This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Int 46.3

OCT 22 19

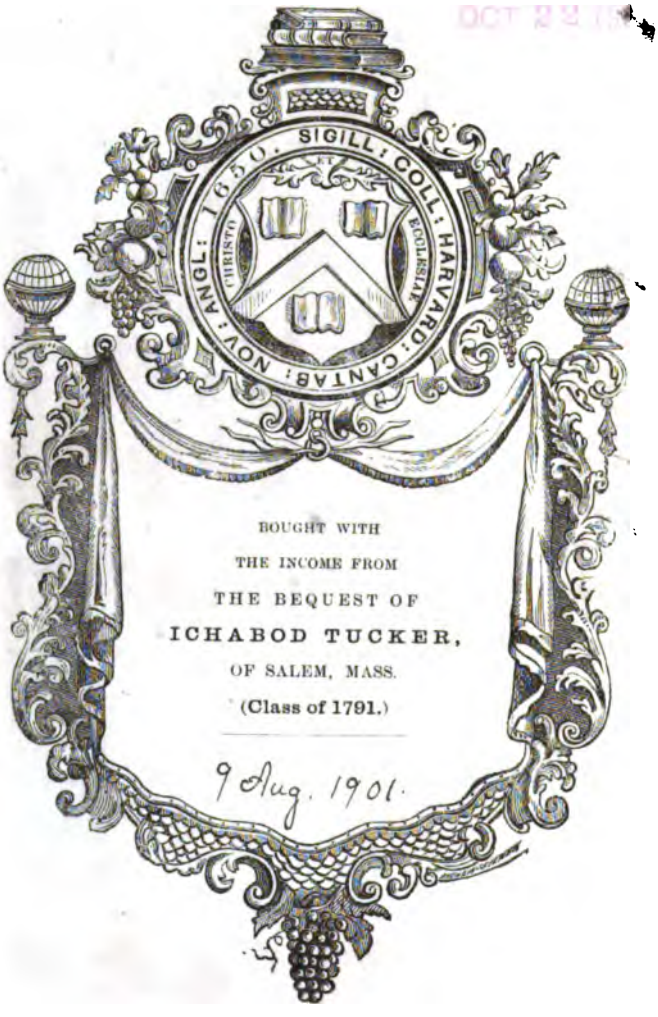

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
ICHABOD TUCKER,
OF SALEM, MASS.
(Class of 1791.)

9 Aug. 1901.

Int 46.3

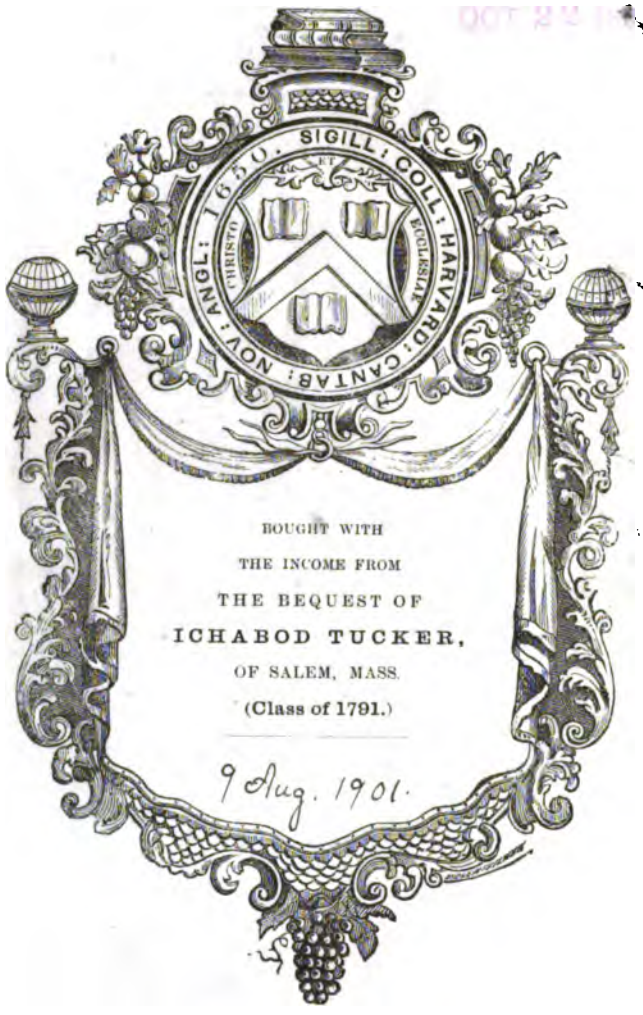

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
ICHABOD TUCKER,
OF SALEM, MASS.
(Class of 1791.)

9 Aug. 1901.

IX 342

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

DIRECTEUR : HENRI PENSA

TOME VII

TROISIÈME ANNÉE. — 1899

(MAI-AOUT)

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

PASSAGE DES PRINCES

1899

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME VII

*
* *

L'opinion est donc actuellement orientée vers une transformation dans l'organisation financière de nos colonies, vers une émancipation relative ayant pour conséquence d'alléger, sinon de suite, du moins dans l'avenir, les charges vraiment excessives qui pèsent sur la métropole du chef des colonies.

Comment, en se guidant sur l'exemple de l'Angleterre, peut-on faire aboutir ces idées? C'est ce que nous allons rechercher.

Deux points doivent, à notre sens, être placés hors de toute discussion.

I. — Si l'on ne peut songer à donner à nos colonies l'autonomie dans les conditions où elle a été accordée aux colonies anglaises de self-government, il faut du moins parvenir à la séparation budgétaire qui appartient aux Crown-Colonies. La réforme est relativement facile à réaliser. Il suffit de rejeter en dehors du budget de l'État les frais de tous les services civils et de les mettre à la charge des budgets locaux, étant bien entendu que le terme « services civils » doit être pris dans sa plus large acception, qu'il doit comprendre notamment toute une série de dépenses classées à tort parmi les dépenses militaires, telles que les dépenses de police et de gendarmerie, les frais du corps de santé, du commissariat colonial, même les dépenses pour le transport des troupes. En un mot, on ne doit plus rencontrer dans le budget de l'État que les dépenses militaires à proprement parler, c'est-à-dire celles qui sont destinées à asseoir la domination de la France dans les pays conquis ou à assurer sa puissance sur tous les points du monde.

Mais, ce n'est là qu'une opération préliminaire, une simple opération de comptabilité budgétaire qui consisterait, si les choses subsistaient telles qu'elles sont actuellement, si l'on n'arrivait pas à augmenter les ressources locales des colonies ou à réduire leurs dépenses, à comprendre, sous la dénomination de subvention, les sommes divisées aujourd'hui en plusieurs chapitres dans le budget de l'État. On ne ferait en somme que généraliser l'œuvre commencée cette année par la commission du budget en ce qui concerne le Congo. Sans doute, la réforme, même ainsi limitée, n'en serait pas moins appréciable puisqu'elle apporterait plus de clarté dans nos finances, puisque le Parlement serait mis à même de mesurer exactement ce que lui coûte chaque colonie; néanmoins, le but principal que nous devons poursuivre : la diminution des dépenses ne serait pas atteint. On n'y parviendra qu'en apportant de profondes modifications aux pouvoirs des autorités locales et particulièrement des assemblées appelées à délibérer les budgets.

II. — Nous abordons ainsi le second point qui est la clef de toute la réforme. Aucune amélioration sérieuse ne pourra être tentée si l'on conserve aux assemblées coloniales les privilèges exorbitants dont elles jouissent actuellement en matière fiscale, si, d'autre part, on ne répartit pas mieux les libertés qui leur sont concédées au point de vue budgétaire.

En premier lieu, il est tout à fait inadmissible que l'on accorde aux conseils coloniaux un droit dont ne jouissent pas nos assemblées départementales, le droit de diminuer ou d'augmenter à leur gré le tarif des impôts. Avec de tels pouvoirs, il est loisible aux représentants d'une colonie de ruiner une culture ou une industrie, d'annuler, ou tout au moins d'affaiblir la portée d'un droit de douane établi par la métropole ; à un autre point de vue, ils ont toute latitude pour créer des inégalités entre les races, pour servir la vengeance de certaines classes, pour susciter les rancunes des autres. Les principes d'une sage politique générale aussi bien que ceux d'une saine économie politique commandent donc de restreindre les pouvoirs impartis aux assemblées coloniales. On y parviendra facilement en fixant par la loi de finances les minima et les maxima des impôts à percevoir aux colonies.

En second lieu, il importe de mieux répartir les droits budgétaires des assemblées, de leur donner plus de latitude pour diminuer les dépenses, des facilités moindres pour les augmenter.

Il n'y a pas, dans tout l'empire britannique, une seule colonie de la couronne dont l'assemblée ait le pouvoir d'augmenter d'un centime le chiffre des dépenses proposées par le gouverneur. Pourquoi cette règle, tutélaire d'une bonne gestion des deniers publics, ne serait-elle pas imposée à nos conseils coloniaux ? Dira-t-on que l'Angleterre n'a fait qu'étendre aux colonies un principe qui est appliqué au Parlement de Westminster, que ce principe est l'expression des idées très différentes sur le régime parlementaire qu'ont nos voisins, qu'il serait impossible de l'introduire chez nous ? Nous ne croyons pas, pour notre part, que les difficultés soient telles qu'on veut bien le dire ; nous sommes même convaincus que, un jour ou l'autre et peut-être dans un avenir très rapproché, la Chambre des députés, voyant le budget de l'État succomber sous le poids des amendements électoraux, renoncera d'elle-même à empiéter sur le terrain du pouvoir exécutif, consentira à régler normalement l'exercice de son droit d'initiative et de son droit d'amendement. Mais, quoi qu'il en soit, il nous paraît qu'aucune des raisons que peuvent invoquer ceux qui s'opposent à toute restriction du droit d'initiative au Parlement français, n'a de valeur en ce qui concerne les assemblées coloniales. Comment, voilà des conseils coloniaux qui ne représentent le plus souvent qu'une oligarchie et qui disposent du droit

d'augmenter les dépenses, c'est-à-dire d'accroître le fardeau dont eux et leurs commettants ne supportent qu'une minime partie ? Comment, voilà des assemblées élues en dehors de la mère patrie et qui peuvent, par des augmentations de crédits qu'elles décident, obliger la métropole à majorer ses subventions ; qui, en dernière analyse, ont le pouvoir invraisemblable d'infliger un supplément de charge aux contribuables français ? Si l'on y réfléchit, cette prétendue liberté est en contradiction avec un des principes élémentaires de notre droit public : l'impôt doit être consenti par les contribuables ou par ceux qui les représentent. La première réforme à apporter dans l'exercice du droit budgétaire des conseils coloniaux serait donc de décider que, sous aucun prétexte, en aucun cas, ces assemblées ne pourront voter des augmentations de dépenses.

Si, de la sorte, il conviendrait d'en finir avec un excès de liberté, il ne serait pas moins nécessaire de mettre un terme à la tutelle excessive que l'administration centrale des colonies fait peser sur les finances de nos établissements. Par l'institution des dépenses obligatoires, l'administration centrale qui prétend tout diriger du pavillon de Flore, qui entend régler à son gré les moindres détails, qui se conforme en cela à la tradition de tous les ministères, est parvenue à disposer de la meilleure part des ressources locales. C'est, un jour, un service nouveau qu'elle créera dans telle colonie qui pourra y être tout à fait inutile, mais qui servira à caser tel ou tel fonctionnaire ; c'est, le lendemain, une extension de service qui ne répondra à aucun besoin, mais qui aura également pour objet de mettre à la disposition d'un directeur ou du ministre des places nouvelles. On a grand soin, afin que les colonies ne puissent protester, de classer ces dépenses parmi les dépenses obligatoires dont le poids augmente tous les jours, et ainsi nos établissements se trouvent chargés de frais sans cesse grandissants dont il leur est impossible de se dégager. Pour parvenir à de sérieuses économies, il serait donc urgent de reviser les dépenses obligatoires en écartant toutes celles qui ne sont pas indispensables, en proportionnant l'importance des services à la situation des colonies.

Séparer complètement les finances de la métropole des finances coloniales, restreindre sur certains points, étendre sur d'autres les pouvoirs des conseils locaux, telles sont les deux parties essentielles du programme. Le jour où ces réformes auront été faites, on devra refuser immédiatement à certaines colonies, tout appui pécuniaire de la métropole, à d'autres établissements il faudra concéder des subventions égales au montant des dépenses que l'État supporte de leur chef, mais graduellement en une période de cinq années, de dix années pour les colonies dont la situation est le moins favorable, ces subventions devront disparaître. On aura donné aux colonies un bien

inappréciable : la liberté mieux mesurée ; à elles d'en tirer parti. Il restera à se demander si, pour mettre sur pied cette nouvelle organisation, il ne conviendra pas de fédérer certaines de nos colonies, si le système très ingénieux adopté en Indo-Chine par M. Doumer ne devra pas être étendu à d'autres de nos possessions. On peut craindre que, dans l'état actuel des choses, notre empire colonial étant morcelé à l'excès, il ne suffise pas de changer les conditions d'existence de nos établissements pour leur donner une vitalité plus grande. On peut penser que le seul remède serait de créer des organismes nouveaux en rassemblant en un même faisceau, par une unité de gouvernement et par une unité budgétaire, des colonies qui, séparées les unes des autres, ne peuvent se développer. Ce peut être en effet le préambule ou le complément de la réforme qui s'impose ; mais il est, en tout cas, certain qu'il est impossible de formuler un principe ou de poser une règle générale à cet égard. Il y a là une question d'espèce qui ne peut comporter de solution absolue que, au surplus, le gouvernement seul, en tenant compte des différences de situation, de l'inégalité de développement des colonies, de mille autres considérations, est à même de résoudre.

*
* *

Qu'y a-t-il maintenant à retenir du système anglais pour l'organisation pratique de nos finances coloniales?

Les deux institutions caractéristiques du régime financier des colonies anglaises sont, nous l'avons vu, le *Treasury Chest Fund* et les *Crown Agents*. Serait-il utile d'introduire l'un et l'autre de ces rouages dans notre organisation administrative ?

La création d'un fonds spécial de trésorerie ne nous paraît comporter aucun avantage. S'il existe en Angleterre, c'est qu'il est né d'un abus, et cette origine même ne plaide guère en sa faveur. On avait, en effet, pris l'habitude dans le Royaume-Uni d'employer une partie des crédits votés pour les dépenses extraordinaires de l'armée en avances aux administrations de la guerre et de la marine pour les dépenses effectuées par elles aux colonies. Cette pratique qui s'est perpétuée jusqu'en 1832 fut à cette époque formellement condamnée, mais lorsque, quelques années plus tard, les remboursements des avances irrégulières eurent été effectués, on découvrit un excédent dont on voulut faire emploi, et c'est ainsi que naquit le Fonds spécial de Trésorerie. En instituant ce fonds de Trésorerie, ce n'est donc pas une réforme qu'on a entreprise, ce n'est pas une amélioration dans les services qu'on a voulu faire, c'est un abus qu'on a cherché à régulariser. Il est très vrai que l'institution du *Treasury Chest Fund* rend des services en permettant de faire face aux opéra-

tions entre la métropole et ses dépendances, en servant de compte intermédiaire faisant temporairement, sous la garantie de crédits inscrits au budget, des avances aux diverses administrations. Mais on peut avoir un tel système de comptabilité sans que l'existence d'un fonds spécial soit nécessaire. Le jour où l'on aura opéré la séparation budgétaire entre les colonies et la métropole, il suffira de faire du trésorier payeur colonial, qui est actuellement un agent du ministre des finances, dont la comptabilité est étroitement rattachée à la comptabilité de l'État, un agent de la colonie pour que la plupart des difficultés se trouvent résolues. Le trésorier colonial, en dehors de ses fonctions de comptable de la colonie, sera en même temps le correspondant du Trésor public. Il recevra et paiera pour son compte, de même que le caissier payeur central encaissera les revenus, paiera les dépenses de la colonie en France. Les opérations feront l'objet d'un compte courant, tenu à Paris aussi bien que dans la colonie. Quand le Trésor sera à découvert, le trésorier colonial tirera des traites sur le caissier payeur central, ou prélèvera les sommes nécessaires dans la banque coloniale, s'il en existe une, au compte de l'État. Quand les dépenses des colonies en France excéderont leurs recettes, elles devront, par des procédés analogues, couvrir le Trésor public de ses débours. Dans tout ceci, rien n'implique l'existence d'un fonds spécial.

Il nous paraîtrait en revanche fort intéressant d'adopter en France le système anglais des agents coloniaux. Nous n'ignorons pas qu'un inspecteur général des finances, chargé en 1890 d'une mission d'études sur ce sujet, a avancé, dans un très remarquable rapport que le Bulletin de statistique et de législation comparée a publié, que « l'on ne saurait penser à transplanter cette institution avec ses libres allures, dans un milieu administratif très prudent et très réglementé comme le nôtre ». Nous ne saurions, pour notre part, accepter cette conclusion qui marque un souci trop visible du statu quo. C'est tout justement parce que nous pensons à dégager nos colonies de ce milieu par trop administratif et dont la prudence n'est que de la routine qu'il nous semble nécessaire d'emprunter à un grand peuple colonisateur une de ses plus ingénieuses institutions. Et quelles difficultés pratiques y aurait-il à transformer l'agent central institué par le décret de 1852 pour représenter les banques coloniales dans la métropole, en une sorte de correspondant des colonies, traitant pour leur compte, passant les marchés, préparant les emprunts, négociant avec les entrepreneurs de travaux ? Récemment, le ministre des colonies créait un office colonial pour renseigner le public, pour lui apprendre le chemin de nos établissements. Pourquoi n'élargirait-on pas le cadre de ses attributions ou ne créerait-on pas côte à côte un organe analogue dont la mission essentielle serait de mettre

les colonies en relations avec le monde de la finance et de l'industrie, de leur donner un crédit, une clientèle de bailleurs de fonds et d'entrepreneurs? — A tout prix, il faut nous dégager des errements anciens.

***

C'est que, en effet, nous en sommes arrivés à un moment où, la période de conquête aux colonies pouvant et devant être considérée comme close, il s'agit d'exploiter l'immense domaine que la troisième République a su acquérir, il s'agit de faire un choix entre les systèmes opposés de la liberté ou de l'assimilation à outrance. Jusqu'à présent nous avons hésité, nous avons tâtonné, allant tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. L'heure est venue de prendre un parti, de fixer une politique coloniale, cohérente et raisonnée.

Des deux politiques en présence, l'une, la politique de la liberté, fait les colonies grandes et prospères, c'est la politique de l'Angleterre; l'autre, la politique de l'assimilation à outrance, déprime les colonies quand elle ne les ruine pas, c'est la politique de l'Espagne; l'une conduit aux grandes colonies de l'Inde, de l'Australie; l'autre mène à Cuba. A nous de faire un choix.

Sans doute, il ne saurait être question de copier servilement les institutions anglaises, de calquer l'organisation financière de nos colonies sur celle des établissements de la Grande-Bretagne. Mais nous pouvons en retenir les principes essentiels, les adapter à notre génie. Il n'est pas besoin pour cela de transformations profondes. Il suffit d'opérer quelques réformes dont nous nous sommes efforcé d'indiquer les principales; il suffit d'étendre progressivement les libertés coloniales en ayant soin de les bien répartir.

J. Caillaux,
Député, Inspecteur des Finances.

LA QUESTION DU TRANSSAHARIEN

Tout en publiant l'intéressante communication faite par notre distingué collaborateur M. A. Bernard au Congrès de géographie d'Alger le 1er avril, nous continuons à penser qu'un intérêt politique de premier ordre impose à bref délai l'ouverture du Transsaharien, nous en remettant aux spécialistes de décider quelle est la voie la plus pratique et la moins coûteuse de celle de l'Ouest que préconise M. Laferrière ou de celle de l'Est que préfère M. Paul Leroy-Beaulieu.

« Dans toute affaire, disait un écrivain, il n'y a que deux ou trois bonnes raisons à donner pour et contre. Quand on les a données, il faut s'arrêter, parce qu'ensuite on ne dit plus que des sottises. » Les raisons pour le Transsaharien nous ont été éloquemment exposées : permettez-moi de vous indiquer les raisons contre. Elles me paraissent très fortes. Je n'ai pas l'espoir que mon humble avis puisse modifier votre opinion, et je vais, par ailleurs, me trouver en contradiction avec des personnes que j'aime et avec d'autres que je respecte. Mais je ne voudrais pas que mon silence pût être considéré comme un acquiescement; c'est pourquoi j'ai cru indispensable de dire quelques mots. Les sociétés de géographie, les réunions purement scientifiques comme la nôtre, ont parfois une très lourde responsabilité. Car de leurs discussions théoriques peuvent dériver des conséquences regrettables. Certains géographes n'ont-ils pas une part de responsabilité dans des événements tels que le massacre de la mission Flatters ou l'entreprise de percement du canal de Panama? Il y a d'autant plus de raison de le croire que plusieurs d'entre eux en ont fait leur *meâ culpâ*, soit en public, soit dans l'intimité.

Je crois qu'il est bon, si vraiment nous sommes à la veille de nous lancer dans l'entreprise transsharienne, de rappeler ce nom de M. de Lesseps, longtemps si vénéré, puis si décrié parmi les géographes, et qui ne méritait « ni cet excès d'humeur, ni cette indignité ». « Ce n'est pas un homme de mauvaise foi, disait de lui M. Carnot. Seulement sa fougue naturelle l'emporte; il raisonne mal et ne sait pas compter. Lorsque son imagination lui suggéra le projet de creuser une mer intérieure, une commission d'ingénieurs fut réunie pour étudier sa proposition et n'eut pas de peine à démontrer que c'était une pure chimère. Il parut très étonné, laissa percer quelque dédain et nous vîmes que nous ne l'avions pas persuadé. Tenez pour certain qu'il aurait dépensé millions sur millions pour faire sa mer, et cela

de la meilleure foi du monde. » M. de Lesseps, bien qu'ancien président de la Société de géographie de Paris, ignorait la géographie. Il avait assimilé hâtivement et légèrement l'isthme de Panama à l'isthme de Suez, comme on assimile aujourd'hui, aussi hâtivement et aussi légèrement, le Transsaharien au Transsibérien. Avant de nous demander par où doit passer le Transsaharien, demandons-nous donc s'il doit passer quelque part.

La question des chemins de fer coloniaux me paraît avoir été posée sur son véritable terrain au Congrès colonial international de Bruxelles[1] par M. le major Thys : « Dans les pays européens, dit M. Thys, le problème des chemins de fer est celui-ci : Il existe un mouvement commercial et industriel qui nécessite des transports. Quels sont les chemins de fer qu'il faut construire pour faciliter et améliorer ces transports et développer le commerce et l'industrie? Aux colonies, le problème est autre; voici un pays à peu près vierge de toutes communications, mais où il y a des terres isolées à cultiver, un commerce à étendre, des industries à créer. Quels chemins de fer faut-il construire pour permettre à l'activité du vieux monde de s'y développer? »

Y a-t-il au Sahara des terres riches à cultiver, un commerce à étendre, des industries à créer? Il serait bien téméraire de l'affirmer, et les faits parlent assez haut d'eux-mêmes. Des considérations de climat contre lesquelles rien ne peut prévaloir font du désert, qui sépare le monde européen du pays des noirs, la région la plus déshéritée qu'il y ait au monde : « Quand la terre sera si pleine d'habitants, que tous les autres pays auront été utilisés par l'homme, il restera le Sahara comme dernière ressource[2]. »

Cette opinion est celle de la plupart des explorateurs sahariens : « Quand je suis venu dans le Sahara pour la première fois, écrit M. Cornet[3], j'étais de l'avis de M. Fock (favorable au Transsaharien); après trois longs séjours de six mois chacun, je suis bien près d'être de l'opinion de M. Schirmer (hostile au Transsaharien). » On n'extrairait pas, je crois, de tous les ouvrages de M. Foureau, un seul mot en faveur du chemin de fer transsaharien, et M. J.-B.-M. Flamand est, je crois, à peu près du même sentiment. Ce dernier explorateur a dressé une liste des produits minéraux du Sahara : cette liste est un procès-verbal de carence, si on excepte le sel et les nitrates. Mais les indices au sujet des nitrates sont encore trop vagues pour qu'on puisse rien affirmer de positif en ce qui les concerne.

Reste le commerce du Soudan. Mais le commerce du Soudan n'a

---

[1] 1897, p. 451.
[2] Scott Keltie.
[3] *C. R., Soc. géogr. Paris*, 1894, p. 135.

jamais pris la voie saharienne que lorsque les voies de la côte occidentale d'Afrique lui étaient fermées, pour une raison ou pour une autre. Les indications fournies par le commerce indigène au moyen âge ou de nos jours, sont de nulle valeur, les procédés de ce commerce étant tout différents des nôtres. D'ailleurs, la principale marchandise du commerce transsaharien, la seule qui puisse supporter les frais énormes de la traversée, c'est, vous le savez, la marchandise humaine, le bois d'ébène, l'esclave. Il ne faut pas chercher d'autre raison à la diminution du commerce transsaharien depuis la conquête de l'Algérie et de la Tunisie. A Tripoli même, dans ces dernières années, le commerce transsaharien est tombé de 8 millions à 2 millions.

Il est impossible de discuter les questions de voies de communication si l'on n'admet, avec tous les économistes et tous les géographes, que les marchandises prennent de préférence la voie de mer et la voie fluviale toutes les fois que cela est possible, parce que c'est la moins coûteuse. Or c'est précisément le cas ici.

Pour le Soudan occidental, le prix de la tonne de marchandise rendue d'un point de la boucle du Niger à Bordeaux ou à Marseille sera toujours moins élevé par la voie maritime que par la voie terrestre que vous proposez de lui faire suivre et qu'elle ne suivra pas. Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte d'Afrique pour s'en convaincre. Nous sommes d'ailleurs comme quelqu'un qui aspirerait aux deux bouts d'un siphon, puisque nous travaillons présentement et avec raison, à créer à ces produits du Soudan un débouché vers Saint-Louis du Sénégal, vers Konakry, vers Grand-Bassam. Non seulement le Sahara est vide, mais il se videra de plus en plus à mesure que nous nous efforcerons de drainer le Soudan et le Sahara même par le Sénégal et le Niger.

Quant au Soudan central, la région du Tchad et du Baguirmi, le domaine qui nous a été réservé par la convention de ces jours derniers avec l'Angleterre, quoiqu'en partie ruinée par Rabah, est riche et fertile dans plusieurs de ses parties. Mais il ne suffit pas [1] qu'un pays renferme nombre de produits utiles pour qu'il y ait intérêt à l'exploiter. Il faut qu'on ait intérêt à transporter ces produits sur les marchés où ils se consomment. Or, il n'est pas un des produits du Soudan central qui ne se trouve également dans l'une ou l'autre de nos colonies africaines, d'où nous pourrons les tirer à meilleur compte.

D'ailleurs, à ces produits du Soudan central s'ouvrent la voie de

---

[1] Schirmer, *La pénétration commerciale au Soudan central* (*Revue des Sciences pures et appliquées*, 15 décembre 1897). Nous renvoyons pour plus de détails à ce remarquable article.

la Bénoué, la voie du Tchad et de l'Oubangui, enfin la voie du Nil, toutes bien préférables à la voie transsaharienne. Les deux conventions franco-anglaises de 1890 et de 1899 présentent les plus grandes analogies : la première nous a exclus du Bas-Niger sous prétexte de nous autoriser à prolonger l'Algérie vers le Sud ; la seconde nous a exclus du Haut-Nil et nous a encore fait cadeau de quelques morceaux du Sahara. Heureusement, dans l'une comme dans l'autre, nous avons réservé la liberté de navigation du Niger et du Nil : sachons la rendre effective, imposons-la au besoin par la force, et ne nous laissons pas séduire par le mirage saharien.

Permettez-moi, Messieurs, de vous signaler encore une erreur trop souvent commise par les partisans du Transsaharien : c'est de croire qu'une fois arrivé à Tombouctou ou au Tchad, tout est dit. Mais on n'est là qu'à la lisière du désert, et je ne pense pas que ce soit pour drainer une zone de quelques lieues de large que l'on fera cet immense effort. Il faut, pour raisonner juste, supposer une marchandise partie du Mossi ou du haut Oubangui par exemple, et voir si elle aura intérêt à prendre le Transsaharien.

C'est volontairement que je m'abstiens de donner des chiffres, d'entrer dans le détail du prix de revient du kilomètre de voie ferrée, de la tonne de marchandises. Cela ne me serait pas bien difficile, croyez-le. Mais personne ne possède à l'heure actuelle des données suffisantes pour le faire. C'est une fantasmagorie que de prétendre indiquer, comme on le fait, combien de kilos de dattes et de sel utiliseront ce chemin de fer. Du Sahara, nous ignorons tout ce qui est nécessaire pour étudier le tracé d'une voie ferrée. Il faudrait un devis topographique ou au moins une reconnaissance préliminaire. Sachons, comme l'a dit M. Flamand, avouer notre ignorance. J'ai voulu me fonder sur des considérations purement géographiques ; un congrès de travaux publics, une réunion d'ingénieurs, se fondant sur des considérations d'un autre ordre, aboutiraient, je crois, au même résultat, c'est-à-dire à la condamnation des projets de Transsaharien.

Il y a des colonies qui conduisent à quelque chose et d'autres qui ne conduisent à rien ; ces dernières ne sont d'ailleurs pas forcément les moins belles, je m'explique. Si nous avons pris possession de la Nouvelle-Calédonie, par exemple, et de Madagascar, c'est pour leur valeur propre et intrinsèque, et non parce qu'elles ouvrent l'accès d'autres contrées. Au Congo, au Sénégal, au contraire, nous avons surtout cherché l'accès des magnifiques réseaux du Congo et du Niger. Au Tonkin nous avons un pays riche par lui-même, et qui nous ouvre en outre la voie vers le Yunnan et la Chine méridionale. Eh bien ! Messieurs, je n'hésite pas à le dire, l'Algérie ne conduit à rien. En constatant le fait, je ne crois pas déprécier l'Algérie ; elle a sa va-

leur propre, et cette valeur est telle qu'elle reste le plus beau joyau de la parure coloniale de la France; mais l'Algérie n'est pas du tout la porte de notre empire africain. Notre empire africain a plusieurs portes, qu'il nous faut tenir toutes grandes ouvertes; aucune ne donne sur l'Algérie.

Un journal annonçait gravement, il y a quelques mois, que « l'Angleterre ne verrait aucun inconvénient à ce que la France construisît un transsaharien ». Je crois même qu'elle y verrait de très grands avantages : celui notamment de nous atteler à une besogne indéfinie qui détournerait notre attention de contrées du globe bien autrement intéressantes et où elle nous devancerait. Car enfin, et j'en appelle aux plus fougueux partisans du Transsaharien, à qui fera-t-on croire que son exécution s'impose, alors que le Tonkin attend encore les voies ferrées qui lui permettront de drainer la Chine méridionale, de population excessivement dense, pays de grande consommation et de grande production, pays de houille et de thé, d'une richesse hors de pair? Nous nous sommes laissé devancer au Congo français : allons-nous également nous laisser gagner de vitesse par nos rivaux au Dahomey, à la Côte d'Ivoire, à Konakry? Achèverons-nous enfin la voie ferrée de Bammakou au Niger? Mettrons-nous les côtes de Madagascar en relations avec le plateau de l'Imerina autrement qu'à dos d'homme? Il faut sérier les questions et les classer par degré d'urgence. Exécutons le Transsaharien, j'y consens volontiers; mais à condition qu'il ne soit entrepris que lorsque les chemin de fer que je viens d'énumérer, chemins de fer de l'Indo-Chine, de l'Afrique occidentale, de Madagascar, de Djibouti, seront achevés.

En Algérie même, le réseau des voies ferrées est-il donc complet? Loin de là! Dans quelques jours, Messieurs, vous parcourrez avec nous notre magnifique colonie. Ceux d'entre vous qui s'écarteront un peu des sentiers frayés, qui ne se contenteront pas du banal voyage à Biskra et qui chercheront à voir le pays autrement que d'un wagon de chemin de fer, ceux qui nous accompagneront à Boghari et même en Kabylie pourront voir tout ce qui manque à ce pays-ci en fait de voies de communications pour atteindre sa pleine valeur. On peut citer, entre bien d'autres, les lignes de Tizi-Ouzou à Azazga; de Douïra à Boghari, d'Orléansville à Ténès, de Tlemcen à Marnia et à la mer. Alors, je crois, vous demeurerez stupéfaits comme moi que des Algériens soient assez aveugles et assez ennemis de leurs propres intérêts pour réclamer un ruban de fer de 3.000 kilomètres à travers les immensités à jamais stériles du Sahara, alors que la même somme, employée en Algérie même en travaux de chemins de fer, de routes, de ports, d'irrigations, en feraient la plus belle colonie du monde et décupleraient sa valeur.

Sur les quais et dans le port d'Alger se pressent les barriques de

vin, les troupeaux de moutons, les écorces de liège; augmentez ce trafic, joignez-y les jarres d'huile, les minerais de zinc et de cuivre bientôt peut-être les réservoirs de pétrole. Mais ne lâchez pas la proie pour l'ombre, et ne comptez pas, pour vous enrichir, sur les plumes d'autruche et la poudre d'or.

La métropole, qui est parfois un peu sévère pour celui de ses enfants qui lui fait pourtant le plus d'honneur, reproche parfois à l'Algérie la garantie d'intérêt de ses chemins de fer. Elle a tort, car les voies ferrées de ce pays sont précisément dans les conditions indiquées par M. le major Thys : elles ont à faire naître l'agriculture et le commerce dans des régions où ils n'existaient pas, et en fait elles les font naître. Mais lorsque — dans un demi-siècle — les successeurs de M. Leroy-Beaulieu ajouteront au compte des dépenses faites en Algérie ou à l'occasion de l'Algérie, les dépenses, radicalement improductives celles-là, du chemin de fer transsaharien, que pourra-t-on leur répondre? Que ce chemin de fer avait été conseillé par des économistes éminents ; mais cette consolation ne sera vraiment pas suffisante. Du moins, laissons ces utopies à ceux qui ne connaissent ni l'Algérie ni le Sahara; que les Algériens comprennent enfin leurs véritables intérêts, et que le Congrès de géographie d'Alger ne s'associe pas à une œuvre aussi funeste à l'Algérie [1].

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire dans notre *hinterland* saharien ? Telle n'est pas mon opinion, loin de là. Comme le disait éloquemment M. de Brazza l'autre jour, « l'avenir appartient aux peuples qui auront su préparer et sauvegarder leur champ d'action dans le monde. » Grâce à lui, grâce aux héroïques efforts des Maistre, des Gentil et des Brunache, l'avenir est désormais assuré du côté du Soudan; le grandiose projet conçu par M. de Brazza, la jonction de toutes les colonies françaises du continent africain a été réalisé.

Il faut agir aussi au sud de nos possessions de l'Afrique du Nord, et il y a vraiment urgence à agir vite. Il faut d'abord les explorer, nous renseigner; nous ne serions pas des géographes si nous ne souhaitions vivement que ces derniers blancs de la carte d'Afrique disparaissent le plus promptement possible. Ce qu'il faut faire, d'autres que moi l'ont dit et redit tant de fois, depuis tant d'années, que j'ai honte de le rabâcher après eux : c'est d'en finir une bonne fois avec la question du Touat.

« L'Algérie n'est pas achevée, a écrit Rohlfs. Il est absolument nécessaire que le système de l'Oued-Saoura, et par suite le Gourara,

---

[1] A rapprocher les *Discours du Gouverneur général de l'Algérie sur le Transsaharien. Quest. Dipl. et Col.* t. VI, p. 321 et p. 495 notamment : « Il y a là un objectif qui peut tenter de nobles ambitions et en même temps, je puis le dire, une bonne affaire en perspective parce qu'avec ces oasis on aurait de suite un élément de trafic. »

le Touat et Insalah soient attirés dans la sphère d'action de la France. Il est tout à fait étonnant qu'on ne l'ait pas reconnu après le massacre de la mission Flatters. » Peut-être l'a-t-on reconnu, mais il est certain qu'on ne l'a pas fait. Rien ne montre mieux que l'histoire de cette fameuse question du Touat la faiblesse, la stérilité, l'incohérence de notre action dans le sud. Cette histoire a été si bien narrée, dans les *Questions diplomatiques et coloniales* [1], par l'écrivain distingué qui signe Mandeville, que je crois inutile d'en rappeler les diverses phases.

Le Touat est un des centres de population sédentaire des plus importants que renferme le Sahara; c'est aussi un véritable carrefour et un lieu de ravitaillement pour les nomades, « une protégée et une table ouverte pour les Touareg. [2] » Comme a fort bien dit M. de Castries [3], « on ne tient pas les nomades avec des bordjs, on les tient par le ventre. » On ne saurait nier l'impérieuse nécessité de nettoyer ce foyer de dangereuses intrigues. C'est à Insalah que fut résolu le massacre de la mission Flatters; depuis lors, le Touat est le dernier refuge de tous les fauteurs de désordre, de tous les fanatiques, de tous les mécontents. Il faut y faire œuvre de police et de salubrité. En tergiversant et en hésitant comme nous l'avons fait, on laisse prendre une importance démesurée à des questions qui, au début, n'en avaient aucune. Au début, c'est une égratignure pour laquelle le plus léger pansement aurait suffi: puis c'est une plaie qui s'envenime, et on finit par être obligé d'appliquer les grands remèdes.

Notre puissance dans le Sud, comme d'ailleurs celle des Européens dans la plupart des colonies, est une puissance morale. Si nous laissons porter atteinte à notre prestige, si, après nous être laissé braver par les Touareg, nous laissons rire de nous par des Ksouriens nous nous ménageons de redoutables difficultés pour l'avenir.

Si j'en veux tant au Transsaharien, c'est parce qu'il nous a détournés depuis vingt ans et qu'il risque de nous détourner encore de notre véritable tâche. La France a une belle et enviable mission à remplir en limitant sagement ses efforts, en avançant peu à peu au lieu de rêver de chimériques entreprises. Dès 1879, c'était, en Algérie même, l'opinion de quelques bons esprits. La plupart jugèrent inutile d'intervenir, espérant que le courant d'idées créé par le Transsaharien profiterait en tout état de cause à l'influence française dans le Sahara septentrional. Ces prévisions ne se justifièrent pas et ce fut exactement le contraire qui arriva. L'opinion, un moment favorable, s'aperçut qu'on l'avait trompée et égarée; elle tomba dans un autre ex-

---

[1] G. Mandeville, *L'Algérie méridionale et le Touat.* (*Quest. diplom. et col.* 1898.)

[2] H. Schirmer, *Le Sahara.*

[3] *Journ. des Débats*, 17 février 1899.

trême. Parler du Transsaharien, c'était mettre la charrue avant les bœufs. La méfiance qu'on témoignait assez justement aux projets de ce genre fut étendue à tort à des entreprises raisonnables et nécessaires de notre *hinterland*. Avant de songer à atteindre le Soudan et indépendamment de ce but lointain, il fallait se préoccuper d'explorer le Sahara et selon l'heureuse formule de M. le gouverneur général de l'Algérie construire des chemins de fer *sahariens*. Laissons de côté pour le moment la question de savoir si le chemin de fer atteindra Tombouctou ou le lac Tchad : contentons-nous qu'il gagne le Touat, Laghouat, Touggourt.

On a beaucoup abusé du terme de chemin de fer *stratégique*. En France, lorsqu'une région dépourvue de tout avenir réclame un chemin de fer qu'on ne peut justifier par aucun argument, les efforts de son représentant au Parlement tendent à le faire classer comme d'intérêt stratégique; il faut bien entendre qu'il s'agit, dans la plupart des cas, de stratégie électorale.

Aussi préférerais-je, pour nos voies de l'Extrême-Sud, le terme de chemin de fer politique. La seule façon de progresser dans ces régions consiste à n'avancer qu'en se faisant suivre de la locomotive. Le chemin de fer est la marque la plus certaine d'une prise de possession effective, le signe indiscutable du fait accompli. Notre marche en avant n'a qu'un seul motif, mais c'est le plus sérieux et le plus puissant de tous : c'est notre réputation dans l'Islam tout entier, d'où dépend la sécurité et la solidité de notre établissement dans l'Afrique du Nord. Pour la sécurité de l'Inde, l'Angleterre la pratique, l'Angleterre n'a-t-elle pas été amenée à agir dans les Pamirs, solitudes tour à tour brûlantes et glacées, dont la valeur économique est nulle comme celle du Sahara?

Si l'on se place à ce point de vue, le chemin de fer vraiment stratégique ou politique et analogue au Transcaspien, c'est évidemment le chemin de fer du Sud-Oranais au Touat par la vallée de l'Oued-Saoura, qui surveillera le Maroc comme le Transcaspien surveille la Perse et aboutira, en outre, au plus riche groupe d'oasis et au centre de population le plus important du Sahara. La mission de Ghadamès elle-même, dont le témoignage n'est pas suspect, bien que personne, je crois, n'ait songé à l'invoquer, estimait que la vraie voie de pénétration saharienne est le Touat. Combien cela n'est-il pas plus vrai encore qu'en 1864 !

La manière dont j'envisage les chemins de fer du Sahara vous indique assez que, bien qu'ennemi en principe de l'ingérence excessive de l'État, je ne crois pas qu'un autre que lui puisse construire les voies sahariennes. M. Chailley-Bert a surabondamment démontré, par l'exemple de l'Inde anglaise, que, pour les chemins de fer coloniaux, il n'y a guère d'autre procédé que la construction par l'État ou

par une Compagnie formellement assistée : « Le plus souvent, disait un gouverneur de l'Inde, Lord Elgin, les entreprises de ce genre sont présentées d'abord comme des entreprises purement privées, auxquelles ensuite le gouvernement est amené à prêter assistance, puis forcé de donner une garantie. De ces sortes d'entreprises privées, nous n'en voulons plus. Cela équivaut à faire emprunter par l'État indirectement à un taux plus élevé qu'il ne pourrait emprunter directement. »

J'ai déjà trop abusé de vos instants, Messieurs, et je ne puis indiquer en détail toutes les raisons qui militent en faveur de l'exécution immédiate des 300 kilomèt. de voie ferrée, qui séparent le sud oranais du Touat. La récente convention franco-anglaise nous fournit un argument de plus : l'Angleterre « ne verrait aucun inconvénient » à ce que nous nous brouillions avec l'Italie à propos de la Tripolitaine. Le jeu n'en vaudrait pas la chandelle. Ne tombons pas dans le piège ; le sens de la dernière convention me paraît être que l'axe de la politique française en Afrique se trouve reporté vers l'ouest. Et je m'appuie, pour le dire, sur la haute autorité du grand explorateur qui préside notre Congrès, de M. de Brazza.

Je ne peux naturellement passer en revue les divers projets de voies ferrées au sud de l'Algérie et de la Tunisie. Il faudrait, pour cela, entreprendre une étude détaillée de la géographie physique et économique de tout le Sahara septentrional, et plusieurs heures n'y suffiraient pas. Je me borne à dire que je ne suis l'ennemi, en principe, d'aucun de ces projets, que tous se recommandent par quelque côté. Je ne m'explique pas trop la rivalité des provinces africaines à cet égard. Comme l'a dit M. Bonnard [1], Tunis n'est pas aux Tunisiens, mais à la France, et aussi Alger et aussi Oran. Si le chemin de fer, comme je le crois, n'a pas d'utilité économique, les prétentions opposées seront moins vives. Alger, d'ailleurs, sera toujours la capitale de l'Afrique du Nord, et la tête de ligne du Transsaharien, même s'il passe par l'Oued-Saoura ou l'Igharghar. C'est ce qu'ont très bien compris la Chambre de commerce d'Alger et son éminent vice-président M. Simian.

On ne peut laisser, d'autre part, la seule province d'Alger privée de toute voie d'accès vers le sud ; la ligne qu'on construira de ce côté constituera une économie considérable pour le ravitaillement du cercle de Laghouat et des postes de l'Extrême-Sud ; elle rapprochera, en outre, de nous la région du Mzab, peuplée de riches et industrieux commerçants ; c'est, d'ailleurs, là un de ces chemins de fer *algériens*, dont je vous signalais l'extrême urgence plutôt qu'un chemin *saharien* à proprement parler. Enfin la plate-forme est faite

[1] Délégué de la Société de géographie de Tunis au Congrès.

depuis plusieurs années et se détériore; l'exécution de cette voie est donc une économie bien entendue.

La voie de Biskra à Touggourt desservira le magnifique groupe l'oasis de l'Oued-Rir, et on ne saurait trop rendre hommage à l'œuvre accomplie par M. Jus, M. Rolland et ses associés; enfin, je manquerais à la vérité autant qu'à la courtoisie due à nos hôtes tunisiens, si je n'ajoutais que Gabès, sans être précisément le « port du Touat », correspond à un rentrant de la côte très prononcé, qu'il conviendra, sans doute, de relier ce point à la ligne de Touggourt. Mais l'essentiel et le plus pressé, c'est que, selon les éloquentes paroles de M. le gouverneur général, que vous avez applaudies dans la séance d'ouverture « la locomotive suive nos colonnes dans ces oasis de l'ouest, où la nature des choses et les accords diplomatiques nous donnent le droit de planter notre drapeau ».

J'ai donc l'honneur de soumettre aux membres du XXe Congrès de géographie le vœu suivant, qui, tout en laissant intacte la question du Transsaharien, et en sauvegardant les susceptibilités des diverses provinces algériennes et tunisiennes, me paraît de nature à rallier tous les suffrages.

Le Congrès émet le vœu : 1° Que l'Algérie soit pourvue de son hinterland naturel par l'occupation des oasis du Touat.

2° Que la ligne d'Ain-Sefra au Touat par Duveyrier soit construite dans le plus bref délai, sans préjudice des autres voies de pénétration sahariennes, et, notamment, du chemin de fer de Laghouat.

AUGUSTIN BERNARD,
Professeur à l'École des lettres d'Alger.

A la suite de cette communication le Congrès a émis le vœu suivant :

1° *Qu'il soit procédé dans le plus bref délai possible à l'occupation de l'arrière-pays algérien et principalement des oasis du Touat;*

2° *Qu'il soit procédé d'urgence au prolongement des lignes de pénétration saharienne, et notamment de celle d'Aïn-Sefra au Touat par Duveyrier, sans préjudice du complet achèvement du réseau algérien et tunisien, soit vers Laghouat, soit vers la frontière marocaine ;*

3° *Que des missions scientifiques soient rapidement organisées en vue d'établir la carte et le nivellement des terrains compris entre l'Atlas et le Niger au nord de Tombouctou ;*

4° *Que des études de même nature soient faites au nord du lac Tchad.*

LE PARTAGE DE LA CHINE

Etant donnée l'importance des événements qui se déroulent inopinément en Chine, les Questions Diplomatiques et Coloniales *ont fait une enquête générale sur les opinions qu'ils suggèrent, non près de quelques personnalités parisiennes, mais près de nos collaborateurs les plus qualifiés par leur connaissance exacte de la situation de la Chine et des nécessités qu'elle impose aux gouvernements occidentaux.*

Nous publions aujourd'hui l'opinion d'un amiral français et celle de notre correspondant du Japon. — Nous publierons prochainement l'opinion de notre correspondant de Londres, de notre correspondant de Hong-Kong, et de notre correspondant de Rome.

Une échauffourée sans importance, puisque les Anglais n'y ont perdu aucun homme, s'est produite du 15 au 17 avril à Kao-Long, dans l'hinterland de Hong Kong que la Grande Bretagne a su se faire attribuer; les Chinois qui voulaient s'opposer à l'occupation de ces territoires, ont été naturellement repoussés et ont perdu deux canons. Certainement les Anglais sauront tirer un large parti de cet incident; il faut donc en prévoir toute la portée. Recommençons donc l'exposé des principaux événements qui ont précédé le véritable partage de la Chine et ne nous leurrons pas de mots ni de théories que d'autres proclament sans les suivre comme la théorie de la *Chine ouverte*. Le partage est bien commencé; le partage se poursuit et les copartageants, suivant leur appétit et surtout suivant leurs forces maritimes, font valoir leurs prétentions comme des droits. La France, seule, ne semble pas y prêter attention et, si on demandait à ses hommes de gouvernement : *Quelle politique suivez-vous en Chine ?* plus d'un sans doute qui ne sent pas en lui l'énergique prévoyance d'un Ferry répondrait, « en gardant de Conrart le silence prudent. » Il faut cependant à la France une politique en Chine; au gouvernement à l'arrêter en tenant compte des derniers événements.

*
* *

Les convoitises de l'Europe ne datent pas d'hier. La guerre de l'opium, remontant à soixante ans, en est la meilleure preuve. On peut même dire qu'au siècle dernier, les relations de certaines villes de la Chine avec l'Europe, étaient considérées comme des plus fructueuses.

C'est l'Angleterre surtout qui en bénéficiait, avec les Hollandais, les Espagnols et même les Portugais.

La Hollande avec ses colonies de Java, si savamment développées par les contrats passés entre les populations et le général Van den Bosch, était en relations fréquentes avec la Chine et même le Japon, malgré les restrictions de toute nature opposées par son gouvernement ombrageux et autoritaire.

Même, la petite colonie portugaise de Macao, assise à l'embouchure de cette belle rivière des Perles, elle aussi, tirait de cette mine inépuisable qu'est la Chine malgré la grande incommodité de son port, une source de bien-être ayant sa répercussion dans la mère patrie.

Brême, Hambourg et Lubeck connaissaient les routes de ces riches contrées, au moyen de leurs nombreux navires de commerce.

Depuis, l'Amérique et la Russie se sont jointes à ce concert ; mais c'est par terre, par le Nord que notre alliée enserre le vieil empire, au point d'étouffer sa capitale, si elle le désire.

La France n'avait que de rares relations avec la Chine, avant la fin du siècle dernier. Le commerce avec Canton était considéré comme un des plus lucratifs. Les guerres de la Révolution et de l'Empire retardèrent l'évolution coloniale, en brisant la chaîne des relations extérieures en ces contrées.

La Restauration s'empressa de renouer, au moyen de visites faites par quelques navires de guerre, les relations avec les pays de l'Extrême-Orient. L'Annam fut visité et reçut même des remontrances pour faire cesser les persécutions dont nos missionnaires étaient les victimes désignées. On y rechercha les traces du passage de nos ingénieurs et de nos marins, mis trop tardivement à la disposition du roi Gia-Long. Toutes les capitales des provinces de l'Annam, de la Basse-Cochinchine et du Tonkin, étaient défendues par des citadelles où résidaient les autorités du gouvernement, ouvrages créés par des officiers français.

La guerre de l'opium, entreprise par les Anglais, fit connaître au monde entier la richesse de cet immense empire. Cette belle vallée du Yang-tze attirait déjà les convoitises de la Grande-Bretagne.

Mais, c'est vers 1840, que nos voisins obtinrent la concession de l'île de Hong-Kong, au nord de laquelle s'étend une si vaste rade. Hong-Kong s'est développé d'un pas ferme, au point de devenir, avant ces dernières années, le grand entrepôt, le mouillage obligé des navires de commerce du monde entier. Cette pauvre bourgade de pêcheurs, en moins de cinquante ans, est devenue une ville de palais, s'étageant sur le flanc nord de la montagne, dont les cimes s'élevant à 500 mètres, jusqu'au pic Victoria, sont reliées au rivage par un funiculaire conduisant à d'élégantes villas. C'est là que les riches négociants se retirent pour passer la nuit et respirer, souvent au milieu de la brume, un air plus frais et plus vivifiant que celui du rivage.

Il y a longtemps que Toulon, si elle était ville anglaise, aurait la longue crête de Faron, couverte de villas, desservies par un funiculaire. Quel panorama, et quelle source de bénéfices nouveaux pour la ville!

La guerre de Crimée venait de finir. L'alliance anglo-française devait assurer les flottes des deux nations encore unies, dans les mers de Chine. Une expédition mémorable commençait le 31 décembre 1857. Les murs de Canton voyaient flotter les deux pavillons, après un bombardement en règle de quelques heures fait par les canonnières. Cette prise de Canton n'était que le prélude d'une belle campagne qui devait forcer la Chine à signer le fameux traité de Tien-tsin.

Cinq ports étaient ouverts au commerce européen. Ce traité servit de modèle à celui que toutes les nations civilisées s'empressèrent de venir signer : Russie, États-Unis, Espagne et une forte indemnité était payée à l'Angleterre et à la France.

Les douanes chinoises, établies dans ces ports à traités, furent le plus clair revenu stable et certain de cet empire. Les Anglais s'étaient réservé la plus grande partie de cette haute administration.

La mauvaise foi du gouvernement chinois, qui refusa, en 1859, l'entrée du Peï-ho aux canonnières portant les plénipotentiaires ratificateurs du traité, devait conduire cette fois les drapeaux français et anglais devant les murs de Pékin.

C'est à la suite de cette campagne de guerre rapidement menée, si fructueuse, que l'expédition de Cochinchine prenait pied dans ces contrées. Tourane et six forts étaient enlevés : mais le centre de résistance, Hué, capitale de l'empire restait inviolable. Le corps expéditionnaire franco-espagnol, dont faisaient partie 2.000 soldats tagales des Philippines, était insuffisant pour faire autre chose qu'un coup de main sur le littoral. Le mousson du nord-est, qui venait de s'établir, s'opposait au forcement de la barre de la rivière qui conduisait à Hué. Les canonnières tiraient trop d'eau pour tenter une entrée de vive force.

Il fallut se rejeter d'un autre côté. Les moyens étaient insuffisants pour s'attaquer au Tonkin. On se décida à enlever la citadelle de Saïgon et à s'y établir jusqu'au moment où la domination française pourrait s'étendre dans le Delta du Mékong.

C'est donc la France qui, la première, a pris possession d'une partie du continent asiatique. L'Angleterre avant, bien avant elle, avait occupé des îles, étapes entre l'Inde et la Chine. Ile de Poulow Pinang, dans le détroit de Malacca; île de Singapour, au croisement de toute les routes des navires à voiles, allant en Chine; Hong-Kong, à l'embouchure de l'estuaire de la rivière des Perles, qui remonte à

Canton, d'où elle rayonne vers l'est et vers l'ouest par deux belles rivières parcourant de riches pays, celle de l'ouest allant jusqu'auprès de Lang-Son, au Tonkin.

Les Anglais avaient bien occupé temporairement l'archipel de îles Chusan à l'embouchure du Yang-tzé, dont on a parlé récemment dans les journaux.

La France en a occupé aussi une partie pendant quelque temps.

L'importance de la vallée du Yang-tzé avait amené un développement prodigieux du commerce du port à traité de Shang-haï : mais cette ville, située sur un affluent du grand fleuve, appelé le Whampoo, était difficilement accessible à cause d'une barre que le gouvernement chinois ne voulait pas approfondir, considérant l'état actuel comme un bon moyen de défense.

Trois concessions s'y étaient établies à la suite du traité de Tientsin, celles de France, d'Angleterre et des États-Unis. Nous avons vu, il y a peu de temps, les Anglais montrer leur arrogance à l'égard d'une légère extension, nécessaire, de la nôtre.

Mais, si le cours du Yang-tzé, et la fréquentation des ports ouverts de Kin-Kiang, de Ching-Kiang, de Wu-hu et de Han-Kao assuraient un commerce d'importation et d'exportation considérables, même celui de I-Chang, beaucoup plus en amont, pays du thé, de la soie par excellence, les grands centres populeux de Tien-tsin et de Pékin, étaient surtout des centres d'écoulement de produits européens. Les convoitises étaient naturelles entre les diverses nations. Avec l'intervention des négociants allemands et celle de leur marine marchande qui se développait de plus en plus, la lutte avec le commerce anglais devenait de plus en plus vive. Aucun bénéfice n'était dédaigné par les Allemands, beaucoup plus économes, ne recherchant pas les trop grandes affaires, mais glanant partout, jusqu'au moment où, ayant pris pied, ils auraient pu tenter de grandes entreprises, s'insinuant dans les maisons chinoises, faisant le cabotage pour leur compte ou pour eux-mêmes. S'outillant de navires à vapeur, de tonnage médiocre, ils butinent partout, du nord de la Chine jusqu'à Singapour. Ayant des frets très bas, la marchandise abonde. Tandis que les lignes subventionnées françaises ou anglaises tiennent la dragée très haute, préférant des marchandises très chères sous un petit volume.

Mais la situation, quoique prospère, n'est plus celle d'il y a 30 à 35 ans ! quand les « Princes Merchants » avaient des bénéfices considérables dans toute les affaires de thé, d'opium, de soies. Les faillites occasionnées par la guerre de la sécession américaine, jouèrent un rôle désastreux. Tout fut interverti : le maître devint soumis à son compradore. Et le négociant chinois prit la haute main, la vraie direction des affaires, à Canton, à Shanghaï et ailleurs. Les lignes

télégraphiques sous-marines ont maintenu cette suprématie du grand négoce chinois.

L'expédition du Tonkin, par cette guerre de représailles, qui en découla, avait nécessité de la part de la France des mesures destinées, sans aller porter les hostilités jusqu'au Pe-Tchi-li, à soumettre la Chine à ses volontés.

La mainmise par l'amiral Courbet, et malgré lui, sur le nord de Formose à Kelung, où des luttes héroïques et obscures eurent lieu, et sur les îles Pescadores, en face de la ville d'Amoy, fut la conséquence du but que nous poursuivions. Nous ne devons pas regretter l'abandon de cet archipel. Deux vastes cimetières créés en quelques semaines nous font connaître l'insalubrité de ces îles.

Les Anglais n'ont pas davantage recherché l'occupation des îles Port-Hamillon, sur la côte de Corée. Ils ont trouvé un meilleur expédient, en occupant Weï-haï-Wey, qui les met en possession de tous les travaux militaires déjà accumulés sur ce point de la province du Chan-toung.

Les Allemands les avaient précédés en s'installant sur le front Est de cette même province, et en se taillant une colonie devant devenir facilement prospère.

La Russie est descendue de la Sibérie orientale, de l'embouchure du fleuve Amour, de la baie d'Alexandrewsky, à la baie Olga, de Wladivostock, Possief, Port-Lazareff par un bond audacieux jusqu'à *Port-Arthur* dans le golfe du Pe-tchi-li dont elle détient un côté, et à Ta-lien-Wan, position commerciale voisine.

Par le nord, par la Mandchourie, par la Mongolie, elle menace Pékin et enserre la Corée. Solidement assise, quand les chemins de fer de Port-Arthur et de Wladivostock seront établis, elle défiera Chine, Angleterre et Japon. Ce moment est déjà venu, si nous en croyons certains avis.

Pour compléter ce partage de la Chine entre toutes les nations qui veulent bien en prendre un lambeau, l'Italie s'est présentée, sous les auspices, dit-on, de l'Angleterre. Elle a jeté son dévolu sur la belle baie de San-moun dont cette *Revue* a si exactement déjà parlé [1].

L'Italie paraît indécise et ignore si le cadeau que l'Angleterre l'engage à prendre, ne sera pas une charge trop lourde. Elle se demande, si elle ne va pas être entraînée à engloutir des millions, elle qui a ses finances dans un état si peu prospère encore. Le sens si avisé de ce peuple, paraît montrer qu'il se consulte, écoute, examine, si il doit se laisser aller à l'entraînement de toutes les autres nations.

Le Tché-Kiang, dont dépend la baie de San-moun est une belle province de la Chine. Un port ouvert au commerce se trouve à Ning-

[1] Voir les *Puissances Européennes* et le *Partage de la Chine* par le contre-amiral Th. Dupuis, t. VI, p. 405 et suivantes.

pô, ville très industrieuse qui a joué un certain rôle pendant la durée de l'ère des représailles dont l'amiral Courbet avait la direction. Les croiseurs qui avaient échappé à sa poursuite avant l'affaire du torpillage de ceux mouillés à Sheï-poo, s'étaient réfugiés sous Chin-haë, à l'embouchure de la rivière qui conduit à Ning-pô, derrière un barrage de jonques coulées, prêtes eux-mêmes à se couler. Il en était ainsi, si l'amiral tentait une nouvelle démonstration avec ses cuirassés, comme celle qu'il avait faite quelque temps auparavant avec le croiseur en bois le « Nielly ».

Ah! si l'amiral Courbet avait connu la Chine, combien il pouvait obtenir de beaux résultats! Si cette attaque contre les faibles batteries du promontoire de Chin-haë avait été renouvelé, le commandant des troupes chinoises se rendait. Que d'efforts inutiles on n'eût pas dépensés à Kelung, au nord de Formose ! Que de pertes cruelles eussent été évitées!

La cessation des hostilités était un bienfait pour toutes ces populations. La preuve en est dans la manière honorable dont les autorités chinoises se sont conduites à l'égard des missionnaires et des sœurs français établis en ville et dans la province en grand nombre.

Le jour même de la cessation du blocus de la rivière, 12 à 1.500 jonques de commerce ou de pêche sortaient, et un grand nombre vint immédiatement accoster les croiseurs français qui, quelques instants auparavant, étaient des ennemis.

Quelle compensation à l'affaire de Langson eût produit cette reddition de Ning-pô aux mains de l'illustre amiral, que les Chinois, ses admirateurs, appelaient Cou-pa, caractères dont la signification veut dire : qui s'est élevé par son propre mérite!

Comment avons-nous été guidés dans cette répartition du choix de territoires demandés à la Chine? Quelle a été l'idée poursuivie? Y en a-t-il eu une?

Nous ne voulons pas discuter les avantages et les inconvénients de Quang-Tchéou-Wane; disons seulement que ce point ne compte pas, ne peut pas compter comme une compensation aux attributions de l'Angleterre, de la Russie et de l'Allemagne.

Il faut que l'île d'Haïnan nous soit attribué sans délai, il faut que nous complétions par un territoire sur la côte ferme, la possession des îlots de la baie de Tchéfou, dans le golfe du Pe-tchi-li, de manière à donner un point d'appui à notre navigation dans la Chine septentrionale. Nous demandons instamment à notre diplomatie d'y penser : nous laissera-t-elle éliminer peu à peu d'un pays où, jusqu'à ces derniers temps, nous étions à juste titre considérés comme la seconde puissance maritime du monde ?

Vice-Amiral X.

LES AFFAIRES DE CHINE

D'APRÈS L'OPINION DU JAPON

Tokyo, 24 mars 1899.

Il faut avouer que les Italiens ont perdu une belle occasion de s'éviter un échec désobligeant en émettant cette prétention inattendue d'avoir, eux aussi, leur part au démembrement méthodique de la Chine que les grandes puissances consomment depuis quelques mois. Car, enfin, les mieux intentionnés ne peuvent s'empêcher de sourire à l'idée de la diplomatie italienne de venir ainsi de gaieté de cœur se créer de graves embarras dans des parages où elle n'a pas le moindre intérêt, ni commercial ni autre, à sauvegarder. On s'expliquerait, à la rigueur, une pareille attitude même d'un moindre pays, mais qui du moins, jugée d'ici, aurait les qualités d'énergie et d'initiative indispensables pour se lancer dans de telles aventures, qualités qui semblent précisément manquer à l'Italie.

Lorsque donc, il y a tantôt quinze jours, on apprit que le ministre d'Italie à Pékin, M. de Martino avait présenté au gouvernement chinois une demande formelle de cession de la baie de San-Moun et des territoires qui l'avoisinent immédiatement, ce fut dans tout l'Extrême-Orient un sentiment général de stupéfaction. Les Chinois allaient-ils encore capituler devant cette impudente exigence qui n'avait pas cette fois le moindre prétexte à son appui? C'eût été décidément la proclamation définitive de leur impuissance et l'affirmation bien nette de la déchéance totale du Céleste-Empire. C'est ce qu'on semble avoir compris à Pékin.

Il faudrait se garder pourtant de croire que ce sentiment de dignité révoltée soit seul responsable de la conduite énergique que, contre son habitude, le Tsong li Yamen s'est décidé à tenir. Ce serait mal le connaître assurément. Mais ce qui y a puissamment contribué, par contre, ce sont les fautes accumulées par le cabinet italien ou plutôt, comme on le prétend à Rome, par son représentant en Chine, M. de Martino. Je me hâte d'ajouter, d'ailleurs, que nombre de gens bien informés se refusent à faire retomber toute la responsabilité de l'affaire sur M. de Martino qui a précisément été ministre au Japon, il y a quelques années, et qui, s'il n'a point laissé à Tokyo une impression très favorable surtout auprès de ses collègues du corps diplotique, n'avait du moins jamais passé pour un agent dénué tout à fait d'habileté et d'intelligence.

Quoi qu'il en soit, le point indiscutable, c'est qu'il était difficile d'engager une affaire aussi imprudemment que l'a été cette négociation avec la Chine. Il est vraiment étrange qu'il se trouve encore par le monde des hommes politiques assez peu au courant des choses de l'extrême Orient pour faire présenter une demande de cette nature sans avoir envoyé au préalable les forces nécessaires pour l'appuyer en cas de besoin, et des diplomates assez fous pour ignorer à ce point la prudence et les finesses dont il faut user lorsqu'on prétend lutter avec des hommes comme les Chinois.

M. de Martino, vous le savez, se présenta fièrement au Tsong li Yamen, escorté de son collègue anglais, sir Claude Macdonald — qui décidément, lui aussi, joue de malheur depuis quelques mois — et là demanda impérieusement la cession d'un point de la côte de la province de Tché-Kiang. Sir Claude Macdonald, au nom de son gouvernement, appuya chaudement cette requête, et les deux diplomates se retirèrent là-dessus accompagnés des perpétuelles salutations et des interminables compliments dont sont coutumiers les ministres chinois. On allait étudier la question. On l'étudia, en effet, et si bien même qu'il ne fallut pas vingt-quatre heures au gouvernement chinois pour savoir que le prétendu appui donné par l'Angleterre à sa chère amie l'Italie, était de ceux dont sont assez prodigues MM. les Anglais, c'est-à-dire qu'il était *diplomatique*, en d'autres mots tout à fait *platonique* et rien de plus. Aussi lorsque, quelques jours après, las d'attendre, M. de Martino, par je ne sais quelle aberration, envoya au Tsong li Yamen un ultimatum formel demandant une réponse avant le 14 mars, faute de quoi l'escadre italienne débarquerait des troupes et s'emparerait de San-Moun, pour la première fois dans son histoire le Tsong li Yamen ne chercha pas à tergiverser et à gagner du temps, et, dès le 12 mars, la demande de l'Italie était l'objet d'une fin de non-recevoir formelle !

Je ne sache pas que, depuis cinquante ans que l'histoire de la Chine est liée étroitement à celle de monde civilisé, le Céleste-Empire ait infligé jamais pareil échec à une puissance européenne. Si vraiment le gouvernement italien tient à jouer un rôle dans le formidable drame qui se prépare en Extrême-Orient, il aura beaucoup à faire pour effacer la trace d'une telle imprudence.

Il est bon d'ajouter qu'après avoir pris sa part directe à toute cette affaire, l'Angleterre, comme de juste, en subit les conséquences. Auprès des peuples orientaux tout insuccès laisse sa marque : la politique anglaise en Extrême-Orient en a subi assez depuis quelques mois pour qu'il soit visible déjà que le prestige de la Grande-Bretagne, naguère incontesté, est vraiment atteint maintenant. La part qu'elle a prise à la fâcheuse aventure de l'Italie n'est pas faite pour le lui rendre. C'est ce qu'on met fort bien en lumière ici au Japon.

La presse japonaise, jusqu'ici unanime dans ses éloges pour l'Angleterre et dans son ardent désir d'un rapprochement entre les deux peuples, se fait un malin plaisir de signaler quelle inconséquence il y a pour un pays comme la Grande-Bretagne, qui s'est toujours posée en champion du maintien de l'intégrité de l'empire chinois, à donner ainsi son appui à une entreprise de piratererie aussi caractérisée que celle que rêvaient d'accomplir les Italiens.

Sur toute cette affaire, d'ailleurs, je crois qu'il n'est pas inutile de vous donner le résumé de ce qu'on pense au Japon. Et tout d'abord, je dois dire que le gouvernement questionné à ce propos, il y a quelques jours, a simplement refusé de répondre. Mais assez de personnages importants ont fait connaître leur sentiment, pour qu'on puisse déjà se faire une idée très nette de l'opinion générale dans ce pays.

Les vues exposées par la presse japonaise à propos du coup tenté par l'Italie peuvent, en somme, se ranger en deux catégories nettement distinctes. La grande majorité des journaux de Tokyo considèrent que cet incident est le prélude indiscutable du démembrement de la Chine, et ils demandent que le gouvernement, loin de s'en désintéresser et rester inactif comme il le fait, entre immédiatement dans l'arène et réclame sa part au partage.

Mais ce qu'il faut remarquer surtout, c'est qu'on ne se perd plus en vaines déclamations sur l'immoralité de la diplomatie européenne, comme on l'avait fait lors de la prise de Kiao-Tchéou par l'Allemagne. Les Japonais ont réfléchi depuis lors et ils commencent à se rendre compte qu'au lieu de lancer de solennels anathèmes sur les procédés brutaux et le mépris du droit dont font étalage, sans vergogne, certains États européens, il est infiniment plus sage de les imiter. La conclusion de ces réflexions, c'est que le gouvernement japonais ne doit plus se contenter de la promesse que lui a faite la Chine de ne point aliéner le Fou-kien, mais qu'il doit se faire céder un point de cette province dont le voisinage de Formose rend la possession d'un grand prix pour le Japon.

Telle est, je le répète, l'opinion de la grande majorité de la presse japonaise. Il y a là une évolution très marquée des idées anciennes. Ce sont ces idées, précisément, que quelques journaux persistent encore à soutenir en disant qu'il faut s'en tenir à la promesse faite par la Chine en ce qui concerne le Fou-kien et que le Japon doit bien se garder de se mêler « à la bande des nations sans aveu qui se ruent à la curée de la malheureuse Chine. »

Je terminerai sur ce point en vous rapportant un passage essentiel d'une interview que le comte Okouma, ancien président du Conseil et plusieurs fois ministre des affaires étrangères, a accordée à un de nos confrères japonais. Les paroles si caractéristiques de l'éminent

homme d'Etat vous donneront la note exacte de ce qu'on pense dans les cercles éclairés de Tokyo. Tout d'abord, le comte Okouma déclare que l'action extraordinaire de l'Italie ne l'a pas surpris. Ce pays est, en effet, aux prises avec assez de difficultés intérieures pour que son gouvernement n'ait pas jugé inutile de tenter une diversion à l'extérieur. L'ancien président du Conseil ajoute qu'au surplus, cette façon de procéder caractérise à merveille l'attitude générale des puissances européennes envers la Chine, et il conclut ainsi : « En somme, il n'y a plus, à l'heure actuelle, qu'un seul pays en qui le gouvernement de Pékin puisse avoir confiance, c'est le Japon. L'Angleterre eut, elle aussi, pendant fort longtemps, une conduite correcte à l'égard de la Chine; mais, en appuyant les prétentions de l'Italie, elle a ruiné elle-même son crédit et s'est rangée du côté des pillards. Le Japon est donc bien seul sans reproche. La Chine, d'ailleurs, s'en rend de plus en plus compte et de jour en jour, sa confiance en nous s'affermit. Elle nous envoie ses jeunes officiers et ses étudiants, car elle sait que, s'il lui faut accepter l'introduction de la civilisation occidentale, c'est par nous qu'elle doit apprendre à la connaître.

« Ce serait donc une faute énorme de notre part que d'aller à l'encontre de ces bonnes dispositions, en nous mêlant, nous aussi, à la foule de ceux qui dépouillent nos malheureux voisins. Bien au contraire, nous devons faire notre possible pour fortifier notre amitié avec le Céleste-Empire. La seule chance qu'ait encore celui-ci de sauvegarder son indépendance est de nous charger de réorganiser son armée sur le même pied que la nôtre. »

Qu'on retienne ces paroles. Les événements pourraient bien, d'ici peu, leur apporter de singuliers commentaires.

Il semble que la question d'Extrême-Orient qui, après s'être posée si crûment, il y a un an, avait passé ensuite par une période de calme, doive reprendre de nouveau avec plus de netteté. Une foule de symptômes graves l'annoncent. Je viens de parler de l'étrange attitude de l'Italie, mais il y a plus encore. Certes, il ne faut pas prêter grande créance au bruit lancé ces jours-ci mêmes, et d'après lequel les États-Unis désireux de s'affirmer eux aussi en Chine, exigeraient la cession d'Amoy ou d'un autre port sur la côte du Fou-kien. C'est là, en effet, une nouvelle qu'il est bien difficile d'admettre. Les États-Unis ont toujours montré pour le Japon des dispositions amicales, et il serait étrange qu'ils allassent ainsi au devant d'un conflit avec le gouvernement du mikado. Car celui-ci, je l'ai dit, a reçu de la Chine la promesse formelle que le Fou-kien ne serait pas aliéné à une autre puissance, et jamais l'opinion japonaise ne souffrirait une atteinte à ce droit d'où qu'elle vînt.

Mais si cette action des États-Unis semble problématique, il n'en est pas de même du côté de l'Allemagne. Les Allemands ont donné

la mesure de ce qu'on peut attendre d'un gouvernement que ni les scrupules, ni le souci du droit ne gênent; or, à ce point de vue, les déclarations qu'a produites récemment le ministre des affaires étrangères à la tribune Reichstag ne sont point faites pour rassurer. A en croire les télégrammes d'Europe, le ministre aurait déclaré « que la Chine encourrait de sérieuses responsabilités si elle ne punissait pas sévèrement les auteurs de l'attentat dont ont été victimes quelques Allemands à Tientsin. »

Or, il me semble que ce sont là de bien graves paroles pour des faits qui n'en valent assurément pas la peine. Voici d'ailleurs en deux mots de quoi il s'agit. Dans la nuit du 24 février dernier, quatre Allemands de passage à Tientsin, imaginèrent d'aller en *djinrikisha* dans la ville indigène pour y voir la fête des lanternes. Pendant qu'ils roulaient ainsi dans les rues envahies par la populace, ils furent injuriés et quelque peu molestés, mais sans qu'aucun d'eux ne reçût de violences sérieuses. Devant l'attitude hostile de la foule, ils jugèrent prudent de rentrer, et ils vinrent se plaindre immédiatement à leur consul. Celui-ci prit énergiquement en mains la cause de ses compatriotes, et dès le lendemain, il allait demander au vice-roi la punition exemplaire des coupables et la dégradation du chef de la police qui n'avait pas su prévenir cet incident.

Le vice-roi exprima courtoisement ses regrets pour les actes commis, mais il fit observer aussi au consul allemand qu'il lui paraissait bien difficile de trouver les coupables d'un attentat commis en pleine nuit, dans une foule compacte, et qu'il serait injuste de faire retomber toute la responsabilité de la chose sur le chef de la police. Le vice-roi promit cependant de punir l'agent de service dans la rue au moment de l'échauffaurée.

Tels sont les faits bien minimes, je le répète, à propos desquels le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne a cru devoir faire au Parlement des déclarations solennelles pleines de menaces. Il y a là une exagération manifeste. Quiconque, en effet, a vu une fois seulement une ville chinoise, avec ses rues étroites où grouille une populace énorme, ne peut manquer de trouver très imprudente l'idée de ces quatre Allemands d'aller s'y promener en *djinrikisha* de nuit et un jour de fête ! C'est au surplus, une violation maladroite des mœurs et coutumes chinoises qui, enfin de compte, sont aussi respectables que celles qui prévalent ailleurs. On s'explique donc, dans une certaine mesure, l'attitude de la foule de Tientsin.

Ce qu'on conçoit moins, étant donnée la portée minime de cette affaire, c'est la façon brutale dont le gouvernement allemand a l'air de vouloir l'exploiter. Ceux qui n'ont pas oublié la rapidité avec laquelle le gouvernement de Berlin a saisi le prétexte du meurtre de deux missionnaires pour s'emparer de Kiao-Tchéou, se demandent

avec raison s'il ne prépare pas un second coup semblable. Ce soupçon est fortifié d'ailleurs par l'activité fébrile, avec laquelle l'escadre allemande se concentre en ce moment sur les côtes de Chine. Il n'est pas jusqu'au croiseur *Kaiserin Augusta* en station à Manille depuis plusieurs mois, qui n'ait été rappelé précipitamment. S'il faut en croire certains, les Allemands ne seraient pas satisfaits de leur acquisition à Kiao-Tchéou, et ne chercheraient qu'une occasion de l'échanger contre un autre point plus favorable.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, par l'ensemble de ces faits, vous pouvez facilement vous rendre compte que le calme n'est pas près de se rétablir dans ces parages, et que de plus en plus il est sage de la part de notre Gouvernement de se préparer à tous événements.

D. Rizière.

LE PORT MILITAIRE ET COMMERCIAL DU TONKIN

Baie d'Along, 10 février 1899.

D'une correspondance qui nous est adressée de la Baie d'Along nous extrayons les intéressants passages suivants relatifs aux travaux du Port-Courbet dont nous publions ci-joint un croquis. Notre correspondant soulève, on le verra, une grosse question, celle du déplacement de la ville commerciale maritime du Tonkin ; il vaut mieux en tous cas l'examiner sans délai plutôt que de dépenser des millions à créer un port que les alluvions du fleuve Rouge combleront chaque jour.

M. Doumer, avec des vues excessivement larges, a compris tout l'intérêt qu'il y avait à doter le Tonkin d'un port en eau profonde et accessible les 8/10 du temps pour les bateaux de 6 mètres de tirant d'eau. Il a fait voter : 1° les fonds nécessaires pour le creusement de la passe à 5 mètres à mer basse sur la demande de la Compagnie des charbonnages d'Hongay qui charge environ 110 vapeurs par an; 2° une seconde somme de 200.000 piastres pour le creusement de cette même passe à 6 mètres afin de permettre la rentrée de n'importe quel grand bâtiment les 7 ou 8/10 du temps. Autrement dit, Port-Courbet constitue déjà un port aussi bien abrité que possible et plus facilement accessible que tous nos ports de la Manche et de l'Océan. La superficie en eau profonde est suffisante pour abriter de très nombreux navires pour peu qu'on veuille déposer des bouées d'amarrage comme à Saïgon, Colombo et dans tant d'autres ports. Déjà le vieux et glorieux *Bayard* est mouillé dans Port-Courbet, et, malgré l'état peu avancé des travaux d'approfondissement du chenal, ce cuirassé calant 7 m. 95 a pu passer de nuit sans difficultés, à une grande marée il est vrai,

et constitue un embryon de petit arsenal. Remarquez qu'en regard de ces avantages : accès facile, sécurité absolue, superficie suffisante, Haïphong ne peut rien opposer. Après avoir creusé les barres de l'entrée du Cua-Cam et du Cua-Nam-Trieu [1] on sera très probablement obligé de recommencer. Car il n'est pas admissible de prévoir que le fleuve Rouge cesse, du jour de la fin des travaux, d'amener des alluvions qui, dans les courants de flux et de reflux se déposeront toujours. Hongay à ce point de vue est très favorisé en ce sens que le courant de sortie de marée de Port-Courbet, où se déversent plusieurs petites rivières, empêche tout dépôt d'alluvions et, depuis des siècles, maintient creuses les deux fosses. Dans

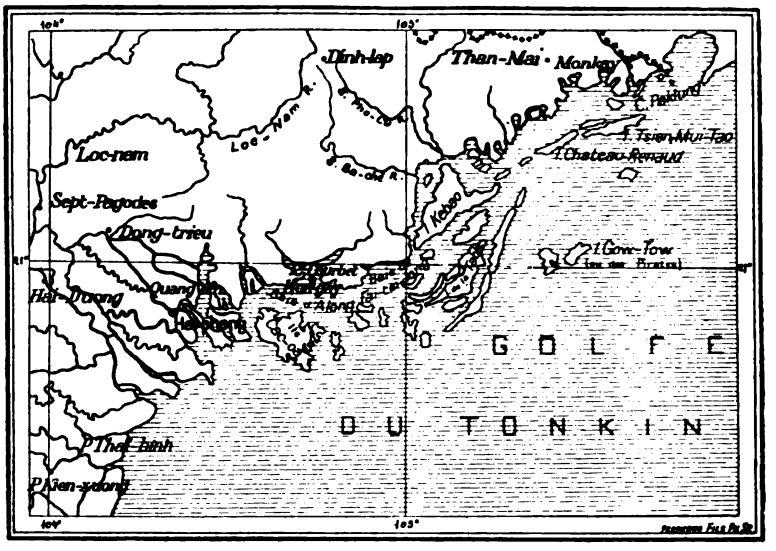

le cas où vous n'auriez pas la carte sous les yeux le schéma ci-joint suffira pour vous rendre compte de la situation.

Nous nous sommes uniquement occupés de créer à Port-Courbet un point d'appui, et nous avons déjà atteint un résultat très appréciable en demandant fort peu au Ministère de la Marine.

Ce qui peut faire hésiter dans le choix de ce port est son éloignement relatif du Delta. Mais, dès qu'un chemin de fer reliera Port-Courbet à Hanoï et qu'un service régulier de remorquage (3 à 4 heures de route) sera établi entre Haïphong et Hongay, le port offrira toutes facilités au commerce pourvu qu'on y fasse quelques appontements.

Il arrive très fréquemment que les bateaux des Messageries maritimes, les vapeurs de la Compagnie nationale et des navires anglais soient obligés de venir en baie d'Along ne pouvant remonter à Haïphong. Le commerce de cette dernière ville n'est pas si important qu'il ne puisse se déplacer, et, certainement, il est préférable de lui imposer ce déplacement maintenant

[1] Les deux bras du fleuve Rouge.

que plus tard. C'est là que réside une des plus grosses difficultés contre lesquelles M. Doumer aura à lutter; les réclamations des cafetiers et res-

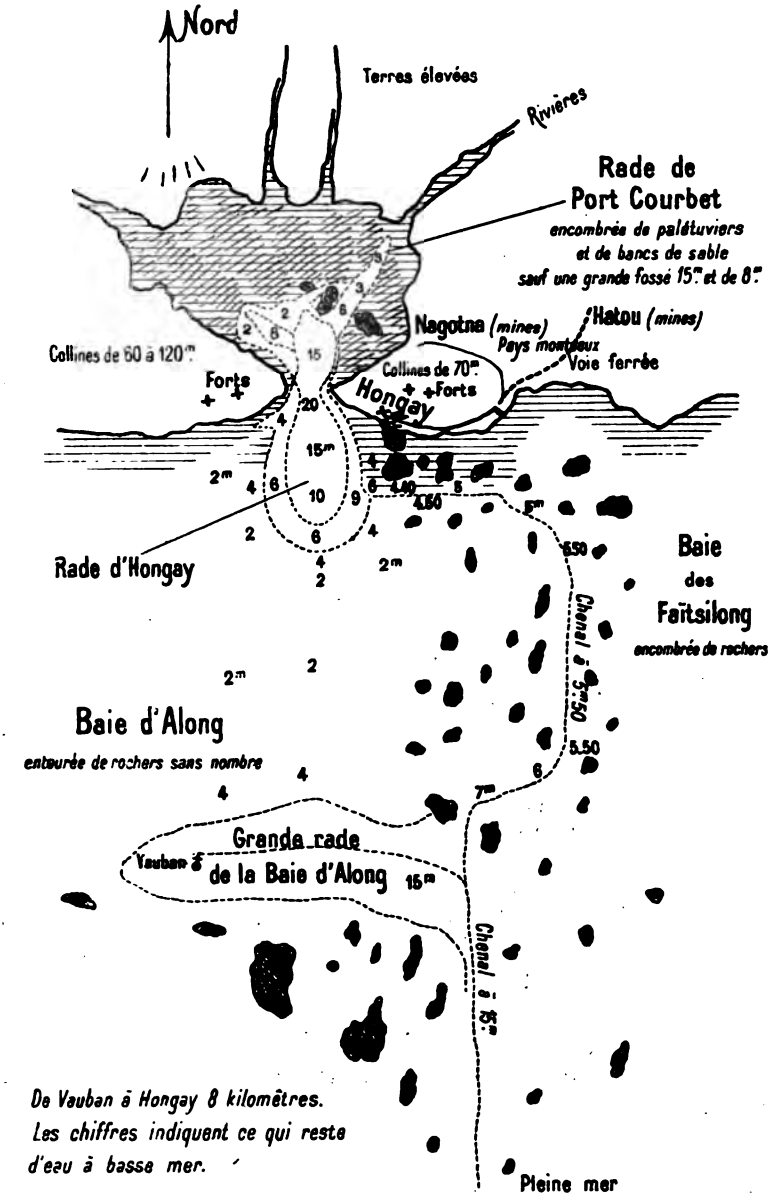

taurateurs auront peut-être plus de poids que le bon sens, comme cela s'est vu maintes fois en Algérie par exemple!

Malgré les grands travaux déjà faits, Haïphong doit être déplacée ou s'engager dans d'énormes travaux d'exhaussement pour se défendre contre

les grandes crues des ras de marée. Les Haïphonais rient volontiers de l'obligation dans laquelle ils furent parfois de circuler en sampan dans les rues de la ville; ils voient plus fréquemment leurs caves envahies par l'eau du fleuve. Mais cette situation ne peut se prolonger. Un cyclone, faisant monter la marée plus que de coutume, et Haïphong est détruite.

L'étude de toutes ces conditions a montré à M. Doumer les avantages de Port-Courbet. Il a donné l'argent nécessaire pour l'arasement des seuils, il fait construire des forts et amorcer un commencement d'arsenal par la confection d'un parc à charbon auquel vient d'arriver un stock de charbon de France. Les études pour la construction d'un grand bassin de radoub sont achevées.

Tout cela n'est pas l'affaire d'un jour. Ajoutez que les mines de Hongay sont en pleine prospérité. Si le charbon n'est pas utilisable pour les navires de guerre recherchant la grande vitesse, il est largement suffisant pour tous les besoins de l'industrie, et la preuve en est dans son écoulement facile et croissant. Pour la navigation la Société fabrique des briquettes, mélangées de charbon de Hongay, de brai et de charbon gras japonais; elle est en pourparler avec Canton pour l'obtention de concessions nouvelles de la Quantong afin de se libérer du Japon.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Nouméa, 20 décembre 1898.

J'ai bien reçu votre lettre du 6 septembre, cher Monsieur, et je m'empresse d'y répondre.

Je vais tout au courant de la plume, et très en hâte, comme à la veille de nos courriers, vous jeter quelques idées d'un vieux colon.

Bien vieux colon, hélas! puisqu'il y aura tout à l'heure douze ans que je suis venu en ce pays; ce long séjour n'a pas augmenté mon enthousiasme colonial; je deviens bien grognon en vieillissant, et mes idées sont assez sombres.

La grande majorité des colons si malheureusement attirés dans notre colonie n'a rien fait et ne peut rien faire; je dis malheureusement attirés, parce que ces gens ruinés, désillusionnés, s'en retourneront en France crier misère et vilipender notre colonie si belle et si riche malgré les nombreux déboires qu'elle a causés.

Il n'y a rien de tel que des chiffres pour prouver ce que l'on avance.

Les premiers programmes de colonisation calédonienne qui ont été lancés, portaient qu'avec 5.000 francs de capital, les émigrants étaient certains de la réussite, et qu'au bout de cinq ans, ils auraient 7.500 francs de revenu[1].

[1] Voir l'almanach Hachette 1898 p. 284 et suivantes, sans compter les nombreuses publications administratives et celles de l'*Union Coloniale*.

Il est inutile aujourd'hui de venir nier cela : c'est *imprimé*.

Eh! bien, voyons quelles sont les dépenses d'un colon à son arrivée.

Je suppose — chose ridicule — qu'il arrive sur sa concession sans avoir touché à un seul centime de son magot, et que son vieux bas contenant 5.000 francs est intact.

Si ce colon est célibataire, je lui dis *Nescio vos*. Pour moi un colon doit avoir femme et enfants, ou sans cela il peut si facilement s'en aller qu'on ne doit le considérer que comme un oiseau de passage. Or, un colon sérieux doit avoir une femme et deux enfants.

Pour faire un travail utile, il doit être aidé de deux ouvriers au moins. Pour débrousser une concession, pour abattre les énormes arbres qui l'encombrent, et surtout les désoucher, trois hommes ne sont pas même suffisants.

Voilà donc quatre grandes personnes et deux enfants à nourrir.

Si nous faisons vivre ces pauvres gens à la façon de la brousse, comme des libérés qui ont dix ou quinze ans d'acclimatement et d'entraînement aux privations, c'est-à-dire si nous leur donnons 1 kilogramme de pain, 500 grammes de viande salée et du thé pour boisson, nous trouvons suivant le tarif de la colonie et par jour (les deux enfants comptant pour une grande personne).

2 kil. 500 viande salée à 1 franc le kil.	2 fr.	50
5 kil. pain à 0 fr. 50 le kil.	2 fr.	50
thé, graisse, sel, etc.	0 fr.	30
	5 fr.	30

Soit : Nourriture par mois	160 fr.	»
Salaire des ouvriers (30 francs)	60 fr.	»
Outils et graines	50 fr.	»
(Les pioches et les passe-partout coûtent cher et sont vite usés.)		
Charrois, plants de café, vêtements, dépenses imprévues	50 fr.	»
	320 fr.	»

Soit en chiffres ronds 4.000 francs par an, et cela, non pas pendant quatre ans, mais pendant cinq ans avant d'avoir une récolte de café appréciable.

Et j'écarte soigneusement, de cette table plus que frugale, cette absinthe si attrayante pour bien des gens et qui est en première ligne sur les lettres de commandes de nos colons à leurs fournisseurs.

Eh bien, cher Monsieur, combien restera-t-il des fameux 5.000 francs quand le premier grain de café viendra rougir timidement la branche de nos caféiers?

Que conclure de là? C'est que, pour un homme travaillant *lui-même*, connaissant le pays et ses *énormes difficultés*, il faut au minimum 20.000 francs pour faire une propriété bien modeste.

Voulez-vous maintenant des exemples d'une autre sorte? Voyons les résultats obtenus.

Demandez à M. P. de la Foa où est sa propriété dans laquelle il a dépensé quelques centaines de mille francs? Dans les mains d'une grosse maison de commerce de Nouméa sa créanière.

Demandez à M. L. de Canala ce que sont devenues ses splendides caféières qui avaient coûté une fortune et vingt ans de travail à son père? Dans les mains d'une autre maison de commerce de Nouméa, son créancier.

Demandez à M. C. de la Foa où sont les 300.000 francs dépensés dans sa propriété qui devait être la fortune de sa fille?

Demandez à M. de D. combien il a dépensé et ce que lui rapporte sa caféière?

Demandez à M. W., cet homme plein de patience et de connaissance du pays qui, après avoir fait fortune dans le commerce, a mis son énergique et froid entêtement helvétique à la création d'une splendide propriété et y a dépensé 350.000 francs. Demandez-lui s'il ne serait pas heurenx d'en tirer 150.000 francs en bonnes et sonnantes espèces?

Eh bien, ce sont là des exemples frappants, ce ne sont pas des ignorants ou des mendiants que je vous cite, et cependant si tous ces gens-là ne sont pas aujourd'hui inscrits au bureau de bienfaisance, c'est que les uns se sont remis aux affaires, d'autres ont une position heureusement lucrative.

Vous voyez donc, cher Monsieur, que cette colonisation que M. Feillet, notre gouverneur, a poursuivie si courageusement, n'est qu'un bluff, non pas de sa part, mais de la part de ceux qui l'ont entouré à son arrivée. J'admire au contraire énormément l'entêtement qu'il a mis à la réalisation de son œuvre; j'admire cette grande énergie qui a su surmonter toutes les immenses difficultés qu'on lui a suscitées; mais je réprouve et je regrette l'œuvre néfaste à laquelle il a consacré et usé ses grandes qualités. Il a agi honnêtement, droitement; mais il ne connaissait pas et ne pouvait pas connaître notre colonie si difficile à comprendre. Il ne connaissait pas ceux dont il s'était laissé entourer; il croyait que chacun devait désirer la richesse du pays, quand, au contraire, ici, chacun ne voit que son petit intérêt personnel, souvent d'ailleurs même, bien mal compris.

Je vais vous conter une anecdote qui vous édifiera. Il y a environ trois ans, j'étais dans le bureau d'un de mes amis d'alors, qui occupe, comme directeur d'une très grosse affaire, une position prépondérante dans notre colonie. Celui-là aussi faisait partie de

l'entourage du gouverneur, et le poussait dans cette voie ruineuse de colonisation que je n'approuve pas, et, agacé par ses arguments que je trouvais peut-être de mauvaise foi je lui dis :

« Allons, mon cher Monsieur, il ne s'agit pas de vouloir me mettre « dedans comme les autres ; j'étais ici avant vous, nous avons tra- « vaillé ensemble assez longtemps, et vous savez fort bien que je « connais, et pour cause, aussi bien que qui que ce soit ici, toutes « ces questions de culture, élevage et colonisation ; eh bien ! je vous « le répète, tous vos malheureux immigrants ne peuvent que se rui- « ner et ne feront jamais rien. »

Et lui, poussé à bout, me répond :

« Après tout, nous avions besoin d'argent dans la colonie, et ces « gens-là ont apporté 800.000 francs. C'est tout ce que nous deman- « dions. »

Eh bien, cette phrase cynique qui m'a été dite en 1896, m'a été plusieurs fois répétée depuis par un autre fervent de la colonisation avec qui je revenais en France en 1897, et c'est le fond de la pensée de tous ces gens-là. Et c'est ce que n'a pas compris M. Feillet, et c'est de cela que je le blâme.

Parce qu'alors le pays a été divisé en deux camps, qui depuis des années se font une guerre acharnée. Les fonctionnaires se mettent, ou sont soupçonnés de se mettre d'un camp ou de l'autre, et aussitôt les guerres administratives commencent, et cela se traduit par des mises à la disposition du ministre qui sont ruineuses pour le budget.

Ne croyez pas, d'après ce que je vous dis, que je sois d'un camp ou d'un autre ; je suis au contraire libre comme l'air, et j'ai mon franc parler, vous le voyez. Si par hasard quelqu'un voulait mettre en doute ce que j'avance, je me tiens à votre disposition pour mettre *les noms* partout ; et si mon ami M. L. Simon, notre délégué, qui, lui aussi, a de fortes illusions voulait me rétracter, dites-lui que je serai très prochainement à Paris et que nous discuterons, s'il le désire, *coram populo* toutes ces questions dont nous avons déjà souvent parlé ensemble.

Je parle donc ici sans haine, sans parti pris, puisque je n'ai jamais accepté aucun mandat électif et que je n'ai jamais eu besoin et n'ai besoin de personne ici. Je parle en amant passionné de notre belle colonie, je parle en individu qui y a de gros intérêts qu'il ne veut pas voir compromis par la cupidité maladroite de son voisin ; je parle en homme qui a beaucoup voyagé, qui s'est toujours tu, qui s'est contenté de regarder et d'étudier, et qui trouve le moment arrivé de crier la vérité. Et je viens vous dire :

Je crains bien que notre mouvement colonial français en général ne soit mal compris et ne soit qu'un vaste bavardage ou du puffisme.

Mais je suis certain que notre colonisation calédonienne nous mène à la ruine certaine et rapide de la colonie.

Or, savez-vous ce que c'est que la Calédonie ? C'est le joyau le plus pur que vous puissiez rêver, c'est l'Eden de vos rêves d'enfant, c'est ce qu'il y a de plus beau, de plus sain dans le monde entier. C'est malheureusement aussi le dépotoir de tous les gredins du monde entier. Mais la population est si restreinte, que tout ce vice peut être rapidement étouffé sous la vigoureuse poussée d'une population saine et travailleuse qui nous arriverait en masse, si nous savions nous y prendre.

En attendant, il est inutile de le cacher, le sens moral ici a un coefficient plus bas que dans aucun pays du monde, et c'est au milieu de cette pourriture que vous voulez amener des gens de caractère faible, usés par les luttes des grandes villes, les pertes d'argent, peut-être aussi par le vice, en tout cas, des déclassés.

Nos colons capitalistes ne sont pas autre chose. Je ne dis pas cela pour ceux qui nous arrivent, je ne veux pas les connaître, je dis cela par raisonnement. Vous connaissez certainement, cher Monsieur, nos paysans français, vous savez combien ils sont attachés à leur sol, Vous savez aussi qu'avec 500 francs par an, un paysan en France peut louer une terre avec maison d'habitation, écurie, étable, peut-être même des instruments aratoires. Et vous voudriez que ce même paysan, si attaché à son village, étant capitaliste (il a 5.000 francs), quitte tout cela de gaieté de cœur pour venir à 6.000 lieues de chez lui, dans un pays qu'il ignore aussi complètement que la lune !

Non jamais, nos braves paysans à esprit si étroit et si peu romanesque ne courront de pareilles aventures, et vous ne trouverez alors pour remplir notre programme actuel, que des petits boutiquiers rêvant 7.500 francs de rente, des commerçants ruinés, et enfin la longue théorie des fils de famille mis au vert.

Eh bien, tous ces gens-là ne sont pas et ne feront jamais des colons.

Ce n'est pas une raison parce qu'on s'est trompé pour jeter le manche après la cognée.

— Mais il ne faut pas rêver, il faut être pratique, il ne faut pas vouloir une colonie de capitalistes, il faut au contraire une colonie de travailleurs, de rudes pionniers qui luttent pour *manger* et non pas pour *faire fortune*.

Tous mangeront certainement ici, quelques-uns peut-être feront fortune.

En effet, personne n'a faim dans notre colonie ; on peut y vivre de bien peu, quelques bananes, des cocos, du poisson à discrétion, un peu de gibier dans la brousse, voilà des mets qui ne coûtent rien et nourrissent. Le chauffage est minime, et le bois pour la cuisine est à ramasser pour qui le veut. Mais c'est là un régime de chemineaux,

de misérables, et non pas un régime auquel se soumettront aucun de vos colons capitalistes, millionnaires de demain en espérance. C'est pourquoi il faut d'honnêtes et laborieux *crève de faim* et ne pas leur dire : Venez et vous serez riches *demain*, mais au contraire venez et vous aurez à manger *tout de suite*.

Et où trouverons-nous ces misérables honnêtes, quelques-uns en France, mais bien peu, car notre pays est trop riche et trop peu peuplé pour ne pas pouvoir nourrir ses enfants. Beaucoup en Irlande, en Allemagne, peut-être mieux encore dans les provinces du midi de l'Espagne, surtout maintenant.

Il faudrait donner à ces gens de passage, un petit subside à l'arrivée : les uns prendraient de petites concessions, les autres s'emploieraient chez nos colons actuels. En 10 ans, on pourrait introduire 200.000 âmes et la colonie serait riche alors !

Mais quelle serait la différence avec la colonisation actuelle ?

Elle serait énorme.

Actuellement la colonie dépense peu et attire des gens qui jettent immédiatement dans le commerce tout leur petit pécule, ce qui finit par faire une honnête somme d'affaires au profit du mercanti local (qui forme la majorité du conseil général) mais on ne crée que des ruines et on retarde le développement du pays.

Dans le cas d'une immigration en masse que je vous expose, la colonie *dépenserait beaucoup*. En cherchant bien, elle pourrait trouver à son budget les sommes nécessaires.

Le mercanti ne ferait pas d'affaires avec ces immigrants sur lesquels il n'y aurait rien à tondre.

Mais la colonie deviendrait peuplée, cultivée, des industries nouvelles se créeraient et une exportation considérable viendrait enrichir notre belle colonie, alors qu'aujourd'hui les importations dépassent de beaucoup le chiffre de la production locale.

André JOUANNIN.

LA PETITE COLONISATION DANS L'ANNAM CENTRAL

M. Félix Hauser, résident-maire de Tourane, avait reçu d'un Français du centre une demande de renseignements sur la possibilité, pour une famille française, de s'établir dans l'Annam central. Il a répondu par une lettre dont nous extrayons les passages suivants, qui nous paraissent présenter un intérêt général au point de vue de la colonisation.

Il y a place en Annam et dans la province de Quang-Nam, en particulier, pour une famille dans les conditions de celles dont vous m'entretenez

Les terres à concéder y sont nombreuses, et il n'est point nécessaire d'y acheter de concession déjà en exploitation. Il n'y en a d'ailleurs pas de disponibles.

La première des conditions pour un Français qui désire s'y livrer à l'agriculture est de commencer par les cultures indigènes, telles que le riz, la canne à sucre, le coton, qui sont d'un revenu sûr, rapide et de vente certaine.

Presque toutes les récoltes sont bi-annuelles et lorsque le temps favorise les cultures, le bénéfice est très rémunérateur.

La main-d'œuvre est abondante et à bon marché.

Dès qu'une plantation est organisée et fait ses frais généraux (ce qui doit arriver dans un délai d'une année au maximum), il y a lieu de commencer à s'occuper des cultures plus riches, plus rémunératrices, mais qui demandent un plus long délai pour produire, telles que le café, le thé, le tabac même, etc.

L'erreur des premiers colons a été de se livrer de suite à ces cultures sans se préoccuper du climat, de la valeur de la terre, des conditions spéciales de la culture, des plants, etc.

Ils ont éprouvé des déboires. Tel terrain est plus ou moins approprié à telle culture qui réussira très bien dans une autre région. Ces cultures ne doivent point être traitées suivant des règles générales, mais doivent, au contraire, être au préalable précédées par des essais en petit qui peuvent durer plusieurs années. De là, la nécessité de se créer des revenus certains et immédiats par des cultures du pays.

J'estime qu'une somme de *cinquante mille francs au minimum* est nécessaire pour se créer une exploitation dans les conditions ci-dessus indiquées.

Le sous-sol de la province est riche en minérai. On y trouve en abondance du fer et du charbon facilement exploitables. Il y existe des filons de cuivre et de quartz aurifère. Une mine, pour le traitement des quartz aurifères, est installée depuis peu à Bông-Miêu et promet de beaux bénéfices à ses commanditaires.

Je ne puis indiquer ici les gisements non plus que les terrains susceptibles d'être concédés; la législation ne le permet pas ; il faut venir sur les lieux, faire le sacrifice d'un voyage et se rendre compte. Le voyage ne sera pas inutile et le prospecteur, quel qu'il soit, sera séduit par le pays et y fera un établissement durable.

Aussi ne conseillerai-je pas à la famille, à laquelle vous vous intéressez et dont vous faites probablement partie, de venir de suite.

Il me semblerait plus raisonnable qu'un de ses membres fît le voyage pour étudier le pays, jeter les bases d'une installation et préparer la venue du reste de la famille.

L'appui et les conseils de l'Administration lui seraient tout acquis et sa tentative couronnée de succès.

Il lui serait facile d'obtenir soit de l'Administration, soit d'une société de colonisation un passage à prix réduits, et, avec une somme relativement minime, il pourrait acquérir rapidement une opinion personnelle sur la possibilité de mettre ses projets à exécution.

Le bétail indigène, taureaux, bœufs, vaches, buffles, cochons indigènes vit bien dans le pays; la production est malheureusement insuffisante pour les besoins, non de l'alimentation, mais de l'agriculture. L'élevage y est bon marché.

Quant à l'introduction des races européennes, les essais, actuellement entrepris, tant en Annam qu'au Tonkin, ne sont point encore suffisamment concluants pour affirmer leur réussite, qui paraît néanmoins probable, en ce qui concerne la race bovine.

Aucun essai n'a été fait pour les bêtes à laine.

L'élevage du cheval, dont la race indigène tend à disparaître, par suite de la trop grande consommation, mérite une attention spéciale.

Les essais de croisement, qui ont eu lieu avec les races du pays, ont donné de bons résultats.

Le nombre des fonctionnaires présents à Tourane est d'environ trente-cinq; celui des colons habitant la ville d'une vingtaine; il y a à peu près une trentaine de femmes et d'enfants.

La province renferme, en outre, une trentaine de colons ou planteurs.

Le climat de l'Annam est très sain sur la côte; mais les exploitations agricoles, pour réussir, doivent être établies à proximité des montagnes à 40 et 50 kilomètres de la mer en moyenne; le climat y est moins sain qu'au bord de la mer et demande un certain acclimatement. On ne peut dire que ces régions soient insalubres et les accidents paludéens y sont très rares. Elles s'assainissent d'ailleurs avec les défrichements.

Les moyens de transports sont presque tous fluviaux. Toutes les vallées, à proximité desquelles peuvent être établies des concessions, sont reliées à Tourane par des rivières navigables.

La création prochaine d'un port à Tourane et la construction d'un chemin de fer permettent d'espérer l'accroissement rapide de la ville, qui paraît être appelée dans un avenir prochain à devenir une des plus importantes de l'Indo-Chine.

Félix HAUSER,
Résident-maire de Tourane.

EXCURSIONS DE VACANCES AU CANADA

En 1763 la France cédait à l'Angleterre une colonie d'Amérique grande comme l'Europe, habitée par 65.000 Français: c'était le Canada. Aujourd'hui cette ancienne colonie française compte plus de 5 millions d'habitants, dont près de 2 millions parlent français; nos anciens compatriotes ont prospéré et formé une petite nation. Ils jouissent de tous les droits, de toutes les libertés; on retrouve encore

chez eux les mœurs, les habitudes, l'hospitalité de la vieille France; on traverse des villes françaises de 300.000 habitants comme Montréal, de 80.000 comme Québec; dans les campagnes, on voit presque tous les clochers des églises surmontés du coq comme en France et le drapeau tricolore y flotte librement partout comme le drapeau anglais. On a élevé des monuments aux vainqueurs et aux vaincus d'autrefois.

Il y a deux ans, le premier ministre du Canada qui est un Français d'origine, M. Laurier, venait visiter la France et on l'accueillait à bras ouverts; l'année dernière, à Honfleur, le ministre de la colonisation à Québec, M. Turgeon, prononçait un éloquent discours sur les relations entre la France et le Canada, sur l'avenir de ses compatriotes; l'année prochaine, c'est par milliers qu'on verra à l'Exposition les Canadiens de la Nouvelle-France. Les produits de leur sol, de leur industrie et de leur travail y seront dignement représentés; le Canada veut prouver qu'il est un des meilleurs pays qu'il y ait au monde pour les cultivateurs, que son agriculture y est rémunératrice, que son industrie est l'égale de bien des grands pays, et il réussira, croyons-nous, à convaincre facilement ceux qui auront pu en douter.

Cependant, pour renouer entre les deux pays des relations encore plus intimes, pour étendre les affaires commerciales, il faut se connaître mutuellement, il faut se fréquenter pour s'apprécier, et c'est dans le but d'explorer le Canada au point de vue agricole, scientifique et industriel, pour constater sur place les avantages qu'on y trouve, étudier les placements à faire, les industries à créer, les ressources à exploiter, qu'une grande excursion se prépare en France pour aller visiter le Canada, au mois d'août prochain pendant le temps des vacances.

Le départ aura lieu le 8 août et le retour en France vers le 20 septembre pour les plus pressés, c'est-à-dire pour les touristes qui veulent seulement visiter la province de Québec, une partie d'Ontario et aller voir les chutes du Niagara; ceux qui désireront aller au Manitoba, aux montagnes Rocheuses et sur les côtes de l'océan Pacifique devront compter sur un mois ou six semaines de plus de séjour en Canada. Les billets seront valables un an.

Quant aux prix, ils seront les plus bas possible, parce qu'on veut y attirer beaucoup de monde; ils ne dépasseront pas 1.500 francs, y compris les hôtels, les trajets en première classe sur les bateaux et les chemins de fer américains, pour ceux qui suivront le premier itinéraire; environ 1.000 francs de plus pour ceux du second. Les organisateurs de l'excursion, MM. Desbois et Junot, des Voyages maritimes et pratiques, n'en font pas une question d'argent, leur but est surtout de faire connaître le Canada et de développer les relations

entre les deux pays, pour favoriser l'établissement d'une ligne directe entre la France et le Canada qui devrait exister depuis longtemps et créer un courant d'affaires que l'Exposition ne pourra faire qu'augmenter; c'est pour ces raisons que M. A. Bodard, agent du gouvernement canadien à Paris, a bien voulu donner son concours à cette excursion, dresser le programme et s'employer près des compagnies de chemins de fer canadiennes pour obtenir des réductions importantes en faveur des excursionnistes sur les différents réseaux.

Nous encourageons tout particulièrement nos lecteurs à saisir une aussi intéressante occasion de visiter à bon compte le Canada et nous leur fournirons tous les renseignements qu'ils voudront bien nous demander[1].

[1] S'adresser à l'Administration des *Questions diplomatiques et coloniales*, passage des Princes, à Paris.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

La question de Samoa. — Le différend samoen, qui sembla un moment devoir mettre aux prises l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis, est entré ou plutôt est rentré dans la période diplomatique. Il est à peu près certain maintenant que tout danger de conflit est évité. Il reste à savoir quelle répercussion ces incidents violents pourront avoir sur l'orientation ultérieure de la politique internationale de ces puissances.

Rappelons les faits brièvement. Nous avons récemment [1] publié un exposé de la question depuis ses origines. Cet exposé se terminait par la mention de la conférence réunie à Washington et chargée de préparer une solution diplomatique du différend. La discussion se poursuivit longtemps vive et acharnée au sein de la commission. Les gouvernements anglais, américain et allemand, échangeaient notes sur notes. Il s'agissait de déterminer exactement les pouvoirs de cette commission et de fixer dans quelles mesures et dans quelles conditions les décisions des commissaires engageraient leurs gouvernements respectifs.

Le gouvernement allemand insistait avec la plus grande énergie pour que l'unanimité fût requise afin de rendre obligatoire les décisions de la commission. « Le contraire, disait-il, serait en opposition avec le traité de 1889 qui stipule que les puissances agiront de commun accord. De plus, les intérêts de l'Allemagne dans ces îles, qui sont plus considérables que ceux des deux autres puissances, ne sauraient être abandonnés à la merci d'une majorité anglo-américaine.

Les deux autres gouvernements résistaient. Ils auraient naturellement préféré, étant d'avance d'accord sur tous les points contre l'Allemagne, que le principe de la majorité suffisante fût accepté. Enfin, après bien des pourparlers, ce point spécial, si important, fut réglé. Le 7 avril, les trois gouvernements tombaient d'accord. L'Allemagne obtenait gain de cause.

Cependant à Samoa même la situation était très troublée. Le consul général allemand, on le sait, avait notifié à M. William Chambers, le premier juge, que son gouvernement ne soutenait pas sa protestation contre la décision de ce magistrat opposée à l'élec-

[1] *Questions diplomatiques et coloniales*, 1er mars 1899.

de Mataafa; mais il restait entendu qu'aucune décision définitive ne serait prise quant à la désignation du souverain, et que cette question était réservée à la commission internationale. Cette convention fut bientôt violée. Le parti anglo-américain, s'encourageant de la concession faite par le consul général allemand, proclama roi son candidat Marietoa, le 23 mars. Le parti allemand protesta violemment soutenu en cela par l'opinion et la presse de la mère patrie. Mataafa, qui avait consenti à s'effacer momentanément pour faciliter les négociations diplomatiques, ne voulut pas jouer le rôle de dupe. Il se mit à la tête de ses partisans et entreprit de défendre ses droits par la force.

De son côté Marietoa, qui n'était pas de force à résister à son rival par ses propres forces, était appuyé par les vaisseaux anglo-américains qui commencèrent le bombardement d'Apia. Les marins allemands très inférieurs en nombre et en force n'intervinrent pas; mais la situation se tendait chaque jour davantage entre les trois puissances et il était à craindre qu'un conflit armé n'éclatât. L'incident suivant montrera quel degré avait atteint l'animosité entre Anglo-Américains et Allemands.

Le 19 mars, un lieutenant du croiseur allemand *Falke* ayant voulu passer sans autorisation devant un marin américain, placé en sentinelle, qui lui barrait le passage et ayant pris une attitude menaçante, le marin le frappa d'un coup de poing au visage en lui disant: « Dites à vos amis que vous avez rencontré un Américain. »

L'arrivée d'un nouveau navire de guerre anglais, le *Tauranga*, précipita encore les événements dans les derniers jours de mars. Les consuls d'Angleterre et des États-Unis lancèrent aussitôt une proclamation, disant qu'on laissait à Mataafa un dernier délai pour se rendre. De leur côté, Mataafa et ses partisans continuaient leur guerre d'escarmouches. Ils détruisaient les ponts et barricadaient les routes. Le 29 mars, un engagement assez sérieux eut lieu à *Magingi*. Les troupes de Mataafa furent battues et les auxiliaires indigènes de Marietoa paradèrent dans tout Apia en portant en triomphe la tête d'un des soldats de Mataafa. Le capitaine du *Tauranga* fit, d'ailleurs, à ce sujet de violents reproches à Marietoa qui interdit dorénavant les décapitations.

A la suite de cet incident, le consul allemand écrivit à l'amiral américain Kautz demandant si deux grandes nations chrétiennes comme l'Angleterre et les États-Unis approuvaient des procédés barbares, contraires aux principes du christianisme. L'amiral répondit qu'en effet la décapitation est une barbarie, mais que, si le consul d'Allemagne avait appuyé, en janvier, le décret de la cour suprême déposant Mataafa, il n'y aurait pas eu de sang répandu. Tout cela ne laissait pas que de surexciter l'opinion allemande.

Enfin, le 1er avril, une troupe de 214 Anglais et Américains, soutenue par 250 indigènes auxiliaires, tomba dans une embuscade tendue sur une plantation allemande à *Vaslele*. Les partisans de Mataafa ouvrirent le feu. Les indigènes auxiliaires s'enfuirent, mais les Anglais et les Américains résistèrent énergiquement. Un canon automatique ayant été faussé, la petite troupe se trouva à la merci des Mataafans.

Le premier lieutenant du *Tauranga* reçu une balle en plein cœur. Un lieutenant américain eut la jambe broyée. Le même soir, les auxiliaires rapportèrent les cadavres de tous les officiers tués et on les enterra le jour de Pâques.

La nouvelle de ce conflit sanglant, survenue au moment même où les négociations diplomatiques semblaient aboutir d'une façon satisfaisante, produisit une émotion profonde à Londres et à Washington.

La note suivante fut aussitôt communiquée à la presse anglaise :

Les événements de Samoa, survenant juste au moment où les trois puissances sont tombées d'accord pour la nomination d'une commission, cause aux autorités anglaises un grand désappointement. On les regarde comme de nature à aggraver encore les complications déjà si graves qui sont survenues et qui ont donné tant de soucis.

Il est impossible en Angleterre de formuler une opinion précise sur les conséquences possibles de ces événements; mais il semble manifeste que, tout en admettant que le consul allemand ait beaucoup de bonnes raisons techniques en faveur du rôle qu'il a joué dans l'intérêt de la politique allemande, sa conduite précipitée et agressive a eu pour résultat d'amener de nouvelles hostilités qui ne peuvent qu'embarrasser gravement les trois puissances dans les efforts qu'elles font pour rétablir à Samoa la bonne entente et un état de choses satisfaisant.

Le devoir des trois consuls est certainement d'appuyer la décision de la cour suprême qui a décidé de remplacer le gouvernement provisoire de Mataafa en restaurant Marietoa. La conduite du consul allemand, en lançant une contre-proclamation pour soutenir une faction rebelle, ne peut avoir qu'un résultat désastreux comme celui rendu manifeste dans les dépêches d'aujourd'hui.

Il est impossible de dire avec certitude ce qui peut se produire; mais on considère qu'il est grand temps pour la commission de commencer ses travaux, afin de mettre fin une fois pour toutes à l'état de choses déplorable qui règne à Samoa.

La presse, en général, prêchait cependant le sang-froid, disant qu'il fallait attendre les explications de l'Allemagne, mais l'opinion restait très excitée.

A Washington, la plus grande indignation régnait dans les cercles gouvernementaux. Les hauts fonctionnaires refusaient d'exprimer leur opinion, mais partout se trahissait, comme à Londres, un vif

mécontentement contre l'Allemagne. La presse, en général, exprimait l'avis que des réclamations énergiques devaient être adressées à Berlin, et qu'aucune négociation ne devait être poursuivie avant que les responsabilités pour la mort des officiers et marins anglais et américains ne fussent établies.

Les explications de l'Allemagne ne se firent pas attendre. Le 14 avril, la question fut portée au Reichstag par voie d'interpellation et M. de Bulow commença par dégager la responsabilité du gouvernement allemand d'une façon absolue. Il déclara qu'il fallait attendre des détails plus précis sur l'affaire du 1er avril; mais que, en tous cas, le fait que l'embuscade avait eu lieu sur une plantation allemande ne pouvait préjuger d'une intervention du consul allemand, intervention qu'il proclamait absolument infondée. Puis, s'expliquant sur le fond même de la question, le ministre des affaires étrangères fit les déclarations suivantes :

Je suis heureux de pouvoir annoncer que le gouvernement anglais m'a fait déclarer officiellement par son ambassadeur qu'il accepte la proposition de l'Allemagne concernant le règlement des délibérations et les fonctions et attributions de la commission spéciale...

Je puis résumer de la manière suivante les fonctions et attributions de la commission spéciale : Une commission, nommée par les trois puissances signataires de l'acte de Samoa, sera chargée de gouverner provisoirement ces îles. A cet effet, les commissaires exerceront le pouvoir suprême, et les autres fonctionnaires des îles Samoa devront obéir aux ordres de la commission.

Les trois puissances donneront à leurs représentants consulaires et navals des instructions en vertu desquelles ils seront subordonnés aux commissaires. Aucune des mesures prises par la commission, en vertu des pouvoirs ci-dessus mentionnés, ne sera valable, si elle n'est pas approuvée par les trois commissaires. La commission sera chargée d'examiner quelles sont les dispositions qui doivent, selon elle, être adoptées en ce qui concerne le futur gouvernement des îles Samoa et quels sont les changements qui doivent être apportés à l'acte de Berlin; elle devra, en outre, adresser aux trois gouvernements des rapports concernant les opinions qu'elle aura adoptées définitivement...

D'autre part, à Londres, Sir E. Ashmead Bartlett, député de Sheffield, ayant demandé à la Chambre des communes si le sous-secrétaire d'État au Foreign Office pouvait donner quelque information au sujet des affaires de Samoa, M. Brodrick répondit en ces termes :

Les informations qui sont parvenues au Foreign Office ne font que confirmer les nouvelles publiées par les journaux. Les deux partis en présence, à Samoa, continuant à se battre, les autorités anglaises et américaines ont jugé nécessaire d'intervenir pour rétablir l'ordre. Des arrangements sont, d'ailleurs, intervenus entre les gouvernements allemand, anglais et américain, afin d'envoyer à Samoa des commissaires munis de pleins pou-

voirs, afin de faire cesser le trouble qui y règne et d'étudier les mesures qu'il convient de prendre pour que le nouveau gouvernement puisse fonctionner dans l'île. Les commissaires partiront pour Samoa aussitôt que possible.

Sur une autre question au sujet des instructions données aux agents britanniques à Samoa en attendant l'arrivée de la haute commission, le sous-secrétaire d'État déclara que le représentant de l'Angleterre à Samoa était autorisé, le cas échéant, à lancer conjointement avec les deux autres consuls, une proclamation aux habitants, les invitant à suspendre les hostilités en attendant l'arrivée des commissaires.

Enfin, le lendemain, sur la demande de M. Gibson Bowles, M. Brodrick précisait encore, en ces termes, les pouvoirs de la haute commission nommée :

A la suite des récents troubles qui se sont produits à Samoa, et dans le but d'y rétablir l'ordre et la tranquillité, les trois puissances cosignataires du traité de Berlin ont nommé une commission chargée d'établir un gouvernement provisoire dans l'archipel. Afin d'y parvenir, les trois puissances ont décidé d'exercer pleine et entière autorité sur l'archipel; toutes les personnes qui se trouvent dans les îles et qui commandent à un titre quelconque devront obéir aux ordres des trois puissances. Les commissaires ne pourront prendre aucune décision valable si elle n'est pas ratifiée par l'unanimité de la commission. Si, sur un point quelconque, les trois commissaires se trouvent être en désaccord, ils devront en référer à leur gouvernement respectif, et attendre ses instructions. Ils devront, en outre, fournir chacun séparément un rapport sur les récents événements et, d'un commun accord, ou chacun de leur côté, soumettront leurs observations relativement au futur gouvernement qu'il convient d'établir dans l'archipel.

On voit que M. Brodrick et M. de Bülow étaient absolument d'accord.

Une détente sensible suivit ces diverses déclarations, et le 22 avril le secrétaire d'État à Washington, M. Hay, télégraphiait au consul américain de Samoa pour l'informer du départ de la commission des trois puissances et pour le prier en même temps de faire ses efforts afin de rétablir la paix avant son arrivée.

M. Hay a donné comme instructions à l'amiral Kautz d'éviter les collisions avec les indigènes et de se borner à protéger les personnes et les propriétés. Si les commissaires, à leur arrivée dans l'île, trouvent les indigènes encore en lutte, l'amiral Kautz et les commandants des navires anglais et allemands confèreront avec la commission et recevront des instructions en vue d'arriver à la pacification de l'île. Si les forces dont dispose la commission pour amener

la soumission de Mataafa sont insuffisantes, des renforts seront envoyés.

M. Hay et les ambassadeurs d'Angleterre et d'Allemagne ont réglé en conférence les questions de protocole concernant les délégués des trois puissances, de manière à ménager les susceptibilités de chacune. Comme le transport américain *Badger*, qui emporte les commissaires à Samoa, n'a que deux mâts, alors qu'il doit porter trois pavillons, ces derniers seront attachés à la même hauteur à un cordage tendu entre les mâts. Les trois commissaires auront droit aux mêmes honneurs que les commandants des stations navales d'Apia et seront salués à leur arrivée par quinze coups de canon.

*
* *

Commentant le départ de la Commission internationale pour Apia, le *Temps* fait les réflexions suivantes :

Dans quelques jours les représentants de l'Allemagne, de l'Angleterre et des États-Unis se trouveront sur les lieux, et seront en mesure de commencer leur enquête.

Une circonstance compliquera singulièrnment leur tâche : c'est qu'ils n'auront pas seulement à régler l'avenir ; le présent même — un présent troublé et ensanglanté — demandera leur attention immédiate. Grâce à l'insistance de l'Allemagne, le principe de l'unanimité a prévalu pour les délibérations des commissaires. C'est une sorte de *liberum veto* déposé dans les cadres d'une organisation déjà suffisamment compliquée et il est permis de croire que la nécessité d'obtenir, non pas la majorité, mais la totalité des suffrages dans la commission, ne laissera pas d'être la cause d'une assez persistante anarchie.

On peut se poser la question de savoir si ce n'est pas précisément dans ce dessein que l'Allemagne a maintenu de propos délibéré, ce germe de discorde et d'impuissance dans le nouvel arrangement. Sans doute il se conçoit sans peine que les gardiens vigilants des intérêts germaniques aient tenu à éviter la possibilité d'une coopération à deux entre l'Angleterre et les États-Unis, qui aurait pu porter atteinte aux principes essentiels du *statu quo* au détriment des droits de l'Allemagne.

Rien, toutefois, n'aurait été plus simple, à ce qu'il semble, que de tracer une distinction profonde entre les questions fondamentales, sur lesquelles l'unanimité continuerait fort rationnellement à être de rigueur, et les questions secondaires, administratives, d'exécution, sur lesquelles la simple majorité suffirait. En exigeant comme une condition *sine qua non* l'accord absolu des trois puissances, sur tous les points, de quelque ordre et de quelque importance qu'ils puissent être, le cabinet de Berlin a stipulé en quelque sorte la paralysie forcée de la commission.

Étant donné l'esprit plein de sagacité et de clairvoyance de M. de Bülow, il est à penser que ce ministre n'a pas érigé de ses propres mains ce mur uniquement pour y faire casser la tête aux représentants des États, qu'il ne s'est pas donné le plaisir de semer leur chemin de chausse-trapes uni-

quement pour leur y faire prendre les pieds, que bien plutôt il s'est proposé un but pratique et qu'il a obéi à une pensée de derrière la tête. Comme le désordre et l'anarchie ne sauraient être une fin en soi, on est amené à supposer que l'Allemagne vise à rendre impossible aux yeux de tous le maintien de l'état présent et qu'elle a cru opportun d'en mettre dans une saillie brutale les inconvénients et les contradictions.

Il fut un temps — et il n'est pas fort éloigné — où, à Berlin, on professait hautement que, l'idée d'une annexion pure et simple des îles Samoa à l'empire une fois écartée — et pour cause — il ne restait qu'une seule solution acceptable, à savoir : le partage entre les trois puissances intéressées de l'archipel. Peut-être est-ce encore l'objet que se propose la diplomatie allemande et qu'elle espère atteindre par un détour en stéréotypant, sous la forme de *liberum veto*, l'intolérable anarchie de la situation actuelle.

De son côté, le *Journal des Débats*, plus optimiste, écrit :

Pour le moment, l'acceptation, par l'Angleterre, du principe de l'unanimité a produit une détente heureuse, puisque la commission va pouvoir partir et se mettre à l'œuvre. Une solution amiable sera d'autant plus facile que M. de Bülow a reconnu lui-même qu'il ne s'agissait pas, pour l'Allemagne, d'intérêts matériels, mais seulement d'une question de point d'honneur. Un conflit armé ne serait donc à craindre que si l'Angleterre ou les États-Unis le désiraient sérieusement. Or, c'est ce que nous nous refusons encore à croire.

Encore une fois nous n'avons plus qu'à attendre les événements.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Les Américains aux Philippines. — M. de Brandt, l'ancien ministre plénipotentiaire d'Allemagne à Pékin, présente dans le dernier numéro de la *Deutsche Rundschau* les difficultés que les Américains auront à surmonter aux îles Philippines :

La difficulté de réprimer l'insurrection des indigènes, écrit M. de Brandt, augmentera à mesure que les insurgés seront refoulés de la côte et poussés dans les montagnes impraticables. D'autre part les Philippins se convaincront bientôt de rencontrer, chez les Américains, une énergie et une férocité bien plus grande que chez les Espagnols. Les Américains ont traité avec beaucoup de sans-façon même les indigènes de leur propre pays. On n'a qu'à se rappeler la manière dont, en 1838, la tribu des

Indiens Cherokèses, a été chassée de son propre territoire bien que ces Indiens fussent déjà civilisés, qu'ils eussent des écoles et même une imprimerie. Selon toute prévision le moment viendra bientôt où les Indigènes des Philippines auront la nostalgie du régime espagnol qu'ils ont aidé à démolir.

Une autre question que les Américains auront à trancher dans les Philippines, est celle des Chinois. Du temps du régime espagnol on a combattu parfois par des massacres le danger du nombre croissant des habitants chinois. Mais ni ces tueries, ni les nombreux impôts, ni les vexations des autorités espagnoles n'ont pu empêcher l'immigration chinoise. Reste à savoir quelle sera l'attitude des Américains en face de ce problème.

Exclure par une loi spéciale l'immigration des fils de l'Empire, voilà un procédé auquel on ne saurait recourir, déjà à cause de la grande proximité de la Chine.

La revue *Windsor Magazine* publie un interwiew que M. Foster Fraser a eu avec le marquis d'Ito, le fondateur du régime moderne au Japon. M. Foster Fraser demanda, entre autres, à l'homme d'État japonais si l'on ne pouvait s'attendre à une alliance sinon-japonaise dont le but serait d'opposer une résistance à toute agression venant de l'Occident?

Les Chinois et les Japonais, répondit le marquis d'Ito, sont deux races distinctes. Je ne vois pas qu'il y ait quelque chose de commun entre ces peuples. Les Chinois sont stationnaires. Non, je ne crois pas à la possibilité d'une alliance entre les deux tant que la Chine n'aura pas abandonné son vieux système asiatique.

Mais, fit observer l'interlocuteur du marquis, si à l'Extrême-Orient une guerre se produit à cause de la Chine, il est plus que probable que le Japon y sera impliqué; quel sera alors son rôle, est-ce qu'il s'alliera avec l'Angleterre?

Le marquis d'Ito sourit sans répondre. Vous ne devez pas me poser une question comme celle-ci, dit-il; à l'heure qu'il est, il n'y a pas de guerre, nous ne sommes en conflit avec personne, et le Japon doit rester l'ami de toutes les nations. Qu'il y aura sous peu des troubles à l'Extrême-Orient, voilà ce qui me paraît presque certain. Mais dans ce cas le Japon réglera son action suivant les événements qui se produiront.

Chine et Angleterre. — M. Archibald Little croit le partage de la Chine proche, et dans le dernier fascicule de l'*Asiatic Quarterly*, il exprime la crainte que l'Angleterre n'aura pas la part qui lui serait due selon l'opinion de l'auteur. A son avis, Lord Salisbury a eu tort de laisser prendre trop de place par la France et la Russie à l'Extrême-Orient.

Que pourrions-nous faire, demande-t-il, pour reprendre le terrain perdu? Beaucoup d'hommes politiques semblent croire que nous devrions accepter tranquillement ce qui est inévitable. La Russie est obligée d'annexer la Chine septentrionale et nous devons nous arranger pour le mieux, c'est-

à-dire abandonner la politique *open door* et chercher une compensation ailleurs. Ainsi nous retombons dans le système de « sphère d'influence » et nous avons désigné, indirectement la vallée du Yang-Tze comme notre sphère. Mais la Russie a envahi cette région aussi; elle a forcé le gouvernement chinois de lui donner une concession spéciale à Hankow et d'ensemble avec la France elle occupe un territoire auquel, par leurs propriétés effectives, les sujets britanniques croient avoir un titre incontestable. Le chemin de fer de Lou-han allant de Hankow à Tientsin, est sur le point d'être construit par un soit-disant syndicat belge, mais qui reçoit les fonds de la banque russo-chinoise; d'autre part les prétendues banques anglaises de Hong-Kong et de Shangaï, mais, qui en réalité, sont des groupes financiers cosmopolites, n'ont pas obtenu de la Russie l'autorisation d'avoir une part au nouveau chemin de fer du port de traité de Niou-Chang, bien qu'elles eussent avancé au gouvernement chinois les fonds pour la construction de cette voie ferrée.

Tous ces empiètements sur notre influence en Chine, prouvent le fait, que si nous continuons à rester inactifs, notre négoce avec le plus grand marché du monde sera encore plus considérablement diminué. Notre gouvernement devrait opter carrément ou pour le système de l'*open door* ou pour celui de sphère d'influence, mais une fois un parti pris il doit y tenir avec énergie.

L'*open door* est une politique claire et nette, équitable aux Chinois et dans l'intérêt de toute nation qui cherche des relations commerciales avec la Chine, sans aucune arrière-pensée de privilèges avantageux. Les nations qui, actuellement, ont la plus grosse part du trafic avec la Chine, ont le plus vif intérêt de maintenir le *statu quo*, et ce ne serait pas vraiment au-dessus de la force de la diplomatie d'amener ces nations à une entente dans le but d'empêcher toute nouvelle agression contre le Céleste-Empire et de forcer les Russes de tenir la porte ouverte même dans la Mantchourie. Un protectorat collectif de ces puissances, non pas une intervention dans la politique intérieure, mais une garantie contre toute agression venant de l'extérieure, voilà ce qui conviendrait le mieux, si toutefois l'accord des États intéressés puisse s'établir. La Chine possède en soi-même des germes de réforme qui, sans doute, viendront à l'éclosion, pourvu qu'on donne à l'Empire-Céleste le temps nécessaire et la garantie d'une protection efficace. La politique la plus sage, serait de l'aider à accomplir lui-même ses réformes, procédé analogue à celui que Sir Harry Parkes a pu appliquer au Japon. Mais si, au contraire, toutes les nations européennes ont décidé le partage de la Chine et que nos remontrances pacifiques n'ont aucune prise alors, je crois, ce serait le devoir d'assurer à la Grande-Bretagne la part du lion.

On devrait prêter une attention suivie à ce qui se passe et. à cet effet, organiser un département de l'Extrême-Orient.

L'auteur a pensé sans doute à doter l'Angleterre d'un service analogue au département asiatique de la chancellerie russe.

Chine et Italie. — Sous le titre *Ost-Asien* un Japonais, M. Kisak Tamai, publie depuis quelques mois une revue en langue allemande

et consacrée spécialement à l'étude de l'Extrême-Orient. Voici comment il juge à son point de vue japonais l'incident qui s'est produit entre la Chine et l'Italie :

Le conflit provoqué par l'Italie, écrit-il, ne peut pas avoir produit une impression agréable au Japon. L'Empire du Mikado se sentirait inquiété par une intervention armée dans une province chinoise, qui est si près de la sphère d'intérêts japonaise; d'autre part, il ne saurait approuver le principe en vertu duquel les puissances européennes considéreraient le territoire chinois comme une *res derelicta* ou même comme une *res nullius* à la disposition du premier occupant. L'état de choses en Chine n'est pas encore arrivé à ce point-là. Ce n'est pas non plus dans l'intérêt des puissances qui y ont des intérêts commerciaux à défendre, de faire accepter une telle manière de voir. Sans doute, la Chine est malade, même très malade, mais les puissances européennes ne devraient pas aggraver cet état. Sans parler de conflits sanglants auxquels la succession de l' « homme malade » donnerait lieu, il ne faut pas oublier que les sommes considérables qu'on a imprudemment prêtées au malade courraient un risque grave par sa mort prématurée. Ces capitaux ne porteront d'intérêts que tant que l'ordre et la tranquillité régneront dans les principales régions commerciales. Aussitôt que les mécontents et les agités dans l'intérieur du pays s'apercevront que le gouvernement est incapable de défendre la sécurité de l'Empire contre une poignée de marins débarqués, son prestige sera fini et l'on verra la répétition du spectacle terrible qui s'est déroulé le lendemain de la conquête de la Chine par les Mandschous. Une demi-douzaine d'insurrections de Taipings dans la vallée de Yang-Che et dans les régions de thé et de soie, tueraient bientôt la poule aux œufs d'or. En d'autres termes, les coupons des emprunts contractés en Europe ne pourront plus être payés. On a tort de croire que les douanes administrées par sir Robert Hart offrent une garantie absolue aux détenteurs des valeurs chinoises. Quand l'anarchie régnera en Chine et que l'empire sera désolé par une « guerre de trente ans » chinois, le commerce s'arrêtera et les douanes ne feront plus de recettes.

Zanzibar. — La *Marine-Rundschau* de Berlin nous donne une étude rétrospective sur le blocus que l'Allemagne, d'accord avec l'Angleterre, avait établi en 1888 sur la côte de Zanzibar.

Il s'agissait alors, ainsi que l'on sait, de réprimer l'insurrection des Arabes dans l'Afrique orientale allemande, révolte qui menaçait aussi les possessions anglaises, portugaises et italiennes.

Déjà vers le milieu du mois de septembre 1888, le chancelier de l'empire allemand avait, dans une note adressée au gouvernement anglais, émis l'idée d'une action commune de l'Allemagne et de l'Angleterre.

En présence d'une agitation qui s'étendait de plus en plus et considérant que l'Allemagne et l'Angleterre poursuivent dans l'Afrique orientale le même but civilisateur, il serait nécessaire, disait-il, que ces deux puissances démontrent leur accord mutuel au Sultan, ainsi qu'aux indigènes

du continent. Le gouvernement anglais accepta les vues du cabinet de Berlin.

Sur ces entrefaits, l'insurrection éclata et menaça d'envahir même cette partie de la côte qui était placée sous le régime d'une Compagnie anglaise.

Les efforts du Sultan de réprimer la rébellion ont complètement échoué.

Ainsi on fit au cabinet de Londres la proposition d'établir un blocus commun sur la côte du continent de l'Afrique orientale.

Voici les raisons qui imposaient cette mesure :

Des expéditions militaires dans l'intérieur du pays ne pourraient avoir qu'un succès éphémère. Étant donnée la grande extension du pays, la difficulté de la locomotion dans un pays où l'adversaire connaissant bien le terrain, pourrait éluder à plaisir le choc d'une troupe supérieure, on ne pouvait nullement espérer de frapper un coup décisif et on devait craindre une guerre de partisans, aussi coûteuse que meurtrière pour les Européens.

Comme partout dans l'Afrique orientale, le belligérant doit avoir des moyens suffisants pour se procurer le matériel de guerre et pour entretenir ses troupes.

Ces moyens ont été fournis aux insurgés par la traite des noirs dont les principaux marchés se trouvaient à Zanzibar et à Pemba. Il leur fallait ensuite transporter par voie de mer au continent le matériel de guerre et les ressources matérielles que donnaient la vente des esclaves.

C'était là le point où l'on a dû frapper les insurgés par des mesures énergiques.

Le blocus de toute la côte était de surveiller les mouvements des navires.

Mais les insurgés recevaient des transports par les côtes du nord et du sud qui se trouvent sous la sphère d'influence du Portugal et de l'Italie. On a donc invité ces deux puissances aussi à prêter leur concours aux mesures du blocus.

M. Cecil Rhodes à Berlin.— La *Taegliche Rundschau* donne les renseignements suivants sur les arrangements conclus par le gouvernement impérial allemand avec M. Cecil Rhodes.

« La convention passée par notre Office colonial avec M. Cecil Rhodes, au sujet de la pose d'une ligne télégraphique à travers notre territoire de protectorat de l'Est africain dans la direction du Sud au Nord et avec rattachement à la ligne Sud africaine qui existe déjà, a été acceptée sans grande contradiction dans nos cercles coloniaux ; on pourrait même dire qu'elle y a provoqué une véritable satisfaction, s'il ne s'y mêlait toujours un sentiment bien légitime de défiance. On craint, en effet, que M. Cecil Rhodes n'ait offert cette ligne télégraphique à notre gouvernement que comme une amorce destinée à le faire mordre plus facilement à ses projets fantastiques de chemin de fer. Une ligne télégraphique anglaise à travers notre territoire de protectorat ne peut nous causer aucun préjudice, à condition que nos droits de souveraineté soient prudemment et suffisamment garantis et elle peut être d'un grand avantage pour la politique anglaise. Mais la mise en communication du Sud africain anglais avec le Soudan

par un chemin de fer anglais équivaudrait à la ruine préméditée de notre empire colonial africain. Ce chemin de fer — on ne saurait trop le répéter — ne serait d'aucune utilité économique pour notre colonie; il n'aboutirait qu'à angliciser notre territoire de protectorat et, si ce projet pouvait être réalisé, ce dont on doute fortement, même en Angleterre, il donnerait à l'influence anglaise un essor si extraordinaire que nous serions bientôt contraints en Afrique à plier bagage. M. Cecil Rhodes voulait construire avec le capital allemand la portion de chemin de fer qui doit traverser le territoire allemand, et la Banque d'escompte de Berlin, qui s'est mise immédiatement en bons termes avec lui, semblait disposée à entreprendre cette affaire, moyennant une garantie qu'aurait donnée l'empire allemand. L'Office colonial s'est adressé alors au groupe centre qui est en ce moment le parti dominant, pour lui demander s'il y avait chance de voir le Reichstag donner jamais son consentement à la concession de cette garantie par l'empire. Mais, fort heureusement, les deux chefs du centre à qui cette question avait été posée, ont répondu par un non énergique et alors les pourparlers ont été arrêtés. Nous regretterions vivement qu'il se trouvât un groupe de capitalistes allemands disposé à appuyer par son concours la politique de propagande de Cecil Rhodes, alors que nul ne songe encore à construire la seule ligne de chemin de fer qui nous serait nécessaire et la seule qui serait vraiment utile à notre territoire de protectorat, c'est-à-dire le chemin de fer central de l'Est africain allemand, reliant l'océan Indien à la région des lacs. Voici d'ailleurs un fait qui indiquera dans quel esprit l'Office colonial allemand a négocié avec M. Cecil Rhodes. L'Allemagne demandait que la construction du télégraphe eut lieu sous la surveillance des troupes allemandes de protectorat et que M. Cecil Rhodes se chargeât de l'entretien de ces troupes. M. Rhodes, après quelque hésitation, a accepté cette condition, non sans se livrer à quelques mauvaises plaisanteries, mais, naturellement, il a demandé ce que cela coûterait. Le représentant de l'Office colonial répondit alors timidement que cet entretien coûterait environ mille marcs par mois. Là-dessus Cecil Rhodes se mit à rire et avoua qu'il avait compté sur une dépense mensuelle de mille livres sterling. Avait-il donc si tort lorsque, naguère à Londres, il déclarait que le sens des affaires manquait absolument aux Allemands?

La question de Samoa. — L'attitude de la Presse dans les trois pays à l'occasion du conflit samoen a été très différente. Aux États-Unis les récriminations ont été très vives contre l'Allemagne au moment de la surprise de *Waslele*. On ne parlait que de guerre, de représailles, et d'ailleurs l'opinion continue à être très surexcitée, mais il faut faire la part de l'exagération yankee. Au reste les journaux commentant le départ de la commission internationale et la détente qui a suivi l'annonce de ce départ ne nous étant pas parvenus encore, nous ne pouvons mettre en lumière d'une façon précise les sentiments actuels de la presse américaine.

En Angleterre, il est à remarquer que les journaux, à de rares exceptions près, ont montré une louable modération. Le *Times*, le

Standard notamment, n'ont cessé de prêcher le calme et de se prononcer pour une solution pacifique de nature à satisfaire tous les intérêts. Le *Globe* lui-même, si violent généralement, écrit :

Ce ne sera certainement pas la faute des États-Unis, ni de la Grande-Bretagne si la commission mixte nommée pour régler la question de Samoa ne conduit pas ses délibérations dans un esprit amical et sans lenteur inutile. Nous, aussi bien que les Américains, nous avons toujours traité cette question avec modération. Par contre, l'Allemagne a agi quelque peu différemment. Si la nouvelle qui nous parvient de Washington se confirme, à savoir que l'Allemagne songe à mettre en question la légalité de tout ce qui a été fait à Apia depuis la mi-mars, alors il saute aux yeux qu'au fond le gouvernement de ce pays ne veut pas conclure d'arrangement ni avec nous, ni avec les États-Unis.

Si l'attitude de l'Allemagne se confirmait, ajoute le *Globe*, mais alors seulement, la commission ne serait plus qu'une pure comédie.

Les journaux allemands, dit la *Pall Mall Gazette*, semblent se calmer un peu. Ils ont sans doute découvert que leurs menaces et leurs cris de guerre ne trouvent pas une oreille favorable en haut lieu. Si les Allemands réclament le *statu quo* du temps de Mataafa, les Anglais et les Américains ont autant de droit de demander le rétablissement du *statu quo* tel qu'il existait avant que Mataafa se fût, avec l'appui des Allemands, soulevé contre la décision du juge suprême.

Moins les Allemands, conclut la *Pall Mall Gazette*, discuteront cette affaire où ils se sont conduits exactement comme à Manille, et mieux cela vaudra pour eux.

En somme les journaux anglais ont toujours discuté avec un calme relatif les événements. Il n'en a pas été de même des journaux allemands.

A Berlin la presse a été des plus violentes. Les femmes mêmes s'en sont mêlées et le *Tageszeitung* publia en bonne place le belliqueux appel que voici :

A toutes les femmes allemandes.

L'honneur de l'Allemagne vient d'être de nouveau foulé aux pieds par l'Angleterre et les États-Unis. Voulez-vous que nous endurions un second Zanzibar? Nous sommes impuissants à parler haut et ferme, parce que nous n'avons pas de flotte. Allons ! debout ! nous toutes, et ramassons de l'argent pour la marine allemande ! Jurez de ne plus songer à vos plaisirs jusqu'à ce que cette honte ait été lavée.

UNE ALLEMANDE.

Cependant les déclarations de M. de Bulow et l'annonce du départ de la Commission internationale ramena un peu de calme dans les esprits. Aujourd'hui les journaux sont plus modérés. C'est ainsi qu'on lit dans la *Gazette de Voss* :

Le silence — et c'est là un heureux symptôme — commence à se faire au sujet de l'affaire de Samoa. Partout on est convaincu que les complica-

tions qui avaient surgi se résoudront pacifiquement, bien qu'on ne puisse encore prévoir quel sera le règlement définitif de cette affaire. Nous nous en tenons, quant à nous, à cette affirmation de M. de Bülow, que l'Allemagne s'est déclarée prête à accepter un règlement honorable.

De son côté la *Post* écrit :

Les négociations engagées entre les trois puissances intéressées, en vue de régler les difficultés de Samoa, ont pris une tournure plus favorable en ce sens que l'attitude conciliante de l'Angleterre a accru les chances d'une solution pacifique. Après la résistance opiniâtre que le cabinet de Londres avait opposée sur divers points, ce changement d'attitude est des plus heureux.

La *Gazette Libérale* relève cette déclaration de M. Hay, secrétaire d'État aux Affaires étrangères des États-Unis, que, dans l'affaire de Samoa, aucune des trois puissances intéressées n'a emporté une victoire ni essuyé une défaite, attendu que les trois gouvernements sont animés du même désir et qu'ils poursuivent de concert une solution pacifique honorable de cette affaire.

Le *Nouvelliste de Hambourg* constate que la question de Samoa est sortie de sa phase aiguë pour entrer dans une phase plus calme et moins tendue. Le *Nouvelliste* ajoute que le choix des trois commissaires suprêmes permet d'espérer l'heureux aboutissement des travaux de la Commission. Il considère en particulier, comme un indice favorable, la ferme intention annoncée par le gouvernement américain de réaliser une entente qui permette de compter sur le rétablissement d'une situation régulière à Samoa.

En somme dans les trois pays on semble attendre avec confiance les résultats des délibérations de la commission.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Les Fêtes de Tunis.

Tunis, 25 avril 1899.

La nouvelle que ni M. Guillain, ni M. Delombre ne viendraient en Tunisie où chacun les attendait, a produit une vive désillusion : colons et négociants avaient, en effet, bien des espérances à formuler qui eussent gagné à être entendues par ces deux ministres ; il y a en effet dans l'air un souffle de mécontentement dont nous allons éprouver bientôt les effets.

L'éclat des fêtes qui devaient accompagner l'inauguration de la statue de Jules Ferry a été marqué par un incident qui mérite d'arrêter l'attention.

La cérémonie même réunissait naturellement tous les Français dans un sentiment unanime d'hommage et d'admiration pour J. Ferry ; dans le discours de M. Krantz nous avons retrouvé l'inspiration d'éloges déjà prononcés à Paris et à Saint-Dié ; dans celui de M. Millet quelques réminiscences clas-

siques attendues d'un homme particulièrement apprécié comme publiciste [1].

Mais, avant cette belle cérémonie, au cours d'une réception des corps constitués, le président de la Chambre d'Agriculture avait formulé au représentant du Gouvernement des desiderata nombreux : « une économie dans les dépenses budgétaires, de la fermeté à l'égard des indigènes, une publication plus détaillée du budget, une organisation plus large de la représentation consultative, la franchise pour les produits tunisiens, la création d'un crédit foncier et agricole, une diminution des charges et une sécurité plus complète. » Il a même mis en garde les visiteurs officiels contre les impressions qu'ils rapporteraient de la *Tunisie truquée* qu'on leur montrerait.

M. Millet qui aurait sans doute été bien inspiré en ne grossissant pas cet incident, eut la malencontreuse idée de vouloir, dans un toast du même jour, relever ces paroles et justifier son administration des reproches qui lui étaient adressés : il méconnaissait cette vérité évidente qu'un fonctionnaire, eût-il cent fois raison, est presque toujours désavoué par un ministre qu'il a eu l imprudence de mettre en présence d'un certain nombre de corps élus indépendants qui lui sont nettement hostiles ; aussi le Ministre des Travaux publics, après avoir fait observer qu'il n'avait aucune qualité pour accueillir les vœux émis, n'hésita-t-il pas à déclarer qu'il trouvait les représentants des colons modérés dans leurs demandes ; puis il proposa de boire à la santé du résident général, proposition qui ne fut pas acceptée par ces représentants des colons auxquels il venait d'accorder le mirage d'une satisfaction éventuelle.

Il n'est pas possible hâtivement de formuler une opinion sur l'acuité du désaccord qui existe depuis deux ans du reste et s'est ouvertement affirmé entre le Résident supérieur et plusieurs notables colons français de Tunisie ; nous partons demain pour Sousse où nous allons inaugurer le port ; on nous fait pressentir que nous y trouverons l'écho des mêmes dissentitiments ; attendons donc la fin de notre excursion pour nous prononcer sur leur véritable portée.

Mission Marchand. — Nous recevons de Djibouti les intéressants renseignements suivants : « L'heureuse traversée de l'Éthiopie par la mission Marchand nous est confirmée. A Itioc, la flottille et le matériel furent remis à la garde de l'azzag Tchérinett ; à Goré, nos compatriotes furent très bien reçus par le dedjaz Thessama, dont la capitale commande tout le plateau abyssin « qui y constitue des défenses naturelles formidables contre les Anglais ». A partir de ce moment, le voyage se continua à dos de mulet, ressource inappréciable en un pays si accidenté, coupé de ravins à pic, mais d'une fraîcheur et d'une fertilité merveilleuses. Rejoints au début de mars par le convoi de ravitaillement sous M. Le Baron, nos compatriotes firent, le 11 du même mois, leur entrée à Addis-Ababa, « au son des clairons des Sénégalais et des flûtes abyssines. » Ils furent chaleu-

[1] De l'œuvre de M. Millet on peut retenir la *France Provinciale*, la *Serbie Économique* et *Dans les Balkans*.

reusement reçus par les Éthiopiens et par les Français et les Russes présents dans la capitale (MM. Lagarde, Ilg, Léontieff, Vlassov, etc.). La mission allait attendre le retour de l'empereur Ménélik, alors retenu à Bouromieda par une très grave maladie de son héritier désigné, le ras Makonnen. Nos officiers songeaient arriver en France vers la fin de mai. »

Haïphong, le 10 mars 1899.

L'Administration indo-chinoise. — Le Gouverneur Général a pris, à la date du 6 février dernier, un arrêté réorganisant l'administration indo-chinoise.

Aux termes de cet arrêté, les directions les plus importantes sont placées sous l'autorité directe de M. Doumer. Elles comprennent les services militaires; les services maritimes; le service judiciaire; la direction des affaires civiles; la direction du contrôle financier; la direction de l'agriculture et du commerce; la direction des travaux publics; l'administration des douanes et régies et l'administration des postes et télégraphes.

Les services locaux relèvent du Lieutenant-Gouverneur en Cochinchine et des résidents supérieurs dans les autres parties de l'union indo-chinoise.

En matière de concessions domaniales, pour toute concession ne dépassant pas 500 hectares, le Lieutenant-Gouverneur et les résidents supérieurs exercent par délégation permanente les pouvoirs attribués au Gouverneur Général. Les demandes de concession sont, dans tous les cas, soumises à l'avis préalable ou à la délibération des conseils locaux.

La caractéristique de cette organisation paraît être une diminution notable des pouvoirs des résidents supérieurs. En effet, la plupart des directions relevant directement actuellement du Gouverneur Général, comme le service judiciaire, les affaires civiles, la direction de l'agriculture, les travaux publics, les douanes, les postes et les télégraphes, étaient, avant la réorganisation due à M. Doumer, sous les ordres immédiats du Lieutenant-Gouverneur et des résidents supérieurs.

Il n'est pas douteux que le rôle de ces hauts fonctionnaires est ainsi réduit à sa plus simple expression. Leur autorité va, du coup, en subir une très rude atteinte et leur amour-propre s'accommodera bien ou mal suivant le tempérament des intéressés, d'une notable diminution des pouvoirs.

Toutefois, c'est là un point très secondaire. Il importe de savoir si la solution des affaires en sera ou non accélérée. Beaucoup pensent qu'il n'y aura aucun avantage. Avec l'ancienne organisation, les questions étudiées, préparées, mises au point dans les résidences

supérieures par des fonctionnaires compétents, au courant des mœurs et des coutumes locales, étaient transmises au gouvernement général qui disposait de tous les éléments pour juger en connaissance de cause.

On se demande par qui seront étudiées, dans l'organisation nouvelle, les questions soulevées chaque jour dans ces pays neufs? Par les chefs de service, comme précédemment. Mais, autrefois, ces chefs de service étaient contrôlés, enquêtés, surveillés par une autorité supérieure, tenant en main tous les services de la colonie, de telle façon qu'ils ne pouvaient donner cours à toutes leurs fantaisies. Présentement, ils ont la bride sur le cou et ne dépendent que du Gouverneur Général qui juge de haut et de loin.

L'avenir dira si ces observations sont fondées. Dans tous les cas, ces transformations ne sont pas sans inquiéter les esprits.

***

Parmi les plus graves innovations financières, inaugurées au Tonkin, par M. Doumer, la ferme des alcools qui a si vivement inquiété les indigènes figure au premier rang. C'est avec peine que les Annamites se résolvent à payer aux agents des fermiers les droits élevés qui grèvent leur distillation. Aussi les conflits sont-ils fréquents. Tout récemment encore, le 13 février dernier, un agent de la ferme des alcools indigènes, M. Beaussart, a été attaqué par les Annamites au cours d'une perquisition à Phu-Ninh-Giang, province d'Haïduong et est mort de ses blessures.

Quelques jours plus tard, un autre agent de la même ferme arrivait dans un village de la province de Sontay pour perquisitionner. Trouvant les portes fermées, il se mettait en devoir de les ouvrir, lorsqu'il fut, à ce moment, attaqué par des Annamites cachés derrière les palissades qui firent pleuvoir sur le malheureux une grêle de coups. Bien que grièvement blessé, il put, néanmoins, se dégager et fuir.

Des incidents de cet ordre, beaucoup trop fréquents, montrent l'état d'esprit de la population indigène dans les provinces les plus paisibles du Delta.

Cette situation n'est pas sans amener un certain malaise qui n'avait pas été ressenti, depuis bien des années, et chacun éprouve le besoin d'une détente. M. le Gouverneur Général comprendra certainement que les relations entre Européens et indigènes manquent de cordialité et qu'une politique conciliante vis-à-vis des Annamites serait bien accueillie.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Bulgarie. — *Commerce extérieur pendant* 1898. — Le gouvernement bulgare a l'heureuse idée de publier en bulgare et en français la statistique de son commerce extérieur. De sa dernière publication, dont la clarté fait honneur à la direction de la statistique de la principauté, nous extrayons les renseignements suivants :

	Quantités	Valeurs
Importations :	270.502.096 kilos	72.730.250 francs.
Exportations :	468.695.869 —	66.537.007 —

L'importation a diminué en 1898 par rapport à 1897 et 1896.

L'exportation a augmenté en 1898 par rapport à 1897 sans pourtant remonter aux chiffres atteints en 1896.

Les marchandises dont l'importation s'est accrue de 1897 à 1898 sont celles-ci : rails de chemin de fer et matériel accessoire + 1.240.486 francs. Vins ordinaires + 730.634. Machines diverses + 698.468. Articles bruts de fer fondu, pièces brutes de machines et roues en fonte, poutrelles en fer + 603.293. Wagons de marchandises couverts et ouverts + 551.054. Sucre raffiné en caisses, futailles et sacs + 424.330 [1].

Russie. — *Chemins de fer en* 1898. — L'année 1898 a été très bien employée à cet égard :

2.231 verstes de voies nouvelles ont été livrées à la circulation ;

10.585 ont été mises en construction ;

2.767 ont reçu l'autorisation préalable à toute construction.

Sont prêts à être livrés à la circulation régulière et ont déjà été exploités à titre provisoire, les tronçons de Samarkand à Andijan et de Khaviète à Tachkent (chemin de fer transcaspien — longueur totale — 679 verstes), de Tiflis à Kars (chemin de fer transcaucasien, 279 verstes), de Souvalki à Grodno (chemin de fer Pétersbourg-Varsovie, 936 verstes), de Krasnoïarsk à Irkoutsk (chemin de fer Sibérie centrale, 1.005 verstes), de Perm à Kotlass (804 verstes), de Vladivostok à Khabarovsk (chemin de fer de l'Oussouri, 718 verstes), de Tikhoretzk au Volga (chemin de fer Vladikavkase, 505 verstes) et quelques centaines de verstes de voies ferrées d'intérêt local.

II. — AFRIQUE

Guinée Française. — *Commerce.* — L'extension de Conakry, où trois nouvelles maisons de Bordeaux se sont établies et où deux autres maisons françaises augmentent leurs affaires, favorise l'importation française dans la colonie : du reste, le commerce des rivières de Sierra-Leone a été détourné en bonne partie au profit de notre colonie.

La production du pays en caoutchouc a été excellente, mais la vogue extraordinaire dont jouit ce produit actuellement, détourne les indigènes des autres récoltes moins faciles à obtenir et à transporter à la côte. Les sésames, les palmistes, la gomme copale, qui pourraient être exportés en quantités considérables si les popupulations étaient laborieuses, sont presque abandonnés.

Si les cours du caoutchouc fléchissaient où si, par suite d'une exploitation exagérée, les lianes s'épuisaient, la situation florissante de la colonie se trouverait compromise jusqu'à ce que les indigènes aient installé en grand la culture des sésames qui semble la plus facile et la plus rémunératrice après le caoutchouc et la gomme [2].

La Réunion. — *Mouvement de la navigation.* — Pendant le premier semestre 1898, il est entré 87 navires dont la nationalité, le tonnage et les chargements se répartissent ainsi :

Nationalité		Tonnage	Chargements
Navires français	52	65.754	5.640.728
Navires étrangers	35	28.796	4.335.519
Total	87	94.550	9.976.247

Il est sorti pendant la même période 88 bâtiments emportant pour 9.692.058 francs de denrées de la colonie.

III. — ASIE

Tonkin. — *Culture du riz.* — D'un intéressant rapport de M. Fourès, publié par le ministère des colonies sur la culture du riz dans le Delta, il résulte que les rizières du Tonkin se divisent en trois catégories :

1° Les rizières à 2 récoltes au cinquième et au dixième mois.
2° Les rizières à 1 récolte au cinquième mois.
3° Les rizières à 1 récolte au dixième mois.

---

[1] V. *Revue d'Orient et de Hongrie*, n° du 20 avril 1899.
[2] Rapport officiel du ministre des Colonies sur la situation de la Guinée française pendant le troisième trimestre 1898.

Les deux fléaux le plus à craindre sont la sécheresse et l'inondation, cette culture exigeant un minimum et un maximum d'eau au delà desquels elle est compromise ou perdue.

Dans les douze provinces du Delta de Quang Yen, Son Tay, Hung Yen, Bac Ninh, Haï Duong, Hanam, Thai Binh, Haïphong, Hanoï, Ninh-Binh, Nam Dinh, Bac Giang, les terrains propres à la culture du riz et affectés à cette culture comportent au total 1.916.675 maû dont 338.204 sont cultivées à deux récoltes par an.

La production totale du Delta est de 23.938.793 piculs ce qui fait un rendement moyen de 12 piculs 5 par maû.

Les rizières à 2 récoltes épuisent la terre, exigent de la fumure et fournissent, par récolte, un rendement inférieur à celui des rizières donnant une seule récolte annuelle.

Les pertes accusées par une sécheresse prolongée sont, dans le Delta du fleuve Rouge, le double de celles qui résultent de la rupture des digues; quant à la production des rizières du Delta elle pourrait être augmentée, au dire du même auteur, au moins d'un cinquième à la suite de travaux d'irrigation et d'assèchement.

IV. — AMÉRIQUE

Colombie britannique. — *Saumon frais et en conserve.* — Il résulte d'un très intéressant rapport[1] de M. H. de Saint-Laurent, consul de France à Vancouver, que l'importation du saumon frais serait très rémunératrice de Vancouver à Paris, soit par bateau complet de Vancouver, soit par New-York ou par Montréal, le jour où une compagnie de navigation aura installé des appareils frigorifiques à bord de ses bateaux; ce que n'a pas encore su faire la Compagnie transatlantique.

Quant aux saumons en conserve, les fabricants de la rivière Fraser les vendent 16 à 17 shellings, suivant l'importance de la commande. Entre ce prix et celui de la vente par caisses à Paris, il y a une marge si considérable que ce commerce peut prendre une extension très grande. Nous conseillons aux négociants que cet article intéresse à s'adresser directement au consul de France à Vancouver.

[1] Voir *Moniteur universel du commerce*, 22 décembre 1898.

BIBLIOGRAPHIE

La guerre Hispano-Américaine de 1898, par le capitaine Ch. BRIDE, breveté d'état-major (réserve). Paris, 1899. 1 vol. in-8° avec de nombreux croquis dans le texte. Prix : 5 francs.

La *Guerre Hispano-Américaine de* 1898, que publie l'éditeur militaire Chapelot, nous donne l'historique des graves changements survenus aux Antilles et en Extrême-Orient. L'auteur de l'ouvrage, le capitaine BRIDE, s'est efforcé de présenter avec exactitude et impartialité, la série assez décousue des événements qui viennent de se dérouler à Cuba et aux Philippines.

Après avoir exposé d'une façon très complète l'état de ces colonies espagnoles avant le conflit, la série des insurrections cubaines et la suite des faits antérieurs à la rupture, il a, pour aborder l'étude des opérations mêmes, réuni les docu-officieux et officiels publiés par les belligérants, comparé entre eux des rapports et des informations souvent discordants, quelquefois contradictoires et en a composé un récit des plus intéressants.

La maison *Andriveau-Goujon, Henry* BARRÉRE, éditeur-géographe, vient de faire paraître une carte de la **Vallée du Nil, du lac Tchad et du Bassin du Congo.**

Cette carte à laquelle les récents événements donnent une brûlante actualité est l'œuvre de M. Prompt, inspecteur général des ponts et chaussées, en retraite, dont le nom seul et la haute autorité en pareille matière sont un garant de la conscience et de l'exactitude avec lesquelles le travail a été exécuté.

Toutes les personnes qui s'intéressent aux questions africaines voudront avoir sous les yeux cette carte, dont le prix est seulement de 2 *francs*.

P. C.

Organisation coloniale et Fédération. *Une fédération de la France et de ses colonies*, par EMILE DÉMARET, docteur en droit, avec préface de M. EUGÈNE ÉTIENNE, 1899. Paris, V. GIARD et E. BRIÈRE, éditeurs, 1 vol. in-8°, prix 5 fr.

M. Emile Demaret examine les principaux systèmes de colonisation, en prenant pour exemple trois grands pays colonisateurs. Il s'appuie tout d'abord sur l'histoire coloniale de l'Espagne pour combattre tous les système d'assujettissement. La prospérité des colonies anglaises le ferait pencher en faveur de l'autonomie coloniale, s'il ne pensait qu'au-dessus des intérêts locaux il existe des intérêts généraux, pour lesquels la centralisation est nécessaire. C'est pourquoi il préconise une fédération, à l'exemple des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, ou plutôt semblable à celle que poursuivent, en Angleterre, les impérialistes et M. Chamberlain.

De telles idées méritent d'être examinées avec une sérieuse attention. Elles provoqueront assurément de très vives controverses; mais il est bon qu'elles aient été formulées avec netteté et précision.

Le livre de M. Démaret se recommande de lui-même par l'originalité des idées qu'il expose. Il est écrit avec sincérité, sobriété et talent.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA CONVENTION ANGLO-RUSSE

Au moment même où le gouvernement français signait avec celui de Londres la convention qui met fin au conflit provoqué par l'occupation de Fachoda, la Russie concluait, de son côté, avec la Grande-Bretagne, un accord qui termine d'une manière pacifique la querelle très aiguë qui surgit entre ces deux nations à propos des chemins de fer à construire dans le nord de la Chine. Après la convention franco-anglaise, on peut presque dire qu'il n'y a plus de question africaine assez grave pour troubler désormais la paix de l'Europe ; après la convention anglo-russe, on peut également affirmer que les conflits susceptibles de naître de la question extrême-orientale sont écartés sinon pour toujours du moins pour longtemps.

La simultanéité de ces deux conventions inspire encore une autre réflexion : la Russie, la France et l'Angleterre semblent avoir compris que leurs divisions, malencontreusement entretenues par une diplomatie maladroite, ne pouvaient que leur nuire, en servant les intérêts de la triplice germanique. Ce sont ces divisions qui suivirent les massacres de l'Arménie, qui rendirent possible la guerre gréco-turque et l'écrasement de la Grèce, qui prolongèrent les désordres de la Crète, qui, enfin, assurèrent la substitution, en Turquie, de l'hégémonie morale et même matérielle de l'Allemagne à l'influence prépondérante qu'exerçaient autrefois la France et l'Angleterre. Ce sont aussi ces divisions qui permirent à l'Allemagne de se glisser entre la France et la Russie au moment de leur intervention dans la lutte sino-japonaise et facilitèrent son occupation de la baie de Kiao-tchéou dans le Schan-Toung. Enfin, les mêmes divisions n'ont-elles pas servi déjà les intérêts de l'Allemagne au Siam, surtout au détriment de la France?

La diplomatie russe et la diplomatie française ont fini par ouvrir les yeux sur les inconvénients de la lutte avec l'Angleterre à laquelle poussent, depuis quelques années, nos politiciens ; elles ont compris qu'une pareille politique était nuisible aux deux nations, profitable exclusivement à l'Allemagne; elles se sont rendu compte, d'autre part, des dangers qui en pourraient résulter pour la Russie et la France, si l'Angleterre, en dépit de certaines divergences d'intérêts,

se tournait du côté de l'Allemagne. De là cette simultanéité des accords anglo-russe et franco-anglais que l'on peut, non sans raison, considérer comme ayant été concertés au préalable entre la France et la Russie, pendant ces derniers mois.

On a eu raison de dire, dans la presse européenne, que les conventions avaient une signification beaucoup plus étendue que ne semblerait le comporter les clauses qu'elles renferment, et qu'il en résulterait, selon toute probabilité, une modification profonde de l'état politique de l'Europe, en même temps que des assurances positives en faveur du maintien de la paix.

Cette opinion est d'autant plus rationnelle que, sur les trois nations mêlées aux accords récents et simultanés dont je parle, il en est deux au moins, l'Angleterre et la Russie qui n'ont aucun intérêt, même d'ordre moral, à faire la guerre. Toutes les deux sont tranquilles dans leurs territoires métropolitains et coloniaux, n'ont aucun motif de chercher querelle à leurs voisins et ne donnent elles-mêmes prétexte à aucun mécontentement assez sérieux pour légitimer un conflit allant jusqu'à la guerre. L'une et l'autre font, il est vrai, une politique plutôt égoïste que sentimentale, et ne se gênent guère donc la poursuite de la satisfaction de leurs intérêts ou de leurs ambitions; mais, si elles peuvent provoquer par cette attitude quelque mauvaise humeur parmi les nations rivales, cette mauvaise humeur ne pourrait que difficilement donner naissance à des conflits armés. L'une et l'autre ainsi sont plutôt tournées vers le progrès industriel et commercial que vers les compétitions politiques.

L'Angleterre s'est adonnée à cette politique depuis trop longtemps pour qu'il lui soit possible de s'en détourner. Elle est volontiers impérialiste dans ses manifestations extérieures, mais ses hommes d'État les plus populaires auraient de la peine à transformer cet impérialisme en militarisme. Elle a donné à son industrie, à son commerce, à sa navigation marchande un tel développement, qu'elle risquerait, dans une guerre avec une grande nation européenne quelconque, beaucoup plus qu'elle n'aurait de chances de gagner. Elle est donc pacifique par intérêt autant que par tradition et par tempérament.

La Russie ne l'est pas moins, quoique pour d'autres motifs. D'abord, elle fait, du côté de l'Asie, un effort d'expansion tellement considérable et si coûteux, qu'elle est contrainte de vivre en paix avec toutes les nations de l'Europe. C'est un des motifs qui l'ont déterminée à chercher, dans l'alliance avec la France et dans un rapprochement avec l'Autriche, une garantie contre toute éventualité de menaces de la part de l'Allemagne.

Si elle a besoin de sécurité en Europe, elle n'en a pas moins besoin en Extrême-Orient, ne serait-ce que jusqu'à ce que son trans-

sibérien soit achevé. Elle est en pleine voie d'installation dans les mers extrême-orientales; tout conflit qu'elle y aurait avec une nation maritime quelconque, serait-ce le Japon, lui nuirait au plus haut degré, car elle entraverait son progrès et gênerait son établissement encore en voie de formation. Quant à une guerre avec l'Angleterre, dont tout l'effort se porterait nécessairement dans les mers de Chine, la Russie ne peut même pas y songer. On est donc en droit d'affirmer qu'en signant avec l'Angleterre une convention où elle trouve toute sécurité pour son expansion dans le nord de la Chine, la Russie obéit à des intérêts immédiats de premier ordre.

Il paraît également certain qu'elle a été guidée, dans son rapprochement avec l'Angleterre, par des considérations générales d'ordre économique. Quoique l'on ait nié en France l'existence de certain rapport secret adressé au Tsar par son ministre des finances, M. de Witte et divulgué par le *Times*, il paraît certain que les observations contenues dans ce document ont joué un rôle important dans la conclusion de l'accord qui vient d'être officiellement porté à la connaissance de l'Europe. M. de Witte ne passa jamais pour un ministre sentimental. Chargée par son souverain de procurer à la Russie les capitaux dont elle a besoin pour ses grands travaux publics et pour la création de son outillage militaire et maritime, et de travailler, en même temps, au progrès économique de l'empire, il prend les capitaux partout où il les trouve, et il utilise, pour le développement industriel et commercial de la Russie, tous les concours qui lui paraissent bons.

La France lui a d'abord fourni, très généreusement et avec le sentimentalisme dont elle est coutumière, tous les milliards qu'il lui a demandés. Cinq, six et peut-être sept milliards sont passés, à la sollicitation de M. de Witte, dans les chemins de fer et les autres entreprises russes. Indépendamment de ces sommes énormes, nos compatriotes ont fourni à la Russie des installations métallurgiques et autres considérables. Nos capitalistes et nos industriels ont recueilli dans ces opérations des bénéfices importants, mais ils s'y sont un peu fatigués, et la source française, où puisait la Russie depuis une dizaine d'années, a paru se tarir. D'un autre côté, le régime protectionniste adopté par la France depuis 1892 est peu favorable à la Russie. Ses blés ne trouvent plus chez nous l'écoulement qu'ils y avaient autrefois, ses bestiaux non plus. D'autre part, comme ses portes sont fermées à nos produits industriels, nous n'avons guère de motifs de favoriser ceux de son agriculture. Il n'y a donc entre les deux nations alliées que des relations commerciales insignifiantes. Faut-il s'étonner que, dans ces conditions, M. de Witte, en homme avisé qu'il est, se soit tourné d'un autre côté?

Si les termes du rapport que lui attribue le *Times* ne sont pas

absolument exacts, je suis très porté à croire qu'ils se rapprochent beaucoup de la vérité.

Il n'est pas douteux, par exemple, que le ministre des finances du Tsar s'est toujours montré favorable aux créations industrielles faites par l'Angleterre dans le Caucase, surtout en vue de l'exploitation des mines de pétrole de cette région. M. de Witte ne pourrait méconnaître l'intérêt qu'avait la Russie à voir se développer, fût-ce par le concours d'ingénieurs et de capitaux anglais, une industrie à laquelle les Russes eux-mêmes n'avaient pas su donner l'extension qu'elle comporte. Il ne pouvait aussi qu'encourager la création sur le sol russe des filatures et des tissages où les Anglais sont passés maîtres et, de même qu'il a vu avec plaisir certains de nos plus grands établissements métallurgiques fonder des usines en Russie, il accueille avec la même bienveillance les industriels anglais.

Il peut nous paraître dur de voir la Russie prodiguer aux Anglais des faveurs que nous aurions voulu réserver pour nous seuls, mais il est impossible que nous méconnaissions l'intérêt qui la pousse vers cette conduite. Pays encore tout neuf au point de vue industriel et commercial, notre alliée accepte tous les concours ; elle les provoque même ; avons-nous le droit de nous plaindre. Si le nôtre ne pouvait pas satisfaire tous ses besoins, elle en va chercher ailleurs ; et l'Angleterre n'est-elle pas, grâce à son énorme outillage industriel et la richesse incalculable de son marché financier, la nation la plus apte à lui fournir les capitaux, les produits et les éléments de transport qui lui sont nécessaires?

Dans un article récent, le *Times* faisait remarquer, non sans raison, que les entreprises gigantesques auxquelles la Russie s'est livrée depuis quelques années lui imposent des charges extrêmement lourdes sans qu'elle puisse espérer en tirer tout de suite des avantages proportionnels.

Il est certain, par exemple, que la construction du transsibérien, dont la longueur sera d'environ huit mille kilomètres coûte extrêmement cher et que la Russie seule serait incapable de fournir à ce gigantesque instrument de transport toutes les marchandises et tous les voyageurs dont il aura besoin pour couvrir seulement ses frais d'exploitation. Force est au gouvernement russe qui assume toute la charge de cette entreprise de chercher en dehors de la Russie des éléments de trafic. Sans doute l'Allemagne et la France lui en pourront fournir une certaine quantité, grâce aux intérêts qu'elles ont en Extrême-Orient; mais l'avenir du transsibérien ne pourra être sérieusement assuré que si le marché britannique consent à détourner vers cette voie nouvelle une portion du trafic qu'elle assure actuellement aux navires qui circulent entre les ports anglais et ceux de l'Extrême-Orient. Ce changement de direction se produira-t-il? Il serait bien

difficile de l'affirmer ou de le nier d'une manière certaine ; mais il est impossible de contester les avantages que la Russie et son gouvernement y trouveraient, et l'on ne peut s'étonner que le tsar et son ministre des finances fassent tous les efforts pour le déterminer.

Ne voilà-t-il pas autant de raisons qu'il en faut pour expliquer les avances manifestes faites à l'Angleterre par la diplomatie russe.

Si, d'autre part, on tient compte de ce fait que la vie même de la Grande-Bretagne est liée à son expansion commerciale et industrielle, on trouvera tout naturel que lord Salisbury se félicite publiquement de la convention qu'il vient de signer avec le gouvernement de Saint-Pétersbourg et l'on n'ajoutera qu'une importance très secondaire aux critiques plus ou moins amères et aux doléances plus ou moins sincères que l'on trouve dans quelques journaux anglais.

Pour juger en connaissance de cause ces opinions, il est nécessaire d'examiner d'un peu près la convention anglo-russe et les faits d'où elle est sortie.

On n'a pas oublié qu'aussitôt après la conclusion de la paix sino-japonaise obtenue par l'intervention de la Russie et qui avait sauvé la Chine de l'invasion des Japonais, le gouvernement de Saint-Pétersbourg se fit payer ses bons offices par la concession de Port-Arthur, sur le golfe de Pétchili, à l'extrémité de la presqu'île de Liao-Toung et par l'autorisation de rejoindre ce port, qui est libre pendant toute l'année, au transsibérien par une ligne qui traverserait du nord au sud toute la presqu'île et la Mandchourie.

L'Angleterre ne pouvait se dissimuler que de pareils avantages attribuaient à la Russie une influence prépondérante dans toute la partie de la Chine située au nord et à l'est du Liao-toung et sur le golfe du Pétchili, c'est-à-dire, sur la route maritime vers Pékin. Pour contrebalancer les concessions faites à la Russie ou plutôt afin d'entraver le développement de l'influence russe dans le nord de la Chine, le gouvernement de Londres ne tardait pas à se faire concéder par la Chine le port de Weï-Haï-Weï, au sud de Pétchili. En même temps, elle faisait négocier, par une compagnie anglaise, la *British and Chinese corporation*, la construction d'un chemin de fer qui partirait de Chan-haï-kouan, sur le bord du Pétchili, pour aboutir à Niou Tchwang, dans la presqu'île de Liao-Toung, au nord de Port-Arthur; un embranchement de cette ligne partait de Liao-heïchau pour se diriger vers Sin-Minting, sur la route qui rejoint Pékin à la Russie orientale, à travers les deux Mongolies. Sous la pression de l'ambassadeur anglais ces deux lignes furent concédées et un emprunt fut contracté pour leur construction par le gouvernement chinois auprès de la *Shang-haï and Hong-Kong Bank* où les Anglais ont la main. Placées sous l'influence de la Grande-Bretagne, ces voies ferrées coupaient la route de Pékin aux Russes et ouvraient aux Anglais celle des deux Mon-

golies. La Russie s'empressa de protester auprès du Tsong-li-yamen contre la concession qu'il avait faite ; mais l'Angleterre ne voulait rien entendre, et M. Chamberlain, se faisant l'écho de ses compatriotes, prononçait presque des paroles de menaces à l'égard du gouvernement de Saint-Pétersbourg, l'accusant d'égoïsme et d'ambition exagérée et parlant de la « longue cuillère » dont il faut se servir quand on soupe avec la Russie. On put croire, pendant quelques semaines, que les deux rivales en viendraient aux mains; en réalité, l'une et l'autre ne poursuivaient qu'un but, s'assurer par des concessions réciproques et un partage d'influence la prépondérance dans l'empire chinois. Au plus fort de la crise, alors qu'en France on croyait généralement à la possibilité d'un conflit armé, j'écrivais dans un journal politique : « Si l'Angleterre affecte une aussi grande mauvaise humeur des empêchements qui sont mis à l'extension de son influence dans le nord, je suppose que c'est tout simplement afin de se ménager des prétextes de réclamer des compensations dans le sud et dans le centre de la Chine... Nation commerciale plutôt que militaire, et nation dotée d'un sens pratique admirable, l'Angleterre tient beaucoup moins à exercer une action politique en Chine, qu'à s'y emparer du commerce et de l'industrie. Or, ce n'est pas dans le nord que le commerce et l'industrie sont appelés à se développer, c'est dans le sud et dans le centre, dans la vallée du Si-Kiang et dans celle du Yang-tsé-kiang, et c'est, sur ces vallées que, depuis des années, l'Angleterre a jeté son dévolu; c'est dans ces vallées qu'elle fera payer aux Chinois les déboires dont elle se plaint en ce moment. »

Les faits ont pleinement confirmé ces prévisions. L'Angleterre a commencé par profiter de son conflit avec la Russie pour se faire concéder par la Chine le territoire de Kaw-Toun, en face de Hong-Hong, et le droit de relier ce territoire à Canton par une voie ferrée. C'est l'Angleterre maîtresse de la portion inférieure du cours du Si-Kiang et prépondérante dans toute la partie riche du sud de la Chine.

Par la convention qu'elle vient de signer avec la Russie, elle se ménage une influence prédominante dans la vallée du Yang tsé-Kiang; elle marche vers la réalisation de la seconde partie de son programme et elle y marche d'accord avec la rivale qui était l'objet de ses menaces il y a un an. La querelle s'est terminée par l'accord parfait qu'on pouvait prévoir.

Le point de départ de la convention anglo-russe est le chemin de fer de Shan haï Kuan à Niou-Tchouan. « Il sera loisible au gouvernement chinois de nommer tant un ingénieur anglais qu'un comptable européen pour surveiller la construction de la ligne de chemin de fer en question et la dépense des sommes y affectées. Mais il

reste bien entendu que ce fait ne saurait constituer un droit de propriété ou de contrôle étranger et que *la ligne en question doit rester chinoise*, soumise au contrôle du gouvernement chinois et *ne pourra être engagée ou aliénée à une compagnie non chinoise.* » La Russie écarte par cette clause toute éventualité d'une intervention de l'Angleterre dans le territoire que traversera la ligne et qui sépare le Liao-Toung de Pékin. « Pour ce qui est de l'embranchement se dirigeant de Liao-heïchau à Sin-Minting, outre les restrictions susdites, il a été convenu qu'il sera construit par la Chine elle-même, qui pourra admettre les ingénieurs européens — pas nécessairement anglais — pour l'inspecter périodiquement, vérifier et certifier que les travaux sont vivement exécutés. » Déjà l'on sent percer, dans cette clause, l'intention de la Russie de se ménager une entrée dans cette ligne, en faisant accepter par sa rivale que les ingénieurs européens ne seront « pas nécessairement anglais. » Le paragraphe suivant est, à cet égard, plus significatif encore : « Le présent accord spécial ne saurait naturellement entraver d'aucune façon le droit du gouvernement russe d'appuyer, s'il le juge opportun, des demandes de sujets ou établissements russes, relatives à des concessions de chemins de fer qui, partant de la ligne principale de Mandchourie et se dirigeant au Sud-Ouest, traverseraient la région où sera construite la ligne chinoise aboutissant à Sin-Minting et Niou-Tchouang. » En d'autres termes et pour parler un langage plus clair que celui des diplomates, les chemins de fer situés au voisinage de Pékin, entre Pékin et le Liao-Toung seront chinois, exclusivement chinois; mais la Russie se réserve de faire demander, par des nationaux, des concessions qui lui permettront de faire pénétrer son influence aussi activement que possible dans les régions septentrionales de la Chine, particulièrement dans les deux Mandchouries qui avaient fait, un instant, l'objet des convoitises de l'Angleterre.

En acceptant de pareilles clauses, celle-ci faisait un sacrifice considérable; elle en profita pour faire entrer sa rivale dans le jeu qui l'intéresse plus particulièrement au centre de la Chine. Et c'est ainsi que des chemins de fer indiqués plus haut et d'où paraissait devoir naître un conflit armé, est sorti un accord où la Russie et l'Angleterre se divisent moralement la Chine. A la première le nord, à la seconde le centre, sans parler du sud où elle croit être prépondérante.

Les textes sont formels : « La Russie et la Grande-Bretagne, animées du sincère désir d'éviter en Chine toute cause de conflits dans les questions où leurs intérêts se rencontrent, et prenant en considération la gravitation économique et géographique de certaines parties de cet empire sont convenues de ce qui suit. » Il faut rapprocher de ce paragraphe, qui est le premier de la convention, le suivant qui y figure le dernier mais qui le complète : « Les deux

parties contractantes n'ayant nullement en vue de porter une atteinte quelconque aux droits souverains de la Chine, ainsi qu'aux traités existants,ne manqueront pas de faire part au gouvernement chinois du présent arrangement qui, en en écartant toute cause de complication entre elles, est de nature à consolider la paix dans l'Extrême-Orient, et à servir les intérêts primordiaux de la Chine elle-même. » Ce paragraphe doit-il être considéré comme un engagement de l'Angleterre et de la Russie de protéger l'intégralité du territoire chinois, ainsi que divers journaux nous l'ont affirmé, n'est-il qu'une simple formule de politesse à l'égard de la Chine? Il serait assez difficile de le dire. Les deux parties contractantes déclarent, il est vrai, n'avoir « nullement en vue de porter une atteinte quelconque aux droits souverains de la Chine »; mais elles parlent en même temps de « la gravitation économique et géographique de certaines parties de cet empire » dans des conditions telles que le gouvernement chinois serait bien aveugle s'il n'y voyait pas une menace pour son indépendance, menace qui restera suspendue sur sa tête, de manière à le rendre docile aux demandes qui lui seront faites dans l'avenir et qui sont prévues dans les deux articles principaux de la Convention.

En voici le texte : « La Grande-Bretagne s'engage à ne pas réclamer pour son compte et en faveur de sujets britanniques ou autres, des concessions quelconques de chemins de fer au nord du Grand Mur de Chine, et à ne pas contrecarrer directement ou indirectement, dans cette région, les demandes de concessions de chemins de fer, appuyées par le gouvernement russe. » Par ce paragraphe, l'Angleterre reconnaît implicitement à la Russie le droit d'étendre son influence exclusive dans toute la partie de la Chine située au nord de la grande muraille,c'est-à-dire dans les deux Mandchouries.C'est, dans un temps plus ou moins éloigné, l'hégémonie russe s'exerçant dans tout le nord de la Chine jusqu'aux portes de Pékin. Comme elle est déjà assurée d'exercer la même hégémonie dans la presqu'île de Liao-tong,dans la Mandchourie et même dans la Corée où elle s'est assuré un condominium avec le Japon, c'est un énorme morceau de l'empire chinois, un tiers presque de cet empire qui est destiné à devenir russe, dans un temps plus ou moins éloigné.

En échange des garanties qui lui sont données par l'Angleterre, la Russie « s'engage à ne pas réclamer pour son compte et en faveur de sujets russes ou autres des concessions quelconques de chemins de fer dans le bassin du Yang-Tsé et à ne pas contrecarrer directement ou indirectement, dans cette région, les demandes de concessions de chemins de fer, appuyées par le gouvernement britannique. » Ainsi que l'ont fait justement remarquer la plupart des journaux anglais, la situation faite à l'Angleterre par cette clause est loin de correspondre à celle que la Russie obtient. Tandis que celle-ci est déjà vir-

tuellement maîtresse de tout le nord de la Chine, l'Angleterre n'a dans la vallée de Yang-Tsé-Kiang aucun autre établissement que celui de Shanghaï où elle se trouve sur le même pied que les autres nations européennes. D'un autre côté, il n'y avait aucune probabilité que la Russie vînt lui faire concurrence dans cette région, tandis qu'elle était elle-même naturellement attirée à faire concurrence aux Russes dans le voisinage du golfe de Pétchili et de Pékin. Les feuilles britanniques peuvent donc, avec quelque apparence de raison, se plaindre de ce que la part faite à l'Angleterre par la convention anglo-russe est inférieure à celle de la Russie.

Il en serait ainsi, en effet, si l'Angleterre n'avait pas pris depuis longtemps ses précautions pour étendre son influence commerciale et même politique dans toutes les parties de l'Empire chinois.

Mais il ne faut pas oublier qu'elle est presque la maîtresse des finances de l'Empire du milieu par le directenr des douanes qui est anglais, qu'elle occupe Hong-Kong, qu'elle vient de prendre possessiod de Kaw-Toun, quelle entretient des navires à vapeur sur le Si-Kiang où elle est prépondérante, qu'elle ne tardera pas à construire une voie ferrée qui, en reliant Kaw-Toun à Canton, fera tomber cette ville, la plus industrieuse et la plus riche de toute la Chine, dans sa sphère d'action, qu'elle pense s'assurer les moyens de relier la Birmanie au Se-Tchuen par une voie ferrée traversant le Yunnan ; qu'elle occupe en un mot, une situation véritablement prédominante dans tout le centre de la Chine. L'assurance que la Russie ne mettra aucune entrave, à son expansion ultérieure dans cette portion de l'Empire et qu'elle pourra couvrir la vallée du Yang-Tsé-Kiang de ses voies ferrées, et, bientôt, sans doute, de ses mines, est en réalité, une compensation suffisante aux engagements qu'elle prend vis-à-vis de la Russie, car c'est son avenir économique et commercial assuré contre toutes les compétitions imaginables. Par cette entente, la Russie et l'Angleterre deviennent les directrices de la politique chinoise, car elles détiennent le sort de l'Empire. Sans elles, désormais, la Chine ne pourra rien faire, car, une fois leurs chemins de fer construits dans le nord et dans le centre, il ne dépendra que d'elles de mettre fin à l'Empire chinois. Pour résumer toute ma pensée qui est, sans contredit celle de derrière la tête des diplomates russes et anglais, je conclurai en disant que l'accord anglo-russe a pour conséquence fatale l'établissement en Chine d'une véritable condominium de la Russie et de l'Angleterre. L'Allemagne paraît le comprendre. Quant à la France, elle y trouvera surtout matière à réflexions de la faute qu'elle a commise, pendant ces dernières années, en se séparant de l'Angleterre au moment où la Russie se préparait à s'en rapprocher.

J.-L. DE LANESSAN,
Député, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine.

MAUVAISES TRADITIONS DIPLOMATIQUES

La tâche de notre ministre des affaires étrangères est extrêmement lourde, écrasante même, depuis Fachoda plus encore, et on conçoit parfaitement que M. Delcassé, sous le coup d'une émotion légitime, ait oublié en répondant aux violentes attaques de M. Lasies qu'il avait organisé lui-même, en tant que ministre des colonies, la mission Marchand. On ne le chicanera pas sur ce point d'un intérêt exclusivement historique; c'est de l'avenir autant que du présent que nous nous occupons surtout dans cette Revue. Et à cet égard, qu'on nous permette de rééditer un grief plusieurs fois formulé ici. L'Angleterre a sa politique impérialiste, la Russie sa politique asiatique, l'Allemagne sa politique continentale, la France n'a pas de politique étrangère précise, certaine, que le pays connaisse, approuve, et qui tout au moins sauvegarde ses droits. Il en résulte une incohérence déplorable dans nos efforts, et des insuccès vraiment si répétés qu'il y a lieu de s'en préoccuper; il semble plus facile de cacher un échec que de l'éviter. Mais puisque, depuis une quinzaine, nous venons d'observer un certain nombre de faits qui méritent de ne pas demeurer inaperçus, il nous paraît nécessaire de mettre en garde l'opinion contre une aussi fâcheuse tradition.

Rapport Witte. — On lira plus loin les passages les plus importants d'un document relatif aux relations commerciales de l'Angleterre et de la Russie qui a paru à Londres le 26 avril, sous le nom de « Rapport secret de M. Witte ».

C'est là le point de départ de la politique nouvelle de la Russie, et personne n'a nié que les idées contenues dans ce document ne fussent celles de l'ancien directeur des chemins de fer russes, aujourd'hui ministre des finances; que le titre « Rapport secret de M. Witte » ait été écrit pour appeler l'attention du lecteur, c'est possible, mais il n'en est pas moins vrai que le gouvernement français a prié M. Raffalovitch, agent financier de la Russie à Paris, de démentir l'authenticité d'un document qui ne fait pourtant doute pour personne, ni au quai d'Orsay, ni à l'étranger. Pourquoi donc ce démenti? Afin de tranquilliser l'opinion en France, nous a-t-on dit, parce qu'elle est trop impressionnable et trop imparfaitement renseignée pour juger sagement les conséquences d'une pareille évolution politique; ces raisons sont bien insuffisantes.

Affaires de Crète. — On n'a pas encore oublié la coopération très active que la France a donnée au rétablissement de l'ordre en Crète : il est même permis de dire que, sans l'appui du gouvernement fran-

çais, le prince royal de Grèce, connu surtout par sa retraite précipitée vers les Thermopyles pendant la guerre gréco-turque, n'aurait jamais été nommé Haut Commissaire. On sait, d'autre part, que, dans tout le Levant, le respect de l'autorité s'incarne dans l'obéissance au gendarme; le gendarme est le symbole de la force, de la justice même et de la puissance publique, l'idée de la séparation des pouvoirs étant une idée essentiellement occidentale qui n'a point cours. Qui a le gendarme a pour lui la loi, est vraiment le maître; le choix de la gendarmerie en Crète n'était donc pas une affaire sans importance. C'était, au contraire, une affaire très importante, car le Haut Commissaire peut mourir, tandis qu'il est beaucoup plus difficile de changer une gendarmerie quand elle a pris possession de ses fonctions qui s'étendent à toute l'administration, à dire vrai.

Voici, cependant, la seule note trop, beaucoup trop succincte, que nous trouvons dans les *Débats* du 4 mai à ce sujet :

Le Gouvernement italien a décidé de mettre à la disposition du Haut Commissaire 6 officiers et 86 sous-officiers pour organiser la gendarmerie.

Voici, d'autre part, les renseignements que la lecture des journaux étrangers nous fournit.

Le gouvernement italien a décidé de mettre, à la disposition du Haut Commissaire 6 officiers commissionnés et 86 officiers non commissionnés (et non pas des sous-officiers) qui vont entreprendre l'organisation de la gendarmerie crétoise. Tous recevront leur paye entière sur le budget italien, en sus d'une indemnité payée par le gouvernement crétois; la générosité du gouvernement italien est largement appréciée.

Que cette mainmise par l'Italie sur la gendarmerie de la Crète soit une chose désirable, au point de vue italien, au point de vue anglais même, nous en tombons volontiers d'accord; mais, au point de vue français, il en va tout autrement, ou bien si nous faisons à l'Italie cette concession gracieuse, au moins que nous le sachions, que l'Italie s'en rende compte et qu'elle nous en sache gré.

Mais non; nous laissons résoudre les questions sans y intervenir ou bien nous nous en mêlons quand elles sont résolues. Ainsi, toujours pour la Crète, la France a laissé l'Angleterre et la Russie se mettre d'accord pour autoriser le prince à emprunter 2.400.000 francs pour le rapatriement des habitants des campagnes avant de donner son acquiescement, et, le jour où ces puissances ont été décidées, notre gouvernement a suivi.

Les concessions de Shanghaï. — On n'a pas donné en son temps, dans cette revue, à la question de l'extension de la concession française de Shanghaï, le développement qu'elle comportait; nous ne voulions pas, dans la même quinzaine, enregistrer deux échecs, et celui de Mascate nous paraissait plus important. Qu'il suffise de

rappeler que le consul de France réclamait l'annexion d'un territoire sans lequel la concession française ne peut grandir; les consuls d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis protestèrent contre cette prétention, leurs gouvernements appuyèrent leurs protestations que le Tsung li Yamen écouta d'une oreille complaisante, et notre réclamation demeura lettre morte : on déclara officieusement que l'avenir était entièrement réservé.

Ces temps derniers, les trois consuls anglais, américain et allemand, s'avisèrent d'obtenir pour la concession étrangère, qui leur est commune, cette extension territoriale qu'ils refusaient il y a quelques mois à la concession française. Aussitôt notre consul recevait l'ordre de protester contre une pareille prétention. On lira avec intérêt dans les journaux étrangers, car ni les agences télégraphiques ni la presse n'en ont encore parlé en France, la suite donnée par le gouvernement chinois à cette affaire, dont la solution froisse notre amour-propre plus encore que nos intérêts.

Shanghaï, 4 mai.

Comme résultat des négociations locales entre les consuls anglais, américain et allemand, un arrangement satisfaisant pour l'extension de la concession cosmopolite est maintenant terminé, le vice-roi de Nanking ayant fait connaître hier son consentement définitif. En conformité de cet acte, le Taotai communiquera officiellement cet arrangement au corps consulaire et publiera une proclamation faisant connaître aux Chinois que, dans la superficie concédée, ils seront désormais soumis aux taxes municipales et aux contrôles de la loi territoriale. La délimitation des concessions et l'établissement du contrôle suivra probablement sans délai.

Qu'on veuille bien suivre plus loin le texte de la convention anglo-russe, et on se rendra compte des efforts faits à ce sujet, comme à propos des événements ci-dessus indiqués, pour en taire ou en dénaturer la nature. La Vérité est en marche, dit-on de tous côtés, son règne va enfin arriver; sans nous distraire des questions diplomatiques, nous le souhaitons profondément : que l'ingéniosité de nos diplomates s'emploie à découvrir une politique qui ne nous apporte pas chaque jour un nouvel insuccès, c'est notre plus vif désir, mais vraiment rencontrer unis contre nous à Shanghaï les consuls d'Angleterre et d'Allemagne quand on connaît l'amertume des journaux allemands et des journaux anglais les uns vis-à-vis des autres depuis la nouvelle convention anglo-russe, c'est vraiment dur.

Camille GABIAT,
Député.

LA MISSION MARCHAND
A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

RAPPORT SUR LE PRIX AUDIFFRED

Nous recevons de M. Félix ROCQUAIN, *membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, les bonnes feuilles de son rapport sur le prix Audiffred que l'Académie a décerné au commandant Marchand; nos lecteurs prendront connaissance avec un vif intérêt de cet important document dont les jugements, par leur modération et leur sûreté, méritent particulièrement d'être retenus.*

Depuis cinq ans, l'Académie des Sciences morales et politiques a l'heureux privilège de décerner un prix annuel de 15.000 francs, dont l'a dotée Mme veuve Audiffred, « pour honorer les plus grands, les plus beaux dévouements, en quelque genre qu'ils soient ». Se conformant aux nobles intentions de la fondatrice, votre Compagnie a tour à tour honoré par ce prix la science mise au service de l'humanité, la charité éclairée et fortifiée par la religion. Elle a cherché au delà même de notre pays les dévouements qu'elle voulait honorer. Elle a décerné le prix à ces missionnaires courageux qui, sous la direction de Mgr Augouard et de Mgr Livinhac, combattent en Afrique la plaie de l'esclavage. Elle l'a décerné également à l'homme éminent qui, dans ces mêmes contrées, a donné à la France et à la civilisation ce vaste territoire qu'on nomme le Congo français, à Pierre Savorgnan de Brazza. Cette fois, c'est encore vers le continent noir, vers cette terre d'Afrique où se heurtent les ambitions, mais aussi où se déploient les courages, que votre commission a porté son attention, et c'est au capitaine, aujourd'hui commandant Marchand, à l'explorateur persévérant et hardi qui a bien mérité tout ensemble du pays et de la science, qu'elle vous propose de décerner le prix.

On sait quel a été le but de la mission confiée au capitaine Marchand. Essayer d'ouvrir par delà le bassin de l'Oubangui qui touche notre domaine du Congo une route de commerce vers le Nil, puis du Nil la continuer par l'Abyssinie jusqu'à la terre française de Djibouti ou d'Obock, relier ainsi l'Atlantique à la mer Rouge en faisant pénétrer dans des contrées à peu près ignorées l'influence de la civilisation européenne, tel était le grand objet qu'on s'était proposé. Sous l'habile et prudente direction de M. Liotard, gouverneur de l'Oubangui, et à qui notre ministre des Affaires étrangères a décerné publiquement de si justes éloges, les progrès de notre action nous avaient

déjà conduits, en 1895, dans les régions inoccupées du Bahr-el-Ghazal, c'est-à-dire dans le bassin du Nil, où, dès février 1896, M. Liotard avait fondé un poste à Tamboura, sur le haut Soueh. En pénétrant plus avant dans ces régions nous allions nous trouver en des territoires inexplorés, au milieu de populations inconnues et qui pouvaient se montrer hostiles, peut-être même nous heurter à des bandes madhistes. Il fallait donc appuyer notre action, jusqu'alors toute pacifique, par des forces suffisantes. Pour commander ces forces et diriger l'entreprise qu'elles étaient, au besoin, destinées à soutenir, on choisit le capitaine Marchand, exercé déjà par sept années de campagnes soudanaises, homme énergique et résolu, qui, après avoir, durant plusieurs mois à Paris, étudié son itinéraire et procédé, à tous les préparatifs, s'embarqua à Marseille à la fin de juin 1896.

Le 23 juillet, il débarquait à l'extrémité sud du Congo français, à Loango, où l'avait précédé le capitaine Baratier, qui avait emporté toutes les charges de la mission. Avec cet officier, la mission comprenait les capitaines Germain, Simon, Mangin, le lieutenant Largeau, l'enseigne de vaisseau Dyé, douze sous-officiers français, parmi lesquels il convient de citer l'adjudant de Prat, l'interprète Landeroin, et cent cinquante tirailleurs sénégalais. A peine débarqué, Marchand rencontrait un premier obstacle. La route entre Loango et Brazzaville était coupée par une révolte d'indigènes qui avait éclaté depuis deux mois. Ce n'était pas seulement le chemin fermé à la mission, c'était, sur un parcours considérable, tout commerce arrêté. Cette circonstance était d'autant plus fâcheuse qu'avec plus de trois mille colis appartenant à la mission il y en avait environ douze mille autres qui se trouvaient à Loango, destinés soit au gouvernement de l'Oubangui, soit au commerce, et dont Marchand devait opérer le transport [1]. Chargé par le gouverneur général de Brazza de réprimer la révolte, Marchand, tout en regrettant d'être obligé, dès le début, de recourir à la force, agit avec vigueur. Commencées à la fin d'août, les opérations durèrent tout le mois de septembre. Cependant Marchand tombe malade, et, dans la nuit du 1er octobre, on le crut mort. Il était en ce moment à Loudina, éloigné de Brazzavills de 250 kilomètres. Il se remet toutefois, achève de réprimer l'insurrection, et fait des indigènes qu'il a soumis des convoyeurs pour ses innombrables colis, qui arrivent enfin à Brazzaville. On doit dire qu'une partie de ces charges avait été transportée jusqu'à mi-route par le

[1] Pour plus d'exactitude, nous dirons qu'outre les charges destinées à la mission, il y en avait 5.000 pour le commerce, 3.000 pour l'Oubangui, 2.000 pour les postes de la vallée de la Sanga et 2.000 pour la mission Gentil, qui, arrivée elle-même le 28 octobre 1895 à Brazzaville, cherchait alors à se diriger vers le lac Tchad.

chemin de fer belge alors en exploitation, tandis qu'une autre, sous la conduite du capitaine Baratier, était allée prendre la voie fluviale du Niari, dont cet officier réussissait à franchir les treize rapides, et qui l'amenait, à six jours de Brazzaville, sur la route de terre suivie par Marchand.

L'arrivée de la mission à Brazzaville eut lieu dans les premiers jours de novembre. Là on devait quitter la voie de terre pour s'engager sur le Congo. Marchand organise aussitôt ses derniers préparatifs Il emprunte à des compagnies belges ou hollandaises plusieurs bateaux à vapeur, fait venir de Loango cinq chalands, quelques pirogues, et, moins cinq mille colis qu'il laisse à Brazzaville pour le commerce, réunit toutes ses charges. De décembre 1896 à février 1897, des détachements successifs partent sur ces vapeurs, emmenant le restant des charges, les chalands et les pirogues, et, le 10 mars, Marchand, accompagné du capitaine Baratier, prend place à son tour sur la *Ville-de-Bruges*.

C'est alors, à proprement parler, que commence la marche en avant. A la navigation sur le Congo, succède la navigation sur son affluent l'Oubangui, et, au bout d'environ vingt-cinq jours, on aborde à Bangui, station principale du fleuve. Là on se débarrasse encore d'une quantité notable de charges[1], et l'on ne tarde pas à repartir. Mais depuis Bangui jusqu'à une autre station appelée Mobaye le fleuve, par ses rapides et son lit inégal, n'est plus accessible pour les gros vapeurs, d'autant que c'était la saison des basses eaux, et il faut faire usage de pirogues. On ne garde que les chalands, et aux quelques pirogues amenées par la mission, l'on réunit cent soixante-quinze pirogues qu'on obtient des naturels du pays avec deux mille deux cents pagayeurs. On embarque tout le matériel, et, durant près de quinze jours, on suit ainsi, et non sans difficulté, le cours de l'Oubangui. Pour cette portion du trajet, Marchand trouva, on doit le dire, un secours des plus précieux dans M. Bruel, administrateur colonial, et particulièrement dans M. Bobichon, commissaire du gouvernement dans le haut Oubangui, que M. Liotard avait envoyé au-devant de la mission.

De Mobaye aux Abiras, point où l'on rencontre la rivière M'Bomou, le fleuve redevient navigable, et l'on put se servir du *Faidherbe*, vapeur léger et rapide qui appartenait au gouvernement de l'Oubangui et qui faisait ordinairement le service entre ces deux stations. Avant d'arriver jusque-là, le projet de Marchand était de reprendre la voie de terre, de monter avec ses charges vers le Nord le long de la ligne des postes établis par M. Liotard, d'atteindre ainsi Dem-Ziber le plus éloigné de ces postes, puis, faisant de là vers l'Est un immense

[1] Celles de l'Oubangui et de la Sanga. Quant à celles de la mission Gentil, elles furent laissées un peu après Bangui, à Ouadda.

arc de cercle au-dessus du Bahr-el-Ghazal, autrement dit la Rivière des Gazelles, de gagner le haut Nil à Fachoda. Une partie de ses charges avait même commencé de prendre cette direction, quand il reçut de M. Liotard l'avis de changer son itinéraire, à cause de la grande difficulté qu'il aurait de trouver des porteurs, de continuer vers l'Est jusqu'à Tamboura, et de gagner ensuite au Nord la Rivière des Gazelles[1]. Malgré sa crainte d'être arrêté longtemps dans les régions marécageuses du Bahr-el-Ghazal, qu'on a comparées à une éponge d'où l'eau ruisselle de tous côtés, Marchand crut devoir se conformer à cet avis. Il rappela son avant-garde qui avait déjà, au Nord, dépassé Rafaï, et, se décidant à garder le *Faidherbe* avec ses chalands pour les transporter dans le Bahr-el-Ghazal, il continua, depuis les Abiras, à s'engagager dans la direction de l'Est.

La mission allait entrer dès lors dans la partie pénible de son parcours. Quelque zèle que Marchand eût déjà déployé et dût déployer encore dans cette grande entreprise, les forces physiques chez lui ne répondaient pas toujours à l'ardeur dont il était animé. Dans une lettre que peu de temps auparavant il adressait à l'un de ses intimes amis de Paris, M. Émile Cère, aujourd'hui député du Jura, il écrivait : « La terrible vie que je mène depuis bientôt dix ans et surtout les fatigues énormes qu'il m'a fallu subir, ces six derniers mois m'ont courbé comme un vieillard. Ce sera probablement la fin de mes voyages en Afrique. Mais, pourvu que la mission réussisse, j'accepte, et bien volontiers la mort ». Puis, se reprenant à l'espérance: « Nous avons fait, disait-il, beaucoup d'observations astronomiques et météorologiques, beaucoup de croquis, beaucoup de photographies. Je compte en rapporter quatre à cinq mille. J'ai fait faire des panoramas photographiques de Loango, de Brazzaville ; j'en ferai faire également de Semio, de Dem-Ziber, de Fachoda et d'Obock, si Dieu veut, comme disent les musulmans. Ce sont là les grandes étapes, les bases successivss de la mission. » Et il terminait par ces mots : « Un jour nous nous reverrons, et ce jour-là j'aurai réussi pour la patrie ! »

La route de l'Est que, sur l'avis de M. Liotard, avait choisie Marchand, suivait la vallée du M'Bomou. Ce fleuve crevé de barrages, de rapides et de chutes dans son cours inférieur, était considéré comme totalement impropre à la navigation. En outre, le cours supérieur n'avait jamais été reconnu. Marchand, qui avait résolu de transporter avec lui sa petite flottille, essaie néanmoins d'user de la voie fluviale. Il partage la mission en deux groupes : le convoi et la flottille. Les officiers du premier groupe, c'est-à-dire du convoi, font en vingt jours l'hydrographie du cours inférieur, relevant avec un

[1] C'est un peu avant Mobaye, à Kouango, que Marchand reçut cet avis.

soin minutieux tous les obstacles. On démonte alors le *Faidherbe* qu'on allège de sa chaudière et dont on partage la coque en trois tranches, l'on se procure de nouveau des pirogues, et l'on se met en marche en prenant tantôt les biefs navigables où les tronçons du *Faidherbe* étaient portés sur les chalands, tantôt la voie de terre où le *Faidherbe* ainsi morcelé, et les autres embarcations étaient tirés avec des cordages sur des rouleaux par dix-sept à dix-huit cents hommes. Aux fatigues d'un tel trajet s'ajoutait à ce moment une chaleur humide et étouffante que rendait plus intolérable le fléau des moustiques. Après deux mois environ de cette pénible besogne, à laquelle avaient coopéré de nombreux indigènes, on arriva à la fin de juillet en amont des grandes chutes de Baguessé, limite du cours inférieur.

Pendant ce temps-là, le premier groupe, tout en faisant le transport de trois mille charges par terre au nord du M'Bomou, s'avançait au delà de Semio et reconnaissait le cours supérieur. S'il n'eût pas été navigable, c'étaient 700 kilomètres de montagnes, de ravins, de forêts et de marais à travers lesquels il eût fallu traîner la flottille, œuvre qu'on pouvait regarder comme impraticable. Par bonheur, on découvrit un bief de plus de 500 kilomètres de développement, où les bateaux partant de Baguessé, pouvaient être dirigés sans obstacle et atteindre l'affluent de droite du M'Bomou, le Boukou, lequel conduisait au confluent de la Méré, non loin de Tamboura. Ce fut au capitaine Baratier que revint le mérite d'avoir achevé l'hydrographie du M'Bomou, désormais reconnu de son embouchure à ses sources extrêmes. Toute crainte étant ainsi écartée, on s'engage avec le *Faidherbe* démonté et le reste de la flottille sur le cours supérieur du M'Bomou de la manière qu'on avait fait sur le cours inférieur, et le 19 août on entrait dans le Bokou. Là bientôt, nouvelles difficultés, En approchant de la Méré, le cours du Bokou était si étroit, qu'il ressemblait à un ruisseau. De grands arbres se croisaient d'un bord à l'autre, et il fallut pour avancer, les couper à la hache, puis retirer les troncs abattus qui encombraient le lit peu profond et pierreux de la rivière. Parfois même le lit s'élevait à ce point au niveau des eaux, qu'on dut pousser les bateaux sur les roches. Le 12 septembre, on parvenait enfin au confluent de la Méré, à 35 kilomètres du partage des eaux des bassins du Congo et du Nil et à 70 kilomètres de Tamboura. C'est alors que M. Bobichon, qui avait si utilement aidé à ces difficiles transports, se sépara de Marchand. Que si l'on veut reconnaître la longueur du chemin qu'avait déjà parcouru la mission, nous dirons que du confluent de la Méré à Brazzaville il y a 3.330 kilomètres[1], et qu'on en compte 520 de Brazzaville à Loango.

[1] De la Méré aux Abiras, il y a plus de 1.700 kilomètres de rivière.

Cependant Marchand continuait d'avancer. Il fallait cette fois gagner le Soueh, qui coulait à une distance notable du lieu où l'on s'était arrêté et dont le cours n'était pas reconnu. Ce n'était pas tout. Les Djours, tribu vassale des Dinkas, et dont cette rivière traversait le pays, étaient en guerre avec le sultan de Tamboura, qui retenait auprès de lui comme captifs des hommes de cette tribu et la fille même du chef des Djours, âgée de dix-sept ans. Marchand se rendit avec le capitaine Baratier à Tamboura, obtint du sultan de restituer les captifs, et alla en personne remettre la jeune fille aux mains des Djours. Il s'acquit ainsi l'amitié d'une tribu dont il pouvait craindre l'hostilité ou tout au moins les méfiances. Il revint ensuite sur ses pas pour accomplir la seconde partie de la besogne qu'exigeait la marche en avant. Laissant au capitaine Baratier le commandement provisoire de la mission, il alla lui-même chercher le point où le Soueh devenait navigable; puis, ce point trouvé, il prit passage, avec huit hommes, dans un tronc d'arbre creusé en pirogue et se confia au courant. Il arriva ainsi au confluent de la Ouaou, à une station où il devait plus tard établir le fort Desaix, ayant fait en trois jours, à raison de 120 kilomètres par jour, l'hydrographie de cette partie du Soueh; après quoi, et non sans quelques péripéties, il rejoignit le gros de la mission.

La difficulté fut alors d'atteindre de nouveau le Soueh avec tout le matériel. Il n'y avait pas de route frayée. En un mois, on en ouvrit une à travers la brousse par la hache, la pioche et la mélinite, jetant çà et là des ponts sur les ravins, route large de 8 mètres et longue de 160 kilomètres. C'est par là que furent portées, avec les chalands et les charges, les pièces disjointes du *Faidherbe* dont on ne fit le remontage que sur les bords du Soueh. A l'endroit où cette rivière devenait navigable, on établit un premier poste, le fort Kodjalé, comme entre celui-ci et le fort Desaix on en établit un autre, le fort des Rapides. Ces trois points furent la base d'opérations où vinrent s'installer les trois mille colis du convoi et les divers éléments de la flottille. On était alors au mois de novembre 1897. Du fort Desaix, dont il fit son quartier général, Marchand se mit en relations avec la tribu nombreuse et puissante des Dinkas, qui devinrent ses amis, comme l'étaient déjà les Djours. L'hiver se passa à ces négociations, en même temps qu'à assurer notre établissement dans ces régions.

La mission se rapprochait ainsi de plus en plus du Nil. Dans une lettre datant à peu près de cette époque, Marchand disait : « J'ai maintenant dans le bassin du Nil une forte situation... Il ne faudrait pas croire néanmoins que tout est agréable dans notre état. Nous mourons de faim d'abord, et depuis longtemps c'est la chasse qui nous nourrit. Et puis, comment atteindre le Nil? Serons-nous obligés de manger l'embach des marécages? » Parlant ensuite de tant de

difficultés qu'il avait déjà dû franchir : « Chaque nouveau poste créé dans ces immenses régions, chaque centaine de kilomètres en avant constituent un travail colossal, une lutte incessante contre l'impossible. Et pourtant le triomphe final est à ce prix; et, malgré tout, quelque obstacle nouveau qui se dresse sur notre route, nous triompherons; il le faut pour la grandeur de la patrie ! »

Cependant, ainsi que l'écrivait Marchand, il fallait atteindre le Nil. Pour cela, il fallait continuer à suivre le cours du Soueh, encombré à cet endroit de hautes herbes, de roseaux et de papyrus, jusqu'au point où commence le Bahr-el-Ghazal qu'on disait navigable. On ne possédait aucune donnée sur l'hydrographie du bas Soueh, et l'on n'en avait que d'incertaines sur celle du Bahr-el-Ghazal. Marchand chargea le capitaine Baratier de cette importante reconnaissance. On se rappelle les détails émouvants de cette opération, racontée par cet officier lui-même dans une lettre dont des extraits ont été publiés.

C'est le 12 janvier 1898 que partit le capitaine Baratier, monté sur un chaland, et emmenant avec lui l'interprète Landeroin, vingt tirailleurs et huit pagayeurs. D'après les indications fournies par les Dinkas, quinze jours devaient suffire à cette opération. La navigation ne fut pas d'abord très difficile. Mais bientôt le capitaine Baratier voit le Soueh se rétrécir; les berges s'abaissent, puis s'effacent, et l'on circule au milieu des roseaux formant, par intervalles, de forts barrages qu'il faut ouvrir pour avancer. Pas un coin de terre pour se reposer la nuit; ce ne sont que marais de tous côtés. On couche tantôt sur le chaland, tantôt sur les herbes épaisses et serrées qui s'élèvent, comme un plancher, au-dessus du lit du Soueh. En outre les vivres commencent à manquer. On avait réussi, au début, à tuer deux éléphants; mais cette nourriture est vite consommée, et il faut vivre de racines. Parfois, à la place d'eau on ne rencontre que de la vase, sur laquelle les hommes, enfoncés jusqu'aux aisselles, tirent le chaland. Quelques indigènes qui se montrent au loin, et à qui l'on fait des signes, approchent, non sans défiance; mais, un moment après, ils s'éloignent. La fatigue et surtout la faim ont épuisé les hommes. Heureusement l'on trouve deux ignames et l'on tue un grand marabout égaré de ces côtés. Peu à peu l'eau reparaît; des arbres commencent à se dessiner, et l'on entre dans un chenal rapide, bordé çà et là par de la terre ferme. Est-ce le Ghazal? Soudain, le chaland reçoit une forte secousse; il a été crevé par un hippopotame. Il faut se jeter à l'eau au milieu des herbes, tirer le chaland à terre et le réparer. La réparation faite, on repart. Le chenal se montre alors divisé en plusieurs bras que, faute de direction certaine, on est forcé d'explorer, et dont la plupart sont bouchés par des papyrus. Enfin on découvre un bras qui va s'élargissant et le long

duquel apparaissent bientôt quelques villages. Plus de doute, on est dans le Ghazal. On le suit dès lors sans obstacle et l'on arrive au lac Nô, d'où, par le Nil qui le traverse à son extrémité, il sera aisé de gagner Fachoda. Sûr désormais de pouvoir guider la mission, Baratier, du lac Nô, retourne par le même chemin au fort Desaix, où il rentre le 26 mars, deux mois et demi après qu'il en était parti.

Tandis que le capitaine Baratier opérait cette reconnaissance marquée par tant de péripéties, Marchand ouvrait une route par terre entre le fort Desaix et Dem-Ziber, et une autre, à travers le pays marécageux des Djours, menant du fort Desaix à la Meschra, c'est-à-dire au point de jonction du bas Soueh et du Ghazal, où un poste fut également fondé. Le 4 juin, après avoir attendu une certaine crue des eaux [1], il s'engageait à son tour sur le bas Soueh avec ses chalands, guidé par le capitaine Baratier, et atteignait le Bahr-el-Ghazal d'où, par le lac Nô et le Nil, il arrivait le 10 juillet à Fachoda. Le *Faidherbe*, pour lequel on dut attendre aussi une plus grande hauteur des eaux, ne partit que six semaines après, puis, ayant touché à Fachoda, revint, à diverses reprises, à la Meschra, pour y charger les convois transportés du fort Desaix à cet endroit par la voie de terre. Dans l'intervalle, de même qu'on avait établi plusieurs forts sur la ligne du Soueh, on s'était occupé de fortifier Fachoda. Parvenue, après tant d'obstacles et de si longues fatigues, à ce point dominant de son parcours, la mission, avant de se remettre en marche, comptait, pendant un temps, s'y reposer de ses épreuves. Ce repos fut de courte durée. Le 26 août, avait lieu, comme on sait, une furieuse attaque des Derviches que la mission réussit à repousser. Malgré ce succès, Marchand ne laissait pas d'être inquiet. Les douze à quatorze cents madhistes qui l'avaient attaqué n'étaient peut-être que l'avant-garde de forces plus considérables. Sur ces entrefaites, il apprenait des tribus riveraines du Nil que des « hommes blancs » s'étaient montrés du côté de Nasser, vers le cours supérieur du Sobat. C'étaient cinq mille soldats abyssins que Ménélick avait envoyés au secours de la mission [2]. Arrivés à cet endroit huit jours avant que Marchand fût parvenu à Fachoda, ils étaient repartis presque aussitôt, soit par crainte de se rencontrer avec les madhistes, soit que les ordres qu'ils avaient reçus ne fussent pas suffisamment explicites. Le capitaine Baratier, toujours infatigable et qui, à défaut de Marchand, eût mérité d'être appelé à commander la mission, alla en hâte à leur recherche sans pouvoir les atteindre. S'étant embarqué le 2 septembre sur le *Faidherbe*, avec l'enseigne de vaisseau Dyé, il

---

1 Marchand profita de ce temps d'attente pour faire construire un certain nombre de pirogues qui devaient augmenter sa flottille.

2 Si l'on compte, comme il convient, deux porteurs, au minimum, par soldat, c'étaient quinze mille hommes envoyés par Ménélik.

remonta le Nil, puis le Sobat et une partie de la Djouba, et revint le 13 à Fachoda, ayant fait ainsi en dix jours près de 600 kilomètres.

On connaît ce qui se passa depuis : l'arrivée inattendue à Fachoda, le 21 septembre, du vainqueur d'Omdurman ; son entrevue avec Marchand, entrevue si digne des deux côtés ; le voyage de Baratier au Caire par la voie du Nil, puis son voyage à Paris ; son retour le 6 novembre au Caire, où il trouva Marchand, venu à sa rencontre également par le Nil ; enfin le retour de l'un et de l'autre à Fachoda, qu'on avait alors décidé d'abandonner. Nous n'avons pas à entrer dans les considérations qui motivèrent cette décision. Il nous suffira de dire qu'elles furent dignes d'une nation généreuse, qui, sensible avant tout aux idées de civilisation, sait placer par-dessus ses prétentions, par-dessus même ce qu'elle considère comme ses droits, les grands intérêts de la paix des peuples. Si l'on dut abandonner le poste qu'au nom de la France on avait établi à Fachoda, la route qu'on avait ouverte jusque-là n'en demeurait pas moins glorieusement tracée. Se conformant aux instructions qu'il avait reçues, Marchand se prépara à entreprendre la dernière partie de son parcours, qui était de se diriger du Nil vers l'Abyssinie, et, après avoir traversé l'empire du Négus, de gagner la mer Rouge. Le 11 décembre, il évacuait Fachoda. On retira alors le drapeau qui, depuis quatre mois, s'élevait au-dessus du fort et qui, au combat du 26 août, avait été troué par les balles des Derviches.

La nouvelle route qu'allait suivre la mission consistait d'abord à remonter le Nil, puis le Sobat jusqu'à Deng, capitale des Abigars, située vers le confluent de la Djouba et du Baro. Là elle trouvait un chemin déjà à demi tracée par la mission Bonchamps [1]. On se rappelle que celle-ci, partie de Djibouti en février 1897 et qui devait, elle aussi, se porter jusqu'au Nil, arriva le 29 décembre de cette même année sur la rive droite de la Djouba, en vue de Deng, épuisée, presque sans vivres, diminuée de ses porteurs qui avaient peu à peu déserté, et que, manquant de bateaux pour franchir la Djouba, large, à cet endroit, de 150 mètres, elle fut obligée de retourner sur ses pas. Marchand, avec le *Faidherbe* et ses chalands, accompagné d'ailleurs d'un personnel éprouvé, n'a pas eu à subir les mêmes difficultés. Parvenu sur le haut Sobat [2], au lieu de franchir la Djouba et de s'engager dans les plaines marécageuses qu'avait si péniblement traversées la mission Bonchamps, il a continué de prendre les voies

---

[1] Le capitaine Baratier, en quittant Paris pour revenir au Caire, en avait rapporté, avec l'ordre d'évacuer Fachoda, l'itinéraire de M. de Bonchamps. On trouvera cet itinéraire dans le bulletin de septembre 1898 du comité de l'*Afrique française*.

[2] La mission fut accompagnée sur le Sobat jusqu'à Nasser par le colonel anglais Maxwel et le bateau anglais le *Metemneh*.

fluviales et a remonté le Baro jusqu'à Itiop, non loin du point de rencontre de ce fleuve avec la rivière Birbir. A la vérité, le trajet fut lent, en raison des très forts courants contre lesquels on avait eu à lutter, notamment sur le Baro, fleuve puissant qu'on a comparé au Rhône. C'est le 11 janvier que la mission arriva à Itiop. Laissant là ses embarcations [1] et se procurant des porteurs pour ses charges encore nombreuses, Marchand prit dès lors la voie de terre. Il ne tarda pas à passer la Birbir, et se trouva bientôt au pied du grand massif abyssin où commence la domination éthiopienne. Par une première rampe de 650 mètres, puis une autre, plus raide, de 1000 mètres, qu'on ne gravit qu'avec peine, il atteignit Bouré et de là parvint, le 29 janvier, à Goré, ancien quartier général de M. de Bonchamps. Ménélick, averti que Marchand approchait de ses États, avait envoyé des ordres pour que, par tous les moyens, on lui facilitât la route. Accueillie avec empressement par le dedjaz Tessamma, la mission, après un repos de quelques jours, repartit de Goré, et, par des chemins mal frayés, — non plus à pied, cette fois, mais à dos de mulets, ce qui allégeait ses fatigues, — continua de s'avancer dans l'Abyssinie. Elle gagna ainsi la Didessa, affluent du Nil bleu, qu'elle dut franchir, puis la rivière de l'Omo, qu'elle franchit également, et, après une nouvelle et longue marche, reçue partout avec honneur, elle entra le 11 mars, comme en triomphe, dans la capitale de l'Abyssinie.

Nous n'avons pas besoin de dire que le nouveau parcours suivi depuis Fachoda par la mission n'a pas été non plus sans profit pour la science, bien qu'on manque encore à cet égard de renseignements précis. Déjà, en septembre dernier, le capitaine Baratier, en allant à la recherche des soldats abyssins, avait relevé le cours du Sobat et de la Djouba. Continuant et étendant ses explorations, il a dressé la carte de tout le bassin du Sobat. Il a dressé de même celle des pays placés au nord du Baro sous le commandement du dedjaz Damassié. Nul doute que la traversée du plateau abyssin n'ait été aussi pour nos officiers l'occasion d'apporter une utile contribution à la géographie de ces régions. On sait que le système hydrographique de ces contrées a donné lieu jusqu'ici à de nombreuses controverses. La ligne de partage des eaux entre les bassins du Nil et ceux des rivières qui se jettent dans l'océan Indien n'est encore qu'imparfaitement connue. Ce sont autant de points que la mission aura voulu fixer. Depuis qu'elle a quitté Addis-Abbaba, on est sans nouvelles de sa marche. De la capitale de l'Abyssinie à l'océan Indien on compte 1000 kilomètres. Reprenant vraisemblablement la route suivie antérieurement par la mission Bonchamps, elle aurait côtoyé à distance la rivière de

[1] Elles ont été abandonnées aux Abyssins.

l'Aouache, au delà de laquelle elle sera entrée dans le désert de Dankali qu'elle aura traversé, puis, après avoir gravi les hauteurs de Kouni et de Tcholonka, aura gagné Harrar, où, d'après le temps employé par M. Bonchamps pour faire le chemin inverse, on peut croire qu'elle est déjà parvenue. De là, par des voies moins difficiles et en se servant du chemin de fer commencé de ce côté, elle se sera dirigée sur Djibouti. Quand enfin elle aura atteint ce terme extrême de l'immense parcours qui lui éiait assigné, ayant porté avec elle, de l'Atlantique à la mer Rouge, le drapeau national, elle aura opéré une des plus remarquables traversées de l'Afrique qu'on ait encore faites et ajouté une page glorieuse à l'histoire des grandes explorations contemporaines.

Telle est, Messieurs, résumée à grand traits et considérée en dehors de certains résultats qu'un traité récent a pu modifier, l'œuvre accomplie par le commandant Marchand. En même temps qu'il a porté le nom de la France en des régions ignorées, il a bien mérité de la science en complétant des données géographiques jusqu'ici imparfaites, en fixant la topographie de parties mal connues ou encore inexplorées, en relevant le cours de rivières et de fleuves qu'on jugeait innavigables, en cherchant enfin à ouvrir une nouvelle route entre nos possessions de l'Afrique occidentale et le Nil et en rattachant à cette route, par des données plus précises, celle que, de la mer Rouge au Nil, avaient avant lui essayé de tracer d'autres missions. C'est au prix de difficultés inouïes, de privations de toute sorte et parfois de graves périls, qu'il a accompli cette œuvre, et cela, soutenu du seul désir de servir et de glorifier la France. A tous ces titres, il nous a paru mériter la récompense que nous vous proposons de lui décerner. Nous n'entendous pas, d'ailleurs, en la lui accordant, le séparer de ses compagnons et, en particulier, du capitaine Baratier qui a si vaillamment contribué au succès de la mission. Nous décernerons le prix Audiffred, dans la personne du commandant Marchand, à la mission tout entière; nous voulons que tous ceux qui l'ont secondé d'un courage souvent héroïque aient avec lui leur part d'honneur, comme ils ont eu avec lui leur part de périls et d'épreuves.

FÉLIX ROCQUAIN.

L'ACTION DE LA RUSSIE EN PERSE

Pendant que tout le monde s'occupe de la convention anglo-russe relative à la délimitation des sphères d'influence économique des deux contractants en Chine, comment se fait-il qu'en Allemagne, plus que partout ailleurs, c'est de l'action de la Russie en Perse qu'on s'inquiète.

Sans doute c'est ce souci très naturel de montrer le caractère limité de la convention publiée qui porte les esprits à rechercher les points où un conflit d'intérêt semble imminent entre la Grande-Bretagne et la Russie, mais, comme il arrive souvent que l'exagération même d'un danger en écarte radicalement, il nous paraît parfaitement possible que la Russie et l'Angleterre se soient déjà mis d'accord ou soient sur le point de se mettre d'accord sur cette question de Perse.

En attendant de connaître la convention qui ne saurait faire doute sur ce point et dans laquelle il serait sans doute prévoyant que notre gouvernement pût intervenir, enregistrons les nouvelles qui nous sont parvenues sur l'action de la Russie et de l'Angleterre en Perse.

Au dire de la *Düna Zeitung*, la Russie, ou en son nom une compagnie minière russe, aurait obtenu en Perse une concession très importante : un bail de la province d'Azerbijan pour 70 ans. Ce territoire comprend tout le nord de la Perse et est grand comme les duchés de Bade et de Wurtemberg ensemble. C'est sous-entendu que ce district est l'un des plus riches en cuivre du monde, et qu'il s'y trouve aussi des quantités d'autres métaux, fer et autres, d'excellentes qualités. La Compagnie a obtenu le droit de construire des chemins de fer, des routes et des ports et d'établir un service de navigation sur la rivière Aras. Elle aura aussi un monopole pour les pierres précieuses qu'on trouve en quantité dans cette province. Le traité entre le Shah de Perse et les représentants de la Compagnie des mines russes est contresigné par le ministre de Russie à Téhéran et est exécutoire depuis le 1er mars 1899.

Ces renseignements ont donné lieu à de copieux commentaires dans les grands journaux allemands dont quelques-uns, comme la *National Zeitung*, sont exaspérés par la convention anglo-russe. Les accords anglo-russes touchant les affaires asiatiques, observe-t-elle, ont toujours été de courte durée ; la Russie ne sera pas satisfaite lorsqu'elle aura atteint la côte de Mandchourie. Elle insistera pour atteindre l'océan Indien, soit au travers de la Perse, de la Turquie ou même de l'Inde ; mais aucun parti politique, aucun parlement, aucun ministre en Angleterre, ne peut permettre à la Russie d'avancer dans l'une ou l'autre de ces directions.

D'après l'opinion allemande, c'est précisément parce que les deux rivaux en Perse sont l'Angleterre et la Russie qu'un compromis est impossible. L'influence anglaise est prédominante sur la côte persane, tandis que la frontière du nord est, dès maintenant, en réalité une sphère d'influence russe, aucune extension d'influence de l'intérieur ne saurait satisfaire les ambitions russes. La Russie est forcée de tendre à l'acquisition finale de cette partie de la Perse qui constitue la sphère d'influence anglaise, d'où il semblerait qu'un conflit serait inévitable. C'est précisément la cause, à notre avis, d'un accord prochain, des considérations d'ordre général éloignant actuellement la Russie et l'Angleterre de toute idée de conflit.

Mais la plupart des journaux allemands ne partagent pas cette manière de voir, on lit en effet dans une correspondance datée de Hambourg :

De petits épisodes tels que cette convention, ne peuvent en rien affecter le mouvement du grand drame de la fatalité. Les tendances de la politique russe en Asie demeurent les mêmes qu'autrefois et la Grande-Bretagne continuera à se tenir sur ses gardes.

Les intrigues anglaises et russes en Perse engendreront tôt ou tard un conflit, et que la Russie rencontrera peut être plus de désappointement qu'elle ne pense en voulant placer ses valeurs sur le marché de Londres.

D'autre part, le *Vossische Zeitung*, parlant de l'occupation éventuelle de l'embouchure de l'Euphrate par un vaisseau de guerre anglais, dit :

« Si l'Angleterre agissait ainsi, elle aurait à compter non seulement avec la Russie et la Perse, mais probablement aussi avec d'autres grandes puissances européennes qui portent quelque intérêt à la construction de chemins de fer au travers de l'Asie Mineure, de la Mésopotamie et de la Perse. »

Comme il n'y a jamais de fumée sans feu et qu'en Russie autant qu'en Allemagne et en Grande-Bretagne, la question des relations anglo-russes en Perse est l'objet de commentaires; on lira avec intérêt le résumé suivant, d'un article russe.

Le *Swiet* du 26 avril s'oppose à l'idée de relier les chemins de fer russes de l'Asie centrale à ceux de l'Inde par la voie de Kandahar, Hérat et Kushk.

Le seul résultat de cette jonction, dit-il, serait de donner aux Anglais le moyen d'inonder l'Asie centrale de leurs produits à l'exclusion des produits russes et de fomenter une agitation politique dans cette région si cela paraissait nécessaire pour distraire la diplomatie russe de Constantinople ou de Pékin.

La Russie devrait seulement se consacrer à établir une communication entre ses possessions de l'Asie centrale et de l'océan Indien, en créant un chemin de fer au travers de la Perse. Cette ligne et le

Transsibérien constitueraient alors deux bras gigantesques par lesquels la Russie enserrerait toutes les sphères d'influence des intérêts britanniques en Asie et ne permettrait pas à l'Angleterre d'étendre indéfiniment cette influence aux dépens des intérêts russes. La ligne en question, reliant la Russie au travers de la Perse avec l'océan Indien, serait d'un réel usage pour la Russie, tandis que la jonction des lignes russes et indiennes seraient spécialement avantageuses au gouvernement britannique.

Quel avenir réserve cette question de la Perse? quelle nouvelle convention anglo-russe allons-nous lire prochainement? C'est un point qui, dans notre esprit, ne fait pas doute : il importe seulement de savoir dans quelle mesure les intérêts français en Asie Mineure et en Perse, qui ne sont pas du tout négligeables, seront conciliés avec ces prétentions réciproques; l'Allemagne a, du reste, un égal intérêt à ne pas s'en désintéresser.

Henri PENSA.

LA COLONISATION DU CONGO FRANÇAIS

Dans un précédent numéro, les divers décrets pris par M. Guillain, ministre des colonies, relativement à la législation foncière du Congo, et, plus spécialement, aux nombreuses concessions demandées dans cette colonie, jusque-là un peu trop délaissée, ont été analysés; nous donnions, en même temps, une première liste de concessionnaires.

Les lecteurs de la Revue verront, dans la carte ci-jointe, les délimitations assignées aux concessions déjà données. C'est l'attribution d'un tiers de la colonie environ. En admettant que la proportion fût gardée, il suffirait donc de 45 sociétés de colonisation pour assurer la mise en exploitation du Congo français. Le nombre des concessionnaires sera, sans nul doute, beaucoup plus important. D'autres concessions, attribuées antérieurement au décret, existent, qui ne figurent pas sur la carte : telles, les concessions définitives du Kouilou à la Société d'études du Congo, à M. Paul Sargos, à M. Ancel-Seitz, — ces deux dernières, plus spécialement agricoles, — et celles du Fernanvay, non encore définitives. Il faut noter aussi que toute la région du Gabon sera réservée pour l'attribution de concessions agricoles d'une étendue maxima de 10,000 hectares. Des réserves pareilles seront également constituées autour des points de la colonie qui représentent, soit un centre commercial, soit un terminus particulier de navigation. On cite : Brazzaville, Bonga, Ouesso, Carnot, Siranga, Banghi, etc.

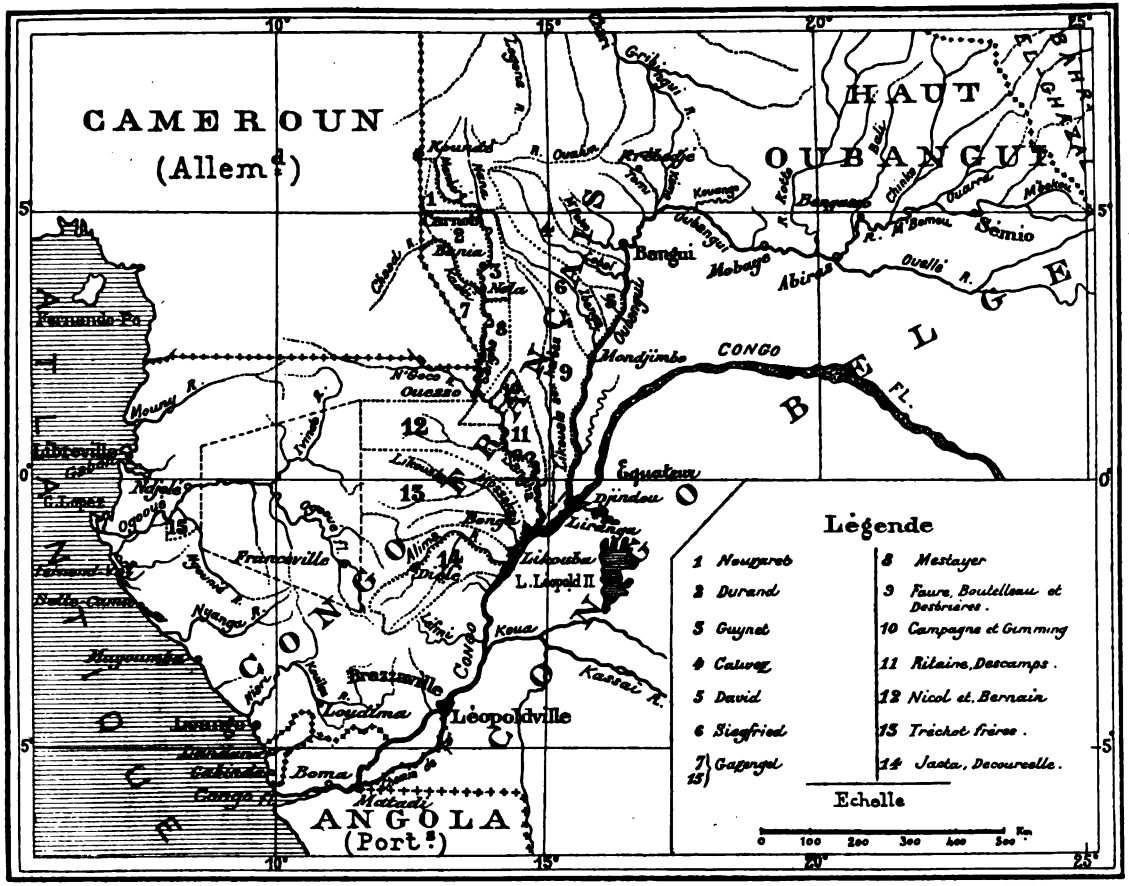
CAMEROUN
(Allem.d)
HAUT
OUBANGUI
CHARI
BAHR EL GHAZAL
Fernando Po
Libreville
Gabon
L. Lopez
Ogooué
Mouny R.
Ndjolé
Lambaréné
Stella-Cama
Mayoumba
Franceville
Ngounié R.
Ngounié
Ivindo R.
Ivindo
Nyanga R.
Nyanga
Lemboumbi
Lemboumbi R.
Alima
Alima R.
Lefini
Lefini R.
Kouilou R.
Kouilou
Niari
Niari R.
Loango
Kinshassa
Cabinda
Boma
Congo R.
Matadi
ANGOLA
(Port.s)
Brazzaville
Loudima
Léopoldville
Kouao
Kasaï R.
Kouango
Kouango R.
Ouaka R.
Ouaka
Kémo R.
Kémo
Gribingui R.
Gribingui
Fréthoffe
Tomi
Tomi R.
Kouango
Ubangui
Bangui
Mobaye
Abiras
Ouellé R.
Ouellé
Bomu R.
Bomu
Bagazan
Kadei
Kadei R.
Chinko
Chinko R.
Ouarré
Mbokou
Semio
Mondjimbo
CONGO
FL.
BELGE
Equateur
Djindou
Lirenga
Likouala
L. Léopold II
Ubangui
Ubangui R.
Mbomou R.
Mbomou
Lobaye R.
Lobaye
Sangha R.
Sangha
Ngoko R.
Ngoko
Ouesso
N'Goko
Lidjouma
Lidjouma R.
Bénoué
Bénoué R.
Dibi
Dibi R.
Lidjouma R.
Congo
Congo R.
Lemba
Lemba R.
Kouilou R.
Kouilou
Niari
Niari R.
Lemboumbi
Lemboumbi R.
Ivindo R.
Ivindo
Nyanga R.
Nyanga
Ngounié R.
Ngounié
Ogooué
Mouny R.
Mouny
Lambaréné
Ndjolé
Libreville
Gabon
L. Lopez
Stella-Cama
Mayoumba
Franceville
Brazzaville
Loudima
Léopoldville
Kouao
Kasaï R.
Loango
Kinshassa
Cabinda
Boma
Congo R.
Matadi
ANGOLA
(Port.s)
Lègende
1 Nouguès
2 Durand
3 Guynet
4 Cateux
5 David
6 Siegfried
7 } Gaspard
13 }
8 Mestayer
9 Faure, Boutelleau et Desbrières.
10 Campagne et Gumming
11 Ritaine, Descamps.
12 Nicol et Bernain
13 Trichot frères.
14 Jacta, Decourcelle.
Echelle
0 100 200 300 400 500 Km.
10°
15°
20°
25°
5°
0°

Comme il est facile de s'en rendre compte, aucun plan d'ensemble n'a présidé à l'attribution de ces concessions. Ici l'on a donné un bassin tout entier de rivière; ailleurs des enclaves sur une rive. La proposition la plus intéressante qui avait été faite à ce propos consistait à demander que le thalweg des rivières fût pris comme limite commune à des concessions établies sur chaque rive et pour lesquelles il n'y aurait plus eu qu'à déterminer la limite à la hauteur de la ligne de partage des eaux. On a préféré enregistrer les limites fixées par les concessionnaires sur la carte annexée à leur demande, quitte à restreindre les étendues demandées. La carte ci-jointe ne ressemble en rien, en effet, aux premières cartes dressées par le service géographique du ministère des colonies et sur lesquelles étaient simplement portées les demandes formulées.

Rien n'est encore décidé quant aux concessions de l'Oubanghi. Mais on assure que les étendues indiquées par quelques-uns sont considérablement réduites, et que l'on se préoccupe de réserver l'avenir en ce qui concerne la création d'une voie ferrée entre les bassins de l'Oubanghi et du Chari.

En sera-t-il de même pour la voie M'Bokou-Soueh, projetée avant la convention du Bahr-el-Ghazal[1]?

Il paraît utile de signaler ici une observation qui a été faite au sujet du décret des concessions.

Si l'exploitation commerciale du Congo semble désormais assurée, il n'en est pas de même de la colonisation proprement dite dans l'étendue des grandes concessions accordées. Si, dit-on, le décret donne ou des facilités ou des avantages pour tout ce qui aura été créé en vue de la mise en valeur du sol, — cultures, élevage, — il n'en fait aucune obligation, sauf en ce qui concerne le réensemencement de plantes à caoutchouc. Sur ce point on prévoit que des concessionnaires tenteront, par tous moyens, de se soustraire à cette obligation.

Quant aux autres avantages, voici le raisonnement présenté. Les concessions ne sont attribuées que pour une durée de trente ans : or, une société commerciale emploiera les dix premières années à installer, organiser, perfectionner ses établissements, et à rechercher des opérations immédiates, susceptibles de couvrir en tout ou en partie les premières dépenses. Ce ne serait donc que vers la onzième année qu'elle se préoccupera de créer des établissements agricoles. Or, on sait qu'il faut de quatre à six ans pour créer des plantations qui n'ont jamais de bien grandes étendues. Dans ces conditions, les concessionnaires attacheront-ils une bien grande importance à la

---

[1] Voir *Questions diplomatiques et coloniales*, nos 42, 43, 45. Voir même *Revue* 651, p. 392.

possession du sol en toute propriété, cette possession étant la conséquence de la seule mise en culture, par plantations ou élevage? Il est à craindre qu'ils préféreront rechercher le maximum de l'exploitation commerciale de tous les produits contenus dans l'étendue de leurs territoires. Dans ce cas, les trente années expirées, la colonie se trouvera dans la situation d'un pays razzié de ses produits naturels, toute l'œuvre de colonisation sera à refaire dans des conditions bien plus difficiles qu'aujourd'hui. Il n'en serait pas de même, croit-on, si les concessions étaient attribuées pour quatre-vingt-dix-neuf ans.

Une dernière remarque.

Ces concessions ne seront définitives, aux termes du décret des concessions et du cahier des charges, qu'après constitution de la Société d'exploitation, avec le capital exigé pour chacune d'elles. Faute d'avoir rempli les conditions financières imposées dans le délai voulu, le concessionnaire se verra retirer sa concession : un autre demandeur pourra la recevoir en son lieu et place. Mais, dans tous les cas, le lotissement actuel serait définitif.

Paul BOURDARIE.

LE TEXTE DE LA CONVENTION ANGLO-RUSSE

Le texte de la convention anglo-russe. — Le texte officiel de la convention anglo-russe sur les affaires de Chine qui, depuis le 28 avril occupe la presse et préoccupe les chancelleries, est maintenant connu. Il a paru dans un *Blue-Book*[1] et nous le trouvons textuellement reproduit dans le *Times* du 8 mai. Aussi quelle n'est pas notre surprise en lisant le texte de cette convention dans les journaux français, le *Temps* et les *Débats* qui passent pour donner au public français les documents étrangers de cette importance, quand nous constatons : 1° que la même faute s'y trouve reproduite, ayant par conséquent une commune origine et une commune intention; 2° que la seconde partie de cet accord, — et non la moindre puisque c'est celle qui donne un effet pratique et précis aux principes posés dans la première, — n'a pas été en même temps soumise à l'opinion par ces grands journaux.

Prenons donc la peine de reproduire ces documents en notant les erreurs de traduction qui nous ont frappé, de la part de nos éminents confrères :

[1] Treaty series, n° 11, 1899.

Sir C. Scott au comte Mouravief.

L'ambassadeur soussigné du Royaume-Uni, dûment autorisé à cet effet, a l'honneur de faire à S. E. le comte Mouravief, ministre russe des affaires étrangères, la déclaration suivante :

La Grande-Bretagne et la Russie, inspirées par un sincère désir d'éviter en Chine toute cause de conflit sur les questions où se rencontrent leurs intérêts et ayant pris en considération le mouvement économique et[1] géographique de gravitation dans certaines régions de l'empire chinois, ont conclu l'accord suivant :

1° La Grande-Bretagne s'engage à ne rechercher, soit pour elle-même, soit pour des sujets anglais, soit pour d'autres, aucune concession de chemin de fer au nord de la Grande Muraille de Chine; elle s'engage, en outre, à ne s'opposer, ni directement, ni indirectement, à aucune demande relative à des intérêts de chemin de fer[2] dans ladite région qui serait appuyée par le gouvernement russe.

2° De son côté, la Russie s'engage à ne rechercher, soit pour elle-même, soit pour des sujets russes, soit pour d'autres, aucune concession de chemin de fer dans le bassin du Yang-tsé-Kiang; elle s'engage, en outre, à ne s'opposer, ni directement, ni indirectement, à aucune demande de concessions de chemins de fer[3] dans ladite région, qui serait appuyée par le gouvernement anglais.

Les deux parties contractantes, n'ayant, en aucune façon, le dessein d'enfreindre les droits suzerains de la Chine ni[4] les traités existants, ne manqueront point de communiquer au gouvernement chinois le présent arrangement qui, en écartant toute cause de complications entre elles, est de nature à consolider la paix dans l'Extrême-Orient et à servir les intérêts primordiaux de la Chine elle-même.

CHARLES-S. SCOTT.

Saint-Pétersbourg, 28 avril 1899.

Le commentaire qui accompagne ce texte, tout au moins dans le *Temps*, accentue les erreurs d'interprétation ci-dessus indiquées en les expliquant; il est vrai qu'il est précédé d'une réserve derrière laquelle il sera facile de se retrancher :

Nous ferons remarquer, pour être exacts, que, *si le texte qui nous a été transmis reproduit fidèlement l'original*[5], l'engagement russe envers l'An-

---

[1] Le *Temps* et les *Débats* écrivent ici le mouvement commercial au lieu de géographique, ce qui est loin d'être la même chose.

[2] Le *Temps* et les *Débats* intercalent ici dans le texte les mots : *railway concerns* entre parenthèses, tandis que le *Times* ne contient pas ces mots, mais les mots : *railway concessions*, comme ci-dessous.

[3] Le *Temps* et les *Débats* intercalent ici dans le texte les mots *railway concessions* avec l'intention évidente de les opposer aux mots *railway concerns* ci-dessus placés inexactement.

[4] Une faute de traduction a échappé aux traducteurs du *Temps* et des *Débats* dans cette phrase; l'un et l'autre écrivent : les droits suzerains de la Chine *sur* les traités existants.

[5] Une mauvaise chance inexplicable veut précisément que le texte transmis au *Temps* et aux *Débats* ne reproduisent pas fidèlement l'original, on vient de le voir.

gleterre semble être plus spécifique que l'engagement anglais envers la Russie. Celui-ci s'applique, en effet, à toute demande relative à des « intérêts » ou des « affaires » de chemin de fer (*railway concerns*), tandis que la Russie ne s'engage envers l'Angleterre qu'à ne s'opposer à aucune demande de « concession » de chemin de fer (*railway concession*).

Voici, d'autre part, le texte de la deuxième note diplomatique qui a été publiée à Londres, en même temps que la première, et que nous ne retrouvons dans aucun des deux grands journaux français.

Saint-Pétersbourg, 28 avril 1899.

Dans le but de compléter les notes échangées ce jour, concernant le partage des sphères de concessions de chemins de fer à construire et à exploiter en Chine, il a été convenu de rappeler dans la note additionnelle présente l'accord intervenu concernant la ligne Shang-haikuan-Newchwang, pour la construction de laquelle un emprunt a été déjà contracté par le Gouvernement chinois, près de la Banque Shanghaï Hong-Kong, agissant sous le couvert de la Corporation (syndicat) anglo-chinois.

L'accord général, établi par les notes ci-dessus mentionnées ne saurait détruire, en aucune manière, les droits acquis par l'emprunt ci-dessus visé et le gouvernement chinois peut nommer (*may appoint*) à la fois un ingénieur anglais et un contrôleur européen pour surveiller la construction de la ligne en question, et l'emploi des fonds qui y sont destinés. Mais il demeure entendu que ce fait ne saurait être considéré comme constituant un droit de propriété ou de contrôle étranger, que la ligne en question est destinée à demeurer une ligne chinoise sous le contrôle du gouvernement chinois, et ne peut pas être hypothéquée ni aliénée au profit d'une compagnie non-chinoise.

En ce qui concerne la ligne annexe de Liao-heichan à Sin-minting, en addition aux restrictions précédentes, il a été convenu qu'elle doit être construite par la Chine elle-même, qui pourra permettre à des ingénieurs européens — non nécessairement anglais — de l'inspecter, de la vérifier et certifier que les travaux sont bien convenablement exécutés.

La convention spéciale présente n'a naturellement pas pour but d'entraver, en quoi que ce soit, le droit qu'a le gouvernement russe d'appuyer s'il le juge avantageux, les demandes de sujets russes ou d'établissements pour la concession de chemins de fer qui, partant de la ligne principale de Mandchourie dans la direction du Sud-Ouest, traverserait la région dans laquelle la ligne chinoise aboutissant à Sin-minting et à New-chwang doit être construite.

Signé : Charles S. Scott.

On voit toute l'importance de cette deuxième convention; le rôle financier et économique de chacun des contractants est précisé. Ces régions chinoises n'ont entre elles aucune cohésion, il est indiscutable que la nervure de fer qui les reliera sera le moyen déterminant de domination. Aux puissances qui se les octroient à s'attribuer dans un temps infiniment court la conquête définitive des territoires, c'est l'évidence même, et c'est ce que signifie la phrase alambiquée du

premier de ces documents, quand il dit que les puissances contractantes ont voulu, en signant ces actes, tenir compte du mouvement économique et géographique [1] qui se produit actuellement dans l'Empire chinois.

X.

LA QUESTION CHINOISE

Hong-kong, 20 février 1899.

Voilà plus d'un mois que lord Charles Beresford a quitté la Chine pour rentrer en Angleterre par le Pacifique et l'Amérique, après avoir accompli en deux mois la haute mission commerciale qui lui avait été confiée, et l'émotion causée par ses nombreux et éloquents discours n'est pas encore calmée.

Le plus important de ses « speeches », ou du moins celui qui a eu le plus de retentissement, a été prononcé le 3 janvier à la Chambre de commerce de Hong-kong.

Le Président M. R.-M. Gray, après avoir remercié lord Beresford d'avoir bien voulu accepter avant son départ l'invitation de la Chambre de commerce, l'a sollicité de favoriser l'Assemblée en lui faisant connaître ses vues principales sur la question chinoise qui préoccupe, à si juste titre, les représentants du commerce britannique et de l'Extrême-Orient.

Nous regrettons, a-t-il dit, que la mission de lord Charles Beresford n'ait pas eu lieu il y a plusieurs années, car notre situation en Chine eût pu alors être exposée plus clairement devant notre gouvernement, ce qui aurait été de la plus grande importance, durant la période troublée que nous avons traversée dans l'année qui vient de finir. Nous savons d'ailleurs, d'après les paroles qu'il a déjà prononcées, que lord Beresford a prêté grande attention à la question de la *porte ouverte* comme étant essentielle à notre commerce en Chine, opinion à laquelle doivent se rallier tous ceux qui sont intéressés à nos affaires commerciales. Nous devons également nous préoccuper d'une manière toute spéciale de son projet d'alliance commerciale avec les nations les plus importantes au point de vue commercial, — alliance qui serait pour tous d'un inestimable prix, — tant dans l'intérêt de la paix que de l'extension des affaires.

Le principal objet de ma mission, répond lord Beresford, est de rapporter au gouvernement de la métropole, vos vues, vos idées et vos plans.

Partout où j'ai été, et j'ai visité tous les endroits où existe une commu-

[1] La géographie, d'après Littré, est en effet la science qui a pour objet de connaître les différentes parties de la superficie de la terre, d'*en assigner les situations réciproques* et d'en donner la description.

nauté anglaise, je n'ai rencontré qu'une opinion chez nos compatriotes, et cette opinion est qu'il y a quelque chose à faire, que nous ne pouvons rester dans la situation actuelle et que notre trafic et notre commerce doivent être entourés de plus de sécurité dans l'avenir.

Nous n'avons, et je pense que vous le reconnaîtrez avec moi, aucune politique en ce qui concerne nos affaires de Chine. Je ne m'en prends pas aux représentants britanniques dans ce pays, mais au gouvernement lui-même. C'est le Cabinet qui est responsable. D'ailleurs on sait que les gouvernements sont créés pour être critiqués.

Il existe deux dangers pour notre trafic et notre commerce : 1° la position militaire dominante prise dans le nord par la Russie; 2° l'état de décadence du gouvernement chinois.

Lorsque des nations étrangères prennent des positions qu'elles considèrent comme nécessaires à leurs nationaux, il nous appartient de nous rendre compte si elles sont préjudiciables à nos intérêts. Je pense que, si j'étais Russe, je ferai exactement ce que font les Russes, mais j'en ferais beaucoup plus. Je ne suis pas du tout sûr que je n'aurais pas été à Pékin avant maintenant et je suis absolument certain que les Russes seront à Pékin avant très longtemps, lorsqu'ils auront assuré leurs positions militaires, s'ils ne rencontrent pas plus d'obstacles ou d'opposition qu'ils en rencontrent à présent de la part des autres grands pays de l'Europe.

J'ai dit qu'il était pire pour nos commerçants d'avoir des entreprises interrompues, que d'avoir à supporter des droits ou des tarifs de préférence. En effet, on sait où ces tarifs existent et l'on agit en conséquence. Mais la Russie a porté atteinte à nos entreprises commerciales en déclarant que nous ne pouvions avoir de garanties sur la ligne de Shanhaitwan à Newehwan. C'est la porte fermée comme par le plus hostile des tarifs. Par le traité de Thien-sin nous avons accordé des droits égaux aux autres nations dans toute la Chine. Ces droits égaux n'existent pas en Mandchourie où les Russes ont établi leur domination militaire.

D'autre part, pourquoi tous ces préparatifs dans le nord où il n'y a pas de commerce, ni par conséquent de nécessité à le protéger?

En regard de la politique énoncée par certains membres de notre gouvernement, en ce qui concerne les affaires du nord, je pense qu'il est préférable d'être courtois, d'avoir une méthode précise et de faire quelque chose plutôt que de se montrer agressif et de ne rien faire.

Maintenant j'ai été appelé antirusse. Je proteste contre cette appellation. Je ne suis pas plus antirusse qu'autre chose. Je suis très ami des Russes et j'ai la plus grande admiration pour leur diplomatie, car, partout où ils nous ont rencontrés sur le terrain diplomatique, ils nous ont invariablement battus. Mais, si je ne suis pas antirusse, je suis avant tout anglais (*I am not at all anti-Russian, but I am pro British*).

Il n'est pas possible de séparer la question politique d'aujourd'hui des questions commerciales de l'avenir. C'est de votre pensée politique d'à présent que dépend votre avenir commercial et la question de savoir s'il aboutira à un succès ou à un échec. Et la Grande-Bretagne est intéressée à l'avenir commercial de ce pays aussi bien que l'Allemagne, le Japon et l'Amérique.

Trois politiques sont ouvertes pour l'avenir : la politique de *la porte ouverte* (*open door*); la politique de *la sphère d'influence;* la politique du *repoussoir* (*drift*) ?

Je crois que la porte peut être gardée ouverte en ayant une alliance entre l'Amérique, l'Allemagne, le Japon et nous. Je mentionne ces pays parce que chacun d'eux a les mêmes intérêts que nous.

Lord Beresford cite alors l'exemple de la Triple-Alliance qui, selon lui, a réussi à maintenir pendant vingt-neuf ans la paix en Europe.

Or, dit-il, « le plus grand intérêt auquel nous puissions tenir est l'intérêt de la paix. Pourquoi n'aurions-nous pas une alliance du même genre ici? »

Mais ce n'est pas l'habitude de tenir la porte ouverte à moins que l'ordre ne règne à l'intérieur de la maison. Il trace alors le tableau de la désorganisation de l'Empire chinois. Il montre l'état de l'armée et de la police chinoise. Une armée de 7000 hommes sur 400 millions d'habitants, pas de navires ou rien qui soit digne de ce nom. Il n'y a point là de quoi préserver la vie et la propriété. Il faudra pousser le gouvernement chinois à réorganiser son armée. 200 000 hommes peuvent être maintenus sous les armes. Mais le vice-roi qui approuve cette idée a répondu qu'il n'avait pas d'argent pour la mettre à exécution.

Lord Beresford examine ensuite la politique de la sphère d'influence.

Si nous réclamons une sphère d'influence, dit-il, la France, la Russie, l'Allemagne, l'Amérique et le Japon viendront, en concours avec nous, ayant le même objectif. Des tarifs seront établis, et la position ne sera certainement pas aussi bonne que si nous avons la porte ouverte.

Il fait alors allusion aux réclamations formulées par le consul français à Shanghaï, et il dit que, s'il persiste dans ses demandes, il ne manquera pas de provoquer des troubles parmi les Chinois. Il considère la demande comme outrageante (*outrageous*), et il ne croit pas que « la grande nation française » soit au courant de la question. Il ne serait pas juste que, dans une communauté cosmopolite comme Shanghaï, une fraction de cette communauté puisse créer des désordres qui ne manqueraient pas de se produire si ces demandes étaient agréées, désordres qui mettraient en péril l'existence et la propriété de tout le reste de la communauté. Aussi, espère-t-il que les autres consuls s'en tiendront énergiquement aux protestations qu'ils ont adressées à leurs gouvernements, en ce qui concerne l'action de la France à Shanghaï.

Revenant à l'idée de la réorganisation de l'armée chinoise, *peut-être avec des officiers anglais*, lord Beresford ajoute que les Anglais doivent avoir un *quid pro quo*.

Nous devons avoir une revision du tarif. Nous devons abolir tout le sys-

tème fiscal, qui est préjudiciable aux commerçants. Nous devons comprendre que le pays doit être ouvert, afin que toutes les nations puissent y envoyer leurs ingénieurs et leurs capitaux pour en mettre à jour toutes les ressources.

Les routes fluviales ne sauraient être ouvertes, d'une manière satisfaisante aux nations de l'Europe, tant que des Européens auront un droit de résidence dans la contrée, et qu'ils auront un système différent de permettre aux bateaux, qui sont enregistrés à un certain port, de passer par un autre port pour se rendre à destination. Il faudrait envoyer des canonnières sur ces voies fluviales, non pas certes avec l'idée d'effrayer le vice-roi. Le vice-roi a dit lui-même qu'il serait heureux d'avoir ces canonnières sur les rivières.

Il conviendrait aussi de procéder à une elassification scientifique des produits, comme cela a été fait dans l'Inde.

Les traités avec la Chine doivent être maintenus.

La réforme de la Chine ne présenterait pas de grandes difficultés. Il n'existe pas en Chine de droits héréditaires, de droits conférés, ni de système féodal comme au Japon. Les Chinois ont un grand respect pour l'autorité. Ce sont « d'honnêtes commerçants ». C'est le système d'administration plutôt que le peuple qui est mauvais.

Lord Beresford déclare qu'il a été heureux de voir le gouvernement anglais affirmer l'importance de la position britannique en Chine, en levant une garnison pour Weïhaïwei, en envoyant un attaché commercial au lieu de payer un supplément de £ 100 au consul général à Shanghaï, pour agir comme une sorte d'attaché commercial.

Lord Beresford termine, en demandant qu'une « politique chevaleresque » (*chivalrous policy*) soit désormais suivie, tant à l'égard de la Chine qu'à l'égard des puissances européennes, et qu'on abandonne toute politique de critique irritante et de jalouse intervention vis-à-vis des autres puissances étrangères en Chine. Il appelle des résolutions, dans ce sens, de la part des communautés britanniques en Chine, afin de fortifier les effets de sa mission, et il ajoute que toute question qui serait portée à sa connaissance sera par lui soumise au Cabinet pour être prise en considération.

A la même séance un des principaux membres de la Chambre de commerce, M. Granville-Sharp, prononça un long discours dans lequel il s'éleva contre l'existence à Hongkong, port libre, des douanes impériales chinoises, et déclara que, selon lui, la question primordiale, le premier besoin du commerce, le meilleur moyen d'arriver à la pacification et à la réorganisation du pays, résidait dans la création des voies ferrées.

De chaleureux remerciements furent adressés à lord Beresford : le lendemain et les jours suivants, les journaux étaient pleins de commentaires et de réflexions suggérées par les opinions émises au cours de cette mémorable séance. *The Hongkong daily press*, qui avait inséré

presque en entier le discours de lord Beresford y ajouta plusieurs commentaires dont nous dégageons les idées principales.

En ce qui concerne la réorganisation de l'armée chinoise, *The Hongkong Daily Press* est assez de l'avis de Lord Beresford. Mais il a soin de mettre les points sur les i en disant que « tout dépendrait du caractère du gouvernement qui aurait le contrôle de l'armée ». On ne saurait coudre sa malice avec un fil plus blanc.

Cet organe se montre, en outre, un peu trop enclin aux rodomontades :

La destinée de la Russie est aussi clairement marquée en Mandchourie *que celle de l'Angleterre dans la vallée du Nil* mais il n'y a pas de raison au monde pour ne pas tenir la porte largement ouverte au commerce des autres nations. Si la Russie n'est pas disposée à garantir cette liberté commerciale volontairement et dans son propre intérêt, les autres grandes puissances pourraient aisément la lui imposer comme une condition nécessaire.

Quant à la Chine, elle est traitée d'une manière évidemment très « chevaleresque ».

Deux puissances, l'Allemagne et le Japon, se montrent favorables au maintien de l'intégrité de la Chine, et l'opinion des Américains penche également de ce côté. Le maintien de cette intégrité constitue la politique traditionnelle de l'Angleterre et elle est prête, *soit seule*, soit unie aux autres puissances, *à assurer la direction du gouvernement*. Cette politique n'est pas d'un accomplissement impossible. La Chine peut être destinée en définitive à subir le sort de la Pologne ; dans ce cas l'Angleterre doit être prête à prendre sa propre part; mais, en attendant,c'est une noble entreprise que d'essayer de lui assurer une autre destinée. Et *si l'on considère ce qui a été accompli en Egypte* à la fois dans l'administration civile et dans l'armée, le cas de la Chine ne peut pas être regardé comme absolument désespéré, *pourvu qu'on ait recours à un remède approprié*.

Il n'y a plus désormais d'autres perspectives,pour ce malheureux empire, que *de s'amender ou de disparaître*. Il est clair que le malade doit obéir aux ordres du médecin et qu'il y a lieu de l'y contraindre, s'il fait mine de résister.

Le discours de Lord Beresford souleva aussi quelques critiques que nous trouvons justement fort nettement présentées dans quelques correspondances adressées au *Hongkong Daily Press*. Les principales sont signées Wideawake.

M. Wideawake, après avoir rendu hommage aux grandes qualités qui ont rendu célèbre Lord Beresford, estime qu'il estdemeuré trop peu de temps en Chine pour se faire une idée bien exacte de la question qu'il a traitée.

La Russie, dit-il, n'est-elle pas libre d'agir comme elle l'entend dans sa sphère d'influence? Niouchwang est un port chinois placé sous la domination de la Russie. Pourquoi s'opposer à l'inévitable?

Il faut remarquer qu'il est tout à fait inexact qu'il n'y ait pas de commerce en Mandchourie. Le commerce au contraire y est considérable.

L'Angleterre ne peut combattre à elle seule pour la porte ouverte. Quel aveu d'impuissance ! Est-ce qu'on peut supposer qu'aucune des puissances avec lesquelles Lord Beresford proposait une alliance soit disposée à envoyer des troupes dans l'Extrême-Orient pour faciliter le développement du commerce anglais, et il n'y a que des troupes qui puissent faire échec aux progrès de la Russie. Elle n'aurait cure de manifestations navales. Et pourquoi s'en soucierait-elle ? Ces manifestations ne pourraient que l'amuser. Voyez-vous une baleine essayant de combattre un éléphant !

M. Wideawake se déclare partisan des sphères d'influence.

La Russie obtiendrait la Mongolie et la Mandchourie, un immense territoire ; l'Allemagne obtiendrait toute la partie du nord de la Chine proprement dite dans la vallée du Yantzé, s'étendant à l'ouest jusqu'à la frontière russe actuelle ; l'Angleterre obtiendrait les vallées de Yantzé, la Rivière de l'ouest West-River et le Thibet ; la France obtiendrait Hainan et toutes les portions des trois provinces du sud en dehors de la vallée du Yantzé et de la rivière de l'ouest, peut-être aussi une portion de Tukien ; le Japon obtiendrait le reste du Fokien, une partie du Tchékiang et une libre possession de la Corée.

L'appel au traitement chevaleresque de la Chine n'est pas autre chose qu'un projet pour la continuation de cette folle et faible politique pratiquée dans ces derniers temps.

Dans ce partage l'Angleterre n'obtiendrait pas une aussi grande étendue de territoire que les autres puissances, mais par contre elle centraliserait, dans sa sphère, les 90 p. 100 du commerce de la Chine : commerce qui demeurerait libre dans cette région dans l'intérêt du monde jusqu'à ce qu'une forte administration indigène puisse y être établie.

Enfin toutes les puissances seraient satisfaites :

La Russie recevrait un immense territoire de colonisation pour le surplus de sa population européenne. L'Allemagne, comme la Russie, recevrait un vaste territoire susceptible d'être colonisé par ses nationaux, et la région appelée à tort désert de Gobi (c'est une prairie étendue propre à la culture, seulement occupée actuellement par un peuple de pasteurs) serait convertie en un territoire de concessions, et la vallée du fleuve Jaune ne tarderait pas à échapper aux désastres des inondations car ce fleuve endigué deviendrait une excellente voie commerciale. La France agrandirait par là son Empire d'Indo-Chine. *Elle ne serait pas satisfaite, mais cela n'aurait pas d'importance ; elle ne l'est jamais.* Les désirs du Japon serait également comblés, et toutes les puissances tomberaient probablement d'accord pour renoncer aux tarifs spéciaux dans leurs nouvelles possessions. D'ailleurs l'Angleterre et le monde n'auraient pas à s'en inquiéter avec les 90/100 du commerce ouverts à tous sur le même pied d'égalité.

Un post scriptum accompagnait cette lettre. Il mérite d'être cité :

J'oubliais, dit M. Wideawake, de mentionner que l'Allemagne, qui est une grande puissance militaire, n'aurait pas à craindre d'attaque de la part de la Russie et pourrait même lui barrer la route en Asie, car, si la Russie essayait de l'écraser en Extrême-Orient, elle pourrait lui porter un coup fatal en Europe; — mais l'Angleterre, qu'elle le veuille ou non, *est obligée de la supporter en Chine.*

Dans une autre lettre, M. Wideawake fait allusion à l'intervention du Ministre français à Pékin qui a fait échouer le projet de chemin de fer de Canton à Kowlon, dont l'Angleterre était sur le point d'obtenir la concession.

Dans cette même lettre, le correspondant du *Hongkong Daily News* revient sur l'idée de la sphère d'influence, qui a fait bien du chemin depuis, et dit que la division en sphères d'influence n'implique pas nécessairement la fermeture des portes au commerce. Ce serait la meilleure garantie de l'ordre car « ce qui est l'affaire de tout le monde n'est l'affaire de personne. »

« What is everybody's business is nobody's business. » A citer encore le post-scriptum.

« Le cas de l'Égypte n'est pas applicable à la Chine *car là-bas l'Angleterre agit seule et à pleins pouvoirs.* »

Rapprochons ces idées de celles d'une étude publiée dans la *Contemporary Review* où Lord Farrer a écrit un article intitulé « *Does trade follow the flag?* » Le commerce suit-il le drapeau?

A cette question l'auteur répond : Le commerce ne suit pas le drapeau, il suit la liste des prix. Il résume ainsi qu'il suit la question chinoise.

Nous nous querellons en Chine au sujet des sphères d'influence, des concessions de chemins de fer et de bateaux à vapeur, comme sur la question de la porte ouverte. Il est vrai que la question de la porte ouverte est la plus intéressante. N'est-il pas possible de dire à la France, à l'Allemagne et surtout à la Russie : « Nous n'avons rien à objecter à l'établissement de vos sphères d'influence en Chine pourvu qu'elles ne se ferment pas à nos bateaux et à nos intérêts. Nous serons heureux que vous construisiez des ports, des chemins de fer en Chine, pourvu que vous nous permettiez d'en user dans des conditions d'égalité convenables; nous vous aurons de l'obligation à vous, Russie, si vous introduisez l'ordre et la justice où le gouvernement chinois encourage la tyrannie et la corruption, pourvu seulement que vous permettiez à vos nouveaux sujets d'acheter et de vendre avec nous, et, dans ces conditions, nous nous joindrons cordialement à vous, pour réduire le nombre des vaisseaux que nous gardons encore sur la côte chinoise. »

Les événements semblent de plus en plus se préparer à donner raison aux partisans de cette politique malgré l'opposition persistante des doctrinaires de la porte ouverte extrêmement nombreux

dans le haut commerce anglais en Chine. La proposition du sieur Edward Grey, tendant à rechercher et à obtenir une entente impartiale avec la Russie, est accueillie comme un signe de détente, et les intransigeants de la porte ouverte en arriveront à se déclarer satisfaits, si cette entente se réalise, pourvu qu'il y ait une égalité absolue de privilèges commerciaux dans chaque sphère individuelle. Mais il faudra renoncer, cette fois, à renouveler en Extrême-Orient les merveilles de l'Égypte.

E. B.

LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES DU FOUTA-DJALON

Au moment où se pose pratiquement la question de la mise en valeur des territoires acquis par la France dans le haut Sénégal et le haut Niger, il n'est pas sans intérêt de savoir quelles ressources offrent au juste ces contrées. L'une d'elles, le Fouta-Djalon, semble particulièrement riche; ce pays, qui fait corps au point de vue géographique et administratif avec la Guinée française, et qui doit être traversé au sud-est par le chemin de fer de Konakry au Niger, contribuera beaucoup à l'essor déjà si remarquable de la colonie que dirige M. Ballay. Je voudrais essayer d'établir ici avec impartialité, d'après les récits des voyageurs qui ont visité le Fouta depuis Mollien, l'etat économique de cette région.

Elle renferme du fer en abondance, circonstance non négligeable pour les Français. Ses bouquets de forêt vierge ont des espèces variées et luxuriantes d'arbres de construction, d'ébénisterie, ou simplement utilisables pour l'alimentation, en même temps que des plantes susceptibles d'emplois industriels et pharmaceutiques. Les rivières y sont poissonneuses. La faune y est représentée, sinon par les éléphants, qui ne paraissent pourtant pas avoir encore disparu de ces parages, au moins par l'hippopotame, par de nombreuses antilopes, et par des fauves à fourrures appréciées. Le climat est relativement salubre, et favorable aux cultures. Les bonnes conditions dans lesquelles se fait l'écoulement des eaux a favorisé la formation spontanée de pâturages d'une herbe courte, presque toujours verte, beaucoup plus utilisables que les marécageuses savanes de la Sénégambie, et déjà garnis de bétail. Le sol, d'humus sur les versants, de limon dans les vallées, est d'une fertilité qui frappa d'abord Mollien : « Dans les plaines, dit-il, c'est de la terre grasse, et, près de Timbo, l'homme n'aurait qu'à semer pour avoir d'abondantes récoltes[1] ».

[1] *Voyage aux sources du Sénégal, de la Gambie et du Rio-Grande*, t. II, p. 97.

Ajoutez que la position du Fouta sur la route des caravanes allant du Soudan aux Rivières du Sud, ou de celles-ci vers le Sénégal, et le fait qu'il dispose de quelques denrées spéciales, prédestinent la contrée à l'exploitation commerciale, bien qu'elle soit mal pourvue de voies de communications naturelles.

Comme dans le reste du Soudan et dans les pays non civilisés en général, toutes ces ressources sont utilisées maladroitement ou de façon destructive par les indigènes, quand ils ne les négligent pas tout à fait. Le Fouta donne avec trop de facilité ce qui est nécessaire à l'existence, et même au bien-être, pour qu'ils lui aient demandé plus. Les envahisseurs foulbé qui y dominent maintenant, intelligents et industrieux d'ailleurs, ont enfin apporté une organisation pastorale, peu faite pour changer des habitudes de vie familiale se suffisant à elle-même. Mais les promesses d'avenir n'en sont pas moins très belles.

La végétation naturelle a surtout reçu jusqu'aujourd'hui un emploi alimentaire, et pourtant elle offre, groupées sur un petit espace par le bénéfice d'un climat particulier, les espèces utiles de la forêt et de la savane tropicale et celles des pays méditerranéens. Aux palmiers on demande de l'huile, du vin et leurs gros bourgeons terminaux, qui servent de légumes; au karité, au benténier, au netté leurs fruits. A cet égard, l'oranger qui abonde partout à l'état sauvage, et le kolatier, localisé dans le sud, ont une importance spéciale : le premier joue ici le même rôle que les bananiers ailleurs, et le second a toujours donné lieu à des échanges importants du nord au sud. Tout ne vise presque, en somme, qu'à la consommation sur place, et les seuls produits récoltés en vue de rapports avec l'extérieur sont l'huile de palme, la gomme de copal et d'acacia, les grains de kola, le caoutchouc fourni principalement par les lianes, la teinture de gara, tirée aussi d'une liane.

L'agriculture n'a reçu d'autre destination que de parfaire les ressources comestibles destinées à la vie pastorale, et de pourvoir, soit au petit commerce entre villages, soit au ravitaillement des caravanes. Il va sans dire que les procédés en sont rudimentaires : on incendie les herbes de la savane ou des jachères, on défonce le sol au hoyau sur une faible profondeur, sans jamais l'amender, et l'on ne donne à la plante que le minimum de soins. La forme de la propriété n'a aucun effet sur celle du travail, qui est la même dans tous les « lougans », ceux des propriétaires nobles et de l'almamy, cultivés par des esclaves ruraux que dirige un intendant, ceux des griots, qui interviennent personnellement dans le faire-valoir, et ceux réservés aux serfs, autour des cases de leurs « roundés ». Par bonheur, la terre est fertile, et les fléaux naturels sont rares : les sauterelles ne ravagent pas les récoltes, comme en Sénégambie, et l'on n'a jamais

vu de famine amenée par la sécheresse. Le mil, le sorgho et le riz sont à la base des aliments fournis par les champs. Le second, qui veut une saison sèche accentuée, est localisé au nord, et l'espèce la plus commune en est le foigné. Le riz, répandu dans la région plus humide du sud, est représenté par les deux variétés principales : le gros riz sec, semé en terrasses, et le petit riz, qui demande à être immergé et occupe les bas-fonds limoneux périodiquement inondés. Les racines, ignames et patates, des légumes, qui sont souvent les mêmes que ceux de France, des fruits d'arbres cultivés, oranges, citrons, bananes, mangues, pistaches, figues, forment le complément de l'alimentation végétale. L'oranger surtout a une importance exceptionnelle, du sentiment d'Hecquard, d'Olivier de Sanderval, du docteur Bayol et d'autres voyageurs; point de village, au Fouta, qui n'en soit ombragé, qui n'ait sur la place un grand arbre, à l'ombre duquel ont lieu les palabres, et dont les fruits sont réservés aux étrangers. Comme plantes industrielles, le tabac, l'indigo, le coton, que Gordon-Laing et Mollien ont vu à l'état sauvage, réussissent mieux que l'arachide. Le café, de l'espèce dite du Rio-Nunez, se rencontre surtout vers la Guinée.

Mais c'est avant tout à l'élevage que les habitants du Fouta demandent leurs moyens d'existence, et c'est sur lui que l'on doit, semble-t-il, le plus compter pour l'avenir. La qualité du sol, le climat et le bon écoulement des eaux ont ménagé dans le pays des prairies véritables, coupées de petits bois qui peuvent servir d'abri aux bêtes, et qui font souvent ressembler la campagne à un parc. M. Noirot, aujourd'hui résident à Timbo, a écrit que la contrée est « une Auvergne tropicale » ; mais c'est une Auvergne où l'élève a lieu sans travail, et procure des profits assurés. Les animaux les plus répandus sont les zébus dont il existe deux variétés, le petit zébu, de couleur foncée, ayant été introduit par les Foulbé à côté du grand zébu blanc de Sénégambie. Ce bétail forme des troupeaux quelquefois parqués, mais que l'on laisse en général libres dans la savane et à peine surveillés : pendant les grosses pluies de l'été, ils descendent vers les Rivières du Sud, et remontent à la saison sèche sur les plateaux où l'herbe se garde plus longtemps verte. Les zébus se multuplient ainsi naturellement, et l'on en utilise à la fois la peau pour des ouvrages de cordonnerie, le lait, qui se prend caillé, la viande, qui paraît aux repas dans toutes les occasions importantes, mêlée au riz, au mil et au sorgho conservés dans les silos. Un bœuf est au Fouta-Djalon un cadeau aussi significatif que les grains de kola, et qui veut honorer son hôte en tue toujours un. On ne fait d'ailleurs servir ces animaux ni aux travaux de la terre, ni au portage. L'autre bétail, chevaux, ânes, chèvres, moutons, est beaucoup plus rare; mais on entretient de nombreuses volailles et des ruches.

L'industrie, plus perfectionnée que dans bien des parties du Soudan, n'a pour but, entre les mains des griots et des esclaves, que la fabrication des objets indispensables à la vie familiale sur place. Le fer se trouve presque partout dans la région, mais on ne l'exploite pas véritablement. On se contente de choisir sur le sol les cailloux de grès qui en renferment le plus, et on les réduit dans de grands fourneaux en terre, garnis de charbon de bois et de minerai, à la mode catalane : ces fourneaux que l'on voit dans tous les villages, ont été minutieusement décrits par Gordon-Laing, Mollien, Caillé, Lambert, et font littéralement partie de la physionomie du pays. Le fer est exporté en barres ou utilisé sur les lieux par des forgerons, en général des Sarakollés ou des esclaves provenant du Bouré, qui font preuve d'une grande habileté malgré la grossièreté de leurs outils. Les armes du Fouta, sabres, lances et flèches, sont fort appréciées dans le Soudan occidental, et Hecquard a vu jusqu'à des batteries de fusil et des serrures de confection indigène, remarquables pour leur fini. Les rivières ne roulent de l'or qu'en petite quantité : on l'importe en lingots du Bouré et de Keniéba, où on l'emprunte ainsi que l'argent, aux monnaies européennes pour les parures et les gris-gris. Ce sont les forêts qui fournissent presque tous les matériaux des cases, lesquelles sont partout des paillottes, les mosquées seules étant construites en briques. Le vêtement se tire du coton, soit récolté et tissé dans la contrée, soit plutôt importé du Soudan, sous forme de filés grossiers que les femmes colorent en bleu foncé avec l'indigo ou la gara, et qui donnent les pagnes dans lesquels les Foulbé se drapent à la mode nubienne. On fabrique enfin des poteries curieuses, des objets en peau et des ustensiles en bois.

Il ne faut pas croire, malgré cette utilisation défectueuse, des ressources naturelles, que la vie soit difficile au Fouta-Djalon. On sait le dédain général des Africains pour le superflu. L'impression dominante qui se dégage des récits des voyageurs est ici celle de l'aisance et du bien-être. Les maisons foulbé se distinguent à première vue des sordides huttes, dans lesquelles les noirs du Soudan et de la Guinée vivent presque toujours entassés. « Ce sont souvent de grandes habitations cylindriques en argile, excessivement propres, et bien garnies des objets utiles; le parquet est aussi en argile unie. Ces cases sont coiffées d'un immense chapeau en bambou recouvert de paille et entourées de bananiers, d'orangers, de petits jardins potagers [1]. » Chaque famille a six ou huit cases pour son usage, dit M. Noirot, et « celles d'un même village sont séparées par des allées sablées qui courent à travers les jardins bien entretenus [2] ». Au

[1] Dr Bayol, voyage en Guinée et au Fouta-Djalon, p. 77.
[2] Noirot, voyage au Fouta-Djalon et au pays de Bambouk, p. 72.

centre du village, une place avec l'oranger ou le bentenier des palabres; autour, un mur de terre, mais jamais de retranchements, ni rien qui rappelle les « tatas » et les grands marchés soudanais, ou les bourgs malpropres des Rivières du Sud.

L'aspect des agglomérations humaines varie d'ailleurs beaucoup, comme leur emplacement, selon qu'elles sont habitées par des hommes libres (« missidas », « margas », « foulassos »), ou par des esclaves (« roundés »). Elles paraissent en tous cas médiocrement considérables, si bien que certains voyageurs, Mollien, M. Alby, le docteur Bayol, en ont pu conclure que les bras manquent à la mise en valeur du sol. En réalité, on a affaire à de gros villages peu éloignés les uns des autres, dont chacun n'a pas un chiffre très élevé d'habitants, mais dont l'ensemble forme un total, et par conséquent une densité notable pour l'Afrique, pays peu habité comme on sait. Il n'y a pas au Fouta de vraie ville indigène, pareille à Kong, Ségou ou Tombouctou : Timbo n'a que 2.000 habitants environ, Labé 5.000, Fougoumba et Dinguiré 3.000, la plupart des autres villages de 200 à 800 habitants. C'est dans la région intérieure, côtoyée seulement par M. le capitaine Salesses en son dernier voyage, et où les pâturages se mêlent aux bois et aux cultures, que les groupes d'habitation sont les plus forts et les plus voisins. Ils se trouvent réunis principalement sur la route de Timbo à Labé, qui est comme le tronc duquel dirament les principaux chemins de caravane, et qui offrirait, d'après Hecquard et le lieutenant Plat, plusieurs bourgs de 600 à 2 000 habitants, comme Bouréia, Porédaka. On doit, au reste, tenir le plus grand compte de ce fait, que de très importants mouvements de population ont lieu au Fouta-Djalon à époque fixe, ce qui modifie beaucoup l'aspect démographique de la contrée d'une saison à l'autre. Au moment des semailles et des récoltes, chaque fois que l'assemblée se réunit à Fougoumba pour une élection, un procès, une expédition de guerre ou de razzia, la population mâle quitte en masse les missidas et les margas, tout comme font les pêcheurs de haute mer dans certains de nos ports bretons. La population totale a été estimée par le lieutenant Plat et le docteur Fras, à plus de 600.000 habitants, ce qui donnerait une densité supérieure à celles du Soudan, des Rivières du Sud et même du Sénégal. Or, ce chiffre est certainement un peu au-dessous de la réalité, car cette mission, qui signa le traité de protectorat, n'a pas traversé la partie du pays la plus habitée.

Le Fouta Djalon est donc riche, et peut être utile à la France, soit par lui-même, soit pour aider au développement de la Guinée, colonie où nous sommes chez nous, et dont l'exploitation profite surtout à nos producteurs et à nos commerçants. Tous les voyageurs qui ont pénétré dans ce pays, ont été frappés de son aspect spécial, et quelques-uns ont traduit leur impression en des pages qui seraient

à citer en entier à nos émigrants coloniaux. Il faudrait leur dire et leur redire que l'on peut tenter là-bas, dès maintenant, l'exploitation agricole, et que, même parti avec de petits capitaux, on est en droit d'y espérer, de l'aménagement des forêts, de l'agriculture et de l'élevage, des profits immédiats sinon exceptionnels. C'est une terre prédestinée, comme la Tunisie et certaines parties de Madagascar ou de l'Indo-Chine, au genre de colonisation qui est dans les mœurs et dans les traditions françaises. Mais il faudrait aussi pouvoir persuader aux hommes politiques, aux économistes et aux financiers, que la construction du chemin de fer de Konakry au Niger est des plus urgentes, que l'utilité en apparaît évidente, et que les résultats en sont pour ainsi dire tangibles dès aujourd'hui dans le développement rapide de Konakry. Par cette voie seulement le Fouta-Djalon et la Guinée prendront un complet essor, dont ne peuvent que bénéficier les manufactures et la marine françaises. Et l'argent français serait donc mieux placé, au point de vue national, à établir cette route, qu'à soutenir des entreprises à l'étranger. Il serait aussi mieux employé qu'à pousser à travers la partie du Sahara qui nous est dévolue, une longue ligne de rails, dont l'opportunité même politique et stratégique, demeure mal prouvée.

J. MACHAT,
agrégé d'Histoire et Géographie.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

L'Angleterre et la paix du monde. — Sous ce titre nous lisons, dans le *Correspondant* du 15 avril, un article anonyme qui explique fort bien la politique contemporaine de l'Angleterre et qui nous avertit en même temps des dangers que court la France.

L'esprit français, qui a le grand tort de vouloir tout généraliser et coordonner, comprend difficilement les évolutions économiques en apparence contradictoires de l'Angleterre. Or les Anglais ne sont pas des faiseurs de systèmes, ils sont pratiques. Lorsqu'ils ont voulu établir leur suprématie maritime, ils ont créé l'acte de navigation qui était prohibitif; lorsqu'ils ont été sûrs d'arriver tout premiers ils sont devenus libre échangistes. Maintenant ils émettent trois théories qui visent toujours à l'exploitation du monde.

Sous couleur de resserrer les liens des colonies anglaises avec la Métropole, ils cherchent à réserver à celle-ci seule le bénéfice du commerce avec les colonies par des tarifs de douane savamment étudiés : c'est l'impérialisme.

La politique de la porte ouverte consiste à empêcher les nations qui ont occupé de nouveaux territoires souvent au prix de sacrifices énormes d'hommes et d'argent d'en tirer seules parti. Si elles accèdent aux réclamations de l'Angleterre, celle-ci se crée ainsi de nouveaux débouchés sans frais et sans risques; elle devance facilement des concurrents moins habitués qu'elle au commerce d'exportation.

Enfin la politique d'expansion et d'annexion recourt à la force. L'Angleterre s'empare de vastes territoires et écarte brutalement ses concurrents. Pour se créer un immense domaine en Afrique du Cap au Caire, elle occupe l'Égypte en ne tenant aucun compte de ses engagements et de ses promesses, elle a spolié le Portugal, elle a fait organiser l'expédition de Jameson dont le seul tort a été à ses yeux de ne pas réussir, elle a fait évacuer Fachoda.

Mais l'Afrique n'a pas une grande faculté d'achat et ses territoires ne sont pas encore pacifiés et civilisés.

Acculée à une surproduction énorme l'Angleterre envisage l'éventualité d'une guerre.

Ayant à sa disposition une flotte toute puissante, elle désire s'en

servir avant que sa suprématie maritime ne disparaisse comme sa suprématie commerciale.

Mais à qui s'attaquer?

La Russie forme un tout compact et la lutte sur terre tournerait bien vite au désavantage de l'Angleterre; l'Allemagne n'a que des colonies à peine pacifiées et sa production continentale s'écoule surtout dans les pays étrangers; il en est de même pour les États-Unis qui, en outre, alimentent en blé et en viande l'Angleterre incapable de suffire à sa consommation.

C'est donc contre la France que l'Angleterre tourne ses velléités belliqueuses, ce que nous montraient d'ailleurs les multiples discours de M. Chamberlain. Aussi faut-il souhaiter que la France sache se préparer à toute éventualité.

C'est une illusion de croire à des affinités naturelles, à une amitié nécessaire, qui feraient d'un conflit entre « les deux grandes nations libérales de l'Occident » une monstruosité. C'est une illusion encore de croire que la liberté chez tous les peuples en serait menacée. Il faut nous souvenir que cette « monstruosité » est au contraire presque une tradition. Prenons garde d'être les dupes posthumes de ce « libéralisme anglais » qui n'a jamais, peut-être, ressemblé au portrait qu'on nous en donne, mais qui, en tout cas, est mort. Certes, nous croyons à la puissance des idées et des forces morales pour mener le monde. Mais nulle part, peut-être, les idées n'ont moins d'action sur le gouvernement que dans cette immense maison de commerce, inquiète pour ses bilans de fin d'année, qu'est l'Angleterre moderne. Ne parlez pas de « libéralisme » à un filateur qui vend mal ses étoffes, à un patron d'usine qui ne trouve plus à placer ses machines ; ne parlez pas de « libéralisme » à un innombrable prolétariat qui réclame la hausse des salaires. Lorsqu'il s'agit de la lutte économique, de la concurrence vitale entre les nations, *les idées n'engendrent pas les faits, elles en dérivent.*

L'Angleterre d'aujourd'hui n'est pas « libérale »; elle a trouvé dans Darwin et dans Mill une justification scientifique de ces appétits; elle croit à la « lutte pour la vie », et la « persistance du plus fort » lui apparait comme une nécessité bienfaisante. L'Angleterre de Huskisson, de Peel ou de Cobden a pu être « libérale » à cette heure où, dans l'Europe occidentale, la grande industrie célébrait ses triomphes et, orgueilleuse de sa forte jeunesse, n'entrevoyait à l'horizon le plus lointain ni une limite à sa prospérité ni un terme au progrès humain. Mais ces temps sont passés. L'Angleterre contemporaine « étatiste », absorbée par l'âcre souci de vivre, imbue des théories commodes de « l'évolutionisme », n'est plus guère déterminée dans son action extérieure que par les nécessités primordiales de la bataille économique. On peut le regretter, mais il faut le constater virilement. La Grande-Bretagne d'aujourd'hui est avec les Jameson, les Lugard, les Kitchener et les Chamberlain.

L'accord anglo-russe. — L'accord anglo-russe a fait tous ces jours l'objet des commentaires de la presse. L'importance de cet événe-

ment le mettait, en effet, au premier rang des préoccupations européennes. Le *Temps* constate, à ce sujet, que,si l'accord par lui-même ne règle qu'une question secondaire, son intérêt est cependant capital parce qu'il est la preuve d'une orientation nouvelle de la politique des deux pays.

On a compris, dit-il, à Saint-Pétersbourg et à Londres, qu'il fallait mettre un terme à une situation trop tendue qui aurait fatalement amené une rupture entre les deux Puissances. Il n'y avait qu'un moyen de le faire, c'était de négocier un accord après avoir envisagé toutes les éventualités litigieuses et formulé certains principes généraux.

C'est ce qui vient d'être heureusement accompli. La convention nouvelle n'a guère trait qu'aux questions de voies ferrées. Elle peut donc, de prime abord, passer pour d'une importance secondaire. Ce serait toutefois se méprendre étrangement que de n'y voir que cela. En fait, c'est toujours de différends portant sur des points presque infinitésimaux que naissent les conflits irrémédiables. Les questions d'intérêt sont presque toujours décisives. Une diplomatie qui sait s'y prendre fait sortir la guerre de simples procès d'entrepreneurs ou de concessionnaires.

Faire disparaître ces causes de querelle, c'est donc — surtout dans un pays qui, comme la Chine, à l'heure actuelle, est en proie aux solliciteurs de concessions — donner le gage le plus certain d'un esprit résolument pacifique. Toutes les belles phrases du monde, tous les articles de traité rédigés en termes généraux et pompeux n'auraient pas valu pour le maintien de la paix cette simple entente pratique sur les chemins de fer.

Seulement, ce que le *Temps* n'ajoute pas, c'est que cette entente se fait en somme sur le dos de la France.

La *Liberté* n'est pas satisfaite et expose très justement ses inquiétudes :

Un des points les plus importants de l'accord, dit-elle, point qui nous paraît expliqué d'une façon bien vague dans la dépêche anglaise, c'est la reconnaissance faite par l'Angleterre à la Russie d'une sphère d'influence industrielle dans toute la Mandchourie, au nord de la Grande-Muraille, et réciproquement celle faite par la Russie à l'Angleterre d'une influence semblable dans la vallée du Yang-Tsé-Kiang.

Quelle est au juste cette influence industrielle ? Cela veut-il dire que, délaissant la théorie de « la porte ouverte », l'Angleterre entend se réserver l'exploitation commerciale et industrielle de la vallée du Yang-Tsé et que la Russie lui reconnaît ce droit ? Jusqu'au jour où nous en aurons la preuve certaine, nous nous refusons à croire que le cabinet de Saint-Pétersbourg ait méconnu aussi complètement les intérêts de ses alliés en Chine.

Or, ces intérêts, dans la vallée seule du Yang-Tsé, se chiffrent déjà par plus de trois cent millions de capitaux français engagés dans des chemins de fer ou d'autres entreprises industrielles. C'est là que se trouvent toutes les terres à thé, tout le marché de la soie ; et, à ce dernier point de

vue, on ne contestera pas que la France soit le pays le plus interessé au monde à ne pas s'en voir évincée, d'autant plus que le Yang-Tsé représente au moins deux cents millions de consommateurs.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons admettre que la Russie ait pu reconnaître aux Anglais des droits et des privilèges qui compromettraient les nôtres de la façon la plus grave; nous ne doutons pas qu'on se soit souvenu à Saint-Pétersbourg que, si la Russie a pu construire son Transsibérien, se créer une situation marquée en Chine, fonder la Banque russo-chinoise, c'est grâce aux capitaux français.

Que M. Witte ait l'intention de drainer l'argent anglais, cela est acquis; qu'il l'ait fait en sacrifiant les intérêts français en Chine, cela nous parait, jusqu'à plus ample informé, invraisemblable.

La Convention franco-anglaise. — On vient de distribuer à la Chambre le rapport de M. le prince d'Arenberg qui tend à l'adoption des projets de loi portant approbation de la Convention franco-anglaise du 16 juin 1898 et de la Déclaration additionnelle du 21 mars 1899. Voici la conclusion de ce document.

Quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir sur ces arrangements, il est incontestable que la France occupe une large place dans le continent qui vient d'être ouvert à l'activité commerciale et industrielle des pays d'Europe. Cette place, elle la mérite, car aucune nation n'a montré, pendant les vingt-cinq dernières années qui viennent de s'écouler, une pareille énergie et un pareil esprit d'entreprise. Quoi qu'il arrive, et à quelque parti que l'on appartienne, il faut reconnaître que ce sera l'éternel honneur de la France et du gouvernement de la République d'avoir compté, parmi ses serviteurs, des hommes comme tous ceux qui nous ont acquis le territoire dont la pleine possession nous est reconnue aujourd'hui. Officiers, sous-officiers, soldats, explorateurs, missionnaires de la science et de la religion, ont bien mérité de leur pays; ils n'ont compté ni avec leurs peines, ni avec leur santé, ni parfois avec leur existence pour conserver à la France le rang qu'elle doit occuper dans le monde et pour la rendre plus forte et plus grande. Cette admirable phalange qui fait notre orgueil et notre force reçoit la récompense qu'elle ambitionnait en voyant ce que son courage et ce que ses efforts rapportent à la mère patrie.

Ah! sans doute, ces efforts auraient pu être mieux rétribués; mais à quoi sert d'exprimer des regrets lorsque ceux-ci doivent rester inutiles et stériles.

La convention du 14 juin 1898 et la déclaration additionnelle nous ouvrent des territoires immenses et dont plusieurs sont d'une richesse indiscutée.

C'est à nous de les faire valoir, c'est à nous d'y pénétrer, non pas avec la violence de la guerre, mais avec les procédés plus sûrs et moins coûteux de la civilisation moderne. Créer des voies de pénétration en se servant des fleuves et en construisant des chemins de fer, donner des garanties de propriété et de sécurité aux habitants et aux Compagnies de colonisation, utiliser par les meilleurs modes de culture des terres neuves et fertiles, tels sont les moyens dont nous disposons et dont nous pouvons faire profiter le présent et l'avenir en augmentant la richesse et la puissance de notre pays.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Angleterre et Russie. — C'est dans la presse étrangère qu'il faut lire les commentaires du nouvel accord anglo-russe. Nous analysons autre part l'opinion allemande, parlons ici de l'opinion anglaise.

C'est d'abord sur le rapport Witte qu'on a longuement discuté; donnons en donc le résumé précis, tel qu'il a paru dans le *Times* du 26 avril; les journaux français ont feint, pour être agréables au quai d'Orsay, de le considérer comme un document falsifié : nous ne partageons pas cette opinion. En voici les passages essentiels :

On ne peut nier que les progrès industriels non seulement de l'Europe occidentale mais presque du monde entier marchent d'une allure si rapide que la seule alternative laissée à la Russie — forcée comme elle est par les circonstances d'entrer dans le tourbillon du commerce international — est d'employer tous les efforts à rattraper ses compétiteurs. Chaque arrêt dans notre marche industrielle augmente la distance qui sépare déjà la Russie des autres pays au point de vue du développement économique. En même temps la Russie dispose d'un capital national si minime pour les entreprises industrielles que refuser la coopération des capitalistes étrangers pour l'exploitation des richesses naturelles de la Russie équivaudrait, le ministre des finances en a l'intime conviction, à un acquiescement volontaire à la stagmation industrielle. Pour ces raisons le ministre des finances ne peut être partisan d'une restriction quelconque apportée à l'emploi en Russie de l'énergie et du capital de l'étranger.

Il y a encore d'autres raisons plus particulières qui peuvent fixer notre attention sur cette question. Actuellement presque tous les marchés de l Europe sont par des tarifs douaniers fermés à nos produits agricoles. Les droits en Allemagne sur ces produits sont presque égaux à leurs prix de revient. En France, ils les excèdent même. Dans ces conditions, il est presque impossible de compter sur une hausse plus ou moins durable des prix. Mais il y a encore un pays qui reste fidèle aux principes du commerce libre, bien que ce soit d'ailleurs uniquement pour des raisons d'intérêt personnel. Ce pays c'est l'Angleterre, qui tient depuis longtemps le premier rang parmi les nations européennes comme le plus gros acheteur de produits agricoles.

En 1897, la valeur totale des produits agricoles importés en Angleterre a été estimée à deux milliards de roubles (£ 212.766.000) soit 50 roubles 23 copecks par habitant. On voit bien clairement par là combien il serait important pour la Russie d avoir en Angleterre, pour ses produits, un marché permanent et sur lequel elle pût compter. Or les statistiques pour 1897 montre que notre part dans ces importations est, comme elle l'est toujours, relativement faible.

Par exemple pour le bétail à cornes, les importations en Angleterre se

sont élevées en chiffres ronds à 98 millions de roubles (£ 10.430.000) se répartissant ainsi entre les pays importateurs :

	ROUBLES		£
Etats-Unis.....	67.970.030	=	7.230.854
Canada	19.224.970	=	2.045.209
République Argentine.	10.845.222	=	1.153.744
Autses pays y compris la Russie, seulement.	3.550	=	377
	98.040.222	=	10.430.184

Les importations de moutons et d'agneaux se montèrent à 8.640.000 roubles (£ 919.148) ainsi répartis :

	ROUBLES		£
République Argentine.	4.968.910	=	528.607
Etats-Unis	2.560.760	=	272.421
Canada	898.660	=	95.602
Autres pays, y compris la Russie seulement.	211.180	=	22.465
	8.639.510	=	919.095

Pour l'exportation du blé en Angleterre, la Russie vient loin derrière l'Amérique. En 1897, l'Amérique a envoyé en Angleterre pour 123 millions de roubles (£ 13,087,234) de blé, et la Russie n'en a envoyé que pour 51 millions de roubles (£ 5.425.531).

La Russie joue aussi un rôle insignifiant dans l'importation de la farine en Angleterre. Le tableau suivant montre la valeur respective des envois des divers pays, toujours en 1897 :

	ROUBLES		£
Etats-Unis....	66.637.480	=	7.089.093
France..... ..	7.842.350	=	834.292
Canada.....	7.521.860	=	803.389
Autriche.....	6.951.420	=	739.512
Allemagne	290.770	=	30.933
Autres pays, y compris la Russie.....	962.880	=	102.434
	90.236.760	=	9.599.653

Même pour l'importation de l'avoine, pour laquelle la Russie, il n'y a pas si longtemps, détenait la première place presque sans rival, l'Angleterre paie maintenant aux États-Unis de ce chef, près de 18 millions de roubles (£ 1.914.893), tandis que la Russie ne reçoit que 13.600.000 roubles (£ 1,446,808).

De même pour le marché de la viande, la Russie joue un rôle très modeste. Elle envoie seulement pour quelques centaines de roubles de viande de porc, tandis que les importations des pays suivants se montent aux chiffres que voici :

Etats-Unis.....	50.324.000	=	5.353.617
Danemark.....	25.798.000	=	2.744.468
Canada, environ.....	5.000.000	=	531.914

Il en est de même pour les salaisons (porc, jambons et bœuf) qui sont

expédiées presque exclusivement des États-Unis et du Canada; pour la viande fraiche de porc pour laquelle nous venons derrière la Hollande et la Belgique, et pour la viande fraîche de mouton dont l'importation totale s'élève à 45.382.000 roubles, sur lesquels 45.192.000 soit £ 4.808.723 reviennent à la Hollande, l'Australie et la République Argentine.

Et cependant l'Angleterre, comme il vient d'être exposé, est le seul marché sur lequel la Russie puisse trouver un remède à sa crise agricole actuelle. L'Angleterre n'est pas un marché moins important pour le placement des fonds russes. C'était ce qui produisait en fait, avant les troubles de la frontière afghane qui obligèrent la Russie à transférer ses fonds à Berlin et subséquemment en France, sous la pression de complications politiques. Mais le ministre des finances ne croit pas que ce pays puisse donner grand espoir pour l'avenir. La France ayant placé son argent dans les fonds russes, trouve superflu d'aller plus loin. Au contraire, tout en s'efforçant d'exporter ses produits en Russie, elle ferme soigneusement par des droits prohibitifs, ses marchés aux produits de l'agriculture russe, alors que de sérieuses relations commerciales et industrielles peuvent seulement être établies sur une base de réciprocité.

Ces considérations ont conduit le ministre des Finances à donner une attention spéciale aux conditions du marché anglais qui est aussi un marché beaucoup plus vaste que celui de la France. Dans cette idée, certaines mesures ont été prises pour établir des relations commerciales plus étroites entre les deux pays. Mais alors un très important point de la question a été mis en lumière, c'est que la possibilité de renforcer ces relations dépend en Angleterre presque entièrement de l'opinion publique qui se laisse guider par des raisons politiques plutôt que par des raisons économiques. De telle sorte, que lorsque les Anglais éprouvent de la sympathie pour un certain pays, ils sont tout à fait disposés à acheter les produits de ce pays et à placer leur argent dans ses fonds. Par contre, aussitôt que leurs vues politiques se modifient, ils vendent tout le stock et entravent par tous les moyens possibles son commerce d'importation, même s'ils doivent pour cela payer leurs marchandises plus cher à d'autres pays. L'influence de l'opinion publique en Angleterre est si forte, que le gouvernement lui-même ne peut aller à son encontre. L'événement a prouvé que l'intervention du gouvernement ne peut que faire du mal. Par conséquent, l'organisation de notre commerce avec l'Angleterre est au delà du pouvoir du gouvernement russe. Nous pouvons certainement dépenser de l'argent, appointer des agents commerciaux, établir à Londres des musées commerciaux, etc. Ces mesures ne seront que des palliatifs, à moins que, en même temps, les négociants russes et anglais n'entrent en relations directes et personnelles. Les maisons russes devraient envoyer en Angleterre leurs agents pour étudier les habitudes commerciales de ce pays, et les Anglais devraient venir plus souvent en Russie, afin de comprendre nos usages et nos procédés commerciaux. De cette façon, l'opinion publique en Angleterre subirait certainement une modification qui nous est si nécessaire, et le vaste marché anglais serait ouvert à nos produits.

Cette publication du *Times* a naturellement produit une grosse émotion en France aussi bien qu'en Angleterre.

Quelques jours après, il est vrai, le gouvernement français communiquait par l'*Agence Havas* le démenti suivant :

M. Arthur Raffalovitch, agent du ministère des finances de Russie en France, nous informe que, d'après des renseignements venant de Saint-Pétersbourg, de la source la plus sûre et la plus autorisée, il est établi que ce rapport n'existe pas et que, par conséquent, les assertions et les commentaires du *Times* manquent absolument de fondement.

Puis la même *Agence Havas*, le 5 mai, publiait une autre dépêche explicative datée *officieusement* de Saint-Pétersbourg et commentant la même opinion.

En somme, aucun communiqué *officiel* n'est venu confirmer le démenti de Saint-Pétersbourg. On ne faisait que jouer sur les mots, et l'authenticité absolue de l'opinion de M. Witte restait entière. L'*Univers* l'a fort bien indiqué dans un article très serré, qui fut encore confirmé par une longue lettre de M. de Blowitz au *Times* dont nous extrayons les passages suivants :

Le chemin de fer sibérien engloutira certainement des millions et des millions et, même une fois construit, il devra dépendre principalement pour ses ressources — qui même en mettant les choses au mieux ne correspondront jamais à ce que la ligne aura coûté — du service de transport et de commerce de l'Europe en général et de l'Angleterre en particulier, car la Russie seule ne pourra jamais réellement contribuer effectivement à son revenu, que ce soit par le trafic d'exportation et d'importation ou par le mouvement des voyageurs. La France doit donc s'accoutumer à cette idée, qu'à ce point de vue — alors qu'elle s'imaginait que la Russie suivrait une politique sentimentale — son alliée est au contraire obligée de suivre une politique d'intérêt personnel, et qu'un homme comme M. de Witte est poussé par des considérations économiques et non par des considérations de pure sympathie et d'affection.

Somme toute, rien ne vient prouver que l'affection et la sympathie pour la France ne soient prédominantes dans le cœur du peuple russe; mais ce vaste Empire ne saurait faire abstraction des compétitions internationales modernes. Il est semblable à un immense et splendide palais dont les fondations ont été posées et qui a été élevé jusqu'au premier étage. Mais la dépense préliminaire a été si prodigieuse que les travaux ont été arrêtés et qu'il a été nécessaire de réveiller de leur sommeil de nouveaux partisans pour achever le bâtiment. Peut-être même lorsqu'il aura été élevé jusqu'aux derniers étages, sera-t-il encore nécessaire d'interrompre les travaux pour chercher de nouveaux capitaux. A la vérité, cet état de choses peut se perpétuer indéfiniment. De tels monuments ne sont jamais complètement achevés, puisqu'à mesure que les travaux se poursuivent dans une aile, des réparations s'imposent dans une autre. C'est avec ce terrible problème devant lui que Nicolas II conçut le projet d'envoyer à travers le

monde sa circulaire en faveur de la paix, et la même idée est également impliquée dans la politique d'un M. Witte cherchant à se préparer des ressources en Angleterre, aussi bien que dans celle d'un comte Mouravieff qui, sous la direction immédiate de Nicolas II, conclut de pacifiques arrangements diplomatiques et fait des concessions équivalentes à une politique qui consiste à donner des otages à la fortune en vue d'obstacles possibles qui pourraient être placés sur le chemin de la Russie par la plus formidable puissance financière, commerciale et maritime du monde.

De plus, l'arrangement que l'Angleterre et la Russie viennent de conclure au sujet de la Chine a surabondamment prouvé la réalité de l'orientation politique nouvelle indiquée par M. Witte. Les journaux anglais ne s'y sont pas trompés, et c'estainsi que le *Daily Telegraph*, notamment, a pu écrire que l'arrangement était certainement un écho des avis de M. Witte à son gouvernement.

De son côté, le *Times* se félicitait de voir signée une convention qui tranche un certain nombre de questions pendantes, mais il faisait remarquer qu'il conviendrait aussi de délimiter étroitement les « sphères d'intérêt » de la Russie et de l'Angleterre et que la convention n'excluait nullement l'établissement de tarifs différentiels, ce qui est une grosse lacune. Toutefois, ajoutait le *Times*, c'est là un premier pas sérieux de fait vers une entente complète et définitive.

La *Pall Mall Gazette* se déclarait également satisfaite de la convention.

Cet accord, disait-elle, est le signe extérieur de la cessation de la politique des empiétements. Il empêche le partage de la Chine pendant un bon nombre d'années. Dans cet intervalle la Russie va être trop occupée à digérer les territoires chinois qu'elle a absorbés pour nous causer beaucoup d'ennuis.

Quant au *Globe*, toujours fantaisiste, il estime que l'accord anglo-russe ne dispense nullement le gouvernement britannique du devoir de formuler sa politique chinoise et de l'appliquer avec fermeté et esprit de suite. Et cette politique, suivant le *Globe*, c'est l'*Égyptianisation* de la Chine.

La Grande-Bretagne, dit-il, ne peut consentir à jouer dans l'Asie orientale le rôle d'une puissance de second ordre. Nous devons y être *ou César ou rien*.

Il semble à première vue impossible que nous traitions la Chine comme nous avons fait de la minuscule Égypte, qui, de plus, se trouve à la porte de l'Europe. Mais le principe s'applique aussi bien aux grands pays qu'aux petits. Nous n'avons pas annexé l'Égypte. Ce que nous avons fait en Égypte, nous pouvons aussi bien le faire en Chine. Nous devrions organiser et administrer la vallée du Yang-tsé comme nous avons organisé et comme nous administrons la vallée du Nil et les Indes. Pour cela il faut réorganiser le système militaire en Chine. Les gouverneurs indigènes de-

vront, et cela est indispensable, avoir à leur disposition des régiments exercés et commandés par des officiers britanniques. Que l'Angleterre n'ait pas peur d'angliciser la Chine, la Russie russifie bien les pays qui tombent sous son influence.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Les troubles universitaires à Saint-Pétersbourg. — A propos des troubles des étudiants russes, le *Times* écrivait, le 29 avril, dans une correspondance du 25.

En fait, tous les établissements d'instruction supérieurs ont été fermés jusqu'à la fin de l'année... On ne trouve pas assez de place dans les prisons de Saint-Pétersbourg pour tous les étudiants ; dès leur incarcération, ceux-ci sont examinés un à un par des policiers ; seul, le procureur du Palais de justice peut assister à ces interrogatoires, et les accusés ne sont pas autorisés à avoir un avocat, ni aucun autre moyen de défenses. Tout se passe sur le principe des *dossiers secrets*, exactement comme dans l'affaire Dreyfus.

Puis ce journal raconte comment la pension de Forestry, dans les faubourgs de Pétersbourg, fut envahie, sans prévenir les autorités de l'établissement, par 50 agents de police qui se firent ouvrir la porte d'entrée en sonnant, puis forcèrent les portes, brisèrent les vitres et arrêtèrent 22 étudiants séance tenante, sans parler des blessés.

Jusqu'au dimanche (d'avant le 25 avril) il y avait ensemble 127 étudiants dans la nouvelle prison sur la rive Viborg de la Néva. Mardi, la plupart des jeunes filles des hautes écoles, environ 250, reçurent l'ordre de la Sûreté d'avoir à quitter Saint-Pétersbourg dans les quarante-huit heures.

Voici quelle est, à ce propos, l'appréciation du *Times* : la police est supposée être polie dans de pareilles occasions, mais cette fois elle a été bien brutale.

Quelles sont, au dire du même journal, les *causes de ces mesures?* On raconte que le principal motif de ces expulsions est le suivant : il y a quelqnes jours, Sa Majesté, se promenant en voiture au travers de la ville, vit quelques étudiants qui étaient reconduits par la police et fit quelques remarques sur ce sujet. Des ordres sévères furent, en conséquence, donnés que, désormais, aucun étudiant à la charge de la police ne devait être vu sur les avenues par lesquelles les membres de la famille impériale ont l'habitude de passer.

La société russe, conclut-il, qui était quelque peu effrayée par la détermination du ministre de l'intérieur et la police de prouver que le mouvement avait un caractère politique, témoigne maintenant à nouveau d'une forte sympathie en faveur des étudiants.

Le *Times* du 5 mai complétait ainsi ses informations sur la suite problable de cette agitation :

L'agitation se calme, vu la fermeture des écoles, elle reprendra probablement à l'automne avec leur réouverture. On observe, d'autre part, une agitation dans le monde ouvrier des grandes industries. Il est même pensé que, dans un avenir assez proche, un mouvement ouvrier se manifestera par une agitation générale semblable à celle qui eut lieu à Moscou, peu après le couronnement du tsar Nicolas II.

Tunisie. — A la suite des manifestations qui se sont produites au cours du récent voyage ministériel en Tunisie, le départ de M. Millet ne fait plus doute pour personne, la désignation de son successeur serait déjà faite dans la personne de M. Revoil, résident adjoint, si celui-ci n'avait déclaré, de tous les côtés, qu'il n'acceptera pas ce poste tant que M. Millet ne partira pas de Tunisie avec un poste dont il soit satisfait: or M. Millet ne sera satisfait que s'il est nommé ambassadeur. Les excellentes dispositions de M. Delcassé pour M. Millet ne pouvant créer un poste d'ambassadeur, et d'autres candidatures au moins aussi justifiées devant également se produire sur cette même terre d'Afrique — dans la carrière et en dehors de la carrière — dès qu'une ambassade sera rendue vacante, il est donc possible que M. Revoil soit amené à accepter un poste important en Europe, mais on souhaite vivement qu'il succède à M. Millet.

Congo français. — *Mission topographique.* — La mission topographique, chargée de relever la carte du Congo français et de préciser sur le terrain les limites des concessions récemment accordées, s'est embarquée le 10 mai à bord de la *ville de Maceïo ;* elle comprend le commandant Gendron, chef de mission, le capitaine Bunoust, les lieutenants Leyris, Rouyer, Jobit, Martin, Loefler, Demars, Larrouy. Les *Questions diplomatiques* ne manqueront pas de suivre les travaux de cette importante mission et publieront les correspondances qu'elles en recevront.

La presqu'île de Liao-Toung. — Nous trouvons dans le *Messager officiel de Russie* un rapport complet sur cette province chinoise, désormais placée dans la sphère d'influence russe: on sait que c'est sur la côte méridionale de cette presqu'île qu'est situé Port-Arthur, et nos lecteurs ont pu se convaincre, par les études très intéressantes de notre correspondant du Japon sur la Corée, que la Russie paraît se désintéresser de plus en plus de ce pays pour se reporter sur le Liao-Toung.

Il est donc particulièrement utile de connaître la situation géographique, économique et agricole de cette région.

Cette presqu'île représente un territoire assez accidenté et complètement dépourvu de bois. Plusieurs chaînes de montagnes et de

collines en formation pierreuse, s'étendent du nord-est au sud-ouest. Les vallées entre ces montagnes sont bien cultivées. Il y a certaines parties de ces vallées qui sont couvertes de petites pierres, lesquelles rendent très difficile le passage des troupes et des transports. Il n'y a pas du tout de forêts : de jeunes pousses de chênes et de sapins couvrent, par endroits les versants des montagnes, mais elles sont chaque année coupées pour le chauffage par les habitants.

On ne rencontre d'arbres qu'autour des villages et des temples.

Pendant la saison chaude, l'absence d'eau se fait également sentir. Il y a très peu de citernes; l'eau y est d'une mauvaise qualité et ne peut servir à la boisson qu'après avoir été bouillie ou filtrée.

Les eaux courantes, c'est-à-dire les ruisseaux venant des montagnes, sont très rapides après la fonte des neiges, mais leurs lits sont à sec le restant de l'année.

Il n'y a pour ainsi dire pas de routes; on rencontre des sentiers pour les piétons et pour le passage des bêtes de somme, mais les voitures ne pourraient pas les passer.

Une exception est faite pour la grande route qui mène de Kin-tcheou à Port-Arthur et qui longe la côte septentrionale de la presqu'île; elle est praticable aux chariots; il y a encore quelques routes dans le voisinage immédiat de Port-Arthur qui sont d'un intérêt exclusivement militaire.

En comparaison des autres régions de la Chine septentrionale, la presqu'île de Liao-Toung n'est pas très peuplée. Le caractère pierreux du sol s'oppose au développement de l'agriculture et de l'élevage; il n'y a presque pas de population immigrée d'autres parties de la Chine, car l'absence jusqu'ici de ports ouverts au commerce enlevait toute chance de profits.

Ce n'est que dans les environs de Port-Arthur, depuis que cette ville est devenue le grand arsenal de la marine militaire de la Chine, qu'on a vu s'y établir des ouvriers et des artisans. L'aspect des villages ne donne pas une idée bien grande de la prospérité de cette population. Les maisons, construites en partie en pierres, en partie en briques et toutes couvertes de paille, ont l'air sales. Il y a peu de bétail; seuls les porcs sont en abondance.

La population de Liao-Toung est presque exclusivement chinoise. Il y a peu de Mandchous. En Mandchourie, les Chinois ne sont pas très sympathiquement disposés pour les Mandchous. Il aurait pu sembler que, depuis que s'affaiblissent parmi ces derniers leurs caractères distinctifs de race, cette hostilité devrait diminuer; toutefois ce n'est pas le cas, et il faut croire que cela tient aux privilèges dont jouissent les Mandchous par rapport aux Chinois et aussi au fait que les premiers occupent les postes les plus élevés.

Dans la presqu'île de Liao-Toung il n'y a presque pas de fro-

ment. On peut l'importer dans cette contrée au prix d'un rouble le poud, y compris les frais de transport. Il se fait dans les ports de la presqu'île un assez grand échange de froment et de choux contre des produits locaux. On se sert pour cela de grandes barques jaugeant de 300 à 1.000 dons, c'est-à-dire 4.500 à 15.000 pouds. Le froment est apporté dans des sacs de 100 ghins chacun (un peu plus de 3 pouds). Il y a encore des petites barques d'un tonnage de 80 dons ou 1.200 pouds qui font le transport pendant le temps où il y a chômage dans l'industrie de la pêche.

Les grandes barques font quatre trajets par an le long de la côte de la presqu'île et vendent la farine et le grain là où le prix est le plus élevé. On trouve sur la côte certains points où il y a des dépôts de grains et de farine.

Pour ce qui est de la fourniture de viande, le bétail introduit dans la presqu'île provient de Moukden, où il est conduit de Mongolie. On peut transporter la viande par mer. D'Inkom on apporte la viande à Port-Arthur en douze heures, et de Tchéfou en cinq ou six heures. Le général Sonn envoyait tous les cinq jours un vapeur à Tchéfou pour en rapporter ce qui était nécessaire à la garnison de Port-Arthur.

Dans les environs de Fou-Tchéou, à 15 ou 30 verstes à l'est de cette ville, des mines de charbon sont en exploitation. Le charbon de Fou-Tchéou est très employé à Tchéfou, à Wei-haï-Weï, à Port-Arthur, à Talienwan et dans toutes les forges de la presqu'île du Chan-Toung. Pour le chemin de fer de Tien-Tsin-Shangaï le charbon est transporté d'une localité située au sud est de Pékin.

Celles de ces collines qui sont situées au nord constituent la partie orientale de la ligne de défense par terre de Port-Arthur; la partie occidentale de la défense est moins bien tracée, à cause de la quantité d'élévations qui remplissent toute la partie sud-ouest de l'extrémité de la péninsule.

C'est à la fin de la branche occidentale de la vallée de Siousi-Ei qu'est situé Port-Arthur, le nom chinois de cette ville est Liioui-Choun-Kou, à 525 verstes par mer de Tchemoulpo, 970 verstes de Fousan et 1.040 verstes de Nagasaki. Le port est constitué par un petit golfe qui pénètre dans le continent dans la direction du nord et s'étend ensuite de l'est à l'ouest.

A l'est de l'entrée se trouve un bassin artificiel appelé le port de l'Est; et à l'ouest se trouve un port séparé de la rade extérieure par une presqu'île qui porte le nom de la « Queue du Tigre ». La presqu'île de la « Queue du Tigre » est couverte par deux chaînes parallèles de hautes collines escarpées (hauteur de 350 à 584 pieds); elle a une longueur de 6 verstes et une largeur d'un tiers de verste jusqu'à une verste trois quarts.

Quant à la rade extérieure de Port-Arthur, la profondeur de 36 pieds, lorsque l'eau est basse, commence à une distance d'un demi-mille du rivage. Cette rade est assez profonde; le sol en est favorable pour jeter l'ancre, mais elle est ouverte aux vents, ce qui rend difficile d'y rester longtemps lorsque le vent souffle de la mer.

La question de San-Moun. — Au moment où le nouveau cabinet Pelloux est constitué en Italie, il est intéressant de connaître l'opinion de la *Nuova Antologia* sur la question de l'occupation éventuelle de cette vaste baie chinoise.

San-Moun, y lisons-nous, n'est ni un centre commercial, ni un centre maritime pas même de la moindre importance : c'est une baie déserte, sans facilité de communication avec l'intérieur du pays. Si, par exemple, une Puissance, pas riche, occupait une partie de la côte déserte de la Dalmatie ou de la Turquie, quelle espérance pourrait-elle avoir, d'attirer le commerce de l'Europe en le détournant des grands ports tels que Gênes, Marseille, Hambourg, etc.? Telle est pour le moment notre situation à San-Moun. Car ce serait faire injure à nos connaissances géographiques que de supposer que nous ignorions l'existence des grands ports chinois, florissants par leur commerce, leurs maisons de banque, leurs docks, et reliés par d'immenses fleuves et canaux avec l'intérieur du pays. Mais le plus grand port, celui de Hong-Kong, est entre les mains des Anglais et les autres, au nombre d'une vingtaine, sont garantis libres et, sur ces derniers, nous ne pourrions exercer aucune prépondérance spéciale.

Bien autre est la situation de l'Angleterre qui s'est établie à Hong-Kong en 1842 et qui, depuis ce temps, a pu concentrer entre ses mains la navigation et le commerce de la Chine.

L'article 3 du traité de Nankin (1842) déclare précisément que l'Angleterre a l'intention de construire un port afin que ses navires puissent y nettoyer les carènes et faire faire le radoub nécessaire.

La baie de San-Moun a, sans doute, l'avantage d'être située dans une des bonnes provinces de la Chine; mais elle aussi a ses ports naturels, situés le long du cours ou à l'embouchure des fleuves navigables. Tels sont les ports de Hang-Tchéou, de Ning-Po au nord, et de Wen-Tchou au sud : tous placés en dehors de notre sphère d'influence et accessibles au commerce international. Pour faire détourner le trafic de ces débouchés naturels de la province de Tche-Kiang et le canaliser vers San-Moun il faudrait :

1° Construire un port à San-Moun;

2° Y établir une administration civile permanente en construisant les maisons nécessaires au personnel;

3° Construire des magasins, des docks;

4° Établir des banques et des maisons commerciales;

5° Relier San-Moun par une ligne de navigation avec l'Italie ou du moins avec les grands ports de la Chine desservis déjà régulièrement par des paquebots;

6° Ouvrir vers l'intérieur des routes ordinaires et des voies ferrées en

adoptant des tarifs si modérés pour que le transport y soit plus économique que celui des voies fluviales.

D'un côté il est évident que l'utilisation de San-Moun sera minime ou nulle, tant que cette place ne sera pas dotée de tous les établisements dont, depuis longtemps, les ports principaux de la Chine sont déjà munis. Mais d'autre part il est clair que rien de tout cela ne pourrait se faire sans grever annuellement de plusieurs millions le budget de l'État, ainsi que le fait l'Allemagne pour Kiao-Tchéou. Mais, entre nous et l'empire allemand, il y a cette énorme différence que, grâce à de longues années d'une sage politique financière, l'Allemagne est sur le point de devenir un des pays les plus riches de l'Europe et que son budget peut facilement faire face à un surcroît de quelques millions.

Pour conclure, écrit finalement l'auteur, l'exploitation commerciale de San-Moun serait une erreur économique. Le pays dépenserait des millions, les contribuables supporteraient le poids de nouveaux impôts sans la probabilité d'avoir des résultats qui répondent aux sacrifices.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Belgique. — *Echanges entre la France et la Belgique.* — D'après un rapport de la Chambre de commerce belge de Paris [1], au point de vue des valeurs basées sur un même taux d'évaluations, les échanges entre la Belgique et la France en commerce spécial ont été au total de 802.794.000 francs en 1897 et de 835.539.000 en 1898, soit, pour cette dernière année une augmentation de 32.745.000 francs, laquelle se répartit comme suit : exportations de Belgique en France, 10.378.000 francs; importations de France en Belgique, 22.367.000 francs.

Russie. — *Une nouvelle grande voie ferrée russo-sibérienne.* — On mande de Varsovie que le plan de relier Moscou par une voie ferrée à Kitchtim, au nord de Tchéliabinsk, sur le chemin de la Sibérie, approche de sa réalisation. La ligne en question, longue de 1.600 verstes, traversera les régions les plus industrielles des gouvernements de Moscou, Riazan, Nijni-Novgorod, Kazan, Viatka, Oufim et Perm. Les frais de construction sont évalués à 110 millions de roubles, capital qui doit être réuni à l'étranger. Le gouvernement russe favoriserait par tous les moyens la construction de la ligne.

[1] *Indépendance belge* du 10 février 1899.

II. — AFRIQUE

Ouganda. — *Chemin de fer.* — Le chemin de fer de l'Ouganda a maintenant atteint son 300e mille, plus de la moitié de la distance de la mer au lac Victoria; les derniers 100 milles ont été établis en sept mois et demi ; le nouveau tracé adopté réduit à 550 milles la longueur totale du chemin de fer [1].

III. — ASIE

Kiao-Tchéou. — *Budget.* — La commission du budget du Reichstag a voté à l'unanimité, le 19 janvier, le crédit demandé pour l'organisation de la nouvelle colonie allemande. Le crédit était de 8.500.000 marks. Le Dr Lieber, rapporteur, a fait observer que, dans ce budget, on n'avait mentionné aucun revenu, quoiqu'on ait encaissé, depuis l'établissement, 226.300 marks provenant des ventes de terrain, du travail des prisonniers, des taxes et autres droits.

Les maisons de commerce les plus considérables d'Extrême-Orient ont acheté déjà de vastes terrains et un journal officiel, *Die Deutsche Asiatische Warte*, est déjà publié par la colonie naissante.

IV. — AMÉRIQUE DU NORD

Canada. — *Commerce franco-canadien.* — Voici, d'après les documents officiels canadiens, l'état des échanges entre la France et le Canada :

	Importations de France au Canada.	Exportations du Canada en France.
1894	$ 2.536.964	$ 544.986
1895	2.585.174	335.282
1896	2.810.942	581.540
1897	2.601.351	690.696
1898	3.975.351	1.025.262

Uniquement pour le sucre brut, la France a fourni au Canada en 1897-1898 pour $ 533.396 représentant environ 12.000 tonnes. Les principaux pays qui ont fourni leur sucre brut aux raffineries canadiennes sont :

Allemagne	$ 1.775.740
Belgique	765.656
France	533.396
Etats-Unis	390.513
Pérou	350.875
Antilles hollandaises	241.934
Antilles anglaises	223.052

[1] *Times*, 2 mai 1899. Lettre datée de Mombasa, 1er mai.

Ces 12.000 tonnes de sucre ont été expédiées sans doute par navire anglais ou peut-être allemand. C'eût été pourtant un bon appoint de fret pour les vapeurs d'une ligne franco-canadienne, dont nous souhaitons la création.

États-Unis. — *Syndicats industriels et commerciaux.* — On évalue à 353 le nombre des Syndicats (Trusts) existant actuellement aux États-Unis contre 200 l'année dernière. Le capital-actions et les obligations de ces compagnies représentent la somme fabuleuse de $5.832.882.842, alors que l'année précédente ils se chiffraient par $3.662.241.543.

Fabriques de soierie. — Au 1er janvier, les États-Unis avaient 860 fabriques de soieries réparties sur 228 villes, produisant $40.000.000 de soieries en pièces et $20.000.000 de rubans et fournissant environ les deux tiers du marché indigène. On calcule que ces fabriques consomment au moins 22 % de la production de la soie grège dans le monde entier.

Commerce de la viande de porc. — Pendant la dernière saison, c'est-à-dire du 1er mars 1898 au 1er mars 1899, il a été tué 23.651.000 porcs qui ont produit 3.671.000.000 livres de viande et 958.000.000 livres de saindoux dont 992.000.000 livres et 736.000.000 livres respectivement ont été exportées.

L'exportation des lards en planches en 1898 a été 42 % plus forte qu'en 1896; celle des jambons 41 % et celle du porc salé 133 %, et cela en dépit de toutes les restrictions mises à l'importation dans divers grands pays d'Europe.

Importations de vins et eaux-de-vie français de New-York. — Les importations de vins et eaux-de-vie français au port de New-York, pendant le mois de mars 1899, sont les suivantes :

	Gallons	Caisses
Vins de Champagne.....		16.139
Bordeaux et Bourgogne.....	15.300	11.533
Cette...	2.240	
Eaux-de-vie.....	11.496	1.246

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

Allemagne. — 2 *avril.* — Le Maroc, cédant à l'ultimatum allemand, accorde une indemnité de soixante mille marks à l'Allemagne.

4. — Le gouvernement allemand propose la nomination d'une commission internationale, chargée de régler les affaires de Samoa.

14. — Reichstag. Discours de M. de Bülow sur la question de Samoa. M. de Bülow annonce que les trois puissances se sont mises d'accord pour la constitution et les pouvoirs de la Commission de Samoa.

Angleterre. — 4 *avril.* — Lord Salisbury accepte, en principe, la proposition de l'Allemagne de soumettre le règlement des affaires de Samoa à une commission des trois puissances.

7. — Les troupes anglaises évacuent Omdurman à cause de l'insalubrité de la ville.

10. — Chambre des Lords. Déclarations de Lord Salisbury à l'occasion du traité franco-anglais. Le premier ministre déclare que l'arrangement respecte absolument les intérêts de l'Italie en Tripolitaine.

13. — M. Herbert Gladstone est nommé Whip du parti libéral.

18. — Déclarations de M. Brodrick sur la question de Samoa.

Algérie. — 9 *avril.* — M. Max Régis est arrêté pour avoir prononcé un violent discours contre M. Laferrière.

15. — M. Max Régis est condamné à 4 mois de prison.

23. — Arrestation de M. Drumont à Alger. Il est remis en liberté le soir même.

Autriche. — 6 *avril.* — Troubles antisémites à Nachod ; six boutiques juives ont été pillées et démolies. La police fait une vingtaine d'arrestations.

Belgique. — 12 *avril.* — Trois mille mineurs de Seraing (bassin de Liège) se mettent en grève.

16. — La Fédération nationale des mineurs, dans une réunion tenue à Charleroi, décide la grève générale des mineurs dans les quatre bassins houillers de la Belgique. Les mineurs demandent une augmentation de 20 % sur les salaires.

19. — Le ministre de l'Intérieur dépose à la Chambre un projet de loi sur la réforme électorale.

Chine. — 15 *avril.* — Un engagement a lieu entre Anglais et Chinois sur le territoire de Kaw-Loung cédé par la Chine comme extension de la concession anglaise. Cet incident donne lieu à une protestation de l'Angleterre, qui demande satisfaction au gouvernement chinois.

28. — La Russie et l'Angleterre signent un arrangement qui a trait à leurs intérêts réciproques en Chine.

Corée. — 8 *avril.* — Les Coréens détruisent une mission française à Chunchong. Un prêtre est enlevé.

Espagne. — 16 *avril.* — Elections aux Cortès. Sont élus : 243 ministériels ; 18 conservateurs dissidents ; 86 libéraux ; 30 libéraux dissidents ; 15 républicains ; 5 partisans de M. Romero Robledo ; 4 carlistes.

30. — Elections au Sénat. Sont élus : 110 ministériels ; 6 conservateurs dissidents ; 50 libéraux ; 7 libéraux dissidents ; 3 carlistes ; 1 républicain ; 2 indépendants.

États-Unis. — 3 *avril.* — L'Allemagne et l'Angleterre protestent auprès du gouvernement de Washington contre les incidents de Samoa.

4. — Le président Mac-Kinley nomme la commission chargée d'examiner la question du canal interocéanique.

11. — Les ratifications du traité de paix sont échangées à Washington.

13. — Le président Mac-Kinley adresse à M. Loubet les remerciements du gouvernement des Etats-Unis pour les services rendus par M. Cambon à l'occasion de la paix.

22. — Le capitaine Coghlan du *Raleigh*, retour des Philippines, prononce à l'*Army and Navy Club* un discours très hostile aux Allemands, à propos de l'attitude qu'ils auraient eue aux Philippines à l'égard des Américains.

L'Allemagne proteste contre ce langage et le ministre de la marine américaine se contente d'infliger un blâme au capitaine Coghlan.

Grèce. — 3 *avril.* — Démission du cabinet Zaïmis.

12. — M. Asamados, tricoupiste, est élu président de la Chambre.

Le roi confie à M. Théotokis la mission de former le nouveau cabinet.

14. — Constitution du nouveau ministère. M. Théotokis est président du conseil et ministre de l'intérieur ; M. Simopoulo, ministre des finances ; M. Athos Romanos, ministre des affaires étrangères ; le colonel Coumoundoros, ministre de la guerre ; M. Boudomis, ministre de la marine.

France. — 1er avril. — Une dépêche de Djibouti annonce que le commandant Marchand a fait une entrée triomphale à Addis-Ababa.

3. — Mort de Mme Michelet.

6. — Voyage de M. Loubet à Montélimar. Le président est reçu avec enthousiasme par ses compatriotes.

7. — L'escadre de la Méditerranée part de Toulon sous le commandement de l'amiral Fournier, afin de représenter le gouvernement aux fêtes de Sardaigne.

8. — Retour de M. Loubet à Paris.

9. — La France reçoit du gouvernement des Pays-Bas une invitation officielle à la conférence de la Paix.

Discours politique de M. Dupuy, président du conseil, au Puy-en-Velay.

10. — Ouverture des conseils généraux.

13. — M. Loubet adresse à M. Mac-Kinley un télégramme sympathique en réponse à son télégramme de remerciements.

17. — Echange de visites entre le roi de Suède et le président de la République.

22. — L'Académie des Sciences Morales et Politiques décerne au commandannt Marchand le prix François-Joseph Audiffred, de la valeur de 15.000 francs.

26. — Réception à l'Hôtel de Ville du maire de Saint-Pétersbourg, M. Lelianof.

Italie. — 1er *avril.* — Les médecins enlèvent le dernier bandage du pape, dont l'état reste très satisfaisant.

5. — Le roi inaugure au Capitole le congrès international de la Presse. Le roi exprime aux journalistes français sa satisfaction de la reprise des relations commerciales entre la France et l'Italie.

11. — Arrivée de la flotte française à Cagliari. La population fait un chaleureux accueil aux marins français. L'amiral Fournier offre un déjeuner aux autorités et porte un toast aux bonnes relations de la France et de l'Italie.

14. — L'amiral Fournier offre au roi un déjeuner à bord du *Brennus*. Le roi Humbert et l'amiral Fournier prononcent des allocutions cordiales.

22. — L'amiral Rawson, commandant l'escadre anglaise de la Méditerranée, offre un déjeuner au roi Humbert à bord du *Majestic*.

24. — Au Sénat, l'amiral Canevaro, ministre des affaires étrangères, déclare que la convention anglo-française ne lèse nullement l'Italie en ce qui concerne la Tripolitaine.

Mexique. — 2 *avril.* — Ouverture de la Chambre à Mexico. Le président, dans son discours, constate la prospérité des finances.

Philippines. — 10 *avril.* — Le général Lawton s'empare de Santa-Cruz. Les Américains continuent leurs progrès.

28. — Les Philippins, battus à Calumpit, au nord de Manille, demandent un armistice au général Otis, qui repousse leur proposition et demande la soumission sans condition.

Roumanie. — 11 *avril.* — Démission du cabinet libéral Stourdza.

23. — Formation du nouveau ministère conservateur Georges Cantacuzène.

Samoa. — 2 *avril.* — Une troupe de partisans de Mataafa fait tomber dans une embuscade des soldats anglais et américains. Les pertes de ces derniers sont importantes.

Tunisie. — 25 *avril.* — Inauguration officielle à Tunis de la statue de Jules Ferry.

29. — Inauguration du port de Sousse.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA PÉNÉTRATION DU SAHARA PAR L'ALGÉRIE

ET LA MISSION FOUREAU-LAMY

En 1830, au moment où la France plantait son drapeau dans le nord de l'Afrique, l'hinterland du pays qu'elle allait conquérir était à peu près inconnu. Sur le Sahara, en particulier, on ne possédait que des notions très incertaines, la plupart du temps touchant presque à la fable.

D'Avezac, en 1836, vint jeter quelque lumière sur la question en publiant une étude critique sur l'itinéraire suivi par un voyageur musulman pour se rendre au Touat. Cinq ans plus tard, Carette et Renou venaient confirmer les hypothèses du savant géographe et inséraient dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie*, de remarquables études sur cette question. Enfin, le général Daumas, dans le *Sahara algérien* (1845), et dans le *Grand Désert* (1848), apportait des données plus certaines encore sur les régions situées au sud de l'Algérie et sur les populations qui les habitaient.

Toutes ces études prouvaient l'intérêt qu'il y avait, pour ces esprits éclairés, à déchirer le voile qui couvrait le vaste inconnu saharien. Un instant interrompues par les événements politiques qui accompagnèrent la révolution de 1848, elles devaient reprendre avec le gouvernement du maréchal Randon, sous une forme plus méthodique.

Il parût, en effet, à l'illustre maréchal, que l'on devait moins chercher à conquérir le Sahara que s'efforcer d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce. Dans ce but, il tenta de nouer des relations avec le Touat, avec les principaux personnages des Touareg et même avec les notables de Tombouctou.

Vers l'ouest, les premières tentatives échouèrent; elles furent plus heureuses vers l'est. Le capitaine Bonnemain atteignit R'adamès en 1856-57 et y fut bien accueilli.

L'élan était donné, et, lorsque le maréchal Randon eut quitté le gouvernement de l'Algérie, les tentatives allaient continuer.

En 1858, c'est l'interprète Ismaël Bou Derba qui se rend à R'at avec une caravane. Il est accompagné du cheikh Othman, personna-

lité des Touareg Ifoghas, que Si Hamza, le khalifa des Oulad Sidi Cheikh, nous avait amenée en 1855.

Puis, vint le jeune Henri Duveyrier, à peine âgé de dix-neuf ans, qui, en 1859, s'avança jusqu'à El Goléa et, l'année suivante, parcourut une partie du sud algérien et tunisien, visitant successivement l'oued R'ir, Ouargla, le Souf, le Nefzaoua, Gafsa, Tozeur et Biskra.

Les voyages de Duveyrier attirèrent sur lui l'attention du gouvernement. On lui confia, comme à celui qui était le mieux préparé pour cette entreprise, la mission d'aller explorer le pays des Azdjeur et de rouvrir les routes des caravanes avec le Soudan. Il partit, et grâce au concours que lui prêtèrent Ikhenoukhen, le chef des Azdjeur, et le cheikh Othman, il accomplit heureusement son voyage. Ses principales étapes furent marquées par R'adamès, R'at et Mourzouk. Il rapporta les renseignements les plus complets que nous possédions sur les Touareg et leur pays.

La même année, les tentatives vers l'ouest furent reprises. Le commandant Colonieu et le lieutenant Burin se rendirent au Gourara avec la caravane annuelle des Trafi. Ils échouèrent en raison de l'insuffisance des moyens d'action dont ils disposaient.

On songea, enfin, en 1862, à donner une sanction au voyage de Duveyrier. Une mission, à la tête de laquelle étaient placés le commandant Mircher et le capitaine de Polignac, se rendit à R'adamès. Elle signa avec les notables des Azdjeur un traité pour la protection des caravanes franco-algériennes se rendant au Soudan dans un but commercial.

Toutes les entreprises que nous venons de passer brièvement en revue n'avaient pas manqué d'exciter l'imagination des esprits les plus ardents. Aussi, pendant toute cette période, de nombreux projets avaient surgi, en vue de sonder les mystères du Sahara et d'ouvrir le Soudan à notre commerce. Parmi les auteurs de ces divers projets, un nom est particulièrement à retenir : c'est celui du lieutenant Flatters, alors en garnison à Tébessa. En 1862, sur les conseils d'Élie de Beaumont et par l'intermédiaire de la Société de géographie de Paris, il sollicita du gouvernement de l'Algérie l'autorisation d'entreprendre un voyage au Soudan. Il demandait à partir des oasis méridionales de l'Algérie, et à explorer d'abord le Touat, pour gagner ensuite Kano ou Tombouctou, et revenir enfin par un de nos postes du Sénégal. Mais l'heure n'était pas venue pour le jeune officier d'aborder le grand Sahara. Sa demande ne fut pas accueillie.

Peu après les Oulad Sidi Cheikh lèvent l'étendard de la révolte. L'insurrection bouleverse tout le sud des provinces d'Alger et d'Oran. Toutes les entreprises sahariennes sont momentanément arrêtées.

Elles ne devaient reprendre que dix ans après.

Pendant cette longue interruption, les dispositions des populations allaient profondément se modifier. Elles ne pouvaient qu'interpréter à notre préjudice la cessation presque complète des rapports que nous avions eus précédemment avec elles. Elles savaient que cette situation était le résultat de nos luttes avec les Oulad Sidi Cheikh, de notre désastreuse guerre avec l'Allemagne et de cette insurrection de 1871, à la suite de laquelle elles nous avaient vu poursuivre jusqu'au seuil de leur pays, les derniers débris de la rébellion.

Aussi, lorsque le calme une fois revenu, nos premiers explorateurs Dournaux-Duperré et Joubert tentèrent de s'avancer dans le Sahara (1874), ils furent assassinés.

Cette mort violente n'arrêta pas cependant les tentatives de nos compatriotes; elle les rendit seulement plus circonspects. Soleillet, Largeau, L. Say sillonnèrent le Sahara algérien. Les Pères blancs du cardinal Lavigerie suivirent leurs traces; ils se montrèrent plus audacieux et trois d'entre eux, payant de leur vie leur témérité, furent assassinés par leurs guides touareg (1876).

Enfin, en 1875, Duponchel avait lancé son projet de chemin de fer transsaharien [1]. Il allait provoquer l'envoi successif dans le Sahara de deux expéditions au caractère nettement pacifique que devait diriger le lieutenant-colonel Flatters, ancien commandant supérieur du cercle de Laghouat, celui-là même que nous avons vu, en 1862, rêver d'explorer le Sahara et le Soudan.

La première mission comprit un personnel de 25 Français, mais l'escorte fut composée exclusivement d'éléments indigènes, car on tint à enlever à l'expédition « toute apparence agressive »; elle comprit 30 Chaamba auxquels il fut ajouté 50 chameliers de même origine. Partie d'Ouargla le 5 mars 1880, la mission atteignait le lac Menghough le 5 avril.

Là, le colonel Flatters est obligé de s'arrêter : il n'est pas sûr de son escorte de Chaamba, qui ne dissimulent point leur mauvais vouloir, et parlent de défection. D'autre part, les nobles touareg avec lesquels il a pu s'aboucher et qu'il a comblés de présents, ne veulent pas le laisser continuer vers le sud sans le consentement d'Ikhenoukhen. Ne pouvant faire usage de la force, ce qui serait contraire à ses instructions, le colonel se résigne à revenir en arrière, regrettant de n'avoir pas à sa disposition une troupe indi-

---

[1] A. Duponchel, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. *Le chemin de fer de l'Afrique centrale, étude géographique*, résumé du mémoire et notice explicative joints à la carte générale envoyée à l'exposition internationale de Géographie. Montpellier, Bœhm et fils, 1875. Brochure avec carte, 14 pages.

gène régulière de 150 à 200 hommes et des chameliers-soldats [1] comme ceux de la smala de Laghouat [2].

Mais, à peine de retour, le colonel Flatters, dans son ardent désir d'être admis à renouveler sa tentative et de réussir, a déjà oublié la situation grave où il s'est un instant débattu ; il prodigue les déclarations rassurantes. Aussi, quand il s'agit d'organiser la nouvelle mission, se trouve-t-il emprisonné dans ses déclarations optimistes [3]. Le personnel français qu'il se décide à emmener est réduit à 11 personnes, auxquelles viennent s'adjoindre seulement 46 tirailleurs indigènes et 32 hommes des Oulad Naïl, des Larbaa et des Chaamba. Le 4 décembre 1880, le colonel quitte de nouveau Ouargla; il dirige cette fois sa marche sur le pays des Ahaggar, mais au lieu d'adopter un ordre de marche des plus sévères, première condition du succès au Sahara, il ne craint pas de faire lui-même en avant de la colonne des reconnaissances qui durent quatre jours. Le 16 février 1881, il n'hésite pas à s'éloigner de son camp et à aller, avec une faible escorte, poussant tous ses chameaux devant lui, rechercher l'emplacement du puits de Tadjenout-n-Houaouen (Bir-el-Gharama), où il veut abreuver tous ses animaux. Il devait y trouver la mort ainsi que la plupart de ceux qui l'accompagnaient. Le reste s'enfuit précipitamment, et, manquant de tout, les malheureux semèrent la route de leurs cadavres; une vingtaine d'indigènes seulement parvint à regagner Ouargla.

L'émotion fut grande en France et en Algérie quand on connut la triste fin de la mission Flatters. Cet échec était un coup décisif porté à notre prestige dans le Sahara. Les conséquences en furent encore aggravées par la décision prise alors par nos gouvernants, de renoncer à châtier les coupables. Quant au transsaharien, l'idée en fut momentanément écartée, et pour clore la grande enquête ouverte en juillet 1879 par M. de Freycinet sur cette vaste conception, le conseil général des Ponts et chaussées émit l'avis, dans sa séance du 21 juin 1881 « que, puisque l'entreprise d'un chemin de fer transsaharien ne pouvait être abordée que lorsqu'on aurait occupé d'une manière permanente et définitive le Sahara algérien, il y avait lieu d'ajourner toute décision sur le choix d'une ligne pour amorce de ce chemin de fer, et de ne donner suite aux avant-projets présentés qu'autant que l'exécution en serait réclamée dans un intérêt politique et stratégique».

Le douloureux retentissement causé par le désastre de la mission

---

[1] Il existait alors à Laghouat un convoi permanent de chameaux appartenant à l'Etat, dont les chameliers comptaient au 1er tirailleurs algériens.

[2] H. Schirmer, *Pourquoi Flatters et ses compagnons sont morts*. Paris, 1896, p. 15.

[3] H. Schirmer, *op. cit.*, p. 21.

Flatters était à peine calmé, que le Sahara faisait de nouvelles victimes. Trois Pères blancs, partis de R'adamès en 1881, pour aller à R'at fonder une nouvelle station de leur ordre étaient assassinés par les Touareg peu de jours après leur départ et à une dizaine de kilomètres seulement de R'adamès.

Un pareil martyrologe n'était point fait pour encourager les tentatives des audacieux. Le gouvernement de l'Algérie lui-même parut désormais se désintéresser des explorations sahariennes. Aussi, lorsque dans le courant de 1882, M. Foureau songea à reprendre la tradition de Duveyrier et à pénétrer, comme lui, dans le Sahara, seul et presque sans escorte, ce fut au ministre de l'Instruction publique qu'il s'adressa pour obtenir l'appui qui lui était nécessaire, et ce fut avec son aide qu'il put entreprendre en décembre 1882, son premier voyage saharien et s'avancer jusqu'à Aïn Taïba.

Le même ministère accorda encore au lieutenant Palat la plus grande partie des subsides qui allaient lui permettre de tenter de gagner le Soudan par le Touat. Mais le malheureux officier, après avoir traversé presque sans coup férir le Gourara, se préparait déjà à atteindre In Salah et le Tidikelt, quand ses guides touareg et leurs complices l'assassinèrent.

En 1890, M. Foureau reprend la série de ses explorations. Désormais, il va presque chaque année affronter le Sahara et s'efforcer d'entrer en relations avec les Touareg Azdjeur. Il veut s'assurer leur appui pour la réalisation de ses projets, particulièrement en ce qui concerne la traversée du Sahara. Mais toutes ses tentatives à ce dernier point de vue échouent. MM. G. Méry et R. d'Attanoux ne sont pas plus heureux. Tous ont pu cependant atteindre le pays des Touareg et s'aboucher avec eux ; tous en sont revenus sans encombre à cause, peut-être, du changement d'attitude qui s'est produit à Alger et qui a eu sa répercussion jusqu'au fond du Sahara. Car les Touareg savent bien que depuis que M. J. Cambon est à la tête des affaires, le gouvernement général de l'Algérie ne se désintéresse plus des choses sahariennes, et que nos explorateurs sont assurés de trouver auprès de lui l'aide et l'appui qui leur sont nécessaires.

En résumé, les efforts tentés pour ouvrir le pays des Touareg et aller au delà, n'avaient point abouti. Le système inauguré par Duveyrier et fidèlement appliqué jusqu'ici par son continuateur M. Foureau, avait échoué. Bien que celui-ci se fut toujours présenté presque sans compagnons, bien qu'il se fût assuré le patronage de chefs influents, il n'avait pu parvenir à convaincre ces Touareg ombrageux et cupides [1].

C'est alors qu'il sembla à M. Foureau que la seule manière de

---

[1] H. Schirmer, *op. cit.*, p. 23.

résoudre le problème de la traversée du Sahara était de tenter cette entreprise avec « une petite colonne d'hommes disciplinés à toute « épreuve, qui puisse s'avancer sans provocation, mais négocier « sans faiblesse, et passer outre aux manœuvres dilatoires qu'em- « ploient si volontiers les Touareg qui ne sont forts que de notre « apparente faiblesse ».

Le legs fait à la Société de géographie de Paris, par R. des Orgeries, vint permettre à M. Foureau de réaliser ce nouveau programme. Celui-ci fut approuvé par le ministre de l'Instruction publique; il reçut également la sanction des ministères de la guerre et des colonies et du gouvernement général de l'Algérie. Le commandant Lamy, le premier chef du poste d'El Goléa en 1891, alors officier d'ordonnance du président de la République, M. Félix Faure, vint apporter à la mission, avec son concours empressé, sa connaissance approfondie des choses sahariennes. Il devint le second de M. Foureau dans l'entreprise, et fut spécialement désigné pour commander l'escorte.

La mission s'organisa. Comme membres civils, elle comprit, à côté de M. Foureau et de M. Villatte, son aide habituel, M. Ménard-Dorian, député, et M. Louis Leroy. Ce dernier, ami personnel de M. Foureau, l'avait déjà accompagné dans un de ses précédents voyages, mais, tombé malade en cours de route, il avait dû revenir en arrière et laisser son compagnon continuer seul son exploration. Enfin, M. du Passage, assistant au Muséum, avait été également adjoint à la mission ; il ne devait l'accompagner que jusqu'à Temassinin.

L'escorte militaire, sous les ordres du commandant Lamy, fut constituée exclusivement avec des éléments indigènes, c'est-à-dire :

1° Une compagnie de tirailleurs, tirée du 1er régiment de tirailleurs algériens, et placée sous le commandement du capitaine Reibell, de ce régiment, ayant sous ses ordres MM. Métois, Verlet-Hanus, Britsch, lieutenants, et Oudjari, lieutenant indigène, tous également du même corps. L'effectif de la compagnie était de 212 hommes.

2° Un détachement de la 1re compagnie de tirailleurs sahariens, comprenant 51 hommes sous les ordres du lieutenant Rondeney.

3° Un peloton de 12 spahis algériens, pris dans le 3e régiment et commandé par un maréchal des logis indigène.

4° Le sous-lieutenant de Chambrun, de l'artillerie de marine, et le maréchal des logis Neuville, du 12e régiment d'artillerie.

5° MM. les docteurs Fournial et Haller, médecins aides-majors de 1re classe.

Soit en tout : 5 membres civils, 10 officiers, 277 hommes de troupe.

Le 23 octobre 1898, la mission quitte Ouargla. Elle emmène avec elle un immense convoi de 1.000 chameaux, chargés d'approvisionnements de toutes sortes.

C'est là ce qui effraie le plus, ceux qui sont au courant des choses du Sahara. Ils savent bien, en effet, qu'en temps ordinaire, il est toujours difficile de trouver l'eau indispensable à l'abreuvement d'une telle multitude de chameaux et les pâturages nécessaires à leur nourriture. Sur la route que l'on suit, les puits sont peu nombreux ; ils ne débitent qu'une faible quantité d'eau, qui elle-même ne se renouvelle que lentement; de là, grosse perte de temps quand il s'agit de faire boire un grand nombre de chameaux. Pour la mission Foureau-Lamy, la question se compliquait de ce fait qu'il n'a pas plu depuis longtemps dans cette partie du Sahara et que, si les puits peuvent encore fournir une certaine quantité d'eau, les pâturages doivent souvent manquer sur la route que l'on se prépare à suivre.

Il fallait, en outre, s'attendre à traverser fréquemment des régions complètement dépourvues d'eau. Aussi, en prévision de cette éventualité, la mission fut munie d'un grand nombre de *guerbas*, vastes outres faites de la dépouille entière d'une chèvre.

Pour la marche, comme pour le bivouac, on partagea l'escorte en cinq sections, commandées chacune par un officier et correspondant naturellement aux quatre sections de la compagnie de tirailleurs algériens et au détachement de tirailleurs sahariens.

Le convoi fut réparti entre chacune de ces sections, et un certain nombre de chameliers indigènes furent conservés dans les premières étapes pour initier les tirailleurs à la conduite des chameaux.

C'est dans cet ordre que la mission se mit en marche, suivant le même itinéraire jusqu'à Aïn-el-Hadjadj que la première mission Flatters. Cette route avait également été parcourue, à différentes reprises, en tout ou en partie, par M. Foureau lui-même.

Les principales étapes en furent marquées par : les Oghroud Tarfaïa, l'oued Smiheri, El Medjira, Ghourd Retmaïa, les Slassel Dahnoun, les Oghroud Torba, Aïn Taïba. En ce dernier point, la mission resta quatre jours, du 1er au 5 novembre.

Elle y fut rejointe par le capitaine Pein, chef du poste d'Ouargla, avec 120 mehari et 15 chevaux. Il se rendait à Temassinin pour y installer un poste provisoire, destiné à couvrir en arrière la mission et à assurer aussi loin que possible ses relations avec le nord.

Aïn Taïba est connu par la description qu'en ont donné divers voyageurs, et particulièrement l'ingénieur Roche [1]. On sait que, l'eau,

[1] Rapport de M. Roche, in *Documents relatifs à la mission dirigée au sud de l'Algérie, par le lieutenant-colonel Flatters*, publication du ministère des travaux publics. Paris, Imprimerie nationale, 1884, p. 185.

El Biodh
Temassinine
Plateau d'Eguélé
Plateau de Timossougume
Dunes de Tidjoudjelt
Adrar Tahohait
Amguid
TASSILI
DES
DJEUR
IJIDID
IMANGHAZAREN
Adrar Nasaret
Adrar Oulane
Adrar Ibeloui
Adrar Ounan
Plaine

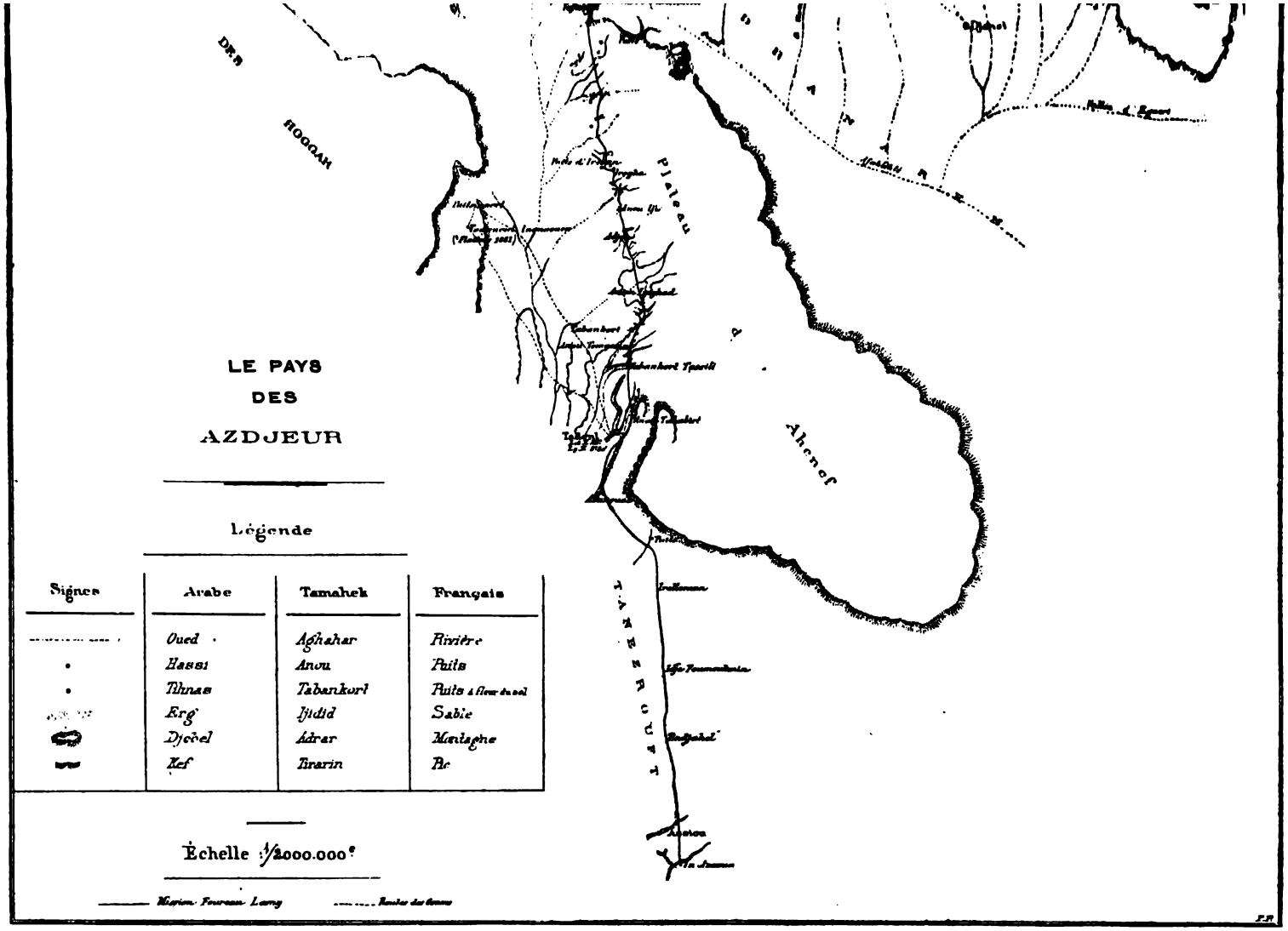
LE PAYS
DES
AZDJEUR
Légende
Signes
Arabe
Tamahek
Français
Oued
Aghahar
Rivière
Hassi
Anou
Puits
Tihnas
Tabankort
Puits à fleur du sol
Erg
Ijidid
Sable
Djebel
Adrar
Montagne
Kef
Tirarin
Pic
Échelle 1/2000.000e
Mission Foureau Lamy
Plateau
d
Ahenef
TANEZROUFT
DES
HOGGAH

contenue dans la mare située au fond de l'entonnoir qui caractérise ce point d'eau, est saumâtre, car n'étant pas renouvelée elle se sature de plus en plus; au contraire, on puise de l'eau potable dans les trous creusés aux alentours. Or, pendant le séjour de la mission, quelques-uns de ces trous donnèrent, au bout d'un certain temps, une eau de mauvaise qualité; aucun animal ne voulait en boire. Il suffisait, toutefois, de vider complètement ces trous pour y faire revenir bientôt une eau plus buvable. Ce fait était dû très probablement aux infiltrations de la mare dont le niveau baissa, du reste, de près de $0^m,30$ pendant que la mission campa en cet endroit.

En quittant Aïn-Taïba, la mission s'enfonca dans les gassis ; ce fut d'abord le feidj El-Beïdha qu'elle atteignit, puis vint le feidj Ghessal, le Teniet-Begra, le gassi El-Adham. Dans les dunes qui bordent ces longs couloirs, on trouva encore quelque végétation de had (cornulaca monocantha, salsolacées); d'alenda (ephedra alata, gnétacées), de sfar (arthraterum plumosum, graminées), de drinn (arthraterum pungens, graminées) et d'azal (calligonum comosum, 2e forme, polygonacées). Mais le sol des gassis était nu; on y aperçut seulement quelques tiges de nsi (arthraterum floccosum, graminées) et de halma (plantago ovata, plantaginacées), témoins desséchés du riche tapis de verdure qui couvre ces fonds à la moindre pluie et attire alors les bergers des Chaamba Guebala.

Le 10 novembre, la mission atteignit El-Biodh. Le camp fut installé presque au même endroit que celui de Flatters en 1880, à proximité de la dépression où ce dernier avait alors semé quelques noyaux de dattes. En 1892, M. Foureau avait trouvé ce semis plein de prospérité; les jeunes palmiers qu'ils avaient produits, étaient à cette époque près de fleurir. Aujourd'hui, ils forment des buissons presque impénétrables que le sable des dunes voisines commence à envahir.

On sait que l'eau est très abondante à El-Biodh, et qu'il suffit de creuser à un mètre de profondeur pour trouver la nappe aquifère, mais l'eau que l'on y recueille est magnésienne ; elle possède d'actives propriétés purgatives, bien que n'ayant pas mauvais goût. Au dire des indigènes, elle devient en été plus amère encore, et son action purgative est plus grande.

La mission séjourna jusqu'au 15 novembre à El-Biodh, afin d'abreuver les chameaux, de remplir toutes les guerbas et de profiter des pâturages assez abondants de had, de zeïta (limoniastrum guyonianum plombaginacées) et de dhomrane (traganum nudatum, salsolacées), qui se trouvaient au nord.

En quittant El-Biodh, la mission se dirigea vers Temassinin. Elle quitta bientôt la région des dunes pour s'arrêter au débouché de l'oued Taguentourt. Au delà le sol était parsemé de cailloux. C'était une large hammada s'élevant en pente douce; elle s'étend à perte de

vue vers le sud-ouest. Pour éviter de blesser le pied des chameaux sur ce sol nu et raboteux, on ne pouvait marcher qu'un petit nombre de front en suivant les pistes tracées au milieu des cailloux. Après un parcours d'une trentaine de kilomètres dans ces conditions, on atteignit le point le plus élevé de la hammada. L'immense vallée de l'Igharghar se déroulait au sud-est. On n'y apercevait aucune végétation ; très au loin vers le sud apparaissaient seulement quelques dunes qui semblaient former la berge méridionale de la vallée. Pour en atteindre le fond, la mission s'engagea dans un ravin étroit et difficile : le chabet Tiguentarin, et, après avoir franchi une première falaise, elle en trouva, deux kilomètres plus loin, une seconde qui se terminait en pente douce.

La marche put s'effectuer alors dans un bon terrain jusqu'aux environs des Oghroud Ikebrat, où l'on retrouva la hammada pierreuse. A 10 kilomètres de Temassinin, une nouvelle falaise terminait cette hammada. Un ravin permit de franchir celle-ci et de gagner le fond du djoua de Temassinin, plaine unie d'argile rougeâtre, où la marche fut facile.

Arrivée le 18 novembre à Temassinin, la mission ne devait en repartir que le 26, afin de permettre aux chameaux de profiter des pâturages des environs, d'abreuver ces animaux, de renouveler la provision d'eau et de permettre à M. Foureau d'effectuer une reconnaissance de 4 jours avec une escorte suffisante de goumiers des Chaamba du capitaine Pein.

Temassinin est connu par les descriptions que nous en ont données de nombreux voyageurs depuis Bou Derba, qui le premier visita la petite oasis saharienne.

C'est un point d'estivage pour les Touareg Ifoghas. Ils y étaient encore campés quelqne temps avant le passage de la mission. A son approche, ils disparurent pour se porter vers le sud-est.

Le 26 novembre la mission se remit en route, se dirigeant vers Tabelbalet et Aïn-el-Hadjadj. La marche s'effectua en terrain relativement facile par l'oued Ano-Adjeri où les chameaux trouvèrent à pâturer en avançant. Ce ne fut qu'aux environs du djebel Khanfousa que l'on rencontra quelques difficultés. A un moment même, le chemin suivi aux flancs d'un massif de dunes devint assez difficile pour contraindre les chameaux à ne passer qu'un à un.

A Tabelbalet, où la mission arriva le 29 novembre, elle éprouva sa première perte ; le caporal Receveur, malade depuis quelques temps, mourut dans cette localité. On l'enterra le lendemain, et on passa la journée et la nuit à abreuver les animaux, à remplir les guerbas, pressé de fuir une région où les pâturages manquaient complètement.

La route se poursuivit au delà entre une ligne de hauteurs inac-

cessibles à l'Ouest et une chaîne de dunes à l'Est. La végétation était à peu près nulle; seuls quelques gommiers rabougris végétaient au pied des montagnes.

On parvint ainsi, le 3 décembre, à Aïn-el-Hadjadj (la source des pèlerins). Mais les deux puits de 7 mètres de profondeur que l'on y trouva, ne donnèrent après curage, qu'un débit très limité.

Des reconnaissances furent alors envoyées dans toutes les directions pour s'assurer de l'état de la végétation aux alentours et découvrir un puits, ou une source d'un débit supérieur.

Partout les pâturages faisaient presque défaut.

Enfin, le 7 décembre, une source fut découverte dans l'oued Samen. Les chameliers, qui la trouvèrent, revinrent au camp, ramenant avec eux trois Touareg qu'ils avaient surpris à la chasse et qui se mouraient de peur. C'étaient les premiers Touareg que la mission rencontrait.

Le lendemain, le camp fut transporté à l'entrée de la gorge où coulait la source de Temannat découverte la veille. Des roseaux, des herbes très élevées encombrent son lit.

Deux kilomètres plus au sud, une seconde source appelée Irasiden, coule dans un cirque de montagnes, formées de grès rouge.

Grâce à ces deux sources, la mission put compléter son approvisionnement d'eau, ce qu'elle n'avait pu faire à Aïn-el-Hadjadj.

De Temannat, la mission, qui suivait un itinéraire nouveau depuis Aïn-el Hadjadj, se dirigea sur Tin Teraouin, en longeant à une petite distance la ligne de hauteurs escarpées et arides qui constituent le rebord occidental de l'oued Samen.

C'est à Tin Teraouin que les trois prisonniers touareg, faits trois jours auparavant, furent relâchés. On les chargea de chercher des guides et de tâcher de procurer à la mission de la viande sur pied.

Deux autres Touareg arrivèrent bientôt au camp. L'un d'eux s'engagea à guider la mission à travers le Tassili jusqu'à Tikhammar (appelé aussi In Azaoua [1]). Il faut par ce chemin 3 ou 4 jours pour franchir le massif du Tassili, mais la route est la plus courte, malgré les difficultés qu'elle présente.

Sur les conseils de ce Targui, la mission se transporta a une vingtaine de kilomètres plus au sud, au débouché des gorges que forme l'oued Samen dans son cours supérieur à travers le Tassili. L'endroit où l'on installa le camp s'appelle Rinmali : il est entouré de magnifiques éthels [2] et d'une forte végétation de drinn.

D'ailleurs, tout le long de la route pour venir à ce campement, la mission avait trouvé les vestiges d'une végétation abondante, mais

---

[1] In, celui, l'endroit de ; Azaoua, tamarix gallica, tamariscinées.
[2] Tamarix articulata, tamariscinées.

entièrement desséchée par suite du manque de pluie ; toutefois, dans les fonds, au pied des dunes de l'est, de l'arta (calligonum comosum, 1re forme), du drinn, des éthels vigoureux tranchaient par leur verdure sur la désolation qui les entourait.

L'arrivée de la mission à Rinmali avait surpris un petit campement de Touareg, installé à proximité. Affolés de peur, ils s'étaient enfuis précipitamment, laissant une partie de leurs effets sur place et poussant devant eux tout un troupeau de petits ânes gris. C'étaient des imrad; jusqu'ici la mission n'avait rencontré aucun noble; ceux-ci semblaient vouloir rester systématiquement à l'écart.

Quelques imrad se décidèrent cependant à venir au camp. Ils apportèrent des moutons demman et de maigres chèvres qu'on leur acheta. C'était un appoint précieux pour l'ordinaire, alimenté seulement de la viande de chameaux étiques.

Plusieurs points d'eau, aux environs de Rinmali, furent reconnus et utilisés. A Inara, à 18 kilomètres environ au sud-est, l'eau particulièrement abondante fut trouvée presque à fleur du sol. Cela permit de faire boire rapidement les chameaux dans des abreuvoirs qu'il était facile d'aménager. L'approvisionnement d'eau fut renouvelé, et l'on profita également du séjour fait en cet endroit pour rassembler les grosses provisions de fourrages et de bois, nécessaires pour affronter la traversée de l'aride Tassili des Azdjeur. Celui-ci porte dans sa partie occidentale, où la mission allait s'engager, le nom de Tindesset.

C'est, en réalité, un chaos de montagnes d'un accès des plus dangereux et des plus difficiles, d'une aridité absolue, qui se termine au nord comme au sud, par des pentes escarpées et presque abruptes.

La marche sur les roches de grès qui constituent ce massif est des plus pénibles; la mission devait le constater bientôt.

Elle quitta Rinmali, le 15 décembre, et commmença aussitôt l'ascension du rebord septentrional du Tindesset de plus en plus raide au fur et à mesure qu'on avance. Les difficultés du chemin furent bientôt telles qu'on ne put marcher qu'en file indienne et en prenant les plus grandes précautions. Heureusement que toute surprise était impossible dans un pareil terrain, les difficultés de la nature y sont seules à craindre. Dans ces conditions, la mission, pour franchir promptement l'obstacle du Tindesset, dut plier son ordre de marche aux exigences du terrain. On s'y décida bientôt en prescrivant que dorénavant, chaque section marcherait isolément sans s'occuper de celles qui étaient en avant ou en arrière. Toutes devaient quitter chaque jour leurs campements respectifs à la même heure. Le soir, elles s'arrêtaient toutes en même temps, à une heure fixée d'avance, et elles bivouaquaient sur place, dans l'ordre de marche, prêtes à repartir le lendemain dans les mêmes conditions.

Cette traversée du Tindesset devait durer jusqu'au 18 décembre. Chaque jour, on avait marché pendant près de 10 heures ; on avait atteint plusieurs fois des altitudes de près de 1400 mètres ; on avait subi des températures de plusieurs degrés au-dessous de zéro pendant la nuit et de plus de 20° au-dessus pendant le jour. Enfin il avait fallu, sans cesse, s'occuper des chameaux, les aider à avancer sur les pentes trop raides, les soutenir, les relever, et souvent aller chercher au fond des ravins les charges qu'ils y avaient laissé tomber.

Le 17, vers midi, la section de tête s'était trouvée tout à coup en haut de l'escarpement méridional du massif. A plus de 300 mètres à ses pieds, s'étendait vers le sud une immense plaine. Une piste mal tracée à travers les roches éboulées, permit seule d'atteindre la plaine en contre-bas. Ce n'était qu'un escalier gigantesque qu'obstruaient d'énormes quartiers de roche et qui ne semblait guère fait pour des chameaux.

La section de tête s'y engagea cependant au prix de mille difficultés, et, après 5 heures d'efforts incessants, elle fut tout entière réunie au pied de l'escarpement. Les autres sections profitèrent des quelques heures de jour qui restaient pour améliorer le passage. Le lendemain, elles procédèrent à leur tour à la descente. Tout fut terminé en 10 heures : pas une charge ne manqua à l'appel ; un seul chameau était resté au fond d'un précipice dans la descente, 26 durent être abandonnés dans la traversée du Tindesset. Il restait encore à la mission 950 de ces animaux. Les 5 sections réunies installèrent leur campement au pied de l'escarpement, dans l'oued Oudjidi où pendant une journée elles se reposèrent de leurs fatigues passées. Le manque de pâturages les forcèrent à quitter ce point et à se hâter d'atteindre Tikhammar.

La route qui conduit à cet endroit est facile ; elle suit dans les derniers kilomètres une vallée où croissent de nombreux tamarix formant un véritable bois de plus d'un kilomètre de long. Tikhammar est situé au milieu d'un grand cirque de hauteurs rocheuses; de nombreux ravins y débouchent ; tous contiennent une abondante végétation de drinn et de tamarix, que l'on retrouve du reste plus clairsemée dans toute la plaine aux environs du camp.

Des Touareg étaient campés aux environs de Tikhammar ; ils allaient s'enfuir à l'approche de la mission, si les guides touareg, que celle-ci avait avec elle, n'étaient arrivés à temps pour les en empêcher. Comme leurs congénères du nord du Tindesset, ces Touareg possédaient de nombreux ânes et aussi quelques troupeaux de chameaux.

La mission était arrivée à Tikhammar le 20 décembre. Elle comptait y trouver beaucoup d'eau, mais le puits était au contraire d'un

débit limité. Aussi, après avoir rempli tous les récipients, on ne put finir d'abreuver tous les chameaux que le 26 décembre.

Pendant ce temps, quelques chameaux avaient disparu aux pâturages. Des menaces de razzia faites aux Touareg suffirent pour les faire restituer.

Le 27 décembre, la mission se remettait en route, emmenant un nouveau guide, le Targui Sidi, qui s'était engagé à la conduire dans l'Aïr. La marche se poursuivit à travers des vallées successives, plus ou moins resserrées et que parsème une maigre végétation, généralement desséchée à cause du manque de pluies de ces dernières années. La mission alla camper d'abord à Alledjem, puis abandonnant la direction sud pour infléchir de plus en plus vers l'est, elle se dirigea successivement sur Tihodaït, Tiressoutin, Tireste et Afara (oued Affattakha) qu'elle atteignit le premier janvier 1899.

On ne trouve, en cette endroit, en fait de pâturages que du guetaf (atriplex halimus, salsolacées). C'est une nourriture très salée que les chameaux ne peuvent supporter sans boire au moins tous les deux jours, et, comme le débit des puits environnants est limité, on fut contraint d'en creuser un nouveau.

A 27 kilomètres, dans l'est, se dresse le pic volcanique de Tilit aux flancs escarpés. Toute la région environnante, porte les traces d'anciennes éruptions ; ce ne sont partout que pierre ponces, laves, scories et cendres.

Le froid était toujours très rigoureux ; la température descendait parfois à 10° au-dessous de zéro pour remonter dans la journée à près de 20°.

Le 8 janvier, la marche est reprise, cette fois vers le sud. Des cailloux de nature volcanique, aux arêtes vives, parsèment encore sur un assez long parcours la région traversée.

Après une trentaine de kilomètres dans cette direction, on atteignit Ici où se trouvait quelques pâturages de drinn et de merkeba (scabiosa camelorum, dipsacées).

C'est au sud et à très petite distance d'Ici que se trouve le relief du sol, peu marqué du reste, qui paraît former la ligne de partage des eaux entre le bassin du Niger et celui de l'Igharghar.

Les étapes suivantes furent marquées par les points de Timedouin, Tafesas et Ikeneouen, Iresan, Irogha, Adjou, Aman Imghad et Tahabirt, près Tadent.

Entre temps, on s'était arrêté un jour à Adjou où se trouvent de riches pâturages de drinn. On y avait fait provision de 5 ou 6 journées de fourrages nécessaires pour nourrir les chameaux pendant les étapes entre Tadent et In-Azaoua.

Pendant l'étape entre Tafesaset et Ikeneouen, on releva de nombreuses traces de caravanes allant de l'est à l'ouest. Elles devaient

comprendre non seulement des chameaux, mais encore des bœufs, des moutons, des chèvres et des ânes. C'est une route fréquentée qui conduit de R'at dans le Ahaggar.

Le 17 janvier, la mission s'installa à Tahabirt, auprès du puits; celui-ci fut réservé pour la consommation journalière des hommes; Les chameaux allèrent boire aux deux puits de Tadent, situés à 9 kilomètres au sud. Il avait plu récemment dans la région, aussi la végétation était-elle relativement plus verdoyante que celle précédemment rencontrée. On put en profiter pour laisser les animaux se refaire; cela permit en outre, aux hommes de se reposer et d'attendre les convois de ravitaillement annoncés.

C'est pendant ce séjour à Tahabirt que M. Foureau et le commandant Lamy allèrent reconnaître l'endroit où le colonel Flatters et ses compagnons furent tués en 1881, endroit connu jusqu'ici sous le nom de Bir-el-Gharama et qui s'appelle, en réalité Tadjenout-n-Houaouen.

Partis le 20 janvier, ils étaient de retour le 24 au soir après avoir parcouru plus de 300 kilomètres en cinq jours. Sur le lieu du massacre, ils n'avaient à peu près rien trouvé; le puits était à sec et la région paraissait n'être plus fréquentée depuis longtemps.

Enfin les pâturages commençant à manquer, le camp fut levé le 27 et la mission continua sa route vers le sud. Pendant une soixantaine de kilomètres, elle allait encore trouver quelque végétation, desséchée, il est vrai, mais qui devait permettre de ne pas toucher à la réserve de fourrages. Au delà, le terrain s'abaisse brusquement, on entre dans une région désertique, dépourvue de toute végétation; et il faudra plusieurs journées de marche pour la traverser. Les Touareg la nomment Tanezroufet [1].

C'est une plaine immense d'aspect jaunâtre, qui s'étend à perte de vue. Çà et là émergent des garas, des hauteurs isolées; toutes ont l'aspect noirâtre. Le sol est formé de grandes dalles de grès striées par les sables, alternant avec des étendues de cailloux coupants, aux arêtes vives, dangereux pour la marche, et des dépôts de sable blanc et meuble, où l'on enfonce facilement.

Déjà en 1881, Flatters avait écrit, parlant d'un autre Tanezroufet, celui que domine l'Athenet : « C'est un reg-gassi jaune et par place « rouge, absolument plat [2] ».

D'après les renseignements recueillis par la mission, le Tanezroufet constituerait une immense bande désertique caractérisée par le manque absolu d'eau et de végétation et qui partagerait le Sahara en deux jusqu'à la mer Rouge. Cette bande, de largeur variable

[1] Les Touareg prononcent Tanezroufète.

[2] Lettre à M. de Lépinay, dans les *Documents relatifs à la mission dirigée au sud de l'Algérie, par le lieutenant-colonel Flatters*, p. 431.

(2 à 300 kilomètres) serait comprise approximativement entre le 21e et le 24e degré de latitude nord. Toutes les caravanes qui du nord se rendent à Tombouctou, dans l'Aïr ou au Tchad, doivent affronter cet obstacle.

Entrée dans le Tanezroufet, le 29 janvier [1], la mission n'en sortait que le 2 février. A cette date, elle atteignait Assiou, ayant franchi depuis Tahabirt 270 kilomètres, mais ayant semé sa route des cadavres de 150 chameaux. Quelques jours après, un dernier convoi de ravitaillement amené par le lieutenant de Thézillat, des spahis sahariens, devait lui permettre de compenser en partie ses pertes.

La mission ne put rester à Assiou; il n'y a plus là qu'un puits et son débit est insignifiant. Il est situé au milieu d'une vaste plaine dénuée de toute végétation. Ce point était jadis un lieu de passage très fréquenté où bifurquaient les routes venant d'In Salah, d'Ouargla, de R'at et du Soudan. Les coupeurs de route s'y embusquaient volontiers. Aussi y avait-il alors, en cet endroit, une centaine de puits qui permettaient aux caravanes de faire rapidement de l'eau et de se hâter d'abandonner cette région déshéritée où les animaux ne trouvaient rien à manger et où l'on était sans cesse sous la menace d'une agression.

Mais depuis qu'à In Azaoua, à 20 kilomètres plus au sud, on a trouvé, à une profondeur de 7 mètres, une nappe aquifère très abondante, Assiou a été délaissé.

C'est à In Azaoua que la mission alla camper le 2 février, sans s'arrêter à Assiou.

Désormais elle se trouvait à proximité de l'Aïr, c'est-à-dire d'une région moins déshéritée. Ses relations avec le nord allaient cesser, mais en revanche les conditions dans lesquelles elle allait se trouver ne pouvaient être que meilleures.

En tout cas, elle venait de prouver la justesse de vue de ceux, qui avaient toujours affirmé qu'une petite colonne de troupes françaises bien organisées et placées sous le commandement d'officiers ayant pratiqué le désert, ne devait rencontrer au Sahara d'autre résistance, d'autre obstacle que ceux provenant de la nature.

L. KRYSZANOWSKI.

---

[1] Dès son entrée dans le Tanezroufet, au débouché de la vallée d'Issala, la mission avait rejoint la piste bien frayée de R'at dans l'Aïr. C'est la route qu'a suivie jadis Barth.

El Biodh
Tamesmine
Plateau d'Eguélé
Plateau de Timozzougume
Dunes de Tidjoudjelt
Adrar Tahohail
TASSILI
DES
IJIDID
Amguid
Adrar Nazaret
Adrar Oulane
Adrar Ouanan
Plaine

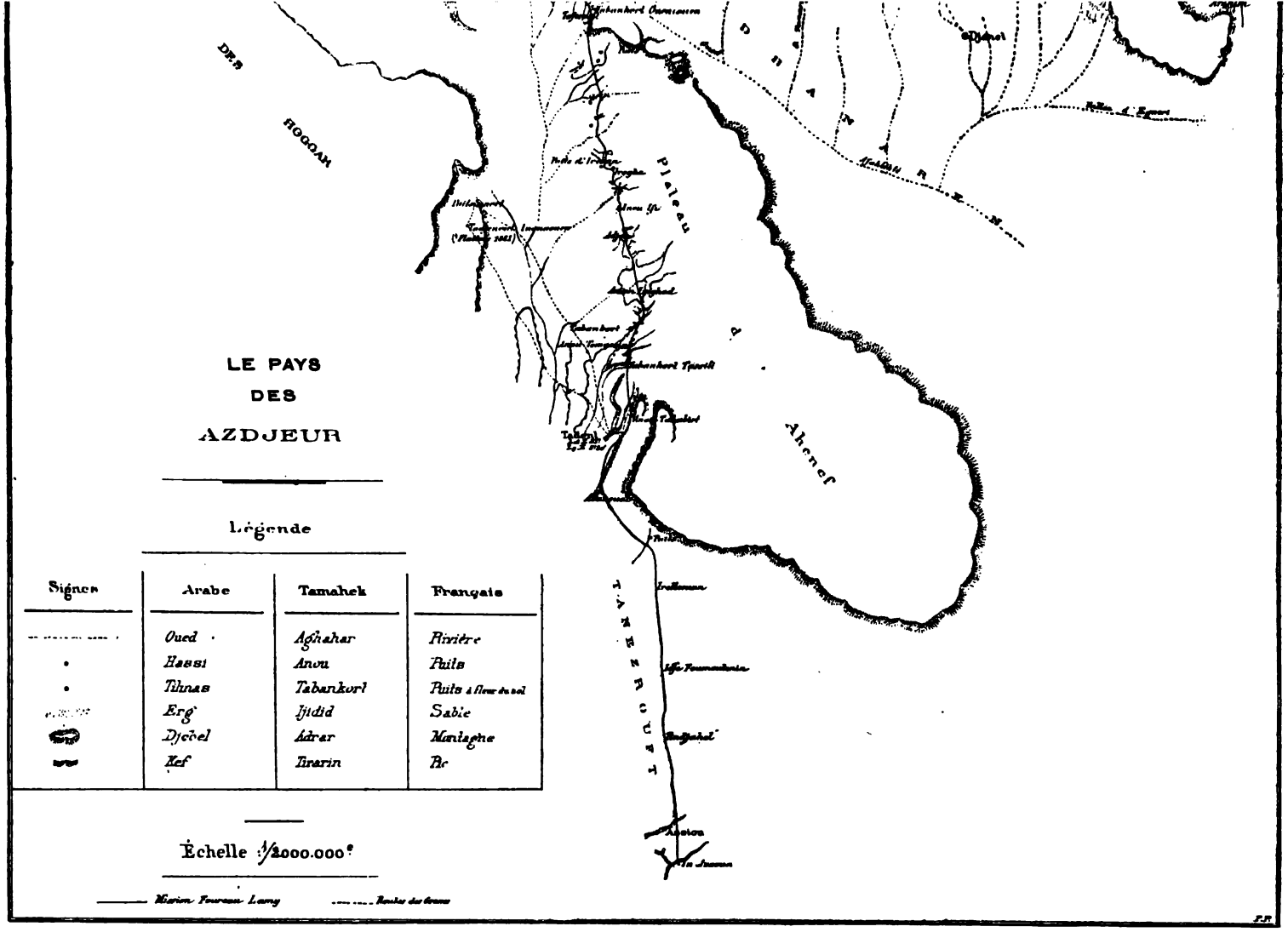
LE PAYS
DES
AZDJEUR
Légende
Signes
Arabe
Tamahek
Français
Oued
Aghahar
Rivière
Hassi
Anou
Puits
Tihnas
Tabankort
Puits à fleur du sol
Erg
Ijidid
Sable
Djebel
Adrar
Montagne
Kef
Tirarin
Pic
Échelle 1/2000.000e
Mission Foureau Lamy
Routes des Grains
DES
HOGGAR
Plateau
d
Ahenef
TANEZROUFT
Djebel
Tabankort
Tabankort Tassili
Tadoul
Ifa Foumoulmin
Tindjahel
Assiou
In Jasoun

avaient mis virtuellement le séquestre sur l'île, venait d'être singulièrement diminuée par l'attitude de l'Allemagne et de l'Autriche, qui s'étaient retirées l'une après l'autre du Concert, après les victoires inattendues de la Turquie en Thessalie et, par là même, excitaient le Sultan à se montrer intransigeant — tranchons le mot — arrogant. Heureusement pour la Crète, si l'Allemagne avait répondu de cette façon aux ouvertures de la Russie, qui proposait de choisir le prince de Grèce comme haut commissaire pour la Crète, c'était tout simplement parce que Guillaume II, qui préparait, à ce moment-là son voyage en Palestine, ne voulait pas être ouvertement désagréable au Sultan, mais il n'en restait pas moins qu'il n'avait pas le droit d'oublier que sa sœur avait épousé le prince héritier de Grèce, encore bien qu'il lui eût gardé rancune pour avoir abandonné la religion luthérienne pour la religion grecque, et, quant à l'Autriche, il était évident qu'elle n'avait opéré son *retraimiento* que pour emboîter le pas à son alliée de la Triplice, et qu'elle n'entendait, pas plus que l'Allemagne, remettre la Crète sous le joug du Turc.

Mais au moment où les troubles éclataient en Crète, on était porté à voir tout en noir, et nombre de bons esprits pensèrent alors que le fameux concert européen s'en allait à vau l'eau, et que le sultan rentrerait bientôt en maître dans cette île qui, depuis 250 ans, luttait sans une heure de défaillance pour son émancipation. Il faut rendre cette justice à l'amiral Canevaro qui, après avoir été le chef par le privilège de l'âge des amiraux européens en Crète, était devenu le chef du gouvernement italien, qu'il eut le sentiment très net de la situation ; il eut l'honneur de proposer à ces grandes puissances et de faire adopter par elles les mesures appropriées, en un mot, le règlement de la question crétoise elle-même.

*
* *

Tout d'abord, les puissances s'entendirent pour choisir le prince de Grèce comme haut commissaire, et en même temps elles notifiaient à la Porte qu'elle eût à rappeler les troupes turques stationnées en Grèce ; un délai de quatorze jours lui était donné, après lequel le concert européen prendrait, s'il le fallait, les mesures nécessaires c'est-à-dire procéderait de vive force à l'évacuation ; par contre, on s'engageait vis-à-vis d'Abdul Hamid à lui garder sa suzeraineté sur l'île, c'est-à-dire, qu'on lui « sauvait la face ».

A cet ultimatum la Turquie répondait aussitôt — cette fois elle avait compris qu'elle ne pouvait pas se leurrer de l'espoir de faire traîner les choses en longueur — par des contre-propositions qu'on peut formuler de la façon suivante : maintien d'une garnison en Crète pour assurer le respect du drapeau ottoman ; investiture du gouverneur par le sultan ; droit de grâce réservé au sultan ; applica-

tion des lois au nom du sultan; protection des propriétés musulmanes; paiement d'une redevance; le drapeau ottoman flottant sur l'île et sur les navires crétois.

A ces contre-propositions, les grandes puissances ripostèrent en faisant notifier à nouveau au sultan le *pro memoria* suivant, remis spécialement au roi Georges de Grèce par le comte d'Ormesson ministre de France à Athènes, à la date du 26 novembre :

« *Les puissances que nous avons l'honneur de représenter, confiantes dans l'esprit de sagesse de Votre Majesté, nous ont chargés de la prier de donner à S. A. R. le prince Georges l'autorisation d'accepter le mandat de haut commissaire en Crète, dans les conditions suivantes :*

« 1° *Le haut commissaire sera investi d'un mandat temporaire d'une durée de trois ans, pour la pacification de l'île et l'établissement d'une administration régulière;*

« 2° *Le haut commissaire reconnaîtra la haute suzeraineté du sultan et prendra des mesures pour la sauvegarde du drapeau turc, qui, selon la promesse donnée par les quatre puissances au sultan, flottera sur l'un des points fortifiés de l'île;*

« 3° *Son premier soin sera, d'accord avec l'Assemblée nationale où tous les éléments crétois seront représentés, d'instituer un système de gouvernement autonome capable d'assurer dans une égale mesure la sécurité des personnes et des biens ainsi que le libre exercice de tous les cultes;*

« 4° *Le haut commissaire devra procéder immédiatement à l'organisation d'une gendarmerie ou milice locale capable de garantir l'ordre.*

« *En vue de faciliter l'organisation de la nouvelle administration et de pourvoir aux charges personnelles de S. A. R. le prince Georges, chacune des quatre puissances fera, sauf approbation des Chambres pour les pays parlementaires, une avance d'un million de francs qui sera ultérieurement remboursée sur le produit de l'emprunt à réaliser par la Crète sur ses revenus.*

« ONOU, EGERTON, D'ORMESSON, NOBILI. »

Cette fois, le Sultan capitula définitivement; ses troupes évacuèrent la Crète jusqu'au dernier soldat, et le commissaire général put prendre possession de ses hautes fonctions sans le moindre incident.

*
* *

La Question crétoise est donc sortie de la période critique et nous en sommes à la période d'organisation.

Où en est cette organisation à l'heure actuelle?

Tout d'abord, une Commission a été nommée par le prince Georges pour élaborer le statut organique de l'île; cette Commission avait

libellé un projet de Constitution dont voici les principales dispositions :

La Crète constitue un gouvernement autonome, conformément aux décisions des quatre Puissances.

La défense du pays et le maintien de l'ordre public sont confiés à la gendarmerie et à la garde municipale; le service dans celle-ci est obligatoire.

Toutes les confessions religieuses sont également reconnues et protégées par les lois. La langue officielle est la langue grecque.

Les fonctions publiques sont accessibles à tous les Crétois à raison de leur capacité et de leur moralité.

Le prince exercera le pouvoir exécutif au moyen de conseillers responsables.

Les députés, élus par la population, plus dix choisis par le prince, formeront la Chambre, qui sera convoquée tous les deux ans.

Les deux premières années, le prince aura le pouvoir de mettre en application les lois nécessaires au service judiciaire, administratif, financier, militaire, et de contracter des conventions se rapportant aux travaux publics.

Le prince Georges exercera le pouvoir accordé par la Charte.

Ajoutons qu'au point de vue de la presse, on n'admettait pas la liberté complète, qu'on stipulait le cautionnement pour les journaux.

L'Assemblée nationale crétoise a été convoquée à la date du 20 février dernier à l'effet de délibérer sur ce projet de statut organique; elle y a apporté certaines modifications, d'ordre secondaire d'ailleurs; puis, à leur tour, les quatre puissances ont amendé le projet de constitution ainsi élaboré. Elles ont demandé la suppression de l'article 35 qui stipulait que l'assemblée crétoise élirait le prince en cas de vacance au trône princier, et à l'article 10, qui reconnaissait la liberté de conscience, mais interdisait le prosélytisme, elles ont substitué la rédaction suivante :

«... *Le prosélytisme est interdit, mais cette interdiction ne doit pas servir de prétexte pour limiter illégalement la liberté des personnes professant publiquement une religion quelconque.* »

L'assemblée crétoise s'est empressée de déférer à ces desiderata.

En même temps l'organisation du gouvernement proprement dit a été définitivement arrêtée. Le gouvernement comprend cinq départements; l'intérieur, les finances, la justice, l'instruction publique et les cultes, la sûreté publique. Les quatre premiers de ces départements sont confiés à des chrétiens, mais le cinquième a pour titulaire un musulman, c'est-à-dire que le prince commissaire a voulu,

par ce dernier choix, démontrer une fois de plus, que les chrétiens sont animés des meilleurs sentiments à l'égard de leurs frères et compatriotes musulmans.

Voilà où en sont les choses. On a enfin abouti, pour employer un mot célèbre; mais il reste encore quelques ombres au tableau. D'une part, la Crète ruinée par les derniers événements, n'a point les ressources financières suffisantes, malgré les quatre millions mis bénévolement à sa disposition par les quatre grandes puissances, et, d'autre part, les musulmans de l'île paraissent vouloir continuer, comme au moment des troubles, l'exode commencé. Mais, au point de vue européen et international, la Crète a cessé d'être un objet de préoccupation; sa gendarmerie vient de recevoir des cadres européens; elle est définitivement soustraite au joug turc, et sa réunion à la Grèce n'est plus qu'une question de patience.

E.-H. Moguez.

LE MINISTÈRE SZELL

LA CRISE PARLEMENTAIRE AUTRICHIENNE

L'une des deux crises que je signalais dans ma dernière étude [1], s'est terminée. C'est la crise parlementaire hongroise, laquelle n'a trouvé son dénouement que dans la démission du cabinet Banffy.

Ce ministère eut une destinée curieuse. On n'espérait pas le voir longtemps à la tête des affaires hongroises, lorsqu'il fut constitué en 1895, et cependant il triompha comme en se jouant des grandes difficultés qui surgirent à propos de la politique religieuse et de l'affaire Agliardi en particulier. Depuis lors soutenu comme il l'était par la phalange inébranlable du parti libéral, le cabinet du baron Banffy semblait être à jamais invincible. C'est la confiance dans la force de la majorité qui a été la cause de sa perte. Il avait prêté la main au comte Badeni, et retenu celui-ci dans sa chute en consentant à signer un compromis qui ne serait pas mis en vigueur constitutionnellement en Cisleithanie. Le baron Banffy savait que sa majorité le suivrait et qu'elle ne lui retirerait pas sa confiance à cause de cette petite atteinte portée à la Constitution hongroise. Quant à la minorité opposante, il balançait devant ses yeux le fantôme du droit de dispositions indépendantes réservé au royaume de Hongrie, et pour mieux la leurrer, il faisait de ce droit l'équivalent de l'autonomie économique. L'opposition mordit à cet hameçon, mais elle y mordit si bien, qu'elle ne le lâcha plus, et que lorsque le cabinet Banffy ne

[1] Voir les *Questions diplomatiques et coloniales* du 15 février 1899.

pût remplir ses promesses, elle le précipita à terre. Même au sein du parti libéral, des dissensions s'étaient produites et quelques-uns des membres les plus influents de ce parti avaient donné leur démission, lorsque la loi Tisza qui tendait à faire triompher la volonté de la majorité en dehors du Parlement, fut approuvée par le gouvernement. Le baron Banffy tirait par trop sur cette corde que constitue le principe de majorité; elle se brisa.

Prévoyant la chute finale, le baron Banffy entreprit de négocier avec cette opposition qui ne se laissait pas briser. Il voulait éviter à son successeur les ennuis qui l'assaillaient, et il s'efforçait de le faire en promettant sa démission comme gage. Il demandait à l'opposition le vote du budget 1899 avec effet rétroactif et l'approbation des mesures prises par le gouvernement depuis le début de l'année. Il réclamait le vote du compromis provisoire avec l'Autriche, et celui du compromis provisoire financier avec la Croatie. Il exigeait la revision du règlement de la Chambre, et en particulier l'accroissement des droits du Président. Enfin, il demandait à la Chambre de voter la loi de recrutement. Après l'exécution de ces travaux parlementaires, il déposerait la démission du cabinet entre les mains du roi François-Joseph.

La réponse de l'opposition fut : « Démissionnez, et nous verrons ensuite! » et cet ultimatum catégorique était suivi des vœux des opposants. Ces vœux étaient les suivants : 1° Vote de la loi sur la juridiction curiale, et comme les émissaires du gouvernement répondaient que cette loi attendait à ce moment même dans les cartons de la Chambre des Magnats à cause d'une certaine modification, les chefs de l'opposition demandaient que ce projet de loi fut rapporté à la Chambre dans sa forme primitive. 2° Discussion de la question d'égalisation du Conseil électoral. 3° Revision de la loi des incompabilités (la Chambre hongroise avait déjà été saisie d'une résolution dans ce sens). 4° Loi sur les chemins vicinaux (le projet de loi du ministre du commerce était déjà déposé à la Chambre). A vrai dire, ces vœux ne semblent pas si difficiles à satisfaire, et l'on s'aperçoit immédiatement que ce que voulait l'opposition, ce n'était pas autre chose que la démission du baron Banffy. Et le baron Banffy démissionna.

On avait remarqué au cours des négociations, que quelle que soit la bonne volonté du premier ministre, il n'était pas l'homme qu'il fallait pour mener à une entente. L'opposition ne pouvait véritablement pas accorder le bill d'indemnité au ministère qu'elle voulait renverser, pas plus qu'elle ne pouvait, pour obtenir la démission de ce ministère, approuver des actes qu'elle avait jusqu'alors désapprouvés. Pour cette raison, on lui avait adjoint M. Coloman esz Szell député hongrois et conseiller particulier de la Couronne. Or, M. Szell

jouissait de la confiance de l'opposition autant qne de celle du parti libéral auquel il appartenait. Dans ces conditions, il pouvait accomplir la tâche devenue impossible au baron Banffy, et il était de toute logique qu'un ministère Szell succéda au cabinet Banffy.

Coloman esz Szell naquit en 1843 dans le Comitat d'Eisemburg, d'une famille très estimée de noblesse rurale. Son père fut successivement « alispan », puis « toispan » dans le Comitat d'Eisenburg. En 1866, Coloman esz Szell fut promu docteur en droit par l'Université de Budapest, et, en 1867 (à 24 ans), il fut envoyé à la Chambre hongroise par la circonscription de Saint-Gottharder qu'il représentait encore lors de sa nomination. Il épousa Ilona esz Vörösmarty, fille du célèbre poète hongrois Michael esz Vörösmarty et comme Ilona était la pupille de Franz Deak, il fut introduit tout de suite dans l'intimité du célèbre homme d'État. Franz Deak fut le « père du Compromis » de 1867, le fondateur du parti libéral et le chef de ce parti. On conçoit que, mêlé comme il le fut à la vie et aux travaux de Deak le jeune, Coloman esz Szell se soit comme imprégné des principes de son maître et que, élevé dans l'orthodoxie deakiste, il soit le plus fidèle dépositaire des véritables théories libérales.

Après avoir été l'un des réformateurs les plus énergiques du budget de la Hongrie nouvelle, Szell devint en 1875 ministre des finances. Il avait trente-deux ans. En arrivant au pouvoir, Coloman esz Szell se trouvait en présence d'une dette de 153 millions de florins et d'un déficit de 61 millions et demi. Il employa à la réorganisation des finances hongroises et à l'établissement du crédit hongrois à l'étranger, une activité juvénile, pleine d'initiative et toute l'énergie que peut donner une ferme conviction et l'amour de son pays. Lorsqu'il quitta le ministère (1878), le déficit n'était plus que de 28 millions.

Les circonstances dans lesquelles il donna sa démission, ne firent qu'ajouter à l'éclat de son nom et à la sympathie que lui témoignaient même ses adversaires politiques. L'Autriche-Hongrie allait entreprendre l'occupation des territoires de Bosnie-Herzégovine et Szell tremblant au contre-coup que cette occupation allait imprimer aux finances hongroises et peu d'accord d'ailleurs avec le comte Andrassy, ne voulut pas sacrifier ses convictions à son portefeuille. Il démissionna, malgré les plus pressantes prières du roi et des amis politiques.

En 1880, Szell sortit de l'ombre où il s'était confiné. Dans un magnifique discours qu'il tint lors de la discussion du budget, il signala les erreurs politiques et financières du cabinet auquel il avait appartenu. Le comte Tisza en lui répondant, dut déplorer la perte irréparable que le cabinet avait faite en sa personne. Depuis lors, Coloman esz Szell n'a cessé d'être président de la commission des finances. Il était en même temps directeur de la banque hongroise

d'hypothèques et de la Banque hongroise d'escompte et de change. C'est d'ailleurs à lui que ces deux établissements doivent en grande partie leur développement et leur influence actuelle.

La nomination de M. de Szell souleva dans toute la monarchie et en Hongrie particulièrement, un concert de louanges. Libéraux et indépendants, parti national et parti populaire, tout le monde fut d'accord pour trouver que l'on n'aurait pas pu faire un meilleur choix. La Hongrie fut prise pour son nouveau ministre d'un de ces enthousiasmes coutumiers au peuple magyar et M. de Szell lui-même dut intervenir pour empêcher la retraite aux flambeaux qui devait célébrer sa nomination.

Les négociations poursuivies par le successeur du baron Banffy avec l'opposition, aboutirent en vingt-quatre heures à une entente parfaite. Des deux côtés, on se fit des concessions; les questions secondaires furent écartées, et la paix fut rétablie au Parlement. La majorité sur laquelle pouvait compter le futur ministère Szell se trouva même renforcée par la rentrée des dissidents et par la fusion du parti national avec le parti libéral où, pourparler plus exactement, par la dissolution du parti national.

Ce parti d'opposition modérée avait été formé par les restes du parti Sennyey et les dissidents libéraux pour lutter contre la politique Tisza et particulièrement contre le compromis de 1877 et l'occupation de la Bosnie-Herzégovine. Lorsque ces deux questions furent réglées, le parti national n'eut plus d'autre raison d'existence que le combat qu'il menait contre la politique de Col Tisza et celle du baron Banffy. On avait toujours, du côté libéral et du côté national, hésité à poser nettement la question de fusion qui eut semblé nécessiter des concessions mutuelles sur les programmes politiques. Après la nomination de Coloman esz Szell, la politique du baron Banffy étant éloignée, le parti national n'avait plus de raisons d'existence. Aussi fut-il décidé qu'il serait dissous. Trente de ses membres entrèrent au parti libéral, les six autres se rapprochaient des partis de l'opposition.

La paix était rétablie. La majorité sur laquelle pouvait compter le gouvernement, comprenait 310 membres, c'est-à-dire les trois quarts de la Chambre. Il ne restait plus à Coloman esz Szell qu'à constituer son cabinet. Il en chercha naturellement les membres uniquement au sein du parti libéral, et présenta bientôt la liste suivante qui fut agréée par la Couronne.

Présidence du Cabinet et Ministre de l'Intérieur : COLOMAN ESZ SZELL.
Finances : Dr LÜKACS;
Défense militaire : BARON FEJERVARY;
Agriculture : Dr DAVANYI;
Instruction publique : Dr WLASSIES;

Justice : PLOSZ;
Commerce : ALEXIS HEGEDÜS;
Ministre de la Cour : COMTE SZECHENYI;
Ministre de Croatie : DE CSACH.

Outre la personne du premier ministre, il n'y a que deux nouveaux membres dans le cabinet Szell. M. Alexis Hegedüs et Alexis Plosz. Les autres personnalités du ministère faisaient précédemment partie du cabinet Banffy. Alexis Hegedüs est un « Self made man ». Journaliste de talent, il fut peu après son entrée au Parlement, rapporteur de la commission des Finances dont Coloman esz Szell était président. Il est très attaché aux principes politiques de Coloman Tisza. M. Plosz est un juriste estimé, professeur à l'Université de Budapest. Sous le ministère Szilagyi, il avait été nommé secrétaire d'État au ministère de la justice.

Aussitôt qu'elle fût réunie, la Chambre hongroise élit M. Desider Perczel à la présidence, puis elle s'occupa à liquider les projets de loi en souffrance depuis le début de la crise. L'opposition fidèle à ses promesses, n'entrava pas les discussions bien qu'elle n'approuvât pas toujours.

Ainsi s'est terminée la crise parlementaire qui agitait la Hongrie depuis le 6 septembre 1898. Elle a trouvé sa solution dans une crise ministérielle, et elle a amené aux affaires l'homme qui semble le mieux fait pour favoriser l'essor de la Transleithanie et pour conduire ce pays vers sa brillante destinée.

***

Mais en Autriche-Hongrie, il ne suffit pas pour juger un homme d'État de considérer la manière dont il travaille au développement de son pays. Il faut, pour émettre une appréciation sur un personnage politique hongrois, se placer successivement à deux points de vue différents, point de vue hongrois et point de vue autrichien, et projeter en quelque sorte ce personnage sur un fond autrichien. C'est ainsi que pour étudier les véritables effets que la nomination de Coloman esz Szell peut avoir sur la politique de la monarchie, on se trouve amené à étudier la manière dont il conçoit les relations des deux moitiés de l'empire austro-hongrois.

Le nouveau ministre hongrois a dit lui-même être très attaché au dualisme, ainsi que le concevait Franz Deak. Cela ne semble pas vouloir signifier, quoi qu'en pensent les Allemands de l'Autriche, que Coloman esz Szell ne consentira à signer le compromis que s'il est voté en Cisleihanie par une majorité allemande. Depuis l'année où de Beust imagina ce système boiteux de dualisme, les populations slaves de l'Autriche ont pris une importance telle qu'il convient de ne pas faire fi du soutien qu'elles peuvent prêter au ministère.

Mais la question réside surtout dans la divergence d'opinion qui peut exister entre le ministère Szell et le cabinet Thun à propos des relations commerciales et économiques des deux pays.

Le passé politique de M. de Szell fournit à ce propos une indication précieuse. En qualité de ministre des finances de Hongrie, M. de Szell eut à établir avec le gouvernement autrichien, le compromis de l'année 1877. L'entente se produisit difficilement. Le gouvernement autrichien n'avait pas encore songé à mettre le compromis en vigueur à l'aide du § 14 et la délégation du Reichsrath opposait une forte résistance aux prétentions magyares. Coloman esz Szell se heurta souvent à cette résistance et, en particulier, lorsqu'il proposa d'après l'idée Lonyay l'établissement d'une banque hongroise particulière, qui aurait des statuts analogues à ceux de la banque autrichienne, une organisation commune et qui opérerait concordément avec elle. Ce projet fut rejeté.

Or, aujourd'hui c'est de nouveau la question de la Banque qui constitue la principale difficulté entre les deux gouvernements hongrois et autrichiens. Le « Formel » ou « Clausel » Szell qui remplace à présent les arrangements conclus à Ichl en août 1898, stipule que l'union douanière des deux pays durera jusqu'en 1903, éventuellement jusqu'en 1904, et que les traités de commerce qui pourront être signés durant ce laps de temps, le seront dans les formes prescrites par les lois de 1867, c'est-à-dire au nom de deux pays. Si en 1904, la convention commerciale qui unit les deux moitiés de la monarchie n'était pas encore votée par l'Autriche, la Hongrie se séparerait alors économiquement de sa voisine. Une ligne de douanes diviserait la monarchie et chaque pays agirait pour son propre compte. Certes, une telle séparation porterait un coup terrible au commerce aussi bien en Autriche qu'en Hongrie. Étant donné l'état des marchés actuellement et les conditions commerciales, les produits de l'industrie autrichienne et ceux de l'agriculture hongroise, ne trouveraient que très difficilement accès sur les places commerciales étrangères, alors que l'union économique leur garantit des débouchés toujours accessibles. Mais cependant, il faut espérer que d'ici à l'année 1903, le cabinet Thun ou un autre ministère aura trouvé une solution à cette déplorable querelle des langues qui, comme une poutre gigantesque introduite dans les rouages de l'État, empêche la « machine parlementaire » autrichienne de faire le moindre pas en avant. Au cas où on arriverait à mettre le Reichrath autrichien en état de prendre une décision, la convention économique serait certainement votée, et toute séparation douanière par cela même évitée.

Quant à la question de la banque austro-hongroise, le ministère hongrois réclame, on ne voit pas bien clairement pourquoi, que son

privilège soit prolongé pour onze années. Or, le ministère autrichien ne veut absolument pas accorder cette concession à M. Coloman esz Szell. Que deviendrait, en effet, la Banque au cas où, en 1904, le Parlement autrichien n'aurait pas réussi à reprendre son activité régulière?

Elle aurait à effectuer des opérations communes pour le compte de deux États n'ayant de commun que le nom de leur empereur-roi. Ce serait là une situation instable à laquelle elle ne pouvait résister puisque, alors que les deux États jouiraient des crédits différents sur les marchés étrangers elle devrait conserver un taux unique dans ses opérations. Et comment espérait-on parer aux inconvénients et aux dangers de cette situation à double face? Qu'est-il advenu de l'union monétaire projetée avec l'Allemagne? L'Autriche peut être pressée par des difficultés financières et forcée, pour aller son chemin, de ne pas respecter un traité monétaire. C'est le sort qu'a eu l'union latine quand l'Italie n'a pu maintenir la valeur des monnaies; et cependant une union monétaire est plus réalisable que la communauté de banque de deux États et séparés au point de vue économique et douanier.

L'unité de la Banque est donc en danger et l'Autriche ne peut rester dans cette alternative. Au cas où une séparation douanière viendrait à se produire entre les deux moitiés de la monarchie, l'Autriche serait obligée de pourvoir à son crédit et à ses besoins pécuniaires. Il serait impossible et insensé qu'elle se lie, par le taux d'escompte et par des opérations de banque communes, à un pays qui, après la séparation, peut avoir des intérêts diamétralement opposés à ceux de l'industrie autrichienne.

D'ailleurs, une autre question se présente également : c'est celle de la revision des tarifs douaniers. Si les deux gouvernements sont d'accord sur les modifications à apporter aux tarifs actuels, la séparation douanière est moins à craindre; mais il semble justement que les deux gouvernements aient rejeté la solution de cette question après celle des questions de banques et d'unions douanière alors que, jusqu'à présent, on avait eu soin de la résoudre auparavant.

Il me semble, d'ailleurs, que le maintien de l'union douanière et économique austro-hongroise soit pour la monarchie une question de vie ou de mort. Qu'offrira-t-on en garantie aux gouvernements étrangers lors de la conclusion de nouveaux accords? Croit-on qu'ils se contenteront d'une situation aussi instable? Peut-être, mais alors les clauses des traités s'en ressentiront et le commerce austro-hongrois a besoin de conventions très favorables pour que ses produits industriels trouvent accès sur les marchés des Balkans et de la Russie.

---

[1] Une faute d'impression s'est glissée dans mon article paru au mois de février. A propos du jugement de la cour de cassation de Bohême, il faut lire 2 janvier 1899 au lieu de 2 janvier 1879.

La véritable solution de cette nouvelle crise, le remède qu'il faut apporter à la nouvelle maladie qui s'abat sur l'empire austro-hongrois déjà tant éprouvé c'est un compromis, en bonne et due forme voté par le Reichsrath autrichien, accepté par la Chambre hongroise et qui, en supprimant le « Clausel », anéantirait toute crainte de séparation économique. Mais, pour cela, il faut rétablir l'ordre au Parlement viennois, il faut le mettre en état de travailler. Qu'a-t-on fait pour cela?

On a fait peu de chose pour ne pas dire rien. Le Parlement ne voulant rien voter, le comte Thun l'a congédié, mettant la loi de recrutement en vigueur à l'aide du paragraphe 14 et s'octroyant un nouveau budget provisoire par le même moyen. Cela fait, le ministère a convoqué les diètes provinciales. Il les a convoquées en trois séries. Les raisons de cette méthode de convocations sont les suivantes. Le comte Thun attendait de connaître les vœux des partis allemands avant de convoquer la diète de Bohême. Il espérait probablement par une discussion provoquée dans cette diète pouvoir arriver à une conciliation entre les tchèques et les allemands. Mais les conférences des délégués allemands restant secrètes, il s'est vu forcé de réunir dans une seconde série les diètes de Carinthie, de Bohême, de Silésie, etc. avant de connaître les desiderata de l'opposition. Au sud de la monarchie, les députés italiens à la Diète refusant de se réunir, le gouvernement chargea M. Kathrein, député au Reichsrath d'entrer en négociation entre ces partis, et lorsque l'entente fut à peu près établie, on convoqua quelques diètes, en particulier, celle du Trentin dans une troisième série.

Les diètes des pays allemands, Carinthie, Styrie, Silésie se sont naturellement empressées d'émettre une protestation contre l'emploi du paragraphe 14 et contre les ordonnances sur les langues.

A la diète de Bohême les députés allemands refusent de siéger, ce qui amena la démission du président de la Diète et la nomination à ce poste de M. Wohanka.

Mais rien dans les travaux des diètes ne donnait un indice du terrain sur lequel une conciliation pourrait se produire, mettait fin aux querelles nationales. Le gouvernement laissa courir le bruit qu'il préparait un projet de loi modifiant l'emploi des langues en Bohême, en Moravie et en Silésie. D'après ce projet la Bohême se trouverait partagée en circonscriptions de langue tchèque et en circonscriptions de langue allemande; ceci, dans le cas où ces circonscriptions ne renfermeraient pas une minorité supérieure à 5 % de la population parlant allemand dans une circonscription tchèque, ou parlant tchèque dans une circonscription allemande. Dans les autres cas les deux langues seraient employées parallèlement.

Les partis allemands semblèrent assez satisfaits de ces dispositions

engageantes manifestées par le ministère Thun; mais les organes jeunes-tchèques s'écrièrent aussitôt que promulguer une telle loi, c'était méconnaître l'intégrité du royaume de Bohême et son indivisibilité. Ils rappelèrent le jugement rendu en janvier 1899[1] et déclarèrent que d'ailleurs le gouvernement n'avait aucun droit pour susciter une entente entre tchèques et allemands qu'il était absolument inutile qu'il s'en occupa. Ils protestaient également contre l'emploi du paragraphe 14 dans la question des langues, admettant bien la mise en vigueur par ce moyen des ordonnances de 1897, mais n'autorisant pas toute loi publiée de la même façon et apportant une restriction à ces ordonnances.

Il semble que ces attaques des partis de l'extrême droite soient quelque peu injustifiées. Il existe en Bohême des villes où l'on n'entend pas un mot de tchèque, et il est peut-être dangereux de vouloir du jour au lendemain, remplacer dans ces contrées la langue allemande par la langue tchèque. Entre les exigences des partis radicaux allemands qui exigent l'exclusion absolue de la langue tchèque et celle des partis radicaux slaves qui exigent l'exclusion absolue de la langue allemande, il y a certainement place pour une entente.

L'enchevêtrement des districts de langue allemande et des districts de langue tchèque, rend la question des langues extrêmement délicate, et, dans ces conditions, ce n'est pas d'un moment à l'autre que l'on peut substituer un idiome à un autre.

Pourquoi le comte Thun ne chercherait-il pas cette entente? Peut-être qu'en repoussant quelque peu vers la gauche l'axe de sa majorité, en se tenant à égale distance des opinions extrêmes et surtout en s'abstenant d'employer le paragraphe 14, il arriverait à trouver la solution convenable à cette question des langues, c'est-à-dire une solution qui tint compte des droits imprescriptibles du peuple tchèque, sans toutefois léser les intérêts très importants des allemands établis dans la région.

Après avoir été annoncé par des feuilles officieuses, ce projet a été démenti par d'autres journaux officieux, ce qui fait qu'il n'en reste pas grand chose et que la question des langues en est toujours au même point.

Quant à la querelle des nationalités dont la question des langues n'est qu'un épisode, elle vient de prendre une forme particulière et dangereuse. Elle devient confessionnelle. Dans leur haine à l'égard de tout ce qui est slave, les partis radicaux allemands en sont arrivés à haïr la religion à laquelle appartiennent les populations slaves de l'Autriche. Les députés cléricaux allemands soutenant très fermement le ministère du comte Thun, les fractions extrêmes de l'opposition rendent le catholicisme responsable des mauvais traitements dont sont l'objet les populations allemandes de Bohême.

Et plus par politique que par conviction M. Schönerer Wolf et leurs collègues du groupe radical-national prêchent la conversion au luthérianisme ; ils ont résumé leur campagne dans ce mot : « Los von Rom ! » (Lâchons Rome !) et avec une ardeur de prosélytes intéressés ils vont porter partout la bonne parole de la religion allemande. Car le protestantisme est moins dans leur idée une conception religieuse particulière que la conception religieuse de l'Empire allemand, et pour avoir un lien de plus avec la mère patrie, il est nécessaire que le peuple allemand de l'Autriche renonce au catholicisme pour embrasser la religion protestante.

Dans la très catholique Autriche, dans cette monarchie dont le parti papal, si influent à la Cour de Vienne, semble vouloir faire l'un des piliers de la puissance spirituelle de l'Église en Europe, un tel mouvement semble à coup sûr très surprenant. On ne doit pas penser qu'il n'a aucune importance et que les théories des « schönerianers » échoueront piteusement auprès du peuple allemand. L'état d'esprit des populations allemandes de la vallée de l'Eger est bien fait pour promettre un certain succès à un mouvement qui, en d'autres temps, eût semblé impossible. La haine de ces populations contre le ministère Thun se reporte naturellement sur la majorité qui soutient ce ministère au pouvoir et sur le parti clérical en particulier. Par haine du Slave et pour résister à la slavisation, l'Autriche allemande se fera protestante. Cette croisade protestante, menée à grand éclat, aura certainement aussi un certain succès auprès des populations alpestres de l'Autriche, auprès de ces paysans du Tyrol et de la Styrie, tellement *entichés de Bismarck* que, durant la campagne de 1870, ils allumaient des feux de joie sur leurs montagnes à chaque nouvelle victoire des armées prussiennes. « Être bons luthériens, c'est être bons Allemands », et pour pouvoir, à un moment donné, tendre plus facilement la main aux populations sœurs de l'Empire allemand, on dépouillera sans regret la défroque du catholicisme.

A vrai dire, les pasteurs de l'Empire allemand ne voient pas avec un plaisir extrême ce mouvement de conversion ; ils aiment mieux, paraît-il, un catholique sincère qu'un protestant de teinte douteuse, et la majorité de l'Allemagne protestante ne semble guère disposée à favoriser un mouvement plus politique que religieux.

Quand le comte de Thun s'est aperçu des dangers de la campagne « Los von Rom », il a essayé de la combattre par les moyens qui sont à sa disposition. Il a fait dissoudre quelques ligues de conversion et saisir un nombre considérable de brochures. Le parti religieux lui-même s'est ému. Les évêques de l'Autriche se sont réunis et ont arrêté les mesures à prendre contre ce mouvement. Enfin, il faut signaler à ce propos les excès de ce pitoyable bouffon du parti religieux, qu'est l'abbé Deckert.

Ce singulier personnage, déjà tristement célèbre par les attaques injustifiées contre la population israélite, a recommencé contre le protestantisme une lutte menée avec le fanatisme le plus aveugle. Le curé Deckert semble être guidé dans ses combats moins par l'intérêt religieux que par d'autres intérêts, et ses brochures ne valent la peine d'être signalées que pour donner une idée de la surexcitation à laquelle sont en proie les partis en Autriche. Arrivé à un tel degré de haine, on trouve bonnes les armes les plus abjectes et les plus viles.

L'Autriche va donc souffrir d'une nouvelle plaie. Aux deux grandes querelles nationales, au conflit slave et au conflit juif [1], va s'ajouter le conflit protestant. De nouvelles questions surgissent à chaque instant de plus en plus délicates, de plus en plus difficiles à régler et l'état de crise parlementaire dans lequel se trouve la Cisleithanie ne permet pas d'apporter un remède à ses maux. La seule solution possible, c'est le rétablissement de la paix au Parlement et, pour rétablir la paix au Parlement, il faut donner une solution à la question des langues en Bohême. Résoudre cette question, c'est là qu'est le salut de l'empire d'Autriche.

Marcel ROUFFIE.

Vienne, 27 avril 1899.

L'ANGLETERRE & LA RUSSIE EN CHINE

La convention anglo-russe du 23 avril [2] a eu son épilogue inattendu le 14 mai, quand la presse londonienne a enregistré la nouvelle de la demande d'une nouvelle concession de la Russie en Chine : c'est de la concession d'un chemin de fer reliant à Pékin le réseau de la Mandchourie dont il s'agit, et rendant par conséquent sans objet la concession de Tien-Tsin à Niu-Tchuang autour de laquelle diplomates anglais et diplomates russes ont si longtemps discuté. Cette demande a-t-elle été faite? N'est-ce qu'un ballon d'essai? Toujours est-il que sa vraisemblance a frappé tous les esprits et que chacun raisonne comme si la chose était déjà dans le domaine de l'histoire : elle paraît, du reste, aujourd'hui confirmée et acceptée par la Chine sans protestation officielle du gouvernement anglais. Voilà qui atténue notablement la portée du rapprochement anglo-russe.

Les journaux conservateurs anglais ont trouvé là matière à des critiques très vives contre lord Salisbury ; à les lire, l'habileté du

[1] J'étudierai prochainement plus en détails ces deux graves questions.
[2] Voir les *Questions diplomatiques et coloniales* n° 54, p. 65 et p. 93.

premier ministre n'aurait servi qu'à pratiquer en Chine une politique de la porte ouverte, dont la Russie aurait profité pour entrer, quitte à fermer la porte derrière elle.

L'ouvrage nouveau de lord Charles Beresford : *The Break up of China* (le Démembrement de la Chine), tend du reste à confirmer, contre toute vraisemblance, les critiques précédentes avec l'intention évidente de pousser le gouvernement anglais à une mainmise plus audacieuse, plus ouverte sur la Chine. Quelles sont les conclusions de cet auteur qui parle, on le sait, avec l'autorité qu'ajoute à sa qualité d'amiral la fonction de chargé de mission en Chine par l'Association des chambres de commerce anglaises ?

La thèse de lord Beresford est la suivante :

Le but de la politique anglaise en Extrême-Orient doit être d'ouvrir de plus en plus la Chine au commerce britannique dans des conditions de sécurité suffisante; cette sécurité fait défaut; des réformes sont indispensables ; les Chinois ne peuvent les accomplir ; elles doivent être imposées par un gouvernement étranger. Mais ce n'est pas l'Angleterre, c'est la Russie qui, actuellement, est prédominante à Pékin. Il faut donc que l'intégrité de l'empire chinois soit à tout prix maintenue, et chercher à diminuer l'influence de la Russie à Pékin.

La Grande-Bretagne, à elle seule, — lord Beresford le déclare avec une modestie rare chez un auteur anglais, — n'est pas en mesure de balancer l'influence russe, elle doit donc chercher et trouver des alliés, et ces alliés doivent être l'Allemagne, les États-Unis et le Japon ; il n'est pas question de la France.

Cette conclusion doit frapper nos esprits : sans doute bien des événements se sont passés en Chine qui ont modifié la situation depuis Simonosaki ; mais il est très remarquable que, de plus en plus, c'est en dehors de la France, autrefois si importante dans les mers de Chine et à Pékin, que la question se traite et, constatons-le avec tristesse, ni d'un côté ni de l'autre, ni de la part de la Russie, notre alliée, ni de la part de l'Angleterre, qui devrait vraiment savoir à M. Delcassé quelque gré de la résignation par lui témoignée, on ne parle de tenir le moindre compte de l'intervention de la France.

Le gouvernement anglais a d'abord proclamé la théorie du maintien de l'intégrité de l'Empire chinois; il l'a abandonnée, a retiré ses vaisseaux de Port-Arthur et s'est fait donner Weï-haï-Weï; on lui a alors suggéré qu'il fallait choisir entre la politique de la porte ouverte et la politique des sphères d'influence, et il vient d'en découvrir une autre qui nous apparaît très clairement sous un nom barbare : c'est l'*égyptianisation de la Chine*. Pour empêcher la Russie d'absorber la Chine en établissant son influence exclusive à Pékin,

lord Salisbury va tenter d'égyptianiser les provinces qui ne seront pas russifiées par la Russie, germanisées par l'Allemagne; qu'on entende bien ce que cela signifie : s'emparer de l'administration des finances, de la police, de l'armée même, jusqu'au jour où l'on pourra dire aux autres puissances : Nous sommes ici chez nous comme en Égypte, comme aux Indes.

Décidément, la Grande-Bretagne est une grande puissance.

H. PENSA.

MADAGASCAR

Nous recevons de Madagascar deux correspondances, l'une sur la situation politique, l'autre sur la question des mines d'or, qui intéresseront nos lecteurs.

Tananarive, le 10 avril 1899.

Situation politique. — A Madagascar, rien de bien nouveau ; les bruits de guerre avec l'Angleterre ont conduit à transférer Ranavalo de la Réunion en Algérie ; c'était une bonne précaution, car, le moment venu, elle aurait pu, entre les mains des Anglais, servir de prête-nom à une insurrection ; je dois dire que, pour les Malgaches, ce transfèrement est passé inaperçu et qu'ils ont fait preuve de la plus complète indifférence à cet égard.

Dans mon territoire, tout est absolument tranquille ; en Émyrne du moins, et je crois qu'il en est de même dans toute la région centrale ; quelques fonctionnaires de Tananarive, pour faire les importants, ont prétendu, ces temps derniers, à l'existence de complots qui existaient seulement dans leur imagination ou celle de leurs agents de renseignements ; je ne dis pas qu'il n'y ait des mécontents, du moins dans certaines circonscriptions où les Malgaches ont été un peu surmenés ; mais c'est exceptionnel, et les souvenirs de l'insurrection de 1896, des ruines qu'elle a causées sont encore trop vifs pour que les Malgaches n'en soient impressionnés.

C'est cependant une race chez laquelle le recul des événements se fait vite ; la campagne de 1895 n'est pas encore oubliée ; mais celle de 1885 est déjà de l'histoire ancienne, et le roi Andrianampoinimerina (il a vraiment un nom trop long), le fondateur de l'hégémonie hova, mort en 1810, est un héros de la mythologie.

Le général Gallieni compte partir le 3 mai de Tamatave ; un câblogramme parvenu hier nous a appris la promotion du colonel Pennequin, qui vient faire l'intérim. Il n'aura pas une besogne commode ; les plus grosses difficultés lui viendront comme d'habitude des colons ; Dieu sait cependant si on les a favorisés ! Mais ce que demanderaient la

plupart d'entre eux, c'est la main-d'œuvre gratuite ou à peu près; parmi eux on en trouve malheureusement qui abusent, d'une manière indigne, du caractère doux et craintif des Malgaches.

Je sais bien que ceux-ci sont très paresseux, et que si on ne les obligeait pas à travailler, ils se contenteraient fort aisément de 15 à 20 journées que leur demanderaient chaque année la culture et la récolte du riz; mais s'il est indispensable que nous mettions, même par voie administrative, de la main-d'œuvre à la disposition des colons, encore faut-il que cette main-d'œuvre soit rémunérée convenablement.

Le personnel judiciaire, trop nombreux au début, a été notablement réduit; l'ancien chef du service est allé s'asseoir dans un fauteuil de Président de Chambre à la Cour de Paris; il a comme remplaçant un ancien député boulangiste nommé Duchesne, auquel on n'a pas tenu rigueur, et qui est un fort brave homme sachant très bien concilier les règles ordinaires de la justice avec les exceptions que comporte un pays neuf; mais déjà dans les centres les agents d'affaires, les avocats véreux pullulent, et les Malgaches qui sont très vaniteux, très entêtés, laisseront jusqu'à leur dernier sou entre les mains de ces aigrefins; aussi multiplie-t-on les tribunaux de conciliation.

La manie processive et l'usure sont des plaies aussi graves chez les Malgaches que chez les Annamites; certains Européens ne se font pas scrupule de prêter à des taux fantastiques, de 6 à 12 % par mois, généralement sur gages fonciers; avant longtemps, une bonne partie de Tananarive leur appartiendra; c'est du reste par des prêts d'argent qu'une bonne partie des membres des missions anglaises, le *London Missionary Society*, la *Friends Foreign Association*, tiennent leurs adhérents; sans doute le taux n'est pas aussi usuraire; mais comme on n'accepte que des débiteurs solvables, le bénéfice n'en est pas moins réel, et c'est de l'argent bien placé.

Au point de vue militaire, la saison des pluies, qui finit à peine, nous a naturellement immobilisés; on a cependant fait quelques opérations autour des postes, autant que le permettaient les inondations; elles ont amené d'assez nombreuses soumissions; afin que vous puissiez vous rendre compte de la nature des opérations contre les Sakalaves et des difficultés qu'elles ont présentées, je vous envoie les trois numéros du *Journal officiel* de la colonie contenant le Rapport sur les événements militaires en 1898; mais vous observerez qu'on n'y a pas fait figurer les pertes éprouvées.

Le résultat le plus important que nous ayons obtenu ces temps-ci, c'est l'arrivée de la canonnière de la Triribihina jusqu'à Miandrivago; impossible d'ailleurs d'aller plus loin; on se heurte au support du plateau d'Emyrne et à une superbe chute de 20 à 25 mètres

de haut; cette canonnière a 24 mètres de long; elle peut porter 8 tonneaux, non compris le charbon, et en remorquer 15 à 20, en faisant depuis la côte 3 à 4 voyages par mois; elle est à double hélice sous tunnel au tiers avant, et navigue fort bien; un enseigne du cadre actif la commande, ayant avec lui un ancien second maître mécanicien de la flotte; avec quelques bons pilotes indigènes, deux ou trois artilleurs ou légionnaires, cela va tout seul.

Nous avons pu arriver aussi, d'abord avec un grand canot à vapeur, puis avec la canonnière, jusqu'à Ankalalobo, le poste enlevé à la fin de 1897, en utilisant le déversoir du lac d'Andranomena dans la Triribihina et le lac lui-même; nos ravitaillements vont donc devenir faciles, surtout économiques.

Il ne nous manque plus qu'un bateau pour le service côtier, et nous aurons bientôt, du moins je l'espère, *l'Étoile*, ancien stationnaire d'Obock, dont depuis si longtemps on nous annonce l'envoi; retenue d'abord en France à cause des difficultés avec l'Angleterre, pour ne pas être prise en route, le cas échéant, on l'a arrêtée à Obock pour une révolte des Danakils; il paraît qu'elle est repartie et finira par arriver; jusqu'à Majunga, elle est conduite par du personnel destiné à la division navale; mais on doit recruter sur place son équipage définitif, puisqu'elle appartient aux Colonies, et bien que ce ne soit plus qu'un cargo, je crains que son armement de moricauds ne soit de médiocre qualité.

Je ne sais ce que l'on fait à Diégo, et ce sera avec intérêt que je me renseignerai à ce sujet; en tous cas, le premier point aurait dû être de fixer nettement les attributions de chacun; pour l'instant, c'est l'anarchie; je ne comprends pas d'ailleurs les envois de troupes que l'on a faits avant que ces troupes, numériquement insuffisantes, aient quelque chose à défendre; c'est de l'argent gaspillé en pure perte; un câblogramme récent dit que le Ministre a déclaré à la Chambre que les stations lointaines n'avaient que de bons bateaux; il nous a fort surpris; le *Pourvoyeur*, surtout le *Gabès*, sont des malheureux qui ne peuvent aller de Majunga à Diégo, car ils sont incapables de surmonter le courant du Cap d'Ambre, et dans leur genre de *D'Estaing*, le *Fabert* ne valent guère mieux.

*
* *

Les mines d'or à Madagascar. — Bien avant la conquête de la Grande Ile africaine, les plus vives convoitises avaient été éveillées par la réputation faite au sol malgache au point de vue des richesses aurifères.

Il paraît qu'il en faut rabattre aujourd'hui, car un de nos correspondants, bien placé pour être exactement informé sur les choses de Madagascar, nous écrit ce qui suit :

Jadis, au temps de la suprématie hova, il n'était bruit que des richesses inépuisables des gisements exploités pour le compte du premier ministre et de quelques privilégiés, qui devaient, disait-on, en retirer des sommes considérables destinées à alimenter les caisses du Gouvernement, constituer un trésor de guerre inépuisable, etc., etc.

On a pu savoir depuis que ces fameux gisements, qui donnaient d'ailleurs très peu d'or, étaient exploités pour le compte de l'État malgache par des indigènes pris en corvée, gardés par force sur les chantiers et dont la subsistance était assurée par des réquisitions de vivres prélevés gratuitement sur les villages, même très éloignés du lieu d'exploitation, et transportés encore par d'autres corvéables.

En somme, une grande partie de la population était employée plus ou moins directement à ces travaux, et, malgré ces moyens abusifs et gratuits, la production des mines officielles était infime.

Les malheureux astreints à ce travail pénible subissaient patiemment leur sort pendant quelque temps, puis, poussés à bout par la faim et la misère, désertaient les chantiers et, traqués partout comme rebelles, n'avaient d'autre resssource que d'aller rejoindre les bandes de pillards (fahavalos) qui ont, pendant si longtemps, ravagé le pays. Ceux qui vivaient dans des contrées presque stériles où l'influence hova n'avait pu pénétrer et, par la force même de la situation de parias qui leur était faite de par leur désertion, n'avaient d'autres ressources que de tenir en coupe réglée les provinces voisines, où ils venaient chaque année, à des époques déterminées, s'approvisionner violemment en riz et en bœufs, pour assurer leur subsistance jusqu'à l'année suivante.

D'autres affiliés restaient sur les gisements, réussissaient à y dérober quelques grammes du précieux métal, dont ils trouvaient un écoulement facile auprès de commerçants qui n'ignoraient pas la provenance de cet or, savaient que l'achat leur en était interdit, mais escomptaient la facilité de la contrebande et donnaient en échange des armes et des munitions qui, naturellement, allaient permettre aux « échappés des mines » de poursuivre fructueusement leur carrière de pillards.

En somme, si le résultat de l'exploitation de l'or par la corvée donnait des résultats financiers nuls, il avait pour conséquence de troubler gravement le pays et d'être une des principales causes du fahavalisme.

Les choses en étaient là lors de notre prise de possession.

Des prospecteurs, alléchés par la fausse réputation aurifère donnée par les Hovas à leur pays, vinrent assez nombreux à Madagascar.

Leur premier soin fut de demander à l'administration, « dans l'intérêt des richesses minières de la Grande Ile », que le droit d'ex-

ploitation soit réservé aux seuls Européens, qui, par l'emploi de moyens plus perfectionnés, sauraient prendre au sol la presque totalité de sa teneur en or, alors que les Malgaches, par les moyens rudimentaires qu'ils employaient (la batée), ne pouvaient prendre que le plus gros et laissaient perdre une quantité très appréciable, dans des terrains rendus inexploitables par cette première opération.

D'autres, des colons agriculteurs ou commerçants, demandaient la même interdiction contre les indigènes parce que, confiants aussi dans la réputation établie, « ils craignaient de manquer de main-d'œuvre, tous les indigènes devant, d'après eux, si on leur en laissait la liberté, se livrer exclusivement à la recherche de l'or ».

Le général Gallieni, qui, comme tous, ne pouvait avoir de renseignements précis, crut aussi à la richesse des gisements et s'empressa de prendre les mesures qui lui étaient réclamées avec de si bonnes raisons à l'appui.

Sous la garantie de cette protection quelques sociétés commencèrent des exploitations.

Peu à peu cependant les mineurs commencèrent à se plaindre de manquer de bras, ils demandèrent une loi sur le travail leur permettant de faire donner une sanction pénale à la rupture des contrats d'engagement de leurs travailleurs.

Puis ils insistèrent pour que ceux-ci leur fussent fournis par l'entremise des autorités indigènes, alléguant de la paresse invincible du Malgache.

Peine perdue, les désertions devenaient de plus en plus fréquentes et, à part deux ou trois gisements particulièrement favorisés, tous les chantiers se voyaient menacés de manquer totalement de main-d'œuvre.

Les plaintes devenaient de plus en plus vives, l'autorité s'employait en vain à faire rechercher les ouvriers en fuite, ils repartaient de nouveau et, enfin, subitement et de plusieurs provinces à la fois, des bruits de mécontentement, presque de soulèvement parvinrent à Tananarive.

Il fallut bien chercher à en établir les causes et ce ne fut pas sans peine, car, si les mineurs avaient de bonnes raisons pour ne pas les faire connaître, les indigènes en avaient d'excellentes pour se taire et tout craindre de la franchise qu'on leur demandait

On découvrit alors que, dans la plupart des cas, des agents recruteurs, presque toujours indigènes, avaient représenté leurs maîtres comme des ingénieurs travaillant pour le gouvernement, ainsi que cela se pratiquait jadis, et avaient réussi auprès des petits chefs indigènes à recruter un grand nombre de travailleurs hommes et femmes.

Ceux-ci rendus sur les chantiers étaient présentés à l'exploitant, qui les couchait sur son livre d'attachement, faisait viser les contrats par l'autorité voisine trop confiante, et commençait le travail.

L'indigène était engagé à la tâche, il devait d'abord fournir à son employeur une prime gratuite de 0,33 centigrammes d'or par semaine. Le reste de sa production lui était ensuite acheté à raison de dix à treize fois le poids en argent suivant la générosité de l'employeur.

Or, tout compte fait, la teneur des alluvions est en général si faible que les ouvriers en arrivaient à des salaires quotidiens qui sont descendus à *huit centimes*. Il est bon d'ajouter qu'à part trois ou quatre sociétés, les exploitants n'ont fait usage que de la batée, tout comme les indigènes de jadis.

Il est certain que, dans ces conditions de salaire, les laveurs ne pouvaient vivre de leur travail, et que l'administration ne pouvait plus songer à faire respecter des engagements presque toujours obtenus par surprise et qui plaçaient l'ouvrier entre ces alternatives, car il se considérait toujours comme en corvée pour le Gouvernement, mourir de faim ou se faire voleur.

Aussi le général Gallieni vient-il de faire placarder dans les principaux centres intéressés une proclamation aux termes de laquelle les Malgaches sont informés que le Gouvernement ne leur demande que les impôts réguliers et les prestations, mais qu'en dehors de ces charges naturelles chacun est libre de s'engager où bon lui semble pourvu qu'il travaille quelque part, afin d'améliorer son sort et celui de sa famille.

Naturellement cette mesure, tout indiquée par les circonstances et par l'équité a soulevé bien des mécontentements et des réclamations, et cependant, que peut-on espérer des mines actuellement connues quand on sait — et cela est aujourd'hui du domaine public — que, sauf quelques petites exploitations dirigées sans frais par le propriétaire ou pour son compte par des indigènes à peu près honnêtes, presque toutes les exploitations ayant un personnel technique à payer ont mangé de l'argent au point que, malgré les salaires ridicules alloués aux laveurs, un grand nombre de renonciations sont déjà parvenues au service des mines.

Voilà encore une illusion qui s'en va sur la richesse souterraine de la Grande Ile africaine.

Le seul moyen pratique à notre sens de tirer de l'or de Madagascar consiste, contrairement aux usages établis par erreur au profit de quelques industriels mal informés, à déclarer libre à tous l'exploitation des pauvres gisements connus ou à trouver.

Les indigènes se livreront peut-être à ce genre d'exploitation, et comme l'or n'a intérêt que par les douceurs qu'il procure, nous les

verrons comme autrefois, mais dans un mobile plus pacifique, porter leur trouvaille aux commerçants en échange des objets dont ils ont besoin.

Les transactions commerciales en subiront une très heureuse influence, les commerçants pourront faire des remises en or à leurs fournisseurs, et un peuple entier n'aura pas été asservi misérablement au service de quelques industriels qui, pour des raisons diverses, persisteraient à perdre de l'argent pour peu qu'on les y encourage en leur fournissant des travailleurs.

Je dois ajouter que, depuis longtemps, les chambres consultatives de commerce avaient protesté auprès du général Gallieni et avaient prouvé, par des données indiscutables, que la production de l'or avait considérablement baissé depuis notre occupation.

En présence des allégations opposées des mineurs, il fallait attendre les leçons du temps.

Aujourd'hui, il n'y a plus aucun doute sur cette question. Les alluvions aurifères connues à Madagascar ne sont exploitables que par des particuliers et par des indigènes.

Afin de ne pas faire perdre au commerce et à la colonie cette source naturelle de bénéfices, il convient de déclarer la liberté absolue de la recherche de l'or.

C'est, je crois, ce que le général Gallieni se propose de faire admettre par le ministre des colonies dès son arrivée en France qui, vous le savez, aura vraisemblablement lieu à la fin du mois de mai.

Voici, du reste, l'avis adressé aux indigènes pour leur faire savoir qu'ils ne sont pas tenus au travail forcé dans les mines :

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

AUX HABITANTS DE LA PROVINCE DE_____

Des colons français se sont plaints à moi que les Malgaches de la province montraient de la mauvaise volonté à s'engager à leur service, à venir travailler avec eux. On m'a appris aussi que des autorités indigènes, chefs de cent, chefs de mille ou autres, encourageaient secrètement leurs administrés dans cette mauvaise attitude. — Les chefs qui font cela sont coupables, car ils n'obéissent pas aux ordres que j'ai donnés pour que les autorités malgaches s'emploient de leur mieux pour aider les colons en exhortant leurs subordonnés à chercher du travail chez les Européens. Les Malgaches qui écoutent ces mauvais conseils de leurs chefs agissent contre leur intérêt, car c'est en s'engageant au service des colons qu'ils trouveront les ressources nécessaires pour subvenir largement à

leurs besoins et à ceux de leur famille. C'est grâce aux salaires que les colons sont disposés à leur donner qu'ils pourront se procurer des vêtements plus confortables, une nourriture meilleure, qu'ils pourront améliorer leurs habitations, acquérir de nouvelles propriétés. En même temps, vous apprendrez chez les colons les industries et métiers connus en Europe ainsi que la manière de cultiver vos terres d'une manière plus profitable. C'est donc pour votre plus grand bien que le Gouvernement vous engage à entrer au service des colons.

Mais, d'un autre côté, il faut que vous sachiez clairement que le Gouvernement n'a pas l'intention de vous forcer à un travail qui ne vous conviendrait pas ou ne vous vaudrait pas une rémunération suffisante. Le Gouvernement veut que tout le monde travaille, mais il laisse chacun libre de choisir son travail.

Si quelqu'un vous tient un autre langage, il ne parle pas suivant les intentions du Gouvernement, et il vous donne des ordres qui ne viennent pas des autorités de la province qui le représentent.

Celles-ci vons commandent, suivant la loi, de payer la taxe personnelle ainsi que les impôts qui ont été établis sur les rizières, les maisons, les animaux domestiques. Elles vous demandent de faire trente jours de prestations.

Ce sont là les ordres du Gouvernement que vous devez exécuter. Vous les connaissez déjà. Personne n'a le droit de vous en donner d'autres et de vous dire que le Gouvernement vous oblige à travailler pour le compte de qui que ce soit. Si quelqu'un vous parle ainsi, ne laissez pas entrer le trouble ou le doute dans vos esprits, mais adressez-vous aux autorités françaises de la province, vos père et mère, qui sauront vous indiquer ce que vous avez à faire.

Le général commandant en chef le corps d'occupation
et Gouverneur Général de Madagascar et Dépendances,

GALLIENI.

LETTRE D'EXTRÊME-ORIENT

LES AFFAIRES DE CHINE. — LA CORÉE, LE JAPON ET LES PHILIPPINES.

Je ne sache pas que, depuis bien longtemps, depuis l'affaire du Liao-Toung sans doute, la presse japonaise ait jamais montré pareille ardeur à discuter la politique extérieure. Je me hâte de vous dire que cette levée générale de boucliers a pour cause l'action récente de l'Allemagne dans le Shantoung. Je vous l'avais fait pressentir dans ma dernière lettre en vous parlant de l'incident de Tientsin. Il était manifeste, d'après les paroles de M. de Bülow commentant cet événement au Reichstag, que l'Allemagne cherchait encore une occasion d'avancer ses affaires en Chine. Cette occasion lui a été fournie aussitôt par les mauvais traitements dont auraient été victimes, il y a quelques jours, plusieurs Allemands voyageant à l'intérieur du Shantoung. Ces faits, jusqu'à présent, sont enveloppés d'un certain mystère, mais il n'en reste pas moins que les autorités allemandes ont immédiatement envoyé des troupes sur les lieux de la rixe, et qu'à l'heure actuelle, 2 ou 300 hommes de marine occupent la ville de Itchou. Itchou est une vieille cité qui a une grande place dans l'histoire de la Chine, et qui est située à 150 kilomètres environ au sud-ouest de Kiao-Tchéou.

On n'a pas encore, je le répète, de renseignements bien précis sur les causes de cette échauffourée. Les uns prétendent qu'elle serait née d'une querelle survenue entre des soldats allemands et des Chinois. On oublie de nous dire, par exemple, comment ces Allemands se trouvaient ainsi dans cette région à pareille distance de leur base d'opérations, s'ils y étaient en partie de plaisir ou si c'étaient des hommes chargés de surveiller les travaux du chemin de fer. D'autres annoncent que les victimes des Chinois ne sont pas des militaires, mais des civils. Au surplus, tout cela est assez secondaire ; la seule chose à retenir, c'est que les Allemands occupent Itchou maintenant et que, quoi qu'on en dise, ils ne sont pas prêts à l'abandonner. A ce point de vue l'exemple de Kiao-Tchéou est trop près de nous pour qu'on puisse s'illusionner le moins du monde sur les intentions du cabinet de Berlin.

La presse japonaise, comme je l'ai dit au début de cette lettre, discute passionnément cette question. La presque unanimité des journaux de Tokyo est d'accord pour reprocher au gouvernement son inaction et pour prêcher une politique énergique. Il n'est pas même jusqu'au grand organe indépendant, le *Djidji Shimpo*, si sobre et si modéré pourtant à l'ordinaire, qui ne s'emballe cette fois. « La Chine

est pourrie jusqu'aux moelles, dit-il; à tout moment il faut s'attendre à la voir s'écrouler misérablement. Il est impossible de dire dès à présent par où commencera la désagrégation : peut-être dans le Fouhkien, peut-être dans le Tchékiang, ou plus près encore de Formose. Mais, quoi qu'il en soit, la situation est des plus graves. Et cependant nous restons indifférents! Le moment est venu pour la nation de choisir sa voie et de la suivre énergiquement. Si nous laissons échapper l'occasion présente de sauvegarder nos droits, peut-être sera-t-il trop tard dans la suite. Lorsque l'affaire du Liaotoung éclata, nous n'y pouvions rien. La nouvelle de l'intervention des trois puissances surprit le pays incapable de résister à cet attentat. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui. En somme, la situation est claire. Elle nous sera favorable si le cabinet fait son devoir. »

Et poursuivant son idée, d'accord d'ailleurs sur ce point avec la plupart de ses confrères, le *Djidji* demande au gouvernement d'envoyer sans retard une escadre faire une démonstration sur les côtes du Fouhkien. « C'est fort bien d'avoir obtenu de la Chine l'assurance qu'elle n'aliénera pas le Fouhkien à une autre puissance, mais nous ne devons pas compter sur elle pour faire respecter l'intégrité de cette partie de son territoire. Il est absolument urgent que le cabinet envoie une escadre dans ces parages afin que tout le monde sache bien que nous ne souffririons aucune atteinte à nos droits. »

Le seul journal dont l'opinion fasse tache au milieu de ce débordement de passions est le *Nitchi Nitchi Shimboun*. Il est utile de vous rapporter les passages principaux d'un grand article qu'il vient de publier et qui a fait le tour de la presse. Le *Nitchi* y dit aux chauvins de dures vérités. A lire ce remarquable article, vous vous rendrez compte qu'il y a encore au Japon quelques personnes assez pondérées pour garder leur sang-froid en toutes occasions et pour prévenir leurs concitoyens un peu trop pressés de se jeter tête baissée dans les aventures.

« Nos compatriotes, dit le *Nitchi*, sont tantôt absolument emballés, tantôt entièrement indifférents. S'ils voient une nation étrangère entreprendre et mener à bien quelque chose en Chine, immédiatement ils voudraient que le Japon s'y lançât aussi sans se demander au surplus si l'aventure a quelque chance d'aboutir à un résultat sérieux. Il est incontestable que l'observateur sérieux qui suit notre politique étrangère depuis la guerre, doit avoir une assez piètre idée de nous. Certains se plaisent parfois à appeler le Japon « l'Angleterre de l'Extrême-Orient » ; voilà une assimilation bien peu justifiée. Le caractère dominant des Anglais, en effet, est de ne jamais laisser échapper une bonne occasion d'agir; mais s'ils s'avancent quelque part, ils savent toujours ce qu'ils vont y faire, et sont tout préparés pour cela. Les Japonais ont exactement le défaut contraire. Nous

vivons, en effet, à deux pas seulement du Céleste Empire; nous n'avons avec ses habitants aucune de ces dissemblances radicales qui creusent un fossé si profond entre les Chinois et les Occidentaux; les Chinois nous sont même très proches; nous sommes familiers avec leur littérature et leur philosophie; nous leur avons emprunté beaucoup de choses essentielles; eh bien! cependant, tandis que les Européens se sont lancés dans nombre d'entreprises fructueuses en Chine, nous, nous n'avons rien fait. Nous n'avons même pas trouvé le moyen de fonder cette fameuse banque sino-japonaise dont on a tant parlé et qui devait être un excellent instrument de négoce entre les deux pays.

« En Corée, notre rôle n'a pas été plus brillant. Nous y possédons un chemin de fer, mais il a été construit par des Américains qui l'ont cédé au Japon après achèvement. Nous avons aussi obtenu la concession d'une autre ligne de Séoul à Fousan, et depuis un an, on n'en a même pas encore étudié le tracé!

« En somme, si on ne saurait nier que le Japon est une grande puissance en Extrême-Orient, on est obligé de constater aussi que son peuple n'est pas à la hauteur de la tâche qui lui incombe. Nous n'avons rien retiré pratiquement des avantages que nous assurait le traité de Shimonaséki. Ainsi donc, qu'on ne nous parle pas de demander encore d'autres concessions. Ce que le gouvernement obtient, le peuple le laisse sans usage.

« Tant que les particuliers n'auront pas montré qu'ils sont capables d'initiative et d'énergie, ce serait folie pour le gouvernement que de risquer de jeter le pays dans les plus graves complications pour la recherche de privilèges dont le peuple ne sait pas profiter. »

Il faut convenir que les âpres critiques du *Nitchi* sont parfaitement fondées, et cela non seulement si on se place comme notre confrère au point de vue japonais, mais même aussi à un point de vue plus général. Il n'est pas douteux, en effet, que, depuis quelques années, le Japon est loin d'avoir joué en Extrême-Orient le rôle que semblaient lui assigner tout à la fois ses victoires retentissantes sur la Chine et aussi les forces très réelles dont il dispose dans ces lointains parages. Il n'a rien tenté pour empêcher l'installation en Chine de ces mêmes puissances qui, il y a quatre ans, lui avaient interdit de jouir jusqu'au bout de ses victoires, et même il n'a pas pris résolument sa part comme les autres au dépouillement du Céleste Empire. Depuis des mois, les Japonais gardent ainsi une attitude équivoque et bizarre, et ne semblent pas se rendre compte de ce qui se passe à deux pas de chez eux.

A cela, il y a, je crois, deux raisons au moins, que le *Nitchi Nitchi Shimboun* a oublié de donner pour expliquer cette politique négative que suit son pays. Et tout d'abord, il est indiscutable que la fameuse

intervention des trois puissances à la fin de la guerre de Chine, tombant comme une douche glacée sur l'orgueil enfiévré de la nation japonaise, a été un coup dont l'effet n'est pas près d'être oublié. La leçon a été dure à l'amour-propre des sujets du Mikado, mais elle a porté ses fruits, et, en ce qui concerne du moins les sphères gouvernementales, on a pris depuis ce temps-là des traditions de prudence et de circonspection qui sont peut-être même poussées à l'excès maintenant.

Mais surtout il faut bien dire que, si le Japon n'a joué qu'un rôle assez effacé dans la politique extrême-orientale en ces dernières années, il le doit en grande partie à ses politiciens qui n'ont pas cessé un seul instant de retenir toute l'attention de la nation, et d'absorber toutes ses forces vives pour leurs misérables querelles de partis.

On s'explique aisément dès lors l'attitude du gouvernement. Toujours placé en face d'une Chambre divisée et occupée aux basses besognes des intrigues personnelles, le gouvernement japonais, ne se sentant pas soutenu par les représentants, a hésité avec raison à lancer le pays dans une voie qui, si elle eût été plus glorieuse, aurait pu être aussi plus pleine de péril et d'imprévu.

*
* *

Les Coréens voudraient-ils revenir à leurs déplorables habitudes d'antan? Un télégramme de Séoul vient de nous apporter la nouvelle qu'un missionnaire français aurait été attaqué à Kang-Kyong. On ne connaît pas les détails de cet incident, mais il est probable qu'on le grossit beaucoup en disant que les révoltés sont plusieurs milliers. Néanmoins, de pareils faits sont toujours très graves, et notre représentant à Séoul a présenté d'énergiques protestations au gouvernement coréen qui a dépêché aussitôt des troupes au secours de notre malheureux compatriote, dont on ignore encore le sort.

Pendant ce temps, le monde politique coréen est de nouveau en pleine crise : le cabinet a été renversé, et deux de ses membres ont même vu s'aggraver leur disgrâce par quelques années de prison. De pareils incidents sont si fréquents dans « le pays du Matin calme » qu'il ne me viendrait pas à l'idée de vous en entretenir si la crise actuelle n'avait pas été marquée par la mise en lumière d'une nouvelle favorite de l'empereur qui semble être appelée à jouer quelque rôle en Corée. Il faut croire que le débile souverain de ce malheureux empire ne peut décidément pas se passer de la tutelle d'une femme.

Quoi qu'on ait pu dire du caractère de la précédente reine de Corée qui tomba, vous le savez, sous le poignard d'assassins japonais, durant le sombre drame du 7 octobre 1895, on ne peut nier du moins qu'elle fut un facteur important de la politique de son pays. C'est à la succession de cette femme intelligente et énergique que Mlle Om, la favorite actuelle, a, paraît-il, envie d'arriver non seulement en se

faisant accepter comme impératrice, mais en s'efforçant de prendre, elle aussi, une part active dans les intrigues et les complots qui forment en somme le fonds le plus sérieux de la politique coréenne. Cette jeune personne, sentant bien que l'empereur est incapable du moindre acte d'énergie, s'est décidée à se pousser toute seule. Elle a déjà un fort contingent de partisans et naturellement aussi pas mal d'ennemis qu'elle ne ménage pas comme les ministres actuels viennent d'en faire l'épreuve.

Dès l'avènement de cette nouvelle favorite, on s'est demandé aussitôt sur quelle puissance elle allait s'appuyer. Car il faut que vous sachiez qu'il n'y a pas d'intrigue politique à Séoul sans qu'on y mêle quelque État étranger. Or, il semble que décidément Mlle Om a penché pour la Russie. On dit que M. Pawlof, le nouveau représentant du czar en Corée, l'a complètement acquise à sa cause. M. Pawloff est assurément un diplomate précieux pour son pays. Vous n'avez pas oublié sans doute la façon brillante dont il a conduit les affaires de Russie à Pékin durant le cours de l'année dernière. Il a cette audace qui réussit si bien auprès des peuples orientaux et il n'ignore pas non plus le moyen de gagner l'appui des dirigeants, en apparence les plus insensibles, par la remise discrète d'un de ces chèques copieux dont la diplomatie russe n'est jamais avare quand elle veut arriver à ses fins. Certains hauts mandarins de Pékin en savent quelque chose.

Je ne puis vous dire de quelle façon M. Pawlof s'est acquis cette fois le cœur de Mlle Om ; mais ce qui est certain, c'est qu'il semble bien y avoir réussi. Il y a peu de jours, le ministre russe présenta au gouvernement de Séoul une demande de cession privilégiée d'une station de pêche. Le conseil des ministres s'y opposa nettement. Mais Mlle Om intervint aussitôt : la concession fut octroyée, et les ministres, comme je vous l'ai dit, en sont aujourd'hui à regretter leur portefeuille et quelques-uns même leur liberté.

Il ne faut donc pas se dissimuler que l'avènement de cette nouvelle favorite est un incident qui dépasse infiniment le cadre de ces intrigues de palais, dont sont coutumières les cours orientales. Il suffit de se rappeler, en effet, la place qu'occupa la Corée dans les affaires de l'Extrême-Orient tant qu'elle eut à sa tête la femme énergique que le gouvernement japonais jugea assez dangereuse pour ne pas hésiter à aller avec elle jusqu'au plus abject des crimes. Je ne sais si Mlle Om a les qualités d'intelligence et de volonté de celle qu'elle veut remplacer, mais elle en a certainement l'ambition. Avec un empereur incapable et tout à ses passions, c'est assez pour que la nouvelle favorite puisse avoir une action dont le caractère dépendra ainsi tout entier des caprices d'une femme.

Je vous écrivais il y a quelques mois que, en proie à des dissen-

sions intestines sans fin, la Corée en était arrivée à lasser la convoitise de ceux mêmes qui jusqu'ici la désiraient le plus. Il se pourrait que nous ayons dans peu à enregistrer un nouveau revirement à ce sujet.

***

Je ne veux pas terminer cette lettre sans vous dire un mot d'un petit incident qui s'est passé récemment à Tokyo et qui vous permettra de vous rendre compte tout à fait de l'attitude que prétend garder le Japon en présence des graves événements qui se déroulent aux Philippines. Les journaux européens ont rapporté jusqu'ici assez de choses inexactes à ce propos pour qu'il ne soit pas inutile de remettre les faits au point.

Ces jours-ci donc, tandis que Philippins et Américains se livrent de furieux combats jusque dans la banlieue de Manille, est arrivé au Japon un jeune homme se présentant comme secrétaire d'Aguinaldo. Je me hâte de dire que, renseignements pris, ce Philippin semble bien avoir été, en effet, un envoyé du célèbre chef de la jeune république. A peine débarqué à Tokyo, notre homme annonça par la voie des journaux, avec lesquels il s'était immédiatement mis en rapport, qu'il venait au Japon solliciter l'intervention du gouvernement du Mikado en faveur de ses compatriotes. On le reçut très courtoisement, il causa au club avec quelques diplomates des légations, et la presse lui offrit même un banquet. L'envoyé d'Aguinaldo, ne voulant pas être en reste avec nos confrères japonais, en invita quelques-uns à un dîner au club; mais, trouvant que c'était là une manifestation politique trop caractérisée, l'administration de cet établissement pria le Philippin et ses amis d'aller banqueter ailleurs. Et ce fut tout, ou à peu près, car j'allais oublier de vous dire que le fougueux directeur du *Nippon*, le grand journal conservateur et chauvin de Tokyo, qui avait chaperonné tout spécialement l'envoyé d'Aguinaldo, écrivit dans son journal un grand article dans lequel il invitait le gouvernement à intervenir directement dans la querelle entre les Américains et leur peu souples « sujets ». Mais le directeur du *Nippon* en a été pour sa peine, personne ne l'a suivi. Bien entendu, le gouvernement japonais n'est jamais sorti jusqu'à présent de son rôle de neutralité absolue et il n'a nulle envie de changer d'attitude. Quant aux journaux de Tokyo, après avoir annoncé l'arrivée de l'envoyé philippin et l'objet de sa mission, ils se sont bien gardés de lui donner la moindre espérance. Il faut croire, d'ailleurs, que ce dernier ne s'est pas fait d'illusion, car quarante-huit heures plus tard il était parti. Tel est donc, pour le moment, l'attitude du Japon en face du problème des Philippines. Comme tout le monde, il attend tranquillement ce qui pourra bien advenir de l'extraordinaire aventure dans laquelle les Américains ont eu la maladresse de se lancer.

D. RIZIÈRE.

Tokyo, le 18 avril 1899.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La conférence de la paix. — Le *Huis ten Boosch*, la Maison du Bois des princes d'Orange, a ouvert ses salles d'apparat aux plénipotentiaires. La conférence de la paix a commencé ses travaux et peut être assurée de les poursuivre au milieu de la sympathie universelle. Il avait d'abord été décidé que le plus grand secret serait gardé sur les délibérations. Depuis, on a légèrement modifié cette décision première et l'on communique à la presse des notes qui, pour laconiques qu'elles soient, n'en présentent pas moins un grand intérêt. D'ailleurs, à notre époque d'informations à outrance, il est impossible d'échapper aux indiscrétions de la presse, et, de fait, bien des renseignements nous ont déjà été fournis sur la tournure que prennent ces délibérations. On nous assure que les premières indications sont très optimistes. Nous en acceptons l'heureux augure avec la plupart des journaux. On reste toujours assez sceptique quant au résultat final, mais chacun fait des vœux pour que la conférence aboutisse au moins à quelques progrès partiels, et il faut espérer que ces vœux ne seront pas déçus.

Le *Temps* est certain que tant de bonne volonté ne peut qu'aboutir non pas à la réalisation de l'idéal, mais à quelque chose, ce qui, en l'espèce, est encore beaucoup.

De l'aveu universel, dit-il, l'intérêt de la conférence se concentre de plus en plus sur celle de ses commissions qui s'occupe de médiation et d'arbitrage. C'est M. Bourgeois, premier plénipotentiaire français, qui préside cette commission et c'est un honneur pour la République de voir son délégué appelé à diriger cette partie des travaux de l'assemblée.

Chacun comprend qu'il est temps de faire un pas dans cette voie et de réaliser le grand principe formulé par M. Bourgeois aux applaudissements unanimes de ses collègues et d'après lequel il faut épuiser les voies de conciliation avant de recourir à la force. La Russie s'est inspirée de cet esprit. M. de Maertens a rédigé en son nom un projet en quarante articles qui a été renvoyé à un sous-comité de huit membres.

Il ne faut pas s'exagérer la portée de ces actes. Les études préliminaires seront longues. Les débats seront vifs. Il y a des difficultés pratiques immenses : celle, entre autres, de ne pas porter atteinte à l'avantage que possèdent certaines puissances au point de vue militaire par la rapidité de leur mobilisation et de leur concentration en les astreignant aux longueurs et aux formalités d'une intervention arbitraire.

On arrivera — nous n'en saurions douter — à surmonter ces obstacles.

L'essentiel. c'est que le principe soit posé, c'est qu'une cour arbitra permanente soit constituée, c'est qu'une procédure soit adoptée. Or, tout cela se peut et, par conséquent, se doit. Grandes puissances et petites nations sont d'accord sur ces points Ce serait un scandale que d'échouer dans une telle tâche.

Là doit être l'honneur — parce que le contraire serait le déshonneur et l'avortement — de la conférence de la Haye. Elle pourra sur d'autres sujets ajourner ses décisions. La question de l'arbitrage sera la pierre de touche du sérieux et de la sincérité des dispositions avec lesquelles les puissances ont accueilli la généreuse initiative du tsar Nicolas II.

Le *Journal des Débats* s'intéresse plus spécialement à la commission des « lois de la guerre ».

« Nous ignorons, en effet, écrit-il, si, des travaux de la première commission, dite du désarmement, il pourra sortir autre chose que des vœux, c'est-à-dire un hommage solennel, mais platonique, à un principe dont l'application paraît devoir soulever d'ici longtemps des difficultés extraordinaires; — déjà nous voyons que le délégué russe lui-même n'a pas laissé de prendre, à cet égard,quelques précautions... oratoires! Nous ne sommes même pas bien sûr, tout en le souhaitant vivement, que la troisième commission réussisse à doter le monde civilisé d'un tribunal de médiation et d'un code d'arbitrage, quoiqu'il soit comparativement plus aisé de faire accepter ce véritable « progrès » par les nations que de leur arracher les armes des mains. Mais, pour ce qui est de la deuxième commission, nous croyons fermement qu'il ne dépendra que d'elle de procéder à une revision et à une coordination des lois de la guerre dans un sens suffisamment pratique pour qu'aucun gouvernement n'hésite, cette fois, à les ratifier. Il suffira, pour cela, que la conférence reprenne et fasse sienne l'œuvre, si remarquable, d'une autre conférence dont la réunion fut due, comme la sienne, à l'initiative d'un tsar : celle qui a tenu ses séances à Bruxelles dans les mois de juillet et d'août 1874.

Le *Journal des Débats* rappelle que la conférence de Bruxelles rédigea un projet de déclaration internationale concernant les lois et coutumes de la guerre. Dans les 56 articles de ce projet, la conférence passait en revue, en posant pour chaque cas les principes les plus tutélaires et en indiquant les solutions les plus équitables, les diverses questions relatives : à l'exercice de l'autorité militaire sur les territoires occupés; aux droits et devoirs des belligérants et des non-belligérants, combattants et non-combattants; aux moyens licites et illicites de nuire à l'ennemi; aux sièges et bombardements; aux espions; aux prisonniers de guerre; aux parlementaires; aux malades et aux blessés; aux contributions et réquisitions; enfin, aux armistices.

Ce projet de déclaration, ajoute le *Journal des Débats*, est resté... à l'état de projet. Les puissances firent la sourde oreille, lorsque, par une circulaire de la fin de 1874, le cabinet de Saint-Pétersbourg les provoqua à

l' « échange de vues » préliminaire indispensable pour qu'on pût passer de la théorie à la pratique, et, contrairement à ce qu'on croit généralement, ce ne fut pas l'Allemagne, mais l'Angleterre qui, la première, refusa formellement de s'y prêter, sous des prétextes plus ou moins spécieux. Il ne resta donc des labeurs de la conférence que le « Protocole » que nous venons de rappeler, et que l'on ne connaît guère que de nom; car il ne se trouve point en librairie. Mais les délégués de 1899 l'ont, sans nul doute, déjà médité, et nous pensons qu'ils seraient bien inspirés en le prenant pour base de leurs propres délibérations, ne fût-ce que pour éviter toute perte de temps et toute discussion oiseuse sur des points acquis, — au moins moralement! Leur tâche est incontestablement plus facile que ne l'était celle de leurs devanciers, à une époque où l'Europe était encore mal remise du trouble général occasionné par la guerre franco-allemande, et où l'application stricte du service obligatoire et universel n'avait pas encore amené les peuples et leurs gouvernements à faire de salutaires réflexions sur la guerre, ses conséquences et sa portée. Si, faute de la pouvoir supprimer par le désarmement, ou même de la rendre plus rare par l'arbitrage, la conférence de la Haye parvient à en amoindrir les souffrances en en précisant les lois, elle n'aura peut-être pas travaillé en vue de la postérité, mais aura du moins bien mérité de ses contemporains.

L'*Univers*, par contre, est moins optimiste et garde un scepticisme persistant :

Le programme tracé par les circulaires du comte Mourawieff, dit-il, ne fournit guère, suivant une ingénieuse remarque, que les intitulés de chapitres d'un livre qui reste tout entier à écrire, et d'un livre qui, pour la plus grande partie, ne peut pas être écrit, puisque les grandes puissances ont décidé de soustraire aux résolutions de la conférence tout ce qui, de près ou de loin, est relatif à la pensée première de sa convocation, c'est-à-dire tout ce qui se rapporte aux questions de désarmement ou de limitation des armements, à la prohibition de certains engins ou procédés de destruction, jugés trop efficaces, et peut-être même à cette grande question, de l'arbitrage international, la seule idée pourtant qui ait chance de recevoir quelque avancement de la surprenante initiative de l'empereur de Russie.

S'il est, en effet, possible que les membres de la conférence parviennent à se mettre d'accord touchant l'extension à donner à certaines mesures d'humanité, *en temps de guerre*, telles que la protection et le soin des blessés, sur mer comme sur terre, le traitement des prisonniers, etc., certes, ce sera là un progrès à noter, un bienfait digne de louange, comment pourrait-on attendre une œuvre générale, une œuvre haute, pratique et durable d'une conférence où les délégués des grandes puissances se présentent, il est vrai, la bouche en cœur, mais où ils arrivent munis d'instructions défiantes, notoirement bourrés de soupçons, de réserves et de restrictions mentales?...

Et l'*Univers* conclut :

L'idée morale supérieure qui, dans cette conférence, aurait pu dominer les haines, les jalousies et les mauvais calculs, et peut-être faire faire quelque progrès aux projets d'arbitrage international, en a été bannie le

jour où l'Italie révolutionnaire est parvenue à faire exclure le représentant de Celui qui est par excellence dans le monde le promoteur et l'apôtre de la civilisation pacifique.

A propos de cette exclusion, rappelons qu'un rédacteur du *Matin*, de passage à Luxembourg, a eu une entrevue avec Mgr Tarnassi, internonce apostolique à la Haye, qui, dès l'ouverture de la conférence, a reçu l'ordre du Pape de quitter la capitale de la Hollande. Mgr Tarnassi a donné les explications suivantes sur son prompt départ qu'on avait beaucoup commenté :

« Tout d'abord, a-t-il dit, il ne faut pas exagérer la portée de ma retraite à Luxembourg, ni, en aucune façon, y voir un signe de mauvaise humeur à l'égard des Pays-Bas, non plus qu'un commencement de rupture diplomatique entre le Souverain Pontife et S. M. la reine Wilhelmine. Je ne suis nullement ici en état de bouderie ou de disponibilité. Je suis encore à mon poste. En effet, je suis accrédité auprès de deux cours : celle de la Haye, celle de Luxembourg. »

Et le nonce explique que le grand-duché était autrefois l'apanage du roi Guillaume, à la fois souverain des Pays-Bas et du Luxembourg. Il était donc de droit que l'internonce à la Haye exerçât aussi sa représentation dans le grand-duché, où les catholiques sont en majorité. Après la séparation des deux pays, l'internonce avait deux résidences, et il avait le droit de choisir entre l'une ou l'autre.

« Mon déplacement temporaire, a ajouté Mgr Tarnassi, n'implique donc aucune rupture avec le gouvernement de la Haye.

« Léon XIII a estimé que ma présence dans la capitale où se tient la Conférence pourrait amener quelques incidents difficiles. Diplomate en fonctions, j'aurais dû recevoir et rendre des visites parfois gênantes, entrer en relation avec les plénipotentiaires. On n'eût pas manqué d'accuser le représentant du Saint-Siège d'agir dans la coulisse. Que sais-je? Inutile d'insister, n'est-ce pas? Et comme le Pape fait des vœux ardents et sincères pour le succès d'une entreprise à laquelle il lui est si injustement défendu de participer, comme il ne sait aucun gré de cette exclusion à toutes les grandes puissances, qui, loin de la provoquer, l'ont regrettée, il n'a pas voulu que ma présence pût apporter une gêne ou un embarras. »

Au Transvaal. — *La Conférence de Bloemfontein.* — Le Président de la République du Transvaal, M. Krüger, et sir A. Milner, haut commissaire britannique dans l'Afrique centrale, doivent se rencontrer le 31 mai à Bloemfontein pour discuter la situation en vue d'arriver à un arrangement.

Dans quelles dispositions d'esprit se rencontreront-ils? écrit le *Journal des Débats*. L'Angleterre a fait connaître, au préalable, ses desiderata, et nous savons ainsi ce que demandera sir Alfred Milner : un régime plus

équitable pour l'industrie que l'Europe a jusqu'ici alimentée de ses capitaux ; le règlement définitif de la difficulté judiciaire, que la révocation du grand juge, M. Kotze, a close sans la résoudre, et, en dernier lieu, une modification, dans un sens libéral, de la loi réglementant le droit de vote des étrangers.

De son côté, M. Krüger a déclaré qu'il n'apporterait à Blœmfontein aucun programme défini et qu'il était prêt à accepter la discussion sur toute matière qui ne toucherait pas à l'indépendance de son pays. Cette préoccupation est parfaitement légitime. Mais rien, dans le programme de sir A. Milner, n'est de nature à choquer les soucis patriotiques du Président. L'abolition des monopoles qui grèvent si lourdement l'industrie minière, la stricte application des lois qui assurent son fonctionnement normal ne présentent aucun danger pour l'indépendance boer. Il n'y a pas davantage de péril à accorder à tous les justiciables transvaaliens la garantie que les décisions judiciaires, rendues conformément aux lois et sous la responsabilité d'une magistrature dont la parfaite honorabilité est hors de doute, ne seront pas affaiblies, attaquées ou renversées par une brusque mesure de l'Exécutif. En troisième lieu, enfin, il n'est ni excessif ni menaçant pour la liberté des burghers d'octroyer aux laborieux étrangers qui payent les neuf dixièmes de l'impôt et enrichissent l'État, une part dans le contrôle des affaires publiques.

C'est probablement sur ce dernier point que portera le principal effort de la discussion. Non pas que M. Krüger se refuse à en admettre la légitimité ; mais la matière est délicate, et, entre la formule de l'ancien Grondwet, qui accordait la libre « franchise » au bout de quelques mois de séjour, et les dispositions de la loi actuelle sur la naturalisation, nettement prohibitionniste, la difficulté est de trouver le terme moyen qui satisfera tout le monde.

Et le *Journal des Débats* conclut :

La solution de ces questions difficiles, par cela même qu'elles intéressent la tranquillité de l'Afrique du Sud, où les capitaux français sont représentés par des sommes colossales, ne saurait nous laisser indifférents. On sent, d'ailleurs, généralement en Europe, et M. Krüger est un homme d'État trop avisé pour ne pas s'en rendre compte, que le moment est venu de liquider par un accord pacifique une situation de jour en jour plus grosse d'inquiétudes. La dernière mesure votée par le Parlement de Prétoria, radiant d'un trait de plume et sans motifs connus tous les noms des étrangers créés citoyens boers il y a trois ans, pour services rendus au Transvaal au moment de l'affaire Jameson, a causé un vif sentiment de malaise. Le manque de garantie, au triple point de vue économique, judiciaire et politique, est évidemment le mal dont les étrangers souffrent le plus au Transvaal, et celui qui engendre toutes les difficultés actuelles. Ce serait donc un grand bien, et pour la République sud-africaine et pour tous les intéressés européens, si, de la conférence de Blœmfontein pouvait sortir un ensemble de lois définitives, une sorte de pacte conclu sous la garantie des parties contractantes, et précisant la condition des étrangers au Transvaal d'une manière conforme au droit international, à l'équité et aux règles de la civilisation moderne.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La conférence de la paix. — La conférence qui vient de se réunir à La Haye peut donner des résultats pratiques pourvu que le programme des travaux ne vise que des choses immédiatement réalisables.

En Angleterre. — C'est précisément la thèse que soutient avec beaucoup de bon sens M. Léonard Courtney, dans la dernière livraison de la *Contemporary Review*.

Les délégués, dit l'auteur, n'ont qu'à s'inspirer du passé pour trouver la bonne voie.

Au Congrès de Paris, en 1856, tous les délégués réunis ont voté à l'unanimité une résolution émise par lord Clarendon, représentant de la Grande-Bretagne, et dont voici la teneur :

« Dans le cas où un conflit surgirait entre deux pays, il serait à désirer que, avant de recourir aux armes, les deux parties invitassent les autres puissances à donner leur avis sur le sujet du litige ; une pareille invitation n'engagerait aucune des deux parties à accepter les conclusions des puissances qui se seraient prononcées simplement à titre de médiation amicale et non pas comme sentence d'arbitre. »

Cette résolution n'était que l'expression d'un simple vœu et rien autre chose. Toutefois, dans le traité de paix qui fut alors conclu à Paris, on a accepté le vœu émis par lord Clarendon qui établissait un accord mutuel des puissances dans le cas où un conflit surgirait entre l'un ou l'autre État européen et le Sultan de Turquie. Cet accord est resté obligatoire jusqu'à aujourd'hui ; il constitue la base du concert européen. Il n'a pas empêché que la guerre éclatât entre la Russie et la Turquie en 1877, c'est vrai ; un lecteur d'esprit superficiel pourrait en conclure que la guerre de 1877 est une preuve de l'inutilité de la convention de 1856. Pourtant cette conclusion ne serait pas juste. La guerre dont nous parlons n'était que la conséquence d'un conflit commun de toutes les puissances européennes avec la Turquie. Le 31 mars, les six puissances ont présenté une note au sultan exigeant un certain acte ; la Russie appuya cette réclamation par des menaces. Le 11 avril, la Turquie signifia aux puissances son refus de leur donner satisfaction et, le 24 avril, la Russie déclara la guerre à la Turquie. Les puissances auraient dû essayer une médiation en vertu de la convention de 1856. Elles ne l'ont pas fait parce qu'elles s'étaient auparavant jointes à la Russie pour demander à la Turquie ce qu'elle leur refusa. Nous voyons là un principe qu'on pourrait élargir. Si l'on se décide à faire ce pas en avant, on obtiendra déjà un résultat utile. L'idée de 1856 pourrait être développée et étendue ; on l'appliquerait non seulement pour régler les rapports avec l'empire ottoman, mais aussi pour aplanir tous les conflits qui puissent surgir entre les puissances européennes elles-mêmes. Est-ce à dire qu'un pareil accord empêchera toutes les guerres? Évidemment non, car chaque puissance réserverait néanmoins sa liberté d'action pour le cas échéant. Mais une convention dans le genre de celle que nous indi-

quons offrirait toujours des chances de préserver de la guerre une nation dans certaines circonstances.

Une clause qui prescrirait de ne pas commencer la guerre jusqu'à ce que les puissances neutres aient tenu conseil ferait gagner du temps, et le temps est un grand pacificateur.

Au lendemain de l'ouverture de la conférence de la Haye, le *Times* a publié un long article qui indique clairement dans quel état d'esprit l'Angleterre participe aux discussions de la *Huis ten Boosch.*

Le *Times*, de son côté, fait ressortir que, bien que la conférence puisse arriver à quelques résultats utiles à la cause de la paix, tout le monde a abandonné *in petto* l'espoir que le programme du tsar puisse avoir une réalisatiou complète.

L'idée d'un désarmement général, ajoute le *Times*, ne semble pas avoir été admise même par l'empereur de Russie comme susceptible d'application. L'idée d'un arrêt dans les armements des puissances est abandonnée de tous côtés. On a souri des plans généreux tendant à proscrire le développement de la guerre scientifique, car on s'est rappelé que les nations brisent tous les jours de solennels engagements dans des cas qui n'intéressent pas leur existence au même degré que leurs moyens d'attaque et de défense.

Néanmoins il est possible que si la question des bateaux sous-marins ne se pose pas devant la conférence, d'autres propositions puissent être faites au sujet de la nature des armes et des munitions employées en temps de guerre.

Sans suspecter le moins du monde les intentions du tsar, on peut suspecter les intentions de quelques-uns de ses conseillers qui pourraient lui suggérer, comme réformes d'un haut caractère moral, des moyens de gêner l'action des nations dans lesquelles elles voient des ennemis possibles. *Il appartient donc aux délégués anglais à la Haye de considérer sur chaque proposition mise en avant si elle est de nature à servir les intérêts anglais aussi bien qu'elle sert les intérêts russes.* Cela ne nous empêcherait aucunement d'être prêts à appuyer de tout notre pouvoir tout plan pratique qui pourrait diminuer les horreurs de la guerre. Nous serons toujours disposés à accepter de tels plans, pourvu qu'on nous prouve qu'ils réduisent ces horreurs pour toutes les nations sans exception. On dit que plusieurs points ayant trait à la guerre maritime seront soulevées ; or, il peut très bien se faire que les intérêts de la plus grande des puissances maritimes ne soient pas identiques à ceux des autres puissances.

En conclusion, le *Times* fait remarquer que non seulement l'opinion publique dans les principaux États s'est montrée défavorable à l'idée d'un désarmement général et même à celle de l'arrêt des armements, mais que de plus un redoublement inouï d'activité dans les bureaux de la guerre et de la marine des différentes nations a suivi le manifeste du tsar ; la Russie elle-même s'est distinguée par l'importance de ses préparatifs militaires. Cependant une des questions posées dans le manifeste impérial pourra aboutir à quelques résultat pratique : c'est la question de l'arbitrage, bien que l'institution de l'arbitrage comme mesure générale pour

tous les différends s'élevant entre nations soit sûrement aussi peu réalisable que le désarmement général ou l'arrêt des armements.

En Autriche. — Les journaux ont bon espoir. C'est ainsi que le *Vaterland* expose que, bien que les espérances fondées de prime abord sur la conférence se soient dissipées pour la plupart, elle n'en est pas moins un événement de la plus haute importance, car c'est un hommage rendu aux idées de paix par respect pour le tsar, par égard pour les tendances pacifiques des peuples et par crainte d'être condamné par l'opinion publique. Les délibérations de la conférence auront d'ailleurs l'effet incontestable de raffermir la confiance dans la paix.

L'*Extrablatt*, de son côté, dit :

Il est incontestable que le jour viendra où le monde sera assez civilisé pour détester la guerre comme reste d'une période barbare, et que la conférence de La Haye est le premier pas vers ce but.

En Allemagne. — Le *Berliner Tageblatt* a demandé aux principaux professeurs des universités d'Allemagne leur opinion sur la conférence qui va se réunir dans l'intention de renforcer les garanties de la paix du monde. Les premières réponses à cette enquête sont plutôt sceptiques. Le célèbre historien Mommsen se prononce avec sa brièveté et son ironie habituelles :

La conférence pour la paix me produit l'effet d'une faute d'impression dans l'histoire universelle ; et sur ces fautes-là on n'écrit pas de commentaires.

Le professeur Kuno Fischer, qui occupe une chaire de philosophie à l'université de Heidelberg, fait cette réflexion :

Des trois vertus théologales, Foi, Espérance et Charité, les deux premières sont éteintes en moi, en ce qui concerne la conférence de la paix.

Le professeur Labaud, de l'université de Strasbourg, est un juriste : il consent à discuter, mais ses conclusions ne sont guère plus optimistes :

Je n'attends pas de la conférence qui va se réunir à la Haye un résultat pratique. On s'accordera peut-être sur certains principes humanitaires touchant le traitement des blessés et des malades, ainsi que sur l'intervention de certains engins ou explosifs particulièrement destructeurs ; mais, quant au problème principal, le résultat sera négatif.

Le développement historique des peuples civilisés a déjà abouti à une diminution du nombre des guerres, et dans l'avenir elles deviendront plus rares encore ; mais les discussions sur la base du droit des gens n'y feront rien ou peu de chose seulement. La lutte des nations prend de plus en plus le caractère économique et le dommage économique que la guerre cause au vainqueur comme au vaincu est si considérable qu'il constitue en soi la plus efficace garantie contre la guerre.

Parmi ces premières réponses, le seul avis un peu favorable est celui du professeur Westerkamp, qui enseigne le droit des gens à l'université de Marbourg. Il croit que la manifestation de l'opinion de plus en plus générale contre la guerre peut arriver à décider les gouvernements à un désarmement progressif, et il estime que les conférences de la paix sont efficaces pour stimuler l'opinion dans ce sens, la rendre plus persévérante et plus énergique.

Quant au résultat pratique de la conférence de la paix, le professeur Westerkamp en espère l'application des principes de la convention de Genève à la guerre maritime.

D'autre part, le correspondant spécial de la *Gazette de Francfort* à la Haye a eu un entretien avec le professeur de Stengel, délégué du gouvernement allemand, dont la brochure contre les *utopies des apôtres de la paix* avait précédé de peu de mois la nomination de commissaire à la conférence.

M. Stengel a déclaré qu'il était tout à fait sympathique à la conférence et qu'il s'emploierait à aider, dans la mesure de ses forces, à amener de bons résultats. M. de Stengel n'est pas l'adversaire des efforts sensés en faveur de la paix, et, dans sa brochure tant discutée, il n'a voulu s'élever que contre les utopies de l'Association internationale des sociétés de la paix. Cette brochure, a-t-il ajouté, n'est pas autre chose que la reproduction d'une conférence qu'il a faite devant un cercle d'amis, et elle a été livrée à la publicité sans qu'il y fût pour rien, et cela à un moment où il ne pouvait pas supposer qu'il serait choisi comme délégué à la conférence de la paix.

M. de Stengel estime qu'un désarmement complet est aujourd'hui à peine praticable ; mais il espère cependant que la conférence arrivera à des résultats positifs en ce qui concerne la convention de Genève et d'autres questions relatives au droit des peuples. Il tient aussi pour sensée la proposition tendant à l'institution de tribunaux d'arbitrage, proposition au sujet de laquelle on pourrait parfaitement s'entendre.

Sur aucun point, et même en ce qui concerne la question du désarmement, M. de Stengel ni aucun des autres délégués allemands ne feront des difficultés pour admettre une solution satisfaisante.

Enfin la revue allemande *Zukunft* publie les lettres du comte Tolstoï qui déclare n'envisager les conférences de la Haye que comme un faux-semblant et une vaine démonstration d'apparat.

Pour diminuer les armées et les faire disparaître, écrit Tolstoï, il est nécessaire de répandre la vraie lumière avec une telle profusion que les renseignements sur la conférence qui va se tenir ne soient pas accueillis avec applaudissement, mais bien avec mépris, avec dérision, voire avec indignation. En revanche, les cas de refus de service militaire, actuellement ignorés ou dissimulés, doivent être divulgués à l'univers entier comme des exemples d'héroïsme d'hommes souffrant pour la liberté et le progrès. Les armées ne seront abolies que quand l'opinion publique comprendra l'importance de l'exemple donné par ces hommes héroïques et la

tromperie à laquelle ils veulent mettre fin. C'est alors seulement que les armées pourront être diminuées et finalement licenciées, et qu'une ère nouvelle s'ouvrira pour l'humanité.

En Italie. — La *Nuova Antologia* a publié un long article de M. Crispi sur la même question. M. Crispi souligne d'abord l'importance de la participation des États-Unis à une délibération organisée par des puissances européennes; puis, après avoir rappelé la circulaire du comte Mouravief, il raconte le souvenir suivant qui est la partie la plus intéressante de l'article :

Le 30 août 1877, j'ai vu Gambetta à Paris et je m'entretins avec lui en discutant de graves arguments et en faisant des considérations sur la politique de cette époque-là, qui était singulièrement difficile pour la France.

Le maréchal Mac-Mahon dirigeait alors les destinées de la République, et dans la conscience de plusieurs libéraux poussait le doute craintif d'un coup d'État.

Je fis remarquer à l'illustre tribun que l'armée et le clergé étaient un danger pour le régime populaire. Il en convint et objecta que le seul remède à cette condition de choses aurait dû être le désarmement universel. Et, puisque j'étais en train de partir et j'allais rencontrer dans quelques jours le prince Bismarck, il me chargea de faire les premières démarches en Allemagne en faveur de cette question très délicate.

Le 17 septembre de la même année je me trouvais à Gastein. J'y rencontrai le chancelier et je lui parlai, en remplissant ainsi la promesse faite à Léon Gambetta. Bismarck me répondit avec ces mots que je reproduis textuellement de mes mémoires de cette époque-là :

« Le désarmement n'est pas pratiquement possible. On n'a pas encore « trouvé dans le dictionnaire les expressions qui fixent les bornes du « désarmement et des armements.

« Les institutions militaires sont différentes dans les différents pays, et « lorsqu'on aura mis les armées en état de paix on ne pourra pas dire que « les nations qui ont accepté le désarmement se trouvent dans les mêmes « conditions d'offense et de défense.

« Laissons cet argument à la Société des amis de la paix. » Ainsi conclut le grand chancelier.

Il semble qu'on ne devrait rien ajouter devant l'autorité d'un si grand homme.

Pourtant, j'espère que, par de diligentes études, on puisse obtenir quelque chose. S'il est vain d'espérer à nos jours l'abolition des armées permanentes, on pourra du moins obtenir une réduction des affreux armements toujours en train de s'accroître.

Les difficultés qui s'opposent à l'accord sont nombreuses et toutes renfermées dans le premier article du programme. On comprend bien l'efficace de l'obligation collective de ne pas augmenter les forces de terre et de mer pendant une période d'années que l'on devrait fixer. Mais, si toutes les nations qui s'engagent ne se trouvent pas dans les mêmes conditions,

l'arrêt pourra nuire aux nations plus faibles, en perpétuant leur infériorité devant les nations rivales.

A cette conclusion, M. Crispi en ajoute une autre bien curieuse que voici :

Voilà la vérité : la conférence de la Haye écarte les causes de dissension, sans les supprimer, néglige les germes de la guerre et de la révolution sans les détruire. Les guerres et les révolutions pourront retarder, mais elles éclateront dans le jour qui semblera aux peuples mûr et propice.

La vieille Europe n'a qu'une voie pour se sauver d'une façon permanente : la substitution des « États unis » aux anciennes divisions d'États. De cette façon non seulement seront sapées les frontières que la géographie et la diplomatie ont élevées, mais seront en même temps effacées des rancunes séculaires, des animosités perpétuelles, des jalousies et des préjugés dans une œuvre fraternelle de progrès civil, visant au bonheur de la race humaine empoisonnée jusqu'à présent par de barbares et effrénées envies de conquête.

En Belgique. — Terminons cette revue par l'appréciation suivante de l'*Indépendance belge :*

Il nous semble impossible que cette délibération solennelle des peuples civilisés rassemblés sous l'enseigne de la paix aboutisse à les laisser tels qu'ils y vont entrer, c'est-à-dire armés jusqu'aux dents et bien résolus à s'armer encore.

Ce serait une déception si grande pour ceux qui ont cru aux promesses du programme de la conférence, une humiliation si évidente pour celui qui en a pris l'initiative, pour les souverains ses frères qui l'ont assuré de leur « concours enthousiaste », qu'on fera problablement de grands efforts pour épargner à notre génération le spectacle d'un tel avortement. Autant vaudrait avouer tout de suite que la civilisation n'a fait aucun progrès depuis cent ans et que la politique en est encore aux vieilles méthodes qui ont fait de l'histoire une suite presque ininterrompue de luttes sanglantes, d'injustifiables violences, de spoliations et d'iniquités que la raison ni le sentiment humain ne peuvent absoudre et qu'ils ont de tout temps condamnées. Mais, si la conférence n'aboutit pas directement et immédiatement au désarmement, ni même à la limitation conditionnelle des armements, elle n'en exercera pas moins une profonde action morale par cela seul qu'elle aura posé le problème, que devant la plainte des peuples asservis aura été évoquée la conscience universelle plus forte que toutes les secrètes barbaries demeurées au cœur des souverains ou chefs d'État, que toutes les arguties et sophismes des diplomates intéressés au maintien des contradictions et des différends entre nations, leur seule raison d'être.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Le retour du général Gallieni et du commandant Marchand. — Le général Gallieni, après avoir remis le gouvernorat intérimaire de Madagascar au général Pennequin, revient en France; il est arrivé le 26 mai à Marseille et il y a trouvé de la part de la population civile, autant que de la part de l'armée, l'accueil que méritait le pacificateur et l'organisateur de Madagascar. Le gouvernement l'a nommé général de division; aucune promotion n'a été mieux justifiée.

Le commandant Marchand, accompagné de cette vaillante troupe qui a accompli une marche vraiment héroïque au travers d'un pays autrement malsain et impraticable que les régions équatoriales illustrées par Stanley sous le nom de *Ténèbres de l'Afrique*, vient également d'arriver à Toulon. Quelles que soient les espérances des partis révolutionnaires pour accaparer l'un ou l'autre de ces soldats, ce serait leur faire injure que de douter un seul instant de l'excellent esprit de discipline qui les anime. Nous avons suivi leur œuvre difficile, ingrate et patiente; nous savons ce qu'il leur a fallu d'énergie et d'abnégation, et nous sommes fiers des qualités dont ils ont fait preuve, elles honorent notre armée; la vie coloniale et l'action, décidément, trempent les hommes; la fusion de l'armée coloniale et de l'armée métropolitaine, pour les cadres, serait sans doute à tous les points de vue une réforme précieuse.

Les interpellations sur l'Algérie. — Après un débat qui a duré une semaine et des philippiques où nous ne relevons que des affirmations contradictoires, on a entendu un grand discours de M. Laferrière. En dehors des données statistiques qui s'y trouvent, il faut en retenir les conclusions; à vrai dire, elles ne sont pas très pressantes. Parlant de la liberté de la presse, et ayant cité maints articles d'une violence abominable, il a dit : « Je ne crois pas qu'il soit prudent de laisser le gouverneur général aussi désarmé qu'il l'est contre des actes de cette nature »; et, parlant de la question antisémite, il a exposé trois réformes possibles de la législation électorale sans, du reste, marquer des préférences pour l'une ou l'autre. Remettre en question le suffrage universel en déclarant qu'il n'existe pas en Algérie serait la plus hardie. Exiger la connaissance et l'écriture de la langue française de tout électeur français serait la plus atténuée. Créer deux naturalisations, la civile et la politique, serait un système intermédiaire. Mais le gouverneur général ne se pro-

nonce pas, et il salue avec satisfaction la nomination d'une Commission d'enquête.

Qu'on nous permette une observation. Si un homme de l'expérience administrative de M. Laferrière, disposant des moyens d'enquête que donne le gouvernement exercé depuis un an, ne croit pas pouvoir présenter des conclusions précises et fermes à une assemblée, peut-on vraiment les espérer des commissaires enquêteurs? Souhaitons-le sans trop y compter. A notre sens, c'est surtout par la prospérité économique, par le développement des richesses agricoles et du mouvement commercial de l'Algérie, que cette belle colonie sortira de la période troublée qu'elle traverse.

Les missions protestantes anglaises à Madagascar. — Le ministère des Affaires étrangères d'Angleterre a informé officiellement la *Society of Friends*, dont l'hôpital à Tananarive avait été réquisitionné militairement en 1896, que le Gouvernement français avait accepté de lui accorder une indemnité convenable.

Le gouvernement français propose de payer 30.000 francs pour les hardes et literies qui se trouvaient à l'hôpital au moment de la réquisition et 125.000 francs en trois annuités pour la construction ensemble avec un intérêt de 3 % partant de 1896; le premier paiement doit être fait de suite, le second en 1900 et le dernier en 1901.

Cette nouvelle que nous avons apprise par la presse anglaise, la mieux informée, mérite pourtant confirmation; nous ne voyons pas bien exactement en effet comment le ministre des Affaires étrangères peut engager le budget de 1900 et celui de 1901 en dehors de l'avis des Chambres.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Bulgarie. — *Commerce extérieur.* — Un rapport officiel que le gouvernement bulgare vient de publier sur le bilan commercial de la principauté constate qu'en 1898 le chiffre des produits exportés de la Bulgarie s'évalue à 66.537.000 francs, celui des importations à 72.730.250 francs. Dans l'importation, c'est l'Autriche-Hongrie qui tient le premier rang avec le chiffre de 20.454.821 francs, l'Angleterre ne vient qu'en seconde place avec des produits évalués à 17.383.630 francs; l'Allemagne n'a importé que pour 9 millions de francs, et la France pour 4 millions de francs de marchandises.

La Bulgarie a exporté en Angleterre des produits pour 10 millions

de francs (huile de roses, parfumeries), en Autriche pour 9 millions (blé et bestiaux) en Turquie pour 16 millions et demi (viande et bestiaux).

Les principaux produits d'importation pour la Bulgarie sont des rails de fer, des articles de métallurgie (10 millions et demi), des produits de l'industrie textile (pour 22 millions) et des machines et des instruments aratoires (pour 5 millions de francs).

II. — ASIE

Smyrne. — *Commerce des chaussures.* — Cette branche du commerce d'importation à Smyrne, autrefois si importante et presque exclusivement réservée à l'industrie française, tend à disparaître à la suite des progrès incessants de la fabrication indigène. Elle ne comporte plus aujourd'hui qu'un minimum d'environ 50.000 francs d'importation annuelle, en chaussures de fabrication européenne que notre place reçoit pour son propre usage, l'intérieur et les îles ne se servant que de l'article indigène.

Smyrne s'approvisionne, pour ses besoins, en Autriche, en France et en Angleterre; l'Autriche fournit environ la moitié de l'importation totale ; la France et l'Angleterre se partagent le reste.

La préférence que le consommateur donne aux articles de provenance autrichienne est due principalement à des prix au-dessous de ceux exigés par les industriels français et anglais et surtout à la facilité avec laquelle le fabricant autrichien sait se plier aux exigences du goût des clients en modifiant ses modèles ou en en créant de nouveaux pour satisfaire ses acheteurs.

La chaussure européenne est généralement livrée franc à bord port européen, le fret et l'assurance restant à la charge de l'acheteur. Le paiement se fait à terme ou au comptant moyennant escompte.

La consommation de la ville de Smyrne est évaluée à près de 5.000.000 de francs par an; l'importation européenne n'y participe par conséquent que dans la proportion bien modeste de un pour cent.

L'industrie indigène, qui fait face aux besoins du pays, donne pleine satisfaction par la solidité et le prix relativement raisonnable de son produit. Ce que le pays demande à l'Europe, ce sont les chaussures de luxe et de fantaisie pour dames, les souliers décolletés et escarpins, les chaussures pour fillettes et enfants ; car ce que l'on peut, à la rigueur, reprocher à la chaussure fabriquée à Smyrne, c'est son infériorité au point de vue de l'élégance.

BIBLIOGRAPHIE

La géographie militaire et les nouvelles méthodes géographiques. Introduction à l'étude de l'Europe centrale, par O. BARRÉ. Paris - Nancy, Berger-Levrault, 1899, in-8 de 80 pages (avec 37 figures et 3 planches en couleur).

C'est avec une véritable ardeur de néophyte que M. O. Barré chante, dans cet opuscule, les louanges de la géomorphogénie; et personne n'y trouverait à redire si cet auteur ne s'y montrait pas injuste pour les géographes qu'il stigmatise du nom de *littéraires*.

Ni les ouvrages de Suess et de M. de Lapparent, ni les *Formes du terrain* de MM. de la Noë et de Margerie, ne sont ignorés des géographes comme on semble le croire trop souvent, et bien des faits énoncés par ces savants sont enseignés jusque dans les lycées. Il faut d'autres faits et il les faut plus détaillés, dans un cours de géographie à l'usage d'officiers, cela va sans dire; mais il convient de ne pas les emprunter exclusivement à un seul ordre de considérations, et c'est ce que tendent trop à faire les géomorphogénistes, et M. Barré avec eux. Voilà pourquoi nous ne pouvons approuver complètement un travail dans lequel il n'est question que de géologie, mais nullement du rôle de ces agents atmosphériques sans lesquels les cours d'eau n'auraient pas cette vie dont M. Barré a heureusement retracé les différentes phases, et n'entreraient pas en antagonisme, en rivalité comme l'a montré naguère M. de Lapparent après l'Américain W. Davis.

H. F.

Fachoda. — La mission Marchand. La question d'Égypte. Le Bahr-el-Ghazal. La Convention du 21 mars 1899, par Paul BOURDARIE. Brochure in-8° jésus, avec cartes et illustrations : Prix : 30 centimes. Paris, imprimerie F. Levé.

Cette brochure n'est pas une publication d'une actualité éphémère. C'est un récit rapide et chaleureux, sérieusement documenté et illustré, de cette admirable mission Marchand qui a pour les cœurs vraiment français les grandeurs d'une épopée.

On y voit les origines de l'entreprise, sa relation avec la question d'Égypte, et comment l'anéantissement final de tant d'héroïques efforts ne doit pas faire méconnaître la portée pratique et le puissant intérêt national de la conception politique dont cette mission mémorable est issue; en tout cas, c'est un glorieux et fortifiant exemple que la mission Marchand lègue à l'histoire et peut-être aux revanches de l'avenir.

Pour écrire ces pages, M. Bourdarie avait de nombreux titres : sa connaissance des questions africaines, ses relations d'amitié avec plusieurs membres de la mission, et notamment avec le commandant Marchand. Aussi cette étude contient-elle des lettres et des cartes inédites.

En un mot, cette brochure est une œuvre d'instruction nationale : à ce titre, elle sera accueillie avec empressement.

J. Chamberlain, par ACHILLE VIALATTE. F. Alcan éd., Paris, p. 250.

Ce nouveau livre de l'intéressante collection Alcan a une saveur qu'apprécieront, outre les hommes qui goûtent l'exposé original d'une carrière imprévue par son éclat, tous ceux qui ont quelque complaisance pour le succès, quelle que soit la méthode par laquelle on l'atteint. Plus d'un homme politique français inclinera même à apprécier ce piquant portrait que M. Boutmy a tracé de l'homme politique anglais quand il a écrit dans la préface de cet ouvrage : « L'homme d'État anglais a des opinions, il n'a pas de principes pour les fonder et les relier, il ne remonte pas si haut ; ses opinions restent isolées et à part. Il peut en abandonner une, en accueillir une autre sans que le public ait la moindre idée de la vérité abstraite qu'on discrédite par cet abandon, de la vérité abstraite qu'on glorifie par cet accueil. » Plus d'un homme politique français se demandera, avec quelque vraisemblance, si ce n'est pas à lui qu'a pensé M. Boutmy en traçant ce portrait.

Fachoda. — La France et l'Angleterre, par Vte ROBERT DE CAIX. J. André, Paris, 1899. Prix : 3 fr. 50.

C'est un ouvrage tout à fait remarquable et que le public a jugé avant que les périodiques aient eu le temps d'en parler : aucun succès de librairie ne justifie mieux cette nécessité de l'opinion en France, de se rendre un compte exact d'une entreprise diplomatique quand le moment de la liquidation étant venu, il est à la fois possible de juger des intentions, des moyens et des conclusions.

Cette malheureuse opinion publique est tellement trompée sur ses intérêts extérieurs, qu'elle serait devenue indifférente si elle n'y avait été portée trop longtemps par le souci des querelles politiques de l'intérieur, mais le courage de quelques publicistes indépendants a réagi, a forcé l'attention et leur loyauté a dessillé dans le Parlement des yeux qui maintenant embarrassent par leurs investigations nos ministres des Affaires étrangères : rien n'était plus nécessaire.

Le Vte Robert de Caix est de ces jeunes publicistes : il a depuis longtemps pris l'habitude de dire loyalement ce qu'il pense et de penser d'après les faits qu'il observe plutôt que d'après les hommes qui se trouvent mêlés aux événements dont il parle : le mérite n'en est pas commun dans un temps où l'accès même des journaux est devenu à peu près impossible aux hommes qui n'entendent pas trop s'assouplir aux traditions de la maison. M. Robert de Caix s'est fait aux *Débats*, au *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, une spécialité des questions africaines et plus généralement des questions étrangères ; c'est un écrivain dont, depuis longtemps, nous aimons la clarté ; son labeur quotidien ne l'empêche pas de faire des travaux de longue haleine comme *Fachoda*.

Au moment où nous allons accueillir Marchand comme un héros, il est très salutaire pour l'esprit public qu'il n'oublie pas que, tout compte fait, Fachoda est la plus douloureuse épreuve que notre pays ait traversée depuis 30 ans. Ne nous contentons pas de renouveler le *Gloria Victis*, soyons sérieux. Le livre de M. de Caix le rappellera et c'est un vrai service qu'il rendra ; en montrant les fautes commises, il amènera peut-être nos gouvernants à les écarter.

H. P.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE VOYAGE A BANGKOK DE M. DOUMER

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDO-CHINE

Le gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Doumer, est allé, le 21 avril, rendre visite au roi de Siam à Bangkok. Cette visite, les fêtes et les marques de courtoisie, dont elle a été accompagnée, ont ramené un moment l'attention sur le Siam et sur les incidents qui n'ont cessé de s'y produire dans ces dernières années.

Mais elle a passé très inaperçue, quoiqu'elle ait sa grande importance à côté même des autres questions qui s'agitent en Extrême-Orient.

C'est à peine si elle a fait l'objet d'une mention dans les journaux français; il en a été presque de même dans la presse anglaise, pourtant si attentive à ce qui se passe à l'étranger.

Elle a été mentionnée, mais avec indifférence; quelquefois même on y ajouté des notes à caractère légèrement ironique. Voici, par exemple, ce que nous lisons dans un des plus importants journaux de Calcutta, à la date du 16 mai :

France et Siam. — M. Doumer a quitté Bangkok le 21 avril après une série de fêtes, de cérémonies et de négociations à la cour de Siam.

Le *Bangkok Times* estime que la visite de M. Doumer a eu des résultats sérieux ; en fait, l'opinion la mieux informée ici dit qu'il en résultera un *rapprochement* favorable entre les deux contrées. M. Doumer n'est pas venu avec les pouvoirs d'un plénipotentiaire. Mais un arrangement amical précis est la matière d'une politique pratique et une œuvre de pourparlers.

Le *Siam free Press* dit que les pourparlers ont amené une entente entre la France et le gouvernement du Siam sur cette base, que le Siam accepte d'observer fidèlement ses traités avec la France. Sur ce point la mission de M. Doumer a été couronnée de succès, et il y a toute probabilité que le Siam et l'Indo-Chine seront désormais amis et travailleront d'accord pour le bien commun de la péninsule.

Ce respect des traités, la visite de M. Doumer aura-t-elle pour effet de l'amener ? Nous avouons ne pas considérer ce résultat avec la même ironie que certaine presse, car il suffirait à garantir nos intérêts et la politique que nous avons à y défendre, à moins que cette ironie ne soit l'expression dissimulée d'un autre sentiment.

Quand on jette un coup d'œil sur la côte de l'Indo-Chine, on voit que le Siam est enserré entre les puissances anglaise et française comme un morceau de métal entre les deux mâchoires d'une pince.

Dans la lutte d'influence que crée cette situation, l'Angleterre a toujours eu la prédominance à la cour de Siam. Nous avons le droit, dans la limite de nos intérêts, de lutter contre cette prépondérance, car à l'heure actuelle notre devoir est de n'abandonner aucune parcelle de l'influence que nous pouvons exercer dans une partie du globe. En Indo-Chine, en particulier, nos intérêts y sont d'une importance telle, que rien de ce qui s'y passe ne peut nous laisser indifférents.

*
* *

La presqu'île indo-chinoise constitue une partie spéciale du continent asiatique. Elle a un caractère hydrographique et orographique très particulier.

Au Nord, entre les montagnes du Thibet et du Yunnan dans un étranglement, coulent quatre des plus grands fleuves du globe : le Brahmapoutre, l'Iraouaddy, la Salouen et le Mékong.

Ces fleuves qui viennent des montagnes du Thibet sont arrêtés par les montagnes du Yunnan et rejetés au Sud dans la direction des contreforts qui descendent en Indo-Chine. Les trois premiers de ces fleuves se jettent du côté du golfe du Bengale. Le Mékong, au contraire, après avoir suivi la même direction Nord-Sud à travers le Laos, est rejeté à l'Est par un massif élevé après différents coudes (Luang-Prabang est encore à 350 mètres au-dessus du niveau de la mer). Il en redescend par une série de biefs de l'autre côté de la presqu'île de Malacca.

L'espace ainsi compris entre la Salouen et le Mékong a donné naissance à un bassin particulier, celui du Ménam, région fertile, où un fleuve navigable sur plus de 300 kilomètres devait donner naissance à un empire. C'est dans cette région que s'est constitué le royaume de Siam, qui a joué un rôle important dans les affaires de la presqu'île.

A partir de la prise de Saïgon et de l'occupation de la Cochinchine, nous nous sommes trouvés en face des questions indo-chinoises. A cette époque, la situation y était la suivante :

A l'ouest, les Anglais occupaient les bouches de l'Iraouaddy et de la Salouen, mais la haute Birmanie était indépendante. Nous occupons la Cochinchine avec un protectorat sur le Cambodge. Mais notre situation vis-à-vis de l'Annam était indécise. A cette époque, le Siam, profitant de la faiblesse de ses voisins, cherchait à déborder sur eux.

Ainsi, vis-à-vis du Cambodge, grâce à ces divisions, il avait acquis sur ce pays une sorte de protectorat semblable à celui qu'exerçait la

cour d'Annam. Le roi de Cambodge recevait l'investiture, à la fois, du Siam et de l'Annam.

Notre conquête devant donc, dès le début, nous mettre en face du Siam, nous ne pouvions pas abandonner les droits de l'Annam sur le Cambodge. Le Siam chercha à nous les enlever. Mais, grâce à l'habileté des premiers gouverneurs de la Cochinchine, ils furent sauvegardés. Ainsi, tandis que Norodom signait la convention de 1869 avec l'amiral La Grandière, il entrait en négociation avec la cour de Bangkok et se liait, à son égard, par un traité de vassalité tenu secret, mais publié plus tard à la suite d'une indiscrétion. De là une première cause d'hostilité facile à expliquer.

Sous quelles influences et par quelle suggestion la cour de Bangkok agissait-elle ainsi? Nous ne voulons pas le rechercher; nous bornant à constater le fait, la cause première de ces dissentiments, ainsi que la manière dont ils ont été entretenus. Les choses restèrent, du reste, à peu près en l'état jusqu'en 1880. A partir de cette date, la politique des puissances européennes prit un caractère d'activité plus grande.

Nous cherchions à mettre un terme à la situation que nous créaient les traités avec l'Annam et les intrigues de la Chine pour contrecarrer notre action. De leur côté, les Anglais préparaient la conquête de la Birmanie. Malheureusement nous avons traversé, à ce moment, une période de luttes politiques, dans laquelle les choses coloniales ont joué un rôle capital. De là une ère d'hésitations, d'incertitude, de mouvements en avant suivis de mouvements de recul, qui ont souvent entravé notre action et paralysé les efforts.

En Angleterre, au contraire, nous trouvons la suite dans les idées, l'action persévérante qui, tantôt sous une forme diplomatique ou politique, tantôt avec un caractère économique, cherche à pénétrer dans toutes ces régions.

Au moment de la conquête de la Birmanie, l'Angleterre a essayé de mettre la main sur le Siam; ce fut sous forme de chemin de fer que l'effort fut tenté. Il ne réussit pas. Mais il y a là un précédent utile à étudier. Il a d'ailleurs laissé une trace sous la forme de la concession du chemin de fer de Bangkok à Korat, dont l'exécution n'a pu encore être terminée.

Les promoteurs de ces projets de chemin de fer étaient MM. Hallet et Colquhoum qui, en 1882 et 1887, se livrèrent à une exploration du Siam. Les journaux anglais furent remplis, à ce moment, des indications fournies. Voici, pris dans l'un d'eux, le résumé des études faites et du but poursuivi :

Maintenant il est certain que tout commerce peut être amené à se concentrer au bord de la mer sur deux points, Moulmein et Bangkok; il prendra un rapide développement. Les marchandises anglaises arrivant à l'un ou l'autre port peuvent être alors transportées directement dans l'in-

térieur et un nouveau marché peut rapidement s'ouvrir pour elles. Le delta à ouvrir par la construction du chemin de fer est deux fois l'étendue de celui de l'Iraouaddy. Xieng-Sen, point terminus au nord, est seulement à 170 milles de la frontière de la Chine. On y rencontre sur les montagnes du Siam de belles forêts de tecks attendant la cognée; et les avantages politiques qu'accroîtrait la jonction de la Birmanie anglaise au Siam par un chemin de fer ne peuvent être trop appréciés à présent que la France, étend ses possessions dans le sud-ouest de la Chine. Le pays de Bangkok à Xieng-Sen ne présente aucune difficulté pour un chemin de fer. La plaine de Xieng-Sen elle-même a 150 milles de long et le coût de la ligne serait certainement inférieur à 7.000 livres par mille, y compris les stations et le matériel roulant (environ 109.000 francs par kilomètre). L'embranchement que le roi de Siam désire voir construire par le Gouvernement de l'Inde, de Moulmein à la frontière siamoise est seulement de 80 milles de long et coûterait environ un lack (100.000) de roupies par mille (environ 140.000 francs par kilomètre), car il y a des ponts à construire sur deux rivières, la Houngong et l'Attaran, et à traverser quelques districts montueux. Les bénéfices que Moulmein retirerait de cette ligne seraient énormes, car le sud-ouest de la Chine serait atteint; et la construction des ponts sur les rivières (car les ponts seraient construits sur le modèle de ceux de l'Inde et auraient une route pour les hommes et les animaux), suffirait à stimuler le commerce. M. Hallet est maintenant en route pour l'Angleterre afin de placer les résultats de ses explorations sous les yeux de l'Union des Chambres de commerce, et nous sommes certains qu'il recevra des encouragements de ces corps. Lord Dufferin a déjà montré lui-même beaucoup d'intérêt à ce projet et de brillantes perspectives s'ouvrent devant M. Colquhoum et son auxiliaire, qui ont exploré cette voie nouvelle.

En résumé, les projets Hallet et Colquhoum comprenaient quatre parties :

1° Ligne principale réunissant Bangkok et Xieng-Sen au nord sur la rivière Matong;

2° Embranchement de Bangkok à Korat;

3° Embranchement destiné à réunir Baheng (ou Yaong) avec Moulmein dès l'embouchure de la Salouen.

4° Embranchement sur Luang-Prabang sur la rivière Cambodge (Mékong).

Un projet français analogue au projet anglais fut bien conçu à ce moment, mais il fut aussitôt abandonné.

Par suite de circonstances diverses, les projets de MM. Hallet et Colquhoum n'aboutirent pas. Mais le résultat de ces efforts fut de donner à l'Angleterre une action prépondérante à la Cour de Siam, et on obtint, en attendant mieux, la concession d'un chemin de fer de Bangkok à Korat, concession nous visant directement, car elle allait à l'encontre de tous nos intérêts. Telle a été la première phase de l'action suivie du Siam après 1880.

Poursuivant sa politique générale dans ces régions, l'Angleterre s'étendait dans les pays chauds au nord et allait planter son drapeau jusque sur la rive gauche du Mékong.

De son côté, le Siam, obéissant à la même impulsion, escomptait notre indifférence, tentait de nous enlever même toute la rive gauche du Mékong et de réduire l'Annam à une bande de territoire entre les montagnes et la mer aux extrémités desquels se trouveraient la Cochinchine et le Tonkin.

Cette action fut suivie avec une méthode très sûre. Heureusement l'abus devait produire une réaction, notre longanimité eut un terme.

L'opinion publique en France revenait depuis quelques années à des notions plus saines sur les questions d'expansion coloniale. On sentait que les faits accomplis deviendraient irréparables, aussi finit-on par se décider à suspendre les négociations platoniques et à montrer la possibilité d'une action effective. Des réclamations précises et nettes furent formulées. Elles sont réunies dans la dépêche du 8 juillet 1898, adressée par le Ministre des Affaires étrangères à M. Le Myre de Vilers, chargé d'une mission spéciale à Bangkok :

Comme vous le savez, nos revendications à l'égard du Siam sont de deux sortes. D'une part, nous avons mis le Gouvernement siamois en demeure de retirer les postes qu'il avait établis sur la rive gauche du Mékong, au mépris des droits du Cambodge et de l'Annam. D'autre part, nous avons demandé satisfaction pour l'insulte faite à notre drapeau à Tong-Xieng-Kham, pour les mauvais traitements et l'expulsion dont deux de nos compatriotes, MM. Esquilat et Champenois, ont été l'objet, l'année dernière, à Outhène, pour les vexations infligées à un autre Français, M. Baraton, pour l'enlèvement par surprise du capitaine Thorens, enfin pour l'écrasement par le mandarin de Kammoun de l'inspecteur Grosgurin, suivi du massacre d'un certain nombre de nos miliciens. Les démarches pressantes faites à ce sujet par notre représentant au Siam sont demeurées jusqu'à présent sans effet, et nous n'avons pu obtenir de la cour de Bangkok que des réponses dilatoires.

Les circonstances d'ailleurs vinrent à notre aide.

L'attaque de nos bâtiments à l'entrée de Paknam, le 13 juillet, entraîna l'action énergique de l'amiral Humann et la destruction des forts siamois.

Le résultat de cette leçon ne se fit pas attendre, montrant que, dans ces pays, et peut-être ailleurs, disons-le avec regret, on n'arrive à un résultat heureux que si derrière le négociateur on sent les moyens de soutenir la négociation.

Le Siam céda. Il signa la convention du 9 octobre 1893, qui nous rendait les territoires usurpés de la rive gauche du Mékong, nous donnait une part d'actions sur les anciennes provinces cambodgiennes de Battambang et de Siem-Réap et nous concédait l'occupation de Chantaboun dans certaines conditions.

La situation était ainsi réglée en théorie, mais nous avions à compter avec la mauvaise foi du gouvernement siamois. L'évacuation des territoires qui devaient nous être rendus se fit sans trop de difficultés. Mais sa mauvaise volonté resta entière et les incidents se succédèrent.

D'autre part, l'Angleterre continuait à occuper Muong-Sing, sur la rive gauche du Mékong.

C'est alors qu'intervint avec l'Angleterre, à la suite de laborieuses négociations, la déclaration du 15 janvier 1896, relative à un certain nombre de points fort différents les uns des autres puisqu'elle touche à la fois les affaires de Chine, de Tunisie et du Siam.

En ce qui concerne le Siam, nous faisions une concession grave. Les deux gouvernements s'engageaient « mutuellement à ne faire « pénétrer, dans aucun cas ou sous aucun prétexte, sans le consen- « tement l'un de l'autre, leurs forces armées dans le bassin du « Ménam. »

Non seulement cette convention était grave en elle-même puisqu'elle mettait notre action au Siam à la discrétion d'autrui, mais surtout elle donnait à l'Angleterre le prestige d'une sorte de protection.

Le Siam devait considérer cette disposition comme une apparence de désaveu de l'affaire de Paknam et comme une garantie contre toute action de même nature de notre part.

L'Angleterre en retirait donc un bénéfice moral, mais, comprenant que le caractère de cette convention pouvait être retourné contre elle, lord Salisbury eut-il, dans ses actes, le soin de proclamer bien haut l'indépendance du Siam. Dans sa lettre à lord Dufferin, il y revenait à plusieurs reprises, tout en engageant bien entendu ses compatriotes à profiter de la circonstance pour étendre leur action dans le Siam.

Un grand territoire au nord, disait-il entre autres, a passé du gouvernement birman à la Grande-Bretagne. Un large territoire à l'est a passé de ses derniers propriétaires à la France. Les événements de cette récente histoire ont certainement une tendance à encourager des doutes sur la stabilité de la domination siamoise. Et, sans partager à aucun degré ces doutes, ni admettre la possibilité que dans aucun avenir dont nous ayons à nous occuper l'indépendance siamoise soit compromise, le gouvernement de Sa Majesté ne pourrait que sentir qu'il y aurait un avantage à donner au monde commercial cette assurance qu'aucun trouble provoqué par des contestations de souveraineté territoriales ne seront à appréhender dans la région où la plus grande activité économique est vraisemblablement appelée à se manifester...

Et lord Salisbury revenait dans une autre partie de sa lettre sur les avantages économiques à tirer d'un état de choses stable dans la vallée de Ménam.

C'est, en effet, la caractéristique de la politique d'expansion anglaise de revêtir toujours une forme économique. Toute entreprise, toute action extérieure doit être faite en vue d'un développement commercial, sinon elle n'est qu'un leurre et est inutile. Ce principe, l'Angleterre l'a appliqué au Siam comme ailleurs.

Le Siam, en effet, est un pays riche et peuplé. Le chiffre de la population en est inconnu. Mais on peut saisir par des faits économiques, la puissance de développement qu'il comporte.

Depuis quelques années l'augmentation du commerce extérieur est constante.

Pour nous, possesseurs de la rive gauche du Mékong, nous avons intérêt à maintenir au point de vue politique et économique notre prépondérance sur la partie voisine de la rive droite de ce fleuve.

De plus, nous devons chercher à relier Bangkok et le Mékong par des voies de communication. Nous avons là des intérêts à défendre.

Tel avait été le but des différentes conventions que nous venons de rappeler.

*
* *

A la suite des traités, nous étions en droit de compter sur une amélioration dans nos rapports avec le Siam. Mais, dans les pays d'Extrême-Orient, il faut toujours compter avec l'ancien esprit. Tout récemment, le lieutenant de vaisseau Simon racontait la mésaventure arrivée à quelques négociants laotiens venus vendre des marchandises à Saïgon.

Ce récit contient un double enseignement, aussi est-il utile de le citer :

Malheureusement, tout n'est pas pour le mieux dans la meilleure des colonies, et le voyage de ces Laotiens en Cochinchine nous a révélé pour notre commerce et notre influence dans ces régions deux dangers qu'il importe de signaler à la vigilance des pouvoirs compétents comme à tous ceux que la question intéresse.

Ne trouvant pas à s'approvisionner à Saïgon de marchandises de retour, puisque notre industrie ne fabrique pas encore — pour des motifs que je n'ai pas à approfondir — des articles similaires aux produits peu coûteux d'origine anglaise ou allemande qui inondent l'Inde, la Birmanie, le Siam et la Chine, et auxquels les Laotiens étaient déjà habitués, nos marchands de Xien-Tan devant se rendre à Bangkok pour y faire leurs achats, et de là regagner leurs pays par la voie siamoise.....

Le second danger peut naître du premier, et il est plus grave encore, parce qu'il intéresse notre politique au Siam et au Laos.

Au mépris des traités et conventions, oubliant avec une facilité trop voulue ses promesses et ses protestations d'amitié et de bonne entente, le gouvernement siamois continue à encourager, par un silence et une inaction systématiques, les arrestations et emprisonnements arbitraires de nos protégés ou ressortissants, dont le plus grand crime est d'avoir en leur

possession quelque bien ou quelque argent. On sait qu'au Siam la peine d'emprisonnement entraîne, pour celui qui s'y voit condamné, une foule de frais que les mandarins-juges ont intérêt à accumuler, d'autant plus que c'est la principale source de leurs revenus. Notre groupe de Laotiens, détenteur d'un petit capital, fut donc une proie facile pour la rapacité siamoise, et l'un d'eux ne tarda pas à être arrêté sous un prétexte qu'on ignore, et condamné à trois ans de prison. C'était cependant un sujet français, né en territoire français, muni de tous ses papiers en règle avec les exigences locales, et, malgré cela, notre représentant à Bangkok est resté impuissant à soustraire cet indigène à la juridiction trop intéressée ou trop partiale des Siamois.

Nos intérêts nous commandaient de ne pas laisser se perpétuer des pratiques semblables. C'est dans ces conditions que la visite de M. Doumer a été décidée. On assure qu'elle a produit son effet, et le roi de Siam paraît comprendre ses vrais intérêts. La question des travaux publics semble avoir été résolue dans des conditions avantageuses pour nous.

Le gouvernement siamois doit s'attacher un certain nombre de Français pour les diriger. Inutile de répéter que ces travaux publics présentent pour l'Indo-Chine un grand intérêt. Les études passées dont nous avons rappelé le souvenir en témoignent suffisamment. Il faut espérer que cette bonne volonté du gouvernement siamois ne disparaîtra pas, et que des influences contraires ne détruiront pas l'effet de ces accords.

Les conventions intervenues établissent une sorte d'équilibre entre les puissances qui se partagent l'Indo-Chine. Le Siam a intérêt à le maintenir, et le meilleur moyen pour y arriver est d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins. Son intérêt politique comme son intérêt économique le lui commandent.

Aujourd'hui, en France, nous voyons un mouvement de capitaux et de produits vers les pays lointains. Jusqu'à ce jour nous avions bien eu des colons. Jamais ils n'ont manqué. Mais, les capitaux faisaient défaut. Leur timidité les retenait dans la métropole. Les deux éléments, cependant, sont aussi indispensables l'un que l'autre au développement des colonies. Ce mouvement d'expansion se produit. Les entreprises en Indo-Chine commencent à en ressentir les effets. Nos intérêts en Siam peuvent en bénéficier. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire que le Siam modifie son attitude passée en exécutant les conventions signées avec nous, suivant l'expression ironique de la presse anglaise. Cette exécution loyale et sincère nous suffira, car, par ce fait seul, nous serons placés vis-à-vis de lui dans une excellente situation. Elle garantira dans cette région nos intérêts politiques et économiques, et permettra leur développement normal sans porter atteinte aux droits de personne.

Jules GODIN,
Sénateur, ancien ministre.

L'ÉMIGRATION ITALIENNE ET LA COLONISATION

Important en tous pays, le problème de l'émigration l'est particulièrement dans ceux dont la population, croissant d'une manière disproportionnée avec leurs ressources, est obligée d'aller, en masses considérables, chercher ailleurs des moyens d'existence que la mère patrie, devenue pour eux une marâtre, ne met plus à leur disposition. Deux pays, en Europe, sont particulièrement dans ce cas : l'Allemagne et surtout l'Italie. Pour cette dernière, la question présente une gravité exceptionnelle, d'ordre à la fois humanitaire, économique et politique. Chaque année, des milliers d'Italiens quittent leur pays, la plupart pour n'y jamais revenir. Pour beaucoup d'entre eux, le sort qui leur est fait à l'étranger est plus terrible encore que celui auquel ils ont voulu se soustraire en quittant la terre natale. Ce sont les victimes de l'émigration, dont le nombre, toujours grossissant, préoccupe depuis longtemps déjà les pouvoirs publics. D'autres réussissent à se créer une existence plus enviable, et arrivent même à constituer, en pays étrangers, — notamment au Brésil — de véritables colonies italiennes, souvent prospères. C'est même là le seul moyen de colonisation dont l'Italie dispose. Tandis que d'autres puissances, même celles comme l'Allemagne, qui sont venues très tard dans la lice, ont réussi à conquérir un empire colonial plus ou moins important, l'Italie, elle, a régulièrement échoué dans ce genre d'entreprises. Ses tentatives en Afrique n'ont pas abouti; car l'on ne peut prendre au sérieux la colonie de l'Érythrée, qui n'est pour elle qu'un impedimentum. Quant à la Chine, il est presque désormais certain, malgré le bruit qui a été fait autour de l'affaire de San-Moun, que les Italiens n'y prendront pas suffisamment pied pour s'y tailler une colonie proprement dite, ou même une sphère d'influence théorique. Si San-Moun est occupé, ce qui est probable, ce ne sera, pour l'Italie, qu'une sorte de Massaouah asiatique, et rien de plus. Ainsi, cette puissance restera sans colonies, lui appartenant en propre territorialement parlant, et continuera d'être, cependant, le pays de l'Europe ayant la plus forte émigration. C'est cette circonstance qui augmente pour elle l'intérêt du problème, en lui donnant une haute signification politique; car les pouvoirs publics, s'ils savent diriger judicieusement ce flot énorme de population qui quitte la péninsule, s'ils savent, en outre, protéger efficacement les émigrés pris isolément, peuvent arriver à créer à l'Italie des colonies plus florissantes encore que celles que d'autres nations européennes sont péniblement parvenues à fonder dans des contrées qui leur sont politiquement soumises.

Depuis longtemps à l'étude, la question de l'émigration a déjà provoqué le vote d'une loi par le Parlement italien et a donné naissance à bon nombre de circulaires ministérielles, dont les effets n'ont pas toujours été heureux. Non encore résolue d'une manière satisfaisante, elle vient d'être soumise de nouveau au Parlement sous la forme d'un projet de loi qui est en train de suivre la filière réglementaire du travail législatif, et qui aboutira peut-être, quand les crises ministérielles et autres perturbations ne distrairont plus députés et sénateurs des préoccupations sérieuses. Le moment sera alors venu de parler de la législation jusqu'ici en vigueur, et de celle qui l'aura remplacée. C'est d'autre chose que nous allons nous occuper aujourd'hui. Nous voulons prendre texte d'une publication fort intéressante pour montrer ce qu'est l'émigration italienne. Il s'agit d'un opuscule publié à Turin sous ce titre : *Gli Italiani all' Estero*, sur l'initiative des organisateurs de la récente exposition nationale italienne. Une section de cette exposition était consacrée, en effet, aux « Italiens à l'Étranger », et comprenait trois groupes : Explorations, Émigration et Colonies, Commerce et navigation. En outre, la section de l'exposition dite de l' « Art sacré » contenait une division spéciale, consacrée aux missions, sujet qui touche de près à la colonisation et à l'émigration. C'est donc une idée heureuse qu'a eue M. Pejroleri, président de la section des « Italiens à l'Étranger », de réunir en un volume toutes les conférences qui ont été faites pendant la durée de l'exposition, ainsi que tous les comptes rendus des travaux plus spéciaux des commissions. Ces documents, d'une lecture tout à fait attrayante, nous présentent un tableau d'ensemble de l'émigration italienne, nous en montrant les misères aussi bien que les grandeurs, et nous faisant entrevoir des remèdes possibles aux maux signalés.

Les statistiques italiennes distinguent entre l'émigration « temporaire » et l'émigration « permanente ». Sont considérés comme s'expatriant d'une manière temporaire ceux qui, à certaines époques de l'année, émigrent dans des pays voisins (France, Suisse, Autriche, pays méditerranéens en général), y ramassent un pécule en s'y livrant à leur métier, et reviennent régulièrement au pays natal comme des oiseaux voyageurs. Quant à l'émigration permanente, elle consiste dans l'exode de ceux qui quittent l'Italie pour n'y plus revenir, et dont la grande majorité choisit l'Amérique — surtout l'Amérique du Sud — comme nouvelle patrie.

Rien n'étant plus éloquent que des chiffres, nous commencerons, avant de parler des causes de l'émigration et de la condition des émigrés, par dresser, d'après des données officielles, le tableau suivant de l'émigration temporaire et permanente depuis 1876. On remarquera dans quelles proportions l'une et l'autre ont crû.

ANNÉES	ÉMIG. TEMPORAIRE	ÉMIG. PERMANENTE
1876	89.015	19.756
1877	78.126	21.087
1878	77.733	18.535
1879	79 007	40.824
1880	81.967	37.934
1881	94.225	41.607
1882	95.814	65.748
1883	100.685	68.416
1884	82.474	58.049
1885	80.118	77.029
1886	85.355	.....
1887	87.917	127.748
1888	94.743	195.993
1889	105.319	113.093
1890	112.511	104.733
1891	118.111	175 520
1892	116.298	107.369
1893	122.439	124.312
1894	124.139	105.455
1895		169.513
1896		188.620
1897		165.429

En ce qui concerne le lieu de destination de ces émigrants, nous trouvons des données intéressantes dans le rapport du commandeur Malnate, qui, depuis vingt ans, remplit les fonctions d'inspecteur de l'émigration au port de Gênes. C'est de cette ville, en effet, que partent la plupart des Italiens qui quittent leur pays pour les régions d'outre-mer. Pendant cette période de vingt ans, on a enregistré, en chiffres ronds, 1.500.000 départs pour l'Amérique du Sud, ce continent étant le but de prédilection de l'émigration italienne. Sur ces 1.500.000 partants, 500.000 sont rentrés en Italie après une absence plus ou moins prolongée. Ceux qui sont restés en Amérique sont donc au nombre de 1 million, dont environ 400.000 dans la République Argentine, 500.000 au Brésil, et 100.000 répartis dans les autres républiques de l'Amérique du Sud. A ce million d'Italiens, il faut ajouter ceux qui sont partis d'autres ports de la péninsule, ainsi que de ports étrangers, en particulier français. L'embarquement dans ces derniers ports a été très fréquent, à un moment où le gouvernement italien apportait des entraves à l'émigration. En outre, il faut faire entrer en ligne de compte les émigrants qui sont partis avant la période de vingt années sur laquelle portent les observations de M. Malnate. Enfin, il ne faut pas oublier les enfants de ces Italiens, généralement aussi prolifiques à l'étranger que dans leur patrie d'origine. Tout compte fait, l'inspecteur de l'émigration

estime à 2 millions et demi, et même 3 millions, le nombre des Italiens établis dans l'Amérique du Sud. Cette prédilection pour l'Amérique latine s'explique par deux raisons différentes : d'abord, il est naturel que ces Latins d'Europe soient attirés par leurs frères de race; puis, d'un autre côté, il est notoire que les Américains du Nord, de race anglo-saxonne, voient d'un œil très défavorable l'émigration italienne et la repoussent autant qu'il est en leur pouvoir. C'est surtout, en effet, contre les Italiens et les Slaves que les États-Unis appliquent leur législation très rigoureuse sur l'émigration; on a vu même, à plusieurs reprises, les autorités nord-américaines interdire le débarquement de convois d'Italiens, obligés ainsi de retourner à leur point de départ. Et, cependant, M. Malnate nous affirme que ces émigrés, repoussés par l'Amérique du Nord, auraient formé la fleur de l'émigration italienne dans celle du Sud! Cette antipathie des Anglo-Saxons pour l'élément italien n'est pas inexplicable. On sait, en effet, que les États-Unis tiennent à deux conditions essentielles en ce qui concerne les immigrants : d'abord, qu'ils ne soient pas sans ressources, afin qu'ils ne deviennent pas une charge pour le pays; puis, qu'ils possèdent des qualités d'assimilation leur permettant de devenir de nouveaux citoyens de l'Union. Or les Italiens ne remplissent qu'imparfaitement ces deux conditions: ils sont généralement très pauvres et, de par leur race, réfractaires à l'assimilation en pays anglo-saxon. Aussi, les Américains du Nord les repoussent presque à l'égal des Chinois, réservant leur hospitalité pour les Anglais, les Allemands, et, dans une certaine mesure, les Français. D'où, pour les Italiens, la nécessité de se tourner vers des pays moins inhospitaliers.

Pour ce qui est des professions auxquelles appartiennent les émigrants, M. Malnate établit la répartition suivante : paysans et ouvriers de la terre, 74 % ; ouvriers artisans, 16 % ; petits négociants, industriels, artistes dramatiques, 5 % ; sans profession définie, 5 %. Ainsi c'est la terre qui fournit la grande masse de l'émigration italienne.

De tous les pays de l'Amérique du Sud, c'est le Brésil qui est le plus volontiers choisi comme nouvelle patrie par les émigrants italiens. Aussi, nous nous arrêterons quelques instants à la conférence que le P. Maldotti, missionnaire, a faite sur ce sujet : « Les Italiens au Brésil. »

Le P. Maldotti estime à 1.500.000 le nombre des Italiens fixés dans cette partie de l'Amérique. Tous, ou presque tous, s'adonnent à l'agriculture; mais ils travaillent dans des conditions différentes, en sorte que le sort qui leur est fait varie considérablement selon qu'ils sont soumis à l'un ou à l'autre des deux systèmes principaux en vigueur dans le pays. De ces deux systèmes, le plus avantageux pour

l'émigrant est celui de la colonisation libre ; il permet aux Italiens de constituer des groupements, ou même de vrais villages, dont les habitants exploitent des terres qui leur appartiennent, dont ils sont les fermiers, ou dont ils peuvent ultérieurement devenir les propriétaires, en vertu d'arrangements passés avec le propriétaire légitime, lequel, généralement, est l'État lui-même. Le sort de cette catégorie d'émigrants est relativement enviable. Beaucoup plus triste est celui des malheureux, véritables esclaves, employés dans les *fazende*. On appelle *fazenda* — dans les États de San-Paulo et de Rio — une propriété cultivée en café et en sucre. Les *fazenderi* sont les propriétaires ; les *amministradores* sont les fermiers. Ce sont ces derniers qui prennent à leur service, comme manœuvres, les émigrants italiens ; ceux-ci, lorsqu'ils arrivent d'Europe, sont internés dans des *hospedarius*, sortes d'hospices installés par l'administration pour les abriter jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un emploi. Confiné dans l'*hospedaria*, l'émigrant, généralement dépourvu de ressources et ne connaissant pas la langue du pays, y mène une existence misérable et devient une proie sans défense pour l'*amministrador*, qui obtient sa main-d'œuvre à vil prix ou même, très souvent, n'observe pas le contrat qu'il a passé avec lui. Le *fazendero* ne peut rien contre son *amministrador*, en sorte que l'émigrant, livré à la discrétion de ce dernier, devient une sorte de bête de somme. Heureusement, ce système de colonisation est une exception et ne se pratique guère que dans les deux États de Rio et de San-Paulo. Presque partout ailleurs, c'est le régime de la colonisation libre qui est en vigueur.

Suivons, maintenant, le P. Maldotti, qui nous invite à faire une tournée avec lui dans tout le Brésil, pour y passer en revue les différentes colonies italiennes.

En commençant par le Nord, on rencontre d'abord les deux États des Amazones et de Para ; le premier de 1.400.000, le second de 1.200.000 kilomètres carrés, qui occupent, à eux deux, le bassin du fleuve des Amazones. Cette vaste région, quoique située sous l'équateur, ne mérite pas la mauvaise réputation qu'on lui a faite, et offrirait un champ d'exploitation propice à l'émigration italienne ; cependant elle en est détournée. Le P. Maldotti, qui y a séjourné, n'a jamais enregistré plus de 36 et moins de 24 degrés centigrades ; quant à la quantité d'eau qui y tombe, elle n'a rien d'excessif. A Manaos, capitale des Amazones, il y a une colonie italienne de 300 âmes ; dans le reste de l'État, on compte environ 200 Italiens. Dans le Para, les colonies italiennes les plus importantes sont celles de Montallègre et de Jambuassie. Poursuivant vers le sud, nous entrons dans le Maranhâo qui compte 200 Italiens, dans l'État de Ceara qui en compte à peu près un nombre égal, puis dans ceux de Rio-Grande do Nort et de Parahiha qui en comptent 250. Dans le

Pernambuco, il y a des villages entiers peuplés d'Italiens qui cultivent la canne à sucre et le café. Dans l'Alagoas et le Sergipe, l'élément italien est presque entièrement absent. Par contre, dans le Bahia, les Italiens sont au nombre de 8.000, et dans Spirito Santo au nombre de 25.000. Mais ces derniers sont presque tous naturalisés brésiliens. Dans tous les États déjà nommés, c'est la colonisation libre qui prévaut ; et, si elle est accompagnée dans certains cas de misères réelles, elle procure généralement aux émigrants une existence tolérable. Par contre, dans les trois importants États de Rio-Janeiro, de San-Paulo et de Minas, c'est le régime de la *fazenda* qui est en vigueur, et nous venons de voir qu'il est synonyme de souffrance et de misère absolue. Mais nous retrouvons la colonisation libre dans les trois États méridionaux de Paranâ, Santa-Catharina et Rio-Grande do Sul, qui, d'après le P. Maldotti, comptent 400.000 Italiens, et sont le paradis de l'émigration, aussi bien pour les Italiens que pour les Allemands. « Dans ces trois États, dit-il, nos compatriotes sont groupés en colonies gouvernementales, sur des lots de terrain qu'ils peuvent racheter, ou ont déjà rachetés en partie. Généralement, au centre de la colonie, on trouve l'église ou un oratoire, mais il est rare qu'on y rencontre un prêtre. C'est ainsi que, dans l'État de Santa-Catharina, il n'y a qu'un pauvre vieux prêtre pour 50.000 Italiens. Quand on entre dans une de ces colonies du Paranâ, on se croirait en Italie. Autour de leur maisonnette, les colons ont leur jardin. On ne rencontre pas un pauvre ! Nuova-Trenta, Nuova-Venezia, Nuova-Padova, Nuova-Bassano, Nuova-Vicenza, Nuova-Cremona, Nuova-Legnago, Nuova-Belluno, avec leurs dialectes respectifs, rappellent l'Italie dans ces contrées lointaines, sa foi et ses coutumes. En donnant aux villages qu'ils ont fondés des noms empruntés à leurs provinces d'origine, les colons ont voulu qu'ils leur rappelassent perpétuellement le pays natal. Mais, abandonnés comme ils le sont, sans missionnaires pour les guider, il est à craindre que ces éléments italiens ne se naturalisent bientôt et qu'ils ne soient perdus pour nous. »

En présence de ce phénomène remarquable, de cet exode de populations entières, on est naturellement amené à se demander si une émigration aussi considérable doit être considérée comme étant pour l'Italie un bien ou un mal.

La plupart des spécialistes qui se sont posé cette question ont émis l'opinion, tout en reconnaissant les maux qui accompagnent l'émigration, que celle-ci est une nécessité politique et sociale pour l'Italie, et qu'elle est en même temps une preuve de sa vitalité. C'est ainsi que Mgr Geremia Bonomelli, qui a fait à l'exposition de Turin une conférence sur « l'Émigration », a prononcé les paroles sui-

vantes : « L'humanité obéit inconsciemment à la grande loi du Créateur : Croissez, multipliez et remplissez la terre. L'émigration est donc une loi souveraine à laquelle est soumise l'humanité. Vouloir l'empêcher est impossible ; ce serait non seulement violer la liberté individuelle et sociale, mais aussi s'opposer aux desseins de la Providence et aux destinées de l'humanité. Les peuples vieillis, qui menacent de mourir, rajeunissent grâce à l'émigration. Seuls, les peuples inféconds, les peuples décrépits, les peuples immoraux n'émigrent pas. C'est un réconfort pour l'Italie d'avoir un si grand nombre d'émigrants. C'est un sujet de sérieuse réflexion pour nos frères d'Occident. » Paroles à méditer, en effet, dans les pays où l'on croit pouvoir se vanter d'une prospérité, dont on s'imagine trouver la preuve dans cette circonstance que les populations n'y ont pas besoin de recourir à l'émigration pour améliorer leur sort

Effectivement on s'accorde à trouver la principale cause de l'émigration italienne dans l'augmentation considérable de la population, qui a pour conséquence d'engendrer la misère, puisque le nombre des habitants du pays cesse d'être en rapport avec ses ressources. En 40 ans, la population de l'Italie a passé de 24 millions à 31 millions, sans tenir compte des émigrants. La densité de la population y est considérable : 107 habitants par kilomètre carré ; tandis qu'elle est de 97 en Allemagne, de 80 en Autriche, de 72 en France. Il est vrai que, dans l'Italie méridionale, de vastes espaces restent incultes, en sorte que certains économistes recommandent la colonisation à l'intérieur, qui rendrait peut-être inutile la colonisation outre-mer. Mais cette colonisation à l'intérieur ne pourrait réussir que grâce à l'initiative de l'État ou des grands propriétaires, qui laissent leur domaine en friche. Or, cette initiative ne se produit pas ; force est donc aux particuliers d'émigrer, quand ils ne trouvent plus à vivre en Italie.

Du reste, d'autres causes contribuent à favoriser l'émigration ; telle la propagation des idées socialistes, qui portent les populations à vouloir à tout prix améliorer leur sort matériel. Les salaires, qui sont dérisoirement inférieurs, leur paraissent insuffisants. En outre, les paysans sont travaillés du désir, si général dans leur classe, de devenir propriétaires ; quand, donc, ils ne peuvent satisfaire ce désir dans la mère patrie, ils partent pour l'Argentine, le Brésil, où ils savent que d'autres sont devenus propriétaires.

Ainsi, l'émigration est naturelle, légitime et inévitable. Cela ne veut pas dire, cependant, que les maux dont elle est accompagnée actuellement soient incurables. Au contraire, tous les politiques et les philanthropes sont d'accord sur ce point, que le devoir de la société et de l'État est de la protéger et de la surveiller, afin qu'elle

se maintienne dans des limites raisonnables, et que les émigrants ne soient pas victimes de leurs propres illusions et de l'exploitation d'autrui. Ce que leurs amis ont en vue peut se résumer de la manière suivante : 1° empêcher de partir ceux qui n'en ont pas un besoin urgent; 2° protéger les populations contre l'exploitation éhontée des agences d'émigration ; 3° protéger, en pays étrangers, les Italiens qui ont quitté leur patrie ; 4° enfin, faciliter, dans la mesure du possible, le retour des émigrés en Italie.

En ce qui concerne le premier point, l'initiative individuelle est seule capable d'obtenir des résultats heureux. Mgr Geremia Bonomelli voudrait que, quand la nouvelle se répand dans un village qu'une famille a l'intention d'émigrer, le curé, le maire, ou d'autres personnes influentes intervinssent pour tâcher de l'en dissuader. Si c'est le travail qui manque à cette famille, on essaiera de lui en procurer. Si ce sont des dissentiments entre employeurs et employés qui poussent ces derniers à quitter le pays, on fera en sorte de les aplanir à l'amiable. Si, enfin, la famille en question est simplement victime des tentatives de séduction des agents d'émigration, on s'efforcera de l'instruire sur les véritables visées de ces individus. Il est vrai que cette dernière entreprise est malaisée, car les agences d'émigration sont une plaie dévorante pour l'Italie. Elles vivent de la chair humaine qu'elles transportent, soit que leurs profits se bornent au prix du voyage, soit qu'elles tirent avantage de contrats qu'elles ont passés, outre-mer, pour le placement des émigrants. Aussi, ces institutions, qui sont au nombre de 34, ont une multitude d'agents (7.169 en 1896) qui parcourent le pays en tous sens, font miroiter aux yeux des paysans des perspectives d'avenir qu'ils savent mensongères, les décidant ainsi à vendre le peu qu'ils possèdent, et à partir pour des pays lointains où la misère les attend dans quelque *fazenda*. Tel est le mal principal auquel il s'agit de remédier, et que, seule, la législation peut atténuer. C'est à ce but que tend le projet de loi soumis au Parlement, que nous signalions en commençant. Quand les efforts en vue de retenir les émigrants auront été vains, il s'agira de protéger les partants, soit pendant leur voyage jusqu'au port d'embarquement, soit pendant la traversée, soit, surtout, au lieu de destination. Dans ce but, Mgr Scalabrini, évêque de Plaisance, a constitué la société dite de Saint-Raphaël, identique à la société allemande qui porte le même nom.

Au point de vue de la protection des émigrants dans leur nouvelle patrie d'adoption, une question très délicate se pose. Est-il préférable qu'ils s'assimilent au milieu nouveau dans lequel ils se trouvent, ou vaut-il mieux qu'ils restent Italiens dans ce milieu étranger? Si l'on ne considère que l'avantage des émigrants eux-mêmes, il semble que l'assimilation dût être préférable; en effet,

restant étrangers ils sont exposés à une hostilité constante, surtout, lorsqu'ils sont nombreux. Mais, si l'on ne tient compte que des intérêts de leur pays d'origine, l'assimilation doit être condamnée, car, à la longue, elle fait perdre à ce pays un nombre considérable de ses enfants. C'est à ce dernier point de vue, naturellement, qu'on considère la question en Italie. Il en est de même en Allemagne, où le Parlement a voté une loi, actuellement en vigueur, et dont le but essentiel est de conserver aux émigrants allemands leur nationalité et leur langue maternelle. La société fondée par Mgr Scalabrini a donc adopté ce même principe comme base de son action. Considérant que la langue et la religion sont les principaux facteurs qui maintiennent la nationalité, elle s'efforce d'aviver, chez les émigrants, l'attachement à la foi des ancêtres et à la langue italienne. De cette manière, elle espère qu'ils conserveront le sentiment de leur nationalité, et qu'ils resteront Italiens en dépit de toutes les traverses de l'existence. Enfin, en ce qui concerne le dernier point, le retour des émigrants en Italie, Mgr Scalabrini voudrait qu'on apportât des adoucissements à la loi militaire, car ce sont ses prescriptions qui empêchent beaucoup d'émigrants, et surtout les fils d'émigrants, de revenir dans une patrie où ils seraient traités en insoumis.

Cette rapide analyse de l'opuscule publié par les soins de la direction de l'exposition de Turin, nous a permis de constater ce qu'est l'émigration italienne. Nous avons pu nous rendre compte que, en dépit de ses ombres et de ses misères, cette émigration constitue, pour la mère patrie, une force presque égale à celle que représente, pour d'autres pays, la colonisation proprement dite. La question est donc d'un réel intérêt, aussi bien au point de vue italien qu'en ce qui concerne, plus particulièrement, les pays vers lesquels se porte cette émigration énorme. Nous-mêmes, nous sommes directement exposés à en subir le contre-coup, puisque, sans parler de plusieurs villes du midi de la France, qui regorgent d'Italiens, nous voyons certaines de nos colonies, comme l'Algérie et la Tunisie, s'italianiser dans des proportions inquiétantes. C'est à ce point de vue que nous devrons nous occuper de la loi dont le Parlement est saisi, puisqu'elle doit avoir pour but, en réglementant l'émigration, d'en accentuer la portée.

Alcide Ebray.

A PROPOS DU CHEMIN DE FER FRANÇAIS AU YUNNAN

IUN-NAN-SEN

DU 16 AU 23 OCTOBRE 1895

Une dépêche du 19 mai nous a appris que le gouverneur général de l'Indo-Chine française, venait de quitter le Tonkin pour gagner Iùn-nân-sèn. M. Doumer doit dans cette capitale rencontrer le vice-roi chinois du Iùn-Koui, et traiter l'importante question du chemin de fer qui devra relier vers 1902 la grande cité iun-nanaise à Hanoi. Notre gouverneur général s'est déjà fait précéder d'une mission importante qui prépare les voies d'entente, à Mòng-tsé il s'adjoindra quelques-uns des membres du Consulat français qui lui serviront d'interprètes. On sait combien les Chinois attachent de l'importance à la parfaite exécution du code du cérémonial : une mission politique bien préparée, qui connaît les exigences des habitudes chinoises et sait se les approprier, a par ce seul fait, gagné la moitié de sa cause.

La question du chemin de fer iun-nanais n'est pas si aisée qu'on peut le croire : il faudra lutter contre l'animosité des fonctionnaires, contre les croyances populaires : il est donc bon d'être sûr par avance de bien tenir la haute administration de la province.

Gagner le Iùn-nân est un voyage assez facile ; l'inconvénient de celui qu'entreprend M. Doumer est qu'il s'effectue pendant la saison des pluies (mai-juillet).

De Hanoi à Laokai, le trajet se fait par vapeur, il faut ordinairement six jours.

De la frontière chinoise à Mân-hao on remonte le fleuve Rouge en jonques ; le voyage est de cinq à dix jours selon la violence des eaux ; le mieux est de prendre à Lao Kai une monture, pour arriver en trois jours à Mòng-tsé.

A Mân-hao on fait usage du palanquin ou mieux encore des chevaux, le trajet par la grande piste est de treize à quatorze jours.

On va donc de Hanoi à Iùn-nân-sèn par Mân-hao en vingt-quatre à trente étapes, contre vingt-trois directement par Mòng-tsé.

De Mân-hao à Mòng-tsé hién il y a 60 kilomètres ; ils se parcourent en deux journées.

De là à Tong-hài hién cinq à six étapes suffisent si on passe par Ki-kai, Mièn-tién, Sin-fâng, Kouàng-i, Tchan-hoa-pou.

Tong-hai est une sous-préfecture sur le lac du même nom, dans une plaine bien cultivée et peuplée ; après cette cité il ne faut plus que cinq jours de marche par Tién-tsào-pà (3 h. 1/2 de marche, plus les arrêts), Tchang-tsen (5 h. 10'), Houa-lò-tsen (6 h. 10'), Tà-ín-tsen (5 h. 3/4), et Iùn-nân-sèn (5 h. 3/4).

On est au centre du plateau du Iûn-nân, dans la cité la plus importante de la province.

Voici ce que disent de cette grande ville quelques notes d'un carnet de voyage.

***

Après Tsin-kouan hién, on entre dans la banlieue de Iûn-nân-sèn.

Toute cette plaine, longue de plus de quarante-cinq kilomètres, dans laquelle on est entré depuis Kin-lin tcheou est très animée ; ce sont les escortes, les caravanes, les voyageurs qui causent tout ce mouvement incessant, qui ne s'arrête que tard à la tombée de la nuit. Plus on approche de la grande ville, plus l'étranger surveille avec intérêt ce va-et-vient, ce fourmillement nouveau auquel il n'a pas été habitué dans sa traversée du plateau iun-nanais.

Les hameaux sont nombreux, ils se succèdent dans les plaines du Kouen-mîn hién ; dans un gros village, un guignol, avec une musique infernale attire les passants ; les nombreux restaurants étalent leurs tables sur la route, et les amateurs de thé et de pipes dégustent quelque plat de poisson fumé ou de haricots en purée tout en causant assez bruyamment. Le touriste, abasourdi, depuis tant de jours de tranquillité, se croirait, pour un peu, transporté dans quelque fête foraine des environs de Paris.

Bientôt les cimetières se multiplient, les cultures maraîchères s'étendent, les campagnards, à travers champs, surveillent la poussée de leurs plantes ou préparent les produits qu'ils iront vendre le lendemain au marché de la ville.

Après avoir dépassé quelques murs en ruines, on traverse un pan de muraille, élevé pendant la guerre musulmane, derrière laquelle est un fossé de 2 m. 50 de largeur, puis un talus bordé de beaux arbres ; cet épaulement est un lieu de promenade, c'est de là que, pour la première fois, le voyageur peut prendre une vue d'ensemble de la capitale.

Le panorama n'est pas déplaisant : les faubourgs sont là au premier plan, les murailles de la ville se profilent plus loin, sombres et crénelées, cachant la base des collines couvertes de beaux arbres ; dans le lointain l'horizon se confond avec les hauteurs qui bordent la plaine de Kouen-mirs hién, la route de Fou-mîn est au nord de cette chaîne, celle de Ta-li dans un affaissement de montagnes dans le prolongement des rives septentrionales du lac.

Les terrains, qui s'étendent du fossé aux faubourgs de Iûn-nân-sèn, formeraient une très belle concession, mais la France se décidera-t-elle jamais à comprendre la difficulté qu'ont nos compatriotes

de devenir propriétaires dans les cités même ouvertes aux Européens, et la nécessité d'avoir un consul près le vice-roi pour supprimer les mandarins intermédiaires dont le mot d'ordre part de la capitale.

Ces terres sont les plus importantes, car elles mènent au lac et sont traversées par les différentes routes qui conduisent au lâng-tsè et au Tonkin; le commerce s'est établi dans le voisinage, et les faubourgs gagnent peu à peu ces terrains, du reste cultivés, à travers lesquels des rangées d'arbres allongent leur parfait alignement.

Une rue large, est-ouest, bordée de nombreux magasins de sel, conduit à une transversale sud-nord ; on laisse à gauche la route du port où de nombreuses embarcations attendent le vent favorable, qui s'élève le soir, pour faire les différentes stations du lac et principalement la sous préfecture de Kén-iâng tchéou.

Le boy qui est préposé au logement m'a retenu deux chambres à l'auberge de la « Vie éternelle », « Iun-sen-tchân. »

Mes chevaux, ânes et mulets, mes domestiques, palefreniers et conducteurs demeurent dans ce lieu qui n'a d'enchanteur que l'enseigne.

Cette hôtellerie est cependant une des meilleures; mais, en Chine, il ne faut pas être difficile, le confort y est rarement bien compris; quant aux odeurs, elles ne sont jamais suaves.

Le désir de faire connaissance avec la première grande cité chinoise ne manque pas d'animer l'ardeur du voyageur : un cheval est vite enfourché, un palanquin est bientôt amené, car dans ce pays un « grand homme » « ta-jen » ne saurait coudoyer le peuple et se servir de ses jambes pour se promener.

La rue principale, sud-nord, est voisine de mon logis ; c'est elle qui conduit à la pagode de l'Empereur; quantité de ruelles et de passages animés y débouchent.

Les étalages encombrent la chaussée et les Chinois peu pressés de se déranger, reçoivent les coups des porteurs de chaise. Des deux côtés, de nombreux magasins sont arrangés avec ordre, et des enseignes monstrueuses descendent jusqu'au sol : chapeliers, changeurs, épiciers, apothicaires, marchands de pipes, libraires, etc., servent avec une lenteur pondérée la foule de clients qui assiègent leurs comptoirs.

Tout à coup le gong retentit, les trompes se font entendre, des fanions apparaissent, des cavaliers suivent, des palanquins ferment la marche, et une nuée de pouilleux fait escorte ; c'est un mandarin qui rentre en ville, regagne sa préfecture ou va en visite chez son supérieur.

C'est un triste tableau que toute cette gent déguenillée, couverte de vermine, recrutée parmi les vauriens, les paresseux et les voleurs, et qui forme la garde ordinaire des prétoires !

Dans ces rues étroites, les cortèges se rencontrent; le subalterne laisse le passage à son supérieur, le cavalier s'efface devant le palanquin, le piéton disparait devant la monture.

Les Célestes sont originaires de tous les coins de l'Empire, cependant la grande province du Sé-tchouan, favorisée de tout temps par une population dense et industrieuse, a fourni la majeure partie des colons qui peuplent de nos jours le Koui-tcheou et le Iûn-nân ; ce sont ces émigrés qui ont imposé, dans le sud-ouest de la Chine, leurs habitudes et leur langage.

La langue mandarine est bien la seule comprise, mais elle tient du dialecte du Sé-tchouen et est mélangée de nombreuses expressions locales; aussi ce dérivé du langage de Pé-King n'est-il pas sans gêner les habitants du nord de l'Empire, il leur faut une étude prolongée pour saisir les différences de prononciation et pour se faire aux troubles profonds qui amènent devant une diphtongue l'introduction d'un G ou le changement d'un N en L, etc., ainsi les indigènes disent Iûn-lân au lieu de Iûn-nân, Lîn-gan au lieu de Lîn-an, Lîn-uèn au lieu de Nîng-iuèn, etc.

Iûn-lân sèn est le terme dont se servent les provinciaux, les administrés de la préfecture disent au contraire qu'ils vont traiter leurs affaires à Iûn-lân fou, quant aux gens de la plaine, ils dénomment cette ville du terme particulier de la sous-préfecture, Kouen-mîn hién ; cette expression vient d'une ancienne tribu qui habitait les rives du lac, et avec laquelle les Chinois entrèrent en lutte dès l'an 60 avant Jésus-Christ.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que Iûn-nân sèn ait été toujours le nom de cette cité; au temps de la dynastie des Hàn, elle n'était qu'une sous-préfecture connue sous le nom d'I-tcheou ; ce fut l'empereur Han-ou-ti qui l'appela Iûn-nân. Plus tard, elle fut débaptisée et prit successivement, en iun-nanais, les noms de Kien-lin, Lin-tcheou [1], Kouen-tcheou, Lan-lin, Lan-tchao, Chen-tchen, Tchong-Kin; les Mîn (1368-1644) lui rendirent le nom de Iûn-nân.

La colonisation chinoise prit sous la dynastie nationale une grande extension, et les soldats ne furent pas les moindres à répandre dans cette région la langue, les habitudes et le sang chinois; les colonies militaires, dont on couvrit toute la province, ont encore laissé, de nos jours, de profondes racines; la population chinoise de certaines vallées éloignées n'a pas d'autre origine.

Le Iûn-nân, son plateau surtout, est une des terres les plus saines et les plus agréables à habiter : sa situation au « sud des brouillards » indique assez la brusque transition d'atmosphère que le voyageur ne manque pas de ressentir lorsqu'il a quitté le Sé-tchouen, pays de

---

[1] Lin-tcheou (Ning-tcheou) est encore le terme littéraire de cette ville.

brumes par excellence, dont la cause est donnée par la traduction même de ce nom : la réunion des eaux des « quatre vallées ».

Le Iûn-nân a donc les qualités nécessaires pour retenir l'étranger : nul doute que lorsque la France aura compris l'importance de cette province, les Français ne s'éprennent de ses sites en territoire aborigène, de sa richesse minière et de son climat : le Iûn-nân remplacera la perte du Canada comme terre de colonisation française.

Le Iûn-nanais est, du reste, fier de son pays, il connaît les avantages de la salubrité du plateau que tous les voyageurs chinois ne manquent pas de lui vanter. Son caractère est malheureusement un peu trop altier, il est rarement très hospitalier et généreux et aime faire sentir aux étrangers sa qualité de Chinois. La situation de son pays à l'une des extrémités de l'Empire, dans le voisinage de peuples qui furent longtemps sous sa dépendance, environné de races qu'il qualifie de barbares, parce qu'elles n'ont pas les mêmes habitudes, le même costume, et ne parle pas sa langue, l'ont rendu orgueilleux, et l'Européen n'échappe pas à cet amour immodéré du Chinois pour son état social.

Les missionnaires ont été les premiers à sentir les effets de l'intempérance du caractère chinois. Dès le XVIIe siècle, ils avaient pénétré au Iûn-nân, où ils avaient formé une mission (1696-1756); mais les persécutions violentes et continues, puis la défense aux Européens de séjourner dans l'Empire firent déserter l'ouest de la Chine par les quelques rares missionnaires qui s'y étaient introduits, et qui durent chercher à Macao la protection portugaise.

Mais cette œuvre d'évangélisation fut reprise par un Français, l'abbé Pottier, membre des Missions étrangères. Ses succès au Sé-tchouen, au milieu du siècle dernier, lui assurèrent le titre de vicaire apostolique de Sé-tchouen, du Koui-tcheou et du Iûn-nân. Cette dernière province forme, depuis 1840, un vicariat particulier.

C'est à l'habileté de Mgr Pottier que la France doit aujourd'hui la plus grande part de l'influeuce qu'elle a dans le sud-ouest du Céleste Empire.

Le nom des missionnaires français ne doit pas être oublié : ce sont eux qui ont appelé la France en Asie et nous leur devons une partie de notre empire extrême-oriental; je n'exprimerai qu'un regret, c'est que nous ne sachions pas assez nous servir des intentions éminemment patriotiques de ces compatriotes.

La façade principale de l'édifice des missions étrangères rappelle l'ancienne cathédrale des Lazaristes français de Pé-king; cette construction est élevée dans le quartier de la petite porte de l'Est, non loin de la demeure du Tche-hién; un évêque et deux ou trois missionnaires y résident; une petite école de garçons est jointe à l'établissement et une école de filles est installée dans la rue voisine.

Le lieu de promenade des citadins de la ville est le parapet des murs : le bon air, la vue sur les faubourgs ou la plaine environnante y attirent les enfants et les promeneurs.

Un matin je m'étais réveillé dans la maison des missions, j'entrepris d'arpenter les murailles de la cité offficielle.Il est, en effet, prudent de faire ses sorties de bonne heure si l'on veut éviter de traîner avec soi une meute de curieux gênants et de gouailleurs comme les grandes villes en possèdent. C'est cette promenade sur les remparts, et deux ou trois autres dans l'intérieur de la ville qui me permirent de faire un essai de plan de la grande capitale méridionale.

Le mur d'enceinte se profile à travers la plaine, sur près de six kilomètres[1] d'étendue. Les minces et longues briques chinoises sont entrées dans la construction de cette muraille, dont la hauteur varie entre 7 et 15 mètres et la largeur entre 6 et 7.

Les villes sont généralement percées par des rues en croix, aux extrémités desquelles une porte donne accès dans la campagne; ici, au contraire, les ingénieurs de la voirie n'ont pas tenu compte des règles ancestrales, beaucoup de rues principales sont courbes ou brisées et la muraille n'est pas un rectangle parfait.

De monument, il n'en existe pas; les résidences des mandarins sont sans cachet, et, si ces demeures ne tombent pas en ruines comme dans beaucoup d'autres cités, elles ne sont pas toujours très bien tenues.

Si, en montant par la porte de l'Est, voisine de la sous-préfecture, on tourne dans la direction des trois mamelons, on remarque une pagode aux murs roses sur la première collinette, une poudrière se dresse sur la suivante, le grenier public du sous-préfet sur la dernière.

Du haut de ces murailles les quartiers septentrionaux paraissent peu habités, les champs, les rizières envahissent une partie de la cité; vers la campagne la vue s'étend dans la plaine; l'œil est arrêté par la colline, le hameau et l'étang du nénufar, Liên-hoa-tche, proches du terrain de manœuvres.

Après avoir dépassé la porte du Nord, un mur s'élève sur le rebord des fortifications, pour cacher le Kào-pông, tente des examens. C'est la Sorbonne ou le Collège de France de l'endroit, c'est là que des milliers de bacheliers, candidats au titre de licencié sont convoqués tous les trois ans pour l'obtention du grade littéraire qui doit ouvrir les portes de la haute administration.

Les places gouvernementales ne sont données, en Chine, qu'aux lettrés; on comprendra le nombre considérable de candidats qui

---

[1] J'ai évalué la longueur à 5.895 mètres. Il faut 1 h. 10 pour faire le tour des remparts.

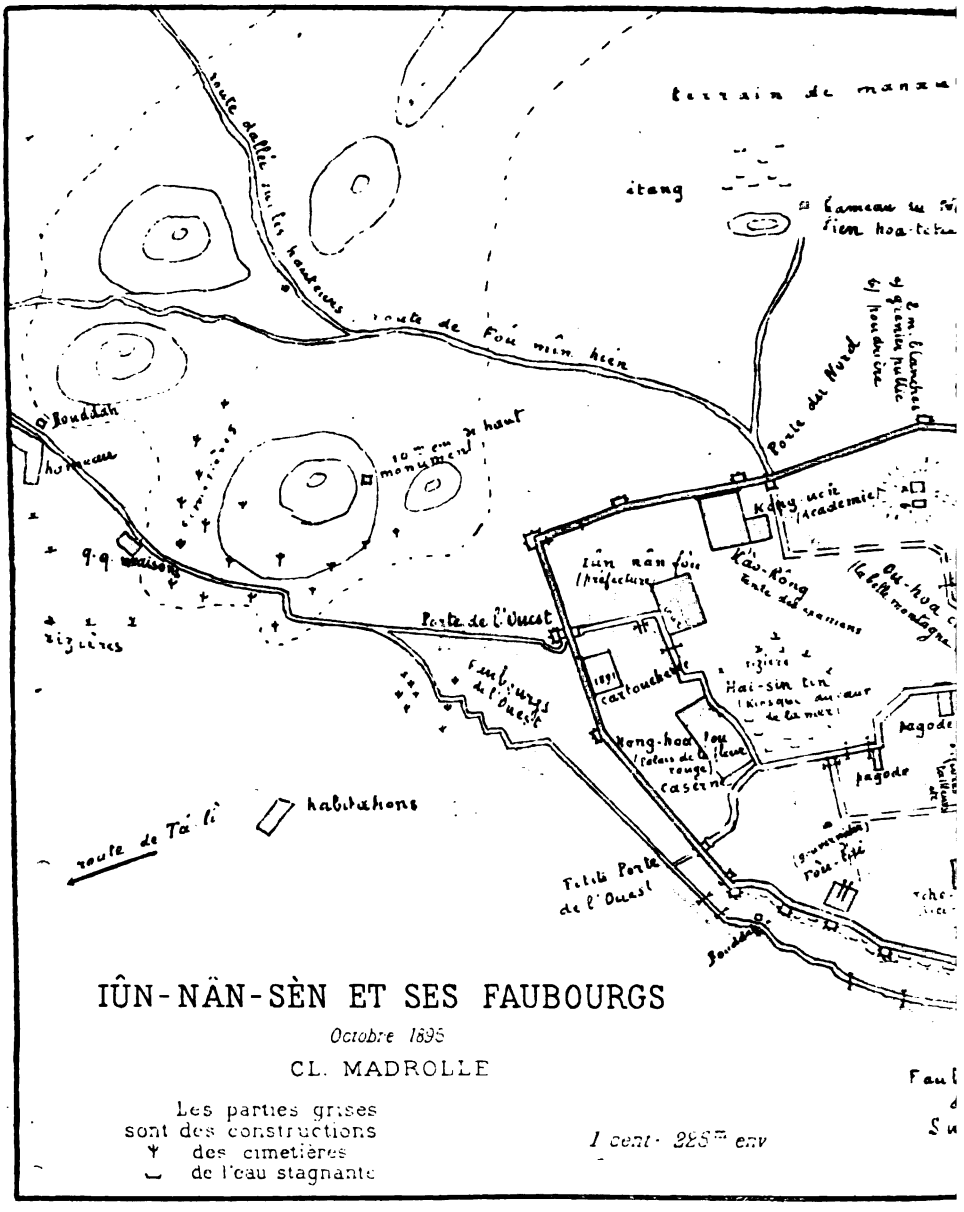

IÛN-NÄN-SÈN ET SES FAUBOURGS

Octobre 1895

CL. MADROLLE

Les parties grises sont des constructions
ψ des cimetières
⌣ de l'eau stagnante

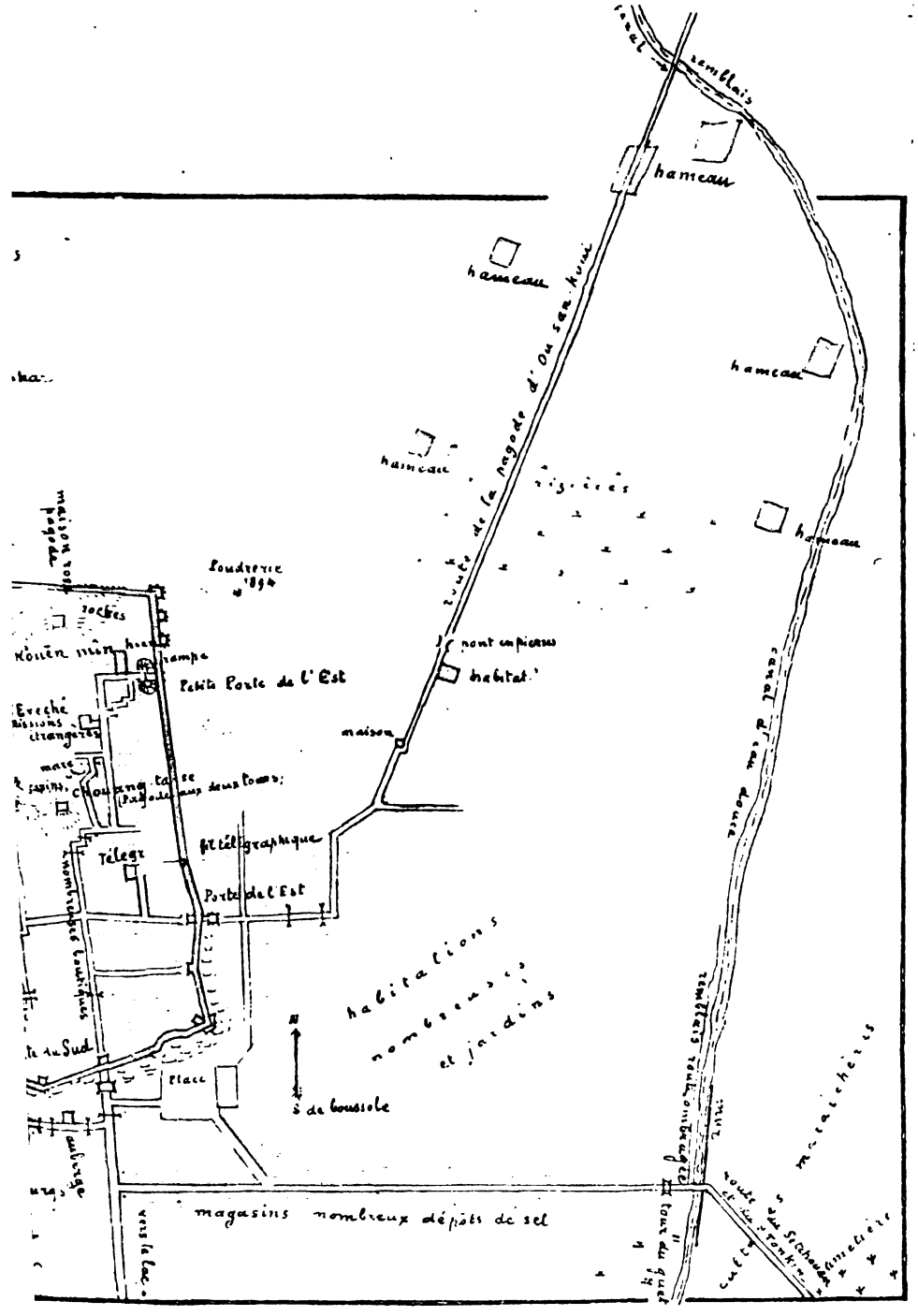

remblais
hameau
hameau
hameau
hameau
hameau
route de la pagode d'Ou san kouï
rizières
Poudrerie
1894
rochers
rampe
Petite Porte de l'Est
pont en pierres
habitat
maison
canal d'eau douce
Télégr
fil télégraphique
Porte de l'Est
habitations nombreuses et jardins
Place
S de boussole
magasins nombreux dépôts de sel
vers le lac
tour du guet

tentent les chances de l'examen, lorsqu'on saura que le désir le plus cher de tout vrai Chinois est de remplir une fonction publique. Le titre littéraire indique de plus qu'on est quelqu'un, car il donne le droit d'afficher son titre sur la tête, sous forme d'un globule de couleur, placé au sommet du chapeau officiel ; un autre avantage que les Célestes ne manquent pas d'apprécier c'est qu'un grade exempte des corvées publiques et des peines corporelles.

Les trois degrés littéraires appelés Sieou-ts'ai, Kiu-jen et Tsin-che peuvent correspondre, le premier au baccalauréat, divisé en Chine en deux parties, passées à la sous-préfecture, puis à la préfecture, le second à la licence dont le titre n'est reçu qu'à la capitale de la province, le dernier au doctorat qui occasionne le voyage de Pé-King.

Le Kào-pông est divisé en carrés; des milliers de cellules, une par candidat, donnent asile pendant dix jours aux 5 à 7.000 bacheliers, qui, tous les trois ans, se disputent au concours les 64 titres de licencié affectés au Iûn-nân.

Les examens littéraires attirent dans les villes un grand nombre d'individus accourus à des titres les plus divers : ce sont les professeurs ou examinateurs, les fonctionnaires ou employés attachés momentanément au lieu de l'examen, la foule des candidats avec leurs répondants, les parents, les amis, les connaissances qui s'intéressent au succès du candidat, les étudiants qui comptent se présenter plus tard et qui suivent de près les questionnaires, enfin tous les porteurs de chaise, domestiques venus avec leurs maîtres, et les fournisseurs qu'une telle agglomération ne manque pas d'attirer. Vingt à vingt-cinq mille personnes venues de tous les points de la province se trouvent réunies à Iûn-nân-sèn à l'occasion des examens de licence.

Un tel flot de population ne manque pas de mettre sur les dents l'administration chinoise : les mandarins redoutent ces époques à cause des troubles que des meneurs n'hésitent pas à fomenter, les rassemblements tumultueux qui se forment au moindre incident, les monômes eux-mêmes que les étudiants célestes n'ont pas eu besoin d'apprendre de leurs collègues de France.

En poursuivant la promenade on rencontre un premier canon sans affût, juché sur un tertre, puis deux autres délaissés et placés en croix à l'extrémité du mur septentrional.

La grande porte de l'Ouest est proche; après elle s'élève un mur qui cache la cartoucherie construite en 1891. Jusqu'à la petite porte de l'Ouest on laisse sur la droite un faubourg assez animé, puis, sur la gauche, des mâts élevés, indiquent les résidences du gouverneur du Iûn-nân, et celle du vice-roi.

La porte du Sud est la plus importante, elle réunit les rues les

plus mouvementées de la ville au faubourg le plus grouillant où toutes les grandes routes de la province viennent aboutir.

L'angle sud-est est surmonté d'une porte-caserne et d'un canon en position.

Après la grande porte de l'Est sont des rues mouvementées; le sexe féminin ne serait, paraît-il, pas étranger à cette animation.

Durant toute cette promenade le regard est attiré vers le centre de la ville par deux mamelons élevés et boisés : l'un est le « Ou-hoa-chan, » la « belle montagne noire, » l'autre le « Chouang-ta-se, » la « pagode aux deux tours ». Ce lieu saint renferme les tablettes impériales, c'est là que tous les quinze jours les hautes autorités provinciales se réunissent et que les ordres de l'Empereur sont lus.

La rue qui mène de la porte de l'Est à celle de l'Ouest est la plus longue artère de la ville, elle n'est cependant point la plus habitée, et laisse le privilège du commerce à deux rues transversales. Avant d'arriver à la porte de l'Ouest, on laisse sur la droite l'étang et la rizière appelés « Hai-sin-tin, » puis à gauche on longe le « Hong-hoa-fou, » « Palais de la fleur rouge, » lieu de réunion des troupes de la garnison, enfin sur la droite la cour de la préfecture avec tous les bureaux. Une porte est voisine, elle fait à peu près vis-à-vis à la petite porte de l'Est.

Les Iun-nanais ne sont pas matineux, c'est un de leurs moindres défauts; les longues veillées passées à fumer l'opium laissent nos Célestes engourdis dans les rêves heureux et insouciants du lendemain. Aussi les matinées sont-elles un peu tristes.

Vers neuf heures, quelques boutiques osent timidement entr'ouvrir leurs devantures, mais les passants sont encore rares : des gens de basse condition ou des ouvriers consciencieux regagnant leurs chantiers sont les seuls êtres vivants qui parcourent, avec les chiens, les rues dallées de la grande ville; tous, du reste, paraissent ahuris et semblent se regarder, surpris d'être debout si matin.

Les gens de la campagne, cependant, se lèvent de meilleure heure; mais, comme ils viennent de loin et que les seuls moyens de transports sont les jambes, avec des sentiers mal entretenus, le marché qui donne à la ville une vive animation s'ouvre tard pour être dans son plein, vers midi.

A cette heure Iûn-nân-sèn est vraiment curieux, et le voyageur qui pénètre dans la ville ouverte du quartier du Sud au fort de la journée, ne peut qu'être surpris devant cette foule vivace, tumultueuse et criarde. Inutile de chercher ailleurs le cours de la bourse, le commerce des peaux, la vente du coton : tout est là entre les murs et le canal qui conduit au lac et dans les rues les plus avoisinantes de ce quartier. Iûn-nân-sèn apparaît alors comme une ville considérable : 200,500,000 habitants peut-être; de tous côtés des caravanes

chargées des thés de Pou-eul, des cotonnades de Houi-li-tcheou, d'or, de musc, de Tá-li, des tabacs du Sé-tchouen, du sel du He-iên-tsin ou du Pâi-iên-ts'in, du cuivre de Tong-tchouan, des marchandises européennes de Tchong-kin ou mieux de Mông-tsé, surgissent à chaque coin de rue, s'entremêlant aux cavaliers, aux cortèges, aux palanquins bleus ou rouges des hommes d'importance.

Toute cette activité ne manque pas d'intriguer, toute cette animation, condensée et grouillante, contribue à donner l'image d'une grande cité; mais, en même temps, elle est un trompe-l'œil pour l'évaluation exacte de l'importance d'une ville, car elle n'est que de courte durée.

On a souvent reproché aux voyageurs de n'avoir, dans leur conclusion, pas assez tenu compte des attroupements momentanés, des réunions administratives, des fêtes, des marchés, des concours pour les emplois civils et militaires; il s'ensuit, en effet, une exagération disproportionnée des chiffres de la population sédentaire qui ne manque pas d'effrayer ceux qui la découvrent.

Iûn-nân-sèn, en temps normal, peut avoir 46.000 citadins; ils sont ainsi répartis : 30.000 âmes (dont 4.000 soldats) dans l'enceinte, 8.000 dans le quartier sud *extra muros*, 5.000 dans celui de l'est, et 3.000 dans le faubourg de l'ouest. Quant à la population flottante, elle est parfois énorme, elle arrive à doubler le chiffre ordinaire.

Ces citadins et les campagnards de la banlieue ont connu les moments difficiles de la guerre civile; parmi les événements politiques, on cite la reddition de Iûn-nân-sèn, en 1381, aux troupes de la dynastie nationale, commandées par Fou-ièou-té, général des Mîn; — le siège de 1677 par les Tartares Tsîn contre Ou-che-fan, dernier fils d'Ou-san-Koui, qui dut se rendre après avoir tenu deux mois dans la place; — les deux investissements de 1859 et celui de 1860 par Mà-sien; le siège de 1868 par le sultan de Ta-li, enfin l'échauffourée de 1862; ces derniers faits eurent lieu pendant la rébellion musulmane, ils sont encore présents à la mémoire des habitants.

Les guerres modernes ont ici un monument qu'on pourrait qualifier d'historique, si les faits avaient parlé en faveur des Célestes : c'est l'édifice commémoratif élevé pour célébrer les victoires à venir du vice-roi Tsên-iu-in, alors qu'il était occupé au Tonkin à lutter contre les Français.

Tsên-iu-in est une des tristes gloires du Iûn-nân, c'est un nom que les Chinois ne prononcent qu'avec effroi, et que les Européens eux-mêmes ne peuvent entendre sans voir surgir la scène de l'assassinat de Margary, tué sur les conseils de ce haut fonctionnaire, sur les frontières birmanes (1873), au moment où cet Anglais arrivait au terme de son exploration.

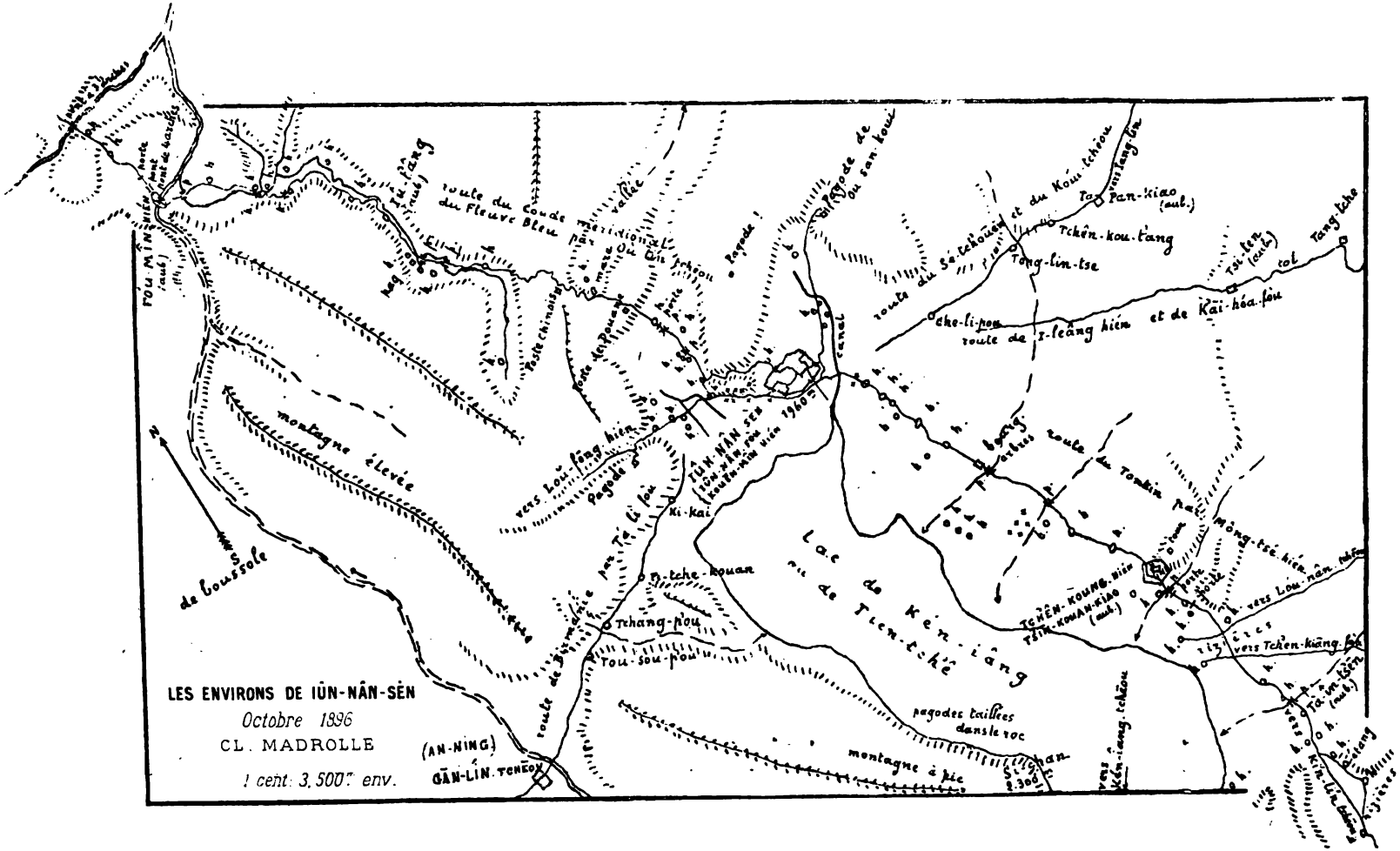
LES ENVIRONS DE IÛN-NÂN-SÈN
Octobre 1896
CL. MADROLLE
1 cent. 3.500m env.
route du Coude Méridional du Fleuve Bleu par Ou-lin-tchéou
Pagode de Ou-san-koui
route du Sé-tchouen et du Koui-tchéou
Pan-kiao (aub.)
Tchên-kou-t'ang
Tong-lin-tse
Tang-tche
Tsi-ten (aub.)
Che-li-pou
route de I-leâng hién et de Kai-héa-fou
canal
route du Tonkin par Mông-tsé-hién
vers Lou-nân-tchéou
vers Tchên-kiâng-fou
Tâ-in-tsên (aub.)
vers Kin-lin-tchéou
Lac de Kén-iâng ou de Tien-tchê
pagodes taillées dans le roc
montagne à pic
Si-chan
2.300
Tchang-p'ou
Tou-sou-p'ou
Ki-kai
Pi-tche-kouan
route de Birmanie par Tâ-li-fou
vers Lou-fông-hién
Pagode
Poste chinoise
Poste de Douane
Pagode
IÛN-NÂN-SÈN
IÛN-NÂN-FOU
KOUEN-MIN HIÉN 1960
montagne élevée
de boussole
(AN-NING)
GÂN-LIN. TCHÊOU
FOU-MIN HIÉN
Iu-t'âng (aub.)
Tchên-koung-hién
TSIN-KOUAN-KIAO (aub.)
rizières
vers Kén-iâng-tchéou

Ce mandarin chinois doit sa fortune à la répression de la rebellion musulmane; les horreurs de la guerre civile avaient fortifié son cœur, les tueries, les massacres étaient devenus nécessaires au tempérament de cet homme : sa vie ne fut que haine et violence.

Ma-iu-long (Ma-sien), dictateur (1861), fit la fortune de Tsên-iu-in en le nommant, malgré une forte opposition des lettrés, trésorier général, alors qu'il n'était que sous-préfet, faisant fonction de préfet. Vaniteux et hautain, celui-ci rêve bientôt d'être à la tête de la province; par ses intrigues il est promu gouverneur (1865); un moment disgracié après l'assassinat de Margary, la guerre sino-tonkinoise le retrouve vice-roi du Iûn-Koui (1883-1885). A cette époque l'empereur d'An-nam avait fait appel à l'ancienne protection du « Fils de Ciel », et avail reçu l'assurance de la cour de Pé-King que les vice-rois de Canton et de Iûn-nân rejetteraient les Français à la mer; on reprendrait même à ces « barbares occidentaux » les terres de Si-kong (Saïgon) et de Tchen-la (Cambodge).

Les gouverneurs particuliers du Iûn-nân et du Koui-tcheou et les généraux en chef de ces provinces eurent en conséquence à diriger leurs troupes vers les frontières; rendez-vous était donné à Môngtsé et à K'ai-hoa-fou aussitôt la saison des pluies terminées (fin 1884). Vingt-cinq mille Iun-nanais et quinze mille soldats du Koui-tcheou devaient envahir le pays de Kiao-tche (Tonkin), tandis que six mille Pavillons noirs et trois mille Annamites renforceraient l'armée chinoise sous Tuyen-Quang.

Les désertions, les maladies ne permirent pas à plus de quinze mille Célestes de parvenir sous cette place que défendaient quelques centaines de légionnaires avec le commandant Dominé.

De ce siège mémorable peu de Chinois regagnèrent la terre natale; les autorités n'en répandirent pas moins des bruits de victoire; on vit, à l'appui de ces dires des têtes et des costumes français accrochés à la porte du Sud de Iûn-nân-sèn.

Ces fausses joies eurent cependant un contre-coup malheureux dans le retour précipité du vice-roi dans sa capitale, où il revint presque sans escorte et sans s'être fait annoncer. Aujourd'hui le souvenir de cette campagne est assez confus, ce monument commémoratif est pour les Célestes, le symbole des valeureux exploits des armées du « Fils du Ciel ».

Le caractère chinois n'a du reste pas changé; à cette fin de la guerre sino-japonaise il faut voir ces bons fils de Han se réjouir de leurs victoires sur les Japonais et les entendre raconter leurs chinoiseries dans cette lutte épique. D'après les dernières nouvelles qui arrivent ici, l'ancien chef des Pavillons noirs, pour se défendre contre les Japonais, aurait trouvé le moyen ingénieux de charger les canons de poussière et de sable; les Japonais aveuglés auraient tous

été massacrés. Tsên-iu-in, le pacificateur du Iûn-nân, celui devant qui rien n'osait résister, ne put survivre à la honte de n'avoir su réduire une poignée de barbares français : son tempérament bilieux le trompa, il mourut dans un violent accès de colère (1888).

Les mandarins forment la première classe des citoyens. Toute cette noblesse de robe et d'épée, gens de lettres ou gens d'armes, a droit au terme de « Père et mère du peuple », et reçoit, selon le grade, le titre « d'Excellence au renom glorieux », « d'Excellence jouissant d'une considération universelle », « d'Honorable d'une vertu convenable », etc. On pourrait croire que le Iûn-nân, plus vaste que l'Italie, comprenant vingt et une préfectures (fou, tin ou tcheou), subdivisées en quatre-vingt-quatre sous-préfectures (tin, tcheou ou hién) et en neuf arrondissements indigènes, peut donner satisfaction aux nombreux candidats aux positions officielles; — il n'en est rien, la foule des lettrés attend avec anxiété une fonction qui n'arrive pas toujours, et reste criblée de dettes durant ce chômage.

Iûn-nân-sèn est le refuge des lettrés; c'est de là qu'ils épluchent l'administration du mandarin dont ils convoitent la place et qu'ils dénonceront. Le chantage est une des forces de l'administration céleste, c'est une habitude fort ancienne, pour cette raison elle n'est pas prête d'être changée.

La ville murée est la résidence de tous les fonctionnaires; je n'en citerai que quelques-uns : le vice-roi (Tche-tai) ou mieux gouverneur général du Iun-Koui eul, le gouverneur particulier du Iûn-nân (Foù-t'âi), le trésorier général de la province, le grand juge criminel (Nie-tai), l'examinateur provincial (Hio-tai), le lieutenant gouverneur-inspecteur (tao-tai), le général en chef (Iuên-chouai), etc.

Le Chinois n'est pas un contemplateur des beautés de sa terre natale et ne ressent pas ce que nous entendons par jouir du plaisir des yeux; ses visites dans les pagodes ne se font que par intérêt, pour se rendre les dieux favorables dans une entreprise ou pour un examen; ses temples, cependant, sont originaux et peuvent servir de but d'excursion :

Le Si-chan est pour les Célestes une montagne sacrée; il s'y dresse, à plus de deux cents mètres au-dessus de la plaine, des pagodes taillées dans le roc. Ce site est un des plus intéressants qu'on puisse visiter durant un séjour dans la capitale : la vue splendide qu'on embrasse par le ciel presque toujours beau de ce pays privilégié fait de ce lieu un des beaux panoramas de la région. On se rend à ce massif, bordant à pic le lac vers l'ouest, en jonque solidement mâtée, car il ne faut se fier aux eaux momentanément tranquilles du Kèn-iâng hài.

Pour les autres promenades on se sert du cheval ou du palanquin.

Vers les montagnes qui limitent la plaine de Kouen-mîn et un peu au nord de la route de Ta-li, est la pagode de Kiên-lông. Il ne faut pas moins de trois heures à l'allure de marche d'une caravane pour atteindre ce sanctuaire, mais on peut s'y rendre en une heure de bon trot allongé.

La route suit les murailles de la ville, puis traverse le faubourg de l'Ouest; les cimetières sont à portée de la cité; par leur étendue ils rappellent les innombrables hécatombes qui eurent lieu il y a trente et quarante ans durant la mémorable guerre civile, souvenir non effacé dans l'esprit et dont les ruines encore debout attestent de nos jours, à défaut d'historiens, les terribles représailles que tour à tour les vainqueurs commirent au dépens de leurs ennemis.

Les plaines n'ont pas encore repris leur ancienne splendeur, on y rencontre encore beaucoup de maisons non relevées, bien que les rizières soient en parfait état.

Dans le lointain, au pied des collines, est un hameau. Le lieu de pèlerinage n'est plus qu'à trois quarts d'heure de là, mais si bien caché dans un petit bois que le voyageur non prévenu ne le soupçonnerait pas.

Un sentier écarté de la route y conduit à travers une arborescence que la nudité de la campagne fait mieux apprécier.

On traverse une première porte, puis une cour; au fond est un porche où un bouddha, assisté de deux grands gardiens, semble défendre l'entrée; derrière, une cour; c'est là que sont disposées les salles des grands dieux. Les statues remplissent deux grandes pièces; mais ces œuvres ne sont remarquables que par le nombre des dieux et la variété des sujets grotesques, que les artistes célestes se sont crus obligés de composer pour frapper l'imagination populaire; on y remarque un bouddha nègre, un dieu avec un œil au milieu du front, une statue dont le bras gigantesque va cueillir une pomme, un saint dont les sourcils prodigieux de longueur cachent une partie du ventre. Un coloris vivace recouvre tout ce « salon religieux », d'origine moderne.

Le sanctuaire est au fond de la cour: c'est là que sont les brûle-parfums et le dieu protecteur. Ce dernier bâtiment est modeste, son seul intérêt est l'étage qui le surplombe; du balcon, on peut jeter un regard indiscret sur les corridors qui conduisent aux cellules des moines, pacifiques gardiens de l'édifice. Les religieux sont ici assez nombreux, ils se tiennent en dehors de la vie ordinaire et ne franchissent que rarement les limites de leur temple. Leur seul moyen d'existence est la charité publique; leur travail journalier est de recevoir les visiteurs et d'entretenir allumés les petits bâtons de papier des brûle-parfums.

L'introduction du bouddhisme en Chine est assez ancienne, elle

date des empereurs de la famille des Han; mais ce fut surtout à la faveur des longues guerres qui désolèrent la fin de cette dynastie que ce culte se répandit dans l'Empire.

La théorie de la transmigration, l'histoire fabuleuse de Bouddha, sa morale et sa métaphysique avaient influencé l'esprit du peuple, il fallut la ténacité des lettrés et la force des édits impériaux pour produire une réaction sur les idées populaires. « Attendu, dit un de ces édits, que les monastères compromettent sans utilité la fortune du peuple, on conservera par tolérance les fondations qui existent aujourd'hui, mais il sera interdit d'en créer de nouvelles. »

Plus tard, devant l'extension que prit ce culte, l'empereur Ou-tseng dut agir plus durement : en 845, il ordonna de supprimer toutes les pagodes, n'en épargnant qu'une trentaine, et livrant aux outils des démolisseurs 45.000 édifices bouddhiques, habités par 260.000 cloîtrés, hommes ou femmes.

Enfin, un commentateur d'édit impérial donne, en 1398, l'avis suivant sur les ordres monastiques : « Les religieux sont des sujets inutiles, se reposant dans l'inaction; ils bravent perpétuellement la société, ne labourent pas et ne tissent pas. »

Le vœu est la base de l'existence de ces couvents. Les règles y sont souvent dures et l'admission longue.

Le croyant avant d'être promu au titre de moine, est d'abord tonsuré, la cérémonie du nom vient ensuite, celle de la prise d'habits (sandales, habits monastiques spéciaux, bonnet et chape) ne précède que de peu la prestation des serments et des vœux. La défense de tuer un être vivant et de commettre des impuretés sont les principaux préceptes de ce dogme religieux.

Les monastères sont peu nombreux au Iûn-nân; on ne les rencontre que dans les gros centres; du reste ces fondations sont soumises à la surveillance du gouvernement et il leur faut une autorisation spéciale du sous-préfet pour exister ; les néophytes eux-mêmes ne sont autorisés à y entrer qu'avec la permission du mandarin qui perçoit une taxe à cette occasion.

Si les Chinois ont pris un malin plaisir à dévaster les endroits boisés de leurs pays, ils semblent avoir mis, par contre tout leur art à placer leurs pagodes principales dans des sites délicieux, au milieu des bois et des cascades, n'hésitant pas au besoin à aider la nature pour agrémenter ces lieux de repos et d'espérance.

La pagode d' « Ou-san-Koui » ou « Palais d'or », « Kin-tién », est une de leurs rares merveilles conservées jusqu'à nos jours. Ce lieu de pélerinage est au N.-E. de Iûn-nân-sèn dans les premiers contreforts qu'on rencontre vers la grande route du Sé-tchouen. Un sentier sinueux, ombragé, coupé de portes et bordé de petits autels mène à la pagode; on accède dans l'enclos par une

porte de côté où un bouddha aux formes diaboliques semble garder l'entrée. A droite sont les bâtiments modernes et la salle des statues, sur la gauche des petits pavillons aux toits doubles relevés à la chinoise et au fond du terrain le Kin-tien ou temple de Tsouche, élevé au XVIIe siècle.

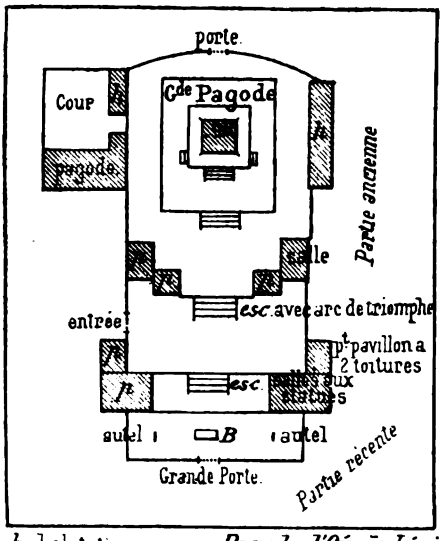

h. habitation.
p. pavillon.
B. statue de Bouddah.
esc. escalier.

Pagode d'Où-sân-kôui
Oct. 95

La richesse du travail et sa parfaite conservation ne sont pas sans étonner : les escaliers, la balustrade et le carrelage sont en marbre, les colonnes en bronze, la charpente haute en bois doré, la couverture du toit en lames de cuivre découpées en écailles ; dans la pagode, sous un dais, est un sage assis, habillé d'étoffes de soie ; autour de lui les artistes ont sculpté des adorateurs offrant des présents.

Malgré les guerres civiles, le palais d'Ou-san-koui, qui représente pour les lûn-nanais la gloire et l'indépendance nationales, est restée en parfait état ; il en est de même de la pagode de la « source du dragon noir », « Hei-long-tan », située au nord de la capitale.

Claudius MADROLLE.

LA SITUATION POLITIQUE DE L'AUSTRALIE

LES FORCES MILITAIRES ET NAVALES

De toutes les colonies anglaises, l'Australasie, c'est-à-dire le continent australien et les îles adjacentes, est celle qui paraît appelée à jouer, dans les temps les plus proches, le rôle économique le plus brillant. Son étendue est immense : 3.077.377 milles carrés anglais ; quelque chose comme l'Europe entière. Le développement de ses côtes est considérable : 13.500 milles, près de 22.000 kilomètres ; une des plus fortes proportions connues par rapport à la superficie. Les richesses minérales de son sol sont pour ainsi dire inépuisables. Or, argent, cuivre, fer, étain, charbon, métaux précieux et matières propres à l'industrie semblent jetés à profusion dans cette terre

[1] Bibliographie : *A Statistical Account of the seven colonies of Australasia*, 1897-98, par T. A. COGHLAN, directeur de la Statistique *du New South Wales*.

d'avenir des entrailles de laquelle on a tiré jusqu'aujourd'hui pour 13 milliards de francs de produits. Avec un climat plus égal, un régime des eaux mieux réparti, une humidité moins intense à l'orient mais une sécheresse moins absolue au centre, l'Australie serait un pays de rêve : telle qu'elle est, elle demeure une colonie de grande valeur dont la prospérité s'affirme chaque année plus complète.

Sept colonies se partagent le territoire dont cinq le continent : Nouvelle-Galles du Sud, Queensland, Victoria, Australie méridionale, Australie occidentale; les deux autres comprennent : l'une la Tasmanie, l'autre les deux îles de la Nouvelle-Zélande. Quant à la Nouvelle-Guinée britannique, sa colonisation est à peine commencée.

Le régime politique est le même pour toutes les colonies. La métropole intervient peu dans leurs affaires. Elle se contente d'une suprématie platonique. Le gouverneur de chaque colonie est nommé par la reine d'Angleterre, mais c'est un personnage purement représentatif, assisté pour la direction des affaires publiques d'un ministère responsable devant un parlement élu. Somme toute la constitution de chaque colonie est calquée sur la constitution anglaise à laquelle elle a emprunté son caractère libéral.

Comprenant toute la force qu'elles pourraient retirer d'une union plus intime entre elles, les colonies australiennes ont, à plusieurs reprises, tenté de se réunir en confédération. En 1891, au mois de mars elles avaient déjà, à l'exception de la Nouvelle-Zélande, ouvert une conférence à Sydney dans le but de rechercher si certains services publics ne devraient pas être centralisés et certaines questions, entre autres la défense nationale, étudiées en commun. L'entente ne se fit pas sans difficultés. et ce n'est qu'après plusieurs sessions à Hobart, à Adélaïde et à Melbourne, qu'une rédaction définitive du bill fédératif fut adopté le 16 mars 1898. La convention ainsi arrêtée fut soumise au référendum populaire le mois de juin dernier. Elle fut adoptée à une grosse majorité par les colons de Victoria, de la Tasmanie, de l'Australie méridionale; mais elle fut rejetée par ceux de la Nouvelle-Galles du Sud. Sur 137.000 votants 71.600 seulement s'étaient déclarés en faveur de l'adoption alors que le chiffre de 80.000 avait été déclaré nécessaire. Les choses sont donc restées en l'état.

Mais si le projet d'union fédérale n'a pas abouti dans son ensemble, il est néanmoins une question où l'accord paraît devoir se faire, parce qu'un intérêt très puissant y est engagé, et que c'est l'existence même des colonies qui est en jeu. Nous voulons parler de la défense nationale et des frais que son établissement et sa mise au point occasionnent. Pour garantir contre les attaques d'une flotte ennemie les principaux ports de l'Australie, les colonies ont dû engager de grosses dépenses, et faire des travaux de fortifications parfois considérables.

On estime que la dépense totale est à l'heure actuelle de 125 millions de francs, dont 54 millions ont été pris sur les revenus généraux des colonies et 71 millions ont été demandés à l'emprunt. C'est la Nouvelle-Galles du Sud qui a dû faire les plus gros sacrifices pour l'établissement des fortifications et la défense de Port-Jakson, centre de la station navale et port d'attache des flottes anglaise et coloniale.

En 1890, le gouvernement métropolitain et celui de chaque colonie ont nommé une commission militaire qui a été chargée d'examiner l'utilité de fortifier le port de Hobart en Tasmanie, le golfe de Kings George à l'extrémité méridionale de l'Australie occidentale, Port-Darwin à l'extrémité septentrionale occidentale de l'Australie méridionale, enfin l'île de Thursday au nord du Somerset, qui commande le détroit de Torrès. Les points indiqués furent visités par la commission en 1891, et on s'est entendu en ce qui concerne l'île de Thursday et Kings George où des fortifications ont été élevées. Il en sera de même prochainement pour Hobart et pour Port-Darwin. Les constructions ont été faites aux frais communs des colonies, et chacune d'entre elles y a participé proportionnellement au nombre de ses habitants, seule l'Australie occidentale, plus directement intéressée, en ce qui concerne King George's Sound, a fourni une quotepart plus élevée, et s'est chargée de garnir d'hommes les nouvelles batteries. Aujourd'hui, chaque colonie possède un système, plus ou moins complet de fortifications, qu'elle entretient avec ses seules ressources et sans que la métropole lui vienne en aide. Aucune d'entre elles n'entretient d'armée permanente, mais toutes ont des petits corps d'artilleurs et de torpilleurs chargés de veiller à l'entretien des défenses fixes et un état-major régulier. L'armée est constituée en dehors de ce cadre permanent, par des volontaires. Ceux-ci reçoivent un salaire suivant un tarif établi pour chaque colonie, mais qui varie peu de l'une à l'autre, et est de 10 francs environ par journée de service, dans le cas d'exercices militaires ou de revues, de 5 francs par demi-journée, de 2 fr. 50 pour un exercice de nuit. Cette solde n'est attribuée qu'à titre de compensation, et en remplacement du salaire que les habitants sont censés perdre ou perdent réellement lorsqu'ils se rendent à l'appel du commandant pour recevoir leur instruction militaire. Le chiffre total des forces militaires australasiennes est de 25.511 hommes, dont 1.484 du cadre permanent, et qui se répartissent, comme suit, d'après les armes :

État-major et services divers	918
Artillerie	4.193
Génie	689
Cavalerie	1.060
Carabiniers	2.816
Infanterie	15.835
Total	25.511

Dans ces chiffres ne sont pas compris les volontaires de l'artillerie de marine du Queensland, de Victoria de la Nouvelle-Galles du Sud, de l'Australie méridionale et de la Nouvelle-Zélande. Ces derniers sont au nombre de 2.437, et peuvent être employés à terre ou à bord de certains bâtiments de guerre de la flotte australienne. Enfin, les agents de police, les élèves des écoles de cadets qui reçoivent une instruction militaire viennent encore, mais dans une faible proportion, grossir le chiffre des forces combinées des colonies australasiennes.

La défense mobile des côtes australasiennes est assurée par les navires de l'escadre britannique, et par ceux de l'escadre auxiliaire australasienne. La métropole a conservé la haute main sur ce service, et les colonies apportent surtout un concours financier. Le quartier général de la flotte est établi à Sydney où se trouvent les magasins d'approvisionnement et les chantiers de réparation. Il est dirigé par l'amiral commandant les deux escadres et les locaux nécessaires à son installation sont fournis par la Nouvelle-Galles du Sud.

L'escadre métropolitaine se compose de dix navires : 1° le *Royal Arthur*, croiseur de 1re classe à double hélice, sans cuirasse latérale, mais à pont protégé par une cuirasse d'acier de 0m,025 à 0m,125 d'épaisseur. Le *Royal Arthur* déplace 7.700 tonneaux, développe 10.000 chevaux, a une vitesse maxima de 19 nœuds 3/4, embarque 1.250 tonnes de charbon et peut parcourir 10.000 nœuds à la vitesse de 10 nœuds à l'heure sans renouveler ses provisions. Son armement consiste en un canon de 0m,23 se chargeant par la culasse, 12 canons de 0m,15 à tir rapide renfermés dans des casemates cuirassées en acier de 0m,15 d'épaisseur, 17 canons de plus petit calibre et 7 Nordenfeldt.

2° et 3° Le *Porpoise* et le *Mohawk*, croiseurs de 3e classe à double hélice déplaçant chacun 1.770 tonneaux développant 3.500 chevaux, ayant une vitesse maxima de 16 nœuds 1/2 pouvant embarquer 325 tonnes de charbon et faire 7.000 nœuds à la vitesse de 100 nœuds à l'heure sans recharger leurs soutes. L'armement de ces deux navires consiste en six canons de 0m,15, à pivot central Vavasseur, 8 canons de plus petit calibre et 2 Nordenfeldt.

4° Le *Royalist*, croiseur de 3e classe à hélice, jaugeant 1.420 tonneaux, dont les machines développent 1.520 chevaux, et peuvent imprimer au navire une vitesse de 13 nœuds. Ce navire est armé de 2 canons de 0m,15, 10 de 12'5 se chargeant tous par la culasse, 4 mitrailleuses et 1 canon de petit calibre.

Viennent ensuite le *Ringdove* et le *Goldfinch*, canonnières à hélice de 805 tonneaux, de 1.200 chevaux, filant 12 et 13 nœuds et armées chacune de 6 canons de 10, de 2 Nordenfeldt ou Hotchkiss et de

2 mitrailleuses. Le *Torch* et le *Penguin*, sloops à hélice, le *Dart* et le *Waterwitch*, yachts également à hélice, armés de canons de petit calibre et à tir rapide, Hotchkiss ou Maxim, et de mitrailleuses, complètent la composition de la flotte anglaise. Ces derniers bâtiments sont peu rapides, à part le *Torch* qui a quelque valeur. Le *Waterwitch* est actuellement en Chine temporairement détaché. Le *Penguin* et le *Dart* sont employés au service de la surveillance des côtes.

La flotte auxiliaire australasienne se compose de 5 croiseurs rapides et de 2 torpilleurs du type *Archer* et *Rattlesnake* de la marine anglaise. 3 croiseurs seulement et 1 torpilleur sont continuellement en activité, le reste est tenu en réserve dans les ports.

Tous les bâtiments composant cette escadre ont été construits par l'amirauté anglaise, mais sont payés par les colonies qui, chaque année, versent à la métropole une annuité de 3.150.000 francs, savoir 875.000 francs pour les frais de premier établissement et le surplus pour les frais d'entretien.

Cette annuité ne représente que l'intérêt de la dépense primitive et elle est répartie entre toutes les colonies eu égard à la population de chacune d'elles. C'est ainsi que

Le New South Wales paye	975.000	francs.
Le Victoria	856.100	—
Le Queensland	344.050	—
L'Australie du Sud	262.475	—
L'Australie occidentale	100.500	—
La Tasmanie	121.025	—
La Nouvelle-Zélande	520.350	—

Les colonies ont passé avec la métropole une convention dont la validité a été fixée à 10 ans. Au bout de cette période, qui expire en 1901, les navires qui composent la flotte auxiliaire feront retour à l'Angleterre, à moins que la convention ne soit pas dénoncée à cette époque.

La tacite reconduction a, en effet été admise, mais seulement pour une période d'une année; pour éviter toutefois ce que pourrait avoir de fâcheux une dénonciation brusque en fin d'exercice, il a été admis que les colonies devraient prévenir deux ans d'avance la métropole de leur intention de dénoncer la convention pour l'entretion de la flotte auxiliaire.

Cette escadre australienne est placée sous les ordres directs de l'amiral commandant la station australienne de la flotte métropolitaine. Son quartier général est à Sydney où l'amiral est logé aux frais du New South Wales. Elle se compose des navires suivants faisant partie de l'escadre active :

Ringarooma croiseur à hélice avec coque en acier, pont protégé en acier de 1 pouce d'épaisseur et de 2 pouces au-dessus des machines

à tourelles cuirassées de 3 pouces. Le déplacement du bâtiment est de 2.375 tonneaux. Il déploie 7500 chevaux vapeur, a une vitesse de 16,5 nœuds, embarque 300 tonnes de charbon et peut à la vitesse de 10 nœuds parcourir 6000 nœuds sans recharger ses soutes. Son armement consiste en 4 tubes lance torpilles, 8 canons à tir rapide de 4,7 pouces, 8 de petit calibre, une pièce de campagne se chargeant par la gueule, et 4 nordenfeldt à 5 coups. Viennent ensuite les croiseurs en activité *Wallaroo* et *Katoomba*, ceux en réserve *Mildura* et *Tauranga* qui sont en tous points identiques.

Les deux torpilleurs *Karrakatta* en activité et *Boomirangen* en réserve déplacent chacun 735 tonneaux, ont une force de 3500 chevaux vapeur, une vitesse utile de 18 nœuds 3/4 — vitesse qui peut aller jusqu'à 21 nœuds dans les occasions les plus favorables — embarquent 160 tonnes de charbon et peuvent, à la vitesse de 10 nœuds parcourir 2500 nœuds avec leurs approvisionnements. Ils sont armés de 3 tubes lance-torpilles, de 2 canons de 4,7 pouces à tir rapide et de 4 canons de plus petit calibre également à tir rapide. La coque de ces bâtiments est en acier, mais leur cuirasse ne dépasse en aucun point un pouce d'épaisseur.

Indépendamment de ces deux flottes métropolitaine et coloniale, chaque colonie possède encore quelques bâtiments pour son service personnel et la défense de ses ports. Le New South Wales est à cet égard le plus mal outillé ; il n'a que deux torpilleurs, l'*Acheron* et l'*Averne*, que montent les volontaires de la flotte, mais il faut tenir compte de la présence presque continuelle, dans ses eaux, des deux flottes précitées et des avantages qu'il en retire, au point de vue de sa protection personnelle.

La colonie de Victoria entretient une petite escadre de huit bâtiments de petit tonnage dont un navire de 3.480 tonneaux à tourelle protégée et à double hélice : le *Cerbère* armé de 4 canons de 10 pouces se chargeant par la bouche, de 8 canons de petit calibre à tir rapide, et de 4 Nordenfeldt. Les 7 autres bâtiments sont des torpilleurs, deux de 1re classe, deux de 2e classe, 1 torpilleur en bois, 2 chaloupes porte torpilles. Ces navires ont un tonnage qui varie de 120 tonneaux à 12 tonneaux ; indépendamment des torpilles les mieux armés d'entre eux, possèdent quelques Nordenfeldt ou Hotchkiss.

Autrefois, la colonie de Victoria avait encore en plus des bâtiments indiqués, 2 canonnières en acier, une frégate en bois et un steamer, mais qui furent déclassés en 1896, les défenses fixes des ports ayant été augmentées et complétées. Le gouvernement, trouvant avec juste raison que les défenses flottantes trop nombreuses ne pouvaient que nuire à la sécurité de la place qu'elles sont chargées de protéger en limitant le tir des batteries de forteresse, vendit les unes et fit démolir les autres.

Le Queensland possède 2 canonnières à double hélice de 360 tonneaux, armées de canons Armstrong et Nordenfeldt, toutes deux en réserve depuis 1895, deux transports, une pinasse à vapeur et un torpilleur de seconde classe armés de mitrailleuses.

L'Australie du Sud entretient : 1° un croiseur en acier à double hélice de 920 tonneaux armé d'un 8 pouces de 12 tonnes se chargeant par la bouche, de 5 canons de 6 pouces du même type, de 4 canons de petit calibre à tir rapide et de 5 mitrailleuses Gatling; 2° une canonnière portant 2 canons de 6 pouces.

La Tasmanie ne possède qu'un torpilleur Whitehead. L'Australie occidentale qu'une canonnière en acier et une goélette de 150 tonneaux et la Nouvelle-Zélande enfin que 4 torpilleurs Thornycroft et 4 bateaux à vapeur équipés pour le service des torpilles.

Somme toute en temps de guerre, l'Australasie aurait pour couvrir ses côtes, une flotte de 38.400 tonneaux environ, disposant de 300 bouches à feu et de torpilles. Si l'on ajoute à cela que les dépenses fixes sont aujourd'hui presque complètes sur tous les points abordables, on aura une idée de la difficulté qui présenterait une opération navale contre les colonies anglaises du continent australien.

Maurice HARBULOT.

L'ÉVOLUTION INDUSTRIELLE AU JAPON

Tokyo, 4 mai 1899.

Un très distingué fonctionnaire japonais, M. Nagaboumi Ariga, ancien directeur au ministère du commerce et de l'agriculture, vient de faire récemment à la *Kokka gakkai* ou Société pour l'étude des sciences d'État, une intéressante conférence sur les progrès industriels du Japon en ces dernières années. On imprime en Europe tant de choses contradictoires à ce sujet, que je ne crois pas inutile de vous analyser, dans ses grandes lignes du moins, le travail de M. Ariga.

Celui-ci tout d'abord nous fait toucher du doigt les progrès accomplis par l'industrie japonaise en nous montrant la progression croissante ininterrompue de la valeur des objets manufacturés dans le pays depuis dix ans. Comparée, en effet, à la somme totale des exportations, la valeur des objets manufacturés en formait :

En 1888	66 %	—	1893	71 %
1889	64	—	1894	75
1890	67	—	1895	77
1891	55	—	1896	74
1892	67	—	1897	78

Ainsi donc, les produits de l'industrie japonaise qui ne comptaient que 66 % dans les exportations totales en 1888, en forment actuellement 78 %, c'est-à-dire près des 4/5.

L'importation au Japon des objets manufacturés à l'étranger a naturellement suivi une progression contraire. L'industrie japonaise prenant sans cesse de l'extension, le pays est de moins en moins le tributaire de l'étranger dans cet ordre de choses. Nous voyons, en effet, que, comparée à la somme totale des importations, la valeur des objets manufacturés à l'étranger en formait :

En 1887	92 %	—	1893	76 %
1888	87	—	1894	67
1889	87	—	1895	71
1890	73	—	1896	71
1891	73	—	1897	60
1892	72	—	1898	57

En ce qui concerne les capitaux employés dans les entreprises industrielles on ne peut donner que des chiffres approximatifs. On ne connaît, en effet, d'une façon précise que ce qui regarde les compagnies organisées avec responsabilité limitée.

Le capital total des sociétés industrielles de cette sorte a été successivement :

En 1894	56.000.000	*yens* (yen : 2 fr. 55)
1895	62.000.000	—
1896	74.000.000	—
1897	151.000.000	—
1898	163.000.000	—

Mais je me hâte de dire que ces chiffres ne se rapportent qu'au capital nominal des entreprises. Le capital versé, et c'est là un des grands points faibles du développement économique du Japon, est toujours très inférieur.

Nous trouvons, en effet, les chiffres correspondants suivant en ce qui regarde le capital versé :

En 1894	36.000.000	*yens*
1895	41.000.000	—
1896	48.000.000	—
1897	74.000.000	—
1898	75.000.000	—

La comparaison entre le capital nominal et le capital réellement versé des entreprises japonaises est assurément le meilleur moyen de se rendre compte exactement de l'état économique de ce pays. On voit aussi qu'il faut bien se garder de juger la situation simplement par un examen superficiel de chiffres qui sont, au premier abord, tout à fait trompeurs.

Cette impossibilité pour les entreprises industrielles japonaises de jouir immédiatement de la totalité de leur capital les place d'ailleurs dans une assez fâcheuse position, et, à peine constituées, elles sont obligées pour vivre d'avoir recours à des emprunts. Ces emprunts se sont montés :

En 1894	4.000.000	*yens*
1895	4.900.000	—
1896	5.500.000	—
1897	13.000.000	—
1898	16.000.000	—

Si on veut bien songer que l'intérêt des banques variait cette année-ci entre 12 et 20 % (!) on peut se rendre compte aisément de la condition désavantageuse dans laquelle l'impossibilité par les actionnaires de se libérer totalement met les diverses compagnies.

M. Nagaboumi Ariga a essayé aussi d'estimer quelle peut bien être la valeur totale des diverses entreprises industrielles existant actuellement au Japon. Bien que de pareilles données ne puissent être, bien entendu, que tout à fait approximatives, il n'en est pas moins intéressant cependant de savoir que cette valeur était estimée :

En 1895 à	338.000.000	*yens*
1896 à	367.000.000	—
1897 à	513.000.000	—
1898 à	550.000.000	—

En 1896, c'était Osaka qui tenait la tête parmi les villes manufacturières. Sa richesse industrielle était estimée à 32.000.000 yens. Puis venaient Kyoto, 29.000.000 ; Tokyo, 22.000.000 ; Aïchi, 18.000.000 ; Goumma, 17.000,000 et Sataïma, 11.000.000.

En ce qui concerne le nombre des usines et des manufactures, des machines à vapeur et de leur force en chevaux, des ouvriers, etc., nous avons les chiffres suivants :

1° USINES EMPLOYANT DES MACHINES MOTRICES

Nombre des usines	2.968
— machines	5.325
Chevaux-vapeur	58.172
Nombre des ouvriers	273.793

2° MANUFACTURES N'EMPLOYANT PAS DE MACHINES MOTRICES

Nombre des manufactures	4 398
— des ouvriers	140.243

Ainsi donc, le nombre total des établissements industriels est de 7.366 avec une armée de 414.036 travailleurs.

La consommation du charbon dans l'industrie en ces dernières

années est aussi de nature à nous éclairer sur les progrès accomplis.

1893	728.000	tonnes
1894	1.092.000	—
1895	1.188.000	—
1896	1.558.000	—
1897	1.721.000	—
1898	1.930.008	—

Les entreprises industrielles du Japon peuvent, d'une façon générale, se diviser en deux catégories bien tranchées : à savoir, les vieilles industries du pays, et celles qui, au contraire, y ont été importées récemment. M. Ariga réfute à ce propos une erreur qui a très généralement cours parmi les gens qui parlent des choses du Japon. On a coutume de dire, en effet, que les industries nouvelles importées au Japon en ces dernières années, constituent actuellement le fondement le plus important de la richesse nationale. Rien n'est plus inexact cependant et c'est avec infiniment de raison que M. Ariga fait remarquer que l'activité industrielle du peuple japonais à l'heure actuelle encore est représentée d'autant par les vieilles productions nationales. En 1897, en effet, l'exportation totale des objets manufacturés au Japon se chiffrait par une valeur de 112.360,000 yens sur lesquels 19 millions seulement représentaient les produits des industries nouvelles implantées au Japon. En un mot le produit des industries nouvelles ne représentait que 17 % de la production totale.

Cette différence entre les deux catégories d'industries est à retenir surtout en ce qui concerne les ouvriers de l'une et de l'autre. Les relations entre patrons et ouvriers sont tout à fait dissemblables quand il s'agit des industries nationales ou des industries nouvelles. Dans ces dernières les relations entre employés et employeurs deviennent rapidement ce qu'elles sont dans le vieux monde. La question sociale se pose de jour en jour à l'état aigu. Dans les industries purement japonaises au contraire, on conserve encore les vieilles mœurs d'autrefois. Les rapports de patrons à ouvriers ressemblent sensiblement à des rapports de famille. Les relations sont cordiales et franches. Il est un résultat de cette différence qu'il faut signaler en dehors des dangers que fait prévoir l'évolution suivie dans les industries nouvelles, c'est que le travail de l'ouvrier selon l'ancien type est beaucoup plus soigné et plus productif que celui des travailleurs des usines.

Il est à peine besoin d'ajouter que la condition des travailleurs japonais n'est point la même dans les deux catégories d'industrie.

Le système le plus communément répandu, en ce qui concerne les artisans de l'ancien régime, est celui de l'atelier de famille combiné avec un contrat d'apprentissage. A Kiryon et à Ashikaga, par

exemple les établissements de tissage engagent les ouvriers pour trois ou cinq ans avec un salaire annuel de 5 ou 6 yens (12 ou 15 fr.)! Ces ouvriers sont logés, nourris et vêtus. Un autre système de contrat consiste à engager l'ouvrier pour la même durée, à le loger, le nourrir, le vêtir et lui donner 25 à 30 yens à la fin de son apprentissage.

Une fois l'apprentissage fini, l'ouvrier rentre chez lui et là continue à travailler pour son ancien patron ou bien s'établit à son compte. Le salaire moyen qu'il peut ainsi gagner dans cette industrie est de 15 à 20 sens par jour. (Yen = 2 fr. 55 = 100 sens.)

A Fonkoui on suit un autre système, bien qu'il s'agisse encore de tissages. Les patrons ne prennent pas d'apprentis. Quant aux ouvriers qui travaillent pour eux, soit à l'usine, soit à la maison, ils sont payés à la tâche.

Il en est tout autrement dans les industries nouvelles du Japon. Là les salaires sont fixes presque partout. Je répète que les ouvriers de cette sorte font un travail beaucoup moins productif. Les ouvriers des anciennes industries nationales, en effet, sont bien plutôt des artisans que des ouvriers. Ils se transmettent souvent de père en fils un métier pendant des générations. Ils le font avec goût et y acquièrent une grande habileté. Les nouveaux ouvriers au contraire, mis en présence de tâches inconnues pour eux et manquant souvent aussi d'instructeurs compétents, font en somme de fort mauvaise besogne. De plus, cette vie d'usine, avec un travail régulier et continu va directement à l'encontre du tempérament japonais. Aussi l'usine n'est-elle guère fréquentée. De là une infériorité manifeste de l'industrie japonaise et qui compense largement pour elle les avantages qu'elle retire du bon marché de la main-d'œuvre. Les usiniers japonais ont des ouvriers qu'ils payent fort peu, mais ce sont, en somme, toujours des apprentis.

Ce fait, qu'il ne faut pas perdre de vue si on veut se rendre un compte exact des prétendus dangers que le Japon, au dire de quelques économistes, ferait courir à l'industrie européenne, est très bien mis en lumière par la statistique suivante qui se rapporte à l'état des filatures japonaises au cours de l'année 1898. Les filatures occupaient plus de 65.000 ouvriers ou ouvrières. Sur ce nombre, il y avait :

32.000	ouvriers	ayant moins de	1 an	de séjour	à l'usine
14.000	—	—	2 ans	—	—
9.000	—	—	3 ans	—	—
3.000	—	—	4 ans	—	—
3.000	—	—	5 ans	—	—
2.400	—	—	6 ans	—	—
880	—	—	7 ans	—	—
163	—	—	10 ans	—	—

Ainsi donc plus de la moitié de ces travailleurs avaient moins d'un an de séjour à l'usine, c'est-à-dire étaient incapables de connaître un métier aussi délicat et compliqué. L'*Union des filateurs de coton*, dans ses doléances au pouvoir, se plaint beaucoup aussi du manque complet de toute instruction chez la plupart des ouvriers. Parmi ces ouvriers, en effet, 19 % seulement sont passés par l'école primaire.

Ce que l'*Union* ne dit point, non plus que M. Ariga, c'est que le personnel dirigeant est presque partout aussi d'une notoire incapacité, et cela en grande partie par suite de cet orgueil invétéré des Japonais qui les fait se persuader qu'avec une vague instruction théorique ils sont capables de réaliser ce qu'ils ont vu réussir ailleurs.

Si nous en arrivons maintenant à la situation financière de ces industries, nous devons constater immédiatement que, pour la plupart, elle est loin d'être brillante.

D'une façon générale voici, en effet, ce qui est arrivé : comme je l'ai dit plus haut, la grande majorité des compagnies se fondent avec un capital réellement versé qui ne représente jamais plus de la moitié de leur capital nominal. Ces fonds sont immédiatement employés pour les dépenses d'organisation : construction des bâtiments de l'usine, achat des machines, etc. Lorsqu'il s'agit de commencer la mise en œuvre, on en est réduit alors à emprunter; et j'ai déjà indiqué les intérêts formidables qui sont payés pour cela. Dans de telles conditions il n'est pas étonnant de constater qu'un très grand nombre d'entreprises qui, en temps normal devraient être fructueuses, périclitent misérablement et finissent parfois par s'effondrer tout à fait.

Voici, à ce sujet, quelques chiffres intéressants en ce qui regarde encore les filatures de coton qui sont la plus importante industrie du Japon :

ANNÉES	NOMBRE TOTAL DES COMPAGNIES	COMPAGNIES RÉALISANT DES PROFITS	COMPAGNIES EN PERTE
1893	33	29	4
1894	43	28	14
1895	59	41	18
1896	59	41	18
1897	66	33	33
1898	71	34	37

Les quelques constatations que je viens de faire ci-dessus se rapportent à des industries nouvelles du Japon, mais je dois ajouter qu'on peut en faire de plus défavorables encore en ce qui concerne l'état des vieilles industries japonaises. M. Ariga nous cite en particulier l'exemple de ce qui se passe à Fonkoui. Cette ville est célèbre

par ses tissages de soie. La quantité d'*haboutaï* exportée chaque année de ce centre important représente une valeur de 8 millions de yens, soit 20 millions de francs. Or, M. Ariga estime à moins de 500,000 yens le capital total des divers fabricants d'*haboutaï!* La conséquence c'est que les tisseurs de Foukoui sont constamment à la merci des banques qui leur font des avances à 18 %! Dans de pareilles conditions on a beau faire de larges bénéfices, il est bien difficile de marcher longtemps.

Tel est, à grands traits, le tableau peu brillant, on le voit, de l'état actuel de l'industrie japonaise et cela, au dire des Japonais eux-mêmes, car je me suis borné à vous rapporter les principales données de la substantielle étude de M. Ariga.

Mais, dira-t-on, puisqu'en somme une des causes principales de la crise dont souffrent les affaires au Japon est le manque de capitaux, que ne s'adresse-t-on à l'étranger?

A cela je me hâterai de répondre que les Japonais y ont bien pensé ou que du moins ils y pensent maintenant, mais que la chose ne se fait pas toute seule. Ce n'est pas sans peine, d'ailleurs, que les Japonais sont arrivés à l'idée de s'adresser aux capitaux étrangers pour se tirer d'affaire. Il n'y a pas longtemps encore la revue *Le Japon aux Japonais* faisait repousser cette idée avec indignation ; mais aujourd'hui, devant la gravité de la situation, on est bien obligé d'y venir.

Les étrangers, par contre, sont moins pressés de se rendre à cette invitation, et il est à présumer que les capitalistes occidentaux ne se décideront à apporter leur concours aux Japonais que lorsqu'ils ne rencontreront plus, du côté de la loi, les obstacles que leur impose la législation actuelle, et, du côté des hommes d'affaires, ces mœurs commerciales fantaisistes et malhonnêtes qui lassent la patience et la bonne volonté des mieux disposés. Je fais surtout allusion ici à l'impossibilité pour les étrangers d'acquérir la propriété de la terre ; on ne doit pas oublier, en effet, que cette incapacité subsistera même sous le régime nouveau créé par les traités revisés qui seront mis en vigueur en août 1899.

D. Rizière.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

A différentes reprises nous avons dû, dans cette Revue, parler de l'affaire Dreyfus, non pour l'examiner en elle-même — nous n'avions pas qualité pour le faire — mais pour noter l'exagération des attaques que cette douloureuse affaire valait à notre pays, à notre gouvernement, à notre justice militaire ou civile, de la part de la presse, même dans les pays où l'arbitraire gouvernemental et le huis-clos judiciaire sont dans les traditions, et nous tenant en dehors des intrigues que les passions politiques avaient fomentées, nous avions décidé de nous incliner devant l'autorité de la chose jugée tant qu'elle serait maintenue.

Nous ne voyions, en effet, que la revision qui pût, légalement, par un arrêt nouveau de justice, nous contraindre à une autre opinion. Cet arrêt a été prononcé; la Cour de Cassation, toutes chambres réunies, présentant par conséquent les plus complètes garanties d'impartialité, a examiné cette affaire et a décidé, à l'unanimité, assure-t-on, qu'il y avait lieu à revision et que le conseil de guerre de Rennes statuerait à nouveau sur le cas du capitaine Dreyfus.

C'est le devoir de tous les bons citoyens de respecter la loi, de ne pas s'élever contre les arrêts de la justice régulièrement prononcés. Puisse l'arrêt de la Cour de Cassation ramener peu à peu l'apaisement si nécessaire à notre pays ! Nos divisions intérieures nous ont affaiblis, depuis un an, dans des conditions telles que nous avons vu notre action s'effacer nécessairement, en Afrique et en Asie, devant les prétentions rivales. Il faut le savoir et se le rappeler.

Nos pires ennemis seuls peuvent souhaiter que les discordes se perpétuent entre Français, et les attaques dont est l'objet depuis quelques jours plus particulièrement le Président de la République doivent nous mettre en garde contre leurs efforts.

Avec des hommes politiques d'une haute impartialité et pour le bien même du pays, nous demandons qu'enfin la trêve s'établisse et qu'une amnistie générale efface le plus tôt possible de notre mémoire les tristes querelles auxquelles l'opinion a été entraînée.

H. P.

L'Espagne et l'Allemagne. — M. de Bülow a communiqué au Reichstag les termes de l'arrangement conclu avec l'Espagne pour l'achat des Carolines, des Palaos et des Mariannes. Moyennant un prix de 25 millions de pesetas, le gouvernement madrilène s'engage à transférer sa souveraineté dans ces îles au gouvernement de Berlin. Guam est excepté de cette transaction, comme appartenant déjà aux États-Unis de par le traité de paix de Washington. L'Allemagne assure dans son nouveau domaine aux entreprises commerciales et agricoles des Espagnols le même traitement qu'à celles de ses propres sujets ; il est stipulé que l'Espagne conservera — même en temps de guerre — trois dépôts de charbon dans les trois groupes d'îles cédés. En même temps une entente s'est établie sur les tarifs à mettre en vigueur dans ces nouvelles dépendances de l'empire germanique.

Dans un article fort bien fait, paru le 10 juin dans le *Petit Journal*, M. Judet s'exprime ainsi à ce sujet :

Il est digne de remarque, d'après le traité officiellement écrit par l'Allemagne, les Espagnols garderont plusieurs dépôts de charbon au Pacifique, confiés désormais à la *garde des forces militaires allemandes*. Ce n'est donc pas une combinaison passagère : elle laissera des traces durables; c'est un lien permanent, soigneusement créé, noué, qui solidarisera les pavillons espagnol et germain pour une période illimitée.

En réalité, une *alliance hispano-allemande* vient d'être conçue, préparée et ratifiée sans que nous ayons l'air de nous douter qu'une influence précise va s'exercer désormais au delà des Pyrénées. Il y a deux ans, par l'efficacité du rapprochement franco-russe, nous étions en droit de proclamer que la Triple-Alliance s'effritait, se disloquait, s'écroulait d'elle-même. Aujourd'hui, grâce à nos prodigieuses folies, la Triple-Alliance est reconstituée ; nous avons même commis la faute insigne de rendre à l'Italie son crédit perdu, *en échange de rien*, d'une illusion et de vagues paroles d'amitié. Tel a été l'unique fruit de la politique verbeuse de M. Delcassé; voici maintenant que le cercle se complète par l'entrée certaine de l'Espagne dans la dépendance de Berlin.

La *République française* n'est pas moins inquiète que le *Petit Journal* et écrit :

L'Allemagne va se trouver en possession dans la péninsule des avantages commerciaux qu'on lui avait refusés jusqu'ici à Madrid. Influence commerciale et influence politique marcheront donc du même pas, se fortifiant l'une par l'autre, et l'on ne sait laquelle des deux sera appelée à nous porter le plus de préjudice.

Telle est aussi l'opinion du *Moniteur Universel* qui déclare :

Deux puissances se trouvent directement atteintes, d'ailleurs, par ce double arrangement : l'Angleterre et la France. L'Angleterre, parce qu'elle convoitait la possession des îles Carolines et des îles Mariannes et surtout parce qu'elle trouvera plus activement que jamais la diplomatie allemande

pour contrecarrer ses intrigues au Maroc; la France, parce que notre industrie et notre commerce risquent de se trouver peu à peu éliminés d'Espagne par la concurrence intérieure des Allemands.

La *Liberté*, cependant, félicite l'Espagne sans arrière-pensée.

L'Espagne, dit-elle, garde la réalité de la possession dans ses anciennes colonies en se trouvant exemptée des lourdes charges qu'elle avait à supporter ; elle va pouvoir se créer des débouchés commerciaux sur cette terre germanique que l'Italie croyait bien s'être réservée, et il est permis de croire qu'en nouant des rapports plus étroits avec l'Allemagne, il lui sera plus facile de contrecarrer les visées secrètes de l'Angleterre sur le Maroc.

Nous félicitons hautement l'Espagne d'un pareil résultat, qui fait le plus grand honneur à l'intelligence et à la clairvoyance de ses hommes politiques; nous la suivons, d'ailleurs, avec une sympathie des plus vives dans les efforts si méritoires qu'elle fait pour son relèvement et qui attestent, en même temps que son haut patriotisme, sa grande probité financière. C'est en travaillant de cette façon que les nations finissent par conjurer le sort contraire et par reprendre la place qu'elles ont le droit d'occuper dans le monde.

L'*Univers* donne la même note en suivant :

La cession que l'Espagne vient de faire à l'Allemagne des derniers restes de son empire colonial dans l'océan Pacifique ne rencontre partout, en Europe comme en Amérique, qu'une respectueuse et discrète approbation. Tout le monde se rend compte que le gouvernement espagnol obéit à une nécessité impérieuse, et l'on voit une marque de sagesse dans une résolution qui est la conséquence forcée d'une liquidation inévitable.

Après les désastres qu'elle a subis, désastres qu'elle doit avoir le courage d'imputer aux erreurs persévérantes de sa politique coloniale et à ses déplorables procédés administratifs, l'Espagne a pour premier devoir de restaurer ses finances par de sévères réformes et par le développement méthodique de ses ressources agricoles, industrielles et commerciales. Quand elle aura ainsi retrouvé son équilibre, au point de vue économique et financier, elle pourra entreprendre de reconstituer ses forces de terre et de mer, et les mettre sur un pied respectable.

On verra alors que l'Espagne, loin d'être une nation finie, comme se plaisent trop à le répéter des pessimistes plus ou moins intéressés, a encore un grand rôle à jouer dans le monde et qu'elle peut redevenir, plus tôt qu'on ne le pense, l'un des facteurs importants de la politique européenne.

Quant au *Journal des Débats*, il croit que le projet se heurtera au Reichstag à une assez vive opposition.

Tous les adversaires de la politique coloniale, dit-il, qui se recrutent surtout parmi les libéraux et les socialistes, protestent déjà vivement contre ce nouveau projet d'expansion. Il fallait s'y attendre. Puisqu'ils étaient opposés à la « prise » de colonies, ils devaient voir avec beaucoup plus de défaveur encore l' « achat », à un prix assez élevé, d'îles lointaines dont

ils n'aperçoivent pas la valeur tangible. Aussi, si le vote du traité par les Cortès est presque certain, soit à cause des avantages prudemment accordés par l'Allemagne à l'Espagne, soit par suite du besoin d'argent dans lequel se trouve cette dernière, il n'apparait pas que le vote par le Reichstag soit assuré malgré les arguments de haute politique qu'on ne manquera pas de servir à cette Assemblée. Quoi qu'il advienne, cette question doit être suivie avec intérêt, comme nous l'avons déjà dit, par toutes les puissances européennes qui ont des visées en Extrême-Orient, puisque le vote du traité y renforcerait la position de l'Allemagne.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Défense maritime de la France. — Le dernier fascicule de la Revue *Preussische Jahrbuecher* publie une étude fort intéressante sur le meilleur système de défense maritime que la France devrait adopter en présence de la Grande-Bretagne.

Pour tenir en échec la Grande-Bretagne en cas de guerre ou, ce qui est plus important, déjà pendant la période de paix, la France, écrit l'auteur de cette étude, n'a pas besoin d'une flotte aussi gigantesque que celle de l'empire britannique. Un pays qui a beaucoup de nationaux à protéger dans ses colonies qui a tout à perdre sur mer, est forcé d'entretenir une plus grande flotte parce qu'il ne peut pas tenir longtemps concentré ses forces navales dans les eaux de la métropole ou sur toutes les côtes de ses adversaires. Qu'on songe donc aux habitants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Cap, aux côtes étendues de l'Inde et à ses négociants ! Dans la guerre hispano-américaine, l'opinion publique a exercé une grande influence. L'Angleterre aussi aurait à compter avec elle, surtout si une tierce puissance fait mine d'intervenir dans la mêlée belliqueuse. Afin de paraître toujours forte dans ses possessions d'outre-mer, l'Angleterre sera forcée d'y laisser stationner des navires en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre.

La France n'a pas besoin de déployer loin de la métropole une force aussi considérable. Cet avantage qu'elle possède constitue en partie une compensation en présence de la supériorité numérique des navires anglais.

Le négociant anglais, pour peu qu'il soit perspicace, craint beaucoup plus une puissante flotte de vaisseaux de ligne dans les ports français qu'un grand nombre de croiseurs. La France devrait utiliser sa position avantageuse sur l'océan Atlantique et sur la Méditerranée. Malgré Gibraltar et Malte, l'Angleterre se trouve dans la Méditerranée en état d'infériorité vis-à-vis de la France. Le premier et le grand coup devrait être frappé avant que l'escadre méditerranéenne anglaise puisse recevoir des renforts de l'Angleterre. Il est difficile à cette puissance de bloquer la côte de l'Atlantique et d'envoyer en même temps dans la Méditerranée une escadre

supérieure à celle dont la France pourrait disposer. La puissance maritime française dans la Méditerranée a causé souvent des préoccupations aux Anglais. C'est là qu'il faut chercher l'avenir de la marine française. Si l'escadre de guerre française parvient à anéantir dans cette mer une partie de l'escadre anglaise, il y aurait déjà beaucoup de gagné. Car alors tout le système anglais de guerre naval recevrait un coup fatal. De l'offensive, l'Angleterre devrait se mettre alors sur la défensive. Une fois les ports français délivrés du blocus, l'Angleterre sera forcée de penser à la défense des côtes de la métropole, à celle de l'Égypte et de ses vastes possessions coloniales; elle prendra avec ses flottes une position de défensive et alors le commerce anglais deviendra nul et la force de résistance anglaise s'évanouira.

Dans le même ordre d'idées, le commandant Otto Wachs, un des écrivains militaires allemands les mieux connus, étudie dans la *Marine Rundschau*, au point de vue stratégique, les routes navales qui se trouvent entre l'Angleterre et les Indes. Il insiste sur la grande importance du canal de la Manche comme base d'opérations de la flotte britannique.

La France, dit-il, n'a pas assez de forces maritimes pour opposer à l'Angleterre de grandes difficultés dans le canal, centre des intérêts maritimes et point de départ des Anglais pour leur route vers les Indes. On n'a qu'à comparer les flottes des deux puissances ainsi que les points d'appui des escadres françaises et anglaises; Cherbourg a perdu de son ancienne valeur, et pour Brest, le Gouvernement français n'a pas encore fait tout le nécessaire pour utiliser la situation favorable de cette place au point de vue du commerce, car le commerce fortifie le nerf de la guerre.

Mais il y a encore d'autres facteurs dont il faut tenir compte. Par la fortification de Falmouth, des ports de Cork et de Berehaven, la Grande-Bretagne a prolongé son front du sud et lui a donné une solidité remarquable comme base d'opérations navales.

Dans le prolongement du canal de Saint-Georges vers le sud, s'élève l'archipel de Scilly, point stratégique très important avec la rade de Saint-Mary où l'on doit créer une station de charbon. Ces îles constituent une importante base d'opérations pour la défense des eaux anglaises du sud.

Enfin nous devons encore jeter un coup d'œil d'orientation sur les îles normandes, situées dans le grand golfe que forment naturellement la Normandie et la Bretagne. Thomas More, chancelier de Henri VIII, les a déjà nommées : le bouclier de l'Angleterre. Insuffisamment fortifiées comme elles le sont aujourd'hui, on ne pourrait plus leur appliquer ce mot. Seulement dans le cas où il y aurait sur ce groupe d'îles un fort point d'appui pour les flottes, la Grande-Bretagne pourrait de ce point-là empêcher la jonction des escadres françaises qui partiraient de Brest et de Cherbourg. Un tel point d'appui n'existe pas et on ne songe pas à le créer. Quoi qu'il en soit, ces îles auront un rôle à jouer dans le cas d'une guerre franco-anglaise.

En somme, nous pouvons conclure que la route du Cap est solidement assurée à son point de départ aux îles de la métropole anglaise puisque les

escadres britanniques, appuyées sur une base protégée de l'est et de l'ouest, domineront le canal.

La diplomatie italienne. — La *Rivista Politica e Letteraria* attribue à la prétendue maladresse de la diplomatie italienne les insuccès des entreprises de l'Italie dans les pays d'outre-mer.

On a dit, écrit-il, que la longanimité de l'Italie en présence du refus chinois était convenue avec l'Angleterre et suggérée par celle-ci; mais qu'y a-t-il de plus naturel que, après avoir envisagé avec plaisir, sinon provoqué, une action parallèle de l'Italie à l'Extrême-Orient et après s'être montrée disposée à appuyer cette action, la Grande-Bretagne s'est demandé si elle peut s'y fier et si c'était le cas de se compromettre pour nos beaux yeux? Les défaillances actuelles ne constituent pas le premier anneau dans la chaîne des erreurs italiennes.

Après avoir refusé son concours à l'Angleterre d'abord au Congrès de Berlin, ensuite en Egypte, l'Italie avec la politique des deux cabinets Rudini et avec la publication du fameux *Livre Vert* sur l'Afrique, a fourni une belle preuve de légèreté et, ce qui est pis, a tellement justifié la méfiance en sa loyauté que toute l'estime que le gouvernement et le peuple anglais ont pour les personnes des gouvernants actuels de l'Italie ne pouvait détruire l'effet désastreux de ce fait que c'était un représentant de cette politique qui venait en France figurer comme porte-parole de l'Italie aux premières menaces françaises d'user de représailles financières contre un accord anglo-italien en Extrême-Orient.

Faut-il s'étonner qu'en présence de ce phénomène, l'Angleterre n'ait pas voulu engager autrement sa responsabilité dans nos affaires, que, joueuse habile, elle ait rappelé son ministre de Pékin au moment même où celui-ci devait nous représenter et que, à nos dépens, elle se soit arrangée avec la France en Afrique?

Faschoda! Mais nous aurions dû être avec les Anglais, le jour où ceux-ci y sont arrivés et nous aurions pu l'être. Si, après la libération d'Adigrat, le gouvernement italien n'avait pas été pris d'une manie parricide, s'il avait fait regretter au Négus sa victoire et s'il avait non seulement fait la loi à l'Abyssinie, mais aussi coopéré à la libération du Soudan en partant de Kassala que nous aurions gardée, pour vaincre avec les Anglais le Mahdi à Ondourman, aucune question en Afrique n'aurait pu être résolue sans notre concours; nous aurions participé au projet gigantesque tendant à faire traverser d'une voie ferrée tout le continent noir, de l'Égypte au Cap, et la question de Bizerte même aurait pu redevenir un sujet de discussion.

Au lieu de cela, nous voyons nous enlever la dernière branche qui nous reste de l'Afrique méditerranéenne et nous avons sujet de nous plaindre aussi bien de l'attitude des amis traditionnels que de celle des adversaires avoués.

L'Angleterre et le Transvaal. — Nous traiterons longuement d'autre part cette question du Transvaal, il est toutefois intéressant de signaler à ce sujet quelques articles de journaux anglais qui montrent que toute la presse britannique n'est pas d'accord avec M. Chamberlain.

C'est ainsi que le *Daily Chronicle* écrit :

« Faire la guerre au Transvaal à propos de ce qui vient de se passer à Blœmfontein serait une chose infâme, avons-nous dit hier.

Nous ne faisons que répéter ces mots avec plus d'insistance aujourd'hui. Il est grand temps que tous les bons Anglais voient clair dans cette affaire avant d'engager le nom de la reine et d'arriver à une extrémité.

Les gens qui écrivent dans le *Times* et dans d'autres journaux que l'on peut considérer comme les porte-paroles d'un certain groupe de millionnaires sud-africains font sonner à nos oreilles les mots de *suzeraineté* et de *prédominance*.

On dit beaucoup d'inepties à propos de la rupture de la conférencet Cependant la situation est assez claire. Les Boers nous ont courageusement battus en défendant leur liberté. Grâce aux bévues de nos chefs militaires, nous avons essuyé des revers. Les Boers sont libres chez eux. Un État peut, si cela lui plait et dans quelles conditions il lui plait, accorder des lettres de naturalisation aux étrangers. Il peut exiger ou ne pas exiger, comme il l'entend, que ces étrangers pour les obtenir perdent leur première nationalité. Le président Krüger a consenti à ce que les Anglais puissent acquérir la naturalisation au Transvaal, sans perdre pour cela leur qualité de sujets anglais. On ne peut pas, en bonne justice, lui demander davantage. Employer la force pour imposer au Transwaal d'autres exigences serait faire une chose absurde. »

De son côté la *Westminster Gazette* écrit :

« Il n'est peut-être pas sans utilité dans notre controverse actuelle avec le Transvaal de poser quelques principes généraux sur lesquels nous pourrons fixer notre ligne de conduite après l'insuccès de la conférence de Blœmfontein. Voici ces principes :

1° Notre suzeraineté ou contrôle sur le Transvaal, pour ce qui est de ses affaires extérieures, ne nous donne aucun pouvoir d'exiger que le gouvernement de Prétoria modifie sa loi de la franchise électorale.

2° Étant donné le nombre des résidents britanniques et l'importance des intérêts britanniques au Transvaal, nous sommes forcés de suivre *avec sollicitude* l'attitude des Boers.

3° En refusant l'arbitrage, réclamé par M. Krüger, nous reconnaissons que le Transvaal est un pays autonome par notre volonté.

De ces trois principes, il résulte que le refus de céder à nos injonctions, quelque désagréable qu'il soit pour nous, ne constitue pas, de la part du président Krüger, une violation de traité justifiant des mesures violentes. Au point de la légalité et de la forme, le président Krüger n'est pas sorti de ses droits, et il ne nous a fait aucunement d'affront en refusant de souscrire aux propositions de Sir Alfred Milner.

Nous ne croyons pas ensuite que la situation présente des Uitlanders soit intolérable au point de nécessiter une intervention autre qu'une intervention diplomatique. »

Enfin la *Pall Mall Gazette* écrit également :

« La situation est presque inextricable pour Chamberlain. Menacer et

ne rien accomplir de plus est indigne d'une grande puissance, et, de plus, ne fera pas mouvoir d'un pouce le vieillard têtu qui siège à Prétoria. Faire la guerre présente une autre difficulté : on ne peut raisonnablement déclarer la guerre au Transvaal pour la défense des Uitlanders, parce que, si abominable que soit leur traitement dans ce pays, la convention de Londres n'est pas violée. D'ailleurs, l'Angleterre n'a-t-elle pas accepté de véritables infractions de ce document élastique, comme, par exemple, dans la question du monopole de la dynamite? Quant à ce qui regarde la loi sur les coolies, les Uitlanders sont plutôt du côté du Transvaal que du côté de Londres.

Et puis, si l'on faisait la guerre, que deviendraient les Uitlanders avec leur service d'eau absolument sous le contrôle des Boers et leurs mines qu'ils ne peuvent défendre.

Il y a plus encore, l'élément hollandais du Cap représenté par M. Schreiner est sans doute fidèle à la couronne d'Angleterre; au premier coup de fusil, cependant, ce loyalisme se changerait en hostilité latente, et les Boers de l'État d'Orange iraient sans doute un peu plus loin.

Il n'y a rien à faire pour le gouvernement anglais dans les circonstances actuelles et la conduite la plus sage pour lui est plutôt de risquer d'enlever leurs espérances aux Uitlanders, que de jeter en Afrique les blancs contre les blancs.

Il ne faut donc pas frapper maintenant, et encore moins menacer sans frapper. »

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Chute du cabinet Dupuy. — Le cabinet Dupuy a été renversé le 12 juin par la Chambre des députés qui a voté par 253 voix contre 246 la priorité pour un ordre du jour Dulau contre un ordre du jour Saumande auquel M. Dupuy avait adhéré; M. Dupuy, considérant que cette minorité de 7 voix n'était peut-être pas définitive, voulut qu'on se comptât non sur une question de procédure parlementaire, mais sur le fond même du débat, qui était la question de confiance dans le Cabinet.

C'est ce qui fut fait sur l'ordre du jour Ruau : *La Chambre, résolue à ne soutenir qu'un gouvernement décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines et à assurer l'ordre public, passe à l'ordre du jour.* M. Dupuy, n'y trouvant pas la formule de confiance dont il avait besoin, persista en faveur de l'ordre du jour Saumande et l'ordre du jour Ruau fut adopté par 321 voix contre 173.

M. Dupuy avait tour à tour mécontenté toutes les fractions de l'opi-

nion républicaine ; sa chute est l'affirmation de ce principe qu'il faut gouverner avec ses amis et n'en pas changer.

Il ne pouvait, du reste, espérer durer en face du courant qui, de l'Élysée, avait gagné le Luxembourg et le Palais-Bourbon.

Déjà quelques-uns des anciens collègues de M. Dupuy, sans attendre de connaître le chef du prochain gouvernement, font savoir qu'il est question de les maintenir à la tête de leurs portefeuilles : c'est une opinion qui leur est jusqu'ici personnelle.

Quant à nous, fidèles à l'objet même de cette Revue, nous n'entendons prendre parti et formuler notre opinion qu'en ce qui concerne la politique étrangère et coloniale.

Il faut se garder d'un jugement trop hâtif sur les hommes de gouvernement, surtout au moment de leur chute : aussi ne prétend-on pas apprécier dans leur ensemble les actes de M. Delcassé au ministère des Affaires Étrangères ni ceux de M. Guillain au ministère des Colonies.

Disons seulement que la tâche de M. Delcassé a été particulièrement difficile et qu'évidemment ses angoisses patriotiques ont dû être bien cruelles au moment du conflit anglo-français ; nous connaissons trop bien la situation difficile qui était faite à notre pays à propos de Fachoda pour lui adresser un reproche à cause de cet abandon : il s'imposait à tout esprit clairvoyant, parce que sans l'abandon spontané, c'était un ultimatum qui entraînait ou une humiliation éclatante ou une guerre navale pour laquelle notre marine n'a jamais été préparée.

Mais si nous comprenons parfaitement les douloureuses résolutions auxquelles M. Delcassé fut amené dans cette affaire malheureuse, nous l'avons à maintes reprises critiqué pour toute une série de faits, de négociations malencontreuses au milieu desquelles il ne nous a guère été possible de noter des résultats heureux : nous aurions voulu le faire ; les événements, en Asie comme en Afrique, nous l'ont défendu, et comme la cause de ces insuccès, connus du reste d'un petit nombre d'hommes seulement, est cette faute fondamentale de n'avoir pas *une politique étrangère*, nous demandons que le nouveau ministre des Affaires Étrangères, quel qu'il soit, M. Delcassé lui-même, M. Bourgeois ou M. Constans, s'attache à fixer enfin la politique trop flottante, trop contradictoire du quai d'Orsay. Pour cela il faut de la clairvoyance, de la fermeté et une connaissance parfaite de la situation politique de l'Europe.

Le ministère des Colonies, quelque lourde que soit sa tâche, n'a pas, politiquement, des responsabilités aussi grandes : il faut loyalement le reconnaître, le ministère des Colonies a été conduit par M. Guillain avec une méthode, un jugement politique, auxquels il faut rendre hommage.

La mise en valeur, d'une manière pratique, de notre domaine colonial si difficile à organiser, si coûteux à conquérir, si dispendieux à conserver (on se rappelle que c'est, avec l'Algérie, près de 140 millions de charges qu'il impose annuellement à la métropole), a préoccupé M. Guillain dès son arrivée aux affaires.

Il a organisé à Paris l'Office colonial qui centralise les renseignements commerciaux, à Vincennes un Jardin d'essai qui fournira tous les renseignements utiles aux futurs colons.

Il a donné dans nos colonies une impulsion très active aux travaux publics. L'emprunt de 200 millions pour les chemins de fer d'Indo-Chine a été voté sur sa demande; les projets de chemins de fer de Tananarive à Tamatave, de Konakry au Niger, de la Côte d'Ivoire sont tout prêts à être déposés sur le bureau de la Chambre.

Il a, d'autre part, organisé le régime foncier du Congo français qui sera établi sur les bases de l'*Act Torrens*.

Il reste encore de profondes réformes à faire dans l'administration centrale du ministère. La question si importante du Conseil supérieur des colonies reste à régler et réclame une étude approfondie. Les responsabilités à accepter ne font pas défaut. Si la politique doit amener quelque changement au ministère des colonies, la ligne de conduite à suivre doit rester la même. Le futur président du conseil ne devra pas oublier que, pour bien diriger un aussi difficile département, il faut un homme politique rompu aux affaires administratives en même temps qu'un esprit sérieux, méthodique et persévérant.

H. P.

Crète. — L'embarquement et le retour en France du bataillon d'occupation français et du colonel Spitzer qui remplissait les fonctions de commandant supérieur international a eu lieu le 7 juin à la Sude après une revue des troupes françaises que le prince Georges, haut commissaire de Crète a passé en personne à la Canée.

Il est singulier d'avoir à constater que cette revue a eu lieu en présence des consuls généraux de Russie, d'Autriche-Hongrie et d'Italie et que seul, le consul général de France n'y assistait pas.

Le prince Georges a adressé le discours suivant au colonel Spitzer et aux officiers du bataillon :

Au moment de votre départ, je tiens à vous exprimer mes vifs remerciements, au nom de la Crète, pour les services que vous avez rendus à ce pays.

C'est avec grand regret que je vous adresse ces mots d'adieux et surtout au colonel Spitzer que je prie tout particulièrement d'accepter l'expression de ma haute reconnaissance pour tous les services précieux qu'il a su

rendre dans des circonstances si difficiles, d'une manière qui l'honore comme soldat et comme Français.

Vous partez tous avec la conscience d'avoir accompli votre devoir, ce qui fait le bonheur suprême d'un soldat.

Les cœurs reconnaissants des Crétois vous suivront avec le vœu que Dieu soit toujours avec vous.

Il est facile de voir qu'il y a dans ces paroles un regret sincère du départ définitif de nos troupes : qui a ordonné ce départ et pourquoi précède-t-il celui des troupes des autres puissances?

Évidemment nous nous effaçons de plus en plus, comme en nous excusant de nous être mêlés des affaires de Crète ; nous n'avons pas participé à l'organisation de la gendarmerie dans la même proportion que l'Italie, très loin de là; c'est à bord de vaisseaux anglais que le prince Georges a visité plusieurs villes où il ne s'était pas encore rendu; quant au bataillon d'infanterie de marine français, il part, sans même que le consul général de France soit présent ou représenté à la revue passée en son honneur.

Que reste-t-il de notre intervention en Crète? Absolument rien en dehors de la sympathie acquise par nos soldats dont la gaieté et l'impeccable correction contractaient singulièrement avec les qualités des autres troupes.

Une rue de la Canée portera le nom du colonel Spitzer en reconnaissance des services rendus par lui à la Crète, et c'est tout.

Voilà un bien médiocre profit, aussi serons-nous désireux de connaître, par la publication d'un *Livre Jaune* sur les affaires de Crète, l'explication officieuse de l'indifférence du quai d'Orsay à poursuivre en Crète la politique que les événements nous avaient imposée et dont le poids ne semble pas bien écrasant puisque l'Angleterre, l'Italie, la Russie et l'Autriche-Hongrie ne semblent pas disposées à s'en désintéresser.

C'est au groupe diplomatique et colonial de la Chambre qu'il appartient de demander et d'obtenir ce *Livre Jaune*, une pareille question ne pouvant être réglée par prétérition.

Siam. — Au dire de l'*Indépendance Tonkinoise*, le gouvernement siamois se serait engagé vis-à-vis de M. Doumer à ce que les travaux publics à exécuter au Siam fussent dirigés par des ingénieurs français et à ce que la langue française fût enseignée dans toutes les écoles du Siam. Nous n'enregistrons ces affirmations que sous les plus expresses réserves, M. Delcassé ayant répondu à quelqu'un qui lui demandait ce que M. Doumer avait obtenu à Bangkok, que ce n'était pas à Bangkok, mais à Paris qu'on traitait et que M. Doumer n'avait reçu aucune délégation de lui pour traiter. Mais si, sans délégation spéciale, M. Doumer a remporté un succès diplomatique, le

quai d'Orsay consentira-t-il à l'enregistrer. Sans nous prononcer formellement sur une pareille question, il semble nécessaire que le Pavillon de Flore ne néglige pas d'y veiller tout spécialement.

Exploration de l'île Sakaline. — Le voyageur français M. Paul Labbé, bien connu en Russie par ses explorations en Asie centrale et dans le pays de l'Oural, vient d'arriver à Saint-Pétersbourg.

M. Paul Labbé, envoyé en mission par le ministère de l'instruction publique français, prépare en ce moment un important voyage dans l'Extrême-Orient russe. Son objectif est l'exploration de la grande île Sakaline, située au nord du Japon. Cette île est fort peu connue, même en Russie ; elle est habitée par des Aïnos et des Ghiliaks, dont l'étude presque inédite peut attirer l'attention des voyageurs et des ethnographes. La flore et la faune de l'île Sakaline ont été à peine observées jusqu'ici.

M. Paul Labbé a l'intention de passer l'hiver au milieu de peuplades Bouriates.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS

Les chemins de fer dans le monde entier. — De toutes les inventions modernes il n'en est point, à part peut-être l'éclairage électrique, qui se soit plus rapidement et plus universellement imposée que celle des chemins de fer. Si l'on veut établir des comparaisons entre les voyages tels qu'ils se faisaient il y a un peu plus d'un demi-siècle et ceux qu'on accomplit aujourd'hui, on voit par exemple que, pour aller de Paris à Marseille, on mettait, en 1834, quatre jours et quatre nuits et une fraction du cinquième jour. soit environ 80 heures, et que cette durée n'est plus maintenant que de 13 heures. En même temps, les prix baissaient dans une proportion considérable ; de 155 francs dans le coupé de la diligence, la place que représente actuellement la 1re classe du chemin de fer, ils sont tombés à 95 francs.

En 1830, le réseau du Monde entier se composait de 400 kilomètres à peu près. Mais bientôt l'élan était donné et, en 1840, le Monde possédait 8,641 kilomètres de voies ferrées. En cinq ans ce total doublait, puis atteignait promptement 40,000 kilomètres.

En 1850, des voies se construisaient un peu partout. Chaque nation de l'Europe en possède déjà, à l'exception toutefois de la Suède et de la Norwège, de la Turquie et de la Roumanie, de la Grèce et du Portugal. La France en possède 3,075 kilomètres, l'Angleterre 10,657 ; l'Allemagne, dans son ensemble, 5,822. Aux États-Unis, ils sont au nombre de 14,433 kilomètres; Cuba en possède 399, le Canada 61 et le Mexique 11,

En 1855, le réseau complet atteint 66,277 kilomètres ; en 1860, époque à laquelle nous voyons surgir quelques kilomètres en Afrique et en Australie, il est de 106,886. En 1865, il est de 144,899; en 1870, de 221,900; en 1875, de 294,409; en 1880, de 367,885. Enfin, en 1889, il s'élève à 571,771 kilomètres pour tous les chemins de fer du globe.

Aujourd'hui le total est de 698,356 kilomètres de voies ferrées sillonnant le Monde. Pour se rendre compte de cette étendue, il faut la comparer à une autre : celle de la distance de la terre à la lune. Celle-ci n'est seulement que de 384,420 kilomètres; donc, si on pouvait établir en ligne droite les voies ferrées du globe, elles constitueraient un chemin de fer qui pourrait nous conduire à 3,936 kilomètres plus loin que la lune ; et, si l'on continue les comparaisons, on arrive à ce résultat que les mêmes voies ferrées feraient plus de 17 fois le tour de la terre pris à l'équateur, et que les rails qui les composent, mis bout à bout permettraient d'enrouler autour de l'équateur une ceinture se repliant plus de 34 fois sur elle-même. Enfin, s'il était possible à un voyageur de s'embarquer sur une des lignes composant ce réseau et de voyager jour et nuit, sans repos aucun, à une vitesse de 50 kilomètres à l'heure, et à condition qu'il pût parcourir toutes les voies sans faire plus d'une seule fois un même parcours, il pourrait employer à cette excursion à peu près 13,967 heures, c'est-à-dire environ 582 jours, ou bien près de 18 mois.

Quand on songe que cette œuvre merveilleuse a été accomplie en moins de cinquante ans on reste en admiration devant ce prodige de l'activité humaine : ajoutons bien vite que le capital qu'on a dû employer pour arriver à ce résultat s'élève à 183 milliards de francs, ce qui porte le prix kilométrique à 263,000 francs.

Disons maintenant comment se répartissent les chemins de fer dans les différentes parties du Monde.

La part de l'Europe est de 249,899 kilomètres ; celle de l'Asie de 43,279; celle de l'Amérique est de 369,686 kilomètres. Pour l'Afrique on trouve seulement 13,143 kilomètres et pour l'Océanie 22,349.

L'Amérique possède donc, à elle seule, plus de la moitié des voies ferrées du Monde, et, dans ce chiffre les États-Unis entrent pour 292,431 kilomètres ; le progrès du chemin de fer dans l'immense étendue des territoires de la Confédération a suivi une marche incon-

nue ailleurs : de 65 kilomètres en 1830, le réseau a passé à 4,509 en 1840, à 14,433 en 1850, à 49,016 en 1860, à 84,637 en 1870, à 145,835 en 1880 et enfin à 292,431 aujourd'hui. C'est-à-dire que de 1830 à 1895 il s'est accru dans la proportion de plus de 400,000 pour 100, tandis qu'en France, l'accroissement n'a été que de quelque 100,000 pour 100 ; dans les cinq dernières années, toutefois, le réseau américain n'a augmenté que de 6,5 pour 100, comme le nôtre.

Dans l'Asie, la plus grande partie des voies ferrées appartient à l'Inde anglaise ; en Afrique, sur les 13,143 kilomètres 4,574 se trouvent dans les colonies du Cap et de Natal : 3,301 appartiennent à l'Algérie et à la Tunisie ; quant au réseau océanien, il se trouve en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans les Hawaï.

C'est la Chine qui est le pays le plus arriéré en matière de chemins de fer ; dans toute son immense étendue, elle ne possède que 200 kilomètres de voies ferrées alors que le Japon par exemple, d'une superficie très inférieure, en compte 3,600. Il est vrai que la Chine, poussée par les nations européennes, va, un peu par force, peut-être, développer à toute vapeur son industrie des chemins de fer.

La part de la France dans ces 698,356 kilomètres de voies ferrées est de 35,830 kilomètres ayant nécessité un capital d'établissement de 13,749,000,000 de francs, ce qui met le prix du kilomètre à un peu plus de 383,000 francs. Pour desservir le réseau des chemins de fer français, les six grandes Compagnies de l'État possédaient, au 1er janvier 1898, 9,266 locomotives, 23,553 voitures à voyageurs et 267,526 wagons à marchandises. Le tout a produit une recette brut de un milliard trois cent deux millions de francs dans laquelle la part afférente aux voyageurs est de 26 pour 100 environ, soit 345 millions.

Le prix du fer en Amérique. — Le cours des prix dans l'industrie américaine du fer et de l'acier, comparé à celui des mêmes produits à l'étranger, fournit un nouvel exemple de l'habileté des États-Unis pour se rendre indépendants du reste du monde. Dans la plupart des pays européens, les prix sur le marché du fer et de l'acier tendent à hausser, depuis quelques années déjà. Par contre, en Amérique, c'est l'inverse, car, depuis longtemps, les prix tendent à baisser aussi bien pour le matériel brut que pour le matériel fabriqué. Pour l'Allemagne, la hausse sur le fer brut est particulièrement prononcée, ainsi que dans d'autres pays européens y compris l'Angleterre, où les prix du fer et de l'acier tendent aussi vers un cours plus élevé. L'Amérique aussi ne manque pas de demandes animées ; malgré que les transactions sur les marchés du fer et de l'acier aient atteint, pendant l'année dernière, des proportions plus considérables que jamais, le cours actuel des prix est, en général, un peu plus élevé

seulement qu'il y a deux ans. Cela s'explique par les prix peu élevés auxquels l'industrie américaine du fer et de l'acier peut se procurer du minerai brut. Une telle réduction sur les prix du minerai de fer a été faite dans les dernières années, par suite de l'amélioration de la méthode de production aussi bien que de l'augmentation des facilités pour l'exploitation des mines de fer et du transport du produit, que les prix des produits manufacturés de fer et d'acier de toute espèce ont dû également subir cette influence. Cette baisse de prix explique aussi les progrès remarquables que les produits industriels américains de la branche du fer et de l'acier ont fait et font sur les marchés étrangers. Les journaux techniques anglais ont déjà renoncé à cacher les dangers que courent les industries du fer et de l'acier sur les marchés mêmes de l'Angleterre, menacées qu'elles sont par la concurrence américaine toujours triomphante.

II. — EUROPE

L'industrie de la soie à Zurich. — L'*Association de l'industrie de la soie* de Zurich vient de publier son enquête annuelle statistique sur la situation de la fabrique de Zurich. La comparaison des chiffres de 1897 avec ceux des années précédentes donne lieu à des remarques intéressantes.

Depuis 1881, le nombre des fabriques à Zurich a légèrement diminué en passant de 91 à 77. Mais il ne faudrait pas voir là un indice de ralentissement dans la production puisque le métrage des étoffes fabriquées s'élève à 43.092.226 mètres contre 28.421.263 en 1881.

Contrairement à ce que l'on croit généralement, le nombre des métiers à bras à Zurich va en augmentant. Il a passé de 1891 à 1897, de 20.978 métiers à 23.513. Ce sont les métiers d'unis qui figurent pour les 9/10e dans ce chiffre. Celui des façonnés tend à décroître. Il était en 1885, de 628, il se monte aujourd'hui à 219.

Il faut bien remarquer, par contre, que le nombre des métiers mécaniques est en progression. Il était en 1891 de 9.473; 1897 compte 11.840 métiers. On remarquera que les métiers d'unis vont en augmentant. Les Jacquard suivent une progression encore plus rapide, puisqu'ils passent en 1891 de 892 à 2.500 en 1897. Quant aux métiers mécaniques de velours, ils ne figurent dans ce total que pour un chiffre dérisoire.

Parmi les matières premières employées par l'industrie, la soie seule suit une marche certaine en avant, la schappe n'est pas beaucoup employée, et l'emploi du coton paraît stationnaire.

Le taffetas, les armures, voilà le produit principal de l'industrie zurichoise. L'année 1897 présente sur 1893 une augmentation de sept millions de mètres pour les seuls tissus de soie pure.

Ce sont eux, d'ailleurs, qui progressent le plus rapidement. Les

étoffes de soie mélangée occupent un nombre de métiers beaucoup plus restreint.

La fabrication des tissus Jacquard va également en augmentant. En 1893, Zurich fabriquait 1.393.199 mètres d'étoffe, c'est 3 millions 932.666 qu'il faut lire pour 1897. Là encore peu de fabrication d'étoffes de soie mélangée. Pour les tissus teints en pièces, la fabrication de Zurich ne fait pas des progrès très sensibles. Les chiffres de 1897 sont, à quelque chose près, ceux des années précédentes.

La fabrique de velours de Zurich décline très rapidement. Elle ne fabrique plus que 62.600 mètres, un dixième de ce qu'elle produisait en 1891.

Les usines de teinture de Zurich ont atteint, en 1897, 866.632 kilogr. de soie contre 558.212 en 1893.

Par contre, la teinture en noir ne s'est pas également développée, puisque la quantité de soie qui a passé par les usines de noir de Zurich en 1893 s'élève seulement à 353.524 kilogr., contre 399.691 en 1897. Ne pourrait-on pas attribuer cette diminution à l'excellence des grandes usines de teinture en noir de Lyon, dont la réputatiou est universelle et auxquelles les Suisses comme les Allemands et les Italiens, ont recours.

49.907 ouvriers ont été occupés en 1897. 45.690 seulement étaient employés en 1893. Sur ce chiffre, le tissage à bras en représente 31.737. Ce n'est point, comme on voit, une quantité négligeable.

III. — ASIE

Corée. — *Budget, chemins de fer.* — Le budget de la Corée, d'après M. Marcel Monnier, qui vient de la visiter, comporte un total de 40 millions 500.000 francs pour une nation de 12 millions d'habitants.

En fait de chemins de fer, la ligne de Séoul à Tchemoulpo, de 10 kilomètres de longueur, a été commencée par des Américains et rétrocédée depuis à une Compagnie japonaise.

Une Société française a obtenu en décembre 1897, non sans peine, la concession d'une ligne à établir de Séoul au fleuve Ya-Lou, qui est à la frontière chinoise; malheureusement, le délai de trois ans qui lui est imparti pour commencer les études sur le terrain est déjà en partie écoulé sans qu'il y ait encore été donné suite.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

Allemagne. — 5 *mai.* — Mort du cardinal Krementz, archevêque de Cologne, qui avait joué un rôle important pendant le Kulturkampf au moment de la résistance de l'Église catholique au mois de mai.

17. — La commission du Landtag de Prusse rejette le projet de loi de la construction, de l'Elbe au Rhin, d'un canal demandé par l'industrie mais repoussé par les agrariens.

Angleterre. — 5 *mai.* — Lord Rosebery, ancien chef du parti libéral, prononce au City Liberal Club à Londres un discours sur la situation du parti libéral.

10. — La Chambre des bill communes repousse par 300 voix contre 156 un bel destiné à renforcer la discipline de l'Église anglicane en vue de l'empêcher de s'abandonner aux pratiques dites « ritualistes ».

Autriche-Hongrie. — 20 *mai.* — Les cinq groupes de l'opposition allemande au Reichsrath autrichien formulent leur programme commun de résistance à l'envahissement du slavisme en Autriche.

Bulgarie. — 7 *mai.* — Élections au Sobranié. Sont élus cent quatre membres du parti gouvernemental et cinquante-trois membres des divers partis de l'opposition.

Chine. — 1er *mai.* — A Londres, à la Chambre des lords, Lord Salisbury, questionné par lord Kimberley, lui donne des indications générales sur l'arrangement anglo-russe du 28 avril, concernant la situation réciproque de l'Angleterre et de la Russie en Chine.

6. — Le texte même de cet accord anglo-russe est publié à Londres.

18. — A Pékin, la banque allemande Deutsche-Asiatische Bank et la banque anglaise Hong-Kong and Shangaï Banking Corporation signent un contrat pour la construction, en commun, d'une ligne de Tien-Tsin à Tching-Kiang.

Espagne. — 13 *mai.* — A Valladolid des troubles éclatent entre étudiants et élèves de l'École militaire, affectant un caractère d'hostilité entre l'élément civil et l'élément militaire.

25. — Mort d'Emilio Castelar.

France. — 2 *mai.* — Retour en Angleterre de la reine Victoria après un séjour de sept semaines à Nice.

5. — Démission de M. de Freycinet, ministre de la guerre.

6. — M. Krantz, ministre des travaux public, est nommé ministre de la guerre et M. Monestier, sénateur de la Lozère, ministre des travaux publics.

9. — Les bureaux de la Chambre nomment la Commission chargée d'examiner les propositions de revision de la Constitution. Tous

les commissaires, sauf deux, sont favorables en principe à la revision.

15. — MM. Léon Bourgeois et d'Estournelles quittent Paris pour aller représenter la France à la conférence de la Haye.

16. — Mort de Francisque Sarcey.

18. — Grève générale des facteurs à Paris. La grève dure une journée seulement.

21. — Voyage du Président de la République à Dijon. Inauguration du monument Carnot. Discours de M. Charles Dupuy.

26. — Mort de Rosa Bonheur. Arrivée du général Gallieni.

29. — Audience solennelle de la Cour de Cassation. Lecture du rapport de M. Ballot-Beaupré. Grève du Creusot.

30. — M. Ballot-Beaupré dans son rapport conclut à la revision du procès Dreyfus avec renvoi devant un conseil de guerre. Arrivée des membres de la mission Marchand à Toulon. Ils sont reçus avec le plus grand enthousiasme.

31. — Acquittement de MM. Paul Déroulède et Marcel Habert par le jury de la Seine.

Hollande. — 18 *mai.* — Ouverture de la Conférence de la Paix à la Haye.

20. — Le baron de Staal, principal délégué russe à la conférence, élu président, prononce un discours esquissant le programme du Congrès.

Italie. — 1er *mai.* — La Chambre des députés aborde la discussion sur la politique étrangère du gouvernement en particulier au sujet de l'hinterland de la Tripolitaine et des affaires de Chine.

3. — Devant la tournure menaçante que prend cette discussion, le ministre Pelloux donne sa démission.

14. — Le général Pelloux reconstitue un nouveau cabinet avec MM. Visconti-Venosta aux Affaires Étrangères, Carmine aux Finances, général Mirri à la Guerre, amiral Battolo à la Marine.

25. — Le nouveau cabinet se présente aux Chambres sans programme.

26. — Rentrée en scène de M. Crispi, qui prononce un discours pour rejeter sur le général Baratieri la responsabilité de l'expédition africaine.

30. — La Chambre élit pour président M. Chinaglia, candidat du gouvernement, contre M. Zanardelli.

Samoa. — 13 *mai.* — Arrivée à Apia de la Commission internationale anglo-allemande-américaine, chargée de régler les difficultés locales.

Transvaal. — 16 *mai.* — Arrestation de huit officiers anglais sous prévention de complot contre la République.

31. — Le président Krüger et sir A. Milner, gouverneur du Cap, se rencontrent à Blœmfontein pour discuter les questions en litige.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

APERÇU

SUR

LE ROLE POLITIQUE DES CONFRÉRIES MUSULMANES EN AFRIQUE

Sous ce titre « A propos de la politique française dans l'Afrique musulmane », le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* a publié, dans son numéro de mai dernier, de très intéressantes et très judicieuses observations sur l'opportunité d'avoir une conception bien nette de l'idée maîtresse qui doit nous diriger dans nos rapports avec les musulmans.

Cette opportunité est devenue une nécessité depuis que la convention anglo-française du 21 mars 1899 a augmenté notre domaine africain de grands territoires presque tous habités par des mahométans, le Baghirmi, le Ouadaï et le Kanem, par exemple, pour n'envisager que ceux de ces territoires où le contact politique à prendre pèsera d'un poids considérable sur l'avenir de nos possessions centrales, qui comptent, en bloc, 3.500.000 musulmans. Et ici, pas plus qu'au Sénégal, au Congo ou dans l'Oubangui, il ne faut point espérer, si l'on en juge par l'Algérie et la Tunisie, que, même avec une longue occupation, nous arriverons à compenser numériquement l'élément indigène par l'élément européen.

D'autre part, ainsi que l'observe justement l'auteur de l'article précité, le prétendu axiome : les races inférieures disparaissent au contact avec des races supérieures, est devenu un paradoxe. Sans parler de ce qu'il a de révoltant pour le *fondateur de l'anthropologie*, Buffon, après lequel tant d'autres ont affirmé *l'unité de l'espèce humaine*, ce même axiome est, d'ailleurs journellement démenti par les faits.

Les musulmans ne sont pas, en effet, de ceux que la civilisation tue. Ils ne constituent pas, comme les Indiens, un accident ou un retard. Armé du bouclier d'acier de ses croyances, qui bornent le monde de la pensée à l'idéal religieux le plus simple, le sectateur du

Prophète laisse, par-dessus tout, s'épanouir la vie physique et assure ainsi la conservation et le développement des collectivités.

Il faut aussi considérer que la religion musulmane, à raison même de la simplicité de son dogme et de la facilité avec laquelle il se propage, gardera peut-être toujours la prédominance sur ses rivales en Afrique. Il y a donc, à n'en pas douter, un véritable intérêt politique à envisager la situation qui nous est créée du fait de l'Islamisme; et le problème se pose plus impérieux que jamais, de chercher des formules de contact avant même de songer à établir les bases fondamentales d'une existence en commun et à rapprocher de notre civilisation les indigènes qui vivent dans notre hinterland.

Un état de confiance morale de leur part envers la nation conquérante est indispensable à toute tentative d'entreprise sous quelque forme qu'elle se présente. Sans cette confiance, il ne faut escompter aucun succès durable. Dans cet ordre d'idées, il est certain, pour tous ceux qui, de près ou de loin, ont étudié le monde musulman, que la première, pour ne pas dire l'unique force à envisager avant tout, c'est la force religieuse, la seule qui soit encore susceptible, ici, de remuer et de diriger les masses.

Quels sont les principaux éléments de cette force? Comment se manifeste-t-elle?

*
* *

On sait qu'en principe l'Islamisme ne comporte ni sacrement, ni cérémonie; que le croyant communique directement avec le Créateur; qu'il est son propre prêtre et que, comme conséquence, l'existence d'une société ecclésiastique, d'un pouvoir spirituel quelconque, ne devrait pas trouver place dans la religion musulmane.

Cependant la nature de la société humaine a fait que cette religion a vu se former, dans son sein, non seulement une sorte de clergé représenté par ce qu'on appelle les *eulama*, *imam*, *muphti*, etc., mais aussi des *ordres religieux*.

Après avoir, malgré le texte formel de la *loi*, constitué, sous les Khalifes, une sorte de sacerdoce dans l'Islam, les eulama, tout en jouissant encore, dans les empires islamiques, de grandes prérogatives, n'ont plus la confiance du peuple. A la solde des gouvernements qui les emploient, leur rôle, sauf à la Mecque où ils se montrent parfois intransigeants, se borne le plus souvent à rendre des *fataoua* ou décisions appuyées sur des textes coraniques et de nature à faciliter l'action du pouvoir temporel.

Un peu partout, leur vénalité est grande et leur prestige bien affaibli, tandis que, au contraire, les directeurs des ordres religieux, les *chioukh*, jouissent d'une incroyable influence sur les masses.

Par le *soufisme* (mysticisme) sur lequel est basé leur enseignement,

ces personnages ont merveilleusement répondu aux besoins d'enthousiasme de l'âme musulmane et avantageusement combattu, d'un autre côté, la sécheresse du culte officiel des eulama.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner comment la barrière infranchissable, l'abîme qui, dans l'Islam, sépare la créature du Créateur, oblige le croyant à se construire, par la *mystique*, une sorte de pont allant de la terre à l'au-delà.

Disons seulement que ceux qui les dirigent dans cette voie idéale, les *chioukh*, passent pour être en possession d'une particule divine « la baraka » et en communion constante avec la divinité. Chérif, marabout, derouiche ou cheikh de confrérie, tous ces personnages de la mystique musulmane ont le privilège de voir Dieu et d'opérer des miracles; on comprend dès lors le groupement en société, autour d'eux, d'affiliés (*khouan*) avides d'apprendre comment ils pourront arriver, à leur tour, en employant la voie tracée par les chioukh, à *l'union mystique*, à *l'anéantissement de l'individualité dans l'essence divine.*

Une discipline des plus sévères, l'obéissance entière, absolue, à son directeur spirituel, font que le *khouan* se donne volontairement des chaînes d'esclave qu'il ne peut plus briser : corps et âme, il appartient à son cheikh.

Nous ne dirons rien des taxes temporelles : *ziara*, droits d'investiture d'un grade dans la confrérie, etc., etc., que l'affilié paie sous le couvert religieux et qui se traduisent par des impôts souvent aussi élevés que ceux perçus par les gouvernements établis. Pour la seule Algérie, on a calculé que ces taxes s'élèvent à *sept millions* que se partagent plus de *six mille agents* de toute catégorie : chioukh, khalifa, moqaddem, chaouch, etc., lesquels vivent, eux et leurs familles, du travail des *khouan*. Dès qu'une vacance se produit, il y a pléthore de candidats. Le musulman n'a plus qu'un rêve : se faire moine!

C'est qu'il sait à merveille que si la sécheresse l'épargne quelquefois, si les sauterelles ne viennent pas toujours, il n'échappe *jamais* à son *marabout*, à son *cheikh*.

Et il se dit qu'il vaut mieux, selon son expression, être *mangeur* que mangé.

*
* *

Depuis le XIIe siècle, cinq associations mystico-théocratiques, desquelles dérivent une quantité considérable de branches secondaires, se sont constituées : les *qadria*, les *khelouatia*, les *chadelia*, les *nakechabendia* et les *sahraouardia*.

Ce sont les représentants de ces confréries ou de leurs rameaux dérivés qui, en réalité, dirigent par la seule vertu de leur fabuleux prestige le monde musulman des bords de l'Indus au Maroc et même en Turquie, où le sultan est inféodé à une camarilla maraboutique qui

a sur lui la plus néfaste influence, et l'oblige à poursuivre les projets de politique panislamique qui depuis longtemps hantent son cerveau malade.

Dans l'Afrique septentrionale, le rôle des confréries est capital, spécialement en Algérie où le clergé officiel, d'ailleurs embryonnaire, est sans autorité, sans armes de résistance aux confréries. A force d'avoir voulu diminuer l'action des eulama, principalement celle des cadis, on a atteint, dans ses œuvres vives, la loi musulmane. De telle sorte que, mécontents et ne trouvant plus ni chez nous, ni chez les eulama de la justice et du clergé un appui et une direction indispensables, l'indigène qui n'entend rien aux savantes complexités de notre système, l'indigène qui est avant tout simpliste et grand amateur *d'unité*, en tout et pour tout, s'est jeté dans les bras des chioukh.

Si bien qu'au lieu de constituer une élite de savants, de docteurs musulmans qui, sous notre direction, auraient pu faire pénétrer un peu de lumière civilisatrice dans les tribus arriérées et fanatiques au delà de toute expression, au lieu d'apporter dans ce milieu, après les avoir *islamisées*, les formules les plus simples de notre culture moderne, nous avons abandonné presque complètement nos sujets à eux-mêmes.

D'autre part, l'abaissement continuel des grandes familles, joint à l'indifférence dans laquelle nous avons tenu, au point de vue religieux, les Arabes des campagnes, les ont également incités à chercher, dans la seule force subsistante, la satisfaction de leurs aspiration spirituelles.

Tant il y a qu'aujourd'hui la masse ne connaît, comme *élément dirigeant*, que ses chioukh, ses hommes divins; et cela est si vrai, que la haute administration algérienne a été amenée, chaque fois qu'elle a voulu peser sur l'esprit des indigènes, à recourir, comme à une sorte d'intermédiaire obligé, aux directeurs des confréries, dont l'enseignement, par sa nature mystique et théocratique, nous est pourtant on ne peut plus hostile.

Mais, comme l'intérêt matériel ne perd nulle part ses droits, il est quelques-unes de ces confréries qui non seulement se sont fort bien trouvées de notre domination, mais qui, de plus, se sont rapprochées de nous et nous ont rendu de réels services.

Pour ne parler que de l'une d'elles, celle des *Tidjania*, nous sommes convaincu que c'est elle surtout que l'on sera amené à employer pour la pénétration dans notre hinterland africain.

*
* *

La confrérie tidjanienne compte trois établissements principaux ou *zaouia* dans l'Afrique du Nord : Aïn Madhi et Temacine en Algérie, Fez au Maroc.

Les deux premiers de ces établissements nous servent avec le plus grand dévouement depuis le siège mémorable d'*Aïn Madhi*, capitale tidjanienne, par Abd-el-Kader, en 1838. Et nous avons aujourd'hui d'autant plus d'action sur eux, qu'ils vivent dans un état à peu près complet d'indépendance l'un de l'autre.

Toutefois, cette sorte d'alliance d'une puissance théocratique avec un gouvernement temporel et, par-dessus le marché, avec un gouvernement chrétien, n'a pas été sans diminuer sensiblement le prestige des maisons algériennes au grand bénéfice de la zaouia de Fez qui, outre qu'elle renferme les restes du fondateur de la confrérie, voit encore son influence s'accroître du fait d'avoir de tout temps, et, principalement en 1881, donné asile à des insurgés ou à des dissidents.

Malgré tout, cette influence ne s'étend guère en fait, au delà des limites du Maroc proprement dit; mais il faut rappeler que la zaouia de Fez a eu, comme ressortissants, les El Hadj Omar, les Ahmadou et autres personnages soudanais qui, après avoir longtemps lutté contre nos armes, ont semé au Soudan des germes de révolte dont ladite zaouia, par sa situation en pays non encore occupé par les Européens, a bénéficié.

Cependant, un éloignement considérable de ses anciens ressortissants, joint à des difficultés nombreuses dans l'emploi des moyens de communication, fait que les relations entre la maison de Fez et les Tidjania du Soudan et du Sénégal sont plutôt rares, et que ces Tidjania paraissent vivre actuellement dans un état à peu près complet d'indépendance.

A notre endroit, l'état d'hostilité de la zaouia de Fez n'est pas absolu. Elle entretient, en effet, des correspondances avec Aïn Madhi, qu'elle sait bien être inféodé à notre cause, et, de ce côté, il ne serait peut-être pas impossible d'arriver, en pesant sur l'esprit des tidjaniens marocains, à nous rendre cet esprit favorable. Notre influence au Maroc, déjà servie par la confrérie des *Taïbia*, ne pourrait qu'y gagner, non seulement dans le présent, mais aussi et surtout dans l'avenir.

Il faut, en effet, considérer que, plus que toute autre confrérie, celle des Tidjania s'est prêtée et se prête à nous servir. Alors que, dans la majorité des autres associations, l'esprit théocratique maintient, par essence, les affiliés éloignés de tout ce qui n'est pas préoccupation indispensable à l'existence matérielle, les tidjaniens, eux, subissent, toujours, dans son intégrité, l'impulsion temporelle donnée à l'association, par son fondateur, le grand Tidjani.

De tout temps, ils ont basé leur prosélytisme sur l'établissement de relations commerciales, et, s'ils ne sont pas les maîtres des routes sahariennes, c'est que, depuis l'abolition de la traite des nègres, ces

routes ont dévié pour aboutir, comme on le sait, d'un côté en Tripolitaine et de l'autre au Maroc. Il ne s'ensuit pas d'ailleurs qu'ils n'exercent plus d'action dans le Sahara et plus loin, notamment au Ouadaï et au Baghirmi où la confrérie compte des affiliés et où le nom de Tidjania est toujours en grande vénération.

Si l'on veut bien considérer, en outre, que, par essence fataliste, la doctrine de la confrérie repose sur ce principe que « la terre appartient à Dieu qui en dispose en faveur de qui il l'entend », on comprendra que cette doctrine peut aider à notre établissement dans le pays où il serait possible de la répandre.

Si Ahmed Tidjani, à la mémoire de qui le gouvernement de l'Algérie a rendu des honneurs extraordinaires dans une mosquée d'Alger, n'avait-il pas demandé, quelque temps avant sa mort, la création d'un hôpital, dirigé par des Pères blancs, dans sa propre zaouia d'Aïn Madhi ?

L'exposé des services que nous a rendus la confrérie tidjanienne en Algérie n'est plus à faire. Elle nous a toujours servi pour les besoins de la conquête et de notre affermissement en ce pays. C'est grâce à elle, notamment, que Duveyrier a pu accomplir son beau voyage dans le Sahara. C'est un de ses moqaddems qui amena, jadis, la colonne que commandait le général Marey-Monge dans la ville de Laghouat. C'est encore un moqaddem tidjanien qui accompagnait le colonel Flatters et qui fut traîtreusement massacré en invoquant le nom de son grand patron, le fondateur de l'ordre.

Et plus récemment, n'est-ce pas à la zaouia de Temacine que le gouvernement de l'Algérie doit d'avoir pu renouer des relations avec les Touareg ?...

De même que par les *Qadria*, les *Taïbia* et les *Cheikhia* (Oulad sidi Cheikh), nous avons un pied au Touat, dont la prise de possession s'impose avec évidence si nous voulons, une fois pour toutes, en finir avec les Touareg, de même avec les Tidjania nous pourrions, dès maintenant, croyons-nous, nous créer des intelligences favorables dans les régions orientale et occidentale du Tchad aussi bien qu'au Sénégal, dans la boucle du Niger, voire au Congo.

On nous dit que des essais — essais timides — ont été tentés dans ce sens. Il y a plus : on nous affirme que le Sultan du Ngaoundéré, Abbou ben Ordou Aïssa, quoique se trouvant aujourd'hui sur un territoire appartenant à une puissance étrangère, aurait reçu, avec l'attache du gouvernement français, l'*ouerd* (l'affiliation) de la maison d'Aïn Madhi?

Nous ne voulons pas croire à cette assertion; mais si, pour des raisons politiques que nous ignorons, le fait était exact, il serait certainement du plus haut intérêt politique d'éviter que nos Congolais aillent se faire investir du titre de tidjanien par Abbou, qui

pourrait bien n'avoir adopté les fonctions de moqaddem tidjanien que pour se servir, dans la Haute Sangha, d'un prestige qu'il sait y être prépondérant.

Là, en effet, si les noirs ne sont pas de fervents musulmans et s'ils ne pratiquent pas le jeûne qui serait vraiment trop contrariant pour leurs habitudes, du moins ne sont-ils pas autrement surpris d'entendre parler des confréries musulmanes. Nombre d'entre eux se disent Tidjania sans, d'ailleurs, se rendre compte de l'épithète qu'ils s'attribuent ainsi, mais à laquelle ils n'attachent pas moins une vénération en vertu de la maxime : *Major e longinquo reverentia.*

Or, en Afrique, les nouvelles se propagent, malgré les distances, avec une rapidité surprenante, et un fait comme celui que nous venons de citer, est vite connu et commenté, le plus souvent avec un esprit de rivalité qui laisse des traces défavorables dans un monde déjà si naturellement impressionnable.

Afin d'éviter ces inconvénients, dont le moindre est de froisser inutilement et d'éloigner de nous des populations africaines, il serait indispensable, à notre humble avis, qui est aussi celui de l'auteur de l'article qui nous a inspiré ces lignes, d'adopter et de suivre une politique musulmane. Cette politique empêcherait que, dans l'hinterland français en Afrique, les manifestations et les faits intéressant l'Islamisme soient reçus et commentés par nos rivaux et représentés, d'autre part, par ces deux grands canaux du fanatisme qui s'appellent le pèlerinage de la Mecque et le missionnaire musulman.

Mais comment aboutir à un résultat aussi désirable quand nous voyons, par exemple, la Tunisie avoir ses attaches politiques au Ministère des affaires étrangères, l'Afrique occidentale aux Colonies et l'Algérie au Ministère de l'Intérieur. Dès lors, l'impulsion à donner peut-elle être unique? Poser la question, c'est la résoudre. Et c'est ce qu'a bien compris un ancien ministre des affaires étrangères, M. Hanotaux, auquel tout le monde reconnaît une compétence étendue en ces matières, en formulant, dans un article du *Figaro*, l'idée de la formation d'une sorte de Comité consultatif destiné à éclairer le gouvernement sur les mesures à édicter envers la politique musulmane.

Nous ajouterons modestement un avis.

C'est que la politique musulmane, une fois déterminée, soit dirigée par un seul ministère; c'est que ce ministère s'inquiète par-dessus tout, du mal que, par suite de notre indifférence marquée à son endroit, la presse musulmane cause dans l'Afrique du Nord et combatte cette presse en répandant dans des journaux *officiels* publiés en arabe, les nouvelles dont les indigènes sont si avides et qu'ils recevraient ainsi directement sans avoir besoin d'aller les réclamer à l'étranger qui les exagère et les dénature; c'est que l'on ne voie plus, comme

cela s'est produit, une administration interdire la circulation de journaux arabes n'*existant pas ou publiés sous le couvert d'une autorité française*, le tout au grand éclat de rire des indigènes lettrés; c'est que, notamment en ce qui concerne les confréries religieuses et spécialement les Tidjania, l'on s'inquiète, au moyen d'enquêtes conduites par des spécialistes, de leurs conditions d'existence en Afrique ainsi que de leur force et de leurs doctrines.

En un mot, à Paris, la *centralisation* des renseignements et l'*impulsion* à donner à la politique musulmane. A Paris, la diffusion des connaissances acquises et de l'état d'âme des musulmans dans chacune de nos Colonies ou Protectorats. A Paris encore, la création d'une section de presse musulmane et de correspondance diplomatique spéciale à l'Islam en Orient et en Afrique.

Aux postes consulaires, aux consulats, aux consulats généraux, aux légations, aux ambassades, aux gouvernements généraux en Afrique, au protectorat tunisien, en résumé à tous représentants et agents ayant en main la direction des intérêts français hors d'Europe, l'exécution des décisions prises à Paris, avec les réserves que pourraient comporter les situations spéciales que le gouvernement central peut seul apprécier suivant les conditions de sa ligne de conduite dans sa politique musulmane et dans sa politique générale.

Ce qui importe le plus, c'est de fournir, à nos représentants à l'extérieur, des moyens d'information et d'action indispensables à leur mission dont l'importance s'accroît en rapport direct avec l'extension de nos possessions particulièrement en Afrique.

Il n'importerait pas moins, dans le même ordre d'idées et pour en revenir à nos Tidjania, d'essayer d'employer rapidement, pour la pénétration dans notre hinterland africain, cette force qui s'offre à nous, cette confrérie qui nous sert fidèlement depuis la conquête et qui vient de nous confirmer son dévouement en faisant guider, avec succès, à travers le désert, la mission Foureau-Lamy.

O. Depont.

LES CHEMINS DE FER EN CHINE

Par deux fois en l'espace de quelques mois (juillet 1898, février 1899), de graves difficultés ont surgi entre l'Angleterre et la Russie à propos d'une voie ferrée aux environs de Niutchouang, et fait croire à une guerre imminente. Ce simple fait mériterait déjà d'éveiller et d'attirer notre attention sur cette question des chemins de fer en Chine. Mais en outre, un intérêt puissant s'attache nécessairement à une entreprise dans laquelle l'Europe et l'Amérique ont engagé *un milliard* de francs pour construire *près de* 10.000 *kilomètres* de voies ferrées.

La part prise par les capitalistes français est bien modeste, et cependant ces voies ferrées non seulement sont assurées du succès[1], mais auront dans l'avenir une importance politique considérable.

Il ne s'agit point de préparer l'essor lointain d'une contrée encore inhabitée ou peu civilisée, mais de pénétrer dans un pays riche et inexploité. Les chemins de fer fourniront à ses 400 millions d'habitants, non pas de nouvelles routes de communication — car les voies projetées sont en général jalonnées par les ruines des anciennes[2] — mais des moyens de transport modernes, plus rapides et mieux entretenus.

C'est aussi un squelette et un système nerveux que l'on cherche à donner au vieil organisme, tout près de se décomposer : les chemins de fer grouperont autour d'eux les régions traversées, leur donneront une cohésion plus grande et une vie nouvelle, mais surtout orienteront naturellement leur essor et leur activité dans une direction que chaque groupe de nationaux concessionnaire cherche à rendre favorable à ses intérêts.

Cette question des voies ferrées en Chine a donc son importance et mérite l'attention de la France, généralement mal renseignée par les dépêches tendancieuses des agences, presque toutes anglaises.

Dans l'exposé que nous allons tenter, le plan suivi sera la pénétration russe dans l'Empire du Milieu depuis la guerre sino-japonaise, ses tendances, ses efforts et ses luttes contre la concurrence de ses rivaux.

I. — Ligne de l'Est chinois.

On peut dire que la question des chemins de fer en Chine date du

[1] L'ardeur avec laquelle les banques anglaises et les anciens *prince-merchants* d'Extrême-Orient luttent aujourd'hui pour obtenir à tout prix les concessions de voies ferrées en est une preuve, entre beaucoup.

[2] La décadence des anciennes routes commerciales, résultat de l'incurie des mandarins, a été une grande cause de misère et de troubles. Les chemins de fer remédieront à ces maux et apporteront la sécurité.

jour où fut signée à Pékin la convention Cassini (octobre 1896) *en reconnaissance du loyal appui que la Russie avait prêté à la Chine en lutte avec le Japon, et pour faciliter les échanges entre les deux Empires.* Sous couleur d'obtenir pour le Transsibérien un simple raccourci de tracé, traversant en séton la Chine du Nord, c'étaient les locomotives aux larges essieux[1] qui pénétraient dans le Céleste Empire, et, derrière elles, les Cosaques allaient occuper la Mandchourie, se rapprocher de Pékin, prêts à y appuyer les demandes du tsar, galoper vers Port-Arthur et bientôt y camper, porteurs d'un fanion aux couleurs russes, timbrées du dragon chinois.

A ce moment il n'existait encore que la ligne de Tientsin à Chan hai kouan, bientôt poussée jusqu'aux portes de Pékin. Construite par un ingénieur anglais pour desservir les houillères de Kaiping que possède Li hong chang, elle est entièrement entre les mains des Chinois. Ceux-ci, à l'instigation des Anglais, parlaient de la prolonger jusqu'à Niutchouang en suivant la côte, mais ce n'était encore là qu'un projet dont la réalisation semblait vague et lointaine.

Une autre petite ligne, autrefois construite par les Anglo-Américains de Chang hai à Woosung, ayant été rachetée et détruite par les mandarins que troublait cette invention des Barbares, la voie de Tientsin à Chan hai kouan constituait donc à elle seule tout le réseau chinois quand la Convention Cassini vint apprendre au monde que la Chine immuable évoluait, bien qu'avec lenteur et défiance.

Les Russes se mirent aussitôt à l'œuvre et fondèrent la *Société de l'Est Chinois* qui eut pour mission de construire la partie du Transsibérien qui traverse la Mandchourie, et ses raccordements avec les tronçons du Transbaïkal et du Sud-Oussouri.

Cette Société qui débute avec un capital-actions d'environ 20 millions de francs, s'est entendue avec la *Banque russo-chinoise* (au capital de 25 millions de francs dont la moitié fournie par la France) pour le service des fonds nécessaires à l'entreprise. Comme garantie elle a obtenu l'exploitation de la ligne qui lui appartiendra pendant quatre-vingts ans après son achèvement et le droit de la protéger pendant tout ce temps par des troupes russes.

Au bout de trente ans la Chine a droit de rachat, mais à condition de respecter les clauses nombreuses et importantes que le ministre du tsar a eu soin de faire insérer pour toute la durée de la concession, et qui ont pour but de faciliter le transit des marchandises par cette voie, de permettre à la Russie le transport de ses troupes, de la poste et, d'une façon générale, de faciliter le service de toutes ses administrations.

---

[1] On sait que les chemins de fer russes ont un écartement de voie supérieur de 10 centimètres à celui des autres réseaux européens, et cette différence de largeur a une grande importance, aussi bien au point de vue commercial que stratégique.

Les avantages économiques de cette ligne sur l'ancien tracé — qui suivait la rive gauche de l'Amour — sont considérables : Outre l'économie réalisée (elle eût atteint la moitié des 180 millions de roubles précédemment prévus si la Russie n'avait pas achevé la ligne déjà commencée de Vladivostock à Khabarovka [1]), le climat moins rigoureux, les ressources et l'avenir d'un pays dont la voie projetée traverse les parties fertiles et peuplées, le droit pour la Société d'exploiter les mines voisines de la ligne et de fonder des établissements industriels ou commerciaux, assurent la rémunération des capitaux engagés dans la construction de cette voie ferrée de 2.000 kilomètres de long, qui doit être terminée en 1902.

Les avantages politiques que la Russie obtenait par la même convention n'étaient pas moins considérables, mais il semble que, fidèle à sa politique qui, jusqu'en 1902, la maintiendra sur la réserve, elle n'ait point voulu brusquer les choses. Loin de se vanter bruyamment des succès obtenus, elle chercha à tenir secrète cette convention dont les clauses, cependant, ne pouvaient tarder à être divulguées. Procédant pas à pas avec une absence de nervosité et une maîtrise de soi bien orientales, elle ne voulut pas utiliser aussitôt la situation privilégiée que lui créait la Convention Cassini, et, avant d'éveiller la défiance des autres puissances, voulut surtout s'assurer l'avantage stratégique que le Transsibérien poursuit tout d'abord.

La construction des embranchements, prévus dans l'accord sur Pékin et Port-Arthur, fut donc remise à plus tard, et la Russie se contenta de s'en réserver la future concession par deux clauses rédigées en termes vagues, qui suffiraient cependant à exclure les Anglais de ces deux lignes, et en laissaient le tracé dans une imprécision voulue. Cette concession devait d'autant moins éveiller les susceptibilités britanniques qu'on ne songeait pas encore que l'ère des voies ferrées en Chine fût si près de s'ouvrir [2].

II. — Grand central Pékin-Hankeou-Canton.

Ligne Pékin-Hankeou.

Tout en évitant d'attirer l'attention sur la Mandchourie, les Russes,

---

[1] Les Russes tenaient malgré tout à terminer ce tronçon du Sud-Oussouri afin d'atteindre l'Amour et d'avoir rapidement leur *voie à vapeur* (ferrée et fluviale) jusqu'en Russie, et de hâter ainsi la construction du Transsibérien en ouvrant un nouveau chantier sur le haut Amour, à la fois vers le Baïkal et vers la Mandchourie.

Moscou sera ainsi relié à Vladivostock — par l'Amour — à la fin de cet été.

[2] Et, de fait, deux années s'écoulèrent sans incident jusqu'à la première affaire de Niutchouang, deux années pendant lesquelles la carte de Chine, de Pékin à Canton et de Chang-hai au Setchouen, se couvrait de voies ferrées en projet, aussitôt commencées que concédées.

Pendant cette période la Russie se contenta de commencer sans bruit les travaux de la ligne Mukden-Port-Arthur, quand ce port lui eût été donné à bail, et de s'assurer la future liaison de son réseau de Mandchourie avec celui de Corée.

avec leur politique à longue échéance, escomptaient cependant par avance les avantages économiques qu'assurerait au trafic du Transsibérien un prolongement jusqu'au cœur de la Chine allant drainer vers la grande voie ferrée les richesses inexploitées, faute de moyens de transport.

A mesure que la mise en valeur du Céleste Empire devenait plus imminente, l'importance de cette ligne était si évidente que trois autres, destinées à aboutir à Tientsin ou Pékin, ne tardèrent pas à être commencées ou projetées.

Mais les Russes avaient trop d'intérêt à ce que la grande artère centrale de la Chine fut confiée à des mains amies ou alliées, et surtout à ce qu'elle fut indépendante des Anglais pour ne pas soutenir le syndicat franco-belge qui, dès le milieu de 1896, se forma pour construire et exploiter la ligne de Pékin à Hankeou. Le 26 juin 1898 après deux années d'études techniques, de luttes et d'efforts pour vaincre la timidité des capitaux français, et la tentative d'ingérance des banques anglaises dans l'affaire, de laborieuses négociations pour obtenir du gouvernement chinois les ratifications nécessaires et surmonter les incessantes difficultés créées par le gouvernement britannique, le syndicat franco-belge finit par obtenir la concession ardemment disputée. A ce propos, il n'est sans doute pas inutile de préciser ce qu'il faut entendre par *la concession d'une voie ferrée en Chine.*

A part la Mandchourie, le Chantung et le Yunnan où les lignes seront la propriété des Russes, des Allemands ou des Français qui les construisent — quitte à être ensuite *rachetées* par des syndicats chinois — les étrangers ne peuvent désormais obtenir que des *concessions temporaires*, destinées à leur rembourser les frais d'établissement et à garantir l'amortissement de l'emprunt; ils sont, non point propriétaires de la ligne, mais de simples prêteurs munis de certaines garanties.

En général les choses se passent de la façon suivante : Les Chinois pouvant seuls désormais obtenir une *concession définitive*, un syndicat indigène se forme à cet effet. Mais, s'il possède bien l'influence indispensable à la réussite de cette intrigue — dans ce pays où tout n'est que faveur et concussion — par contre il manque des fonds et de l'expérience nécessaires pour mener à bien l'entreprise. Il se trouve amené à s'entendre avec un syndicat étranger qui se charge de construire la ligne au moyen d'un emprunt émis en Europe et garanti par le gouvernement chinois. Celui-ci assure le paiement des intérêts (5 % or) et le service d'amortissement non seulement par les revenus généraux de l'Empire, mais tout d'abord par l'affectation spéciale des produits de la voie ferrée dont l'exploitation est confiée au syndicat étranger pendant toute la durée de l'emprunt (20 ans généralement).

Pour être valable, toutes les clauses de ce contrat entre les deux groupes financiers, indigène et étranger, doivent être approuvées par l'*Administration Centrale des Chemins de fer*, créée en juin 1898, sous la direction de Ouang Ouen Chao (ancien vice-roi du Tcheli), puis sanctionnées par un édit impérial que le Tsong-li-Yamen notifie ensuite aux ministres à Pékin des puissances chez lesquelles l'emprunt est émis.

Ainsi fut conclu et ratifié le contrat qui a chargé le syndicat franco-belge de la plus grande partie de la ligne de Lou kou tschiao (près Pékin) à Hankeou : la concession (définitive) de cette voie ferrée fut accordée le 20 octobre 1896 à la *Compagnie des Chemins de fer Chinois* fondée sous les auspices des vice-rois du Tcheli et du Hou-Kiang et du Directeur de cette compagnie, le fameux Sheng Hsuan Huai, au capital d'environ 45 millions de francs.

Grâce aux fonds dont elle disposait, et à une entente spéciale avec la Banque russo-chinoise, elle put immédiatement faire construire pour son compte le premier tronçon (Pékin-Pao-ting fou.)

Le reste de la ligne fut confié au syndicat franco-belge par contrat du 26 juin 1898, ratifié par le Fils du Ciel le 11 août et notifié les 17 août et 1er septembre de la même année aux ministres de Belgique et de France à Pékin. Il fut en même temps autorisé à émettre un emprunt[1] de 112 millions 1/2 à 5 % dont les 2/3 sont fournis par la France. Outre la garantie des revenus impériaux, le gouvernement chinois s'engage à affecter d'abord les produits de la voie ferrée — qui doit être achevée en 1903 — à l'amortissement de l'emprunt en 20 années, pendant lesquelles le syndicat franco-belge sera chargé de l'exploitation.

En cas de désaccord dans l'exécution du contrat, le ministre de France sera pris comme arbitre.

Nous devons nous réjouir d'avoir pu, en dépit de tous leurs efforts, vigoureusement secondés par Sir Claude Mac Donald, évincer les Anglais de cette ligne importante qui, prolongée par la voie Hankeou-Canton, sera, comme on l'a dit, le *Paris-Lyon-Méditerranée* de la Chine : comme la nôtre, la voie chinoise sera à la fois une voie de transit et un chemin de très grande communication entre les deux parties, nord et sud, du Céleste Empire.

La variété des climats, des productions, et des richesses semées sur le parcours de la ligne ou rassemblées dans les grands centres commerciaux qu'elle traverse[2], l'exportation en Europe des produits d'un prix élevé (soie et thé) et l'abaissement des droits de sortie ou

---

[1] Cette émission a eu lieu récemment et a bien réussi, si l'on en juge par la répartition : Il n'a été distribué que la moitié des obligations souscrites.

[2] La triple agglomération Hankeou-Hanyang-Outchang comprend 1 million 1/2 d'habitants et monopolise les échanges avec un grand tiers de la Chine.

d'entrée par le Transsibérien [1], le tracé qui ne présente d'autre difficulté que la construction d'un pont sur le Hoang-Ho, enfin l'avantage de la communication avec Pékin assurée pendant tout l'hiver, en dépit des glaces du Peiho qui bloquent Tientsin pendant quatre mois et de la barre qui gêne en toute saison l'entrée du fleuve, garantiraient déjà la rémunération des capitaux engagés.

Mais en Chine l'importance du trafic des voyageurs — car les gens se déplacent avec une facilité qui pour nous est un perpétuel sujet d'étonnement — surpasse de beaucoup celle du transit des marchandises et cette ligne aura non seulement l'avantage de traverser des pays fort peuplés, mais surtout cet autre inappréciable de conduire à Pékin la foule des mandarins, fonctionnaires, lettrés ou bacheliers du Setchouen et du Hounan, en quête d'une place, d'un bouton ou d'une faveur, et Dieu sait s'ils sont légion !

Il ne faut pas oublier non plus que cette voie fut une grande route commerciale autrefois très fréquentée, que sa décadence n'est que le résultat du manque d'entretien des chemins, et que cette crise est la cause de bien des troubles, surtout de l'hostilité que les gens de Setchouen et du Hounan manifestent aux étrangers. Cette grande voie ferrée peut donc avoir d'importantes conséquences au point de vue social et politique aussi bien qu'économique.

Ligne Hankeou-Canton. — Malheureusement le syndicat franco-belge n'a pu obtenir la concession de la ligne du Sud du Yang-tse, car Sheng a fait attribuer le tronçon Hankeou-Canton aux Anglais et aux Américains [2] et c'est seulement au cas où ils échoueraient qu'il s'est engagé à s'adresser à la Société d'études belge.

Le contrat pour la construction et l'exploitation de ce tronçon méridional qui, comme celui du Nord, a environ 1200 kilomètres, a été signé le 16 septembre 1898.

Ligne Canton-Koou-Long. — De l'extrémité méridionale du Grand Central partira bientôt la ligne Canton-Koou-Long, qui aboutira en face de Hong Kong et facilitera considérablement le trafic, déjà si important, entre ces deux grands centres commerciaux. Les Anglais ont obtenu cette voie, comme compensation à leur attitude *conciliante* dans l'affaire Niutchouang (septembre 1898), en dépit des promesses formelles qui nous avaient été faites quelques mois plus tôt, touchant l'intégrité des provinces limitrophes du Tonkin [3].

Embranchements du Grand Central dans le Chan-si et le Ho-nan. —

---

[1] La réduction sera de moitié : 2 1/2 au lieu de 5 % ad valorem.

[2] Ceux-ci ont ainsi trouvé un placement pour les capitaux que leur échec dans l'affaire de la ligne Tientsin-Tchinkiang laissait employés.

[3] L'extension considérable du territoire que les Anglais possédaient déjà à Kooulong sur le continent, en face de l'îlot de Hong-Kong, avait d'ailleurs été une première atteinte portée à nos droits et à notre prestige (juin 98) et une véritable violation des promesses que la Chine nous avait faites (mars 98).

A la partie Nord de cette grande voie de communication et d'échanges que sera le Grand Central, se rattachent deux chemins de fer qui ne sont, du moins pour l'instant, que des lignes d'exploitation, quelque grande d'ailleurs que soit leur importance.

La première, quittant le Grand Central à Tchin ting fou a pour but principal de desservir les districts miniers du Chan-si septentrional et occidental, dont le sous-sol renferme des richesses considérables, et, en particulier le bassin houiller de Tai yuen fou. La Banque russo-chinoise, qui en a obtenu la concession en même temps que le syndicat franco-belge celle de Pékin-Hankeou, a confié la construction de la voie ferrée et la fourniture du matériel à un groupe d'industriels français (Fives-Lille-Creusot-Batignolles) qui a déjà fait les études préliminaires et décidé le tracé définitif à suivre. Cette même banque a obtenu de prolonger la ligne jusqu'à Si ngan fou, où elle ira chercher le coton du Chan-si, nécessaire au développement de la jeune industrie nationale. A l'heure actuelle, elle négocie avec le Tsong-li-Yamen les conditions de l'emprunt nécessaire au prolongement de cette voie ferrée (120 millions environ).

Il est important de remarquer que, par cette voie, les Russes tiendront — à part le petit tronçon Paoting-Tchinting confié à leurs amis franco-belges — la route de Pékin à Si ngan fou. Or cette ville serait le refuge impérial tout indiqué en cas de danger imminent, ou d'attaque d'une puissance *maritime*.

L'autre voie ferrée quitte la précédente à Ping ting tcheou et traverse du Nord au Sud le Chan-si oriental et le Ho nan. Elle a été concédée à un syndicat anglo-italien (Peking-Syndicate) qui s'est constitué au capital de 38 millions de francs [1] et a obtenu pour 60 ans le monopole de l'exploitation des chemins de fer, des canaux et des mines, toutes d'une grande richesse (charbon, fer, pétrole) dans ces deux provinces. Une entente a été conclue avec la Banque russo-chinoise dont la voie ferrée (Chan-si septentrional et occidental) sera utilisée pour le transport des produits miniers italiens.

En septembre dernier, la convention anglo-russe, qui ajourna l'affaire de Niutchouang moyennant quelques importantes compensations pour l'Angleterre, a prévu par une de ses clauses le prolongement du réseau — qui d'abord devait s'arrêter à Ho nan fou sur le Hoang Ho jusqu'à Siang-Yang, où les jonques de Hankeou arrivent aisément par le Han, affluent de gauche du Yang-tse. L'ouverture (juin 98) des fleuves et cours d'eau à la navigation étrangère permettra aux Anglais d'exporter vers le « Fleuve » les richesses à fleur de sol dont ils ont obtenu l'avantageuse concession.

[1] La très grande partie de ces capitaux sont anglais, et, dans ce syndicat, les Italiens, par leur initiative et leur hardiesse, jouent vis-à-vis des Anglais à peu près le même rôle que les Belges à notre égard.

On retrouve ici leur constante préoccupation — avouée du reste — de s'opposer à ce que les richesses de la Chine centrale prennent la route du Nord et du Transsibérien [1].

Par ces trois voies presque parallèles (franco-russe, anglo-italienne, franco-belge), qui toutes trois se raccordent dans leur partie septentrionale; par le Hoang-Ho dont le cours moyen les traverse normalement; par la rivière Han qui prolonge jusqu'à Hankeou le chemin de fer du Chan-si et du Ho-nan, les moyens de transport destinés à l'exploitation minière de cette région et à la mise en valeur de ces « terres jaunes », fameuses pour leur fertilité, ne feront pas défaut. Malheureusement, la voie anglo-italienne doublera en partie la ligne franco-belge et ne sera pas sans lui porter préjudice.

Environs de Pékin. — Pour être complet, nous devons enfin mentionner une petite ligne chinoise raccordée au Grand Central et qui, partant de Lou Kou tschiao, mène aux houillères situées à l'ouest de Pékin.

III. — Réseau du bord de la mer.

Ligne Tientsin — Tchin-Kiang.

Parallèlement au Grand Central, mais sans être cependant pour lui une menace de concurrence sérieuse à cause de son éloignement et surtout des besoins différents auxquels elle est appelée à répondre, une ligne anglo-allemande doit relier Tientsin à Tchin-Kiang et mettre en communication la grande ville commerciale du nord de la Chine avec le réseau du Chantung, dont les Allemands ont la possession et avec celui du bas Yang-tse, que les Anglais se sont fait concéder. Cette voie ferrée est, comme le Grand Central, destinée à remplacer une ancienne route commerciale, celle du Canal Impérial, où la navigation n'est plus possible que dans quelques tronçons difficilement praticables.

Les intérêts mis en jeu expliquent aussitôt que les Anglais et les Allemands se soient vigoureusement opposés à la première combinaison qui accordait la concession de cette ligne à un certain Young-Ouing, soutenu par les Américains, auxquels il devait la rétrocéder.

Mais ce premier succès ne supprima point toutes les difficultés, et la question se compliquait du fait que les Allemands mettaient leur veto formel à toute immixtion des capitaux étrangers dans la province qu'ils ont fait réserver à leur influence; ils maintinrent jusqu'au bout cette prétention malgré la satisfaction que le Mémorandum

[1] Ils ont même cherché à insinuer aux Russes, sur la foi de prétendus rapports d'ingénieurs, que la voie ferrée du Chan-si septentrional serait avantageusement remplacée par une ligne de Si ngan fou au Yang-tsé, mais la ruse était vraiment trop grossière et, depuis, le ministre du tsar, à propos des récentes negociations de la banque russo-chinoise avec le Tsong-li-Yamen, a notifié qu'il s'opposerait à la concession de tout chemin de fer de Si ngan fou vers le Yang-tse, accordée sans l'assentiment du gouvernement russe.

Bülow (août 1897) sembla donner aux réclamations anglaises, déjà vieilles de six mois. D'autre part, quand les Anglais parlèrent de faire passer cette ligne à l'ouest de Chantung — ce qui d'ailleurs lui eût enlevé une notable partie de son trafic et de ses recettes — ils se heurtèrent à l'opposition très ferme du ministre de France, car ce tracé, trop rapproché du nôtre, eut causé un sensible préjudice à la voie franco-belge (août 1898).

Patiemment, sûrs du succès, les Allemands attendirent qu'on s'inclinât devant leurs prétentions : les événements leur ont donné raison.

Hu yu fen, le directeur du chemin de fer de Tientsin à Chan hai kouan, est à la tête du syndicat concessionnaire. Il s'est entendu avec les capitalistes anglais pour la construction de la ligne depuis Tchin-Kiang jusqu'à la frontière du Chantung (330 kil.). Les Allemands se chargent de la continuer, de là jusqu'à Pékin (650 kil.). Ainsi cette voie ferrée est concédée dans les mêmes conditions que le Grand Central.

Cet échec des Allemands — (ils avaient demandé que la ligne, pendant le passage dans *leur* province, leur fut concédée, à titre *définitif*, comme le reste du réseau du Chantung et comme l'Est chinois aux Russes) — n'est qu'apparent. Pour les remercier de leur amabilité, le Tsong-li-Yamen s'est engagé à dépenser près de 10 millions de francs à faire au cours du Hoang Ho — capricieux, comme l'on sait — de grands travaux d'amélioration qui ne profiteront qu'à cette province, c'est-à-dire aux Allemands, bien que les 2/3 de la somme doivent être prélevés sur l'ensemble des revenus de tout l'Empire.

Tel est le résultat de la mission de Li hung chang, nommé commissaire impérial du fleuve Jaune en novembre dernier, peu après sa disgrâce, et ce n'est pas un des résultats les moins curieux de l'imbroglio dont Pékin fut le théâtre, à l'automne dernier. Celui dont le départ fut si regretté des Européens — sauf peut-être des Anglais — ne les a pas tous oubliés dans son exil, et s'est du moins souvenu de ceux qui, dans leurs relations avec la Chine, s'étaient montrés les plus fermes.

Le contrat entre les concessionnaires indigènes et le syndicat anglo-allemand vient d'être signé (18 mai) et ratifié par décret impérial. L'emprunt à émettre est de 185 millions de francs à 5 %, la ligne doit être achevée en cinq ans, et l'amortissement avoir lieu en 50 ans.

Lignes allemandes du Chantung. — Les Allemands se sont fait accorder, dans la province où ils ont pris pied, outre la baie de Kiao-Tcheou, le monopole de l'exploitation des mines et de la construction des voies ferrées dans cette province.

Des deux lignes dont ils ont obtenu la concession, la première, parlant de Kiao-Tcheou vers Wei hien et Tsi-nan-fou, est destinée à drainer vers leur nouvelle acquisition le commerce du Chantung

(produits agricoles et comestibles) à les détourner de Tchefou, où les affaires sont aux mains des Anglais, et à lui faire reprendre son ancienne voie, encore jalonnée par les ruines d'un canal aujourd'hui impraticable. L'autre ligne doit servir à l'exploitation du bassin houiller de Y tcheou fou.

Au temps où les Anglais prônaient encore la politique de la *porte ouverte*, ils s'émurent du monopole qui les évinçait de cette province et protestèrent bruyamment, mais on peut voir aujourd'hui — par les avantages que le gouvernement chinois accorde à l'Allemagne pour prix de son *amabilité* à ne pas exiger la stricte observance de ses privilèges exclusifs — ce qu'il faut penser des assurances qui furent données au gouvernement de la Reine par le Memorandum Bülow en août dernier.

Lignes anglaises du bas Yang-tse. — Du jour où les Anglais virent la partie irrévocablement perdue pour eux dans l'affaire Pékin-Hankeou, ils se tournèrent d'un autre côté avec leur souplesse et leur décision habituelles, et, tout aussitôt, sans difficulté, obtinrent, dans les mêmes conditions que la voie franco-belge, la concession de tout un réseau dans la région si riche, si populeuse et si commerçante du bas Yang-tse. C'est assez dire que le succès de ces lignes est largement assuré, et les Anglais n'ont pas dissimulé leur joie d'acquérir ainsi, sans coup férir, une aussi forte position qui fait d'eux les véritables *portiers du fleuve*.

Mais au Nord il n'en fut point de même, et leur ambition insatiable se heurta à deux échecs pénibles, l'un au Chantung où, pour décider la construction de la ligne Tientsin-Tchinkiang, ils durent reconnaître que la *porte ouverte* n'était qu'un mot et rien de plus, l'autre aux abords de Niutchouang, où la *question épreuve* tourna à leur égale confusion, et où d'ailleurs les difficultés n'ont point toutes disparu. Dans ces deux cas ils se heurtèrent, il est vrai, à l'Allemagne et à la Russie, à qui l'énergie est chose coutumière.

Leur tentative ne visait à rien moins que posséder toute la ligne, depuis Nankin et Ningpo jusqu'à Niutchouang, ce qui les eût rendus maîtres d'un réseau complet bordant la Chine du côté de la mer et formant, dans sa dernière partie, l'unique route d'exportation de Chine en Europe. C'eût été une situation unique, la prépondérance assurée s'ils avaient pu l'obtenir. L'Allemagne, il est vrai, aurait réclamé sa part; mais, à tort ou à raison, les Anglais ne désespéraient pas de s'entendre avec ces commerçants rivaux, mais pratiques.

Avec les Russes, la question prit une autre tournure[1].

(*A suivre.*)

JEAN DE MARCILLAC,
Enseigne de vaisseau.

[1] La carte des chemins de fer de Chine sera insérée dans notre prochain numéro.

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

On a dit que le tzar avait été déterminé à lancer le message du 12/24 août 1898, par la lecture d'un livre récent *Der Krieg* du conseiller d'État russe Johann von Bloch. Il est possible que cette lecture ait été l'occasion accidentelle de ce gros événement, mais elle n'en est pas la raison déterminante, car depuis longtemps la politique russe est orientée vers le maintien de la paix. Si *Der Krieg* a pu être la goutte d'eau qui fait déborder le vase, depuis nombre d'années ce vase s'était peu à peu rempli.

M. Liwof, dans son étude sur Michel Katkoff, le grand journaliste de Moscou, nous a raconté comment le programme politique de cet illustre publiciste fut adopté par Alexandre III sur les conseils de M. Pobedonostzeff, et cet auteur, qui connait à fond la question, résume ainsi ce programme fameux :

« *La Russie doit, autant que possible, éviter désormais toute guerre, dans l'intérêt de la prospérité du pays et du prestige de l'autocratie.*

Pour assurer la paix, il faut enlever à l'Allemagne sa suprématie en Europe en rendant à la France son ascendant politique par un traité d'alliance avec elle.

« *Une fois la paix européenne assurée, le tzar doit chercher les moyens de réduire son budget militaire, qui écrase et étouffe l'économie du pays.*

« *L'alliance avec la France peut seule enrayer le développement en Russie des idées subversives et nihilistes, en supprimant Paris comme centre d'action des révolutionnaires russes.* »

Si l'on veut bien lire attentivement ce programme et en rapprocher les diverses manifestations de la politique russe dans ces dernières années, on reconnaîtra qu'elles confirment effectivement l'adoption du plan Katkoff par les derniers empereurs.

L'alliance franco-russe est exclusivement et formellement pacifique; la suprématie de l'Allemagne en Europe a été équilibrée, mais ses conquêtes ne sont nullement menacées; le centre d'action des nihilistes russes n'est plus à Paris. Que restait-il donc à accomplir pour parfaire le programme inauguré par Alexandre III? Il restait à « chercher les moyens de réduire le budget militaire, qui écrase et étouffe l'économie du pays. » Or le message du 12/24 août relatif au désarmement dit : « Les charges financières, suivant une marche ascendante, atteignent et paralysent la prospérité publique à sa source. Les forces intellectuelles et physiques des peuples, le travail et le capital sont en majeure partie détournés de leur application naturelle et consumés improductivement. » Voilà d'où est sortie la conférence de La Haye.

On sait le culte respectueux de Nicolas II pour la mémoire de son père et la piété filiale qu'il apporte à suivre la politique inaugurée par Alexandre III.

On a pu juger de l'attachement qu'il éprouve lui-même pour la politique pacifique, par deux manifestations récentes de sa politique extérieure : il n'a pas hésité à laisser écraser la Grèce par la Turquie, pour sauvegarder la paix, et d'autre part, M. Witte, son ministre des finances, a engagé des pourparlers économiques et financiers avec l'Angleterre, la rivale asiatique de la Russie.

Ajoutons enfin qu'il ne s'agit pas seulement d'un sentiment personnel à l'empereur (ce qui, dans une autocratie, suffirait d'ailleurs à donner à la conférence une importance de premier ordre), mais qu'il s'agit d'un véritable sentiment national en Russie. Tous ceux qui ont parcouru la Russie en ces dernières années ont pu constater que le peuple même y est nettement attaché à l'idée de paix et de développement. Déjà au Congrès pénitentiaire de 1890 à Saint-Pétersbourg les toasts et les brochures pacifiques pleuvaient sur nous à tout propos.

Le protagoniste du mouvement pacifique en Angleterre, M. Stead, a nettement laissé entendre, à la suite de la récente audience qu'il a obtenue du tzar, que la conférence de La Haye n'était pas un accident passager, mais au contraire, le prélude étudié et mûrement réfléchi d'une politique internationale, persévérante et suivie.

Voyons donc d'un peu près ce qu'est cette conférence, quel est son programme et, autant que les échos nous permettent d'en juger, comment elle se développe et vers quel but elle marche.

On sait que la conférence s'est divisée en trois commissions ayant respectivement pour objet : 1° le *désarmement;* 2° les *lois de la guerre;* 3° l'*arbitrage*.

Ces trois commissions se sont réparti l'étude des huit points suivants qui forment le programme *exclusif et strictement limité* de la conférence, tel qu'il a été établi par la circulaire Mourawiew du 30 décembre 1898 :

1° Entente stipulant la non-augmentation pour un terme à fixer des effectifs actuels des forces de terre et de mer, ainsi que des budgets de guerre y afférents; étude préalable des voies dans lesquelles pourrait même se réaliser dans l'avenir une réduction des effectifs et des budgets ci-dessus mentionnés;

2° Interdiction de la mise en usage, dans les armées et les flottes, de nouvelles armes à feu quelconques et de nouveaux explosifs, aussi bien que de poudres plus puissantes que celles adoptées actuellement, tant pour les fusils que pour les canons;

3° Limitation de l'emploi, dans les guerres de campagne, des explosifs d'une puissance formidable déjà existants et prohibition

du lancement de projectiles ou d'explosifs quelconques du haut des ballons ou par des moyens analogues;

4° Défense d'employer dans les guerres navales des bateaux torpilleurs sous-marins ou plongeurs, ou d'autres engins de destruction de la même nature; engagement de ne pas construire, à l'avenir, de navires de guerre à éperon;

5° Adaptation aux guerres maritimes des stipulations de la convention de Genève de 1864, sur la base des articles additionnels de 1868;

6° Neutralisation, au même titre, des navires ou chaloupes chargées du sauvetage des naufragés, pendant ou après les combats maritimes;

7° Revision de la déclaration concernant les avis et coutumes de la guerre élaborée en 1874 par la conférence de Bruxelles et restée non ratifiée jusqu'à ce jour;

8° Acceptation en principe, de l'usage des bons offices, de la médiation et de l'arbitrage facultatif, pour des cas qui s'y prêtent, dans le but de prévenir des conflits armés entre les nations; entente au sujet de leur mode d'application et établissement d'une pratique uniforme dans leur emploi.

La commission du « désarmement » a vu sa compétence étendue aux quatre premières questions; — la commission des « lois de la guerre » a eu dans son programme les questions 5, 6 et 7; — enfin la huitième question forme le domaine de la commission de l' « arbitrage. » Cette répartition a donné lieu, si l'on en croit certains bruits, à un incident vite réglé, significatif.

Le gouvernement hollandais a fait remettre aux délégués une série de documents et d'actes relatifs au programme de la conférence. Ces documents, choisis et classés *par son ordre*, avaient été répartis par le Dr von Daehne von Varick en trois catégories : « limitation des armements », « réglementation des lois de la guerre », et « usage des bons offices, de la médiation et de l'arbitrage facultatif ».

Or, sans en donner de raison, on avait classé les questions 2, 3 et 4 du programme Mourawiew non pas dans la catégorie du *désarmement*, mais dans la catégorie des « règlements de guerre ».

On voit tout de suite l'intérêt de la question. Pour le désarmement, il ne peut être question que de mesures réciproques et proportionnelles; on ne peut pas, même en théorie, concevoir un désarmement qui s'appliquerait aux uns et non aux autres. Tandis que pour les règlements de guerre on procède par interdiction absolue, par prescription de principe — par exemple, si l'on interdit la balle *dum-dum*, comme on a interdit les balles explosibles, on ne s'occupera pas de savoir quels sont les peuples qui l'emploient, on interdira ou on tolérera, abstraction faite des pays auxquels la mesure s'applique. Ce sera une question de droit et non de fait.

Si donc les explosifs, les éperons et les torpilleurs sous-marins étaient restés dans la catégorie où les avait classés le gouvernement hollandais, leur proscription (qui équivaudrait en réalité à un véritable désarmement) aurait pu être décidée en droit sans aucune compensation synallagmatique, en vertu d'un principe théorique général sans souci des conditions de fait, tandis que, classés dans la catégorie du désarmement, leur suppression éventuelle prêterait à discussion et à compensation; elle devient une question de fait et non de droit; il s'agit de pratique et non plus de doctrine; la question regarde les diplomates, non les juristes. Et comme les questions de désarmement paraissent vouées à des vœux platoniques, voilà nos sous-marins hors d'affaire.

D'ailleurs, à la simple inspection des trois catégories de documents recueillis par le gouvernement hollandais, on peut pronostiquer les résultats divers auxquels aboutiront les trois commissions.

Pour la Commission du désarmement, on ne trouve parmi ces documents officiels de la conférence que des *opinions* d'auteurs. Nous en sommes encore aux théories philosophiques presque aux rêves humanitaires. Nulle proposition ferme n'est formulée, nul texte précis n'est soumis à discussion. C'est de la pure philosophie politique internationale, mais la mise en pratique n'est même pas esquissée. Ces documents sont au nombre de dix :

1° Memorandum du prince de Metternich ;
2° Lettre de Napoléon III ;
3° Opinion de M. Rollin-Jacquemins;
4° Opinion de M. Lorimer;
5° Opinion du comte Kamarowski ;
6° Opinion de M. Dudley-Field;
7° Opinion de M. Mérignhac;
8° Opinion du conseiller d'État Johann von Bloch;
9° Opinion de Bastia;
10° Opinion du prince Obolinski.

A ces opinions diverses on aurait pu en ajouter d'autres tout aussi autorisées et tout aussi spéculatives, celles de MM. de Laveleye, Ch. Lucas, Frédéric Passy, etc., par exemple; mais ce qu'on peut regretter surtout, c'est qu'on n'ait pas cité d'auteur allemand; le professeur Bluntschli semblait indiqué; et même le baron von Stengel, surtout depuis que, dans une interwiew sensationnelle, il a protesté contre la réputation qui lui était faite d'être opposé aux projets du tzar.

Mais, sans insister sur ce point, on voit, par la nature même des documents relatifs à la question, combien elle est peu avancée. La conférence n'aura à examiner que des vœux, il est probable — et

tout le monde est à peu près d'accord sur ce point, — qu'elle-même ne pourra qu'émettre un vœu, un simple vœu platonique. C'est ce que paraissait pronostiquer, dans la *Revue des Deux Mondes*, M. Arthur Desjardins, quand il terminait un article récent par cette conclusion : « Si les puissances ne parviennent pas à rédiger le code du désarmement, elles en pourraient écrire la préface. »

La seconde Commission, celle des « lois de la guerre », est mieux partagée; le gouvernement hollandais lui a remis douze documents codifiés dont cinq relatifs à la Croix-Rouge et sept se rapportant à la conférence de Bruxelles; elle est divisée en deux sous-commissions.

La sous-commission de la Croix-Rouge est saisie, outre le texte de la convention de Genève, 22 août 1864, qu'il s'agit de compléter : des « projets d'articles additionnels du 20 octobre 1868 », qui étendaient la convention de Genève à la guerre navale; — des « déclarations de la France, de l'Angleterre et de la Russie » relatives à l'interprétation de certains points de ces articles additionnels; — d'un « projet de revision » plus général émanant de M. Moynier, président du comité international de la Croix-Rouge; — enfin d'un « énoncé de quinze points » sur lesquels le Conseil fédéral suisse estime que la convention de Genève devrait être revisée.

Mais une première difficulté a surgi précisément à l'occasion de cet énoncé et du projet Moynier.

On sait que la compétence de la conférence est strictement limitée aux huit articles énumérés dans la circulaire Mourawiew; or l'énoncé du conseil fédéral suisse porte sur des points non prévus par la circulaire tels que : précautions contre les inhumations précipitées; — identification des blessés et des tués; — sanction pénale contre les violations de la convention de Genève ; etc.

Et la sous-commission n'a pas cru pouvoir prendre sur elle d'étendre sa compétence sur ces points, et de créer par là un précédent qu'on pourrait invoquer en faveur d'autres extensions de compétence. Portée devant la seconde commission tout entière, la question n'a pas été tranchée non plus, et il faudra que la conférence siège en séance plénière pour décider cette question de principe. On voit par ce simple incident que la conférence de La Haye est menacée de durer quelques temps.

La sous-commission de la conférence de Bruxelles a reçu comme bases de ses délibérations : La « déclaration du Congrès de Paris », 16 avril 1856, qui a aboli la guerre de course, protégé la marchandise neutre, et astreint les blocus à être effectifs; — la « Convention de Saint-Pétersbourg », du 29 novembre 1868, qui a proscrit l'usage des balles explosibles d'un poids inférieur à 400 grammes; — les « Propositions russes de 1874 » qui ont servi de base à la déclaration de Bruxelles; — la « Déclaration de la conférence de Bruxelles » du

27 août 1874 sur la réglementation des lois et coutumes de la guerre. — La mise à jour de ce projet par « l'Institut de droit international dans ses sessions d'Oxford 1880 et de Venise 1896 » ; — enfin la « Circulaire des Pays-Pas » du 13 février 1871 relative au droit de prise, à la protection de la marchandise neutre, et à la définition de la contrebande de guerre.

Il faut ajouter à ces documents : le traité de Washington, du 8 mai 1871, qui oblige les neutres à exercer une police préventive et répressive contre l'armement en guerre de navires neutres; et la convention austro-allemande relative aux ballons de guerre, déposée sur le bureau de la conférence au nom du club aérostatique de Vienne.

On voit par cette énumération que tout au rebours de la Commission du désarmement, la Commission des lois de la guerre est mise en présence de textes précis, étudiés, ordonnés et dont plusieurs ont subi déjà l'épreuve de l'expérience pratique.

On en peut conclure sans témérité, que sur ce point spécial, la conférence de La Haye aboutira certainement à un résultat précis et positif.

Elle aura peut-être quelque peine à définir exactement ce qu'est la *contrebande de guerre*, et à donner sur ce point satisfaction au gouvernement hollandais; car les uns ne désignent par là que les armes et munitions immédiatement utilisables alors que d'autres y comprennent toutes les matières premières capables d'être transformées en armements ou en approvisionnements; et dans ce système, le cacao Van Houten lui-même deviendrait un article de ravitaillement au grand regret des intérêts néerlandais.

Il se peut aussi que la guerre de course ne reste pas l'objet d'une interdiction aussi absolue qu'elle l'est dans le traité de Paris, et que, sans accorder un « droit de prise » sur la marchandise neutre, on admette cependant un droit de consignation de fourrière ou de séquestre sur les marchandises destinées à ravitailler l'ennemi.

Mais il sortira certainement des délibérations de La Haye un règlement définitif des lois de la guerre pour ce qui concerne les populations inoffensives, les moyens de nuire, la protection des blessés et des morts, les prisonniers de guerre, les espions, les parlementaires, les droits d'occupation, les relations avec les neutres, enfin la définition des belligérants réguliers. Et l'adoption sur ces points de règles internationales munies de sanction constituerait un progrès considérable pour la civilisation.

Nous arrivons enfin à la troisième commission celle de l'arbitrage : En dehors de l'attention que mérite la question même qu'elle est chargée d'étudier, cette commission présente pour nous un intérêt spécial parce qu'elle est présidée par le chef de la délégation française, M. Léon Bourgeois.

La situation qu'il a su prendre dès le premier jour, à la conférence, constitue pour notre pays un avantage moral dont il est juste de lui savoir gré. Son discours d'inauguration a fait sensation et a eu les honneurs d'une appréciation particulièrement élogieuse à l'ordre du jour officiel de la conférence, en même temps que le charme bien connu de ses relations excelle à aplanir mille petites difficultés dont la bonne grâce vient à bout plus aisément que la morgue.

La huitième question du programme Mourawiew ne se borne pas à poser la question de l'arbitrage; elle tend à faire entrer dans la pratique courante l'usage des bons offices et de la médiation.

En rendant la médiation plus fréquente, on aplanira de nombreux conflits. C'est ainsi que la conciliation devant les juges de paix évite de nombreux procès.

Souvent l'amour-propre national, aussi susceptible que celui des individus, empêche les États de recourir aux bons offices d'un tiers, parce que cette démarche pourrait être interprétée comme un acte de faiblesse; et l'on a vu des peuples se lancer ainsi dans les pires aventures pour éviter une initiative qui aurait paru manquer de crânerie.

Cette grosse difficulté tomberait d'elle-même si la médiation et les bons offices devenaient de pratique internationale courante et même obligatoire.

Les dix-huit documents remis aux délégués par le gouvernement hollandais pour la Commission de l'arbitrage sont d'une part :

Le « Vœu du Congrès de Paris » du 14 avril 1856;

Le « Vote unanime de la Chambre italienne approuvant la motion Mancini » le 24 novembre 1875;

Les « Projets élaborés par l'Institut de droit international » dans ses sessions de La Haye 1875 et de Zurich 1877 relatifs à la procédure arbitrale;

Les « Règles pour l'élaboration d'un traité international d'arbitrage » formulées par l'Association de droit international dans sa session de Bruxelles (1er octobre 1895).

A ces documents sont venus s'ajouter depuis l'ouverture de la conférence :

Le « Code de l'arbitrage international » adopté par le Congrès de la paix d'Anvers;

Un « Projet de code d'arbitrage » déposé par les délégués russes;

Un « Projet russe en quarante articles » déposé par ces mêmes délégués russes pour régler l'emploi de la médiation, des bons offices et de l'arbitrage.

Par un sentiment de courtoisie facile à comprendre, c'est le projet russe qui a servi de base à la discussion. Ce sont là des documents de doctrine formant une première catégorie.

A côté d'eux, le gouvernement hollandais a réuni quelques documents de fait, quelques actes diplomatiques où l'arbitrage est déjà entré dans la pratique internationale, sous forme de *clause compromissoire* insérée dans certains traités. Cette seconde catégorie comprend :

Le « Traité de Washington » du 8 mai 1871 (art. 1 à 25 et 34 à 43);

L' « Acte général de Berlin » 26 février 1885 relatif à l'Afrique occidentale (art. 12);

Le « Traité entre l'Espagne et l'Équateur » 24 mai 1888;

Le « Traité franco-américain de Washington » du 18 avril 1890;

L' « Acte général de la conférence de Bruxelles » 2 juillet 1890, relatif à la traite des noirs (art. 55 et 58);

La « Convention postale universelle » du 4 juillet 1891 (art. 23):

Le « Traité de l'Angleterre avec les États-Unis » 11 janvier 1897;

Le « Traité de l'Italie avec la République Argentine » 23 juillet 1898.

Ce dernier traité est non seulement le plus récent, mais le plus complet; il soumet à la sentence arbitrale « toutes les controverses, de quelque nature qu'elles soient et pour quelque difficulté qui puisse surgir ». Il admet même deux cas de revision pour erreur d'interprétation ou pour erreur de fait dans le jugement.

Tous les documents qui précèdent sont relatifs à l'arbitrage proprement dit, c'est-à-dire à la solution litigieuse des différends internationaux par des arbitres spéciaux et temporaires, dont la mission est limitée et dont la compétence disparaît avec le différend qu'ils ont réglé.

Cet arbitrage, quoique temporaire, peut cependant résulter d'un traité permanent d'arbitrage sans cesser pour cela d'être un arbitrage véritable et limité.

La caractéristique de cette juridiction éphémère est le consentement explicite et préalable des parties, et leur participation personnelle à la constitution de la juridiction arbitrale.

Donc, qu'il s'agisse d'une convention accidentelle d'arbitrage, conclue à l'occasion d'un seul différend, ou d'un traité d'arbitrage permanent, on reste dans la procédure arbitrale proprement dite, tant que la désignation des arbitres émane des parties elles-mêmes, et tant que ces arbitres n'ont qu'une compétence limitée à l'espèce qui a déterminé leur constitution.

Mais le gouvernement hollandais a été plus loin, et il nous semble que sur ce point, il a dépassé le programme de la circulaire Mourawiew.

Il a remis aux délégués des documents relatifs à l'institution d'une Haute Cour internationale permanente. Sans doute, on la baptise Cour d'arbitrage; mais, en réalité, ce n'est plus de l'arbitrage, c'est un pouvoir judiciaire normal qu'il s'agit d'établir; et les justiciables

qu'on prétend soumettre obligatoirement à sa compétence, sont des nations jalouses de leur autonomie et en pleine possession de leur indépendance. La question est grosse de difficultés, et on ne croit pas qu'elle soit mûre encore.

Avant d'établir un pouvoir judiciaire, il faut instituer les lois qu'il sera chargé d'appliquer; mais où sont formulées les lois internationales? Les rares précédents ne sont même pas encore devenus des coutumes!

Une juridiction qui ne peut s'appuyer sur un Code, sur un *corpus juris* ne saurait être permanente. Son autorité ne survivrait pas à ses premiers arrêts; les nations, dont la vie est longue, prendraient plus de vingt-quatre heures pour « maudire leurs juges ». Il est même fort probable qu'elles n'auraient pas à les maudire, mais que les suspectant à l'avance, elles négligeraient d'introduire les instances devant eux.

Les documents relatifs à ces projets de Haute Cour internationale réunis par le gouvernement hollandais sont :

Un « projet de M. Dudley-Field »;

Les « projets de la conférence interparlementaire de Bruxelles » en 1895 et en 1897;

Et le « mémoire du président de l'Union interparlementaire », M. le sénateur belge Descamps.

On aurait pu y ajouter tout aussi bien d'autres documents tirés des ouvrages de Mme de Suttner ou de MM. de Laveleye, Kamarowski, Bluntschli, et même le rêve de l'abbé de Saint-Pierre, qui avait lui-même rajeuni une vieille idée d'Henri IV...

Aux documents hollandais est venu, depuis l'ouverture de la conférence, se joindre un projet de tribunal international permanent émanant des délégués américains, d'accord avec les délégués anglais.

Ces messieurs paraissent oublier que la Cour suprême des États-Unis n'a pas empêché la guerre de Sécession. Et ce précédent discrédite un peu l'efficacité de la panacée qu'ils apportent.

La question n'est pas mûre, et en y insistant dès aujourd'hui on nuira plus à la cause de l'arbitrage qu'on ne la servira. Car l'évolution du droit est soumise à des lois naturelles; et le droit international passera fatalement par les mêmes phases que le droit privé; or, nous avons sous les yeux, aujourd'hui encore, des exemples instructifs de transformation de ce genre.

On connaît la *vendetta* corse, célébrée par Mérimée dans *Colomba* et qui persiste encore dans les mœurs d'un département français.

La vendetta n'est pas autre chose que la solution directe, par la force, des différends survenus entre les familles corses.

Le souvenir des querelles anciennes est transmis comme une tradition familiale de père en fils dans les familles corses, comme le

souvenir des guerres et des atteintes nationales est transmis de génération en génération parmi les peuples.

La Corse cependant ne manque pas de tribunaux permanents. Le père de nos codes était Corse, et tous ses efforts, continués par son neveu Napoléon III et par les autres gouvernements, ont tendu à amener les Corses à recourir aux sentences judiciaires et à renoncer à se faire justice eux-mêmes.

Depuis un siècle cependant nuls progrès sensibles n'ont été réalisés sur ce point dans l'île méditerranéenne.

C'est que la confiance dans le juge légal, si digne qu'il en puisse être, ne s'impose pas par un texte; il faut qu'elle pénètre lentement dans les mœurs avant d'entrer dans les lois.

Pour qu'ils en arrivent à confier à des tiers inconnus, même investis par la loi, le règlement de leurs intérêts, il faut que les justiciables aient pendant longtemps contracté l'habitude de les confier à des tiers sympathiques et choisis par eux-mêmes. Ce dessaisissement en faveur de tiers sympathiques est déjà un premier progrès considérable, une victoire sur l'absolutisme de l'individu; elle ne peut être obtenue qu'en rassurant les appréhensions du justiciable sur l'impartialité personnelle du tiers médiateur, et c'est l'avantage des arbitres nommés avec la coopération personnelle des parties.

Toujours dans l'histoire du droit on trouve au début les arbitres jugeant *en équité* après leur investiture spéciale et directe par les parties. Ce n'est que plus tard qu'on voit apparaître le juge légal, officiellement investi et chargé d'appliquer des lois permanentes et codifiées. Celles-ci sont la condition nécessaire de toute juridiction permanente et obligatoire. Toute institution de magistrature fixe reste impossible ou au moins précaire tant que les mœurs n'ont pas été écrites et pour ainsi dire cristallisées en *lois*.

Le duel nous fournit un autre exemple de cette transformation progressive. Au combat inopiné et barbare, a succédé la rencontre réglée avec témoins; puis les témoins sont devenus des mandataires; aujourd'hui ce sont des arbitres investis de pouvoirs souverains, non seulement pour régler les conditions du duel, mais même pour décider s'il y a lieu ou non à rencontre. Et ceux-ci recourent souvent à des surarbitres d'appel sous le nom de jury d'honneur. C'est là la transition nécessaire pour arriver, comme dans certains pays, à la compétence du juge même pour les intérêts purement moraux.

Enfin, il faut remarquer que le droit pénal précède toujours le droit civil. Les lois de police sont en effet plus nécessaires à la société que les lois réglant les contestations individuelles, et, depuis Moïse, Dracon, Solon et Lycurgue, c'est toujours par les lois pénales que le législateur a commencé son œuvre.

Aussi, tant que la justice pénale dans les relations internationales

ne sera pas établie, il paraît téméraire d'instituer une justice civile.

Tant que les spoliations territoriales resteront impunies, tant qu'on disposera des populations contre leur gré, tant qu'on transformera en occupations indéfinies les occupations solennellement déclarées temporaires, tant que les colonies des États faibles resteront à la merci des convoitises des États forts, tant que les criminelles falsifications de dépêches seront non seulement impunément commises, mais impudiquement avouées..., aucun espoir sérieux de justice permanente ne peut être conservé. Le « droit restera primé par la force »; et les peuples, comme les Corses, seront réduits au régime de la vendetta.

La conférence de la Haye aurait pu, peut-être, poser le principe, sinon d'une justice pénale, du moins d'une sanction morale à donner aux crimes internationaux devant l'opinion publique, et peut-être le ministère public désigné pour poursuivre ces atteintes à la conscience civilisée aurait-il été le Pape, souverain sans armée et sans royaume. Mais justement le Pape, ce procureur général éventuel de la justice internationale est écarté des délibérations de la conférence!

Saluons donc de loin le tribunal international permanent, inventé par Henri IV et patronné par Gladstone, mais n'espérons pas le voir encore fonder à La Haye.

Pour l'avenir même de cette institution, mieux vaut qu'elle soit ajournée jusqu'au jour où le progrès des mœurs la rendra viable.

Aujourd'hui elle s'écroulerait bien vite dans le discrédit.

Facultative, sa juridiction serait délaissée; obligatoire, elle serait bravée. Et comment établir la sanction, non seulement des sentences contradictoires, mais des sentences par défaut?

Non qu'il faille désespérer de voir le droit international suivre le développement du droit privé. Mais en brusquant ce développement on risquerait de le compromettre. Il a fallu des siècles pour abolir l'esclavage; et le christianisme, après 2000 ans de puissance, n'a pas encore réduit la vieille devise : « Homo homini lupus »!

Mais, si le « Tribunal permanent » paraît prématuré, il est cependant utile de donner à l'arbitrage un caractère normal et stable. Et pour cela ce ne sont pas des juges inamovibles qui lui sont nécessaires, c'est un *domicile*. Sans doute, il faut pour les cas urgents que des nations en état de différend grave puissent toujours s'adresser quelque part, saisir quelque chose de présent, d'actuel, de concret : c'est pourquoi un tribunal n'est pas nécessaire, un simple office ou greffe international suffit. Il y a d'ailleurs des précédents (office postal, propriété littéraire, etc.).

A ce point de vue, la conférence a été saisie par sir Pauncefote d'un projet amendé par la troisième Commission dont l'adoption constituerait un réel progrès si l'opposition de l'Allemagne et celle de la Turquie ne restent pas irréductibles.

N'espérons donc pas que la conférence de la paix nous amène tout de suite le règne de l'âge d'or international.

Elle fera faire un pas important à la civilisation si elle développe l'arbitrage facultatif et temporaire. Mais on ne saurait lui demander davantage tant que les peuples civilisés n'auront pas pris une conscience plus nette de la solidarité qui les unit.

La France ne saurait d'ailleurs être accusée de parti pris contre ce sentiment généreux. Toute son histoire proteste de son attachement à la fraternité des peuples, elle fut même souvent victime de ces aspirations désintéressées. Et quant à ses dispositions à l'égard de la conférence de La Haye, elles s'affirment dans le choix significatif du chef de la délégation française. On a désigné l'homme qui, en France, s'est fait l'apôtre de l'idée de solidarité, celui qui le premier l'a érigée en « quasi-contrat », M. Léon Bourgeois.

Charles Brunot,
Inspecteur général des services administratifs
au ministère de l'intérieur.

ÉTUDES SUR LES COLONIES ALLEMANDES

I. — TOGO

I

Aperçu géographique. — La colonie de Togo[1] est située sur la côte des Esclaves, entre les possessions anglaises de la Côte d'Or et nos établissements du Dahomey. Au point de vue géographique, elle ne diffère en rien de la colonie française voisine. Elle présente également, le long d'une mer peu profonde, un littoral plat, sans ports, bordé par une barre infranchissable aux navires; passagers et marchandises sont transportés par des barques indigènes, qui font souvent naufrage, pour le plus grand bonheur des requins. Derrière la plage, qui s'enfonce en pente douce sous le niveau des flots, s'étendent des dunes de 1m,50 à 3 mètres de haut, couvertes de buissons impénétrables que coupent de rares sentiers; c'est seulement au commencement de ce siècle que les Portugais ont planté sur ces dunes des palmiers cocotiers. Cette langue de sable enferme un réseau d'étroites lagunes (ou lits de lagunes sèches, sauf à l'époque des pluies), qui courent parallèlement à la côte sans communiquer avec elle, sinon par d'étroites ouvertures plus ou moins permanentes : tandis que

[1] J'ai souvent utilisé pour ces études l'admirable atlas de Langhans (*Deutscher Kolonial Atlas*, 1897) et le très intéressant ouvrage de Kurth Hassert, *Deutschland's Kolonien*, 1898.

Grand-Popo, sur territoire français, a un chenal ouvert en tout temps, le seul chenal situé en territoire allemand, à Klein-Popo, ne s'ouvre qu'une fois environ tous les quatre ou cinq ans. La largeur de la lagune ne dépasse pas 1 kilomètre, sauf dans ce qu'on appelle les *lacs* de Wo et de Togo; la profondeur moyenne est de 3 mètres. Elle est riche en poissons, mais d'une redoutable insalubrité.

Elle est longée au Nord par une berge assez haute, qui mène à une vaste plaine ondulée, savane à graminées de 3 mètres de hauteur, avec des forêts en galeries le long des vallées fluviales, et de place en place des bouquets d'arbres : cocotiers, qui persistent jusqu'à 160 kilomètres de la côte, cotonniers, baobabs, mais surtout palmiers à huile, l'arbre par excellence de la côté de Guinée, qui se rencontre de plus en plus fréquent, à l'état sauvage ou cultivé, à mesure que l'on s'approche des montagnes. De place en place s'ouvrent dans la savane des terrains de culture : culture par des procédés rudimentaires, épuisement du sol suivi d'abandon et passage à un nouveau défrichement. Les indigènes y récoltent le maïs, le poivre, diverses légumineuses, le riz, le sorgho, la banane, l'ananas, le coton, et plus encore les précieuses noix du palmier à huile, l'*élaïs guineensis*. Ces noix sont ou utilisées sur place pour l'alimentation indigène, ou envoyées telles quelles en Europe, ou transformées en huile dans des huileries locales. Mais la production de l'*élaïs* est si considérable (600 à 800 fruits par régime, 4 maturations par an) qu'une masse énorme de fruits reste inexploitée à cause de l'insuffisance des communications. En raison du prix élevé des transports, cette marchandise ne peut supporter un trajet de plus de cinq jours entre le lieu de cueillette et la côte. Les indigènes tirent encore de l'*élaïs* (par incision) du vin de palmier et (feuilles et tronc) des matériaux de construction pour leurs huttes.

Grâce à l'*élaïs*, principal agent de l'économie locale, la population est dense dans la zone des savanes : on l'évalue à près de 2 millions, soit 40 par kilomètre carré, ce qui est beaucoup pour une terre africaine. Au milieu des cultures et des palmeraies se trouvent de gros villages : Togo a 8.000 âmes; Bé, la ville-fétiche, 3.000; à Wo, tous les cinq jours, se tient un marché fréquenté par 10.000 hommes. Cette population est surtout formée de nègres soudaniens, fétichistes analogues à ceux du Dahomey, généralement paisibles, et assez industrieux (tanneries, tissages, poteries); parmi eux des métis portugais, bons commerçants, menteurs, mais d'une activité rare chez les nègres.

Le climat, sur la côte, est celui des tropiques, avec pluies équinoxiales : de mars à juin, humidité absolue; après une première saison sèche, commence en septembre une seconde saison des pluies, suivie d'une seconde saison sèche. Mais les vents (O. et S.-O.

perdent leur humidité sur le littoral, et la savane ne reçoit guère que 60 à 70 centimètres d'eau par an; les sécheresses n'y sont pas rares; celle de 1896-97 a duré 7 à 8 mois et causé de vrais désastres. La température moyenne est de 26°; les mois les plus chauds correspondent à notre hiver, quoique Togo soit à plus de 6° au N. de l'équateur : l'été, l'échauffement du Sahara détermine un appel d'air S.-S.-O., qui rafraîchit la côte; l'inverse se produit l'hiver; alors souffle le vent du désert ou *harmattan*. Somme toute, climat défavorable à l'Européen, malgré la brise de mer; l'alimentation en eau potable est déplorable.

Au N. de la savane se dressent subitement des chaînes orientées du N.-E. au S.-O., qui aboutissent à la mer dans le voisinage du poste anglais d'Akkra, bandes de quartzites et de schistes, d'une hauteur moyenne de 700 à 800 mètres. Les pluies y sont abondantes : 1.506 millimètres à Bismarckburg, 1.568 à Misahöhe. La moyenne n'est plus que de 23°,7, soit 26°,1 en février et seulement 21° en juillet. Grâce au climat et au peu de perméabilité du sol, les sources sont nombreuses, et de là sortent les fleuves qui descendent vers la lagune : les affluents de la Volta, en particulier l'Oti; le Mono, navigable sur 100 kilomètres; les autres, aussitôt entrés en plaine, baissent ou même disparaissent en temps de sécheresse. La montagne, en dehors de hautes prairies d'élevage pour les buffles, est surtout couvertes de forêts : palmiers, figuiers, ébéniers, caféiers sauvages, lianes à caoutchouc (*landolphia*). La population y est encore dense (25 au kilomètre carré, soit environ 250.000 habitants). Elle est plus pauvre, plus rude que celle de la côte, et inquiète souvent les caravanes. En 1889, des travailleurs noirs de la côte anglaise sont venus dans ce district récolter le caoutchouc; ils ont réalisé de tels bénéfices que les indigènes ont abandonné tout autre travail pour se livrer à l'exploitation de la *landolphia* : exploitation dévastatrice, car la liane ne survit pas à l'incision.

Les chaînes (que la Volta traverse par des rapides) forment le rebord du plateau soudanien, d'une altitude moyenne de 400 mètres, pays de steppes buissonneuses et boisées. La séparation entre la saison des pluies et la saison sèche devient absolue; la rosée, si abondante ailleurs, fait défaut; en temps chaud, le sol (composé d'argile rouge brique ou *latérite*) se fend, les ruisseaux se perdent, les caravanes sont obligées d'emporter leur eau. L'*élaïs* disparaît progressivement (complètement dans le Dagomba) pour faire place à l'arbre à beurre. L'agriculture redevient active, de même que l'élevage du bœuf, du cheval, de l'âne; le porc, abondant parmi les peuplades fétichistes de la côte, disparaît ici sous l'influence de l'islam. Cette influence (entretenue par les pèlerinages à la Mecque) et l'influence de la race supérieure des Peulhs se manifestent par une

organisation politique plus avancée, par l'existence de villes populeuses, par les qualités guerrières d'un peuple de cavaliers pillards et grands chasseurs d'esclaves. L'esclavage domestique est très développé. Le commerce des caravanes est entre les mains des Haoussas.

Prise de possession. — Pour échapper aux droits perçus par les Anglais sur la Côte d'Or, des négociants de Brême avaient établi, il y a une vingtaine d'années, des factoreries sur le territoire indépendant de Togo. Déjà les Anglais avaient excité contre eux les indigènes, et il avait été nécessaire d'envoyer sur la côte de Guinée un navire de la flotte allemande, lorsqu'en 1883, le gouvernement demanda aux villes hanséatiques un rapport général sur leur commerce dans l'Ouest africain. Le célèbre voyageur Nachtigal, nommé à cette occasion « commissaire impérial pour l'Afrique occidentale », fut chargé d'aller étudier cette question sur place. A bord de l'aviso *Möve*, il arriva le 5 juillet 1884 à Bagida et fit signer au roi de Togo un traité de protectorat. La frontière orientale fut déterminée par le traité du 24 décembre 1885 : la France céda Petit-Popo contre une enclave à l'embouchure de la Dubreka. Par la convention du 1er juillet 1890 avec l'Angleterre, fut délimitée la frontière ouest. Ces conventions n'ont laissé à l'Allemagne ni les embouchures du Mono n celles de la Volta.

Restait la question de l'hinterland. Au début, le protectorat allemand ne s'étendait pas en fait au N. de Wo. Les expéditions de von François, de Wolf et de Kling amenèrent la création, dans la montagne, à environ 140 kilomètres de la côte, de la station de Bismarckburg (à 710 mètres d'altitude) : on espérait détourner vers ce poste le trafic des caravanes, et de là s'étendre vers Salaga et le Borgou. On s'aperçut très vite que Bismarkburg était très mal choisi au point de vue commercial, et le poste fut transporté à Kété-Kratji sur la Volta. Pour couvrir la route entre Kété et la côte, un nouveau poste fut installé à la traversée des montagnes, à Misahöhe (par 470 mètres d'altitude).

Mais les expéditions des Français au Dahomey et des Anglais dans l'Achanti menaçaient d'enlever aux Allemands toute possibilité d'extension vers le Niger. Malgré la formation du *Togo-Komitee* et les efforts des expéditions Gruner et Carnap, les Allemands n'ont réussi qu'à installer un poste à Saussané-Mangou ; mais l'expédition Decœur, en opérant la jonction de notre Côte d'Ivoire et du Dahomey, a définitivement arrêté l'hinterland allemand au 11° N. Par compensation, le traité franco-allemand de 1897 a cédé au Togo la rive gauche de la partie inférieure du Mono, poussant la côte allemande jusqu'en face de Grand-Popo. Au N.-O., le quadrilatère du Dagomba forme

un territoire neutre entre les possessions anglaises et allemandes. Ainsi délimité, le Togo mesure 82.330 kilomètres carrés.

Colonisation et commerce. — Ne pouvant plus espérer une extension quelconque vers le Nord, les Allemands ont pris pour programme de faire de la colonisation intensive dans les deux districts de l'huile de palme et du caoutchouc. Ces deux produits seront longtemps encore les plus importants. L'*élaïs* a donné lieu, en 1895, aux exportations suivantes en chiffres ronds :

Noix, 9 millions de kilogrammes.....	1.650.000 marks
Huile de palme, 3 millions de litres.....	1.000.000

plus les tourteaux expédiés en Europe pour la nourriture des bestiaux. Ces seuls produits fournissent actuellement la presque totalité de l'exportation (2 millions 740 sur 3 millions 050 [1]).

Les autres produits susceptibles d'être exportés sont les suivants :

De petites quantités d'ivoire existant dans l'intérieur;

Le caoutchouc (environ pour 300.000 marks en 1895).

A côté de la landolphia, qui pousse à l'état sauvage mais qui est épuisée par les procédés de culture dévastatrice des indigènes, les Allemands ont planté d'autres espèces, la *Kicksia Africana* et le *Manihot*, qui se prêtent à une exploitation rationnelle et qui réussissent même sur la côte.

L'huile de *coprah*, extraite de la noix de coco, qui est de plus en plus demandée par les industries européennes, notamment par celle des savons. Aux 67.000 cocotiers existants, la Société dite *Kpeme-Plantagen-Gesellschaft* (près de Porto-Seguro) vient d'ajouter 8.000 semis. L'exploitation n'en est encore qu'à ses débuts.

Le café : il existe actuellement 65.000 arbres (*Liberia*) en plein rapport et, ce qui est important pour l'avenir, à peu près autant de jeunes plants. On a essayé le cacao à Misahöhe. Le cotonnier s'est montré peu rémunérateur. Il y aura lieu d'exploiter les bois, en particulier l'acajou. La station botanique de Sebbé étudie ces diverses cultures [2].

Au point de vue purement commercial, la situation de Togo est plutôt défavorable. Pas d'hinterland : les routes à caravanes qui se dirigent vers le N. aboutissent au Niger, c'est-à-dire en dehors de la zone d'influence allemande. D'autre part, le commerce des districts S.-O. s'écoule tout entier par la voie fluviale, la Volta, qui a ses

---

[1] Les arachides sont plus rares que dans la Côte d'Or ou les colonies françaises de la Guinée et du Sénégal De même la noix de kola.

[2] Nous retrouverons dans toutes les colonies allemandes ces stations, en relation avec le jardin colonial de Victoria Park à Berlin.

deux rives inférieures en territoire anglais. Comme elle est, malgré quelques rapides, navigable pour les petits vapeurs jusqu'à Kété-Kratji, une partie du commerce de cette place est détournée vers la Côte d'Or, car le transport à dos d'hommes atteint des prix très élevés et il y a, par terre, douze jours entre Kété et Lomé. Aussi envoie-t-on dix fois plus de caoutchouc de Kété à la côte anglaise que vers la côte allemande. Inversement, ce sont les traitants anglais qui apportent le sel à Kété, où les marchands haoussas viennent l'acheter, pour aller le revendre en détail dans le Soudan. Kété a bénéficié de la ruine de Salaga, détruite à la suite des guerres avec les Dagombas de Yendi. En 1889, Kété avait 6.000 âmes; elle en a près de 30.000 (dont des colonies haoussas) et le double à l'époque des caravanes. Mais Kété, malgré son poste qui surveille la contrebande anglaise, restera une dépendance économique de l'Angleterre tant que la Volta ne fera pas ligne frontière jusqu'à son embouchure. Pendant longtemps, la région anglaise à l'E. de la Volta, qui formait une zone douanière franche, absorbait même le commerce de la côte; aujourd'hui, une sorte d'union douanière a été conclue entre les deux colonies. Les Allemands espèrent, en renonçant en faveur de l'Angleterre à leurs prétentions sur le riche territoire neutre de Salaga-Yendi, obtenir la rive gauche de la Volta.

De même, avant 1897, Grand-Popo draînait commercialement la vallée du Mono, et le sel de nos lagunes se vendait à Sagada. A cet égard, la dernière convention nous a été très défavorable : sur douze factoreries qui existaient à Grand-Popo, neuf veulent s'établir sur la rive ouest (aujourd'hui allemande) du Mono, afin de n'avoir plus à franchir deux lignes de douanes pour pénétrer dans le cours supérieur du fleuve.

Parmi les ports de la côte, les anciennes stations portugaises de Bagida et de Porto-Seguro (avant-port de Togo) sont tout à fait en décadence. Le principal mouvement commercial se concentre à Lomé, le seul point de la côte allemande qui ait, en tout temps, de libres communications avec l'intérieur. De Lomé, le protectorat a construit une excellente route de 4 à 8 mètres de large, qui arrive déjà à mi-chemin de Misahöhe, et qui sera poursuivie jusqu'à Kété-Kratji. Elle fera, dans une certaine mesure, pour les marchandises riches et légères, concurrence à la voie fluviale, surtout quand elle aura été doublée d'un chemin de fer et quand Lomé sera comme Kotonou, muni d'un wharf permettant aux navires de débarquer leur cargaison en dehors de la barre. Simple village nègre il y a quelques années, Lomé est une ville de 4.000 âmes, à rues régulières, avec marché, deux églises (une des Missions catholiques, une de la Mission évangélique de l'Allemagne du Nord), un quartier haoussa, des plantations de cocotiers, et une douzaine de factore-

ries, dont deux françaises (C. F. Fabre et Cie, et Mante frères et Borelli de Régis aîné) et deux anglaises. Depuis 1897, c'est la résidence du gouverneur, officiellement : capitaine du pays pour la côte de Haute-Guinée (*Landeshauptmann für Ober-Guineaküste*).

Klein-Popo, avec ses 6.600 habitants, ses factoreries (notamment les succursales des deux maisons françaises ci-dessus) a gardé une certaine importance ; c'est l'avant-port de Debbé, l'ancien siège du gouvernement. Etabli sur une étroite langue de terre entre la mer et la lagune, il communique moins facilement que Lomé avec l'intérieur.

L'importation de Togo est inférieure à l'exportation. Elle atteint 2.350.000 M. A eux seuls, les spiritueux (eaux-de-vie de Hambourg vendues aux indigènes) représentent 800.000 M., soit 1 million de francs ; le reste est fourni par les vêtements, les denrées alimentaires (conserves), le tabac, les instruments en fer. A ne tenir compte que du commerce qui se fait par la côte, une partie seulement passe par des mains allemandes : sur 143 vaisseaux entrés en 1895 avec 149.000 tonnes, il y avait seulement 51 vaisseaux allemands (surtout de la *Wörmann Linie*) avec 61.000 tonnes. Encore ne faut-il pas oublier tout ce qui s'écoule vers Akkra par la Volta et vers le Nord par les caravanes haoussas.

Mais, somme toute, et malgré sa conformation géographique défectueuse, la colonie peut être dès à présent considérée comme prospère. Elle subvient à ses dépenses, et ne recevait récemment qu'une allocation du « Fonds africain pour stations scientifiques ». C'est seulement l'année dernière que, pour lui permettre de rivaliser avec les deux colonies voisines, le budget impérial lui a accordé une subvention de 242.000 M.

L'ordre est maintenu par un très petit nombre de postes militaires (Sebbé, Misahöhe, Kété-Kratji, Bismarckburg, Sansané-Mangou).

La population blanche, en 1895, ne dépassait pas 96 personnes, fonctionnaires, missionnaires et commerçants, dont 82 Allemands. Togo, en raison de son climat, ne peut espérer devenir une colonie de peuplement ; c'est un excellent type de la colonie de commerce et de plantations (*Handelsund Plantagen-Gesellschaft*). Sans avoir devant elle le superbe avenir de ses voisines anglaise et française, qui aboutissent au Niger, elle est susceptible d'un développement assez important. La question capitale est pour elle la question des transports.

H. Hauser,
Agrégé d'histoire et de géographie.

LE TRANSVAAL ET L'ANGLETERRE

Trop de graves intérêts sont en jeu dans la partie qui se poursuit actuellement entre l'Angleterre et le Transvaal pour qu'il soit possible de rester indifférent à l'égard d'un conflit aussi considérable. Nos lecteurs n'ignorent pas l'état de tension dans lequel se trouvent de nouveau, depuis quelque temps, les rapports du président Krüger et du cabinet de Saint-James. M. Chamberlain, derrière lequel se dissimule mal la colossale figure de M. Cecil Rhodes, entrepreneur de chemins de fer transcontinentaux et de fondations d'empire, a une revanche à prendre. Il la cherche avec la persévérance, la force de volonté qui font de lui l'un des hommes d'État les moins aimables de cette fin de siècle. Nous croyons utile aujourd'hui de tracer un rapide exposé des événements de ces derniers temps.

Et d'abord pour bien comprendre la situation il convient de rappeler qu'un des côtés les plus troublants de la question pour l'Angleterre est l'avenir des rapports entre le Transvaal et la colonie anglaise du Cap. Le cabinet de Saint-James doit toujours craindre qu'une politique trop agressive vis-à-vis du Transvaal ne suscite dans la colonie du Cap des troubles sérieux et c'est cette crainte qui retient un peu M. Chamberlain dans ses ambitions mal déguisées.

La population du Cap se compose de deux éléments ethniques bien différents. D'une part, on rencontre les descendants des premiers occupants, c'est-à-dire Hollandais et Huguenots français, appelés *Dutchs* dans la possession britannique et *Boers* dans la République du Transvaal et de l'État libre d'Orange, où ces peuples avaient émigré pour se soustraire à la domination du second élément, les Anglais. Depuis lors les familles *dutchs* se sont trouvées dispersées dans les colonies anglaises et les républiques boers sans que les liens de parenté qui les unissaient se soient le moins du monde relâchés.

Jusqu'en 1895, les *Dutchs*, sujets britanniques, ont accepté d'assez bonne grâce la suzeraineté de l'Angleterre; mais la scandaleuse équipée de Jameson, organisée par M. Cecil Rhodes avec l'appui de M. Chamberlain, irrita profondément les *Dutchs* et amena une scission dans la colonie du Cap.

En 1897, le ministère Gordon Sprigg, dont le chef était le véritable lieutenant de Cecil Rhodes, était mis en minorité de cinq voix par les *Dutchs*. Sir Gordon Sprigg demanda alors la dissolution du Parlement au gouverneur, haut commissaire. Le parlement fut, en effet, dissous, et des élections eurent lieu en 1898.

Malgré des manœuvres électorales scandaleuses, l'espoir du parti anglais fut déçu. Le ministère Gordon Sprigg fut remplacé par un ministère représentant l'*Afrikander Bond*, nom donné au parti *dutch*. Le chef du nouveau ministère, M. Schreiner avait accepté le compromis d'une réforme électorale partielle qui devait augmenter le nombre des députés en donnant une plus forte représentation aux grands centres anglais. Les nouvelles élections consacrèrent la victoire des *Dutchs* qui ont aujourd'hui huit voix de majorité au Parlement du Cap.

Cette défaite fut d'autant plus sensible à M. Cecil Rhodes qu'il avait espéré pouvoir transformer la dette de la Chartered, devenue actuellement la dette de la Rhodesia, de dette d'une société en dette d'État consolidée. Il aurait suffi pour cela d'incorporer la Rhodesia à la colonie du Cap qui aurait assumé la dette.

Les élections trompèrent ses espérances et, comme la durée de la législature est de cinq ans, il ne pouvait attendre aussi longtemps en face d'une dette qui s'accroît tous les jours de 25 millions environ, et qui, au pair, représente actuellement 300 millions et au cours actuel 1 milliard 300 millions. C'est pourquoi un coup de main à la Jameson, mais aboutissant cette fois, aurait servi merveilleusement ses desseins.

Le coup de main eut lieu en effet, mais il échoua piteusement.

Le 17 mai une dépêche de Prétoria annonçait l'arrestation de sept officiers anglais à Johannesburg et leur comparution devant le magistrat boer sous la prévention de haute trahison. D'après les premiers renseignements le complot avait pour but de s'emparer du fort de Johannesburg et de tenir la ville jusqu'à l'arrivée des troupes anglaises alors groupées dans la colonie de Natal; on ajoutait qu'un des coupables aurait reconnu avoir agi conformément à des instructions émanant du ministère de la guerre de Londres.

Naturellement M. Cecil Rhodes et avec lui M. Chamberlain déclarèrent bien haut ne rien savoir de ces événements. La presse anglaise soutenait cette attitude et s'efforçait d'établir que les individus arrêtés n'avaient jamais fait partie de l'armée anglaise. Certains journaux même suggéraient que le gouvernement dutch était peut-être l'inventeur du complot.

Les journaux allemands, au contraire, jugeaient avec la plus grande sévérité cette nouvelle tentative de désordre. Les *Nouvelles de Hambourg*, notamment félicitaient les Boers de l'habileté et de l'énergie dont ils avaient fait preuve en présence du complot anglais et ajoutaient : « Il y a lieu d'espérer que cette fois les Boers n'appliqueront pas aux nouveaux conspirateurs la clémence dont ils ont cru devoir user à l'égard de Jameson et de sa bande de brigands. On sait d'ailleurs qu'ils ont été bien mal récompensés de cette clémence par les

Anglais qui faisaient, par-dessous mains, cause commune avec ces flibustiers. »

Au reste on ne pouvait se tromper. Des lettres de Johannesburg mises à la poste avant les arrestations, annonçaient que la ligue sud-africaine connaissait le complot et qu'elle en avait avisé l'agent britannique à Prétoria. De plus le *Standard* lui-même publiait, à Londres une dépêche disant que, dans les derniers jours, on avait remarqué le départ précipité des familles de quelques-uns des leaders du parti uitlander à Johannesburg, ce qui donnait à penser que ceux-ci avaient connaissance du mouvement préparé.

Quoi qu'il en soit, M. Chamberlain fut beau joueur et, prenant rapidement son parti de l'échec de ce coup de main, il s'empressa de faire étalage de ses dispositions pacifiques. Un projet de conférence avait été arrêté entre sir A. Milner, haut commissaire britannique dans l'Afrique australe,et M. Krüger. Ce dernier au lendemain de la découverte du complot avait déclaré à l'agent diplomatique de l'Angleterre qu'il désirait que l'incident n'empêchât pas son entrevue amicale avec sir A. Milner. Le 15 mars, M. Chamberlain faisait donc la déclaration suivante à la Chambre de Commerce :

Sir A. Milner, avec mon approbation, a accepté l'invitation avec le vif espoir d'arriver à un arrangement satisfaisant et comme une preuve du désir du gouvernement anglais de maintenir des relations courtoises avec la République sud-africaine.

Le but de la conférence est de discuter la situation en vue d'arriver à un arrangement que le gouvernement puisse accepter et recommander aux uitlanders comme une concession raisonnable à leurs justes revendications et comme constituant un règlement des difficultés qui menaçaient de compromettre les bonnes relations qu'il est du désir du gouvernement de voir constamment exister entre lui et le gouvernement de la République du Transvaal.

Je crois savoir que M. Krüger a déclaré que les termes de la réponse de sir A. Milner dépassent ses intentions ; mais qu'il reste disposé à se rendre à Blœmfontein, et qu'il discutera bien volontiers toutes les propositions de nature à amener un accord satisfaisant entre le Transvaal et l'Angleterre, et à assurer le maintien de la paix dans le sud de l'Afrique, pourvu toutefois qu'il ne soit pas porté atteinte à l'indépendance de la République.

La conférence a eu lieu en effet, mais elle n'a pas donné ce qu'on en attendait.

Voici, d'après les dépêches, comment se passa l'entrevue.

Sir A. Milner a soulevé la question du vote des uitlanders ou *franchise* et la question du monopole de la dynamite. M. Krüger a parlé de l'incorporation du Souaziland à la République sud-africaine, du paiement d'une indemnité au Transvaal justifiée par l'invasion de Jameson et de l'adoption du principe de l'arbitrage pour la solution des différends entre les deux pays.

Sir Alfred Milner n'a pas insisté sur la question de la dynamite.

Le Transvaal qui, de son côté, désirait voir transformer en annexion le protectorat qu'il exerce sur le Souaziland en vertu d'une convention conclue en 1894 avec l'Angleterre, ne s'est pas non plus montré intransigeant et a abandonné les revendications qu'il comptait formuler à ce propos. Ces points ainsi écartés du débat, on s'est occupé de l'indemnité que la République sud-africaine réclame pour l'invasion Jameson dont l'Angleterre porte la responsabilité.

Le haut commissaire britannique a fait sur ce point une déclaration très importante, d'après laquelle le gouvernement de Londres serait disposé à proposer au Transvaal de régler le différend par voie d'arbitrage.

Le président Krüger a généralisé alors le principe de l'arbitrage entre les deux pays, en proposant de l'étendre à tous les points litigieux et à toutes les contestations. Il a même fait de l'acceptation par l'Angleterre de ce principe la condition *sine qua non* de tout accord.

Les débats ont été surtout prolongés sur la question de la *franchise*. L'Angleterre paraît tenir avant tout à l'octroi le plus large possible du droit de vote aux étrangers.

Voici les propositions faites par le haut commissaire britannique, sir Alfred Milner, dans cet ordre d'idées :

1° Que le nombre des années de séjour nécessaires pour l'acquisition du droit de vote soit fixé à cinq ans avec effet rétroactif; 2° que le serment de naturalisation soit modifié ; 3° qu'une représentation équitable soit accordée au Volksraad à la nouvelle population; 4° que la naturalisation donne immédiatement le plein droit de vote.

Le président, au contraire, a proposé :

1° De fixer la durée du séjour nécessaire pour la naturalisation à deux ans, tandis que le plein droit de vote ne serait acquis que cinq ans après ; 2° que toutes les personnes qui se sont fixées dans le pays avant 1886 aient ce droit après deux ans; 3° que la population des mines soit plus largement représentée au Volksraad; 4° qu'une des conditions de la naturalisation soit la possession d'une propriété ayant une valeur d'au moins 150 livres sterling ou l'habitation d'une maison ayant une valeur locative d'au moins 150 livres sterling ou la jouissance d'un revenu d'au moins 200 livres sterling; 5° que, de plus, une des conditions pour la naturalisation soit, de la part de ceux qui la demandent, la preuve fournie d'avoir possédé la jouissance des droits civiques dans le pays où ils ont séjourné antérieurement; 6° que la formule de naturalisation soit conforme à celle de l'État libre d'Orange; 7° que toutes les propositions au président soient subordonnées à l'acceptation par le gouvernement anglais du principe de l'arbitrage dans les différends qui pourraient s'élever entre les deux pays.

Sir Alfred Milner a trouvé la proposition du président, en ce qui concerne le droit de vote, insuffisante.

La conférence a été ensuite clôturée.

La nouvelle du résultat négatif de la conférence a produit une profonde émotion. C'est que M. Chamberlain avait montré une telle assurance, qu'on devait croire au succès. Or il semble établi qu'il s'était engagé peut-être trop hardiment dans cette aventure. D'ordinaire, dans des circonstances aussi sérieuses, quand deux gouvernements organisent une conférence officielle pour régler d'un différend, il est d'usage que l'on s'entende au préalable sur les points principaux de sorte que la conférence n'ait plus qu'à préciser les détails de l'entente. Mais, en ce cas particulier, il est certain qu'aucune entente préalable n'avait eue lieu. Il n'est donc pas surprenant que les pourparlers aient été suspendus après l'exposé des deux thèses opposées.

Ce qui est cependant à signaler c'est que la discussion a été très courtoise et que, de part et d'autre, on s'est montré disposé à faire en principe certaines concessions. D'un côté, en effet, si M. Krüger demande l'application à toutes les difficultés de l'arbitrage, l'Angleterre propose d'elle-même ce mode de règlement, pour une de ces difficultés. De l'autre, sur la question électorale, l'Angleterre demande des mesures dont M. Krüger reconnaît le principe, admet le bien-fondé, mais discute l'étendue.

Le Livre Vert publié par le Transvaal au sujet de la conférence de Blœmfontein fait bien ressortir la courtoisie de la discussion. M. Krüger et Sir A. Milner n'ont pu se mettre d'accord, mais aucune parole n'a été prononcée qui interdise formellement l'espoir d'une reprise ultérieure des négociations. Il semble, d'autre part, que tout l'honneur de cette modération doive revenir du côté anglais à Sir A. Milner, car le livre bleu que M. Chamberlain s'est empressé de faire distribuer dès le 13 juin affirmait des dispositions très intransigeantes.

M. Krüger, de son côté, a voulu témoigner de sa bonne volonté. Le 13 juin il a soumis à la discussion du Volksraad de Pretoria ses propositions relatives au droit de vote et, allant de lui-même plus loin qu'il n'avait accordé à Sir A. Milner, il a réduit à 100 livres au lieu de 200 le sens nécessaire à l'électorat. De plus il affirmait sa résolution de ne pas faire dépendre ses propositions de l'acceptation par l'Angleterre du principe de l'arbitrage. Le 14 juin le Volksraad a décidé d'approuver le projet de M. Krüger sous la réserve que ce projet sera soumis au referendum du peuple avant d'être applicable. Le résultat de ce referendum n'est pas douteux.

En somme, l'opinion publique au Transvaal est d'accord avec le président Krüger.

En Angleterre, au contraire, l'attitude de M. Chamberlain est loin

de recueillir l'approbation générale. Si quelques journaux, emportés par leur jingoïsme, publient des articles belliqueux et des informations d'un pessimisme voulu, la majorité de la presse anglaise est beaucoup plus réservée. C'est ainsi qu'elle a notamment blamé la publication du Livre Bleu que les organes libéraux ont même dénoncée comme une manœuvre pour empêcher tout arrangement.

Il faut reconnaître que le langage de la presse européenne est peut-être pour quelque chose en cela.

Les feuilles même les plus anglophiles du continent sont en effet bien forcées d'avouer que les propositions du Transvaal sont très acceptables et que M. Krüger a raison de se montrer prudent en n'octroyant la naturalisation et les droits politiques qu'elle comporte qu'à ceux qui en sont dignes, en écartant toute cette foule d'aventuriers et de déclassés que la fièvre de l'or a fait échouer au Transvaal. De plus, on est bien obligé de reconnaître qu'en ce qui concerne le monopole de la dynamite, les Boers sont dans leurs droits, et la preuve en est que, dernièrement encore, un des jurisconsultes les plus autorisés du Royaume-Uni, dans une consultation juridique qui a fait quelque bruit, a reconnu que rien ne permettait à l'Angleterre de protester contre ce monopole établi légalement et en conformité avec les conventions internationales.

L'opinion allemande n'est pas non plus sans faire quelque impression sur les esprits anglais. Dans les cercles politiques de Berlin on envisage sans inquiétude le conflit de l'Angleterre avec le Transvaal. On ne croit pas à la guerre qui coûterait de gros sacrifices à l'Angleterre et ruinerait les exploitations minières. On est persuadé qu'un compromis interviendra. En tous cas l'on déclare que, si les hostilités éclataient, l'Allemagne observerait une stricte neutralité. Cela est de nature à refroidir singulièrement les journaux anglais qui, tout récemment encore, invoquaient le fameux traité anglo-allemand comme assurant à tout jamais la coopération tout au moins morale des deux puissances dans toutes les controverses coloniales qui pourraient surgir en Afrique.

Enfin ce qui explique encore et justifie la prudence de la presse anglaise, c'est l'état d'esprit des populations afrikanders de la colonie du Cap. Leur loyalisme n'est pas douteux, mais elles n'oublient pas qu'elles sont de même sang que les Boers et on ne peut savoir jusqu'où les pousserait le sentiment de la communauté de race.

Les nouvelles, qui continuent d'arriver de l'Afrique du Sud, montrent que les Boers de l'Etat d'Orange, et les Afrikanders du Cap et de Natal se solidarisent tous les jours davantage avec le Transvaal. Dans l'Etat d'Orange on fait des préparatifs militaires très sérieux. Le Raad de Blœmfontein a voté des crédits en vue d'augmenter l'ef-

fectif de l'artillerie, d'améliorer les services de la télégraphie militaire, de même que pour l'achat de canons Maxim, de munitions et de tentes.

L'ensemble des crédits votés s'élève à la somme relativement énorme de 2 millions de francs.

En outre, on s'est parfaitement rendu compte là-bas que l'opinion publique en Allemagne, dans son ensemble, continue à être très favorable aux Boers. De leur côté, les Allemands de Johannesburg se sont réunis pour envoyer en Allemagne, sous prétexte de protester contre les agissements du correspondant anglophile de certain journal allemand, un manifeste dans lequel ils se déclarent prêts à défendre leur patrie adoptive *contre qui que ce soit.*

Le manifeste en question porte les signatures de deux conseillers municipaux de Johannesburg, d'un juge de paix et de deux cents Allemands notables de la ville. Ajoutons encore que les Allemands résidant à Blœmfontein ont tenu un meeting pour aviser aux moyens d'aider le Transvaal en cas de guerre contre l'Angleterre et de réclamer l'intervention du gouvernement de Berlin en faveur du Transvaal.

Pour toutes ces raisons nous croyons que rien n'est à désespérer et que le conflit finira peut-être par se régler de façon pacifique, pour le mieux des graves intérêts qui y sont engagés.

J.-H. FRANKLIN.

LES ILES CAROLINES A L'ALLEMAGNE

La cession des îles Carolines à l'Allemagne est la dernière conséquence de cette malheureuse guerre hispano-américaine qu'engendra la néfaste politique coloniale de l'Espagne. Mais quel intérêt donc l'Allemagne a t-elle eu d'acquérir au travers de l'océan Pacifique ces îles peu étendues, dont quelques-unes ne sont guère que d'anciens volcans revêtus d'une végétation tropicale plus intense du côté tourné au vent alizé, tandis que la plupart des autres sont des îles basses, formées de récifs madréporiques qui lentement élevées avec l'aide des siècles sur la couronne d'autres volcans toujours immergés dans l'océan?

En elles-mêmes les Carolines ne semblent pas une grande richesse : le bilan de la valeur agricole et commerciale de ces îles a été établi par la presse anglaise, le jour même où la nouvelle de la cession par

l'Espagne à l'Allemagne était publiée, et la médiocrité des avantages économiques, qu'à première vue l'Allemagne doit retirer de cette opération, calma rapidement les sentiments anglais peu bienveillants à toute affaire traitée en dehors de la Grande-Bretagne.

Voici le compte qui en était présenté par le *Times* [1] : « On calcule que l'Allemagne va payer de 20 à 25 £ par tête de sujets nouveaux ; comme ils ont peu de besoins et ne vendent que des noix de cocotiers, il faudra du temps pour couvrir le prix de 870.000 £, généralement indiqué comme celui qui est convenu.

« L'exportation totale des Carolines à Hambourg atteignit, en 1894, 8.250 £. En 1897, elle était tombée à 125 £, et depuis elle a complètement cessé. L'exemple des îles Marshall n'est pas plus encourageant.

« La population allemande totale de ce groupe d'îles consiste en 44 hommes et 1 femme, et le commerce de ces îles était fait, en 1898, par sept petits vaisseaux à voile, dont trois appartenaient à des naturels. »

Il nous est impossible de vérifier les données qui sont ainsi présentées et qui, incontestablement, sont modestes ; nous verrons tout à l'heure ce que l'on en pense en Allemagne. Quand M. de Bülow, secrétaire d'État à l'office des Affaires Étrangères, est venu au Reichstag, le 6 juin, donner connaissance du traité conclu le 12 février 1899 avec le gouvernement espagnol, les groupes des socialistes et des libéraux qui dans ce Parlement — comme dans le nôtre depuis quelques jours — se mettent parfois d'accord, ne sont pas arrivés à émouvoir l'opinion en montrant l'exagération du prix auquel cet achat était consenti.

M. de Bülow résumait ainsi les principales conditions du traité :

Le gouvernement allemand et le gouvernement espagnol se sont entendus concernant les points suivants :

1° L'Espagne cédera à l'Allemagne les îles Carolines avec les îles Palaos et les îles Mariannes, à l'exception de Guam, moyennant une indemnité de 25 millions de pesetas ;

2° L'Allemagne accordera aux entreprises commerciales et agricoles des Espagnols aux îles Carolines, aux îles Palaos et aux îles Mariannes, le même traitement et les mêmes facilités qu'aux entreprises commerciales allemandes et assurera sa protection dans ces îles aux Ordres religieux espagnols :

3° L'Espagne établira un dépôt de charbon pour sa marine de guerre et de commerce dans l'archipel des Carolines, un autre dans les Palaos, et un troisième dans l'archipel des Mariannes, dépôts qu'elle pourra conserver, même en temps de guerre ;

4° Ce traité devra être aussitôt que possible soumis à l'approbation

[1] *Times* du 6 juin 1899.

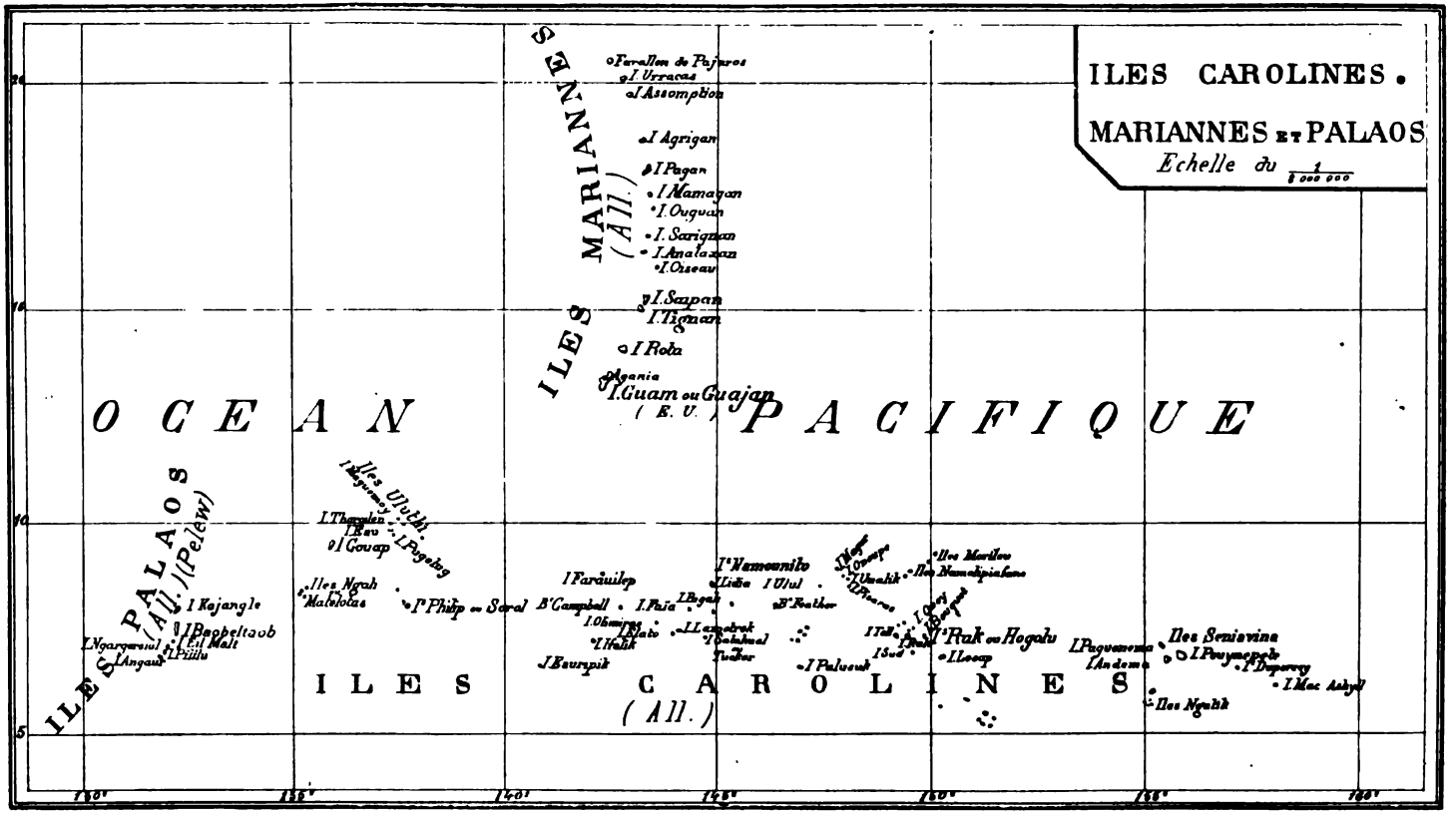
ILES CAROLINES.
MARIANNES ET PALAOS
Echelle du 1/8 000 000
OCEAN PACIFIQUE
ILES MARIANNES (All.)
ILES PALAOS (All.) (Pelew)
ILES CAROLINES (All.)
Farallon de Pajaros
I. Urracas
I. Assomption
I. Agrigan
I. Pagan
I. Mamagan
I. Ouguan
I. Sarignan
I. Anatazan
I. Oiseau
I. Saipan
I. Tignan
I. Rota
Agania
I. Guam ou Guajan (E. U.)
Iles Uluthi
I. Thorgelen
I. Gouap
I. Pugelug
Iles Ngah
Matelotas
I. Kajangle
I. Baobeltaob
I. Ngargarsiul
I. Angaur
I. Philip ou Saral
I. Faraulep
B. Campbell
I. Faïa
I. Namounito
I. Ulul
B. Feather
I. Rak ou Hogolu
I. Losap
I. Paluseuk
I. Andema
Iles Seniavine
I. Pouynepete
I. Mac Ashyll
Iles Ngulik
I. Esuripik
I. Halik
I. Lamotrek
I. Satahual
Tucker
I. Sud
Iles Morilou
Iles Namalipiafano
Iles Ngah
Iles Ngulik
160°
155°
140°
145°
150°
155°
160°
5
10
15
20

exigée par les lois constitutionnelles des deux pays et sera ratifié dès que cette approbation aura été obtenue.

En Espagne, le ministère conservateur Silvela a accepté, dans la succession du ministère Sagasta, cet acte de vente des Carolines, et, dans le discours du trône que la régente a prononcé avec le cérémonial habituel, le 2 juin, à l'ouverture des Cortès, il est donné acte dans les termes suivants de cette convention :

Il restait sous notre domination les îles Carolines et Palaos, ainsi que la plupart des îles Mariannes; mais le gouvernement précédent a cru qu'il ne convenait pas à l'Espagne de garder ces régions, restes si réduits de notre ancien empire, et a signé avec l'empereur d'Allemagne une convention dans laquelle il lui offrait de lui céder ces territoires par une loi dont le projet sera soumis incessamment aux Chambres.

Voyons donc les raisons qui ont déterminé chacun des contractants, et d'abord celles du cédant. Elles sont évidentes. Les sujets espagnols ont dans ces îles des intérêts restreints; isolés désormais dans ces parages lointains, ces « restes si réduits d'un ancien empire » eussent continué à être une charge à la fois coloniale et maritime sans profit pour l'Espagne. On est allé même jusqu'à dire que la métropole eût pu céder pour rien de pareilles possessions et que, sans une concurrence entre acquéreurs éventuels, jamais elle n'eût trouvé un prix aussi élevé : 25 millions de pesetas. Le nom des concurrents à ces enchères coloniales n'a pas été donné, et personne ne peut affirmer qu'il s'agisse de l'Angleterre en l'occasion, malgré la probabilité de cette version.

Mais l'Allemagne, que pense-t-elle donc faire avec ces îles? Procédons par ordre. Puisque ce n'est pas un intérêt commercial immédiat et précis qui a fait agir le gouvernement allemand, dont la netteté de vues et la clairvoyance s'imposent à notre esprit, à nous qui nous attristons de la décadence où nos querelles intestines et l'indécision politique de nos hommes de gouvernement nous entraînent, quelles sont les raisons qui l'ont fait agir?

Peut-être un peu ce sentiment d'amour-propre d'un Gouvernement qui, en 1884, avait dû s'incliner devant l'arbitrage du Souverain Pontife. On se souvient que le prince de Bismarck ayant prétexté que plusieurs de ces îlots étaient inoccupés avait donné ordre d'y hisser le pavillon impérial; devant les protestations de l'Espagne il avait invoqué l'arbitrage du Pape, et le Pape donna raison aux protestations de l'Espagne. Évidemment la décision de la Cour de Rome avait été péniblement acceptée à Berlin, et le désir d'effacer le souvenir de cet incident a pu exercer quelque influence sur l'esprit des hommes politiques qui dirigent actuellement la politique extérieure de l'Allemagne.

Ce n'est pas cependant, à notre sens, la raison déterminante qui a

guidé l'empereur d'Allemagne et M. de Bülow dans cette négociation.

Certainement, puisque ce n'est ni une considération économique ni une cause morale, c'est donc une raison politique qui a décidé le Gouvernement allemand: et elle nous apparaît évidente.

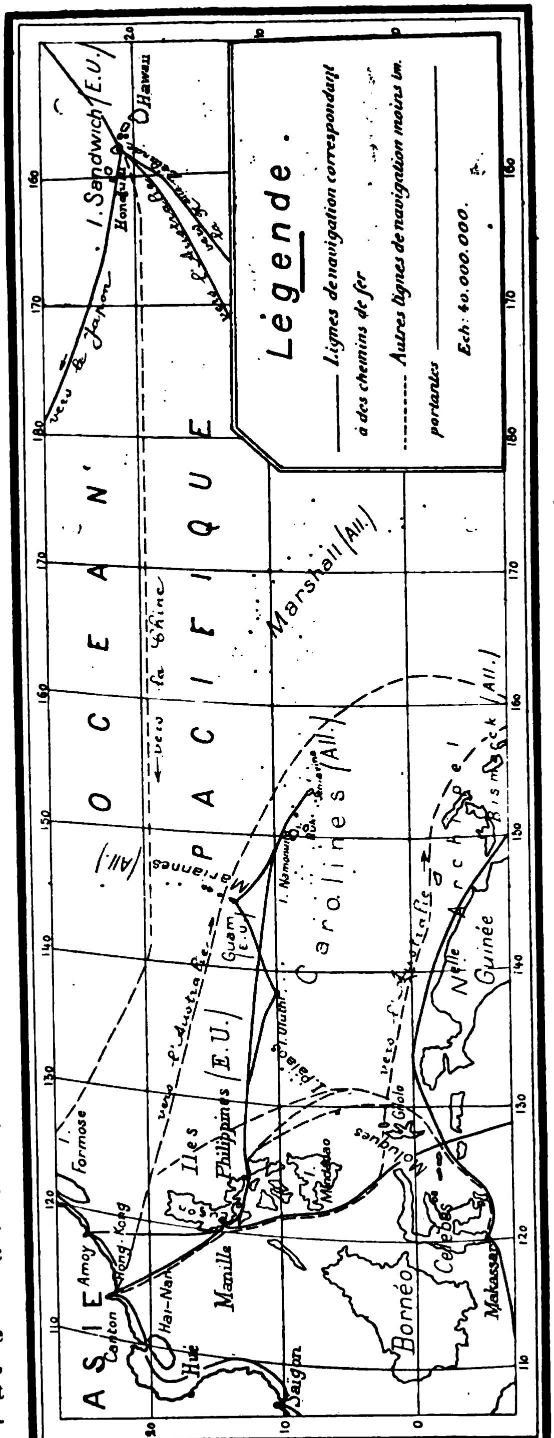

Ces archipels, les Mariannes, les Carolines, les Palaos, constituent une chaîne de possessions allemandes entre Kiao-tchéou et la partie allemande de la Nouvelle-Guinée et voilà, au travers du Pacifique, une série de stations navales dont l'archipel de Samoa sera le poste le plus avancé le jour où il sera tombé, au moins partiellement, aux mains des Allemands.

C'est, au reste, ce qu'a fort bien exposé M. de Bülow, dans le discours prononcé par lui le 21 juin devant le Reichstag, pour demander la ratification du traité conclu avec l'Espagne.

L'acquisition que nous venons de faire, dit M. de Bülow, était projetée depuis long-

temps à cause des possessions que nous avions déjà dans l'océan Pacifique. La situation des îles nouvellement acquises est très bonne, et maintenant qu'elles nous appartiennent, nous pourrons plus facilement développer nos autres possessions et en tirer profit. Il faut, en outre, considérer que les Allemands font depuis longtemps des affaires commerciales aux Carolines. Bien que les Espagnols n'aient rien fait de ces îles, elles sont très susceptibles d'être développées au point de vue économique et l'on va y commencer immédiatement des plantations.

L'industrie et l'esprit d'entreprise des Allemands pourront désormais agir dans ces régions dans des conditions tout autres et beaucoup plus favorables que précédemment.

Les Carolines, en particulier, conviennent on ne peut mieux aux plantations. La situation est semblable aux Palaos et aux Mariannes. Ces dernières îles pourront avec le temps devenir des points d'appui pour les relations commerciales avec l'Asie et l'Amérique du Sud. Dans l'administration de ces nouvelles possessions, l'Allemagne s'abstiendra dès le principe d'imiter le coûteux apparat militaire du gouvernement espagnol.

Le prix payé pour les îles est proportionné. Nous avons eu avant tout, le devoir de veiller à ce que nos rapports avec d'autres puissances ne fussent pas troublés par nos nouvelles acquisitions. Nous espérons que nos rapports avec nos voisins immédiats, les Américains et les Japonais, deviendront plus étroits encore. Nous ne songeons nullement à nous mettre, dans le Pacifique, en opposition avec les Américains et nous nourrissons à l'égard du peuple actif et doué du Japon la plus sincère sympathie. Jamais l'idée ne nous est venue de vouloir contrecarrer l'essor de sa ligne politique.

Il y a de la place pour plus d'un peuple dans l'océan Pacifique, et il n'y a pas de raison pour que les puissances qui y ont des intérêts ne poursuivent pas, côte à côte, leur œuvre pacifique de civilisation en prenant pour base l'équité et l'estime réciproque.

Nous nourrissons, tous, l'espoir que le traité, qui, au point de vue politique et économique, fait disparaître de précédentes divergences de vue, donnera aux rapports entre les peuples allemand et espagnol ce caractère amical que permet l'absence d'intérêts opposés et qui répond à l'intérêt bien entendu des deux nations.

L'affaire que nous avons conclue avec l'Espagne est honnête, et aucune des deux parties n'est désavantagée.

Les îles (que nous avons acquises) n'étaient plus pour l'Espagne que les débris d'un édifice écroulé. Pour nous, au contraire, elles sont des piliers et des contreforts pour notre nouvel édifice colonial, qui, avec la volonté de Dieu, aura un riche avenir.

L'Allemagne, dit-on, s'est jetée tardivement dans le mouvement colonial. C'est vrai; mais elle a en peu d'années regagné le temps perdu : un de nos collaborateurs, M. Hauser, rappellera à nos lecteurs la consistance et l'avenir des colonies allemandes. Mais l'Allemagne a surtout une richesse plus grande que celle de territoires coloniaux, elle a la richesse d'un sang qui se transmet, d'une race qui se multiplie prodigieusement, d'essaims qui, aux États-Unis,

préoccupent plus d'un Anglo-Saxon, et en Chine, vont bientôt coloniser la province de Kiao-tchéou. Et pour relier entre eux ces groupements humains que faut-il? D'abord l'idée que l'Allemagne demeure toujours la grande patrie, le pays toujours fort, idée qui relie entre elles ces colonies spontanées, ensuite cette confiance dans les armes dont dispose la métropole lointaine, sans lesquelles la diplomatie balbutie des excuses au lieu de défendre les droits les plus certains.

Avec la transformation profonde qui s'est accomplie depuis l'écrasement de la flotte de l'amiral Cervera dans les destinées du monde, il est bien naturel que le gouvernement allemand ait voulu donner à sa marine des points d'appui éventuels et il est naturel aussi qu'il cherche à créer par ces acquisitions de nouveaux motifs capables de décider le Reichstag à hâter la période de construction arrêtée antérieurement pour les navires en chantier.

Il faut voir dans l'acquisition des Carolines le désir très réel du gouvernement allemand d'orienter l'Allemagne vers l'expansion navale. Devons-nous nous en inquiéter? Au contraire ; et puisque nous avons eu la douleur amère de Fachoda, encore convient-il d'examiner de quelle manière sera pansée cette blessure. Peut-être M. Delcassé, dont il ne nous a pas été possible de connaître nettement la politique, va-t-il incliner davantage désormais vers un rapprochement avec l'Angleterre : c'est la question. En tout cas, il n'oubliera pas qu'avec cette puissance les concessions, loin d'être un gage d'entente cordiale, sont un aveu de faiblesse qui excite de nouveaux appétits.

Quoi qu'il en soit, les nouvelles possessions allemandes dans le Pacifique, rapprochées des possessions françaises dans ces régions, forment un ensemble très appréciable ; remarquons, d'autre part, que, la France isolée, les îles Marquises, les îles de la Société, l'île Wallis, la Nouvelle-Calédonie sont des fractions très exposées de notre domaine colonial, et l'accroissement des intérêts allemands dans ce régions, loin de nous inquiéter, nous rassurera. Il ne faut en effet, en étudiant d'une manière objective chacune des transformations qui s'opèrent dans le monde, jamais oublier la portée de cette parole : Si le droit est le souverain du monde, le droit sans la force n'est plus qu'une formule sans vertu.

HENRI PENSA.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Il est triste de constater que, dans notre pays, depuis déjà de longs mois, les préoccupations de la presse sont à ce point absorbées par nos querelles intérieures que les événements extérieurs ne sont plus jamais commentés dans nos journaux.

Nous semblons nous désintéresser de ce qui se passe autour de nous. Le public n'est plus tenu au courant de rien et cette ignorance où on l'enferme est profondément regrettable. Les questions de politique coloniale, notamment, sont en ce moment des questions essentiellement vitales pour les grandes puissances européennes. Les intérêts qui y sont engagés sont des plus graves. On le comprend bien autour de nous. En Allemagne, en Angleterre, en Italie, les journaux ont soin d'instruire leurs lecteurs des moindres détails des événements extérieurs. Ils n'ignorent pas qu'on est doublement fort quand on sait. Et chez nous on ne sait rien.

Le Transvaal et l'Angleterre. — Nous examinons, d'autre part, dans son ensemble la question du Transvaal. On a pu justement redouter, à ce sujet, les complications les plus sérieuses. Il semble toutefois qu'aujourd'hui les esprits soient plus calmes et qu'une solution pacifique soit encore dans les choses possibles.

Voici ce qu'écrit le *Temps* :

Loin d'avoir profité de l'avortement des conférences de Bloemfontein pour bouder et faire le fier, M. Krüger a fait voter dès son retour par le premier Raad ses propositions électorales un peu améliorées et l'on va faire ratifier ce vote par les électeurs primaires. Ces mesures, sans doute, ne sont pas suffisantes. Sir Alfred Milner l'a dit. Elles n'en sont pas moins éminemment propres à servir de base à une transaction et il est à noter qu'elles ont été élargies spontanément par le président Krüger.

Tout permet donc d'espérer qu'au lieu d'un conflit scandaleux nous allons assister à une reprise des négociations. Ce n'est pas précisément la politique préconisée par M. Chamberlain, ses affidés et sa presse. Le secrétaire d'État des colonies — comme jadis une souveraine en France —

aimerait assez à avoir *sa* guerre. Il a mis sa fortune sur une carte. Il a, de plus, à prendre une revanche sur le président Krüger, dont la simplicité patriarcale et la bonhomie pastorale ont jusqu'ici eu le dessus sans trop de peine sur les finesses, les subtilités, les grands gestes et les gros mots du leader de l'impérialisme. On pouvait craindre que M. Chamberlain, peu content de la marche des affaires, du retour de popularité valu à lord Salisbury par certains actes de sa politique étrangère en Afrique et en Chine, irrité de la banqueroute de son trop fameux socialisme d'État unionniste, ne voulût brusquer les choses et ne saisit l'occasion de Bloemfontein pour précipiter une crise.

Peut-être ne serait-ce pas trop s'écarter de la vérité que de supposer que le secrétaire des colonies a tenté son coup, qu'après avoir soufflé des articles violents dans sa presse il a essayé d'entraîner ses collègues à des mesures irréparables et qu'il s'est heurté devant le bon sens, l'équité et la modération du reste du cabinet, notamment de lord Salisbury et de M. Balfour, dont la sagesse en l'espèce était aiguisée par la conscience fort nette de leur intérêt, et qui n'ont pas voulu se mettre à la remorque du grand chef de Birmingham pour déchaîner la guerre en Afrique et pour assurer, en même temps que la souveraineté de l'Angleterre sur le Transvaal, la prépondérance de l'unionnisme radical sur le torysme conservateur.

L'*Univers*, qui suit la question avec une attention toute particulière, insiste sur son importance et n'est pas très rassuré sur le résultat final.

La question du Transvaal, dit-il, doit être suivie de très près par tous les esprits qui aiment à se rendre compte de la marche des choses et ne veulent pas être surpris par les faits accomplis.

Il est vrai que, pour ce qui regarde la France, les affaires de l'Afrique australe ne peuvent guère l'intéresser actuellement qu'au point de vue du sort qui sera fait aux énormes capitaux que ses nationaux ont engagés dans les mines d'or du Transvaal ; mais quant à l'avenir politique de ces contrées, bien qu'il ne doive pas et ne puisse pas nous être indifférent, surtout depuis notre installation à Madagascar, nous sommes forcément condamnés, dans l'état présent de notre pays et de l'Europe, à suivre les événements de loin, au propre et au figuré, à ne donner à la cause de la justice, du droit du plus faible aux prises avec « le droit du plus fort », qu'une sympathie platonique.

Pour le moment, la tension des relations entre l'Angleterre et la République sud-africaine, loin de diminuer, à mesure que le temps s'écoule, semble au contraire s'accroître de jour en jour et menacer d'une rupture prochaine.

Le nouveau compromis austro-hongrois. — Après des semaines de pourparlers, d'allées et venues, d'alternatives d'espoir et de déceptions, voilà l'Autriche dotée d'un compromis nouveau. Le comte Thun et M. de Szell ont déféré à la nette volonté de l'empereur et se

sont mis d'accord. L'Autriche et la Hongrie ont, au point de vue financier et commercial, près de huit ans de repos. C'est assurément beaucoup en ce pays si troublé.

Voici de quelle façon le *Journal des Débats* commente cette nouvelle :

C'est, plus exactement, d'une trêve qu'il s'agit; d'une trêve qui prendra fin en 1907, et qui, même, sera troublée avant cette échéance par les négociations qui seront reprises entre Vienne et Budapest. La Hongrie finira-t-elle par reprendre son autonomie complète, ou obtiendra-t-elle un nouveau compromis, dans lequel l'Autriche sera sacrifiée encore plus qu'elle ne l'est aujourd'hui? C'est le secret de l'avenir; car, quand il s'agit d'un Etat aussi tourmenté que la monarchie austro-hongroise, il est téméraire de vouloir prévoir les événements. Pour le moment, l'impression qui ressort de la conclusion du compromis, c'est que l'importance de la Hongrie va grandissant, et qu'elle tient l'Autriche à sa merci. Comment, du reste, en serait-il autrement, étant donné l'état de désorganisation auquel la Cisleithanie est en proie? La Diète de Hongrie, saisie du projet de loi du compromis, va nous donner le spectacle d'un peuple libre, discutant librement de ses intérêts. Pendant ce temps, ce même compromis sera imposé à l'Autriche, parce qu'elle s'est montrée incapable d'user des libertés dont elle est dotée en droit. Ce contraste suffit à expliquer la force relative des deux moitiés de la monarchie. Cela servira-t-il de leçon, du moins, au Reichsrath autrichien? Il y a lieu d'en douter. Peut-être même entreprendra t-il une nouvelle campagne contre le gouvernement, auquel il reprochera d'avoir conclu le compromis sans son concours!

De son côté, le *Moniteur universel* écrit dans le même sens :

Il ne faut pas perdre de vue que, depuis le compromis de 1867, la situation respective des deux moitiés de la monarchie austro-hongroise s'est singulièrement modifiée. La Hongrie, alors bien inférieure à la Cisleithanie, avait obtenu des conditions en rapport avec ses ressources. Les plus fortes charges étaient supportées par l'Autriche. Ce qui était équitable jadis ne l'est plus aujourd'hui. La Hongrie s'est développée et enrichie de façon sensible tandis que l'Autriche est plutôt restée stationnaire. Il serait donc juste de répartir les charges proportionnellement aux ressources.

Et c'était le but que se proposaient nécessairement depuis près de deux ans les gouvernants en Autriche, à l'occasion du renouvellement du compromis.

Le but de la Hongrie était, au contraire, de se maintenir dans sa situation avantageuse ou alors de se dégager financièrement et économiquement de l'Autriche pour voler de ses propres ailes.

Le compromis actuel n'étant qu'une prolongation du compromis antérieur jusqu'en 1907, on voit que l'avantage reste à la Hongrie et que l'Autriche n'a pu qu'éviter la rupture commerciale et douanière dont elle était menacée.

Il va de soi qu'en Cisleithanie on est peu satisfait de ce résultat. Mais on est obligé de reconnaître qu'en définitive c'est le moindre mal et qu'il faut s'en contenter.

La fédération australienne. — Un grand pas vient d'être fait dans la voie de la constitution de l'unité australienne, dont nous avons déjà longuement entretenu les lecteurs de la *Revue*.

La colonie mère de la Nouvelle-Galles du Sud s'est plébiscitairement prononcée en faveur du projet de fédération, tel qu'il a été amendé aux conférences de Melbourne, 101.000 électeurs ont voté pour; 79.000 contre. C'est une majorité de 22.000 suffrages. Elle suffit puisque la seule condition mise à la validité du vote, c'était qu'il y eût plus de 80.000 suffrages — c'est-à-dire plus du quart des électeurs inscrits — en faveur de la fédération. L'an dernier, la majorité n'avait pas atteint cette limite. C'est maintenant au tour des autres colonies de voter. Le Victoria est acquis tout entier à cette grande cause. Le Queensland, qui s'était tenu à l'écart, vient de décider par le vote de sa législature qu'il procéderait à un plébiscite. Dans l'Australie du Sud, une majorité favorable est sûre. L'Australie occidentale et la Tasmanie ne se mettront pas en travers d'un si puissant élan vers l'unité.

Tout permet donc de croire que la ratification populaire du projet de fédération sera un fait acquis avant l'automne. Pour mettre en train le nouveau régime, il faudra que le Parlement britannique vote une loi de sanction. Ce sera probablement le morceau de résistance de la session de 1900.

Le *Temps* écrit à ce sujet :

Rien ne donne à penser que la fédération australienne rencontre d'obstacles en Angleterre. Au contraire, les tendances impérialistes qui entraînent l'opinion la prédisposent à accueillir favorablement une mesure de ce genre. Il est admis que l'unité australienne est l'une des conditions de l'unité de l'empire britannique. Dans un certain sens, il est incontestable qu'en faisant prévaloir la notion de la solidarité des colonies des antipodes et de l'unité du continent australien sur les préjugés locaux, les passions et les intérêts particularistes, les auteurs du *Federal Act* travaillent au resserrement des liens de l'empire et au triomphe de l'idéal unitaire.

Toutefois il ne faudrait pas arrêter sa vue aux conséquences les plus prochaines de ce grand événement. Une colonie isolée — fût-elle, comme la Nouvelle-Galles du Sud ou le Victoria, une communauté puissante, riche, capable et digne du *self-government* intégral — ne saurait jamais se constituer en opposition avec la mère patrie. Elle n'est pas de taille. L'antagonisme de ses intérêts avec ceux des colonies voisines la retient donc dans l'ordre et fait placer la métropole comme l'arbitre de ces différends locaux.

Supposez, au contraire, l'Australie une. C'est un grand pays, tout un continent. Un patriotisme peut s'y former, s'y donner carrière, y trouver un ample espace. Les petites querelles locales n'y ont plus besoin de l'intervention tutélaire de l'autorité impériale. On y peut parfaitement conce-

voir un conflit d'intérêts, de sentiments avec la mère patrie. L'histoire est là pour nous dire que les plantations et colonies de l'Amérique du Nord n'ont pensé à l'indépendance et n'ont commencé à secouer le joug de la Grande-Bretagne qu'après qu'elles eurent pris conscience de leur solidarité et que le Congrès continental eut créé un lien organique entre elles.

Il est donc parfaitement loisible au patriotisme impérialiste britannique de célébrer, comme un triomphe, l'avènement prochain de la fédération australienne. Une vue plus juste et plus étendue de l'avenir lui apprendrait peut-être que la constitution successive des grands agrégats unitaires qui s'appellent ou s'appelleront le Dominion du Canada, le Commonwealth australien ou la fédération de l'Afrique australe prépare et hâte le démembrement inévitable de l'empire sur lequel le soleil ne se couche pas, par la création de nationalités secondaires et d'organismes autonomes.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La question de Transvaal. — La publication du *Blue Book* sur les affaires de Transvaal a été très commentée en Angleterre. Le jour même de cette publication l'officieux *Standard* en précisait la portée par les réflexions suivantes :

Le *Livre Bleu* sur les affaires sud-africaines fait approcher de sa solution inévitable la question du Transvaal. Le gouvernement de la République sera contraint de concéder à la majorité de la population blanche vivant sur son territoire une part raisonnable du pouvoir politique. Il faut que les Uitlanders cessent d'être des « Ilotes », comme les appelle, d'une façon frappante, sir Alf. Milner et deviennent des citoyens. C'est à cette conclusion qu'aboutissent en somme et la dépêche très significative télégraphiée à Londres, le 4 mai, par le Haut-Commissaire, et la réponse que M. Chamberlain a fait parvenir six jours plus tard, concernant la pétition de Johannesburg.

La publication de ces documents peut être considérée comme un manifeste lancé par le ministère anglais.

M. Chamberlain ne peut plus reculer. Le cabinet affirme, devant le monde, quels griefs des Uitlanders sont intolérables, et qu'on doit immédiatement y porter remède. Nous sommes arrivés à un point de la route où nous ne pouvons aller en arrière sans faire tort à nos intérêts, sans affaiblir d'une façon fatale notre position comme la puissance suzeraine dans l'Afrique australe.

La plupart des journaux se sont cependant montrés beaucoup plus réservés, et ont même généralement blamé une publication qui leur semblait pour le moins inopportune.

La *Westminster Gazette* écrivit avec un grand bon sens :

Loin d'avoir épuisé la patience et le temps dans l'affaire du Transvaal, l'Angleterre n'a jamais encore suivi, à l'égard de cette République, une ligne de politique définie. Depuis des années, nous n'avons fait que nous livrer, de temps en temps, à des accès spasmodiques de colère contre ce que nous considérions comme des violations de la Convention de Londres. Le raid de Jameson et l'enquête tronquée qui le suivit nous a enlevé, depuis trois ans, tout droit légal vis-à-vis du Transvaal. On parle aujourd'hui de cette affaire comme d'une chose sans importance qui ne doit plus compter. Nous voudrions que cela fût possible.

En réalité, l'affaire Jameson a rempli les Boers de suspicion quant à nos intentions, et leur a donné confiance dans leur force de résistance. Elle a détruit l'unité des Hollandais et des Anglais, elle a anéanti la possibilité de la coopération de ces deux éléments.

Toutes les difficultés qui nous assiègent proviennent directement de cette conspiration aussi désastreuse que criminelle.

La *Westminster Gazette* conclut en prêchant la paix, et invite l'Angleterre à la patience et à la persévérance dans son dessein d'obtenir la franchise électorale pour les Uitlanders.

Ce qui est intéressant à noter, c'est qu'en province de très importants organes de l'opinion s'exprimaient de la façon la plus raisonnable. Voici un aperçu de quelques-uns de ces articles de province.

Le *Manchester Guardian* dit que toutes ces dernières années l'Angleterre n'a véritablement pas essayé d'agir sur le Transvaal au moyen de représentations amicales. Employer la force pour changer la constitution du Transvaal serait forfaire à l'honneur. Sir A. Milner, en faisant appel au vieil argument du « prestige britannique », parle comme ferait un avaleur d'étoupe enflammée, paradant sur les tréteaux.

S'il est vrai qu'il existe un état sérieux de mécontentement parmi la population hollandaise au Cap, n'en doit-on pas inférer que cet état de choses, si rare dans une colonie anglaise, doit avoir une cause toute particulière? Quelle raison les Hollandais du Cap peuvent-ils avoir de ne plus se sentir la même fidélité pour la couronne britannique, si ce n'est la crainte que nous n'abandonnions la politique d'une justice égale entre les deux races? et le Haut-Commissaire aurait pu se demander si son langage ne tendait pas justement à faire naître ou à augmenter cette crainte.

« Les propositions de M. Krüger pourraient sans doute être plus larges; mais, telles qu'elles sont, elles marquent une concession faite à nos vues; ce que le public a le droit de se demander, c'est quels efforts a faits notre représentant pour obtenir de meilleures conditions. Il demandait beaucoup à M. Krüger. Que lui offrait-il en compensation? Avant de condamner M. Krüger comme déraisonnable et obstiné, il nous faut au moins avoir une complète réponse à cette question. »

La *Birmingham Post* fait remarquer que l'échec de la conférence — si même échec il y a — a porté non sur le principe même de la réforme politique en discussion, mais simplement sur l'étendue que devrait avoir cette réforme. C'est là un symptôme très encourageant, il est impossible qu'on

ne finisse pas par s'accorder sur le plus ou le moins de concessions à accorder.

Le *Liverpool Mercury* reproche au Livre Bleu d'avoir reproduit les accusations de Sir A. Milner contre la corruption et l'incompétence qui existeraient dans l'administration du Transvaal. Ce sont là, dit-il, des attaques « qu'aucune contrée d'Europe ne laisserait se produire sans se révolter, et le Transvaal s'en plaindra certainement ».

Le Transvaal, après tout, est un État indépendant, libre de régler ses affaires intérieures comme il l'entend, même si ces règlements sont désagréables et peu sensés. Il y a en Russie ou en France beaucoup de choses de gouvernements que nous voudrions voir modifier, mais nous ne nous aviserions pas à nous immiscer dans les affaires de ces pays. La République sud-africaine a le droit d'être traitée de même. Nous avons promis de respecter l'indépendance du Transvaal ».

Le *Notts Guardian* dit : « Il serait sans doute relativement facile d'écraser les Boers, mais il nous faudrait ensuite gouverner une vaste contrée, remplie d'une population hostile au régime anglais et douée d'une persistance extraordinaire dans la résistance. Nous serions obligés de mettre au Transvaal, pendant des années, de fortes garnisons, comme nous le faisions en Irlande. Et l'opinion publique n'admettrait plus aussi aisément de telles mesures de coercition. Une guerre dans l'Afrique australe nous aliénerait ces populations pour plusieurs générations. »

En Allemagne. — La presse commente aussi le *Blue Book* et trouve que ce document n'est pas de nature à améliorer la situation où s'est mis M. Chamberlain. Les journaux s'étonnent de voir figurer dans le *Blue Book* des dépêches de sir A. Milner remontant au commencement de mai et traduisant les impressions personnelles de ce dernier sur une situation qui s'est considérablement modifiée par la suite. Ils jugent même cette publication comme une tactique peu correcte du chef du Colonial Office dans le but d'envenimer le différend entre les deux gouvernements.

Les grands organes de Berlin font remarquer aussi la contradiction qui ressort de ce fait que l'Angleterre, tout en proposant à la Haye l'institution d'un tribunal d'arbitrage permanent, se montre si peu disposée à régler par l'arbitrage ses litiges avec la République sud-africaine.

La *Post*, qui reflète souvent les idées de la cour, insiste d'autant plus sur ce point qu'elle reprochait, il y a peu de jours, à l'Angleterre de chercher à la Haye, par son double jeu, à brouiller l'Allemagne et la Russie.

Les feuilles allemandes sont unanimes pour se refuser à croire à l'imminence d'une guerre entre le Transvaal et l'Angleterre. La *Gazette de Francfort* rappelle à ce sujet que ce sont surtout certains milieux financiers qui ont répandu les bruits alarmistes, après la conférence de Bloemfontein, et elle ajoute que ce n'est pas parce

que ces manœuvres se répètent qu'il faut s'effrayer. A Londres, dit-elle, le gouvernement, ni même M. Chamberlain, ne pense à une action immédiate contre le Transvaal, à laquelle s'oppose en outre très fermement la colonie du Cap.

La Russie et le chemin de fer de Mésopotamie. — On est très préoccupé en Russie de ce que tout paraît indiquer la réussite prochaine des efforts allemands en vue du chemin de fer de la Mésopotamie. C'est ainsi que la *Novoié Vrémia* écrit :

Notre opinion publique semble tout à fait endormie ; c'est notre devoir de la réveiller avant qu'il soit trop tard. Nous voyons qu'on ne se rend pas, chez nous, suffisamment compte de la portée d'une pareille ligne ferrée entre les mains des Allemands. Essayons donc d'éclairer nos concitoyens. Le chemin de fer de la Mésopotamie, après être réuni avec les chemins de fer de l'Anatolie, deviendra un concurrent excessivement dangereux du chemin de fer transsibérien qui, lorsqu'il sera achevé, aura coûté des centaines de millions à la Russie. Certes le trajet entre l'Europe occidentale et l'Extrême-Orient se fera plus vite par la Sibérie que par l'Asie Mineure et la Mésopotamie, mais il sera de beaucoup plus coûteux puisqu'il s'effectuera exclusivement en wagon tandis que les marchandises qui seront dirigées vers l'Extrême-Orient par la Mésopotamie pourront être transportées en bateau pour les 3/4 du chemin. A cause des droits élevés prélevés sur les navires qui passent le canal de Suez, la nouvelle route pourra même faire concurrence au dernier. Mais il y a autre chose à remarquer : la Mésopotamie est un des pays les plus riches de notre globe ; les richesses naturelles inépuisables de ces vastes contrées ne sont jusqu'ici que fort peu exploitées, les communications faisant presque complètement défaut. Tout changera comme par un coup de baguette du moment où la ligne ferrée reliera le golfe Persique aux côtes de la Méditerranée. L'Asie Mineure et la Mésopotamie pourront ainsi inonder les marchés de l'Europe de céréales, ce qui revient à dire que la Russie en sera exclue, ou à peu près ; les superbes cotons de ces deux provinces trouveront leur chemin aux fabriques allemandes et autres d'où ils retourneront manufacturés jusqu'en Perse et en Afghanistan, où la manufacture russe vient seulement de trouver un débouché. La Russie sera cruellement atteinte dans ses intérêts économiques, et sa prépondérance politique dans l'Asie centrale recevra un coup dont elle ne se relèvera que difficilement. Voilà ce que nous réserve un avenir peu éloigné, dit le journal en terminant, si nous ne signifions pas aux Allemands un « hands off » ! pendant qu'il est encore temps. Il faut que nos chers voisins sachent que la Russie ne tolérera jamais qu'on touche au *statu quo* de l'Asie Mineure et de la Mésopotamie.

Il reste à voir si les menaces de la *Novoié Vrémia* réussiront à faire abandonner par les capitalistes allemands ce projet dont la réalisation sera aussi avantageuse à l'Allemagne et à la Turquie que désagréable à la Russie.

L'Espagne et la politique coloniale. — La *Epoca* de Madrid dément le bruit propagé par la presse européenne que l'Espagne renoncerait à toute politique coloniale.

Il convient, dit la *Epoca*, d'insister sur ce point qu'il y a une immense différence entre nos colonies dans l'Océanie et nos possessions en Afrique. Si, dans les premières, notre mission peut être considérée comme terminée avec la perte de l'archipel des Philippines, la mission de l'Espagne en Afrique n'est pas finie et ne peut pas être finie, bien que notre faiblesse actuelle nous impose un arrêt pour pouvoir reconstituer et concentrer nos forces.

Le sort du continent africain intéresse et touche l'Espagne pour deux raisons. Personne n'ignore que la Péninsule a été à diverses reprises envahie par des peuples belliqueux et une fois même conquise par un de ces envahisseurs.

Si la prostration de la race berbère efface ce danger, il n'en existe pas moins un autre péril : c'est de voir tomber l'empire du Maroc entre les mains d'une grande puissance européenne, ce qui serait pour nous une menace perpétuelle.

La diplomatie admet depuis longtemps cette éventualité en même temps qu'elle reconnaît à l'Espagne le droit de prendre sa part en ce qui concerne l'empire marocain. De plus, l'Afrique est nécessaire à l'expansion de notre race, à notre commerce, à notre industrie et à notre navigation.

L'Espagne a une politique africaine bien déterminée et le premier des principes fondamentaux de cette politique, c'est de ne céder ni abandonner aucune de ses possessions du continent noir, ni les places de l'Afrique du Nord parmi lesquelles il y a Ceuta, une des plus importantes, ni la factorerie du Rio de Oro, ni les territoires du golfe de la Guinée, ni ceux du Rio Benito ou du Cap San-Juan.

Quant aux Canaries, nous avons déjà dit que ces îles sont une province annexée de la Péninsule.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Le nouveau ministère. — Après une suite de négociations assez difficiles, M. Waldeck-Rousseau a réussi à former le nouveau cabinet et a pu présenter ses collaborateurs au Président de la République le 22 juillet.

Le ministère est ainsi composé : M. Waldeck-Rousseau, *Présidence et Intérieur* ; M. Delcassé, *Affaires étrangères;* M. Monis, *Justice;* M. Caillaux, *Finances;* M. le général Galliffet, *Guerre;* M. de Lanessan, *Marine;* M. Decrais, *Colonies;* M. Millerand, *Commerce;* M. Pierre Baudin, *Travaux publics;* M. G. Leygues, *Instruction publique;* M. Jean Dupuy, *Agriculture;* M. Mougeot, reste chargé du sous-secrétariat des *Postes et Télégraphes.*

Haut Oubangui. — *La mission Bonnel de Mézières.* — La mission commerciale que dirige M. Bonnel de Mézières est probablement en route en ce moment pour regagner l'Europe.

Elle vient de parcourir les pays conquis à l'influence française par M. Liotard et traversés, il y a deux ans, par la mission Marchand, en remontant le M'Bomou pour entrer dans le bassin du Nil.

Les sultans de Bangasso, de Pafaï, de Zemio et de Tamboura lui ont fait l'accueil le plus cordial et il est permis d'espérer que cette persistance des bons souvenirs laissés par les Français, jointe à l'expérience des choses d'Afrique, antérieurement acquise par le chef de la mission, l'aura aidé à assurer la prépondérance à notre commerce dans ce pays.

Ajoutons que la mission n'a eu qu'à se louer de la réception qui lui a été faite dans les postes civils et militaires du Haut-Oubangui et du M'Bomou et du concours que lui a prêté le docteur Cureau, commissaire du gouvernement, chargé d'administrer ces régions en l'absence de M. Liotard.

Dahomey. — Au Dahomey, la récolte des huiles et des amandes est exceptionnellement riche cette année. La saison bat son plein. Les recettes de la colonie se ressentent heureusement de cette situation prospère, et le bilan des cinq premiers mois de 1899 accuse un excédent de plus de 600,000 francs des recettes sur les dépenses.

La mission du commandant Guyon, relative au tracé d'un chemin de fer de la côte du Dahomey vers l'intérieur, aura prochainement achevé ses études. Elle n'a relevé aucune difficulté sérieuse capable d'empêcher la construction de cette voie de pénétration. Elle sera entreprise l'année prochaine.

La mission Coppolani. — Le gouvernement général d'Algérie vient de recevoir les meilleures nouvelles de la mission de M. Coppolani au Soudan.

Celui-ci, après avoir traversé la boucle du Niger et parcouru l'Aribinda, s'est avancé au nord-est de Bamba, obtenant sur son passage la soumission de nombreuses tribus rebelles et entrant en relations avec le chef des Touareg-Aouellimiden.

De retour à Tombouctou, M. Coppolani se remit aussitôt en route, avec une escorte composée d'éléments indigènes et maures, et se dirigea cette fois vers le Nord.

Des télégrammes reçus ces jours derniers de l'explorateur et de son compagnon, M. Robert Arnaud, par la voie de Tombouctou, il résulte qu'ils ont réussi, les premiers Français depuis René Caillié, à atteindre heureusement l'oasis d'Araouan, où l'on entrepose une partie du sel des mines de Taoudeni.

Leur voyage s'est accompli pacifiquement, au milieu des popula-

tions maures. Les meilleurs résultats ont été obtenus et de précieux renseignements sur la région parcourue ont pu être recueillis.

De son côté, le capitaine Lacroix a communiqué, à la Société de géographie d'Alger, un télégramme qu'il a reçu de M. Coppolani, qui lui annonçait le succès de sa mission. Cette dépêche est datée d'Araouan, 26 mai. Elle a été portée par un courrier spécial à Tombouctou et de Tombouctou a gagné Dakar par le fil télégraphique dont la pose a été récemment terminée.

Bamba est une localité située sur le Niger, à environ 170 kilomètres en aval de Tombouctou. La région environnante a été souvent le théâtre des « rezzou » des Touareg Hoggar, qui ont plusieurs fois pillé Rhergo, où nos spahis soudanais furent surpris par eux en juillet 1897.

Araouan est un centre important de routes à 250 kilomètres environ au nord de Tombouctou. Les caravanes du Maroc s'y arrêtent pour ménager la transition de l'eau saharienne à celle du Soudan. René Caillié y est passé en 1826 et Oscar Lenz en 1880.

Taoudeni est une oasis enfermée dans le petit massif d'El Mouksi, à 220 mètres d'altitude. C'est un des grands dépôts de sel gemme du Sahara, à environ 700 kilomètres de Tombouctou, au croisement des routes qui conduisent à cette ville du Maroc et du Touat.

Tonkin. — M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, a pris un arrêté le 5 mai pour décider qu'une exposition des produits agricoles et industriels et des œuvres d'art de la France, des colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient s'ouvrira à Hanoï le 1er décembre 1901 et sera close le 26 janvier 1902.

Une commission provisoire a été constituée en même temps pour en étudier l'organisation et soumettre un projet au conseil supérieur de l'Indo-Chine.

Cette commission est présidée par le résident supérieur du Tonkin.

La mission Fourneau-Fondère. — M. Guillain, ministre des colonies, a décidé, le 20 juin, d'inscrire d'office au tableau d'avancement, pour l'emploi d'administrateur de 1re classe, M. Fourneau, administrateur colonial de 2e classe, et pour l'emploi d'administrateur de 3e classe, M. Fondère, administrateur-adjoint de 1re classe.

On a appris récemment le retour à la côte de ces deux explorateurs qui ont accompli avec succès, à travers le pays des Pahouins anthropophages, la mission d'étudier le tracé d'un chemin de fer de la Sangha à la mer.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE

Asie Mineure. — *Chemins de fer.* — Un syndicat anglais fait des démarches auprès du Gouvernement ottoman pour obtenir la concession d'un chemin de fer de Konieh jusqu'au golfe Persique. La nouvelle voie ferrée devrait partir d'Alexandrie à Alep, traverser le côté droit de la vallée de l'Euphrate, passer à Hib et de là continuer en traversant Bagdad et Bassorah jusqu'au golfe Persique. Une ligne de raccordement entre Konieh et les chemins de fer anatoliens est destinée à relier directement le réseau de la Méditerranée à celui de l'océan Indien.

Ce projet réalisé, on pourra faire le trajet de l'Europe centrale jusqu'à Bombay en dix jours.

Indes. — *Pétrole.* — Les producteurs de pétrole américains et russes se trouvent depuis quelque temps en présence de la concurrence redoutable que leur fait l'exploitation des sources de pétrole dans les Indes hollandaises.

Cette exploitation a son siège principal dans les îles de la Sonde et se trouve entre les mains des entrepreneurs hollandais. Le pétrole des Indes hollandaises est sur le point de conquérir les marchés chinois et d'en évincer complètement les produits russes et américains.

De 2.395.000 gallons importés en Chine dans l'année 1895, l'importation de pétrole des îles de la Sonde s'est élevée à 20 millions de gallons.

II. — AMÉRIQUE

États-Unis. — *Le Commerce extérieur en* 1898. — L'exportation des produits agricoles en 1898 se monte à 352 millions de dollars, contre 730 millions de l'année 1897.

L'exportation des produits industriels s'élève à 308 millions de dollars contre 280 millions l'année précédente. En tenant compte du fait que, durant la guerre de 1898, l'activité industrielle et commerciale a été plus ou moins affectée, l'augmentation de 28 millions de dollars dans le chiffre de l'exportation des produits industriels semble indiquer que l'industrie américaine, loin de perdre du terrain, a gagné de nouveaux marchés.

Tandis que l'exportation a augmenté continuellement depuis 1895, l'importation est restée presque stationnaire.

On voit la preuve que l'industrie américaine est de plus en plus en mesure de satisfaire ceux des besoins de la consommation intérieure pour lesquels les États-Unis étaient jusqu'ici obligés de s'adresser à l'étranger.

BIBLIOGRAPHIE

La Chine. Expansion des grandes puissances en Extrême-Orient (1895-1898). Paris, 1899, in-8 de VIII-223 pages.

Voici un ouvrage dont il ne nous est possible de dire que du bien; son auteur en effet a mis beaucoup trop à contribution (en rendant d'ailleurs loyalement à chacun son bien) les études publiées ici même sur l'Empire chinois pour que nous trouvions moyen de le critiquer. Bornons-nous donc à dire simplement que l'écrivain anonyme auquel on doit ce livre, après avoir sommairement — trop sommairement à notre gré — étudié la géographie économique de la Chine, rappelle l'histoire des rapports de ce pays avec les grandes puissances entre 1894 et 1898, puis s'occupe de l'exploitation du marché chinois, et termine par des conclusions discutables, mais le plus souvent très sages et très patriotiques.

Une carte économique de la Chine, à l'échelle de 1 : 1.250.000e, accompagne ce volume, à la fin duquel nous aurions aimé trouver une bibliographie succincte d'une des questions diplomatiques et coloniales les plus importantes et les plus sérieuses suscitées par le XIXe siècle finissant.

H. F.

Du Dahomé au Sahara, *la Nature et l'Homme*, par le commandant G. TOUTÉE. Un volume in-18 jésus, avec une planche hors texte en couleur.

Le commandant Toutée, dont le premier volume intitulé : *Dahomé, Niger, Touareg*, a obtenu un succès si légitime, aborde dans ce nouvel ouvrage un ordre d'idées tout différent de celui qui avait présidé à l'élaboration de son précédent travail.

Le but que poursuit le commandant Toutée est d'apprendre à ses lecteurs, au moyen d'observations précises, recueillies sur place, ce que sont les populations et ce que valent les terrains que la signature des dernières conventions a fait entrer dans notre domaine colonial.

La variété des recherches et la richesse des informations font que l'on peut dire de ce nouveau volume qu'il fait suite aux travaux de Barth, le maître des voyageurs africains.

La guerre de l'avenir du conseiller d'Etat impérial russe Jean de Bloch. Analyse critique par le capitaine Painvin, du 78e d'infanterie. Préface de M. le lieutenant-colonel Frocard, directeur de la *Revue du Cercle militaire*.

Cette brochure est une analyse critique très succincte de l'œuvre du conseiller d'Etat russe Jean de Bloch.

Ce serait, dit-on, après avoir lu cet ouvrage qui ne comprend pas moins de six volumes, que l'Empereur de Russie se serait décidé à faire lancer, par le comte Mouraview, la circulaire en faveur du désarmement.

Le lecteur pourra donc, grâce à la lecture de cette brochure, se faire une idée au moins approximative des questions qui feront l'objet de la conférence de La Haye.

Les arbres à gutta-percha, par Henri LECOMTE, agrégé de l'Université, Docteur ès sciences, Professeur au lycée Saint-Louis, Lauréat de l'Institut. 1 volume in 8° de 95 pages avec figures et 1 carte hors texte.

Fachoda. — La mission Marchand. La question d'Egypte. Le Bahr-el-Ghazal. La Convention du 21 mars 1899, par Paul BOURDARIE. Brochure in-8° jésus, avec cartes et illustrations : Prix : 30 centimes. Paris, imprimerie F. Levé.

Carte industrielle de la Chine par Louis Sculfort et Francis Laur.

M. Louis Sculfort, ancien membre de la mission lyonnaise d'exploration en Chine, établi maintenant à Hong-Kong où il a fondé une maison de commerce, était tout désigné pour publier une carte de la Chine indiquant les lignes ferrées et télégraphiques construites ou concédées, les mines et usines connues à l'heure actuelle. Il ne pouvait trouver de meilleur collaborateur que M. F. Laur, chargé, en 1883, par Jules Ferry, ministre des Affaire étrangères, de dresser la carte des chemins de fer à construire en Chine. Depuis cette époque, les projets sont devenus des réalités, et il suffit de jeter un coup d'œil sur la nouvelle carte pour saisir l'importance des travaux en cours d'exécution et de la révolution économique qui en résultera.

J. FRANCONIE.

Almanach du Marsouin. 1899. Annuaire illustrée de l'armée coloniale par NED NOLL. — 1 vol. in-4° de 148 pages.

Les lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* connaissent de reste l'exactitude scrupuleuse et la précision par lesquelles se distinguent les articles de notre excellent collaborateur Ned Noll ; ils retrouveront les mêmes qualités dans l'*Almanach du Marsouin* pour l'année 1899. On sait que la première partie de cet *Almanach* est consacré à un resumé des différentes opérations militaires qui ont été, au cours de l'armée précédente, effectuées aux colonies ; le résumé concis qu'en donne Ned Noll est extrêmement clair, il est accompagné de cartes et d'illustrations qui contribuent vraiment à l'intelligence du texte. Non moins clair et non moins utile est le substantiel article consacré à la guerre hispano-américaine. Au total, ce nouveau volume est digne des précédents, il continue heureusement une série dont d'autres que des militaires peuvent et doivent tirer profit.

Henri FROIDEVEAUX.

La Société des Etudes Russes s'est fondée à l'Hôtel des Sociétés Savantes. M. Léon Bourgeois, à qui nous sommes redevables de la création des cours de russe dans les lycées, a bien voulu accepter la présidence d'honneur ; M. Maurice Tourneux en est le président effectif.

Son but est de propager en France l'enseignement de la langue russe et d'encourager les études de toute nature sur la Russie, soit dans le domaine de l'histoire et de la littérature, soit dans les domaines scientifique, artistique et économique.

Le premier numéro de la **Revue des Études Russes**, organe de la Société, vient de paraître.

La Revue s'est assuré le concours d'un grand nombre d'écrivains français et russes, réputés pour leur érudition et leur compétence.

Pages d'Histoire, par M. Georges FIRMIN-DIDOT.

Sous ce modeste titre, M. G. Firmin-Didot retrace avec un esprit intuitif, ordonné et rigoureusement exempt de parti pris certains événements de notre histoire contemporaine qui paraissaient jusqu'alors comme enveloppés de mystère.

C'est la comédie pompeuse qui se

joua autour de la naissance du roi de Rome; c'est l'étrange affaire Maubreuil, dont l'action se passa sur les grands chemins, mais dont les causes demeurèrent ténébreuses; c'est la vie inquiète de Napoléon à l'île d'Elbe; ce sont de piquants détails sur le séjour de M. de Vibraye, ministre de Louis XVI, à Copenhague, et sur celui, encore plus orageux, de Macdonald dans la même cité danoise.

Une documentation forte et choisie, inédite la plupart du temps et puisée à bonne source, confère à ces *Pages d'Histoire* une autorité dont l'auteur avait déjà fait preuve dans son intéressant travail sur la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène.

Voyage d'un Anglais aux Régions interdites (*Le Pays sacré des Lamas*), par M. A. H. SAVAGE-LANDOR. Ouvrage traduit de l'anglais et résumé par M. Henri JACOTTET. — Un volume in-8° jésus contenant 129 gravures et 1 carte.

M. Savage-Landor, petit-fils d'un poète qui eut un nom dans la littérature romantique anglaise, et lui-même explorateur déjà connu par son séjour chez les Aïnos du Japon, a cherché, après tant d'autres, à atteindre Lhassa, la Rome du bouddhisme, la ville sainte interdite aux Européens. Il a échoué, lui aussi, malgré des prodiges de courage et d'endurance.

Le récit de son voyage, de sa captivité et de ses supplices, est aussi palpitant qu'un roman d'aventures.

Précis de quelques campagnes contemporaines. — III. Egypte et Soudan, par le commandant breveté E. BUJAC, chef de bataillon au 144e d'infanterie. Vol. in-8° de 496 pages avec 36 cartes ou croquis,

Cette importante étude est la troisième de la série publiée par le commandant Bujac, sous le même titre général. Les deux premières étaient consacrées l'une à la guerre des Balkans et l'autre à la campagne des Japonais contre les Chinois.

Les faits récents qui ont failli provoquer un conflit terrible entre la France et l'Angleterre donnent un intérêt tout spécial d'actualité aux travaux historiques et techniques de M. le commandant Bujac, qui nous raconte la chute de Khartoum, la mort de Gordon, la campagne des Italiens contre l'Abyssinie, enfin la dernière campagne anglaise au Soudan.

J. F.

Bonaparte et les îles Ioniennes, par E. RODOCANACHI. Un vol. in-8°. Paris, 1899.

C'est un plaisir de lire un nouvel ouvrage de M. Rodocanachi. Il y a toujours dans ses études maints détails piquants et curieux, des anecdotes inédites, pleines de saveur, bref, toujours du nouveau, charmant ou passionnant.

Ce livre sur Bonaparte et les îles Ioniennes nous expose, avec une parfaite lucidité et une érudition au-dessus de toute critique, la politique de Napoléon dans l'Archipel et l'importance qu'il attachait aux Sept Iles.

L'appendice considérable qui suit le récit comprend les pièces diplomatiques qui réglèrent la question et nous initie au sort ultérieur des îles Ioniennes.

M. RUEDEL.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Leve, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES CHEMINS DE FER EN CHINE

(*Suite et fin*).

IV. — Débouché de la Chine

Ligne de Niutchouang.

Après avoir indiqué les deux grands réseaux qui se partagent l'exploitation de la Chine, il nous reste à parler de la voie ferrée qui doit leur servir à tous deux de débouché et les relier à l'Europe. D'ailleurs la chronologie est d'accord avec la logique pour nous imposer cet ordre d'exposition.

Les Anglais, maîtres du Bas Yangtse, croyant, depuis l'éviction des Américains, la question de Tientsin-Tchinkiang en passe d'aboutir à une solution satisfaisante pour eux, cherchèrent aussitôt, par l'entremise de leur grande banque d'Extrême-Orient, la *Hongkong and Shanghaï Bank*, à mettre la main sur le chemin de fer, toujours à l'état de projet, de Chanhaikouan à Niutchouang.

Cette tentative, qui a déjà par deux fois donné lieu à de sérieuses difficultés avec la Russie, vient seulement de trouver sa solution définitive, encore qu'elle ne soit point très franche. La voie ferrée de cette région a une telle importance, qu'il convient d'y insister et de mettre en lumière les véritables intérêts qui sont en jeu et se dissimulent volontairement.

En juin 1898, la situation était celle-ci :

Du centre de la Chine jusqu'à Chanhaikouan, les voies ferrées étaient construites ou du moins définitivement tracées; le dernier tronçon qui, à partir de Tientsin, devait concentrer tout le trafic des deux réseaux, avait pour directeur un Chinois (Hon you fen) dont les Anglais s'étaient assuré la partialité en l'intéressant fortement à leurs banques. Au delà les communications cessaient brusquement, et de la Grande Muraille jusqu'à l'Est chinois, un large fossé s'étendait, sur lequel il s'agissait en quelque sorte de jeter un pont. *La ligne à construire serait le débouché unique et le chemin nécessaire de la Chine vers l'Europe. Celui qui en serait le maître deviendrait par le fait même le véritable portier du Céleste Empire.*

C'était un autre canal de Suez qu'il s'agissait d'accaparer, et c'est

ce qui explique toutes les concessions auxquelles consentit le gouvernement britannique pour y parvenir. Au fond, la garantie d'hypothèque dont il dut finalemeut se passer l'intéressait beaucoup moins au point de vue financier que politique [1].

Or, dans la région à traverser, existe à Niutchouang, port ouvert au fond du golfe du Petchili, et servant d'issue au commerce de Mandchourie, une nombreuse colonie d'Anglais et d'Américains qui redoutait l'approche lente et continue des Russes. Le Foreign Office résolut de profiter de la circonstance pour relier ce centre commercial aux lignes chinoises en déviant sur ce point la ligne à construire: elle se relierait là à la ligne Mukden-Port-Arthur et par suite au Transsibérien. Il espérait ainsi sauvegarder les intérêts commerciaux de ses nationaux, mais ce n'était là qu'un côté secondaire de la question : son véritable but était de mettre la main sur la porte de la Chine et de profiter de l'indécision qui régnait encore au sujet du tracé pour obtenir une ligne qui, longeant la mer, serait sous la surveillance et sous le feu des croiseurs anglais.

Mais les Russes veillaient :

Si la question capitale de la voie ferrée reliant le Céleste Empire au Transsibérien n'était pas encore résolue, ce n'était point un oubli du gouvernement du tsar, mais celui-ci entendait la trancher à son heure, quand sa situation en Extrême-Orient, assurée et fortifiée par la ligne Mukden-Port-Arthur, lui permettrait de ne tenir compte d'aucune opposition.

Aussi, tandis que le projet de prolongement sur Niutchouang dormait dans les cartons de la Compagnie Tientsin-Chan hai kouan, la Russie s'était fait réserver la préférence pour la construction des voies ferrées, au nord de la Grande Muraille, comme nous l'avons vu au début de cette étude. Mais elle n'avait entendu se lier d'avance par aucun engagement de tracé et, si elle acceptait d'utiliser Niutchouang pour y débarquer le matériel nécessaire à la construction de la ligne Girin-Port-Arthur, elle comptait refuser la liaison de ce port anglais non seulement à Chanhaikouan, mais même au chemin de fer du Liao Toung. Ainsi ce port ouvert resterait isolé, voué à une décadence prochaine, entre la ligne stratégique de Port-Arthur et la voie Mukden-Chanhaikouan qui devait donner à la Russie tout le débouché commercial de la Chine, et conduire au besoin ses troupes à Pékin.

Tel était le projet du tsar. On comprend maintenant l'accueil que lui réservaient les commerçants anglais et leur opposition d'autant

---

[1] L'analogie de la situation avec celle du canal de Suez ne lui échappa point: un membre de la Chambre des Communes demanda même que lord Salisbury fît racheter les obligations de Pékin-Hankeou comme autrefois les actions du Khédive.

plus acharnée que, sous prétexte d'appliquer la théorie de la porte ouverte au cas de Niutchouang, à cette *question épreuve*, il s'agissait de mettre la main sur la porte de la Chine et en même temps de la fermer aux wagons russes et aux Cosaques [1].

Ce fut à partir du milieu de 1898 que les difficultés devinrent plus aiguës et que les rivalitée s'exaspérèrent autour de ce projet de voie ferrée.

Le 14 juin 1898, la *Hong Kong and Shanghaï Bank* profitant de ce que les gouvernements français et belge, et aussi le gouvernement russe, étaient tous trois occupés des dernières négociations de la ligne d'Hankeou, obtint la ratification par le Tsong li Yamen du contrat intervenu entre le concessionnaire Hou you fen (directeur du chemic de fer du Nord) et la banque anglaise.

Celle-ci s'engageait à émettre un emprunt de 58 millions environ à 5 °/₀ et à prolonger la ligne Pékin Chanhaikouan jusqu'à Niutchouang en suivant la côte. Comme garanties, elle obtenait les revenus de la ligne en exploitation et ceux du tronçon à construire. Le personnel des ingénieurs européens resterait en place et serait chargé de l'exploitation jusqu'à la fin de l'amortissement de l'emprunt.

A peine ces faits étaient-ils connus que, le 18 juin, le chargé d'affaires russe, M. Pavlof, se rendait au Tsong li Yamen et protestait, au nom de son gouvernement. Il invoquait l'article 3 de la Convention Cassini : *La Chine réserve à la Russie la construction des voies ferrées de Girin à Chanhaikouan et à Niutchouang, au cas où elle ne serait pas capable de le faire elle-même. Le tracé sera celui déjà prévu par la Chine*, et exigeait l'annulation du contrat déjà signé. En cas de refus, les troupes russes étaient prêtes à occuper Kouldja.

Il obtint une première satisfaction : le contrôle de la ligne resterait aux Chinois et la *Hong Kong and Shanghaï Bank* n'aurait droit à aucune hypothèque.

En réponse Sir Claude Mac Donald fut chargé par Lord Salisbury d'offrir au Fils du Ciel l'appui de la flotte britannique *contre toute agression provoquée par l'observation fidèle d'un contrat librement signé* (28 juillet). Le Tsong li Yamen remercia chaleureusement de cette offre gracieuse, mais, méfiant, eut soin d'ajouter que personne ne menaçait la Chine.

Le 27 juillet M. Pavlof renouvelait ses instances et exigeait que le gouvernement chinois prit l'engagement formel :

1° De ne pas aliéner, ni hypothéquer la ligne future au profit d'une puissance étrangère ;

---

[1] Les Anglais, s'ils construisaient la ligne, avaient naturellement l'intention de lui donner l'écartement normal et de mettre ainsi une gêne au trafic russe et un obstacle à leurs wagons, trop larges.

2° De ne pas y laisser d'employés étrangers au Nord de la Grande Muraille, une fois la ligne construite.

A cette nouvelle, l'émotion fut d'autant plus vive à Londres que Lord Curzon avait déjà annoncé aux Communes la ratification du contrat du 14 juin, et sir Claude Mac Donald reçut l'ordre de protester *contre l'ingérence des Russes dans un contrat relatif à une voie ferrée entre deux points comme Tientsin et Niutchouang où le commerce anglais était prépondérant.*

Pour la première fois dans cette affaire, abandonnant la fiction du gouvernement chinois seul responsable de ses engagements, le Foreign Office s'adressait à la Russie, et dès lors les négociations se trouvèrent engagées directement entre Londres et Saint-Pétersbourg. Elles furent parfois très pénibles, et le 6 août l'activité des pourparlers et un incessant échange de dépêches firent croire à l'imminence d'une rupture. Ce fut au contraire l'entente qui se produisit. En septembre un accord fut conclu.

L'Angleterre retirait ses prétentions. La Banque anglaise fournirait les fonds, sans aucune hypothèque sur la future ligne et l'emprunt n'aurait comme garantie que les revenus du tronçon existant (Tientsin-Chanhaikouan).

Mais l'insuccès de la diplomatie britannique trouvait dans cet accord de larges compensations:

D'abord, grâce à cette *question épreuve* elle avait pu mesurer les progrès qu'avait fait l'influence russe dans le Nord, et se rendre compte qu'il fallait définitivement renoncer à la politique de la *porte ouverte* dans la Chine septentrionale. Puis, dans le sud et le centre du Céleste Empire, elle obtenait les avantages suivants [1].

— Le syndicat anglo-italien du Chansi pourra prolonger la voie ferrée de Pékin à Honan fou jusqu'à Siang-Yang.

— La concession — très importante — du chemin de fer de Kooulong à Canton lui est accordée.

— Enfin une phrase, d'ailleurs vague, et destinée à satisfaire son amour-propre, semble délimiter comme sphère d'influence anglaise le bassin du Yang-tse et réserver la Mandchourie aux Russes.

Ainsi c'est à nos dépens que les Anglais trouvaient des compensations à leur reculade devant les Russes.

Mais l'ère des difficultés n'était pas close, et dès le mois de novembre, on pouvait prévoir que la question renaîtrait au printemps, plus brûlante que jamais. En attendant les rivalités se manifestaient à propos du personnage d'Hou you fen. D'abord la faveur de l'Angleterre l'avait fait entrer au Tsong li Yamen; l'arrivée du nouveau ministre

---

[1] Déjà mentionnés dans le courant de cette étude, au fur et à mesure qu'il était parlé de ces différentes lignes.

du tsar l'en fit sortir ; puis M. de Giers obtint sa révocation de Directeur du chemin de fer du Nord, à cause de ses attaches avec les banques anglaises, et fit successivement nommer à sa place deux créatures des Russes, dont l'un n'était autre que le Président de l'Est-Chinois, Shu tching tcheng; il fut d'ailleurs remplacé quelques jours après par un Mandchou très influent, Tchang-Y, nommé en novembre 1898 Directeur des chemins de fer et des mines du Tcheli et du Chan si septentrional, et dont la sympathie était toute acquise au gouvernement russe.

En vain sir Claude Mac Donald multipliait ses protestations et ses demandes d'enquête auprès des ministres chinois. Aucune satisfaction ne lui fut accordée. Mais, le 4 février, jour de l'émission de l'emprunt à Londres, grande fut la stupéfaction quand on vit le prospectus affirmer contrairement à l'accord anglo-russe de septembre dernier, que le gouvernement chinois s'était engagé:

1° A affecter tout d'abord au service des intérêts et de l'amortissement les produits de la ligne *en deçà et au delà* de Chanhaikouan.

2° A laisser en place jusqu'à la fin de l'amortissement l'ingénieur en chef et le contrôleur général, tous deux Anglais.

M. de Giers se rendit aussitôt au Tsong li Yamen et protesta, en termes très énergiques, contre l'oubli de l'article 3 de la Convention Cassini et contre la violation des promesses faites par la Chine au ministre du tsar le 27 juillet précédent.

Le conflit, ajourné pendant quelques mois, renaissait, aussi aigu que lors de la première affaire de Niutchouaug.

Cette réédition de la *question épreuve*, car le Foreign Office voulut profiter de ces nouvelles négociations pour faire une dernière tentative et obtenir de la Russie la reconnaissance de la vallée du Yang tse comme sphère d'influence anglaise, se liquida par un second insuccès. D'après les notes échangées à Saint-Pétersbourg, le 28 avril 1899 entre le comte Mouravief et l'ambassadeur britannique[1] l'Angleterre s'engage à ne plus demander ni soutenir aucune concession de voie ferrée au nord de la Grande Muraille, et la Russie prend le même engagement à l'égard de la vallée du Yangtse.

Cet accord, dont il a été beaucoup parlé ; et dont on a exagéré l'importance, ne fait que *concerner le partage des sphères de concessions de chemins de fer à construire et à exploiter en Chine* et n'a pas d'autre signification.

Une note additionnelle a pour but de préciser la situation en ce qui concerne la ligne de Niutchouang construite par les Anglais dans la sphère désormais réservée aux Russes.

---

[1] Voir ici même le texte exact de ces deux notes (N° du 15 mai 1899, pages 94 et 95).

Le gouverement britannique retire sa prétention de faire garantir l'emprunt par une hypothèque sur la future voie ferrée *au delà de Chanhaikouan*.

D'autre part, si le gouvernement chinois nomme un ingénieur ou un contrôleur anglais pour diriger les travaux ou surveiller l'emploi des fonds, il demeure entendu que ce fait ne constitue aucunement un contrôle étranger.

Les Anglais ne peuvent donc conserver aucun espoir de tirer un avantage politique quelconque de cette ligne qu'ils construisent, mais pour laquelle ils n'ont point les garanties financières stipulées dans toutes les autres concessions. De plus elle s'arrêtera à Niutchouang et l'embranchement qu'ils projetaient vers Mukden sera construit par la Chine elle-même.

Ce tronçon — Liao heichan à Sin minting — qui eût mis en communication le port anglais avec le centre de la Mandchourie et l'eût relié au Transsibérien sera-t-il réellement construit? On peut en douter, car les Russes, mettant à profit la récente convention qui les laisse libres d'agir dans le Nord, ont aussitôt remanié le réseau projeté et, sans attendre l'autorisation du Tsong li Yamen, ont déjà commencé les travaux d'une voie directe de Mukden à Pékin.

Ce nouveau projet de chemin de fer a une importance considérable, aux points de vue politique, stratégique et commercial.Il conduit de Mandchourie à la capitale du Céleste Empire par une route que l'éloignement de la côte défend naturellement contre les attaques d'une puissance maritime; construit avec le même écartement de rails que les réseaux de l'est chinois et du Grand Central, il établit la communication — sans transbordement — depuis Moscou jusqu'à Pékin.

Il est permis de supposer que l'influence des ministres du tsar à Pékin sera assez grande pour faire échouer le projet — chinois — de Liao heichan à Sin minting, et pour réserver à la nouvelle ligne russe (Mukden-Pékin) l'avantage d'être l'unique débouché du Céleste Empire : Niutchouang, acculé à l'extrémité d'une impasse, se trouvera voué à une décadence rapide.

Mais, en toute bonne foi, les Anglais devront reconnaître qu'ils sont seuls coupables d'avoir provoqué, puis ratifié la convention du 28 avril 1899 que les Russes se contentent d'appliquer à la lettre.

V. — Chemins de fer d'Indo-Chine.

Les chemins de fer d'Indo-Chine sont nettement séparés des réseaux précédents, et par la configuration géographique, et par l'éloignement du Transsibérien, auquel ils ne pourront se relier utilement avant d'être par eux-mêmes l'objet d'un trafic considérable.

Le but auquel ils doivent viser tout d'abord est la mise en valeur de notre empire asiatique, et — comme complément ou plutôt comme condition nécessaire de ce développement économique et commercial — la liaison et la *soudure*, projetée depuis quinze ans, aujourd'hui prochaine, avec les provinces chinoises limitrophes, le Kouang Toung, le Kouang si, et surtout le Yunnan.

Cette extrémité méridionale du Céleste Empire — bien détachée des autres réseaux chinois — est un plateau, abrupt du côté du Yang tse, défendu de la Birmanie par une série de hautes chaînes parallèles, fort difficiles à franchir, et qui s'abaisse doucement au Sud-Est vers le Tonkin et le Si-Kiang. Les fleuves qui en descendent suivent cette direction qui est aussi celle des voies naturelles de pénétration jusqu'au cœur du pays, à Yunnanfou.

La vallée du fleuve Rouge nous donne la meilleure des routes [1] qui conduisent à ce plateau, encore peu peuplé, mais riche en produits miniers. Elle fut autrefois très fréquentée avant que nous ayons réussi à y accumuler les obstacles de tout genre. Une autre voie parallèle descend par Pese sur Pakhoï et sur Outcheoufou. Toute entière en Chine, elle longe, à peu de distance, notre frontière du Tonkin. Mais au lieu de chercher à la dévier pour la faire aboutir sur notre territoire — tentative bien hasardée tant que nous aurons les mêmes systèmes et procédés douaniers — il vaut mieux travailler à développer notre voie du fleuve Rouge puisqu'elle nous appartient déjà, qu'elle a plus de chance de réussir, étant le débouché le plus économique et le plus rapide du Yunnan, et qu'enfin nous nous rapprochons par là du Yang tse, et pourrons prendre sur ce plateau, qui commande le bassin supérieur du « Fleuve », une position militaire qui pour nous peut être de la plus grande utilité dans l'avenir.

Ce rapide exposé était nécessaire pour montrer la variété et la différence des intérêts qui s'attachent aux diverses voies ferrées que M. Doumer a fait adopter, voter et souscrire par un emprunt récent qui a réussi au delà de toute espérance.

Outre le prolongement jusqu'à Hanoï d'une part, et de l'autre jusqu'à Longtcheou [2] et Nanning fou de la ligne Phu lang tong-Lang son, destinée à relier la capitale du Tonkin à la route chinoise qui descend de Yunnan fou par Pese, les ingénieurs achèvent, au delà de la frontière, la dernière étude de la voie ferrée Hanoï-Yunnan fou qui doit être la grande artère centrale du Tonkin et, selon nous, le principal débouché du Yunnan [3]. Les diverses mis-

[1] Les rapports de la mission lyonnaise sont très concluants à cet égard.

[2] Dans le Kouang si, à 70 kilomètres de notre frontière.

[3] Rappelons, pour mémoire, dans cette étude des chemins de fer de Chine ou pénétrant en Chine, que le projet adopté et voté prévoit trois petites lignes côtières qui se relieront ensuite pour établir la future voie de Saïgon à Hanoï et au Yunnan.

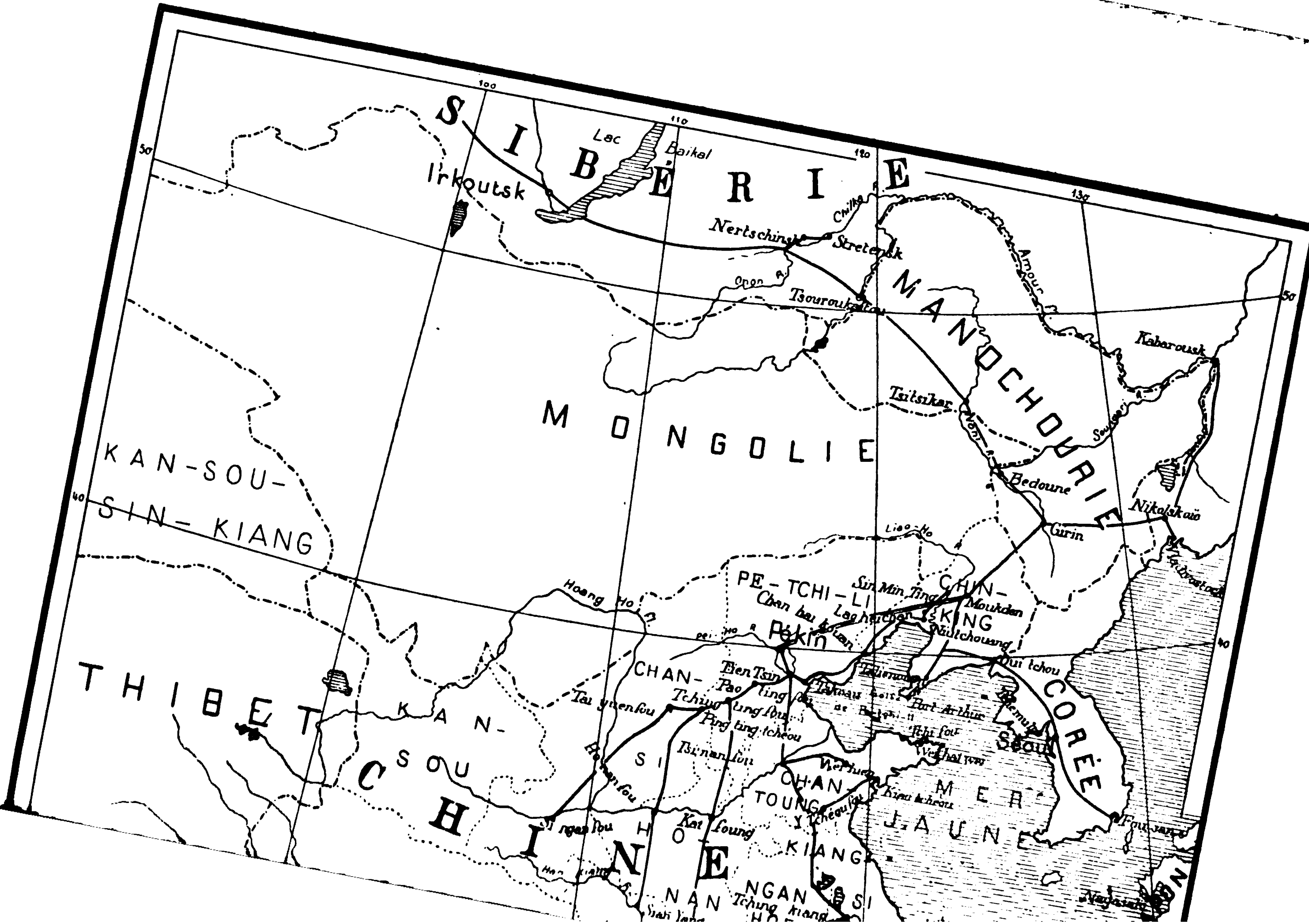
SIBÉRIE
Irkoutsk
Lac Baikal
Nertschinsk
Stretensk
Chilka
Amour
Onon
Tsouroukaitou
MANDCHOURIE
Kabarousk
Tsitsikar
Noni
Bedoune
Nikolskaïo
Girin
Liao-Ho
MONGOLIE
KAN-SOU-SIN-KIANG
PE-TCHI-LI
Sin Min Ting
Moukden
CHIN-KING
Niutchouang
Pékin
Hoang Ho
CHAN-SI
Tien Tsin
Tai yuen fou
Ping ting tcheou
Tsi nan fou
Port Arthur
Tchi fou
Oui tchou
Séoul
CORÉE
CHAN-TOUNG
Kiao tchéou
MER JAUNE
THIBET
KAN-SOU
CHINE
HO-NAN
NGAN-HOEI
KIANG-SI
Ho nan fou
Kai foung
Fousan
Nagasaki

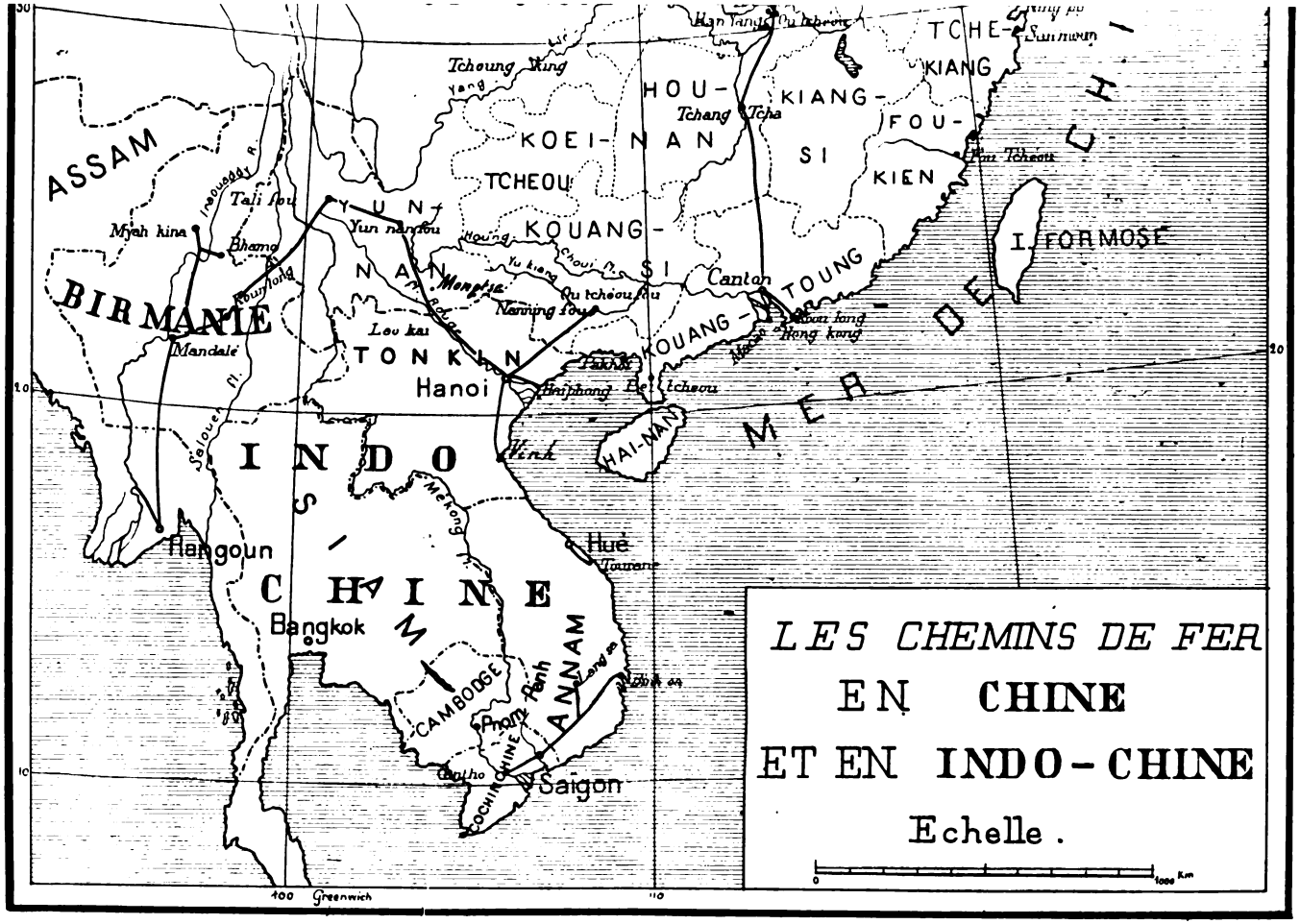
LES CHEMINS DE FER
EN CHINE
ET EN INDO-CHINE
Echelle.
ASSAM
BIRMANIE
INDO
CHINE
SIAM
ANNAM
CAMBODGE
COCHINCHINE
TONKIN
YUN-NAN
KOEI-NAN
HOU-NAN
KIANG-SI
TCHE-KIANG
FOU-KIEN
TCHEOU
KOUANG-SI
KOUANG-TOUNG
HAI-NAN
I. FORMOSE
MER DE CHINE
Tchoung King
Tchang Tcha
Fou Tcheou
Canton
Hong kong
Hanoi
Haiphong
Pakhoi
Bei tcheou
Vinh
Hué
Tourane
Saigon
Cantho
Phnom Penh
Bangkok
Rangoun
Mandalé
Myah kina
Bhamo
Tali fou
Yun nan fou
Lao kai
Nanning fou
Ou tcheou fou
Mekong fl.
Salouen fl.
Irrawaddy R.
Greenwich
100
110
20
10
0
1000 Km

sions qui se sont occupées de la question s'accordent à reconnaître que le tracé est relativement facile, que les difficultés sont, en tout cas, infiniment moindres que celles de l'autre chemin de fer par lequel les Anglais tentent d'aboutir au même point. Mettons-nous donc à l'œuvre sans perdre de temps et, par une sage réglementation douanière, mais surtout par une application pratique de celle-ci, cherchons à développer les échanges et le transit par la voie du Tonkin

En juin 98, le Tsong li Yamen nous a accordé la voie ferrée de Pakhoï à Nanningfou, mais il faut espérer que nous aurons soin de ne pas profiter de cette concession : nous ne l'avons, en effet, demandée que pour éviter de voir les Anglais à l'obtenir et développer par là la voie chinoise de Pese, rivale de la nôtre.

Lorsque nous aurons mis en valeur notre empire indo-chinois, quand le Yunnan, notre hinterland naturel, sera, grâce à ses richesses utilisées, repeuplé et prospère, la production de ces régions sera suffisante pour permettre l'établissement d'une voie ferrée de Hanoï à Hankeou, ainsi reliée au Transsibérien. Mais, pour l'instant, il faut aller au plus pressé, mettre en valeur ce que nous possédons et ce qui nous est réservé, et surtout le défendre contre les convoitises étrangères, car les Anglais aussi veulent atteindre le Yunnan et s'avancent de deux côtés à la fois.

Non seulement leur batellerie remonte déjà jusqu'à Nanningfou et prépare à leur commerce la voie de Perse, mais un péril plus grave menace à l'Ouest le succès de notre pénétration au Yunnan.

Depuis plusieurs années, leur chemin de fer de Birmanie se ramifie au nord de Mandalé en trois embranchements, et ces trois voies différentes cherchent le défaut de la cuirasse qui protège le Yunnan à l'ouest. Les difficultés, bien que gigantesques, n'effraient point les Anglais. La ligne qu'ils tentent de construire ne fera jamais ses frais, mais les relations commerciales à établir entre la Birmanie et le Yunnan ne constituent pour eux qu'un côté de la question. Ce chemin de fer a une importance politique et stratégique très supérieure à l'intérêt économique : ce n'est point seulement le centre d'une région minière que les Anglais cherchent à atteindre. C'est aussi et surtout le bassin du Yang tse, donc ils tiennent à l'autre extrémité le débouché fluvial.

Se réserver cette vallée comme sphère d'influence par l'occupation des deux extrémités du fleuve ; atteindre la région du Setchouen, si riche, si peuplée et si variée comme productions ; établir une route — surtout militaire — entre l'Inde et leur nouvelle Egypte, tel est le projet des Anglais [1].

---

[1] Ce sont les idées que lord Curzon avait déjà souvent émises en Angleterre. Maintenant qu'il est vice-roi des Indes, nul doute qu'il cherchera, avec plus d'ardeur encore, à faire triompher cette politique.

Or le plateau de Yunnan, comme l'Abyssinie sur le Haut Nil, surveille et commande cette route. A nous de l'occuper et d'y prendre position. Il en est temps encore.

*
* *

Les pages qui précèdent montrent quelle importance a pris aujourd'hui la question des chemins de fer en Chine. En l'espace de quinze mois (février 1898 — mai 1899), deux réseaux complets de voies ferrées ont été projetés, concédés, et sont déjà commencés. En 1903, ils seront tout près d'être achevés.

Le premier, destiné à devenir la grande artère centrale de la Chine, est, dans sa partie Nord, construit ou patronné par les Russes. Son éloignement de la mer le met à l'abri des démonstrations de la flotte britannique.

Le second appartient aux Anglais et aux Allemands. Il dessert toute la côte depuis Ghanghai et Ningpo jusqu'à Tientsin. Bientôt il atteindra Niutchouang, mais il est douteux qu'il dépasse ce centre commercial et que la ligne qui doit le relier aux voies de Mandchourie soit jamais construite.

Dans cette province, les Russes achèvent l'Est Chinois, dernier tronçon du Transsibérien, d'où partiront des embranchements vers les lignes de Corée et vers Port-Arthur. Enfin ils ont déjà commencé la ligne de Mukden à Pékin, destinée à rassembler le trafic des deux réseaux et à devenir le débouché unique de Chine en Europe. Malgré tous ses efforts, le Foreign Office sort vaincu de la lutte engagée pour obtenir cette importante voie ferrée.

Par cette ligne, le gouvernement du tsar pourra transporter ses troupes sans transbordement et en toute sécurité, jusqu'à la capitale du Céleste Empire. En tout cas, il pourra disposer du chemin de fer de Hankeou, centre du commerce d'un tiers de la Chine, et sera maître de l'embranchement qui, par Tai yuen fou, atteint Si ngan fou.

Cette ville, débouché de tout le Kansou, ne sera pas reliée au Yang tse, et la Russie tient ainsi l'unique voie de retraite de la cour chinoise, en cas de danger du côté de la mer.

Mais cette route est aussi celle des caravanes qui s'en vont de là jusqu'à Kashgar et mettent en communication la Chine avec l'Asie centrale : *L'embranchement de Si ngan fou n'est que l'amorce d'un nouveau transasiatique qui reliera Pékin à Samarcande et marquera dans quelques années la frontière méridionale de l'empire des tsars en Asie.*

L'influence que prennent les Russes dans la vallée du Hoang-Ho supérieur barre la route aux Allemands et ne leur laisse que le bassin inférieur de ce fleuve.

Les Anglais qui n'ont pu conduire leur chemin de fer de Tchinkiang jusqu'à Pékin sont ainsi rejetés, loin du pouvoir central, dans

le bassin du Yang tse. Depuis longtemps ils le convoitent, mais les derniers événements et la récente convention avec les Russes vont les décider à y concentrer leurs efforts et hâter leur action.

De jour en jour les partisans de la porte ouverte deviennent plus rares, et le démembrement de la Chine est imminent.

Le récent accord anglo russe (28 avril 1899) n'est autre chose qu'un protocole concernant les voies ferrées, mais il aura d'importants résultats : Les lignes concentrent le trafic des régions traversées et groupent celles-ci d'une façon plus étroite; les réseaux constituent un nouveau squelette au vaste organisme qui se désagrégeait, mais les rivalités économiques créent autour de chacun d'eux des fossés profonds, destinés à devenir les lignes de rupture du vieil Empire que l'Europe va se partager.

La question est donc grave et la solution est proche.

Dans cette lutte pour la concession des voies ferrées, la part de la France a été modeste, et se borne à la région du Yunnan, hinterland naturel du Tonkin. C'est une raison de plus pour en tirer tout le parti possible et exiger que nos droits soient sauvegardés.

Or nos rivaux projettent de Birmanie vers le Yang-tse une voie ferrée qui menace notre pénétration au Yunnan.

Il faut s'en rendre compte, y veiller, prévoir un conflit possible, et le prévenir sans reculer.

JEAN DE MARCILLAC,
Enseigne de vaisseau.

LA CONSTITUTION COLONIALE DE 1791

Il y a quinze ans à peine, au moment où M. Ferry dirigeait l'État, où les affaires d'Égypte, de Tunisie, du Tonkin, de Madagascar passionnaient tout le monde en France, l'objet des discussions était l'utilité des colonies. Aujourd'hui, tant les idées vont vite ou tant est fort le fait accompli ! nous avons des colonies immenses et l'on ne discute plus que sur le régime qui leur convient.

L'accord, il est vrai, ne semble pas près de se faire sur ce point. M. d'Estournelles, qui a vu de près l'Angleterre, a nié, après Sir Ch. Dilke parlant pour son pays, que la représentation coloniale fût légitime en droit et profitable en fait. Un autre homme politique, M. Siegfried, qui connaît bien l'administration coloniale pour l'avoir dirigée, a fait le procès de notre législation et a jugé en termes sévères l'empirisme où nous nous sommes complu : « Les mesures d'occasion, dit-il, les décisions de circonstance se sont accumulées,

se répétant ou s'abrogeant, s'efforçant de se compléter ou de se corriger, sans que rien de durable pût être édifié; et lorsque parfois on a songé à faire mieux, la longue préparation d'une réglementation définitive a lassé la patience des législateurs. »

Il est de fait que notre législation coloniale est un bizarre amalgame de la loi du 12 nivôse an VI, des ordonnances des 21 août 1825, 9 février 1827 et 22 août 1833, du sénatus-consulte du 3 mai 1854 et de mesures législatives, prises chaque année et même plusieurs fois l'an, depuis 1870. Mais est-il possible de mettre de l'ordre dans ce chaos? Est-il désirable d'avoir une législation uniforme pour toutes nos colonies?

L'idée dominante aujourd'hui, idée juste fondée en science et en raison, est de traiter chaque colonie, chaque groupe de possessions suivant sa nature propre. La population, les ressources, le climat sont essentiellement différents d'une latitude à l'autre; différent doit être le régime. Néanmoins, il peut être établi, semble-t-il, des règles fixes, très générales, sur les droits des indigènes, les pouvoirs des gouverneurs, l'action politique et économique de la métropole, la préparation de la loi, etc. C'est ce qu'a pensé M. Siegfried, et c'est dans ce sens qu'il a rédigé un projet de loi.

Je n'ai pas qualité pour juger l'œuvre législative qu'il propose. Mais je voudrais, à ce sujet, remettre au jour un projet de constitution coloniale, qui me semble avoir beaucoup des mérites que l'on cherche. Qui sait même s'il ne dispenserait pas d'une nouvelle rédaction?

Je veux parler du statut colonial adopté le 15 juin 1791 par la Constituante, pour servir de modèle à l'Assemblée coloniale de Saint-Domingue appelée à proposer elle-même un plan de constitution.

*
* *

Examinons d'abord les ambiances.

La Constituante avait à réformer les colonies, comme la France. Elle le fit, sinon avec la même décision, du moins avec le même zèle; non d'après des idées préconçues et des théories toutes faites, mais à l'aide d'informations multiples et expérimentalement. C'est même le souci des informations qui causa ses lenteurs, et leur diversité qui compliqua sa tâche. Députés extraordinaires du commerce, intéressés à l'exclusif métropolitain et à la traite des noirs, colons blancs de la Société Massiac, asservis aux préjugés de noblesse et de couleur, patriotes dévoués à l'abolition de la traite et à la liberté politique des mulâtres, députés ou délégués occasionnels des îles, enclins à l'indépendance, Jacobins, démocrates encore timides mais déjà passionnés défenseurs des droits de l'homme :

tous ces groupes et toutes ces activités troublèrent la sérénité des législateurs par leurs interventions et leurs intrigues. L'Assemblée ne sut auquel entendre; elle ne put croire ni le ministre parlant le langage des fonctionnaires coloniaux, hostiles aux réformes, ni le Comité colonial, dominé par les colons blancs, ni son rapporteur ordinaire Barnave, maintenu par les Lameth sous l'influence des grands propriétaires. Elle hésita, se déjugea à plusieurs reprises, eut peur de ses propres idées, et finalement laissa les colonies en plein désarroi de réforme ébauchée,en pleine guerre civile et servile.

Malgré cela et malgré les reproches qu'encourent ceux qui l'ont conseillée en la matière, la Constituante a accompli une œuvre de législation coloniale du plus haut intérêt. Elle a d'abord accueilli, à la demande des colons et de nombreux bailliages de France, les députés de Saint-Domingue, de la Guadeloupe, de la Martinique, et plus tard de l'Inde et de l'Ile-de-France [1]. Elle a reconnu les Assemblées coloniales spontanément formées et provoqué l'élection des autres [2]. Elle a transformé le régime économique des colonies en abolissant le privilège de la Compagnie des Indes et en établissant un tarif douanier colonial, libéralement protectionniste [3]. Elle a pris, le 15 mai 1791, une décision grave sur l'état des personnes, en donnant l'électorat et l'éligibilité aux hommes libres « nés de père et mère libres », et une autre plus grave encore, le 24 septembre, en les leur retirant.

C'est précisément entre ces deux actes législatifs contradictoires que se place le statut du 15 juin, qui contient toute la pensée de la Constituante en matière de législation coloniale.

Il ne faudrait pas croire que ce statut fût une œuvre de circonstance et de rédaction hâtive. Annoncé dès le mois de mars 1790, il fut élaboré durant l'hiver de 1790-91 et était prêt au mois du mai. Il ne fut présenté qu'en juin par Defermon au lieu de Barnave, parce que le décret du 15 mai avait jeté le désarroi dans le Comitié colonial, très hostile aux droits des mulâtres. Si la chose tourna comme elle fit le 15 mai, et si, au lieu du vote sur le statut, que l'on désirait, on eut le vote sur les droits politiques des mulâtres, que l'on redoutait, la faute en est aux colons blancs eux-mêmes. Ils refusèrent, au sein du Comité, d'adhérer au statut tant que l'Assemblée n'aurait pas, par une décision ferme, reconnu aux Assemblées coloniales l'initiative législative sur l'état des personnes. Voici comment un de leurs représentants les plus actifs, le marquis de Gouy d'Arsy, expose toute cette affaire [4] :

---

[1] 4-7 juillet, 22 sept., 14 oct. 1789; 19 sept. 1790; 12 février 1791.
[2] Décret du 8 mars et Instructions du 28 mars 1790.
[3] 3 avril 1790, 21 juin 1791.
[4] Lettre à ses Commettants, 15-31 mai 1791, p. 5.

« Ce fut vers la fin d'avril que l'on agita à un Comité assez nombreux la question de savoir comment et sous quel rapport on présenterait à l'Assemblée nationale les instructions que nous avions passé tout l'hiver à préparer pour les colonies.

« Ce grand ouvrage, dont tous les articles avaient été proposés au Comité, discutés et débattus en présence de vos députés, des membres de l'Assemblée de Saint-Marc, des députés extraordinaires du Cap, rédigé depuis par M. Barnave, formait le Code de cette constitution provisoire, sur laquelle les Assemblées coloniales devaient exercer leur initiative. Trois Comités, ceux du commerce, de constitution et de marine, avaient été adjoints au Comité colonial pour donner à ce travail toute la perfection dont il était susceptible; plusieurs lectures en avaient été faites en présence de ces Comités réunis, les modifications étaient arrêtées et tout paraissait convenu, lorsque les députés des colonies déclarèrent unanimement qu'ils n'adhèreraient à ces instructions qu'autant que l'Assemblée nationale aurait témoigné, par un acte authentique, qu'elle avait à cœur le bonheur et la tranquillité des colons et qu'elle en assurerait à jamais les bases par un décret non équivoque, qui effacerait toutes les ambiguités reprochées au décret précédent et qui dissiperait enfin tous les doutes élevés contre l'initiative en réduisant en décret solennel le considérant du 12 octobre 1790 sur l'état des personnes.

« La fermeté avec laquelle nous fîmes cette déclaration prouva sans peine aux quatre Comités qu'il serait inutile de la combattre. On ne songea donc plus de part et d'autre qu'aux moyens d'exécution.

« M. Barnave pensa qu'il fallait solliciter de l'Assemblée ce décret préparatoire par un rapport *ad hoc*, et moi je soutins que cette demande isolée attirant l'attention de l'Assemblée sur un seul point, exciterait probablement une discussion trop vive. L'avis de M. Barnave prévalut. M. De Lattre fut chargé du rapport. »

Dès la première journée, le 13 mai, on s'aperçut que le terrain était mal choisi. Les amis des noirs avaient empêché qu'on n'étouffât la discussion et s'étaient montrés décidés à défendre les « Droits de l'homme ». Aussi y eut-il, dans la nuit, un conciliabule au Comité colonial, et l'on résolut « de proposer à l'Assemblée de reconnaître et consacrer catégoriquement l'esclavage des noirs [1]. » Les colons eurent quelques avantages dans la journée du 14, mais qui n'empêchèrent pas leur défaite définitive. Cette défaite leur fut très sensible, et le soir même, de Gouy d'Arsy leur fit prendre la résolution de s'abstenir désormais des délibérations de l'Assemblée [2].

---

[1] De Gouy d'Arsy, *L. à ses Comm.*, p 19.

[2] C'est dans le discours qu'il prononça en cette circonstance que l'on trouve la première déformation du mot prononcé par Robespierre dans la séance du 13 mai :

Les membres du Comité colonial, sans être engagés par cette résolution, la suivirent pour les délibérations du Comité. « Barnave, nous apprend de Gouy d'Arsy [1], se rendait au Comité pour déclarer qu'il ne savait pas de remède à la faute qu'on avait faite ; quelques autres y allaient pour ne rien dire, et l'on se retirait toujours sans rien conclure. » Barnave est encore plus affirmatif et déclare [2] : « Depuis le vote du décret du 15 mai, je n'ai pris aucune part aux travaux du Comité des colonies. J'ai donné ma démission au Comité, qui m'a prié de ne pas l'ébruiter. Defermon fut chargé à ma place de rédiger les instructions. »

Les instructions dont il s'agit ne sont autres que le statut du 15 juin. Quelle fut la part de Barnave et de Defermon dans la rédaction? Il est difficile de le dire, et les témoignages, comme on le voit, sont contradictoires. Ce qui est certain, c'est que le projet fut adopté en bloc, avec ses 255 articles, presque sans discussion [3]. Le décret suivant en précisait la nature et la portée [4] :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu la lecture des instructions, décrète :

« Que son président se retirera par devers le Roi, pour le prier de les faire adresser, ainsi que le présent décret, au gouverneur de la colonie de Saint-Domingue, pour servir de mémoire et d'instruction seulement;

« Que l'Assemblée coloniale pourra mettre provisoirement à exécution, avec l'approbation préalable du gouverneur, les dispositions des instructions et des différents décrets de l'Assemblée nationale qu'ils croiront pouvoir convenir à la colonie;

« A cet effet, et pour mettre l'Assemblée coloniale à même d'user de cette faculté, il lui sera adressé un exemplaire des décrets de l'Assemblée nationale, acceptés et sanctionnés par le Roi, à titre d'instruction seulement et sans qu'aucune disposition des décrets, qui n'auraient pas été faits pour les colonies, puisse être appliquée avec ou sans modifications par l'Assemblée coloniale qu'avec l'approbation provisoire du gouverneur. »

Décret et instruction furent envoyés à Saint-Domingue. Mais l'As-

---

« Robespierre, s'écrie-t-il, Robespierre a dit : « Périssent les colonies plutôt que d'altérer un principe! » Il l'a dit, et de coupables applaudissements ont consacré ce criminel adage. (*Ibid.*, p. 29.) Robespierre ne prononça pas cette phrase et surtout n'exprima pas cette pensée. De Gouy d'Arsy peut donc être regardé comme l'auteur de la calomnie qui a fait si belle fortune. (Cf. mon livre : *Les colonies pendant la Révolution*, p. 321. Perrin, 1899.)

[1] *Ibid.*, p. 39.

[2] Arch. parl., XXIX, 661.

[3] Pétion et Grégoire eussent voulu faire ajourner l'adoption de cette « encyclopédie législative », parce que, disaient-ils, « les citoyens de couleur y sont reconnus citoyens actifs, mais non éligibles. » (Arch. parl., XXVII, 235.)

[4] Procès-verbal de la Constituante, n° 681, t. 59, p. 6.

semblée coloniale, pour qui ils étaient faits, n'en délibéra même pas. L'assemblée de Léogane, en effet, réunie le 4 août, vit éclater, le 16, la première révolte des esclaves au quartier du Limbé, et, avant la fin d'août, elle était si bien entourée d'insurgés, qu'elle eut peine à se frayer un passage vers le Cap, où elle voulait s'installer. Dès lors, elle ne s'occupa plus que de faire face aux dangers qui menaçaient la colonie. La Législative, de son côté, succéda à la Constituante avant que la paix fût rétablie, et elle dut songer bien plus à apaiser la guerre civile et servile qu'à établir une législation définitive.

La Constitution coloniale de 1791 fut donc une constitution mort-née.

***

Elle n'en est pas moins très sage et très digne d'une longue application.

En voici la disposition matérielle :

Titre I (7 art.) : Bases générales.

T. II (6 art.) : Divisions du territoire.

T. III (25 art.) : Assemblées primaires et électorales; bases de représentation.

T. IV (8 art.) : Législation; § 1, bases; § 2, députation au Corps législatif.

T. V (59 art.) : Administration; § 1, bases; § 2, assemblées coloniales et commissaires intermédiaires; § 3, directoires; § 4, syndics municipaux.

T. VI (44 art.) : Pouvoir exécutif; § 1, gouverneur; § 2, directeur général.

T. VII (68 art.) : Ordre judiciaire; § 1, arbitres; § 2, juges et tribunaux; § 3, juges de paix; § 4, tribunaux de district.

T. VIII (37 art.) : Force publique; articles fondamentaux; § 1, garde nationale; § 2, troupes de lignes; § 3, gendarmerie nationale.

Cette simple énumération des matières montre que l'œuvre est complète et bien ordonnée. L'ordre en a, d'ailleurs, été respecté dans les règlements postérieurs, si différents d'esprit et de tendances. Une analyse rapide va en dégager l'esprit libéral et le sens pratique.

Tout d'abord, le titre Ier tranche la question, tant controversée aujourd'hui, des rapports entre métropole et colonie. « La colonie de Saint-Domingue, y est-il dit, fait partie de l'empire français; en conséquence, elle concourra à la délégation des pouvoirs nationaux et nommera des députés au Corps législatif et des membres au tribunal de cassation; elle sera, comme toutes les autres parties de l'empire, gouvernée par des pouvoirs nationaux et par les institutions particulières établies dans son territoire pour y exercer les fonctions qui leur seront déléguées par les lois constitutionnelles; les circonstances

locales et la distance qui sépare la colonie des autres parties de l'empire exigeant des modifications dans l'application des lois constitutionnelles du royaume, celles qui régiront la colonie seront proposées par l'Assemblée coloniale, et décrétées par le Corps législatif; elles formeront un code particulier et ne pourront, dans la suite, être changées ou modifiées par le Corps législatif, si ce n'est avec le concours de l'Assemblée coloniale. » (Art. 1-4.)

L'idée fondamentale ressort ici nettement. La colonie n'est pas un État sujet à la façon phénicienne, athénienne, espagnole, ou à la manière européenne d'avant 89; elle est un prolongement de la patrie; ses habitants conservent le droit de cité complet, comme les vétérans des colonies militaires romaines. Mieux que dans ces dernières, où le droit de cité était rendu illusoire par l'éloignement, l'exercice des droits de citoyen est garanti par deux mesures qui se complètent : l'une est la représentation de la colonie dans le parlement métropolitain, où les députés coloniaux ont mêmes pouvoirs, mêmes fonctions et mêmes obligations que les autres représentants, (titre IV, § 2, article 2); l'autre est l'initiative accordée à l'assemblée de la colonie pour les lois qui lui sont spéciales. Dans cette conception, le colon n'est pas réputé un étranger ou un proscrit, parce qu'il est allé exercer au loin une activité profitable à la patrie; il est l'égal en droits, le concitoyen du métropolitain. Ayant mêmes droits, il a mêmes obligations; étant dans une condition spéciale, il établit lui-même, sous le contrôle de la mère-patrie, les obligations spéciales qui lui conviennent.

Ces principes posés, le statut établit, aux titres III et IV, la représentation et la législation dans la colonie. Il laisse à l'Assemblée coloniale, le soin de proposer les conditions d'éligibilité pour les assemblées paroissiales de district, coloniales (t. III, art. 1). Mais il établit le mode de convocation et de tenue des Assemblées primaires ou de district, c'est-à-dire la procédure électorale, telle que l'esprit de justice et l'expérience l'ont fixée dans la métropole (art. 2-25). Il divise en trois espèces les lois qui régiront la colonie : 1° les lois constitutionnelles et sur l'état des personnes; 2° les lois réglementaires sur le régime intérieur; 3° les lois concernant les contributions (t. IV, art. 1). Les premières sont décrétées par le législatif métropolitain, mais proposées par l'assemblée coloniale; les secondes sont décrétées par cette dernière, mais avec l'approbation du corps législatif et la sanction du roi. Quant aux troisièmes, qui sont les plus importantes — c'est par l'impôt, en effet, que se manifeste plus ou moins lourdement la souveraineté, et le consentement de l'impôt est le signe le plus évident de la liberté politique, — elles sont du ressort de la métropole ou de la colonie, suivant leur nature. Il y a deux classes de dépenses : les dépenses de gouvernement et de protection

en temps de paix, c'est-à-dire celles de l'Assemblée coloniale, du gouverneur, de la police, de l'administration dans toutes ses parties, de la justice, de la force publique et de tout ce qui sert à l'entretenir ; puis les dépenses locales, qui sont celles des ponts et chaussées, des hôpitaux, de l'éducation publique et de toutes les autres institutions à l'usage de la colonie, qui ne font point partie du gouvernement ou des moyens de défense. Il y a, par suite, deux espèces de contributions : les unes fixes, les autres variables ; les unes afférentes à la première classe de dépenses, les autres à la seconde classe. Les premières seront décrétées chaque année, quant à leur quotité par le corps législatif ; quant à leur mode d'imposition, elles seront arrêtées par l'Assemblée coloniale. La quotité et le mode d'imposition des secondes seront fixés par l'Assemblée coloniale, et le législatif métropolitain en déterminera seulement, sur les indications de la colonie, le maximum.

Voilà, si je ne me trompe, de sérieuses garanties de liberté et une bonne réglementation de l'autonomie. On ne peut reprocher à cette législation d'être tyrannique par uniformité. L'initiative laissée à l'assemblée locale pour l'état des personnes, le régime intérieur, les dépenses locales, permet à la colonie de se donner sa physionomie propre, de prendre les mesures spéciales qui conviennent à son degré de prospérité, à la nature de la population indigène au milieu de laquelle elle se développe. A quoi se réduit, en somme, la souveraineté métropolitaine? A l'imposition d'office de la somme des contributions qui sont nécessaires au gouvernement et à la défense en temps de paix ; au simple droit d'approbatiou pour tout le reste.

Je me trompe ; la souveraineté se réserve encore deux choses : la défense en temps de guerre, dont tous les frais sont à la charge du trésor national, et la législation commerciale. « Le corps législatif, dit l'article 2 du titre IV § 1, statuera exclusivement et souverainement, avec la sanction du roi, sur le régime extérieur, c'est-à-dire : 1° sur les lois qui règlent le commerce intérieur de la colonie, sur celles qui assurent l'observation de ce régime par l'établissement des moyens de surveillance, la poursuite, le jugement et la punition des contraventions, et celles qui règlent et maintiennent l'exécution des engagements entre les habitants de la colonie et le commerce ; 2° sur les lois et règlements concernant la défense et la protection de la colonie, la partie administrative et militaire de la guerre et de la marine. » Y a-t-il là une exagération du droit et des intérêts de la métropole ? Je ne parle pas de la défense en temps de guerre, qui va de soi. Mais est-il excessif dans le système du statut, que le législatif métropolitain puisse fixer, sans consultation ni approbation de l'assemblée coloniale, tout le régime commercial de la colonie, comme les droits d'entrée et de sortie, les droits d'octroi à l'intérieur, les

tarifs de navigation, etc. ? Il est clair que ce n'est pas la conception du sénatus-consulte de 1866, qui abandonne aux colonies les tarifs douaniers et leur permet de taxer les marchandises métropolitaines en détaxant les étrangères. Mais n'oublions pas que l'on était en 1791 sous le régime de l'exclusif qui liait, sous des peines excessives, le colon au négociant métropolitain, et que ce régime était réclamé par la grande majorité des cahiers. Demander aux législateurs d'alors de reconnaître la pleine liberté commerciale des colonies, c'eût été renverser toutes leurs idées économiques. Ç'eût été vouloir la perte totale du profit considérable, que la métropole retirait de ses possessions d'outre-mer. L'Europe coloniale jouissait de l'exclusif, et n'y eût pas renoncé sur l'exemple de la France ; elle eût au contraire profité de son abdication. En 1866, du moins, nous entrions dans la voie de la liberté commerciale, de compagnie avec l'Angleterre ; il y avait avantages réciproques. Ces avantages étaient, il est vrai, illusoires, et la crise de notre commerce colonial a, dans l'acte de 1866, l'une au moins de ses origines lointaines. Mais en 1791 l'Angleterre, malgré le traité de 1787, ni aucune autre nation d'Europe, n'aurait offert même des illusions. On conçoit, dès lors, que la Constituante ait réservé à la métropole seule la réglementation du régime commercial des colonies. Les colons, admis dans le corps législatif, ne pouvaient-ils pas, d'ailleurs, y défendre suffisamment leurs intérêts ?

Mais arrivons aux agents métropolitains.

Le nombre n'en est pas excessif : ils sont deux ! le gouverneur et le directeur général de l'administration. Tous les autres fonctionnaires de la colonie sont nommés par les assemblées, comme les receveurs, ou élus, comme les juges. Le gouverneur nomme, en outre, les commissaires du roi auprès des tribunaux, les capitaines de port, les officiers de santé pour le service des hôpitaux ; le directeur général nomme provisoirement les préposés à l'administration de la guerre et de la marine et le trésorier général de la colonie.

Que dit-on de nos colonies, aujourd'hui ? Qu'elles sont la proie des fonctionnaires métropolitains ou créoles ? Que la mère patrie ne sait y importer que des fonctionnaires et des soldats [1] ? Assurément, cette critique ne serait pas élevée, si le régime de 1791 fût entré et resté en vigueur !

On n'accuserait pas, non plus, le ministère des colonies de vouloir tout centraliser, ni les bureaux de vouloir tout diriger à des milliers

---

[1] Dans un très intéressant article, qu'a publié la *Revue des Revues* du 1er mars dernier, M. Henry Bérenger a établi que c'était dans l'administration coloniale que s'était surtout produite l'augmentation des fonctionnaires, qui a été en dix ans (1886-1896) pour toutes les administrations, de 66.000 unités, avec une dépense nouvelle de 143 millions sur 627.

de lieues de distance. D'abord, un ministère des colonies fut déclaré inutile par la Constituante [1]; la souveraineté métropolitaine étant réduite à la défense et au régime commercial, point n'était besoin de ministre particulier. En second lieu, toute affaire locale devai être traitée et réglée sur place par les pouvoirs locaux élus, c'est-à-dire par les colons eux-mêmes, sauf la sanction de la métropole.

Ce n'est pas seulement le nombre des agents métropolitains qui est aussi réduit que possible; ce sont aussi leurs pouvoirs. Il faut lire les titres V et VI pour comprendre ce que peut être une décentralisation franche et complète. Une assemblée coloniale de 60 membres (pour une population de 40.000 colons blancs et 30.000 sang-mêlés), maîtresse de son règlement intérieur et de son ordre du jour, siégeant deux mois par an et se perpétuant par une « commission intermédiaire » de 21 membres, fait entre les districts la répartition des contributions directes, règle les travaux et les dépenses de l'administration intérieure dans toute l'étendue de la colonie, surveille la gestion du directeur général d'administration et vérifie ses comptes, contrôle le cautionnement et les comptes du trésorier général, décide toutes les contestations sur la validité des assemblées primaires et électorales, arrête définitivement les comptes des syndics municipaux. Elle n'est justiciable que du corps législatif métropolitain, qui pourra la suspendre, la dissoudre, ou mander à sa barre les membres délinquants (t. V, § 2, art. 6 et 16.) Le gouverneur approuve ou désapprouve les arrêtés de l'assemblée; mais il doit le faire dans la huitaine, et, s'il y a conflit, c'est encore le corps législatif qui tranche le différend sur le vu des pièces et rapports envoyés séparément par les deux parties. Le gouverneur assure, en outre, l'exécution des arrêtés qu'il approuve, comme des lois émanant de la métropole; il commande les forces de terre et de mer, si le roi n'a pas nommé un commandant spécial. Le directeur général surveille l'administration de la guerre et de la marine, la perception des impôts et leur emploi, l'exécution, par les pouvoirs secondaires, des lois et arrêtés, des travaux, des marchés, etc. Il est le chef de l'administration, mais l'agent exécutif de l'Assemblée coloniale.

Quel est, en comparaison, le système administratif aujourd'hui en vigueur dans nos colonies anciennes, comme la Martinique?

Le ministre des colonies y envoie, non pas deux fonctionnaires, mais une centaine : quatre chefs de service, gouverneur, ordonnateur, directeur de l'intérieur, procureur général et tous les employés et commis, même auxiliaires, de chacun des services. Au lieu d'agents pris sur place, renseignés, connus, acclimatés, la colonie reçoit des agents étrangers à ses habitudes, inhabitués à son climat, indiffé-

[1] Séances des 7 mars, 6-9 avril 1791 (Pr. verb. nos 613, 616.)

rents à sa prospérité. Ces agents connaissent, je le veux bien, leurs fonctions; ils les connaîtront surtout quand l'École coloniale aura renouvelé le personnel. Mais ils sont de la carrière, visent à l'avancement et, par suite, au déplacement. De là un chassé-croisé entre les colonies, fort coûteux pour le budget, fort absorbant pour le ministre : c'est le fruit de la centralisation.

Le gouverneur n'est plus le représentant respecté d'une souveraineté discrète : il est, comme le préfet dans nos départements, l'agent autoritaire d'une administration envahissante. Où sont les pouvoirs législatifs et administratifs de l'Assemblée coloniale, rêvée en 1791? Les Conseils généraux, d'après la loi de 1871 et le décret de 1879, semblent avoir d'assez grandes prérogatives : ils répartissent l'impôt et l'emploient à certaines dépenses locales, qui sont à peu près celles qu'avait fixées la Constituante. Mais voyez la différence! D'après le statut de 1791, le gouverneur doit sanctionner l'arrêté de l'Assemblée dans les huit jours, et, s'il ne le fait pas, c'est l'Assemblée métropolitaine qui est saisie; le législatif colonial en appelle au législatif national. Aujourd'hui, si le gouvernement refuse d'homologuer, à qui le Conseil général a-t-il recours? Au ministre et parfois au Conseil d'État! Le Parlement ne connaît de l'affaire qu'en vertu du principe de la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire par voie d'interpellation. Or, en admettant que, par impossible, l'interpellation aboutisse à une crise ministérielle, qu'arriverait-il? On donnerait raison à la colonie sur le point en litige; mais après? Le nouveau ministre retrouverait les mêmes bureaux, et ceux-ci renouvelleraient les mêmes agissements, car ils sont immuables en leur routine. Mais a-t-on jamais vu une crise ministérielle à propos d'un abus de pouvoir commis aux colonies? Cela paraîtrait monstrueux. M. d'Estournelles ne semblait-il pas encore tout scandalisé, récemment, qu'un député colonial eût osé, il y a vingt ans, jouer le premier rôle dans une crise ministérielle d'intérêt métropolitain? Nous avons perdu l'habitude de traiter en concitoyens les habitants de nos colonies; s'ils ne sont pas des ennemis, ils sont des étrangers. D'où il suit que le gouverneur, contre le Conseil général, aura toujours raison.

Où sont dès lors et l'autonomie, et la physionomie propre, et la compétence locale, et la restriction du fonctionnarisme, et l'apaisement politique, et toutes ces choses que l'on vante avec raison? Le régime actuel remplace tout cela par une centralisation très coûteuse. Le statut colonial de 1791 le donnait, économiquement, avec la liberté.

*
* *

Mais, dira-t-on, ce statut, fait pour une colonie adulte, ne peut convenir à nos nouvelles colonies, où l'élément indigène est hors de

proportion avec l'élément national. Comment concevoir des assemblées électorales, des municipalités, des conseils généraux parmi les noirs du Sénégal ou du Congo, parmi les Arabes, naturalisés ou non, les Hindous, renonçants ou non renonçants? Peuples primitifs ou peuples de vieille civilisation n'ont pas l'intelligence du droit politique; s'ils l'avaient, on ne pourrait les en laisser jouir, parce qu'ils s'en serviraient contre les colons blancs.

Ces raisons ne sont pas nouvelles; la Constituante les a connues. Qu'est-ce que la question des droits politiques des mulâtres et sang-mêlés, si ce n'est le problème des rapports à établir entre les races conquérantes et conquises, entre les nationaux et les indigènes?

Je n'ai pas à dire ici comment la Constituante s'est comportée en présence de cette difficulté [1]. Je ne veux envisager que sa constitution coloniale; et je crois pouvoir dire qu'elle donne les moyens de sortir, mieux que ne l'a fait la Constituante elle-même, de difficultés semblables.

Mais il faut d'abord convenir de deux principes.

D'un côté, nous reconnaîtrons qu'il n'y a pas de races inférieures. Il y a assurément des civilisations inférieures, quelques-unes même voisines des coutumes animales. Mais l'homme, sous n'importe quel climat, et quelle que soit sa couleur, est susceptible d'un progrès indéfini. Le peuple civilisé qui prend contact avec un peuple primitif ne doit donc pas le traiter en incapable et s'en servir comme de la bête de somme. Il doit le prendre sous sa tutelle et l'élever, comme l'enfant, jusqu'à l'âge d'homme, c'est-à-dire former son intelligence et sa moralité. Il n'est pas son maître, il doit être son instituteur.

D'un autre côté, il est certain qu'aucune loi politique n'est parfaite, ni surtout universelle; la meilleure est celle qui convient le mieux au milieu où elle est née. Par suite, un peuple, doté d'une loi politique qui lui convient, commet une faute et une injustice, en imposant cette loi à un peuple de civilisation arrêtée, qui a sa loi propre. Il n'est qu'une loi universelle, c'est le respect de la personne humaine, ou, comme l'on disait en 1789 « les droits de l'homme »; elle est, en effet, la marque essentielle d'une civilisation supérieure et elle est partout compréhensible.

Ces idées étaient celles des législateurs de 1791, bien qu'ils aient semblé s'en départir un moment. Comment donc le statut de juin 1791 leur donnerait-il forme dans nos colonies nouvelles, par exemple, dans une colonie de civilisation primitive, comme le Congo, et dans une colonie de civilisation arrêtée, comme l'Algérie?

Supposons que le Congo n'est plus le simple champ d'explorations qu'il est à présent, mais une vraie colonie, peuplée de millions de

---

[1] V. mon livre cité plus haut, où la question est traitée avec détails.

noirs et de quelques centaines de blancs. Ces blancs forment une association de citoyens, ayant mêmes droits que ceux de la métropole, des intérêts et une vie différents. Ils éliront donc un représentant dans le Parlement et ils auront une assemblée coloniale. Cette dernière établira le budget local et proposera toutes les mesures qui lui paraîtront bonnes pour son administration intérieure, telles que la surveillance des postes ou des groupes de villages, embryons des communes futures, création d'écoles, travaux publics, application partielle aux indigènes des lois civiles et pénales, etc. Le gouverneur n'aura qu'à sanctionner et à prêter main-forte. La métropole réglera directement les rapports de voisinage, politiques et commerciaux, avec le Congo belge, le Cameroun allemand ou toute autre puissance, et viendra en aide pour les travaux publics ou la défense. Ainsi sera assuré le gouvernement de la colonie.

Quelle part y prendront les indigènes? Rendra-t-on tout de suite les nègres ignorants électeurs et éligibles? Ce serait absurde. On les préparera, du moins, à le devenir. L'Assemblée coloniale, qui est juge des « qualités requises pour être admis aux assemblées paroissiales et coloniales » (t. III, art. 1), distribuera individuellement ou collectivement, au fur et à mesure de l'assimilation intellectuelle, le droit de cité partiel ou complet; la métropole sanctionnera. La métropole pourra même, si les blancs se laissaient gagner, comme les colons de Saint-Domingue, au préjugé de couleur, et refusaient le droit politique aux indigènes noirs, qui s'en sont rendus dignes, obliger l'Assemblée coloniale à respecter la loi universelle qu'elle représente, « les droits de l'homme », et à conférer le droit de cité. Est-il à craindre qu'à la longue les noirs, devenus citoyens, chassent de chez eux les blancs? Pourquoi cela serait-il? Les noirs barbares sont les ennemis des civilisés ; mais, civilisés eux-mêmes, attachés à la patrie française, pourquoi n'accepteraient-ils pas la vie commune avec leurs compatriotes blancs, si ceux-ci n'ont ni morgue, ni privilège de couleur? Les guerres de race dans les colonies ont toujours pour causes l'humiliation et l'injustice; supprimez ces ferments de discorde, et les indigènes, par reconnaissance et par intérêt, vous accueilleront. Ils seront en majorité dans les assemblées locales? Où donc est le mal, s'ils ont votre civilisation? Pourquoi ne verrait-on pas une douzaine de noirs au Parlement?

Quant à l'Algérie, je la prends telle qu'elle est aujourd'hui avec ses 300.000 Français, ses 200.000 Européens non français et ses 3 millions d'Arabes musulmans. Tous les Français disséminés dans le Tell, mais eux seuls tout d'abord, seront appelés à élire une assemblée coloniale qui pourra être de 50 à 60 membres, et des représensentants au Parlement au nombre de 5 ou 6. L'Assemblée algérienne établira en toute liberté la carte administrative du pays et, selon toute

vraisemblance, conservera les divisions actuelles en départements et communes. Cela fait, elle attribuera la qualité civique à ceux des Européens qui la demanderont et lui en paraîtront dignes. La liste des électeurs et des éligibles une fois dressée, elle provoquera l'élection des assemblées communales et départementales. Quand tous les cadres seront remplis, chaque assemblée opérera, dans sa circonscription, comme il a été dit plus haut, et les agents métropolitains, considérablement réduits, entreront en rapports avec les différents groupements. Ainsi sera constituée la colonie, quant à l'élément européen, habitué à la vie politique.

Reste l'élément arabe. Sa foi religieuse, ses habitudes de propriété collective et de vie nomade, le rendent inassimilable. Il ne s'agit plus ici d'instruire une population neuve, ni de faire une éducation. Il s'agit de régler les contacts avec une population figée dans sa foi. C'est encore l'Assemblée coloniale qui proposera le *modus vivendi*; la métropole n'aura qu'à sanctionner en veillant au respect du droit supérieur, qui est son patrimoine national. Ce *modus vivendi* sera-t-il l'assimilation politique et civile? Non, sans doute, car l'homme selon le Coran n'est pas l'homme selon la raison. Tant que l'Arabe restera musulman, il aura la plus complète inaptitude aux fonctions électives et une sorte de répulsion pour la propriété individuelle et ses marchandages. Toutefois, s'il faut en croire Sawas-pacha [1], le droit musulman n'est pas impénétrable au droit rationnel. Il peut donc y avoir accord, à condition de respecter le fond de la croyance, qui est irréductible et d'ailleurs respectable. Qui donc peut mieux trouver les termes de cet accord que les Français vivant au milieu des Musulmans ? Les avait-on consultés pour commettre les fautes du sénatus-consulte de 1864 et du décret de 1870, assimilant la propriété arabe à la propriété française et les Juifs de toute provenance aux citoyens de France ?

Mais je ne veux pas préjuger quels seraient les résultats d'une consultation faite d'après la méthode constituante et je me résume :

D'où vient la supériorité, la quasi-perfection de la constitution coloniale du 15 juin 1791 ? De l'application sincère de l'autonomie, de la pratique hardie de la décentralisation, de la confiance dans le régime parlementaire et électif, de l'initiative laissée aux assemblées locales sur l'état des personnes. Au lieu de renchérir sur le régime consulaire qui a proscrit tout cela, ne serait-il pas sage de reprendre la saine tradition de la Révolution ?

Léon Deschamps,
docteur ès lettres.

---

[1] *L'Islam et le christianisme*, 1880.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA NORVÈGE

Depuis trente ans, les progrès économiques du petit Danemark ont éveillé l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui ont eu connaissance de l'œuvre accomplie par ses vaillants habitants. Loin d'abattre son courage, la défaite militaire de 1864 a plutôt excité l'énergie de ce peuple et le travail pacifique a réparé depuis longtemps les ravages de la guerre. S'il est vrai que, dans la lutte pour l'existence, la vraie force consiste à s'adapter le mieux possible aux circonstances ambiantes, la nation danoise est une des plus fortes nations du monde. Elle a su, au cours de quelques années, transformer radicalement toute son agriculture ; lorsque les temps l'ont demandé, ses paysans, intelligents et éclairés, ont abandonné, presque d'un coup, la culture des blés, bien que déjà très perfectionnée, et ont passé à l'élevage du bétail grâce auquel, à présent, ils sont les maîtres du commerce du beurre et de la viande dans tout le nord de l'Europe.

L'exemple du Danemark a suscité dans les autres pays scandinaves l'esprit d'émulation, et la Norvège, ces derniers temps, s'est jetée dans un mouvement économique très actif. Le Norvégien, d'un esprit un peu lourd, d'une énergie plutôt de résistance que d'initiative, au fond conservateur, n'a pas su toujours suivre les développements de l'Europe contemporaine. Le pays possède de grandes richesses naturelles; mais elles sont encore à exploiter. Pendant longtemps, les paysans ont gardé leurs outils primitifs, les navigateurs leurs navires à voiles, les pêcheurs au filet leurs petits bateaux ouverts. Heureusement, tout cela est en train de changer. Déjà, les machines modernes d'agriculture sont assez répandues dans les campagnes, et on apprend mieux à choisir la culture la plus lucrative. Chaque année, la statistique montre les bateaux à vapeur de plus en plus en avantage sur les navires à voiles. Les pêcheurs commencent à s'organiser en vue de plus grands bateaux pontés et même à vapeur. Avant tout, les ingénieurs, alliés aux capitalistes, se mettent à l'œuvre pour utiliser les forces et les richesses cachées parmi les montagnes, par exemple, les chutes d'eaux.

Dans notre âge de l'électricité, les grandes chutes d'eau nombreuses paraissent destiner la Norvège à un rôle important, en lui fournissant des forces motrices bon marché pour tous les genres de fabriques. Depuis bon nombre d'années, les moulins à scie et les fabriques de pâte de bois font un commerce d'exportation des plus étendus. Déjà, des fabriques d'allumettes, des manufactures de tis-

sage, des clouteries, etc., s'élèvent le long de toutes les rivières, et, dès aujourd'hui qu'on sait conduire les forces électriques à travers des distances de plusieurs kilomètres, le développement industriel va prendre un essor jusqu'ici inconnu. En effet, la Norvège est en train de se transformer, d'un pays agriculteur elle va devenir un pays manufacturier. Il s'opère une affluence continuelle et forte des ouvriers agricoles aux villes où les salaires sont plus élevés et la vie est plus agitée qu'à la campagne. Kristiania, au commencement du siècle une petite ville de 10.000 habitants, compte aujourd'hui une population de plus de 220.000 âmes dont la plupart est immigrée des campagnes; la dernière année, elle s'est augmentée de plus de 17.000 personnes et, avant dix années passées, Kristiania va être la ville la plus grande de la Péninsule. La conséquence immédiate de ce déplacement de la population est l'influence croissante des ouvriers dans la politique, et les questions ouvrières se présentent avec une urgence chaque jour plus prononcée.

Cette transformation économique et sociale du pays ne se passe pas sans de graves inconvénients. La lutte entre les villes et la campagne, entre les ouvriers et les paysans, menace de surgir. Ces dernières années, le combat s'est engagé autour de propositions en vue d'un protectionnisme agraire, et, bien que les paysans n'aient emporté qu'un très faible succès, les ouvriers n'en sont pas moins fort mécontents. Tout récemment, la société rurale s'est resserrée encore, en transmettant le droit de chasse aux propriétaires fonciers seuls.

Toutefois, la plupart des paysans comprennent très bien qu'il ne faut pas faire la guerre aux villes ; le grand problème agraire consistant à retenir ou mieux à faire revenir les ouvriers ruraux à la campagne, il est évident qu'il ne faut pas user d'hostilités envers ces mêmes ouvriers, aujourd'hui attirés par les fabriques des villes. Ce sentiment-là a dicté la décision du Storting de 1898, quand il a décidé d'introduire le suffrage universel dans les élections politiques, et, en même temps, le Storting et le gouvernement s'efforcent d'attacher l'ouvrier à la terre, en lui facilitant l'acquisition de petites propriétés rurales. Pour mieux apprécier la portée de ces mesures, il est bon de remarquer que, selon les termes mêmes de la Constitution, les paysans disposent des deux tiers de l'Assemblée nationale.

A vrai dire, on ne peut pas espérer grand'chose de ces résolutions parlementaires, les lois qu'on écrit ne l'emportent jamais sur les forces économiques. Le vrai remède du mal agraire n'est pas la législation plus ou moins théorique, c'est la transformation complète de l'agriculture elle-même. Ce qu'il faut, c'est l'abandon de tous les procédés primitifs, l'usage d'un labourage rationnel qui recourra

à toutes les machines modernes. Quand ainsi la production coûtera moins cher, tout en rendant un bénéfice plus grand, les paysans pourront offrir aux ouvriers des salaires plus élevés, et alors ils n'auront plus de difficultés à trouver des ouvriers agricoles. On commence maintenant à entrevoir cette solution de la question agraire ; visiblement, l'agriculture monte de nouveau et se fortifie en se renouvelant. De plus en plus, elle met en usage tous les genres de ressources accessoires jusqu'ici négligées; c'est un signe de bon augure que, l'année dernière, l'importation des œufs, comparée à l'année précédente, a diminué de 38 %.

En somme, les temps présents sont des temps d'un développement économique heureux pour la Norvège. Témoin en est l'accroissement rapide du budget de l'Etat. Depuis quinze ans, le budget a presque doublé, et alors que, il y a dix ans, on s'inquiétait de le voir dépasser 70 millions de francs, on trouve aujourd'hui très naturel qu'il atteigne 110 millions. Encore n'a-t-on guère, durant ce temps, augmenté les impôts. On a créé un petit impôt sur les revenus qui ne rend que 5 ou 6 millions de francs par an ; mais en même temps on a aboli à peu près les taxes sur le sucre et sur le pétrole. On a augmenté les taxes sur l'alcool et sur le tabac, on a diminué les impôts sur beaucoup de choses plus utiles. Malgré cela, les recettes de la douane s'accroissent incessamment; pour le dernier exercice financier (1er juillet 1898 — 1er juillet 1899) elles dépassent de 8 millions les prévisions du budget. Pour l'exercice financier courant (1er juillet 1899 — 1er avril 1900 [1]) on a pu clore le budget avec la somme totale de recettes de 109.670.000 francs contre une somme de dépenses de seulement 105.780.000 franes.

Il est vrai qu'en dix ans, la dette de l'Etat a doublé, et qu'elle atteint maintenant 280 millions de francs. Mais la plupart de ces emprunts sont contractés dans des buts productifs, pour faciliter les communications du pays ; ils témoignent donc encore de l'activité nouvelle des Norvégicns. La Norvège, d'une étendue vaste, mais habitée d'une population clair-semée, hérissée de hautes montagnes et coupée de fiords, offre des difficultés extraordinaires à la construction de chemins de fer, et aussi en est-elle encore très insuffisamment pourvue. Les grands capitaux faisant défaut, on a commencé par les entreprises moins coûteuses, et depuis 1850 on a construit un admirable réseau de chaussées embrassant tout le pays; le cabotage est entretenu par de nombreux bateaux à vapeur, des lignes télégraphiques réunissent tous les points du pays, et le téléphone est des plus répandus en Norvège. Quant aux chemins de fer, on en a construit de longues lignes, surtout dans l'est du pays, entre 1870

[1] Exceptionnellement 9 mois, parce qu'on va changer le point de départ de l'exercice financier.

et 1880; mais l'Etat ayant surmené ses forces économiques, il suivit une longue interruption du travail, et ce ne fut que vers 1890 qu'on recommença. En 1891, le ministre des travaux publics soumit au Storting un plan d'ensemble pour la construction de chemins de fer rattachant toutes les parties du pays à la capitale; maintenant, toutes ces lignes sont ou construites ou en construction. Cette année, le nouveau ministre des travaux publics a élargi le plan considérablement en vue d'une décentralisation; il trace une grande ligne du milieu, partant de la ville la plus méridionale du pays à travers les vallées du centre vers le nord, et compte, par cette ligne principale, disperser un peu le trafic qui, à présent, se dirige vers Kristiania au préjudice des villes plus petites. Ce nouveau plan de travail comportant une dépense de plus de 80 millions de francs, répartis sur huit années, évidemment le budget norvégien ne peut pas la supporter sans recourir à des emprunts, et c'est en effet ce qu'on va faire.

En Norvège, il est bien nécessaire que ce soit l'Etat qui construise les grandes voies ferrées. Les frais de construction étant extrêmement grands, la plupart des chemins de fer ne peuvent pas payer les intérêts des fonds engagés, et ce n'est que sur les chemins de fer de second ou de troisième ordre que s'exerce l'initiative privée. L'opinion générale approuve cette action économique de l'Etat; on pense que, le service des communications étant d'utililé publique, il appartient à l'autorité publique d'en avoir soin. L'Etat est le propriétaire de toutes les lignes télégraphiques, et, cette année, une loi lui a transmis le monopole du téléphone. Jusqu'ici, des sociétée particulières ont pourvu de lignes téléphoniques les villes et même plusieurs départements; mais il faut que les grandes lignes réunissant les villes éloignées l'une à l'autre, soient construites par l'Etat. Le ministre des travaux publics a soumis récemment au Storting un plan pour la construction d'un réseau complet téléphonique, comportant une dépense totale de 26 millions de francs, et, sans faire des emprunts, on compte que tout ce travail sera achevé en 1909.

Pour ceux qui connaissent la Norvège, il est de toute évidence que tous ces progrès économiques accomplis ont relevé dans le peuple le sentiment national et le courage d'indépendance. Ce n'est pas par hasard seulement que le commencement de l'activité économique coïncide avec la vigueur nouvelle des aspirations nationales; il y a ici une action réciproque des plus curieuses. Lorsque, en 1892, le Parlement et le gouvernement de la Norvège émirent une première demande de représentation extérieure qui pourrait faire ressortir la souveraineté nationale de la Norvège, ce n'était pas une représentation politique, c'était une représentation économique, un système consulaire indépendant, qu'on commençait par demander. Mais la

résistance imprudente et violente de la Suède contre cette demande légitime et bien fondée, a exaspéré le peuple norvégien jusqu'au désir d'une dissolution complète de l'union avec la Suède. On ne peut pas méconnaître que l'activité économique de la Norvège durant ces dix dernières années donne un fondement très réel à ses exigences nationales. Déjà auparavant, les Ibsen, les Bjœrnson, les Garborg, les Grieg, les Thaulow et d'autres encore ont manifesté au monde l'originalité et la hardiesse de l'esprit norvégien. L'exploit de Nansen porte témoignage de l'énergie morale du peuple. Voilà quelques-uns de ses meilleurs titres à l'indépendance nationale et politique, et, quand même les droits de la Norvège ne seraient pas garantis par des traités positifs, ses revendications paraîtraient encore moralement légitimes.

Halvdan Koht,
Docteur ès lettres de l'Université de Kristiania.

LA QUESTION DE L'OR A MADAGASCAR

Un décret de 1896 a réglementé la propriété des gisements aurifères, à Madagascar. Aujourd'hui ce décret a fait son temps, paraît-il. Au système de la propriété privée, la colonie voudrait substituer la liberté absolue de la recherche de l'or. La thèse a été exposée, dans cette revue même, dans le numéro du 1er juin. L'article est dû à la plume d'un correspondant bien placé, assure-t-on, pour être exactement informé sur les choses de Madagascar. Les conclusions de cet article peuvent se résumer en quelques lignes :

« Les gisements aurifères de l'île sont pauvres; ils ne peuvent être rémunérateurs qu'aux mains de particuliers, colons ou indigènes, et nullement aux mains d'une société. L'expérience est faite et il faut se rendre aux leçons du temps. Afin de ne pas faire perdre à la colonie une source naturelle de bénéfices, il convient d'abolir la propriété des gisements aurifères et de déclarer la liberté absolue de la recherche de l'or.

« Les indigènes se livreront peut-être à ce genre d'occupations et ils iront porter leur trouvaille aux commerçants en échange des objets dont ils ont besoin. Les transactions commerciales en subiront une très heureuse influence; les commerçants pourront faire des remises en or à leurs fournisseurs et un peuple entier n'aura pas été asservi misérablement au service de quelques industriels, qui persisteraient à perdre de l'argent, pour peu qu'on les y encourage en

leur fournissant des travailleurs. » C'est la libre recherche de l'or, dit l'auteur de l'article, que le gouvernement de la colonie propose de faire admettre par le ministère.

Une thèse de cette nature dépasse les proportions d'un simple intérêt minier déjà respectable en lui-même ; elle embrasse la question de la colonisation dans toute son étendue ; elle jette un jour très clair sur les causes principales qui paralysent la colonisation française : le manque d'esprit de suite de l'administration, son inaptitude à comprendre les affaires et l'insécurité des capitaux, qui en est la conséquence.

Il est très exact que, pour le moment, les gisements aurifères de Madagascar ne peuvent être « payants », que sous la condition d'une extrême économie des frais généraux. Ils ne peuvent convenir à des sociétés financières, à vaste capital, à nombreux état-major, prodigues de leurs deniers, qui préfèrent le jeu de la spéculation aux rendements normaux d'une exploitation industrielle.

Mais il est des sociétés à faible capital qui se sont constituées à la suite de missions d'études d'ingénieurs sérieux tels que MM. Maurice Bernard, du corps des mines, MM. Meurs et Boussan, Bellard avec le programme de la plus stricte économie et d'une exploitation réduite aux proportions d'une petite affaire industrielle, sagement conduite.

L'expérience montre, l'auteur de l'article le reconnaît, que des particuliers peuvent trouver dans l'exploitation des gisements un rendement suffisamment rémunérateur. Ce que peut faire un particulier, une petite société peut le faire également à condition qu'elle s'inspire des mêmes principes. Pourquoi une société au capital de 150.000 francs, dirigée par un conseil d'administration, sans traitement fixe, et, sur place, par un homme technique, honnête et sûr, pourvu d'un léger fixe et d'un large tantième dans les bénéfices nets, ne pourrait-elle réussir, au même titre qu'un particulier, exploitant lui-même ?

Le programme de ces modestes sociétés, à notre avis, doit toujours être bien net :

Exploiter pour le moment avec une parcimonie commerciale les alluvions, à la batée ou au sluice ; chercher dans ces modes d'exploitation peu coûteux, la rémunération d'un capital strictement proportionné à l'importance de l'entreprise. Sociétés d'exploitation économique et en même temps sociétés d'études, telle est la double face sous laquelle elles se présentent.

Madagascar est un pays essentiellement minier, qui contient en abondance les métaux de toutes natures, et qui est encore vierge de toute exploration et de toute étude approfondies. Le filon aurifère y a cependant été découvert. Ces sociétés, à la fois d'exploitation

rudimentaire et d'études plus scientifiques préparent les voies aux découvertes que doit forcément ménager l'avenir dans une contrée qui est loin d'avoir révélé toutes ses richesses souterraines. D'autre part, elles tiennent en réserve, par le groupement des personnalités intéressées aux premiers efforts, les capitaux nécessaires à la constitution des compagnies plus importantes, que la réussite pourra provoquer. Quand ces entreprises, si utiles pour l'avenir de la colonie, auront disparu, ce ne sont pas les indigènes qui, dépourvus de moyens d'action, mettront au jour la richesse minière destinée à féconder le pays. Quels sont les secrets que renferme le sous-sol? Bien imprudent celui qui se fonderait sur la faible teneur des gisements alluvionnaires, pour dénier tout avenir à l'industrie de l'or. Il y a vingt ans, un ingénieur de l'Etat, représentant de la science officielle, envoyé en mission par les capitalistes français, n'a-t-il pas affirmé que les mines du Transvaal n'étaient pas payantes : la valeur actuelle du Witwatersrand seul était dernièrement estimée par Paul Leroy Beaulieu, à une vingtaine de milliards.

Le jour où les exploitations aurifères de Madagascar seraient prospères, quel essor pour le pays : la séduction de l'or a toujours provoqué une vaste émigration des hommes et des capitaux, et donné naissance à un grand mouvement d'affaires commerciales, agricoles et industrielles. La Californie, l'Australie, le Transvaal en sont la preuve. Si, en proclamant la liberté absolue de la recherche de l'or, le gouvernement tue les affaires existantes, il anéantit dans leur germe toutes les espérances de l'avenir. Il fait œuvre plus néfaste encore en décourageant l'esprit d'entreprise, déjà si peu développé dans notre pays. C'est aujourd'hui un principe incontesté dans le monde sérieux des affaires, qu'il faut s'abstenir d'aventurer des capitaux dans les colonies françaises, en raison du peu de sécurité que leur offrent nos procédés d'administration coloniale. C'es ce qui fait que nos colonies ne voient pas arriver d'industriels considérables ni des capitaux importants.

L'administration ne songe pas assez qu'elle est responsable de cette situation par l'insécurité que son esprit d'instabilité présente aux affaires; celles-ci ont besoin avant tout d'être sûres du lendemain.

La libre recherche de l'or est la dernière étape des phases successives par lesquelles a passé la colonie depuis trois ans.

En 1896, le gouvernement édite un décret qui proclame officiellement la réalité des richesses aurifères. Ce décret, très étudié, très complet, d'esprit d'ailleurs libéral, détermine le prix des permis de recherche, le principe des taxes mensuelles d'exploitation, fixe, en un mot, le régime de a propriété minière. Sur la foi de ce décret,

des sociétés se forment; il se trouve que Madagascar, sur le renom du général Gallieni, sur le témoignage d'explorateurs à la plume brillante et persuasive, comme Grosclaude, devient une colonie relativement populaire. Les colons sérieux s'y lancent, notamment, les lyonnais, qui ont gardé l'attirance vers les entreprises coloniales, qui conservent en eux l'énergie d'autrefois, et qui concilient l'esprit d'entreprise à une sage prudence. De gros industriels comme MM. Ganérat et Gindre, des ingénieurs de grande valeur comme MM. Meurs et Boussan, dirigent sur place,au nom de leurs sociétés, les chantiers d'exploitation aurifères.

On se jette à la recherche des bons gisements; on dépense l'argent des actionnaires en frais de prospections, achat de terrains miniers, d'outils, de constructions de villages, d'organisations de chantiers. L'administration encourage ces efforts. Dans un pays que l'armée étreint sous la centralisation puissante de son autorité partout obéie, où il est défendu de recruter des ouvriers sans son autorisation et son appui, où les indigènes, race paresseuse et soumise, ne travaillent guère que sur les ordres venus d'en haut, c'est l'autorité militaire qui délivre les formules d'engagements de travail; elle les revêt de son visa et leur donne la force obligatoire.

Pour déterminer les indigènes au travail, l'administration les dispense, en vertu de décrets formels, pour un engagement d'un an, de la corvée, particulièrement odieuse aux malgaches; du service militaire pour un engagement de cinq ans.

Les contrats de main-d'œuvre se concluent et les chantiers se remplissent. C'est la première période, l'âge d'or, de courte durée, sur les exploitations minières.

Brusquement, tout change de face. Les ouvriers désertent en masse et le travail est interrompu. Que s'est-il passé? L'Angleterre s'est plaint du régime de faveur accordé aux indigènes qui travaillent pour nos nationaux.

D'autre part, certains colons ont commis des abus; ils ont passé des contrats de travail fictifs avec des indigènes qu'ils soumettent au paiement d'une redevance pour prix de l'exonération de charges tant convoitées. Enfin, des colons peu scrupuleux, ont fait croire à leurs ouvriers qu'ils travaillaient pour le compte du gouvernement comme au temps passé; d'autres paient leurs ouvriers à un prix que l'administration ne trouve pas suffisamment rémunérateur, et les sociétés de protection du travail des indigènes s'interposent en faveur des opprimés. Ces raisons multiples déterminent l'administration à faire machine en arrière; elle dénonce les contrats passés avec les colons; dans ses proclamations officielles, elle déclare abolie l'exemption de corvée et de service militaire; elle déclare les ouvriers libres d'abandonner les exploitations minières. Elle ne perd d'ail-

leurs pas ses droits; elle arrête le travail, mais elle entend sous peine d'expropriation au profit de l'État, que l'on paie les taxes mensuelles d'exploitations.

Qu'il y ait eu des abus, c'est très vraisemblable; rien de plus fréquent que les abus dans les colonies naissantes, où les aventuriers abondent, mais une bonne administration est celle qui a assez de souplesse pour ne pas se renfermer étroitement dans des règles inflexibles, applicables à tous sans discernement. Une bonne administration, surtout aux colonies, ne va pas sans un peu d'arbitraire, dans le sens élevé du terme. Que l'administration ait rompu les contrats des colons coupables; qu'elle ait même poursuivi ces derniers, rien de plus légitime, mais est-il juste d'envelopper les bons et les mauvais colons dans les mêmes mesures de rigueur et de dénoncer tous les contrats, consentis et officiellement sanctionnés? Assurément non; malheureusement l'administration française aime à abriter, au détriment de l'intérêt public, sa responsabilité personnelle, derrière l'uniformité de mesures générales, pour échapper à tout soupçon de partialité.

Que le gouvernement ait pu céder aux représentations de l'Angleterre, on le comprend; mais, pour les quelques rares Anglais qui restent à Madagascar, il eût été préférable de les admettre au régime de faveur, plutôt que d'enlever la main-d'œuvre à tous.

Rien de plus dangereux, aux colonies, que cet esprit logique, qui est la caractéristique des Français; il tend à traiter des nègres ou des Malgaches comme des citoyens français, et à perdre une colonie plutôt que de renoncer à l'application de mesures faussement humanitaires.

Chez un peuple à l'entendement enfantin, qui n'est pas porté au travail et qui ne s'emploie que sur la contrainte morale de l'autorité, affirmer dans des proclamations la liberté du travail dans les mines équivaut, dans la pratique, à une désapprobation et à une défense officielles, qui ont pour effet la désertion des chantiers.

Quand, en présence du grave problème de la main-d'œuvre d'où dépend le salut de la colonie, l'administration prête l'oreille aux Sociétés philanthropiques, créées pour protéger le travail des indigènes, et vient contester les engagements sous prétexte de la trop grande modicité d'un salaire consenti; quand on se plaint, comme le fait l'auteur de l'article du 1er juin, qu'un peuple entier soit asservi misérablement au service de quelques industriels, c'est à désespérer de l'avenir des colonies. Croit-on que ce soit avec de tels principes que les colonies anglaises ou belges sont rendues prospères?

Le problème de la main-d'œuvre va-t-il être résolu pour les exploitations minières?

Une commission doit se réunir, on va mettre sur le papier un décret

relatif à la main-d'œuvre, mais les textes ne signifient pas grand-chose. C'est l'action de l'administrateur qui a quelque efficacité. Ce décret accorde, d'ailleurs, l'exemption de corvée, dans des proportions prévues, aux ouvriers agricoles, seuls. C'est empêcher le recrutement de la main-d'œuvre minière, moins bien traitée. Ce sera la liquidation ou la faillite des sociétés minières. Peu importe, puisque la liberté de la recherche de l'or est le régime auquel on aspire.

C'est par l'application de telles maximes, c'est par cet esprit d'instabilité, si contraire aux affaires, que l'on décourage aux colonies les entreprises honorables, qui ont besoin pour le développement continu et régulier de leurs opérations, de pouvoir compter sur le lendemain. C'est ainsi qu'on n'attire plus aux colonies que les aventuriers venus pour faire un coup rapide et partir. C'est ainsi qu'on étouffe toute initiative d'affaires sérieuses. Pense-t-on que ceux qui ont perdu des capitaux dans une entreprise minière, honnête, continueront à s'aventurer dans d'autres affaires coloniales françaises?

Si la libre recherche de l'or avait été décrétée, au lendemain de la conquête, c'eut été une faute lourde, puisqu'elle aurait arrêté toute étude méthodique, toute découverte; mais, en 1899, quand on veut abroger un décret sur la foi duquel des entreprises ont été créées et qui n'a pu encore porter ses fruits, c'est faire encourir à la colonie des responsabilités, et surtout, c'est décourager naturellement les premiers colons-industriels de Madagascar.

Les Anglais ont une expression piquante pour caractériser notre politique coloniale : « *dog's in a manger policy* » : la politique du chien sur son écuelle; il ne mange pas et il ne veut pas laisser manger les autres.

Les Français, c'est un lieu commun de le dire, conquièrent les colonies avec beaucoup de vaillance; ils ne savent pas les mettre en valeur, mais ils ne veulent pas que les autres peuples les conquièrent. La conquête faite, ils en écartent les étrangers; mais les nationaux n'en tirent pas parti.

Un seul exemple montrera l'éloignement justifié des capitaux pour nos colonies. Depuis la conquête de Madagascar, on n'a pu trouver une seule Société française, pour faire un chemin de fer, et le gouvernement en est réduit à la régie, le mode le plus coûteux et le plus défectueux. Croit-on que si Madagascar était aux Anglais, l'initiative privée n'aurait pas depuis longtemps entrepris cette œuvre primordiale de toute colonisation?

X.

LETTRES DU JAPON

L'ACCORD RUSSO-ANGLAIS EN CHINE ET L'OPINION JAPONAISE
LES INTÉRÊTS FRANÇAIS. — L'AVENIR DE LA CHINE

Tokyo, 13 mai 1899.

La conclusion définitive de l'accord intervenu entre les gouvernements anglais et russe en ce qui regarde leurs intérêts réciproques dans le Céleste Empire, que nous avons apprise ici récemment, est une nouvelle dont, au point de vue général du maintien de la paix du monde, on ne peut certes que se féliciter. La tournure qu'avaient prise depuis dix-huit mois les événements en Extrême-Orient n'était, en effet, rien moins que rassurante. Si la convention actuelle n'est pointe faite pour calmer toutes les inquiétudes, il n'est pas douteux cependant qu'elle est de nature à apporter une réelle détente dans les rapports des deux grandes puissances intéressées dans ces parages.

Une fois cette constatation faite, avec toutes les réserves qu'elle comporte bien entendu, je me hâte de dire qu'il est difficile de ne pas admirer les considérations qui accompagnent, paraît-il, l'accord en question. Les diplomates sont de terribles ironistes parfois, et je ne sache pas qu'il soit possible d'imaginer quelque chose de mieux à cet égard que la tranquille audace avec laquelle les signataires de cette convention proclament que leurs gouvernements sont d'accord pour maintenir l'intégrité de l'empire chinois ! Confortablement installés dans leur cabinet de Pétersbourg ou de Londres, deux graves personnages refont à leur gré la carte du Céleste Empire, discutent à quels points exacts s'arrêtera leur main-mise sur la Chine, quelles frontières borneront les territoires sur lesquels ils s'arrogent des privilèges exclusifs; ils font tout cela sans paraître se douter même qu'il y a à Pékin un gouvernement qui, quel qu'il soit après tout, aurait cependant bien quelques droits à donner son avis, et on appelle ça maintenir l'intégrité de l'empire chinois !

Est-il besoin de vous dire que je ne m'arrête à signaler ces inconséquences que parce que précisément elles sont exploitées à souhait contre la diplomatie européenne par des gens qui s'indignent vertueusement de procédés auxquels l'histoire aurait dû les accoutumer un peu mieux et que d'ailleurs ils savent, eux aussi, fort bien mettre en pratique à l'occasion.

Quoi qu'il en soit au surplus de cette récrimination à peu près générale des journaux de Tokyo, ce qu'il importe de signaler surtout, c'est l'extraordinaire commotion qu'a causée dans le monde

japonais l'annonce de la conclusion de l'accord russo-anglais. Peu d'événements de ces dernières années ont donné lieu assurément à autant de commentaires et à des appréciations aussi passionnées. Survenu après le beau rêve entrevu, par la nation japonaise d'une alliance avec l'Angleterre, on a senti que cet accord était un acte décisif, et on en suppute ardemment les conséquences possibles.

Je crois intéressant, à ce sujet, de vous faire une rapide revue de la presse de Tokyo, des seuls journaux qui comptent bien entendu.

Les vues exprimées par nos confrères japonais sont, d'ailleurs, des plus diverses. C'est ainsi que le *Djidji Shimpo* considère que cet arrangement équivaut, de la part des deux puissances signataires, à une affirmation solennelle du prochain et inévitable démembrement du Céleste Empire, et que le *Yamiouri Shimboun* y voit surtout un indice du changement de direction de la politique anglaise en Extrême-Orient. « Ce changement, ajoute-t-il, n'a pas d'autre cause que le peu d'empressement que nous avons mis à accepter le projet d'alliance qu'on nous proposait de conclure pour sauver la Chine. »

Le *Nitchi Nitchi Shimboun* se sépare de ses confrères et émet au contraire des appréciations nettement optimistes. Pour lui, l'accord en question est un gage certain du maintien du *statu quo*. Le *Nitchi Nitchi* le compare à la convention signée, il y a quelques mois à Tokyo, par le baron Rosen, ministre de Russie au Japon, et le baron Nishi, alors ministre des Affaires étrangères. Cet instrument diplomatique avait pour but, on le sait, de compléter l'ancienne convention Yamagata-Lobanoff qui réglait les rapports de la Russie et du Japon en Corée. De même que cette convention Nishi-Rosen a eu les meilleurs résultats en ce qui concerne les affaires de la presqu'île coréenne, de même le récent accord en aura d'excellents pour la Chine.

A côté de ces commentaires plutôt sérieux et raisonnables, il en est quelques autres qui ne manquent pas de pittoresque.

« Cette convention, dit le *Hochi Shimboun*, n'a rien de ce qu'il lui faudrait pour être durable. Les Anglais sont les gens au monde qui aiment le moins à abandonner quelque chose. Leur histoire, depuis des siècles, n'a été qu'une suite de triomphes, et ils ont édifié un empire tel qu'on n'en a jamais vu de pareil. Eh bien, cependant, ils ont l'air de céder aujourd'hui et de demander grâce. Faut-il en conclure qu'ils sentent leur déclin proche et leur gloire leur échapper? Il n'en est rien. Ce qui arrive en Chine maintenant n'est que la répétition de ce qui s'est passé aux Indes il y a un peu plus d'un siècle. Français et Anglais s'étaient alors entendus pour se partager l'Inde; mais le bon accord ne subsista pas, et, à la première occasion, les Anglais chassèrent leurs compétiteurs. Tenez pour certain qu'ils en feront de même en Chine avant peu. La paix est faite aujourd'hui

mais elle ne durera pas. L'accord actuel, en effet, n'est pour les Anglais qu'une halte pour reprendre haleine (*omoi nakaba ni souginou*). »

Le *Hochi Shimboun* n'oublie qu'une chose, c'est que la Russie est infiniment mieux placée que sa rivale pour mettre utilement à profit la trêve en question et s'installer d'une façon inexpugnable dans ses nouvelles positions.

« Lorsque vous voulez vous emparer d'un ours, dit le *Chiouo Shimboun*, vous ne le prévenez pas que vous avez envie de prendre sa peau. La Russie et l'Angleterre suivent tout à fait ce précepte vis-à-vis de la Chine. L'une et l'autre proclament tout d'abord qu'elles sont d'accord pour ne point violer l'intégrité du Céleste Empire, et la Chine se laisse aveugler par ces bonnes paroles qui l'empêchent de s'apercevoir qu'on se prépare à l'écorcher. »

Telles sont les principales appréciations de la presse japonaise; elles sont, on le voit, en grande majorité pessimistes. Aussi tous les journaux sont-ils d'accord pour dire qu'il faut que le gouvernement sorte de son inaction et précise nettement ses vues dans la grave crise que traverse l'Extrême-Orient.

Le cabinet cependant garde toujours l'attitude réservée dans laquelle il se confine depuis des mois. La vraie raison de cette inaction quelque peu inexplicable, pour ceux qui ne connaissent du Japon que ce que révéla sa guerre heureuse avec la Chine, tient à des causes multiples dont j'ai déjà eu, je crois, l'occasion de vous dire un mot, mais sur lesquelles il n'est pas inutile d'insister. La première et la plus réelle évidemment c'est que l'humiliation subie par le peuple japonais, lorsqu'il fut forcé par la coalition de l'Allemagne, la France et la Russie, de rétrocéder le Liaotoung obtenu par le traité de Shimanoséki, a laissé une trace ineffaçable. Sinon la masse de la nation — qui elle, n'a gardé de cet événement qu'un souvenir de haine — du moins le gouvernement japonais a reçu là une leçon qui lui a enseigné la prudence et la circonspection. Et ce n'est pas alors surtout que les luttes intestines de la politique intérieure divisent le pays, que le cabinet se sent bien disposé à se lancer dans les aventures.

On se rend compte aussi, d'ailleurs, que le Japon est incapable pour le moment de rien entreprendre de sérieux, faute d'argent.

Le partage de la Chine, en effet, se fait peu à peu, à coups de concessions surtout. Or qu'en feraient les Japonais qui ne peuvent même pas mettre en valeur ce qu'ils ont sous la main? L'industrie japonaise souffre depuis de longs mois d'une crise dont la cause première est la pénurie des capitaux. Nombre de voies ferrées restent inachevées. Depuis quatre ans qu'il a Formose; le gouvernement du Mikado n'a pas ajouté 1 kilomètre de rails à la voie qu'avaient commencée les

Chinois. Enfin, les Japonais se sont fait concéder en Corée un tronçon de Séoul à Fousan qui, après celui de Séoul à Chemoulpo, est sans contredit la ligne qui offre les plus belles espérances car elle traverse des régions riches et bien peuplées. Depuis dix-huit mois que cette concession a été accordée, on n'a pas pu encore constituer une compagnie pour prendre en mains l'affaire. C'est plus qu'il n'en faut, vous le voyez, pour que le gouvernement japonais ne soit guère porté à aller tout risquer pour obtenir au dehors des avantages qui ne serviraient à rien.

On doit se demander quelle est, au regard des intérêts français, la portée de l'accord intervenu entre l'Angleterre et la Russie. C'est là un point bien délicat à établir, car enfin il met en cause toute notre action en Extrême-Orient durant ces dernières années ainsi que celle de notre « amie et alliée ». Or, j'avoue immédiatement que, si je vois fort bien ce que les Russes gagnent à notre « amitié », en ayant la possibilité, grâce aux millions que nous leur avons prêtés, d'achever leur transsibérien et leur formidable installation dans le Liao-toung, il m'est tout à fait impossible, par contre, d'apercevoir quel avantage nous avons retiré, nous, de cette alliance. Et cependant, il me semble que les occasions n'ont pas manqué de mettre à l'épreuve son efficacité. Ce n'est évidemment pas là faute des Russes si notre gouvernement, tandis que les autres puissances faisaient de copieuses acquisitions sur les côtes de Chine, s'est contenté, lui, d'un mauvais port où les vaisseaux entrent, mais d'où ils ne sortent pas toujours. Mais il n'en faut pas moins constater que cette alliance tant vantée et qui nous coûte si cher, ne nous a pas plus empêché de subir un peu glorieux échec à Shanghaï qu'elle ne nous avait épargné la reculade de Fachoda.

Mais ce point, je le répète, met en jeu trop de questions importantes pour être abordé ici incidemment, et les quelques idées générales auxquelles je m'arrête risquent d'être mal comprises, présentées qu'elles sont en dehors des éléments essentiels qui doivent les commenter et les justifier. J'y reviendrai donc un autre jour plus à loisir.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de la position respective des divers États européens intéressés en Chine, il n'en est pas moins vrai qu'on peut prédire sans exagération la fin prochaine du Céleste Empire. Son sort, en tant que groupement politique constitué, est bien décidé. Un empire qui, en moins de cinquante ans, a perdu tour à tour les droits divers qu'il avait sur le Siam, Burmah, l'Annam, le Tonkin, une partie de la Mandchourie, Formose, la Corée, sans compter les récentes extorsions du Liao-toung, du Shantoung, etc., qui a déjà vu une armée étrangère aux portes de sa capitale, et qui, pour tout dire, est dans un aussi déplorable état d'impuissance, ne saurait résister longtemps aux formidables convoitises qui le guettent.

Mais du moins, si l'intégrité de l'empire chinois est menacée, si le sort de la dynastie mandchoue est compromis aussi, la race chinoise, elle, est intangible. Il y a dans cet immense recoin du monde 2 ou 300 millions d'êtres humains qui garderont toujours, quoi qu'il arrive, leur forte individualité ethnique, leurs qualités propres de race, et qu'il faut désespérer de voir jamais s'assimiler à nous. Les Chinois, à ce point de vue, sont les Juifs de l'Extrême-Orient. Comme les Juifs, ils s'infiltrent et s'adaptent aussitôt dans les milieux les plus divers où ils transportent leurs habitudes laborieuses (se rappeler les formidables colonies chinoises de Singapoure et de toute la péninsule malaise, de Bornéo, de Sumatra, de Californie, etc.), mais ils ne s'*assimilent* jamais à leurs voisins.

Dès lors, on doit se demander ce que feront ces 300 millions d'hommes de même race, de croyances et de mœurs sensiblement identiques, au jour prochain de la liquidation générale de leur pays. Se soumettront-ils passivement aux nouveaux maîtres que le hasard leur aura donnés, ou se lèveront-ils, au contraire, en masses formidables contre l'envahisseur? Tel est le redoutable problème qu'ont posé bien nettement, mais d'une façon prématurée sans doute, les diplomaties européennes en nous acheminant à pas toujours plus pressés vers le démembrement du Céleste Empire.

*
* *

LE JAPON ET LA RUSSIE. — LES MISSIONNAIRES EN CHINE

Tokyo, 31 mai 1899.

Le gouvernement russe n'a jamais été en odeur de sainteté dans l'empire du Mikado, et les chauvins japonais ne manquent pas une occasion d'exciter les sentiments populaires contre un peuple qu'ils aiment à représenter comme l'ennemi naturel de leur pays. Il faut avouer, d'ailleurs, que les agissements de la diplomatie russe au cours de ces dernières années n'ont pas été de nature précisément à calmer les susceptibilités de l'opinion japonaise. On conçoit sans peine, en effet, que ce n'est pas sans un vif dépit que les Japonais, forcés en 1895 par l'Allemagne, la France et la Russie, de rétrocéder le Liao-toung, ont vu, en 1898, les troupes du tsar s'installer définitivement dans cette même partie de l'empire chinois.

Quoi qu'il en soit, cet état d'esprit, soigneusement entretenu d'ailleurs, par la presse anglaise d'Extrême-Orient, n'a pas manqué de créer une situation assez fâcheuse et qui, en maintes occasions déjà, aurait pu amener les complications les plus graves. Si tout s'est bien passé cependant, si, en Corée surtout, les deux gouvernements ont pu s'entendre et limiter heureusement leurs sphères d'action respectives auprès de la cour de Séoul, c'est que, depuis quelque temps

déjà, on s'est rendu compte dans les classes dirigeantes du Japon de l'inanité et de l'absurdité d'une politique d'hostilité irréductible contre la Russie. Mais cette conception, jusqu'à l'heure actuelle, était restée particulière au seul monde gouvernemental, et la masse conservait toujours aussi vivement ses préventions traditionnelles contre « l'ennemi du Nord ».

Ce sont ces tendances néfastes que quelques hommes d'énergie et d'initiative ont entrepris récemment de combattre, et leur action actuelle, fort habilement engagée, mérite de retenir l'attention par l'effet qu'elle ne peut manquer de produire sur l'orientation de la politique générale du Japon.

Un de nos plus brillants confrères japonais, M. Shimada, rédacteur en chef du *Mainitchi Shimboun*, a nettement posé le problème dans une étude très fouillée qui a fait le tour de la presse et dont je crois devoir vous donner les grandes lignes. Ce travail de M. Shimada, qui n'occupe pas moins de neuf numéros successifs du *Mainitchi*, est assurément l'étude la plus remarquable parue en ces dernières années sur la politique japonaise. Les faits y sont exposés avec un grand souci de la vérité et une parfaite largeur de vue, deux qualités, malheureusement trop rares dans la presse japonaise.

M. Schimada commence par rechercher, tout d'abord, d'où vient ce sentiment d'hostilité contre la Russie qui est si généralement répandu au Japon, et il en trouve le germe dans les divers incidents qui ont marqué l'essor de la nation depuis un demi-siècle. C'est la Russie, en effet, qui, la première, troubla le Japon dans la vie de réclusion qu'il menait sans interruption depuis des siècles. Bien des années déjà avant que les « vaisseaux noirs » du commandant américain Perry ne fussent venus, en 1854, jeter l'épouvante dans la baie de Yédo, toute une littérature avait vu le jour qui avait pour but de mettre la nation en garde contre les visées agressives de la Russie. C'était là une idée si répandue alors que le grand écrivain de l'époque, *Toko-Foudjita*, consacra plusieurs volumes à la répandre. Dans son célèbre livre, *Kwaï-ten-shi-shi*, un recueil de poèmes politiques qui contribua énormément à la chute de Shogounat et à la restauration du pouvoir impérial, il déclarait que la Russie était le seul des peuples européens qui menaçât la sécurité du Japon, parce que seuls les Russes étaient les voisins immédiats de l'Empire et possédaient une base d'opérations militaires à proximité des rivages du Japon.

Dès ce moment, un groupe important de patriotes japonais, parmi lesquels Djouzo Kando et Rinzo Mamimya, entreprit une tournée d'études dans le Saghalien qui faisait partie alors de l'empire. A leur retour, ces hommes annoncèrent quels progrès incessants l'influence russe réalisait dans cet archipel, et mirent en garde leurs

compatriotes contre les dangers qui pourraient en résulter pour le pays. Le sentiment qui, dès lors, s'empara des esprits au Japon ne fit que prendre plus de consistance encore par l'étude de l'histoire de la Chine, à toutes les pages de laquelle on voyait se renouveler les empiétements successifs de la Russie sur le territoire du Céleste Empire. Les déprédations de quelques sujets du tsar dans l'île de Yézo, l'occupation temporaire de Tsoushima et enfin le différend survenu à propos de Saghalien affermirent le peuple japonais dans la conviction que le danger était bien de ce côté.

Lorsque le pays fut ouvert aux étrangers et qu'on commença l'œuvre de transformation qui se poursuit à l'heure actuelle encore, un nouveau facteur entra en ligne de compte. Depuis ce moment, en effet, l'étude de la langue anglaise se généralisa de plus en plus, si bien que les Japonais ont en grande partie appris à connaître l'Europe à travers les idées anglaises. On sait assez quels sont les sentiments traditionnels du peuple britannique au regard de la Russie, pour comprendre qu'à cette école les Japonais ne trouvèrent que des excitations nouvelles à leurs préventions premières. Le concours de toutes ces circonstances explique fort bien, dès lors, l'aversion à peu près unanime de la nation japonaise pour la Russie et pourquoi il ne s'était jamais trouvé jusqu'à présent un écrivain qui eût l'idée d'aller à l'encontre d'une opinion aussi généralement reçue.

Telles sont en substance les raisons données par le rédacteur en chef du *Mainitchi* pour expliquer le succès toujours croissant du sentiment anti-russe au Japon. Notre confrère repousse cette tendance qui, d'après lui, ne serait due qu'à l'absolue ignorance où est le peuple japonais du véritable caractère de l'empire russe et de ses projets en Extrême-Orient.

« D'ailleurs, ajoute M. Shimada, si les Japonais ont conservé jusqu'ici une attitude de méfiance exagérée à l'égard de la Russie, il est juste de dire que les Russes ne sont pas exempts de reproches non plus. Se souvenant sans doute des longues souffrances qu'ils eurent à subir pendant des siècles sous la domination de leurs conquérants tartares, les sujets du tsar ont gardé dans leur cœur une haine vivace contre les peuples asiatiques, et ce n'est pas sans appréhension qu'ils ont vu le jeune Japon devenir rapidement une puissance militaire sérieuse. Ils s'imaginèrent aussitôt qu'il y avait là une menace directe pour leur propre expansion, et nous devons avouer qu'à ce point de vue ils n'avaient qu'à moitié tort devant les idées folles émises par nombre de Japonais à qui nos succès contre la Chine avaient fait perdre tout à fait le sens de la raison. »

Ce sont là, en vérité, des considérations peu banales sous la plume d'un Japonais. M. Shimada, je le répète, émet des opinions qui ne sont point encore communément acceptées et qui vont même direc-

tement à l'encontre des sentiments de la masse, mais il n'en reste pas moins que le seul fait d'un rédacteur d'un grand journal comme le *Mainitchi Shimboun* en arrivant à soutenir de semblables idées, valait d'être retenu.

Ayant ainsi mis en lumière les causes apparentes de la tension des rapports entre le Japon et la Russie, M. Shimada déplore d'autant plus cet état de choses qu'il est convaincu que, bien loin d'avoir des raisons de se haïr, ces deux pays n'auraient qu'à gagner à marcher loyalement la main dans la main. Et tout d'abord il ne voit pas pourquoi le Japon trouve mauvais que le gouvernement du tsar se soit procuré un port à l'abri des glaces dans les mers de Chine. « Ceux qui prétendent que l'action de la Russie dans ces parages constitue un danger pour la paix de l'Extrême-Orient ne font que répéter une phrase hypocrite lancée par l'Angleterre. Nous ne saurions, quant à nous, nous effrayer le moins du monde. L'avenir de notre pays dépend de son développement économique et non d'une expansion par les armes. Le rêve d'un avenir belliqueux n'a jamais pu germer que dans les cervelles des chauvins auxquels nos faciles victoires avaient tourné la tête, et il y a longtemps qu'il s'est évanoui.

Je suis de ceux qui pensent que loin d'augmenter l'armée, il faudrait la réduire au strict nécessaire pour la sauvegarde du pays. Une bonne marine, en effet, et une petite armée bien organisée sont tout ce qu'il nous faut pour nous défendre dans nos îles contre les attaques de n'importe quelle puissance. En un mot, je suis nettement opposé à toute politique d'établissement extérieur; et, dans tous les cas, si les circonstances nous poussent à prendre pied nous aussi en Chine, notre sphère d'action est clairement marquée au sud où nous n'avons aucune chance d'être en conflit avec les Russes. »

Considérant ensuite le point de vue économique, M. Shimada montre que le Japon n'aurait qu'à gagner à un accord avec les Russes. Si les Japonais, en effet, peuvent craindre sur ce terrain les Anglais ou les Allemands, il n'en est nullement de même des Russes. La mise en valeur des immenses territoires sibériens offrira probablement un vaste débouché à l'industrie japonaise qui, bien loin de s'effrayer de l'ouverture du Transsibérien, ne peut que souhaiter le prompt achèvement de cette gigantesque entreprise. « Telle étant dès lors la vraie position du Japon en face de la Russie, on ne saurait concevoir une politique plus inconséquente et plus dangereuse que celle qui vise une alliance avec l'Angleterre contre la Russie, » et M. Shimada conclut ainsi : « Prenons la justice et la droiture pour base de notre politique; que le travail pacifique soit notre but, et consacrons en même temps une bonne part de notre attention à l'éducation et à la culture morale de la nation. »

Je ne sais si dans ce résumé très écourté je vous ai donné une idée

bien exacte du remarquable travail de notre distingué confrère japonais; mais s'il est un fait qui soit de nature à vous en affirmer la valeur, c'est l'unanimité avec laquelle les journaux anglais du Japon l'ont discuté et ... attaqué.

***

Je ne veux pas terminer cette lettre sans dire un mot d'un récent décret rendu par l'impératrice douairière de Chine, en ce qui regarde la situation des missionnaires résidant à l'intérieur du Céleste Empire. Par ce décret les missionnaires sont assimilés, suivant leur rang, aux fonctionnaires chinois des divers grades. C'est ainsi que les évêques sont mis sur le même pied que les vice-rois ou les gouverneurs de province, et les simples missionnaires assimilés aux préfets, sous-préfets et autres fonctionnaires de districts. Chaque missionnaire étranger pourra ainsi dorénavant, en cas de troubles, négocier directement avec les fonctionnaires chinois.

C'est là assurément un acte tout à fait extraordinaire, car on ne pouvait guère s'attendre à voir l'impératrice sise, mais à peine après le coup d'État qui mit fin aux rêves de progrès du malheureux Kouang Ksou, prendre l'initiative d'une mesure en apparence fort libérale. Ce qu'a voulu la vieille régente, c'est décharger le gouvernement central de Pékin de ces continuelles affaires soulevées par les missionnaires et qui mettent sans cesse aux prises le Tsoung li Yamen et les ministres étrangers. Mais il est douteux que le résultat réponde à ces espérances. Il est bien improbable, en effet, que les missionnaires trouvent jamais auprès des autorités provinciales chinoises, l'appui loyal et efficace dont ils ont si souvent besoin. Les madarins provinciaux se sont toujours élevés contre la mesure prise par l'impératrice, et, ayant été impuissants à l'empêcher d'aboutir, ils ne manqueront pas de faire tout leur possible pour en rendre l'application illusoire.

D. Rizière.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La visite à l'« Iphigénie ». — La visite de l'empereur d'Allemagne à l'*Iphigénie*, visite suivie d'un échange de télégrammes entre Guillaume II et le Président de la République, occupe depuis deux jours la presse européenne. Voici dans quelles circonstances s'est produit cet important événement.

L'*Iphigénie*, croiseur-école d'application des aspirants de seconde classe, se trouvait au mouillage de Bergen, selon un itinéraire arrêté depuis plusieurs mois. Le *Gneisenau*, croiseur-école des mousses de la marine allemande, était ancré dans le même port. Le hasard des deux itinéraires avait amené cette rencontre.

Comme on le sait, l'empereur Guillaume fait chaque année un voyage d'agrément sur les côtes de Norvège et pousse jusqu'au cap Nord sur son yacht le *Hohenzollern*. Ce bâtiment arriva le 6 à Bergen; les deux navires-écoles saluèrent le pavillon impérial à coups de canon, conformément aux règles du protocole maritime. Le capitaine de vaisseau Manceron, commandant l'*Iphigénie*, se rendit à bord du *Hohenzollern*, dès que le bâtiment eut laissé tomber l'ancre, et fut reçu par l'empereur.

Le lendemain Guillaume II, en uniforme d'amiral et accompagné de plusieurs officiers, se rendit à bord du *Gneisenau*, y séjourna quelques minutes et de là se rendit sur l'*Iphigénie*. Le commandant Manceron reçut le kaiser au bas de l'échelle ; l'état-major du croiseur était rangé sur le pont, le sabre à la main ; les escouades d'aspirants et l'équipage, aux postes d'inspection. Quand l'Empereur déboucha sur le pont, la garde présenta les armes; clairons et tambours battirent aux champs. Le commandant Manceron présenta ses officiers au kaiser ; puis celui-ci passa devant le front des escouades d'aspirants et de l'équipage. La visite dura trois quarts d'heure. Au départ, les honneurs réglementaires furent rendus au souverain allemand ; l'équipage était sur les vergues; finalement, quand l'embarcation impériale eut débordé, l'*Iphigénie* tira une salve de vingt et un coups de canon. Tout s'était passé selon les règles du protocole.

A la suite de cette visite l'empereur d'Allemagne a adressé le télégramme suivant à M. Loubet, président de la République française :

Bergen, 6 juillet, 1 h. soir.

Président de la République française, Paris.

J'ai eu le plaisir de voir, sur le croiseur-école *Iphigénie*, les jeunes marins français dont la tenue militaire et sympathique, digne de leur patrie, m'a fait une vive impression.

Mon cœur de marin et de camarade se réjouit de l'accueil gracieux qui m'a été fait par le commandant, les officiers et l'équipage.

Je me félicite, Monsieur le Président, de cette heureuse circonstance qui m'a permis de rencontrer l'*Iphigénie* et vos aimables compatriotes.

GUILLAUME.

Voici la réponse du président de la République :

Paris, 6 juillet, 7 h. 12, soir.

A Sa Majesté Guillaume II, empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

Bergen.

Je suis bien touché du télégramme que Votre Majesté impériale vient de m'adresser à la suite de sa visite à bord du croiseur-école *Iphigénie*. Je tiens à la remercier de l'honneur qu'elle a fait à nos marins et des termes dans lesquels elle a bien voulu me marquer l'impression que cette visite lui a laissée.

ÉMILE LOUBET.

Cet incident a été très diversement commenté par la presse française. Fidèles à notre règle d'impartialité absolue, nous allons rappeler les différentes opinions émises à ce sujet.

Et d'abord il est à remarquer que ni le *Temps* ni le *Journal des Débats* n'ont cru devoir encore formuler des opinions. Le *Petit Journal*, au contraire, dès le premier jour a consacré à cette affaire un très long article de M. Judet, trois colonnes petit texte sous ce titre : *De Berlin à Paris*. En voici le passage principal :

Guillaume II vient de réaliser la première partie de ses projets tenaces.

Il a pu rêver un moment, l'an dernier, à Jérusalem, le sceptre de l'empire d'Orient, car l'universalité de ses ambitions le pousse sur toutes les routes qui mènent à la puissance et à la gloire : déçu du côté des peuples asiatiques, mécontent même de la complaisance insuffisante du sultan, il s'est rejeté sur l'autre plan, celui qui le hante plus régulièrement, qui lui paraît moins fantaisiste et plus opportun, sur l'empire d'Occident.

Avec l'assentiment du cabinet Waldeck, il a enfin satisfait son ardent désir de mettre officiellement le pied sur notre territoire. En uniforme d'amiral allemand, il s'est rendu à bord de l'*Iphigénie*, vaisseau-école de la marine française, pour recevoir les honneurs de son état-major et passer en revue son équipage, formé surtout de nos futurs officiers. Bergen n'est pas Cherbourg et les eaux de la Norvège ne sont pas les eaux de Normandie ou de Bretagne ; mais la France est présente partout sur le pont de nos navires, si loin qu'ils évoluent de la mère patrie.

L'opération la plus difficile et aussi la plus désirée de Guillaume II est donc accomplie. Il cherchait depuis longtemps la fissure pour franchir le mur d'airain que M. de Bismarck avait dressé entre les deux pays : n'osant pas encore pénétrer chez nous par terre, il s'est faufilé par la mer. Il a donc pu, dans l'intervalle de quelques mois, sceller la pierre de fondation des nouveaux forts élevés en avant de Metz pour tenir sous leur canon le cours de la Moselle, à quelques kilomètres de Nancy, puis saluer sur l'*Iphigénie* deux pavillons associés par un mariage surprenant, celui de l'Empire et celui de la République.

Cette double bonne fortune l'encouragera sans doute à persévérer, et maintenant sa confiance ne doit plus redouter beaucoup d'obstacles pour sa venue à Paris en 1900. Elle symboliserait à point nommé le triomphe de sa politique.

Et M. Judet termine en poussant un cri d'alarme. Pour lui, l'action germanique, poursuivie avec une ténacité remarquable et secondée par nos dissensions intérieures, « nous accule à une impasse où, tôt ou tard, nous nous apercevrons que nos principales lignes de défense sont tournées par un adversaire entreprenant ».

La *Libre Parole*, tout aussi pessimiste, voit dans la réception de Guillaume II à bord de l'*Iphigénie* « un nouvel anneau de cette chaîne que forge patiemment le César allemand, de cette chaîne qui peu à peu ligote la France, qui l'enserre dans des liens invisibles, cette chaîne dont les autres anneaux s'appellent la conférence de Berlin, la visite de Kiel, l'alliance franco-russe, le traité de Simonosaki, l'affaire Dreyfus, cette chaîne qui doit river à jamais la France à l'acceptation des faits accomplis, du traité de Francfort, de la mutilation de la Patrie ».

L'*Echo de Paris* critique vivement aussi l'attitude du gouvernement, car il ne croit pas à la possibilité d'un rapprochement entre la France et l'Allemagne.

A parler franc, dit-il, cette réconciliation, si elle était possible, serait désirable. Ce serait une politique forte et féconde que celle-là qui arborerait carrément comme programme la confirmation du traité de Francfort, la renonciation définitive de toute prétention sur l'Alsace-Lorraine et sur la rive droite du Rhin, l'oubli du passé de Sedan, comme on a fait l'oubli du passé de Moscou. Cette politique froisserait des sentiments respectables, sacrifierait les Alsaciens-Lorrains qui regardent toujours sur la route de Verdun et ne voient point venir les trois couleurs, mais elle pourrait faire une nouvelle France, grande et forte.

La République et l'Empire feraient non seulement la loi à l'Europe, mais à l'univers. Les colonies se gagnent et se perdent à Utrecht, à Amiens ou à Vienne. On rognerait les ongles au léopard britannique. On refoulerait vers ses cavernes de l'Oural l'ours du Nord. On rejetterait en Asie les Turcs et l'on reconstituerait sur le Bosphore l'empire grec. Nous pourrions exiger, pour compenser le Rhin, la Meuse comme frontière au

nord-est. Une immense paix renouvelée d'Auguste s'établirait sur la terre, se mouvant affranchie des guerres et des révolutions, dans une oscillation régulière, réglée par ces deux contrepoids : la République de France et l'Empire d'Allemagne. Alors triompherait la seule politique juste et scientifique, la politique des nationalités : la Grèce, la Pologne, l'Irlande, pourraient être affranchies. Mais cette politique-là, ce rêve dédoublé de Charlemagne et de Napoléon, croyez-vous sérieusement que les hommes d'aujourd'hui soient de taille à les conduire et même à les comprendre ?

Il faut repousser dans le domaine des chimères cette formule nouvelle de l'Europe maintenue, comme dans un étau de force et de liberté, entre l'Allemagne impériale et la France républicaine. Alors il faut en revenir à la vieille conception de la patrie française intacte, rédimée et convoitant toujours ses frontières naturelles, celles que Napoléon, même vaincu, ne voulait pas abandonner à Châtillon : les Pyrénées, les Alpes, le Rhin. C'est pourquoi les parodies de sympathies et les mamours hypocrites avec l'empereur Guillaume ne sauraient émouvoir ceux qui ont conservé la douleur du passé et l'attente de l'avenir.

Le *Gaulois* a recueilli l'opinion « d'un diplomate émérite » qui s'est exprimé en ces termes :

Devons-nous considérer l'acte de Guillaume II, acte sûrement prémédité et préparé, comme l'indice d'une nouvelle orientation de notre politique? Guillaume II, que d'aucuns se plaisent à représenter comme un « impulsif », comme un « instinctif », n'agit jamais, au contraire, sans avoir longuement réfléchi à la portée de ce qu'il fait.

Il est vrai que j'entends dire autour de moi : — Il ne faut voir dans les télégrammes échangés qu'une première manifestation, que d'autres suivront; elles doivent peu à peu habituer le public français à l'idée que Guillaume II viendra à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle, qu'il a un violent désir de visiter. Ne disait-il pas dernièrement à une grande dame française qu'il recevait : « Je voudrais, madame, passer six mois à Paris et six mois à Berlin. »

Ce serait, à mon avis, préparer bien à l'avance des choses dont il sera temps de parler... dans six mois.

D'autres personnes, de celles qui passent pour fréquenter dans le monde officiel, prétendent que cette petite combinaison diplomatique n'existe même pas, et que Guillaume II, qui affecte volontiers des allures de noble paladin, s'est borné à une démonstration de pure courtoisie; très épris de tout ce qui se rattache aux questions maritimes, voyageur, marin même, il a rencontré des navires et il lui a plu de les saluer d'un geste large.

Cela se peut. Et cependant le public français, confusément, vaguement, se demandera si toutes ces explications sont exactes. Il s'étonnera un peu d'une démarche, qui arrive au moment même où va s'ouvrir un procès, où on ne pourra guère éviter de parler de la Triplice, de ses agents, de ses menées.

Dès lors, et c'est à cela que je veux en venir, j'estime que le gouvernement a un devoir impérieux de s'expliquer nettement sur des faits qui donnent lieu à des interprétations si diverses. L'opinion publique n'est pas déjà si rassurée en ce moment; il est inutile de l'alarmer davantage.

Que si le ministère actuel engage la politique française dans une voie nouvelle, nous avons besoin de le savoir. Il ne faut pas que; dans trois mois, nous nous trouvions, comme cela est arrivé trop souvent, devant des faits accomplis sur lesquels il n'y aura plus à revenir. De tous côtés on raconte qu'une campagne va s'ouvrir prochainement dans certains organes contre l'alliance franco-russe. Cela se dit, cela se répète.

Il faut que nous sachions à quoi nous en tenir. Il serait étrange que, sous un régime d'opinion, de suffrage universel, de représentation, la politique du pays, la politique nationale fût engagée en dehors de l'avis du pays, en dehors du consentement de la nation.

Le ministère actuel a le devoir de « commenter » la réponse que le chef de notre gouvernement vient d'adresser à l'empereur d'Allemagne, et de dire clairement au pays quel sens précis il faut lui attribuer.

Enfin l'*Autorité*, le *Soir*, la *Gazette de France*, le *Moniteur universel* montrent tous la même indignation dont il y a lieu de se surprendre à propos de cet acte de courtoisie diplomatique.

Dans le *Figaro*, au contraire, Whist témoigne sa satisfaction de l'attitude de l'empereur Guillaume, à la suite de sa visite à bord de l'*Iphigénie*, et particulièrement à propos de l'échange des télégrammes entre M. Loubet et l'empereur d'Allemagne.

Un rapprochement entre les cabinets de Paris et de Berlin est désirable sur le terrain colonial, dit Whist, et tout ce qui peut le favoriser doit être bien accueilli par les Français. Les télégrammes échangés hier sont une nouvelle preuve de l'esprit pacifique de l'empereur Guillaume.

Whist remarque aussi que c'est la première fois depuis trente ans qu'un empereur allemand appelle la France « Votre noble Patrie », et il ajoute On n'en perdra pas une syllabe à Londres.

Dans le journal, le *Matin*, M. Alfred Rambaud ancien ministre, fait ressortir avec insistance la signification et la portée de cet échange de visites à bord de l'*Iphigénie* et du *Hohenzollern*.

La réception de l'empereur d'Allemagne sur le pont de l'*Iphigénie*, la fête donnée à nos aspirants à bord du *Hohenzollern*, les télégrammes échangés entre Guillaume II et M. le président de la République, constituent un ensemble de faits dont l'importance ne saurait être atténuée.

L'entrevue de Bergen est peut-être en corrélation avec d'autres faits.

Depuis que nous avons dû évacuer Fachoda, tout le monde comprend que cette même ambition britannique qui nous écarte de la rive gauche du Nil ne voudra pas admettre que la puissance abyssine reste intacte sur l'autre rive.

Ainsi se réaliserait la grande idée de M. Cecil Rhodes, vigoureusement appuyée par M. Chamberlain : la domination anglaise s'étendant, sans une solution de continuité, « du Cap au Caire »...

Or, l'intérêt évident de la France est que l'équilibre des puissances en Afrique ne soit pas rompu...

L'Allemagne, en Afrique, a exactement le même intérêt que nous. Elle y possède quatre grandes régions, — Est africain, Sud-Ouest africain, Cameroun, Togo. Elle doit désirer, comme nous, que l'Angleterre ne puisse empiéter ni sur l'Abyssinie, ni sur les Républiques du Transvaal et d'Orange, ni sur l'État du Congo.

Il est une autre partie du monde, l'Extrême Orient, où les puissances européennes se trouvent en contact, et c'est encore avec l'Angleterre que la France, l'Allemagne, la Russie, risquent d'entrer en conflit, car elle exige partout la part du lion. Elle voudrait arrêter la légitime expansion de la France au nord du Tonkin, confiner les Allemands dans leur nouvelle possession de Kiao-Tchéou, enrayer la marche des Russes...

La visite de l'empereur allemand à bord de l'*Iphigénie* a été précédée de manifestations analogues. Il y a, depuis longtemps, chez lui, un parti pris de faire à la France des avances.

Il en a témoigné lorsqu'il s'est fait représenter aux funérailles de M. Carnot, à celles du maréchal de Mac-Mahon, à celles de M. Félix Faure, en mainte autre occasion.

Ses avances, toujours accueillies courtoisement par les représentants officiels de la France, ont, au contraire, tantôt dans tel ou tel parti, tantôt dans tel ou tel groupement, rencontré de vives résistances.

On lui a prêté des vues ou bien puérilement indiscrètes, ou bien excessives.

Pour les uns, toutes ces politesses tendraient à nous arracher une invitation à visiter Paris en 1900; il ne serait content que lorsqu'il présiderait à une grande revue de l'armée française.

Pour les autres, il prétendrait obtenir de nous l'oubli de nos défaites, une renonciation formelle aux provinces perdues, une consécration, cette fois volontaire, du traité de Francfort, en un mot l'abdication de la France.

Guillaume II règne depuis assez longtemps pour que nous puissions nous faire sur lui une appréciation plus exacte. La vivacité de son esprit ne nous autorise pas à méconnaître le sérieux de son caractère, la continuité de ses vues, les côtés pratiques de sa politique.

Ce prince, qu'on aurait pu, à son avènement, prendre pour un fanatique de gloire et de conquêtes, n'a pas fait, pas essayé de faire une seule guerre.

Il se tient sur une défensive formidable, et il ne le laisse ignorer à personne, surtout « aux voisins de l'Ouest ». Mais ses conquêtes ont été coloniales, industrielles, commerciales. On peut dire que, par lui, l'Allemagne a fait la conquête économique de la péninsule des Balkans et de l'empire turc.

Il n'a pas besoin de faire avec la France une de ces alliances qui effacent tout le passé, pas plus qu'une telle alliance n'est désirable pour nous.....

Mais une chose qu'il semble comprendre mieux que nous, c'est que le grand procès à propos de notre frontière de l'Est ne doit faire oublier ni à la France ni à l'Allemagne qu'elles ont, hors d'Europe, des intérêts vitaux, que certains de ces intérêts leur sont communs, que certains leur sont communs avec la Russie. Il comprend que ces trois puissances, isolément, ne peuvent rien pour limiter les envahissements de l'Angleterre, mais qu'il en est autrement si elles associent leurs forces et leurs ressources si diverses, leurs moyens d'action si différents.

C'est ce qu'il essaie de nous faire entendre dans cette série d'avances auxquelles nous n'avons pu encore répondre pratiquement. Je crois savoir aussi que la Russie a, plus d'une fois, essayé de nous faire entendre qu'il conviendrait d'y répondre courtoisement,

Assurément, ce n'est pas sans l'assentiment du gouvernement français que s'est faite la rencontre de Bergen; mais il est *certain* que, plusieurs fois, nous avons manqué des occasions semblables. L'occasion ne se représente pas aussi favorable qu'on eût pu le désirer.

Le gouvernement actuel, au moment où il pique au vif, par certaines mesures contre les chefs de l'armée, le sentiment national, ne peut s'en prendre qu'à lui si un fait de politique extérieure risque de devenir un argument de polémique et de parti.

Mais, m'adressant à ceux que ses procédés ont le plus froissés, je leur dirai :

« N'apportons pas les passions qui nous divisent dans l'appréciation d'un événement de si longue portée pour l'avenir. N'y cherchons pas d'arguments contre un gouvernement d'un jour. Traitons en Français les questions de politique étrangère.

« Les répugnances de pur sentiment, les gros mots sur les « soudards étrangers » risqueraient d'atteindre la patrie dans ses intérêts vitaux.

« Notre patriotisme doit être, non pas seulement ardent, mais clairvoyant. Il ne peut consister à nous imaginer que la France n'a et ne peut avoir qu'un adversaire.

« Personne ne nous demande d'oublier la défaite subie il y a trente ans. Mais convient-il d'oublier si vite l'humiliation que nous avons subie hier. Il est sûr qu'elle se renouvellera : l'Angleterre y a pris goût. Après Fachoda, d'autres Fachodas. Entendez-vous les subir ?...

« Prenons, avant de parler, le temps de réfléchir. Ne fermons pas, dans un accès de sentimentalisme irrité, les portes ouvertes sur l'avenir. »

Le *Siècle* et le *Petit Bleu* se félicitent également de ce qu'ils considèrent comme l'acte d'un souverain désireux de montrer qu'il tient à entretenir avec nous des rapports courtois. Les autres journaux se bornent à reproduire les commentaires favorables de la presse étrangère.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La guerre aux Philippines. — Un indigène des îles Philippines publie dans l'*Ostasien Revue*, périodique rédigé en allemand par un Japonais, une lettre fort intéressante sur la situation militaire des Américains dans cette ancienne possession espagnole.

Si, écrit-il, pendant la bonne saison et après une campagne de quelques semaines à peine l'armée des *Yankees* se trouve décimée, que sera-ce lorsque nous entrerons dans la saison des pluies? Alors il sera bien dur au

général Otis de consolider par des bulletins de victoire quotidiens les sentiments impérialistes de sa grande nation. Les choses prendront une tournure toute nouvelle ; nos guérillas prendront contre l'ennemi l'offensive dans une période où nos alliés toujours sûrs, la fièvre, la dysenterie, le tétanos et les autres maladies tropicales nous rendront les meilleurs services. Nous espérons, avec le concours de ces alliés, incapables de trahison, réduire de 40 % les effectifs de l'armée de nos « délibérateurs ». Ce n'est pas une fanfaronnade ; nous en avons vu de pareils dans l'insurrection de Katipunan, lorsque, malgré ses victoires, le général Polavieja a donné sa démission, parce qu'on ne pouvait pas lui dépêcher d'un trait 25.000 hommes de renfort. Il en était de même quand son successeur, le maréchal Primo de Rivera s'est vu dans la nécessité de conclure la paix de Biah-na-bató. Encore n'y avait-il alors que quelques provinces tagaliennes qui s'étaient insurgées et qui ne disposaient que de 1.000 fusils. Aujourd'hui, par contre, c'est un peuple de 10 millions qui se soulève contre l'envahissement comme un homme. A Luçon seule nous avons une armée bien organisée de 62.000 hommes, mieux disciplinés que les guerriers d'Oncle Sam toujours disposés à faire grève.

Que MM. les *Jingoes* se le disent : *Avec 40.000 hommes ils n'arriveront jamais à se rendre maîtres des Philippines.*

Pour avancer de 30 kilomètres et encore fallait-il se tenir toujours près de l'unique voie ferrée de l'archipel, les Américains ont dû employer tout un mois et perdre 3.000 hommes en morts, bles sés et prisonniers. Au prix de tous ces efforts et sacrifices, ils ne sont maîtres que du sol où ils ont mis les pieds. Ils ne dominent que 3 millièmes de la terre philippine. La conquête de 997 millièmes est encore à faire.

Que le peuple américain le sache bien : jamais nous ne reconnaîtrons sa souveraineté ; pour annexer le pays que nous avons racheté des Espagnols au prix de notre sang, il faudrait occuper chaque village, ce qui demanderait une force de 400.000 hommes, sans compter les troupes de la marine. Cela coûtera beaucoup de millions de dollars, beaucoup d'années remplies de combats sanglants et seule une fraction minime des soldats américains pourra revoir sa patrie.

La question de Samoa. — Dans la *Deutsche Revue* M. Krause rend compte d'une conversation qu'il a eue avec M. Cecil Rhodes.

Cette affaire de Samoa, dit M. Rhodes, dépasse les limites permises par le bon sens. Nous voyons là trois grandes puissances qui sont en relations amicales l'une avec l'autre et dont deux ont conclu un traité de coopération et de partage relativement à l'Afrique du Sud. Tout d'un coup ces trois grandes puissances commencent à se quereller à propos de quelques îles solitaires dans l'océan Pacifique, îles dont la plupart des gens ignorent même les noms. C'est une affaire bien étrange. Si on lisait ces choses dans un livre on ne les croirait pas. Je crois que c'est en grande partie la faute de l'Angleterre qu'il y eût un pareil dissentiment. Je pensais déjà avoir arrangé tout, de sorte que Anglais et Allemands pourraient, à leur avantage réciproque, travailler ensemble en Afrique et voilà que les trois grandes puissances se disputent pour trois petites îles ! L'affaire de Samoa

a produit une vive impression sur les Allemands établis dans l'Afrique australe. Après ma visite à Berlin, j'ai reçu de nombreuses déclarations de sympathie de la part des Allemands résidant dans le Cap qui se montraient disposés à marcher de pair avec les Anglais. Depuis que le conflit de Samoa a éclaté, les sentiments des Allemands dans l'Afrique australe ont changé et je crois que, dans les élections pour le Parlement du Cap, ils ont soutenu l'*Afrikander Bond*.

Un condominium à Samoa, ajoute M. Cecil Rhodes, est absolument impossible.

Parlant ensuite des affaires du Transvaal, il déclare était resté absolument étranger aux récents événements. J'y ai commis une bévue, dit-il, et cela me suffit. Chat échaudé craint l'eau froide. Je me tiens à l'écart de toute la crise du Transvaal, de sorte que, si les choses prennent une mauvaise tournure, personne ne pourra dire que Rhodes en est.

M. Krause, après avoir rapporté les paroles de M. Rhodes, conclut par les remarques suivantes :

En Allemagne, on envisage avec une certaine suspicion une entente avec M. Rhodes, car on met en doute sa sincérité. Il est aussi sincère que n'importe quel politicien, mais je suis convaincu que M. Rhodes, qui peut-être n'est pas trop scrupuleux dans le choix de ses armes contre un adversaire, tient loyalement ses engagements envers celui avec lequel il aurait conclu une entente amicale. Du reste ce n'est pas un homme politique ni un homme d'État, dans le sens européen du mot, Il est trop lourd pour l'être malgré son astuce. Sa force consiste en un extraordinaire talent d'organisation et en une volonté de fer. Le vraie puissance motrice de son activité, c'est sa vaste imagination qui lui fait concevoir des projets inouïs. M. Rhodes est un curieux mélange d'un homme d'affaires et d'un rêveur. Mais c'est un rêveur doué d'un sens pratique.

Les indemnités relatives aux troubles de Samoa. — Le dernier fascicule de la revue allemande : *Preussische Jahrbuecher* s'occupe notamment de la question des indemnités à payer aux Allemands établis dans les îles de Samoa.

Dans les troubles de 1888-89, qui ont duré environ sept mois, dit l'auteur de cette étude, la Compagnie allemande de plantations aux îles de Samoa a subi des dommages qu'elle évaluait à 500.000 marks. Le prince de Bismarck avait alors l'intention de s'en prendre au fisc de Samoa et d'invoquer dans ce but l'arbitrage du magistrat en chef établi à Apia. Il y a renoncé pour des raisons politiques.

Dans le cas actuel, l'affaire est très compliquée. Les pertes subies par tous les Allemands n'atteignent pas un chiffre aussi considérable que celles d'il y a dix ans, même si on y comprenait les nombreux vols commis par les indigènes. C'est au royaume de Samoa qu'incomberait en première ligne le devoir de les réparer. On pourrait invoquer comme précédent le bombardement d'Alexandrie en 1882, lorsque le gouvernement égyptien a été sommé d'indemniser tous les étrangers. On pourrait encore, en vertu de l'art. 3 du traité conclu le 24 janvier 1879 entre l'Allemagne et Samoa,

rendre le gouvernement de Samoa responsable de tous les dommages qui ont résulté de l'occupation des maisons et plantations allemandes par des indigènes belligérants.

L'émigration italienne. — Dans le dernier numéro de la revue l'*Esplorazione Commerziale*, M. Alberto Manzi recommande au gouvernement d'Italie de diriger une partie de l'émigration italienne vers le Para en Brésil. A ce propos, il critique aussi le service de renseignements tel qu'il est fait par le personnel consulaire de l'Italie.

Notre gouvernement, écrit-il, se contente des rapports des consuls dont la juridiction est souvent tellement vaste, qu'il leur est impossible d'avoir des informations exactes et de se former un jugement compétent. Ils se fient aux renseignements des agents consulaires insuffisants ou étrangers. J'en ai connu qui ne savaient pas un mot d'italien. Au consulat d'Italie, la seule langue officielle était l'allemand. Et nous sommes bien loin de l'année 1866, si je ne me trompe pas. Ces agents allemands, soit dit en passant, vu la forte émigration de leurs nationaux et leur égoïsme patriotique, s'occupaient beaucoup plus de leurs compatriotes que des nôtres. De cette façon, ils manquaient non seulement à leur devoir d'informateurs, mais aussi à celui de protecteurs des Italiens.

J'ai connu un consul général d'Italie bien bizarre. Je l'ai rencontré précisément en Amazonie. Son attitude, dès son début, avait froissé les susceptibilités du gouvernement local et dégoûté tous les Italiens qui avaient affaire à lui.

Il est venu dans l'Amazonie avec des idées toutes faites et qu'il avait recueillies ailleurs. Dans l'État où il résidait avant de venir à son nouveau poste, la crise du sucre était arrivée à l'état aigu. Aussi, en voyant qu'on cultivait de la canne en Amazonie, il annonça la fin de la colonisation dans ce pays. Cependant, la culture de la canne y était si rémunératrice que les colons s'y adonnaient presque exclusivement. Il avait conseillé comme unique remède la culture intensive. Notez bien qu'il s'agit d'un pays presque sans population et couvert de forêts vierges.

Ni le projet de loi du ministère passé, ni celui de l'honorable M. Pantano ne pourront remédier aux inconvénients de ce service d'informations défectueux.

A chaque ambassade et à chaque consulat il devrait y avoir un « attaché » qui s'occupât exclusivement à développer le commerce avec l'Italie et à donner des informations sur la canalisation possible d'une émigration ; on devrait avoir des inspecteurs qui visitent nos colonies transocéaniques dès qu'elles sont formées ; mais il est en outre de toute nécessité d'avoir des personnes d'une compétence reconnue qui, à chaque demande d'enrôlement d'émigrés, fournissent des renseignements sur les conditions économiques et politiques du pays.

La route des Indes : Madagascar. — Le commandant Otto Wachs, continuant dans la *Marine Rundschau* son étude sur la route des Indes, appelle l'attention de ses lecteurs sur la grande importance stratégique de l'île de Madagascar.

Un coup d'œil sur la carte de l'Océan des Indes, dit-il, suffit pour reconnaître que Madagascar mérite le titre de « Perle de l'océan Indien », ne fût-ce que par sa situation. C'est près de cette île que passent les grandes routes maritimes qui relient le Cap avec les Indes et avec le golfe d'Aden. Elle est au flanc occidental des routes qui vont du Cap au Continent Australien.

La France, avec une grande perspicacité, avait déjà, il y a quelques siècles, essayé de s'asservir la nature en s'emparant de Madagascar et des archipels qui entourent cette grande île. Sauf l'île Maurice abandonnée aux Anglais, toutes ces positions importantes sont sous la domination française.

Avec le temps, les exigences du matériel naval sont devenues plus grandes en ce qui concerne les ports de mer. La France n'a pas su satisfaire à ces exigences ; ses possessions dans l'océan Indien sont loin encore de former cette base d'opération solide et indépendante de la métropole qu'elles pourraient, qu'elles devraient former, puisque, en temps de guerre, elles ne sont reliées avec la mère patrie par aucune route d'étapes assurée. Il faudrait y avoir des charbons, du matériel de guerre, des provisions, construire des quais, des chantiers, des docks, etc., et, pour assurer à la flotte la liberté de mouvement, il faudrait élever des ouvrages dans les stations de Diégo-Suarez, de Sainte-Marie, de Nossi-Bé et de Mayotte. Ce n'est qu'après avoir exécuté tous ces travaux que la troisième République pourra se vanter, avec une fierté légitime, de posséder un camp maritime qui n'a guère de pareil.

France et Allemagne. — La presse allemande entière commente très sympathiquement la visite de l'empereur d'Allemagne à bord de l'*Iphigénie* et l'accueil fait à Guillaume II.

La *Gazette de Cologne* s'exprime ainsi :

Les amabilités qui ont été échangées à Bergen entre les cuirassés allemands et le navire français *Iphigénie* nous sont une nouvelle preuve de l'apaisement qui s'est fait dans l'opinion des Français vis-à-vis de l'Allemagne. D'après les dépêches que nous recevons de Paris, la nouvelle de la visite de l'empereur à l'*Iphigénie* a été accueillie avec sympathie, et on a pris note de cette nouvelle pour faire remarquer que l'empereur a exprimé à maintes reprises des sentiments amicaux vis-à-vis de la France et que la politique allemande se mouvait actuellement dans une direction favorable à la France.

La *Post* considère la visite de l'empereur Guillaume à bord de l'*Iphigénie* comme un très bon symptôme, dont l'importance est encore relevée par l'échange de dépêches qui a suivi entre le souverain allemand et le Président de la République.

La *Gazette de Voss*, dit que cette visite est un événement qui comblera de joie tous les amis sincères de la paix des deux côtés des Vosges. Ce fait, ajoute-t-elle, démontre que les hommes qui détiennent actuellement le pouvoir en France se sont affranchis de l'hypnose de la revanche et qu'ils ont le courage de l'affirmer par des actes.

Le *Nouvelliste de Hambourg* applaudit à l'heureux revirement d'opinion qui semble s'être accompli en France. Une seule chose l'inquiète, c'est la

versatilité du caractère français qui peut rendre, d'un moment à l'autre, ce revirement illusoire.

Dans un récent article intitulé : *Loubet, Mac-Kinley* et *l'empereur Guillaume*, le *Berliner Tageblatt* souligne l'importance significative des dépêches échangées entre l'empereur d'Allemagne et le Président de la République française et félicite M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, à qui est échue, dit-il, la pénible mission de signer le traité livrant Fachoda à l'Angleterre, de savoir se plier aux nécessités de la réalité et de reprendre les traditions de M. Jules Ferry.

« M. Delcassé, poursuit le *Tageblatt*, y est dégagé des préjugés nationalistes et chauvins de certains de ses prédécesseurs et il n'a garde de se laisser hypnotiser par la contemplation de la « trouée des Vosges ». Si donc l'empereur Guillaume a pu passer à bord de l'*Iphigénie* la revue des aspirants de marine français, le mérite de cet événement revient tout particulièrement à M. Delcassé. En Russie on a vu venir ces choses, et le correspondant bien connu du *Novoié Vrémia* a envoyé à son journal toute une série de renseignements ayant trait au refroidissement des rapports entre la France et la Russie, à qui l'on reproche son indifférence absolue qui l'a empêchée d'élever la voix pour empêcher l'humiliation de Fachoda.

Au surplus, les véritables amis de la paix ne pourront qu'applaudir à l'amélioration des relations entre la France et l'Allemagne, car elle impliquera la renonciation définitive, de la part des Français, à cette idée mort-née de revanche qui était le principal obstacle à l'établissement d'une paix sérieuse et définitive en Europe. Et, en même temps que ces choses se passent, le président de la grande République des Etats-Unis a soin de faire connaître officiellement l'amitié sincère qui existe entre les Etats-Unis et l'Allemagne, et il a soin d'ajouter que non seulement cette amitié durera mais qu'elle ne fera que grandir et s'accroître dans l'avenir. Voilà une affirmation qui fera sur les jingoes des bords de la Tamise l'effet d'une pilule amère à avaler. Ainsi sont déjoués les calculs de ceux qui déjà spéculaient sur l'éventualité possible d'un conflit entre l'Allemagne et les deux puissances avec lesquelles nous sommes actuellement en si bons termes.

La *Gazette de Magdebourg* dit que, pour la première fois, depuis la grande guerre, le souverain allemand a reçu en territoire français les honneurs militaires. Il semble que le gouffre qui existait entre les deux peuples se referme de plus en plus.

Le *Dresdner Anzeiger* espère que les manifestations nationalistes ne viendront pas effacer l'excellente impression de l'entrevue de Bergen.

Il semble, dit-il, que les esprits éclairés reconnaissent, avec Jules Ferry et Lavisse, que la meilleure solution est d'enterrer la hache de guerre et de vivre en paix sans arrière-pensée avec l'Allemagne.

A propos de ce dernier article, il convient de signaler que M. Lavisse a écrit au *Temps* pour réclamer contre cette assertion du *Dresdner Anzeiger*.

M. Lavisse, tout en regrettant, comme un très grand malheur pour les

deux pays, que la France et l'Allemagne soient désunies, tout en pensant qu'elles peuvent s'entendre en certaines occasions, n'a jamais cru ni dit que nous dussions « vivre en paix sans arrière-pensée avec l'Allemagne ». Il lui semble d'ailleurs qu'une entente avec l'Allemagne serait une redoutable duperie, si pour l'obtenir, l'Allemagne ne faisait point des sacrifices, vu que, dans l'hypothèse d'une guerre franco-allemande contre l'Angleterre, l'Allemagne ne risquerait à peu près rien en cas de défaite et pourrait gagner gros en cas de victoire, au lieu que la France, pourvue d'un grand et suffisant empire colonial, aurait peu à gagner et beaucoup à perdre. La situation étant telle, si l'Allemagne désire cette entente, c'est à elle d'engager la conversation et de faire savoir le prix qu'elle veut mettre. M. Lavisse est persuadé que M. Jules Ferry n'entendait pas d'une autre façon les rapports de la France et de l'Allemagne.

En Autriche, les cercles politiques se montrent satisfaits de l'amélioration des rapports entre la France et l'Allemagne. Ils voient la conséquence de l'œuvre pacifique du tsar, laquelle a déjà eu un résultat dans la conclusion de l'entente austro-russe.

La *Neue Press* écrit à ce propos :

C'est un grand succès de la campagne en faveur de la paix, que les Français et les Allemands commencent à se mieux comprendre.

L'Autriche, qui veut la paix et qui est étroitement unie avec l'empire allemand, ne peut que gagner si des rapports de confiance s'établissent entre l'Allemagne et la France.

L'époque de la paix est venue pour l'Europe.

En Italie, les journaux qui avaient d'abord simplement enregistré le fait commencent à le commenter.

Le *Don Chisciote* dit qu'il est impossible de méconnaître la grande importance politique des télégrammes échangés entre Guillaume II et M. Loubet.

La *Tribuna* discute et se demande si les Italiens sauront comprendre leurs devoirs.

En Angleterre, la presse n'est pas prolixe en commentaires. Le *Times* se tait. Seule, la correspondance parisienne de ce journal parle de la visite de Guillaume II et déclare qu'il ne faut pas y attacher une grande importance politique.

Le *Daily Telegraph* se tait également, ainsi que le *Standard*.

La *Morning Post* écrit :

De l'amitié à un traité d'alliance il y a loin, et tout en nous réjouissant de la favorable perspective qu'offre l'amitié de l'Allemagne et de la France, nous ne sommes nullement alarmés des prévisions pleines d'assurance des anglophobes de Paris.

Enfin, le *Daily News* constate qu'il s'est opéré de grands chan-

gements dans la politique entre la France et l'Allemagne et, après avoir rappelé la visite de Guillaume II, il ajoute :

Après cet événement, une visite de Guillaume II à Paris pendant l'année de l'Exposition peut être considérée comme inévitable. Ce pèlerinage de paix a longtemps été l'un des buts principaux poursuivis par sa politique... Beaucoup d'eau a coulé sous le Pont-Neuf depuis le retour du président Faure de Saint-Pétersbourg.

En Russie, les *Novosti* estiment que, tout en se félicitant de la visite de l'empereur d'Allemagne à bord de l'*Iphigénie* comme d'un nouvel affermissement de la paix, affermissement unanimement désiré et particulièrement par la Russie, à laquelle il a inspiré la convocation de la conférence de la Haye, il ne faut pas toutefois attribuer une importance exagérée à cet épisode.

Le *Nouveau Temps* (*Novoïé Vremia*) fait observer que, puisque c'est un fait actuellement accompli, les protestations d'une certaine partie de la presse française seraient déplacées, et qu'il s'agit maintenant de diriger le nouveau cours de la politique de la France à l'avantage de ce pays, et de telle façon que les résultats favorables déjà obtenus dans d'autres directions ne soient pas diminués. Le journal ajoute :

Certes, c'est une tâche difficile et qui exige beaucoup de tact, mais qui contribuerait utilement à garantir la tranquillité de l'Europe contre la politique perturbatrice de l'Angleterre que peut seule forcer à la résignation la résistance des forces unies de l'Europe.

Le *Herald* écrit :

En Russie, on envisage non seulement avec approbation cet important événement, mais on félicite de plus, d'une façon sincère, ceux qu'il concerne.

On pense ici que la cessation complète de la situation tendue qui existait jusqu'à présent et l'établissement des rapports d'une autre nature entre l'Allemagne et la France fourniront un nouvel appui à la politique russe, qui est guidée par un esprit on ne peut plus pacifique.

La *Gazette de la Bourse* ne suppose pas que l'échange d'amabilités qui vient d'avoir lieu entre la France et l'Allemagne soit de nature à affaiblir la conviction générale que la France se joindra toujours, quel que soit alors son gouvernement, à toute nation contre laquelle l'Allemagne pourrait engager la guerre.

Enfin, la *Gazette* (allemande) *de Saint-Pétersbourg* doute que la rencontre de Bergen ait été fortuite. Elle dit que, du moment que le vaisseau-école français a mouillé dans un port où l'empereur d'Allemagne était attendu d'après un programme connu depuis longtemps, il est évident qu'il avait reçu l'ordre de ne pas éviter de se rencontrer avec ce souverain.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS

Production du sucre. — Il est incontestable que lorsque le calme sera survenu aux Philippines comme à Cuba, les Américains, avec l'esprit d'entreprise extraordinairement hardi qu'ils apportent à toute chose, vont être les maîtres du marché. La production de la canne à sucre qui, depuis cinquante ans avait fléchi devant celle de la betterave va certainement l'emporter désormais. De 1884 à 1897, la production mondiale du sucre de betteraves a augmenté de 78 0/0 et est passé de 2.690.000 tonnes à 4.790.000, tandis que la production du sucre de canne n'a augmenté que de 40 0/0 en passant de 2.180.000 tonnes à 3.080.000.

Il est incontestable que lorsque les plantations de Cuba et des Philippines auront été reconstituées par les capitaux américains, c'est la betterave qui sera vaincue, et alors viendra le jour où les États européens se rendront compte de l'inutilité des primes d'exportation pour leurs fabricants de sucre.

II. — AFRIQUE

Soudan français. — *Chemin de fer.* — Par un décret en date du 7 juin, contresigné de M. Guillain, la colonie du Soudan est autorisée à emprunter à la caisse des dépôts et consignations au taux de 3,80 0/0 une somme de 3.200.000 francs qui sera employée aux travaux d'avancement du chemin de fer de Kayes au Niger. Cet emprunt est remboursable en 24 ans, par annuités égales de 204.428 francs.

Madagascar. — *Situation économique.* — Voici, d'après le rapport du général Gallieni publié au *Journal officiel*, l'état de notre nouvelle colonie :

	1890	1896	1897	1898
Importations :	5.597.259	13.987.931	18.358.918	21.641.000
Exportations :	3.741.354	3.605.951	4.342.432	4.990.000
Commerce total :	9.338.613	17.593.882	22.701.350	26.601.000

Sur les produits importés, la progression la plus rapide concerne :

	1890	1896	1897	1898
Les tissus divers :	2.725.779	7.020.000	8.056.433	8.513.521
Les boissons alcooliques :	486.817	1.535.690	1.102.842	2.701.669
Les vins :	107.322	431.980	1.018.724	1.429.434

Le mouvement de la navigation s'est accru, mais on sait que la

navigation sous pavillon français étant insuffisante pour assurer les échanges autour de l'île, le privilège incontestable au profit du pavillon français du cabotage et du bornage dans les parages de la colonie a été momentanément étendu à tous les pavillons.

Enfin les recettes locales de la colonie ont suivi la progression suivante :

En 1896	3 millions
En 1897	7 millions 093.820 fr.
En 1898	plus de 10 millions

III. — ASIE

Chine. — *Commerce extérieur en* 1898. — Nous trouvons dans le *Courrier de Saïgon* du 10 juin les renseignements suivants sur le commerce en Chine pendant l'année 1898; ils proviennent du rapport officiel du service impérial des douanes chinoises, — formé comme on le sait d'Européens, — les principaux chiffres relatifs au commerce extérieur en 1898. — Le taël haï-kroan est un poids de 34 gr. 70 d'argent fin; le change moyen, en 1898, a été de 3 fr. 64.

PAVILLONS	TONNAGE TOTAL	TONNAGE %	MAISONS DE COMMERCE	NATIONAUX
Britannique	21.265.966	62.12	398	5.148
Chinois	8.187.572	23.92	»	»
Allemand	1.685.098	4.92	107	1.043
Japonais	1.569.134	4.58	114	1.694
Suédois et Norwégien	440.554	1.29	»	200
Français	420.078	1.23	37	920
Américain	239.152	0.70	43	2.056
Russe	178.768	0.52	16	165
Danois	144.481	0.42	3	162
Hollandais	16.492	0.05	8	87
Divers	31.898	0.09	»	27

COMMERCE (EN MILLIERS DE TAELS)

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAUX	DOUANES	MILLIERS DE TONNEAUX
1888...	124.782	92.40	217.183	23.167	22.307
1998...	209.579	159.03	368.616	32.503	34.233

PAYS	COMMERCE — IMPORTATIONS	COMMERCE — EXPORTATIONS	TOTAUX
Angleterre	34.962	10.715	45.677
Hong-Kong	97.214	62.083	159.297
Inde	19.135	1.324	20.459
Singapore	2.620	2.151	4.771
Australie et Nouvelle-Zélande	220	914	1.134
Canada	1.964	367	2.332
Etats-Unis	17.163	11.986	29.150
Europe sauf Russie	9.397	25.929	35.326
Russie par mer et Odessa	1.454	5.004	6.459
Russie et Sibérie viâ Klakbta	»	9.795	9.795
Mandchourie russe	299	2.997	3.926
Japon	27.376	16.092	43.468
Macao	3.347	5.381	8.729
Indo-Chine française	923	781	1.704
Java et Sumatra	1.445	347	1.792
Divers	1.220	3.162	4.382

Il ressort de cet exposé économique que la France, au point de vue de la navigation, est très distancée par l'Angleterre, l'Allemagne et le Japon.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, l'Angleterre et ses colonies accaparent presque tout le trafic; il faut citer ensuite le Japon, les États-Unis, la Russie, Macao, Java et Sumatra; *en dernière ligne, l'Indo-Chine française.*

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

Allemagne. — 6 *juin.* — M. de Bülow présente au Reichstag le projet de loi de l'acquisition par l'Allemagne des colonies espagnoles des Carolines, des Mariannes et des Palaos.

19. — Le Reichstag commence la discussion du projet de loi sur la protection du travail destiné à réprimer l'excitation à la grève. Le projet, considéré par les libéraux et les socialistes comme dirigé contre les ouvriers, provoque une vive opposition.

Déclarations de M. de Bülow sur la politique de l'Allemagne aux Samoa.

21. — Le parlement autorise l'acquisition des Carolines, des Mariannes et des Palaos et adopte à une très grande majorité le projet de loi concernant les relations commerciales avec l'Angleterre.

22. — Le Reichstag, après une vive discussion, termine la première lecture du projet de loi sur la protection du travail et refuse de le

renvoyer à une commission. Le projet est donc considéré comme mort-né.

27. — Grève des mineurs à Herne (Westphalie). Il y a des troubles. La police fait usage de ses armes et 3 grévistes sont tués.

Angleterre. — 9 *juin*. — Chambre des communes. M. Brodrick, répondant à sir Edouard Gray, dit qu'il n'a pas encore reçu de réponse du gouvernement français touchant le règlement de l'incident de Waïma, mais qu'il espère que la question sera prochainement soumise à un arbitrage. En ce qui concerne la Chine, M. Brodrick, répondant à sir Charles Dilke, fait une déclaration dont le sens est que l'Angleterre renonce à la politique de la porte ouverte et se rallie à la politique des sphères d'influence.

13. — Publication d'un livre bleu sur les affaires du Transvaal.

15. — La Chambre des communes repousse par 293 voix contre 152 la motion Fawler qui s'opposait à la taxation des sucres étrangers importés aux Indes.

20. — M. Chamberlain annonce que la Nouvelle-Galles du Sud s'est prononcée en grande majorité pour la Fédération australienne. C'est un vote décisif qui doit assurer la réalisation de cette fédération.

26. — Grand discours de M. Chamberlain à Birmingham sur les affaires du Transvaal.

30. — Chambre des communes. Explications de M. Brodrick sur les affaires de Chine et notamment sur l'affaire des concessions à Shanghaï.

Autriche-Hongrie. — 14 *juin*. — Le premier ministre hongrois, M. de Szell, dépose à la Chambre hongroise le projet de loi sur le compromis avec l'Autriche tel qu'il l'a récemment négocié avec le gouvernement autrichien. La discussion commence aussitôt.

Belgique. — 7-12 *juin*. — Conférence sur le régime des spiritueux en Afrique.

23. — De violents incidents commencent à se produire à la Chambre à l'occasion du projet électoral déposé par le Cabinet Vandenpeereboom.

27 et 28. — Nouvelles scènes de violence à la Chambre. La gauche s'oppose de toutes les manières au vote de la fixation au 5 juillet de la discussion du projet de loi électorale. Les députés en viennent aux mains.

28 et 29. — Des troubles graves ont lieu en province et à Bruxelles, Les socialistes provoquent des manifestations inquiétantes à propos de la loi électorale. La troupe fait usage de ses armes pour rétablir l'ordre. Il y a des blessés.

29. — Nouvelles scènes tumultueuses à la Chambre. Le président est obligé de lever la séance.

30. — Le gouvernement annonce qu'il modifiera le projet dans un sens plus libéral. Un grand enthousiasme règne dans le peuple. Le calme se rétablit immédiatement.

Espagne. — 2 *juin.* — Ouverture des Cortès. Le discours du Trône annonce la vente à l'Allemagne des Carolines, des Mariannes et des Palaos.

17. — M. Villaverde, ministre des finances, fait connaître son projet de budget. Ce projet, qui augmente les impôts sans réaliser d'économies, provoque un vif mécontentement et des manifestations de réprobation dans le public.

19. — La Chambre approuve la vente des Carolines et des autres îles du Pacifique déjà approuvée par le Sénat.

26. — Manifestations populaires à Madrid et en province contre le projet de budget. Des troubles éclatent en plusieurs endroits. A Saragosse, il y a une véritable émeute. La ville est déclarée en état de siège.

27. — Violente discussion à la Chambre sur les manifestations. M. Silvela laisse entendre que le projet de budget peut être amendé.

France. — 1er *juin.* — Arrivée à Paris du commandant Marchand. Réception enthousiaste faite par la population.

Grève des ouvriers du Creusot.

3. — Arrêt de la Cour de cassation dans la revision du procès Dreyfus. La cour casse le jugement de 1894 et renvoie Dreyfus devant le conseil de guerre de Rennes.

4. — Le Président de la République est victime d'une agression au champ de courses d'Auteuil. Des adresses de sympathie sont envoyées en cette occasion à M. Loubet, de tous les points de la France et de l'étranger.

11. — Le Président de la République se rend au Grand Prix de Longchamps sans incident. Quelques bagarres ont lieu seulement au retour et dans la soirée, entre la police et les promeneurs.

12. — Chute du ministère Charles Dupuy.

14. Arrestation, à Nice, du général italien Giletta de Saint-Joseph, sous l'inculpation d'espionnage.

15. — Mort du cardinal-archevêque de Rouen.

19. — Création d'un nouveau cardinal français. Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse, est créé cardinal de curie.

Banquet offert au général Gallieni par la Société de géographie de Lyon.

20. — L'amiral de Cuverville, chef d'état-major général de la marine, est relevé de ses fonctions à la suite d'un échange de correspondances entre l'amiral et M. Fleury-Ravarin, député.

22. — Après de longs et difficiles pourparlers, M. Waldeck-Rousseau constitue le nouveau cabinet.

26. — La Chambre entend lecture de la déclaration ministérielle. Le cabinet, interpellé, obtient une majorité de 25 voix.

27. — La Chambre repousse, après une violente discussion la proposition de revision, déposée par M. Déroulède.

30. — La Chambre adopte la proposition de M. Viviani, autorisant les femmes à être avocats.

Hollande. — 10 *juin.* — Conférence de la paix. Dans la section chargée de la convention de Bruxelles (lois et usages de la guerre), sir John Ardagh déclare que l'Angleterre ne peut pas se lier, mais se réserverait à l'occasion de s'inspirer des stipulations de la convention de Bruxelles et des travaux de la Conférence actuelle, dans les instructions générales qu'elle donnerait à ses armées en temps de guerre.

26. — Conférence de la paix. Dans la première commission (désarmement), le colonel de Schwarzhoff, représentant de l'Allemagne, déclare que cette puissance ne peut admettre le principe de la limitation des armements pour un temps déterminé.

30. — Conférence de la paix. La première commission repousse le principe du désarmement. Elle adopte, cependant, un amendement de M. Bourgeois, disant que le désarmement est désirable.

Italie. — 1er *juin.* — La Chambre des députés commence la discussion des projets de loi de sûreté publique. Par 218 voix contre 73, elle repousse la question préalable demandée par les adversaires du projet. Ceux-ci commencent une campagne d'obstruction qu'ils poursuivent durant plusieurs jours.

22. — La discussion du projet étant devenue pratiquement impossible, le roi signe un décret mettant en vigueur, à partir du 20 juillet courant, les projets de sûreté publique.

28. — La Chambre commence la discussion du décret. L'opposition rend cette discussion impossible par son obstruction.

29. — La Chambre est le théâtre de scènes violentes. Les députés en viennent aux mains.

30. — La session parlementaire est close par décret royal.

Samoa. — 13 *juin.* — La Commission mixte anglo-allemande-américaine, après avoir obtenu l'abdication du roi Maliétoa, institue un gouvernement provisoire composé des trois consuls allemand, anglais et américain. Elle propose en outre de modifier le système actuel en remplaçant le roi par un gouverneur élu par le condominium.

Transvaal. — 1er *juin.* — M. Krüger et sir A. Milner se rencontrent à Bloemfontein (Etat d'Orange), pour arriver à une entente sur les réformes réclamées par les uitlanders. La conférence dure cinq jours et n'aboutit pas. Cependant, des deux côtés, on montre la plus grande courtoisie

9. — Le Volksraad vote une proposition par laquelle il se déclare prêt à accorder aux uitlanders les avantages consentis par M. Krüger à sir A. Milner.

21. — Le gouvernement publie deux livres verts sur les affaires anglo-transvaaliennes.

L'Administrateur-gérant : P. Campain.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LETTRE D'UN COLON TONKINOIS

Rarement les colons français se montrent satisfaits de leur sort, et nous n'en sommes pas surpris; ils ont à lutter avec tant de difficultés inhérentes aux contrées nouvelles, dont trop souvent ils ignorent les éléments constitutifs. On leur a promis monts et merveilles : l'administration devait leur porter un puissant appui; aux prises avec la réalité, il leur a fallu en déchanter et reconnaître que le succès ne s'acquiert que par de laborieux efforts. Dans les colonies plus qu'ailleurs, la fortune ne sourit qu'à ceux qui savent la violenter et qui possèdent une persévérance à toute épreuve. Alors seulement, les résultats dépassent les espérances, et en quelques années l'homme d'initiative et de volonté parvient à la richesse.

Quant aux faibles et aux indécis, ils sont condamnés à végéter; mieux eût valu, pour eux, ne pas quitter la métropole; tout au plus, peuvent-ils devenir fonctionnaires.

Une lettre d'un de nos correspondants du Tonkin, que nous croyons utile de publier, nous fournit à cet égard d'utiles renseignements.

La Ferme, 30 mai 1899.

Cher Monsieur,

Me voici un peu dégagé de mes travaux d'organisation de la concession du Yen-thé; je viens causer un instant avec vous et vous résumer les résultats des travaux de cette année.

L'an passé, nous avions pris possession de notre concession en y installant trois postes, mais l'organisation des villages avait été interrompue par le typhus; les cent buffles que nous destinions à la concession, ayant disparu en quelques semaines, et l'interdiction formelle de passer des bestiaux nous ayant été imposée, cela nous a mis dans l'impossibilité de rien faire de plus.

La concession n'était pas délimitée, et l'administration exigeait l'accomplissement de cette formalité. Dès janvier, ce travail fut commencé par un géomètre à notre solde qui releva la carte par commune. Cette opération terminée, on détacha auprès de nous un com-

mis de résidence chargé de déterminer ce qui restait à la concession et ce qui revenait en réserve aux villages; tout s'est réglé sans aucun conflit. Les cartes ont été établies en trois exemplaires; une a été remise à la résidence, l'autre au village intéressé, et la troisième, qui reste entre nos mains, devient un véritable titre de propriété, car c'est d'accord avec les habitants que la cession a été faite; le chef de canton, le maire, les notables ont signé; il n'y a plus, de ce côté, de contestations possibles.

Le travail n'a pas duré moins de trois mois; j'étais en route tous les jours, les autorités indigènes suivaient, et c'est sur place que les limites se discutèrent. Nous voilà donc bien chez nous, et en plus de nos plans, nous avons placé des bornes en fer; c'est une grosse dépense, mais elle est définitive. Cette délimitation, y compris le géomètre, les cartes, les poteaux, nous coûte 3.000 piastres (7.500 fr.).

Plusieurs communes entières nous ont été concédées; les habitants étant tous disparus, elles n'avaient pas été réoccupées; nous avons trouvé là des emplacements de villages tout préparées avec les haies de bambou, les bois, les mares, les puits. Trois communes, réputées parmi les plus fertiles de la région, ont été comprises sur notre concession. En quelques mois, nous avons repeuplé ces localités, les familles indigènes sont venues, en grand nombre, et depuis février elles défrichent sans relâche. Mais nous voici aux semis; rien de plus ne sera fait cette année.

Nous arrivons donc en mai à ce résultat : création de 25 centres, hameaux ou villages, répartis sur notre concession, formant un total de 160 familles; nous avons distribué 200 têtes de bétail (150 buffles, 50 bœufs). Les avances faites à chaque famille sont de 40 piastres (100 francs). En plus de ces familles, nous avons beaucoup de petits fermiers qui ont loué des rizières.

Nous ne nous sommes pas trompés sur la valeur des terres du Yen-thé; c'est certainement une des parties les plus fertiles du Tonkin. Le gros avantage de cette région, c'est qu'elle ne subit jamais les inondations et jamais non plus la sécheresse; la terre très légère se travaille facilement, et ne se durcit jamais; les plaines sont bordées de petites collines boisées qui retiennent l'humidité.

Nous avons, à 3 kilomètres de X., un petit poste bien installé, comprenant une maison d'habitation, un magasin à paddy et un parc de cent buffles.

A Y., nous avons un autre poste, au point extrême de la navigation à vapeur. Les grosses jonques de mer peuvent remonter jusqu'au pied de notre installation. Tout dernièrement, nous avons amené à Nam-Dinh, sans rompre charge, deux jonques chargées chacune de mille sacs de paddy.

C'est à cet endroit que nous construirons plus tard nos installa-

tions définitives, et dès cette année, si nous le pouvons, nous construirons un magasin à riz. Nous avons créé un marché, fait un dépôt de sel, affermé le bac important qui traverse le fleuve à cet endroit.

De notre ancienne ferme on va à Y. par Phu-Lang-Thuang, 23 kilomètres que nous faisons en voiture.

Plus bas, et sur une autre petite rivière qui se jette dans le Lang-Thuang, nous avons une autre installation ; elle se trouve au milieu de terres très basses qui feront de bonnes rizières de 5 mètres, mais à la condition de construire une seconde écluse.

Voilà donc beaucoup de besogne de faite et la concession est à moitié défrichée ; l'année prochaine elle le sera entièrement.

Nous n'aurons pas de gros revenus cette année et ce serait folie que de vouloir au début trop exiger ; les familles indigènes qui sont venues s'installer ont fait de gros sacrifices et nous ne les maintiendrons que si nous leur laissons une large part sur la récolte.

Par suite de la délimitation équitable de la concession, notre domaine se trouve très morcelé, mais comme les terrains qui nous reviennent sont tous enclavés au milieu de cultures et de villages riches et peuplés, ils n'ont que plus de valeur. Nous en avons déjà la preuve cette année puisqu'il y a des parties qui ont été louées par des villages sans que nous ayons eu à fournir ni bestiaux ni avances.

Nous avons les meilleures relations avec nos voisins, et si nous disposions de fonds plus considérables, nous pourrions trouver à placer cet argent à un taux raisonnable pour les indigènes et très rémunérateur, sans aucuns risques, dans tous ces villages qui sont riches et qui cependant ont et auront toujours besoin d'emprunter.

Nous sommes dans les meilleurs termes avec le résident de la province.

Depuis janvier, ma femme et moi n'avons pas été à Hanoï. Elle est venue passer un mois au Yen-Thé ; depuis, elle s'est installée à notre ancienne ferme et s'est très bien faite à la vie de la brousse. Comme je passe la plus grande partie de mon temps au Yen-Thé, je la laisse souvent seule et elle n'a pas peur. C'est, comme vous le voyez, une femme de colon accomplie.

Dès le repiquage du riz commencé, je vais prendre un peu de repos. Nous irons nous installer à Do-Sun, sur le bord de la mer,

Notre fille vient bien et profite de son séjour à la campagne.

Ma femme et moi nous vous adressons, etc. X.

Peut-on rêver d'une existence plus utile, plus honorable, plus heureuse ? Si Dieu lui prête vie, dans dix ans ce ménage de travailleurs aura gagné son million.

LE MYRE DE VILERS.

LE CHEMIN DE FER DU SÉNÉGAL AU NIGER

Le chemin de fer du Sénégal au Niger est le doyen des chemins de fer coloniaux en Afrique; il est né d'une idée grandiose : celle de réunir Kayes, limite de navigation du Sénégal, à Bammako et Koulicoro, desservant ainsi les biefs supérieur et moyen du Niger. De cette façon, avec 550 kilomètres environ de voie ferrée on réunissait les 1.000 kilomètres de navigation fluviale du Sénégal aux 2.000 kilomètres de voie navigable du Niger. On pensait obtenir ainsi une magnifique voie de pénétration s'enfonçant de 3.000 kilomètres dans le cœur du continent africain et sur laquelle viendraient se brancher une infinité de voies transversales; c'était bien le véritable instrument, rêvé par les fervents de la colonisation, qui devrait nous ouvrir les portes de la boucle du Niger et du centre de l'Afrique.

Aussi l'idée accueillie avec faveur entra-t-elle bientôt, dès 1880, dans la période de réalisation. Malheureusement il était prématuré d'entreprendre ce travail, et, pour son début, le chemin de fer soudanais se présentait dans des conditions particulièrement difficiles.

Pour cette œuvre, toute d'études et de prévoyance, qu'est la construction d'une voie ferrée de 500 kilomètres de long, aucune préparation n'existait.

On n'avait en 1880 que les notions nécessairement très vagues qu'avaient pu recueillir sur ces contrées les missions de Mage ou de Soleillet, et les colonnes expéditionnaires du haut fleuve; mais le tracé à suivre, les difficultés à surmonter, l'organisation à adopter, étaient des questions absolument neuves; on n'eut pas le temps non plus de s'occuper des installations préliminaires. L'administration des colonies, gardant par devers elle la haute direction de l'entreprise, envoya, un peu au hasard, personnel et matériel; il arriva trop souvent qu'il n'y eut pas dans ces envois l'harmonie nécessaire et que tout tourna à la confusion et au gaspillage. Que de bonnes volontés furent ainsi inutilisées faute de moyens convenables d'action!

Il faut chercher la raison philosophique de cette hâte dans l'impatience où l'on se trouvait de tirer parti de la voie ferrée, et dans la fascination magique qu'exerçaient les résultats que l'on entrevoyait.

Il faut convenir toutefois que le problème se posait dans des conditions particulièrement difficiles : il ne s'agissait pas seulement de construire le premier chemin de fer colonial, il fallait le construire

à 1.000 kilomètres de la côte, tout au bout d'un long bief du Sénégal, fleuve d'une navigabilité intermittente et capricieuse, dans un pays au climat malsain, peu peuplé, encore incomplètement soumis. Certes, il eût été plus sage de faire son apprentissage dans des conditions plus faciles, dans les conditions, par exemple, où se présentent les chemins de fer que l'on projette actuellement en Guinée, à la Côte d'Ivoire, au Dahomey, etc.

Enfin les événements eux-mêmes semblèrent conspirer contre l'entreprise : dans cette période de 1880 à 1884, la colonie se trouva dans un état de guerre perpétuel, la fièvre jaune fit son apparition, le Sénégal fut cause de grosses pertes par ses crues ou décrues inopinées, des incendies dévorèrent une grande quantité de matériel, etc., etc.

Aussi le résultat fut-il déplorable, et dès 1884 le chemin de fer du Soudan tombait dans le plus grand discrédit. Le Parlement avait voté pour lui 24 millions et la voie s'arrêtait inerte au kil. 54. Il est bien possible que l'entreprise du haut fleuve eût définitivement avorté, si le colonel Gallieni, commandant supérieur du Soudan français de 1886 à 1888, n'eût pris la chose à cœur, et sans crédit spécial, mais faisant appel à toutes ses ressources, n'eût, dans un effort suprême, poussé le rail jusqu'à Bafoulabé. Là on rencontrait le Bafing, obstacle sérieux, nécessitant un pont de 400 mètres de long, qui devait arrêter pendant huit ans la ligne ferrée.

D'ailleurs, au lieu de songer à aller de l'avant, il était grand temps de regarder en arrière.

C'est une erreur de croire que pour faire un chemin de fer il suffit de juxtaposer des rails bout à bout, d'un point à un autre. La ligne de Kayes à Bafoulabé, que l'on avait ainsi fini par obtenir avec tous ces à-coups était absolument inexploitable; c'était un tour de force que d'y faire passer une locomotive.

Les voyages présentaient toute la saveur d'une odyssée homérique. Il fallait reprendre la voie dès l'origine et la refaire presque entièrement.

Sur la demande du colonel Gallieni, le service du chemin de fer fut militarisé et confié d'abord à l'artillerie de marine, puis, en 1892, à un détachement tiré du 5e régiment du génie qui est le régiment des chemins de fer. Déjà en 1891 et 1892, deux missions du génie, sous la conduite des commandants Marmier et Joffre, avaient dressé un avant-projet complet pour la ligne du Sénégal au Niger; ils avaient étudié aussi l'ensemble des rectifications à établir sur la ligne de Kayes à Bafoulabé. On reprenait enfin l'ordre logique qui veut que les études précèdent les travaux. C'est en se basant sur ces documents que l'on a procédé à une réfection totale de la voie existante qui est maintenant en bon état d'exploitation.

Ces études ont aussi guidé pour la reprise de la marche en avant. En avril 1895, on a entrepris à Mahina, non loin de Bafoulabé, la construction d'un pont métallique de 400 mètres de long destiné à franchir le Bafing; le capitaine Calmel a eu la bonne fortune de mener cette œuvre à bonne fin; le pont a été terminé en juin 1896 et la voie s'est élancée au delà du fleuve; on l'annonce actuellement pour le 1er juillet à Badumbé (à 80 kilomètres au delà du pont de Mahina). Nous verrons tout à l'heure quelles sont les combinaisons financières qui ont permis ce résultat; mais, de l'expérience déjà acquise, on peut dès maintenant dégager les caractères essentiels qui devront régir la construction et l'exploitation du chemin de fer soudanais.

Il n'en est pas, en effet, des chemins de fer coloniaux comme de ceux de la métropole. Les règles qui nous sont familières en France doivent subir quelques modifications pour être mises en harmonie avec les conditions des pays exotiques. Nous ne voulons pas entrer dans de grands détails techniques à ce sujet, mais simplement faire ressortir qu'il faudra toujours dans chaque pays, si l'on veut faire œuvre durable, commencer par une étude approfondie des conditions spéciales dans lesquelles on a à opérer.

Sans doute, il faut appliquer les lois géométriques et mécaniques qui régissent toute ligne de chemin de fer, telle que les règles relatives aux pentes et aux rampes, aux alignements et aux courbes, etc., mais il faut encore tenir compte de la nature du sol, du climat, de la végétation, des particularités locales, etc. C'est ainsi, par exemple, qu'au Soudan on a à lutter contre les pluies torrentielles de l'hivernage qui dégradent fortement les terrassements ou les enlèvent même si les débouchés des eaux sont insuffisants; d'où nécessité de modifier, en conséquence, le profil de la plate-forme, et d'être prodigue de revêtements et d'ouvrages pour l'écoulement des eaux. La présence universelle des termites est aussi une difficulté spéciale des plus considérables. Ce sont des fourmis blanches qui suivent sans cesse des cheminements souterrains pour venir attaquer les pièces de bois qui se trouvent à la surface du sol ou enfoncées dans la terre; partant, impossibilité d'employer des traverses en bois, et dans ce pays si riche en essences forestières, où le bois ne coûte rien, il faut, de toute nécessité recourir aux traverses métalliques. Au début, l'on avait employé des traverses en bois; elles résistaient au plus deux ans; dans les terrains favorables aux termites, elles disparaissaient même au bout de six mois, de sorte que la voie ferrée était en état continuel de remaniement pour cause de remplacement de traverses. En définitive, à cause de ces manipulations, il est avantageux d'employer des traverses métalliques qui coûtent 10 à 12 francs la pièce, au lieu de traverses en bois qui revenaient au plus à 0 fr. 60. Inutile

de dire que la voie que l'on suit maintenant est tout entière établie sur traverses métalliques.

Comme contre-partie de ces sujétions, spéciales au Soudan, on

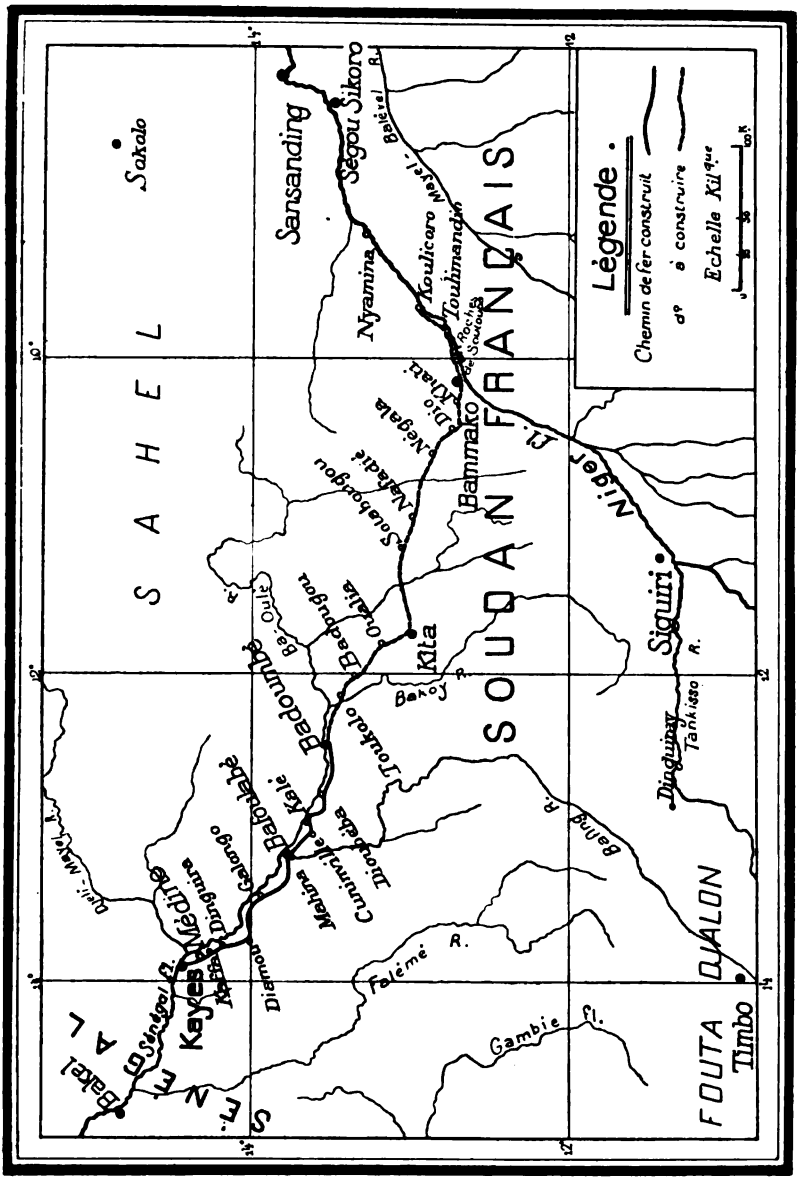

peut mentionner l'extrême liberté qui est laissée à l'ingénieur pour orienter son tracé. On peut dire que, pour déterminer le tracé, on n'a besoin d'envisager que les seules difficultés de la nature. Au Soudan,

pas d'influence politique, pas de tiraillements provenant de coteries ou de rivalités de clochers, pas même d'obligation absolue de desservir un point déterminé; car, à l'exception de Kita, aucun centre populeux entre le Sénégal et le Niger n'est digne de fixer l'attention; d'ailleurs, quand le chemin de fer sera construit, les villages voisins viendront d'eux-mêmes sur la ligne.

Et que l'on ne croie pas que cette dernière considération soit sans importance! S'il avait fallu, par exemple, construire à Bafoulabé même, où aboutissait la voie ferrée, un pont sur le Bafing, on aurait éprouvé les plus grandes difficultés et dépensé peut-être deux ou trois millions, tandis qu'en allant passer au gué de Mahina, à 6 kilomètres seulement en amont de Bafoulabé on a pu profiter d'un magnifique barrage rocheux, sur lequel les fondations se sont faites sans la moindre difficulté, et la dépense de construction s'est abaissée à environ 430.000 francs. Or, après tout, Bafoulabé n'est qu'un poste, autrefois très célèbre, mais actuellement sans commerce et sans importance; il n'y avait aucun intérêt à le desservir immédiatement.

Voilà quelques exemples de l'expérience qu'il a fallu acquérir, par des années de travaux, et à ce point de vue, les diverses rectifications qu'il a fallu faire pour mettre en état la ligne de Kayes à Bafoulabé ont été une excellente école. Ces diverses rectifications se sont faites dans les années 1893, 1894, 1895; on n'a pas hésité à entreprendre des déviations ayant jusqu'à 25 kilomètres de longueur, pour supprimer les parties de voie réellement trop mauvaises. Entre autres avantages, on a obtenu celui de raccourcir notablement la ligne. Pour aller de Kayes à Bafoulabé, ou plutôt au Bafing, la longueur primitive était de 132 kilomètres; elle s'est réduite successivement à 125, puis à 120, enfin à 116 kilomètres à la construction du pont de Mahina.

On retrouva des difficultés d'accommodation analogues pour créer de toutes pièces les services de l'exploitation et de la traction. Sous ce climat, on ne saurait employer les Européens à ces différentes fonctions; or, à part quelques mécaniciens noirs, connaissant passablement leur affaire, on ne possédait aucun personnel indigène. Il fallut dresser des chefs de gare, des chefs de train, des télégraphistes, des serre-freins, etc., etc.; on établit une réglementation très simple à la portée des agents et du public, et avec beaucoup de patience, on parvient à coordonner toutes les pièces de cette machinerie qui s'appelle l'exploitation.

Il fallut encore tâtonner assez longtemps pour trouver les types de matériel roulant et de machines qui convenaient à la voie et au pays. Au début, le type de locomotion qu'on avait adopté était trop léger; c'était une machine tender pesant de 8 à 10 tonnes; on prit ensuite une machine de 12 tonnes, puis une machine de 15 à 18 tonnes

qui donna des résultats excellents et à laquelle on s'est tenu après en avoir expérimenté une de 24 tonnes. Actuellement le chemin de fer possède 6 machines légères et 6 machines lourdes. Deux autres machines sont en construction.

Le public indigène n'adopta pas au début le chemin de fer avec beaucoup d'empressement; son enthousiasme était refroidi par le prix à débourser, mais les avantages de la voie ferrée se sont peu à peu imposés à son entendement. On a souvent dit que pour les noirs le temps et la distance ne comptent pas. Il est certain que l'indigène est en général très bon marcheur et il n'admettra jamais que le temps soit de l'argent. Mais, malgré cela, les difficultés de la circulation, surtout pendant la saison des pluies, dans un pays dépourvu de routes, la paresse native des races nègres, leur orgueil qui trouve son compte au prélassement dans les wagons, ont fini par faire des indigènes des clients sérieux pour le chemin de fer; le train par son mouvement, son brouhaha, a définitivement conquis le cœur des noirs qui considèrent comme une véritable partie de plaisir un voyage dans des wagons mal suspendus et surchauffés.

De même cette exploitation, tout embryonnaire qu'elle fût, a néanmoins favorisé l'essor commercial, et le chemin de fer a eu à transporter un tonnage de marchandises tous les jours plus considérable.

Voici, au reste, le tableau des recettes depuis l'ouverture d'une exploitation régulière. Ces chiffres englobent également les recettes d'une petite voie Decauville, allant de Bafoulabé à Dioubéba (43 kil.), qui a été installée en 1892 et qui vient d'être relevée en 1898.

CHAPITRE DES RECETTES	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Commerce.	41.479,62	78.480,44	93.749,34	99.139,91	90.352,92	144.020,67
Etat et Colonies....	88.180,55	190.885,39	166.451,02	99.363,73	170.863,99	179.093,63
Totaux...	129.660,17	269.365,83	260.200,36	198.503,64	261.216,91	323.114,30
Recettes hors trafic et cessions diverses..	»	24.110,23	34.053,28	101.334,45	79.244,89	53.971,43
TOTAUX GÉNÉRAUX..	129.660,17	293.476,06	294.253,64	299.838,09	340.461,80	377.085 73

Pour l'intelligence de ce tableau, quelques explications sont nécessaires.

Sous la rubrique État et Colonies on trouve les sommes payées au chemin de fer pour les transports militaires et administratifs. L'État et la Colonie sont considérés comme des clients ordinaires payant le tarif ordinaire (soit 0 fr. 50 la tonne kilométrique). Avant le chemin de fer, on était obligé de faire usage de lourds convois de voitures Lefèvre, où le prix de la tonne kilométrique revenait à 2 fr. 50 ou 3 francs. Il est reconnu qu'indépendamment de tout autre avantage, les bénéfices réalisés de ce chef suffisent à justifier la construction d'un chemin de fer. Les transports de l'État et de la Colonie ont nécessairement varié avec les besoins militaires ou administratifs et par suite avec les événements. Ainsi, les années 1894, où nous avons pris Tombouctou, et 1897-98, où nous avons occupé la boucle du Niger, sont des années exceptionnelles.

Ce n'est donc pas là-dessus que l'on peut juger de la prospérité du chemin de fer.

Il en est tout autrement des indications fournies par les transports du commerce. Ceux-ci montrent une progression sans cesse et très régulièrement croissante. L'année 1897 paraît faire exception, mais l'exception n'est qu'apparente : elle provient de ce que, au 1er janvier 1897, on a laissé à la circulation le pont de Mahina et supprimé ainsi le transbordement du Bafing qui était tarifé pour 25 kilomètres; sans cela le chiffre des recettes s'élevait, en réalité, aux environs de 105.000 francs d'après le tonnage des marchandises et le nombre des voyageurs transportés.

Enfin, il y a la rubrique : Recettes hors trafics et cessions diverses, qui demande aussi quelques éclaircissements.

Le service des chemins de fer a été amené à créer certaines industries avec les ressources locales. C'est ainsi qu'avec les matières premières prises dans le pays, il fabrique des briques, de la chaux, de l'huile, des planches, etc., toutes choses que l'on faisait venir auparavant à grands frais de France; il exploite aussi des carrières de pierre et de sable. Avec l'autorisation du gouverneur, le service des chemins de fer cède aux particuliers et aux différentes administrations le surplus de sa consommation. Cette source de recettes est naturellement très variable avec les années.

Pour résumer d'un mot la situation financière et la montrer sous son vrai jour, on peut énoncer ce résultat que vérifie annuellement l'expérience : les recettes du chemin de fer payent largement les dépenses d'exploitation et d'entretien, tout compris; c'est d'ailleurs sur cette règle qu'est basé l'établissement du budget annuel du chemin de fer. Cette situation ira s'améliorant tous les ans, sans cependant que l'on puisse espérer une saute brusque dans le chiffre des recettes avant que l'on ait atteint Kita.

Mais le plus grand bénéfice que l'on ait retiré de ces résultats déjà

appréciables, mais surtout encourageants pour l'avenir, a été de faire rendre au malheureux chemin de fer du Soudan la confiance qu'il avait perdue. On a admis à nouveau la possibilité de réussir, et l'on a réveillé auprès des pouvoirs publics la faveur dont il a joui au début; c'est ainsi que des sacrifices sérieux ont été consentis pour le chemin de fer, et l'on peut dire qu'à l'heure actuelle son existence est assurée.

En 1897, la colonie du Soudan s'est trouvée bénéficiaire, par suite d'arrangements, d'une somme d'un million environ comme remboursement de la quote-part des recettes de douane perçues par le Sénégal pour elle. Elle a affecté cette recette au chemin de fer et cela a permis de pousser les travaux en 1898.

D'autre part la Métropole et la colonie du Soudan se sont engagées à payer au chemin de fer du Soudan, pendant vingt-quatre ans, une subvention annuelle de 600.000 francs. Cette convention ayant reçu dans la loi des finances de 1898 la consécration législative, il a été possible d'emprunter immédiatement, en gageant ces annuités, les grosses sommes qui sont nécessaires quand il s'agit de construire une voie ferrée.

Ces dispositions financières ne suffiront peut-être pas pour terminer la ligne; toutefois, quand les crédits seront épuisés, il n'y aura plus qu'un faible effort à faire, et la colonie du Soudan, dont les ressources augmentent chaque jour, en sera parfaitement capable.

On avait adopté tout d'abord un programme de travaux un peu modeste consistant à faire 30 à 40 kilomètres de voie par an. C'était une solution prudente; on n'avait pas voulu promettre davantage dans la crainte de ne pouvoir tenir ces promesses. Mais l'expérience des premiers travaux a prouvé que l'on pouvait certainement tenter beaucoup plus. La main-d'œuvre, gros sujet de préoccupation autrefois, abonde maintenant; de plus, on a reconnu la possibilité d'ouvrir simultanément plusieurs chantiers; c'est ainsi que l'on travaille déjà au pont de Toukolo (pont de 360 mètres sur le Bakhoy), bien que la voie en soit encore éloignée. Dans ces conditions, le commandant Rougier, directeur du chemin de fer, a élaboré un nouveau programme où il propose de construire 80 kilomètres par an. Cette augmentation de vitesse entraînera nécessairement une augmentation de dépense, et le prix kilométrique de revient, évalué d'abord à 60.000 francs, s'élèvera sans doute à 70.000 francs.

Le chemin de fer serait terminé en 1904.

En résumé, la situation actuelle est la suivante :

Le chemin de fer au 1er juillet 1899 atteint Badumbé ; les piles du pont de Toukolo sont fondées.

Les études sont faites sur toute la ligne ;

Les chantiers sont organisés et fonctionnent dans de bonnes conditions.

On est complètement fixé sur le matériel à adopter et on a pris la sage précaution de s'approvisionner un an à l'avance en matériel à mettre en œuvre; c'est le meilleur moyen de parer aux aléas. Au reste le service d'approvisionnement, dirigé à l'administration centrale par le capitaine du génie Labadie, fonctionne régulièrement.

On possède l'outillage nécessaire, et par outillage nous n'entendons pas seulement les outils de terrassier ou de maçon, mais encore le matériel roulant, les locomotives, enfin les installations nécessaires.

Le personnel européen se recrute régulièrement par le jeu de la relève; le personnel indigène, si difficile à recruter au début, se voyant bien nourri, bien traité, exactement payé, afflue maintenant sur les chantiers; alors qu'il y a quelques années on ne pouvait avoir que difficilement un millier de travailleurs, on arrive maintenant à en embaucher quatre à cinq mille. La capture de la smala de Samory a été une aubaine pour le chemin de fer; 2.000 sofas faits prisonniers travaillent aujourd'hui sur les chantiers de la voie et servent la cause de la civilisation après avoir servi celle de la barbarie.

Les fonds enfin sont assurés.

Dans ces conditions, on peut espérer voir le chemin de fer soudanais sortir du domaine de la légende et de la fantaisie pour tomber dans celui de la réalité. Avec l'achèvement de la voie ferrée commencera une ère nouvelle pour le Soudan; c'est le pas décisif pour la cause de la civilisation et de l'influence française en Afrique. Le Niger devient lac français dans ses biefs moyen et supérieur; 2.000 kilomètres de navigation! C'est une base d'opération merveilleuse pour nous « égailler » dans la boucle du Niger, dans le Sahara, vers le lac Tchad; un champ d'action immense est ouvert au commerce français!

De cette triste histoire du chemin de fer soudanais, on doit tirer la conclusion qu'il faut en toute chose faire un apprentissage; mais, dans un apprentissage bien conduit, on procède du simple au composé, on passe du facile au difficile; ici, au contraire, nous avons vu que l'on avait abordé le problème de plain-pied, dans son cas le plus difficile, et que, chose plus grave, on n'avait pas pris le temps d'étudier la question ni même de s'enquérir des éléments que l'on pouvait découvrir à priori. Si le début de l'entreprise a été désastreux, ce mécompte ne doit pas jeter le discrédit sur les œuvres similaires que l'on serait tenté d'entreprendre; bien au contraire, l'expérience de cette première tentative éclairera la marche des suivantes; ce sera un guide précieux pour les ingénieurs chargés de missions semblables.

Au reste, malgré les fautes commises, malgré les événements, le chemin de fer soudanais est en train de marcher à la conquête de l'Afrique; encore quelques années et le souvenir des déboires du début s'évanouira devant la grandeur du résultat. J. C.

LA QUESTION DE LA CONCESSION FRANÇAISE A CHANGHAI

Le 30 juin dernier, lord Charles Beresford a interrogé M. Brodrick, à la Chambre des Communes, et lui a demandé où en était actuellement la question de la querelle des concessions à Changhaï :

« Le gouvernement français a-t-il enfin abandonné ses prétentions à un « droit exclusif de contrôle et de juridiction sur une partie de ce port « important? Le gouvernement anglais a-t-il jamais admis la prétention « des Français que leurs concessions soient considérées comme territoires « français, alors qu'ils exercent et revendiquent le droit d'exercer dans la « concession anglaise un contrôle égal à celui du consul anglais ? »

A cette question M. Brodrik a répondu :

« A la suite de longues discussions, on a obtenu récemment à Changhaï « l'agrandissement de la concession internationale dans laquelle toutes « les puissances, y compris la France, ont des droits égaux. Le gouver- « nement français est en train d'insister auprès des autorités chinoises « pour une modification dans le sens d'une concession exclusivement « française, mais nous sommes imparfaitement renseignés sur les détails. »

Cette récente interpellation du gouvernement anglais semble indiquer que le moment est venu d'éclairer le public français sur cette question, dont la solution aura une très grande influence sur notre prestige et notre situation en Chine. C'est ce que nous allons tenter de faire dans la présente étude.

*
* *

On sait que la Chine est encore loin d'être ouverte aux étrangers. Ceux-ci ne peuvent « louer ou construire des maisons ou des magasins pour déposer leurs marchandises [1] » qu'en un certain nombre de ports, dans les limites d'un terrain qui leur est parcimonieusement mesuré. Tous ceux qui y résident, étrangers ou indigènes, jouissent de l'extraterritorialité ; ils ne sont pas soumis à la juridiction chinoise, mais à celle du pays auquel fut accordée la *concession*.

Ce mot est le seul que nous ayons en français pour désigner la chose ; les Anglais, qui en ont deux, — *concession* et *settlement* — profitent de cette variété d'expressions pour établir une distinction entre les deux termes ; ils emploient le premier — avec l'idée qu'il

[1] Art. XXII du traité sino-français de 1844.

implique d'une *concession de territoire* — pour les points qui furent ouverts au commerce étranger par le traité de Tientsin (1858) et par les conventions postérieures. Le mot *settlement* leur sert à désigner plus spécialement les terrains réservés aux étrangers dans les cinq ports où le traité de Nanking (1842) leur donna simple permission de résider et de commencer : dans ceux-ci — et Changhaï est du nombre — le sol est censé appartenir au Fils du Ciel.

Cette distinction n'a, dans la pratique, que très peu d'importance, et pendant 40 ans personne n'y prit garde : elle servit seulement aux Anglais, désireux d'embrouiller la question, lorsqu'ils inaugurèrent, il y a juste un an, la série des actes *peu amicaux* pour nous, auxquels l'affaire de la concession de Changhaï a servi de prétexte.

Mais notre situation dans ce grand port chinois et celle des autres étrangers ont été présentées sous des couleurs si fausses qu'il importe tout d'abord de bien établir quels sont nos droits et quels sont ceux des autres nations, des Anglais en particulier. Pour tout ce paragraphe, afin de ne pas être accusé de partialité, nous emprunterons nos citations à un memorandum [1] qui fut adressé, le 7 mai 1897, par la *China Association* de Changhaï, au ministre d'Angleterre en Chine. La consigne n'avait pas encore été donnée de combattre ni même de nier les droits de la France; cette note était destinée à attirer l'attention du Foreign Office sur les droits que l'Angleterre avait laissé tomber en désuétude, et à lui demander de les remettre en vigueur. Tout au contraire, nous avions eu soin de conserver et de maintenir les nôtres : de l'inégalité de situation qui en résulte, découle toute la question.

*
* *

La concession française de Changhaï nous fut accordée en 1849 en exécution du traité signé cinq ans plus tôt. Celle des Anglais date de 1844.

Toutes deux furent gérées par leurs consuls respectifs jusqu'en 1854. Les autorités des deux pays s'entendirent alors pour adopter un règlement d'administration unique. Cet accord permit de simplifier les formalités de location des terrains, et tout étranger put se contenter de faire enregistrer son bail — équivalent en fait à un véritable achat, frappé d'un impôt annuel — au consulat de son pays, tandis qu'autrefois le consul de chaque concession avait seul le droit de délivrer ces titres.

Mais cette entente ne fut pas de longue durée : en 1862, les auto-

[1] Publié dans le *Blue Book* de 1899 sur les affaires de Chine : n° 319, pièce 2, p. 224 et suiv.

rités françaises reprirent leur liberté d'action et de nouveau exercèrent leur droit de contrôler toutes les affaires municipales intéressant les étrangers ou les Chinois. Que firent alors les Anglais? Le memorandum indiqué plus haut nous renseigne très explicitement à cet égard :

« Quand les Français se retirèrent du système commun d'administration « cosmopolite, *il était loisible à la Grande-Bretagne de suivre cet exemple;* « mais, comme les États-Unis étaient, en pratique, les seuls intéressés à la « question, *il sembla d'autant plus judicieux de n'en rien faire* qu'en 1863, « les locataires de la concession américaine (obtenue l'année précédente) « s'entendirent avec les Anglais pour ne constituer qu'une même muni- « cipalité. Le nombre des puissances à traité se trouvant alors très limité, « on ne pouvait prévoir que, par suite de cet accord, les rapports du gou- « vernement municipal avec les autorités chinoises pussent échapper aux « mains de ceux qui y étaient les plus intéressés. Mais, comme consé- « quence de cet arrangement et par suite du nombre toujours croissant « des puissances à traité, il est advenu que les affaires de la *communauté « établie dans la concession anglo-américaine* sont aujourd'hui dirigées par « un corps consulaire qui représente 14 nationalités différentes, tandis « que, du côté français, la seule autorité reconnue est le consul de France. « *Ceci est déjà suffisamment anormal, puisqu'au début les deux concessions, « française et anglaise, se trouvaient dans les mêmes conditions, et la « situation actuelle risque d'être mal comprise par les Chinois.* Mais il existe, « en outre, un motif plus sérieux :

« Jusqu'à l'établissement (en 1869) de la Cour des consuls (approuvée « par les cinq ministres des puissances à traité comme une expérience « provisoire) et pendant quelques années après, il fut généralement admis « qu'en matière de gouvernement local, les rapports de la communauté, « c'est-à-dire de la municipalité, auraient lieu par l'intermédiaire du consul « de la Grande-Bretagne ou des États-Unis; mais, depuis 1877, la fonction de « doyen du corps consulaire a été revendiquée et exercée, non seulement « par les représentants de l'Allemagne, du Portugal et de la Belgique, « mais aussi en deux occasions, par le consul français qui se trouvait « ainsi représenter en même temps la plus haute autorité sur les deux con- « cessions. *Les résultats de cette coïncidence, qui peut se renouveler à tout « moment, sont essentiellement préjudiciables aux intérêts anglais.* »

Telle est, très clairement exposée, avec toutes ses conséquences, la situation *préjudiciable aux intérêts britanniques* qui résulte de ce simple fait que les Anglais, appliquant leurs principes libre-échangistes d'alors, liés par des engagements vis-à-vis des Américains, ouvrirent la concession, qu'ils avaient faite commune, aux différentes nations étrangères maintenant représentées à Changhaï. Nous devons surtout en tirer ces aveux : que « l'Angleterre pouvait, comme la France, reprendre sa liberté d'action; elle trouva *plus avantageux* de n'en rien faire », et la conclusion s'impose qu'elle est seule responsable de

la situation qu'elle s'est librement créée. Notons encore qu'à Changhaï, outre la concession française, il n'existe point, comme le Foreign Office cherche actuellement à le faire croire, une concession *cosmopolite*, mais *une communauté établie dans la concession anglo-américaine*. Celle-ci, il est vrai, est actuellement ouverte à tous, mais le même memorandum de la China Association n'ajoute-t-il pas : « D'après le récent traité sino-japonais, la Grande-Bretagne pourrait réclamer des droits exclusifs dans sa concession primitive si cette mesure semblait jamais politique ou nécessaire [1]. »

C'est plus qu'il n'en faut pour montrer combien sont légitimes nos prétentions à *des droits exclusifs de juridiction* sur notre concession. Aujourd'hui les Anglais cherchent à les nier, mais il ne faut point s'y tromper : ce n'est qu'un expédient inventé par eux pour ruiner la situation avantageuse due au maintien de nos droits, tandis que les Anglais regrettent d'avoir laissé tomber les leurs en désuétude et de ne pouvoir modifier l'attitude qu'ils ont cru *plus judicieux* de prendre en 1862.

Les difficultés qu'ils nous suscitent à Changhaï depuis un an n'ont point d'autre cause. Nous en trouvons l'aveu brutal dans un memorandum adressé un an plus tard au Foreign Office par le Comité central de la *China Association* (5 sep. 1898). Depuis le mois de mai précédent, sur un mot d'ordre venu de Londres, la thèse soutenue s'était bien modifiée ; il ne s'agissait plus de revendiquer les droits auxquels peut prétendre l'Angleterre, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, mais bien de nier ceux de la France, nos voisins trouvant *impolitique* de faire revivre les leurs.

« C'est cette attitude d'isolement, et les prétentions exclusives qu'elle implique, qui provoque notre hostilité à leurs demandes actuelles [2]. »

Et plus loin :

« Des prétentions supérieures à celles réclamées par les autres puissances sont contestables [3]. »

La question est donc bien posée, et le but à atteindre nettement défini : La France possède à Changhaï, grâce à l'isolement dans lequel elle s'est maintenue, une situation que l'Angleterre n'a pas su conserver, et qu'aujourd'hui elle ne juge pas encore *politique ou nécessaire* de réclamer. Cette inégalité, qui n'est pas en faveur du prestige britannique est donc *contestable*. Il s'agit de la faire cesser.

Pour porter remède à cet état de choses, il faut amener la France à

---

[1] En vertu de la clause de la nation la plus favorisée.
[2] *Blue Book*, n° 319, p. 220.
[3] *Blue Book*, n° 319, p. 221.

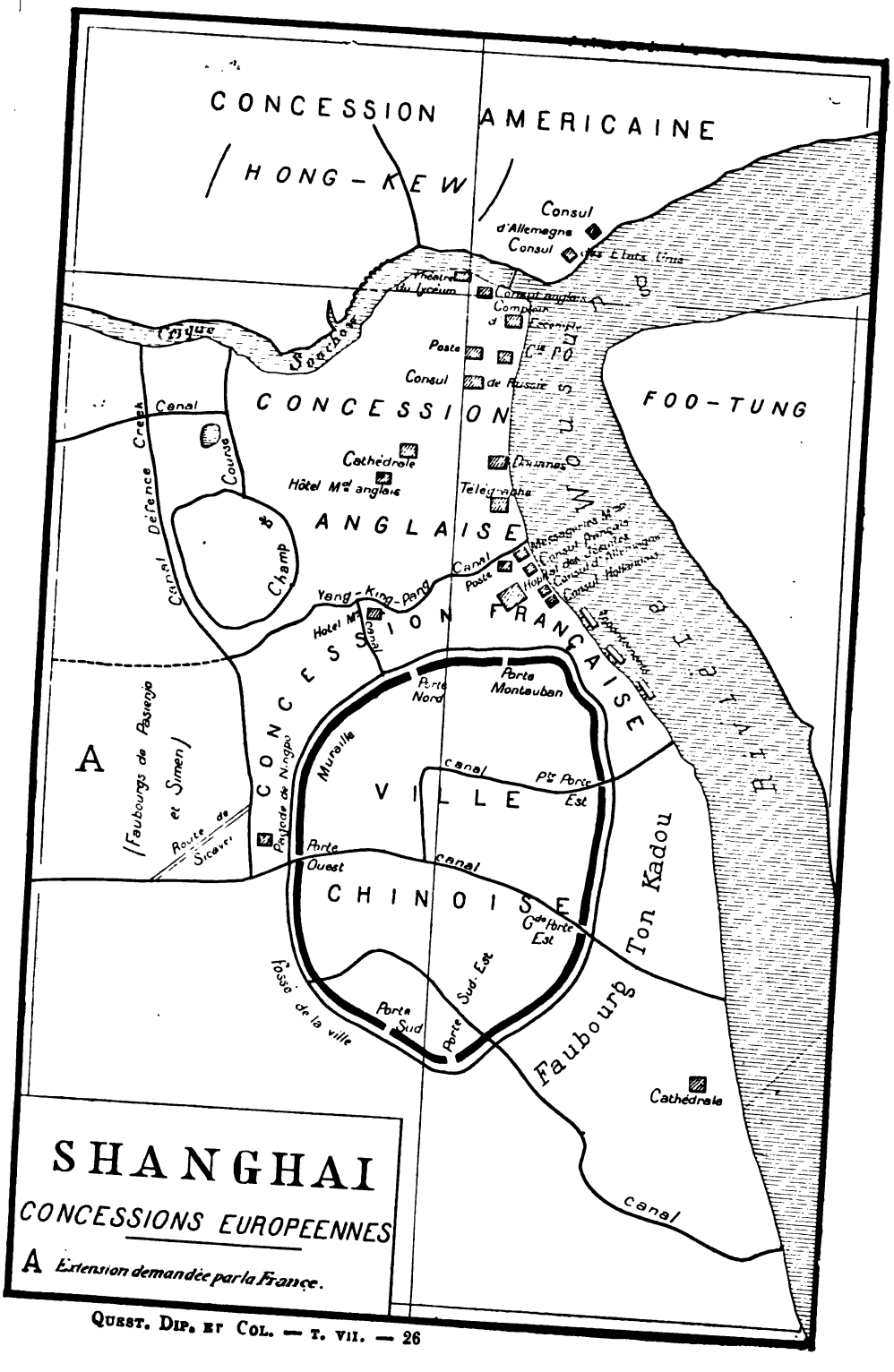
CONCESSION AMERICAINE
HONG-KEW
Consul d'Allemagne
Consul des Etats Unis
Théâtre du Lycéum
Comptoir d'Escompte
Poste
Cie P.O.
Consul de Russie
CONCESSION ANGLAISE
FOO-TUNG
Canal
Canal Défence Creek
Course
Champ de
Cathédrale
Hôtel Mal anglais
Télégraphe
Douanes
Yang-King-Pang
Canal
Poste
Hôtel Mal
CONCESSION FRANÇAISE
Porte Nord
Porte Montauban
Muraille
canal
Pte Porte Est
VILLE CHINOISE
Porte Ouest
canal
Gde Porte Est
Porte Sud
Porte Sud-Est
fossé de la ville
Faubourg Ton Kadou
Cathédrale
canal
A
(Faubourgs de Pasienjo et Simen)
Route de Sicavei
Pagode de Ningpo
SHANGHAI
CONCESSIONS EUROPEENNES
A Extension demandée par la France.

abandonner cette attitude d'isolement, et la tactique adoptée est très simple : s'opposer à ce que satisfaction soit donnée à nos besoins les plus urgents, empêcher nos intérêts de subsister et de se développer, à moins que nos nationaux ne consentent à se laisser absorber dans une vaste communauté cosmopolite dont l'Angleterre prendra facilement la tête et la direction, grâce à la supériorité de son commerce et de son outillage économique.

***

Nous avons indiqué, dans les lignes qui précèdent, la raison de l'hostilité déployée par le gouvernement britannique. Nous allons maintenant montrer dans quelles circonstances elle trouva prétexte à se manifester.

L'occasion dont il profita fut une demande d'extension de la concession française, le terrain accordé au début ne suffisant plus aux besoins actuels. La nécessité d'un agrandissement se faisait également sentir pour le « *settlement* » anglo-américain, surtout depuis la guerre japonaise qui fut suivie de très grands efforts de la part des étrangers pour hâter le développement économique de la Chine. Non seulement la place fait défaut sur les concessions devenues trop étroites, mais celles-ci sont entourées de faubourgs indigènes dont la malpropreté est une cause d'insalubrité très sérieuse pour les quartiers européennes qu'ils avoisinent.

L'urgente nécessite d'apporter un remède à cette situation provoqua le 17 juin 1898 une réunion de la chambre de commerce de Changhaï. Cette institution *internationale* convoqua tous les consuls et tous les résidents de la ville et l'assemblée décida, à l'unanimité, de demander aux ministres à Pékin d'oublier un instant leurs rivalités et d'insister « immédiatement, individuellement et collectivement » auprès du Tsong-li-Yamen pour que l'assentiment impérial fût enfin donné à la *demande d'extension des concessions étrangères*.

Ce projet existait en effet; la question, étant d'importance, avait été examinée depuis longtemps par le corps diplomatique à Pékin et un plan, où se trouvait indiqué l'agrandissement des concessions — y compris la nôtre — fut même présenté au Yamen dès le 29 mars 1896, après avoir été adopté et signé de tous les ministres étrangers. Pourquoi le gouvernement chinois, généralement plus conciliant devant une semblable démarche collective, n'y donna-t-il pas son approbation immédiate? Des influences particulières détruisirent-elles cette entente? Toujours est-il qu'au bout de 18 mois (fin de 1897) les ministres invitèrent leurs consuls à s'entendre directement avec les autorités locales. Mais cette nouvelle tentative (février-mars 1898) ne réussit pas mieux que la précédente, et de

nouveau les résidents de Changhaï s'adressèrent à Pékin, au sortir de cette réunion de la chambre du commerce.

Les négociations en étaient là quand un accident de cimetière — dont notre concession fut le théâtre — vint compliquer la situation.

Dans le Céleste Empire, ces questions de cimetières jouent un grand rôle; elles sont d'autant plus délicates que la véritable religion des Chinois est le culte de leurs morts et de leurs ancêtres; il ne faut les soulever qu'avec la plus grande circonspection.

Or une enclave, en pleine concession française, comprend la Guilde des gens de Ningpo, leur temple et le cimetière où les cercueils de leurs compatriotes sont déposés en attendant d'être transportés à leur ville d'origine, car on sait que le corps de tout Céleste doit être enseveli dans le lieu qui l'a vu naître. Cette enclave, par sa situation et surtout sa destination, était une grande gêne pour nous et, qui plus est, une menace d'infection et d'épidémie. Depuis longtemps il était question de l'exproprier; la chose n'allait point sans de grandes difficultés et plusieurs fois déjà des négociations entamées à ce sujet n'avaient pas abouti [1].

En mars 1898, la nouvelle demande d'agrandissement des concessions étrangères ayant eu le même insuccès que la première, la municipalité française résolut au moins d'en finir avec cette irritante question de la Guilde de Ningpo et prévint celle-ci qu'on lui laissait trois mois pour s'établir dans la ville chinoise et enlever les tombes et cercueils qui peuplaient le cimetière : la prudence commandait de laisser les Célestes effectuer eux-mêmes cette opération délicate. Mais ceux-ci laissèrent le temps s'écouler, sans rien faire. Quelques jours avant la fin du délai, la municipalité prévint les membres de la Guilde qu'à la date fixée (16 juillet) elle prendrait elle-même possession du terrain. Aucune réponse ne fut faite à ce dernier avertissement et le 16 au matin, 150 matelots de l'*Eclaireur* vinrent protéger les travailleurs qui, la pioche en main, commencèrent à démolir le mur du cimetière.

Le lendemain, la foule ameutée se risquait à lancer des pierres; serré de près, un poste de police ouvrait le feu, soutenu par nos matelots, et quelques morts et blessés restaient sur le terrain tandis que les Chinois s'enfuyaient; mais, en même temps, boutiques et banques se fermaient partout.

Quelques gros commerçants natifs de Ningpo, craignant que la foule ne les rendît à juste titre responsables de la cessation du travail, furent assez habiles pour obtenir du consul de France qu'un

[1] Sur le terrain à exproprier, la municipalité avait l'intention de bâtir un hôpital, une école et d'y établir un *abattoir* : l'idée, il faut l'avouer, était malheureuse et ne fut peut-être pas complètement étrangère aux difficultés qui suivirent.

nouveau délai d'un mois leur fût accordé et permît à la Guilde « d'arriver à un arrangement à l'amiable ».

« Je ne crois pas, disait le consul anglais en terminant sa lettre du 18 au ministre de la Reine, qu'ils aient réellement l'intention de céder le terrain; mais une grande partie de leurs biens sont en jeu et ils craignaient, au cas où ils ne rapporteraient pas à la foule quelque vague promesse d'entente, que la nuit ne se passât point sans qu'il y eût des crimes et des incendies [1]. »

Lui, du moins, semble s'être rendu un compte exact de la situation.

Depuis, nous en sommes toujours au même point. Le cimetière n'est pas exproprié et, tandis que l'extension de la concession des Anglo-Américains leur a été consentie, comme M. Brodrick l'a annoncé il y a peu de temps à la Chambre des communes, nous n'avons pu obtenir l'agrandissement qui nous était nécessaire.

***

L'histoire de ces négociations infructueuses forme la dernière partie de notre étude.

Après avoir montré quelle était notre situation légale à Changhaï, et combien étaient légitimes nos prétentions à des droits exclusifs sur notre concession, après avoir rappelé que la nécessité d'une extension de notre établissement avait été reconnue par tous et noté les regrettables incidents auxquels donna lieu la mauvaise volonté des Chinois dans l'affaire de la Guilde de Ningpo, nous pouvons mieux apprécier le succès remporté par l'Angleterre dans des conditions qui semblaient tout d'abord si désavantageuses pour elle. En l'absence de tout Livre Jaune, le *Blue Book* nous apprendra du moins comment nos demandes furent vigoureusement combattues par le gouvernement britannique et comment l'opposition qu'elles rencontrèrent fut toujours aussi forte, bien qu'elles se fissent de plus en plus modestes, tant il est vrai « *qu'avec cette puissance les concessions, loin d'être un gage d'entente cordiale, sont un aveu de faiblesse qui excite de nouveaux appétits* [2] ».

Nous avons vu plus haut qu'au mois de juin 1898, tous les résidents de Changhaï demandèrent au corps diplomatique à Pékin de renouveler leur demande collective auprès du Tsong-li-Yamen pour qu'il fît droit à *la demande d'extension des concessions étrangères*. A quelle date avons-nous séparé notre cause de celle des autres puissances intéressées? Est-ce avant ou après l'incident du cimetière? L'absence de documents ne nous permet point d'élucider cette question. Ce qui est certain, c'est qu'au mois d'août les demandes présentées par

[1] *Blue Book*, n° 309, p. 213.
[2] Voir n° 57 des *Questions diplomatiques* : Les Carolines, par Henri Pensa, p. 305

la France englobaient quelques quartiers chinois voisins de notre concession et comprenaient en outre, dans le faubourg de Pootung [1], le bord de la rivière en face de l'emplacement qui nous est réservé. Ce terrain est destiné dans l'avenir à acquérir une grande valeur quand les Européens pourront légalement s'y établir et c'était évidemment une excellente spéculation, à condition qu'elle réussît; mais son importance même devait amener des difficultés qui ne tardèrent pas à se produire.

Le 27 août, le consul anglais, consulté au sujet de nos propositions, télégraphiait à Sir Cl. Mac Donald que « *les intérêts commerciaux des sujets britanniques n'étaient pas en cause, pourvu que la rive de Pootung ne fût point comprise dans les demandes françaises* [2] ». C'est dans cet ordre d'idées que le ministre d'Angleterre intervenait auprès du Tsong-li-Yamen (milieu de septembre),en même temps qu'il demandait quelques éclaircissements sur ce sujet à notre ministre en Chine.

Et celui-ci répondait aussitôt :

« Je vais immédiatement éclaircir la situation que vous me signalez et sur laquelle je n'ai point de renseignements précis, et je vous écrirai pour vous renseigner [3]. »

Mais, tandis que les représentants du gouvernement britannique ne contestaient que notre demande de Pootung, la *China Association* de Changhaï, toujours très remuante [4], adressait notes sur notes à Londres et à Pékin pour qu'on nous refusât non seulement l'établissement demandé sur l'autre rive du Whampoo [5], mais encore le droit d'englober les propriétés étrangères situées sur les terrains que nous demandions à annexer dans la direction de Sicawei. Et cependant il ne faut pas oublier que les Européens qui se sont risqués à s'établir hors de la limite des concessions ne l'ont fait qu'à leurs risques et périls ; ils n'ont pu acheter ou louer des terrains qu'au titre chinois, sous le nom d'un indigène ; officiellement, celui-ci est le seul intéressé et son gouvernement peut seul intervenir. L'immixtion des autorités anglaises était donc complètement abusive.

D'ailleurs les prétentions de la *China Association* ne se bornaient pas là et nous contestaient le droit d'exiger que les titres d'un propriétaire anglais, sur notre concession, fussent enregistrés au consulat de France. Or on a vu plus haut que nous avons toujours

---

[1] C'est le quartier que la carte ci-jointe indique sous le nom de Foo-Tung.

[2] *Blue Book*, n° 370. Pièce 1.

[3] *Blue Book*, n° 384. Pièce 2.

[4] Depuis l'incident du cimetière, elle était plus effrayée que jamais et voyait partout de nouvelles causes de troubles. Il est en effet curieux de constater combien ces colonies européennes en Chine, qui cependant résident depuis longtemps au milieu des indigènes et sembleraient devoir être faites à ce genre de vie, sont prêtes à s'affoler rapidement.

[5] Nom chinois de la rivière de Wousung, indiquée sur la carte.

maintenu nos droits exclusifs de juridiction sur notre concession et que, même si nous les avions abandonnés momentanément, le nouveau traité sino-japonais nous donnerait, comme à l'Angleterre le droit de les remettre en vigueur, en vertu de la même clause de la nation la plus favorisée.

Toutes ces exigences, que rien ne justifiait, le gouvernement de la Reine les soutint et les émit à son tour. C'était alors l'heure grave et triste où l'on décidait d'évacuer Fachoda : En Extrême-Orient, comme partout ailleurs, notre politique subit les conséquences de ce que l'on a cru bon d'appeler dédaigneusement « *l'abandon d'un carré de choux* ».

En décembre, nous avions déjà cédé sur la question de Pootung et consenti à ce que les actes des propriétés britanniques sur notre concession pussent être simplement enregistrés au consulat d'Angleterre ; mais, à mesure que nous cédions, l'opposition du gouvernement anglais n'était nullement désarmée : celui-ci émettait toujours de nouvelles exigences et maintenant refusait d'admettre que, dans l'extension qui nous serait accordée, les propriétés britanniques, même en dehors des *settlements*, puissent être comprises.

Celles-ci se trouvent disséminées de tous côtés, et cette défense, qui les faisait plus sacrées et plus intangibles que les cimetières chinois eux-mêmes, équivalait en fait à un veto formel mis par l'Angleterre à tout développement de notre concession.

D'ailleurs le gouvernement britannique ne s'en cachait plus et refusait d'examiner nos propositions, qui admettaient cette prétention, pourtant injustifiée, et laissaient de côté les points occupés par les Anglais, et il ajoutait : « *Les garanties offertes pourraient être retirées*[1]. »

Le 3 décembre 1898, comme le consul de France était remonté à Nankin sur un navire de notre division et insistait auprès du vice-roi pour que satisfaction nous fût enfin donnée, un croiseur anglais mouillait aussitôt devant la ville, puis un second et enfin un troisième sur la demande de Lord Salisbury « pour aider le vice-roi dans sa résistance aux demandes françaises[2] ». En même temps le contre-amiral Beresford, que sa mission *commerciale* amenait justement à Nankin, déclarait au vice-roi Liu Kwen Yi que son acquiescement aux demandes de la France serait le signal d'une nouvelle émeute à Changhaï, que nos prétentions étaient *exorbitantes*, et insinuait que notre consul avait dû dépasser ses instructions[3].

Pour définir exactement la situation à cette date, il nous suffit de

---

[1] *Blue Book*, n° 446.
[2] *Blue Book*, n° 437.
[3] *The Break-up of China*, par le contre-amiral lord Ch. Beresford, pp. 110, 111.

citer la dépêche que Lord Salisbury envoyait à Sir Cl. Mac Donald le 9 décembre dernier :

« *Pressez le gouvernement chinois de refuser l'extension de l'établissement français à Changhaï*, mais d'offrir à la place une augmentation de l'établissement international, où les demandeurs français pour terrains pourront obtenir ce qu'il leur faut [1]. »

L'objectif des Anglais apparaît ici clairement : empêcher qu'aucune satisfaction ne nous soit accordée, à moins que nous ne consentions à nous laisser absorber dans une vaste concession *qui ainsi deviendra cosmopolite*. Car, nous l'avons vu plus haut et les documents anglais eux-mêmes en font foi, il n'y a pas à Changhaï un établissement international, comme le prétend Lord Salisbury, mais une concession anglo-américaine qui se trouve maintenant ouverte à tous ; et il y a aussi une concession française que nous voulions maintenir autonome.

Mais c'est justement cet état de choses que les Anglais ne veulent point laisser subsister, et le dilemme qu'ils nous posent est le suivant :

« *Ou vous ne vivrez point, ou vous vivrez, absorbés et dirigés par nous.* »

La menace est très claire ; jusqu'ici elle semble en partie réalisée. La question qui se pose aujourd'hui est la suivante :

Devons-nous céder, faire bon marché de la situation que nous avons su maintenir, et prendre rang dans la file en tête de laquelle marche l'Angleterre ? — Ou bien devons-nous résister, conserver l'autonomie et l'indépendance qui jusqu'ici nous aidaient à conserver quelque prestige aux yeux des Chinois ? Dans ce dernier cas, il importe que prompte satisfaction soit accordée à nos demandes.

Mais ce que nous ne devons plus oublier désormais — car Changhaï après Fachoda est une nouvelle leçon dont nous devons faire notre profit — c'est que nos droits les plus légitimes ne valent qu'autant que nous sommes à même de les soutenir *par la force*.

*
* *

Peut-être une tardive et demi-satisfaction finira par nous être accordée.

N'importe ! nous ne changerons rien aux pages qui précèdent : l'affaire de Changhaï n'est pas un fait destiné à rester isolé. Ce ne fut qu'une manifestation de l'hostilité britannique à laquelle nous nous heurtons actuellement en Extrême-Orient et c'est là ce qui fai toute sa gravité et son importance.

« La situation actuelle risque d'être mal comprise par les Chinois », disait le memorandum de la *China Association* que nous avons cité au début. Prenons-y garde : c'est ce *malentendu* qu'ils veulent faire cesser, et cela non seulement à Changhaï, mais dans toute la Chine.

---

[1] *Blue Book*, n° 416.

L'affaire que nous venons d'exposer, nous la verrons bientôt renaître en tel ou tel autre point du Céleste Empire. Le fond même de la question restera identique : *Les Anglais ne veulent pas admettre que nous puissions avoir en Chine des droits exclusifs*. C'est ce qu'ils appellent la *question de la porte ouverte*. JEAN DE LA PEYRE.

Ces lignes étaient écrites quand une dépêche de Pékin, que le correspondant du *Times* envoyait à son journal (21 juillet), est venue nous apprendre que l'arrangement relatif à la *concession anglo-américaine* (ouverte aux autres nationalités) avait été signé et ratifié par les ministres à Pékin, sauf ceux de France et de Russie. Tous deux exigent que satisfaction soit donnée à nos intérêts comme à ceux des autres, et que l'arrangement du 19 mars 1896, — auquel toutes les puissances avaient donné leur adhésion — soit sauvegardé.

Le conflit existe donc toujours.

Mais aujourd'hui nous ne sommes plus seuls à insister pour que le gouvernement chinois fasse droit à nos demandes si légitimes. La Russie s'est enfin décidée à les appuyer; il semble que l'entrevue de Bergen l'ait réveillée de son indifférence. Nous ne pouvons que nous en féliciter, et nous espérons que le gouvernement français pourra bientôt nous annoncer que la concession française à Changhaï a obtenu l'agrandissement auquel elle a droit.

En vain les Anglais, qui semblent étonnés de la nouvelle attitude du gouvernement russe, prétendent que la façon dont il appuie nos demandes est contraire à la récente convention anglo-russe ; ainsi qu'on l'a récemment expliqué ici-même [1], cet arrangement n'a trait qu'aux voies ferrées à construire dans l'Empire du Milieu.

Quant à l'argument tiré de la convention relative à la non aliénation de la vallée du Yang-tse, nous engageons vivement le public... et le gouvernement français à ne point le prendre trop au sérieux.

Sans vouloir insister aujourd'hui sur la valeur très relative de ces diverses déclarations d'inaliénabilité, et sur celle-ci en particulier, nous demanderons seulement aux Anglais comment ils peuvent nous opposer cette dernière convention, puisqu'ils ne l'ont point trouvée incompatible avec la demande d'extension d'un *settlement qui est américain aussi bien qu'anglais*, ne l'oublions point, et comment il se fait — même si l'on devait admettre l'interprétation qu'ils veulent donner à ces déclarations du gouvernement chinois — qu'une promesse toute parallèle, qui nous fut faite touchant la province du Kouang-Toung (12 avril 1898) avait à leurs yeux si peu de valeur que le lendemain (13 avril), ils demandèrent pour leur possession de Hong-Kong l'extension *territoriale et militaire* qu'ils ont fini par obtenir (9 juin 1898). J. DE LA P.

[1] Voir le numéro du 15 juillet des *Questions diplomatiques et coloniales* (p. 325) : Les chemins de fer en Chine, par JEAN DE MARCILLAC, enseigne de vaisseau.

LE CANAL INTEROCÉANIQUE DU NICARAGUA

La politique d'expansion, inaugurée par les États-Unis de l'Amérique du Nord depuis la guerre hispano-américaine, a ressuscité le vieux projet du canal de Nicaragua, projet dont l'origine remonte à l'époque de l'empereur Charles V. Il fallait aux Américains une route maritime autre que celle qu'on perce actuellement à l'isthme de Panama. Leur chauvinisme le voulait ainsi. Mais, placés devant la réalité des faits, les esprits surexcités, par les récents succès militaires de la grande République, se sont quelque peu calmés; le calculateur a repris le dessus, et aujourd'hui bien des Américains, et nous pouvons ajouter les plus compétents en cette matière, conseillent au gouvernement de Washington une transaction avec la Compagnie de Panama. Ils se sont rendu compte des difficultés nombreuses et presque insurmontables qui s'opposent à la construction du canal de Nicaragua. Et puis, certains points de droit international méritent d'être pris en considération. D'après les tracés du plan, la nouvelle voie navigable comprendrait quatre parties : la section de l'Est, qui part de l'embouchure du San-Juan et va jusqu'à la vallée du fleuve de San-Francisco; la seconde, qui longe la vallée du San-Francisco, s'étend jusqu'à l'entrée du canal dans le lac de Nicaragua qu'on rendrait navigable; une troisième sera formée par deux lacs, en sortant du lac de Nicaragua, et enfin la quatrième section ou section occidentale suivrait une ligne tracée jusqu'à Brito.

La concession, pour commencer les travaux au fleuve de San-Juan, à qui la demandera-t-on ? A la République de Nicaragua ou à celle de Costa-Rica ? Chacun de ces deux États réclame, pour lui seul, la souveraineté sur le territoire que traverse ce fleuve. La concession accordée par l'un serait, sans doute, annulée par l'autre. Et ce n'est pas tout. Il y a encore un troisième État de l'Amérique Centrale, sans l'autorisation duquel rien ne pourrait se faire : c'est la Colombie. Cette République a un droit incontestable sur une grande partie de la côte des Mosquitos, territoire que devrait traverser le canal en projet.

En 1739, le gouvernement espagnol a constitué la vice-royauté de la Nouvelle-Grenade, qui fut composée de la province de Tierra-Firme et de celle de Véragua. En 1803, le roi d'Espagne a donné l'ordre que la partie de la côte des Mosquitos, comprise entre le cap A la Grâce de Dieu et le fleuve de Chagres, fût séparée du capitanat général de Guatémala et rattachée à la Nouvelle-Grenade.

En 1810, après s'être affranchies de la domination de la métropole, toutes ces colonies s'étaient transformées en républiques indépendantes. Dans le congrès qu'elles tinrent à Panama, il fut convenu par le traité dit : *uti possidetis juris* de 1810 que chacune garderait les territoires qu'elle possédait quand elle était province espagnole.

Il est donc évident que le droit de souveraineté de la République de Colombie, l'ancienne Nouvelle-Grenade, s'étend sur cette partie de la côte des Mosquitos qui est comprise entre le cap de Grâce-de-Dieu jusqu'au fleuve de Chagres. Le gouvernement de Colombie a fait plusieurs fois acte de souveraineté sur ce territoire. En 1839, le gouvernement de la Nouvelle-Grenade, la République de Colombie d'aujourd'hui, ayant été avertie qu'on se proposait d'ouvrir un canal à travers le fleuve de San-Juan et le lac de Nicaragua, s'adressa au gouvernement des États-Unis de l'Amérique centrale, déclarant que, si l'on faisait une tentative de conduire le canal à travers l'embouchure du San-Juan, la Nouvelle-Grenade s'y opposerait de toutes ses forces et userait des droits que lui confèrent les lois internationales. Dans une communication du mois de juillet 1847, que le ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne a adressée à Lord Palmerston, il dit : « L'embouchure du San-Juan est un domaine de la Nouvelle-Grenade, par conséquent la République de l'Amérique Centrale ne peut pas accorder sur le territoire en question des droits qui ne lui appartiennent pas, au moins en ce qui concerne la ligne de la côte. »

Au département des affaires étrangères de Washington, on ne doit pas ignorer ces précédents historiques, puisque M. Blaine, quand il était secrétaire d'État, reconnut explicitement que la côte comprise entre le cap de Grâce-de-Dieu et San-Juan est territoire colombien. Si la diplomatie américaine croit devoir négliger les études rétrospectives, c'est au gouvernement colombien qu'il appartient de l'y ramener en invoquant ses droits de souveraineté sur le territoire de l'embouchure du San-Juan. C'est son devoir en tant que gouvernement ayant pour mission de défendre l'intégrité de son pays.

Mais il y est aussi obligé moralement. Il y a là aussi une question de simple « *probité commerciale* » s'il est permis d'employer ce terme dans les affaires de droit international. La République de Colombie est déjà liée par un traité conclu avec la Compagnie du canal de Panama, et nous ne croyons pas nous tromper en prétendant que ce traité exclut d'avance toute construction d'un second canal interocéanique à travers des territoires colombiens. Nous ne comprenons donc pas comment M. Guzman, consul de Colombie à New-York, a pu déclarer à un interwiewer que la Colombie accorderait volontiers aux Etats-Unis les concessions de terre nécessaires pour la construc-

tion du canal de Nicaragua. Mais admettons, pour un instant, que le gouvernement de Bogota se mette au-dessus de certains scrupules et que, désireux d'être agréable aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, il agisse dans le sens indiqué par son consul de New-York : est-ce à dire qu'il ne resterait plus d'obstacle juridique à surmonter? Un membre de la nouvelle commission du canal de Nicaragua, M. le professeur Haupt, de Philadelphie, répond à cette question d'une manière très explicite. « *Le plus fort adversaire du canal de Nicaragua*, dit-il, *c'est l'Angleterre qui considère cette voie navigable comme un grand danger pour le commerce britannique en Extrême-Orient.* Le traité Clayton-Bulwer, le plus grand obstacle pour le percement du canal de Nicaragua, a été conclu dans l'intérêt de la Grande-Bretagne. »

Il convient de rappeler en quelques mots l'historique de ce pacte. A l'époque où les États-Unis de l'Amérique du Nord se sont annexé le territoire de la Californie, le gouvernement de Washington a voulu mettre à exécution le projet d'un canal interocéanique. Il a conclu, à cet effet, un accord avec le Nicaragua, mais l'Angleterre a mis opposition à cet arrangement. Le litige entre les deux puissances anglo-saxonnes fut résolu en 1850 par un traité au bas duquel se trouvent la signature de M. Clayton, secrétaire d'Etat de Washington, et la signature de M. Bulwer, ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne.

Voici ce qu'il y était convenu au sujet d'un canal qui, un jour ou l'autre, devrait être creusé pour relier l'océan Pacifique avec l'océan Atlantique : ni l'une ni l'autre des deux puissances contractantes ne devrait exercer une domination exclusive ou un droit de privilège sur le canal; aucune fortification ne pourrait être élevée dans la proximité du canal ; ni l'une ni l'autre des deux puissances contractantes ne saurait prétendre soit à l'occupation, soit à la fortification militaire, soit à la colonisation des territoires de Nicaragua, de Costa-Rica ou de la côte des Mosquitos; en cas de guerre, chacune des deux puissances contractantes doit avoir la faculté de libre circulation dans le canal.

Toutes ces stipulations sont encore aujourd'hui en vigueur et ne répondent guère aux désirs des Américains, qui tiennent surtout aux avantages stratégiques que leur procurerait un canal reliant les deux Océans et se trouvant sous la domination exclusive des États-Unis.

Nous venons d'énumérer sommairement les difficultés diplomatiques en présence desquelles se trouvent les promoteurs du projet du canal de Nicaragua.

On pourrait se demander si l'entreprise elle-même vaut le prix de tant de litiges? Le doute à ce sujet n'est que trop légitime. Les spécialistes les plus compétents des États-Unis ont une opinion très peu favorable sur la valeur matérielle et les possibilités techniques du canal de Nicaragua. Le général Abbot n'hésite pas à déclarer que le

tracé du canal du Panama a tous les avantages sur celui du Nicaragua; la longueur du premier n'est que le tiers de la longueur du second; elle n'est pas si près de la région des tremblements de terre et elle traverse une contrée moins exposée aux troubles politiques que les territoires par où devrait passer le canal de Nicaragua.

De savants hydrographes américains — et nous invoquons de préférence les témoins qui, de par leur nationalité, ne sauraient guère être suspectés de parti pris en faveur du Panama — font valoir des raisons scientifiques qu'il serait bien difficile de réfuter.

En creusant un canal navigable, dit l'un d'eux, la courbe de la voie constitue une des préoccupations les plus importantes. Par ces temps où l'on a la tendance de construire des paquebots très longs; il est nécessaire qu'un canal navigable forme une ligne aussi droite que possible. Si cependant il est inévitable de faire une courbe, il faut s'arranger de façon qu'elle ait le plus grand rayon possible. Or, la courbe la plus marquée du canal de Panama est quatre fois plus aisée que celle du canal de Manchester et deux fois plus aisée que celle du canal de Kiel. Le canal de Nicaragua aurait au contraire six courbes dont les rayons varient entre 700 et 1 500 pieds, quinze courbes dont les rayons varient entre 1 500 et 2 500 pieds, et 21 courbes dont les rayons varient entre 2 500 et 3 000 pieds, tandis que la courbe la moins ouverte du canal de Panama a un rayon de 8 200 pieds. On voit donc que la ligne du canal de Nicaragua présente des sinuosités excessivement accentuées; les mouvements des navires y seraient bien gênés et les paquebots bien souvent exposés au danger de collision et d'avarie.

Telles sont les observations que nous a suggérées l'examen de cette importante question du canal interocéanique de Nicaragua. Les Chambres américaines l'avaient remise à l'étude au lendemain des succès éclatants de la guerre hispano-américaine; il est fort possible que les lenteurs de la campagne des Philippines modifient également les vues du gouvernement américain sur la solution à donner au canal interocéanique, l'œuvre stratégique et commerciale la plus considérable au point de vue des intérêts futurs de l'Extrême-Orient et particulièrement des États-Unis en Extrême-Orient.

CZAPO.

LA POLITIQUE AU CANADA[1]

Le 23 juin 1896, le parti libéral, vainqueur aux élections générales, grâce à l'énergie et au prestige de son chef M. Laurier, montait au pouvoir et, pour la première fois depuis l'établissement de la Constitution de 1867, le premier ministre du Canada était un Canadien-Français.

Et maintenant on peut se demander si le régime libéral, si la politique de Sir Wilfrid Laurier ont profité au pays?

A cela il faut répondre sans hésitation : oui, assurément.

Jamais, en effet, le Canada n'a vu chez lui un mouvement aussi puissant d'activité commerciale et industrielle, et jamais sa prospérité n'a été plus générale ni plus féconde. Les chiffres suivants, que nous empruntons au discours de notre ministre des finances (l'honorable M. Fielding, discours prononcé le 3 janvier 1899 à Montréal) et aux rapports officiels du gouvernement, en donneront une assez juste idée.

Durant l'année fiscale 1897-98, notre commerce national a augmenté d'environ $ 44.000.000 (220.000.000 francs) comparé à celui de l'année précédente. Non seulement nos exportations se sont accrues de $ 28.000.000 (140.000.000 francs), mais les recettes du Canada, qui n'avaient guère dépassé jusqu'ici un total de $ 38.000.000, ont atteint, pour la même période, la somme exacte de $ 40.575.238, soit 202.776.190 francs. De plus, nos finances générales ont accusé un surplus de $ 1.722.712 (8.613.560 francs). Or, nous n'avions eu jusque-là, sous le régime conservateur, que des déficits, si nous exceptons l'année 1893. Ajoutons, pour être plus complet, que les rapports de nos finances courantes, qu'on vient de publier, montrent pour les huit mois écoulés de l'exercice fiscal 1898-99 un nouveau surplus de $ 2.500.000 (12.500.000 francs) sur la période correspondante de l'an dernier, outre une augmentation de quatre millions et demi dans nos recettes.

A qui doit donc revenir le mérite d'un si riche résultat? Affirmons de nouveau : à la politique du gouvernement libéral, du moins pour la plus grande partie. De fait, le premier acte de son administration fut précisément de modifier dans le sens des intérêts directs des classes ouvrières et agricoles le tarif établi par les conservateurs. Ainsi, les impôts qui grevaient si lourdement les objets de première

[1] La publication de cet article a été involontairement retardée; malgré l'inconvénient de ce retard, il nous a semblé que l'article n'avait rien perdu de son intérêt pour nos lecteurs, toujours attentifs, d'esprit et de cœur, aux choses du Canada.

nécessité, les outils de travail et les instruments aratoires furent, soit supprimés, soit abaissés dans une moyenne de 2 1/2 %. Par suite, les droits sur le prix total des articles de consommation, imposables ou entrés en franchise, tombèrent de 18 fr. 28 % qu'ils étaient en 1896, à 16 fr. 95 % en 1898. La diminution de 1 fr. 33 % a représenté, l'an dernier, la somme de $ 1.800.000 (9.000.000 francs) de profit qui est restée dans la poche des contribuables. D'un autre côté, l'adoption d'un tarif différentiel qui accorde une réduction de 5 % aux produits de l'Angleterre a eu pour effet immédiat de faire monter nos importations avec la métropole.

On doit encore mettre au crédit du gouvernement actuel l'amélioration de nos ports et le creusement de nos canaux du Saint-Laurent, sans oublier la construction de nouvelles voies ferrées ou le prolongement des anciennes. Tous ces travaux, d'une importance nationale considérable, ont pour but de détourner des ports et des routes des États-Unis pour le diriger dans les nôtres l'énorme trafic de céréales du Manitoba et de l'Ouest américain. Nos principaux ports sont actuellement si mal outillés et si étroits et nos canaux tellement insuffisants que les exportateurs de blé, d'avoine et de foin des États-Unis — et même les nôtres — continuent d'expédier tous leurs produits par les chemins de fer et les steamers américains. La route sur notre territoire et par notre fleuve Saint-Laurent, serait à la fois beaucoup plus courte et moins coûteuse. On voit aussitôt combien de millions de dollars notre pays récolterait chaque année si nous ouvrions un chemin aux céréales de l'Ouest. C'est à cette louable tâche que notre ministre des travaux publics, l'honorable M. Porte, consacre son intelligence toujours éveillée et son activité vraiment infatigable. Il espère faire du port de la ville de Montréal notre port national et le rival heureux des ports de Boston, de Portland et de Buffalo. Notre Parlement, pour aider à ce projet, a déjà voté, l'an dernier, environ 15.000.000 de francs.

Mais la sollicitude du gouvernement Laurier ne s'arrête pas là. Soucieux de peupler nos vastes domaines, il a nommé des agents d'immigration spécialement chargés de recruter aux Etats-Unis et en Europe le plus possible de cultivateurs et de travailleurs. Ses efforts nous ont valu, depuis deux ans à peine, une augmentation d'un quart de million d'âmes dans notre population. L'an dernier, 35.000 colons sont venus s'établir dans nos territoires du Nord-Ouest. Et leur nombre s'accroît sans cesse. Le résultat pour notre race est aussi remarquable. Nos agents des Etats-Unis estiment que, l'an passé, environ 10.000 Canadiens-Français ont quitté la République américaine pour revenir à la terre natale. Et, si l'on en croit les mêmes dires, 10.000 autres se disposent à suivre leur exemple durant l'année courante.

Il convient de reconnaître ici que les meilleurs auxiliaires du gouvernement dans cette œuvre patriotique sont encore nos sociétés de colonisation et surtout nos missionnaires[1] qui demeurent les apôtres les plus actifs de l'idée française en Canada.

Si nous mentionnons enfin la réduction de un cent (cinq centimes) dans le taux d'affranchissement des lettres pour le Canada et les Etats-Unis, et la réduction de trois cents dans celui des lettres destinées à la Grande-Bretagne et des colonies, nous aurons suffisamment parlé des bienfaits économiques que le Canada doit au gouvernement actuel.

*
* *

Passons maintenant à ses grands actes politiques. On se rappelle, sans doute, que lors de son voyage en Angleterre et en France, en 1897, sir Wilfrid Laurier fit annuler par notre métropole le traité de commerce qu'elle avait conclu avec l'Allemagne et la Belgique. Ce traité nous obligeait à étendre à ces deux pays les droits de faveur que nous accorderions à l'Angleterre. Sa révocation nous déliait donc les mains et élevait notre position devant le monde. Le Canada, tout soumis qu'il est à la Grande-Bretagne, venait presque de conquérir son indépendance. C'était vraiment un grand succès diplomatique, mais il fut gagné beaucoup par l'affection que nous porte l'Angleterre. Tout autre, pourtant, est le règlement de la question scolaire du Manitoba, entourée de tant de difficultés et si pleine de périls pour la paix nationale.

On sait qu'une loi passée, en 1890, par le gouvernement du Manitoba avait enlevé à nos compatriotes de cette province leurs écoles catholiques et françaises, en violation de la stipulation qui en était faite dans notre constitution « The British North America Act ». La tâche, ou plutôt le devoir du gouvernement conservateur alors au pouvoir — et présidé par sir John Mac Donald — était facile. Il n'avait qu'à désavouer la loi provinciale dans l'année de sa passation tel que le permettait la constitution. Au lieu de cela, il aima mieux jongler avec la question, laissa s'écouler l'année sans intervenir, puis soumit docilement à notre Cour suprême la décision des droits pourtant si incontestables des nôtres. Le Conseil privé d'Angleterre consulté ensuite, en dernier ressort, déclara, par un premier jugement, que la loi scolaire était constitutionnelle et, par un second jugement, que la minorité lésée pouvait, cependant, requérir l'intervention du gouvernement fédéral. Celui-ci présenta au Parlement un projet de loi parfaitement incomplet et inefficace, puisqu'il n'ap-

[1] Rendons hommage, en particulier, au dévouement des PP. Blais, Morin et Parodis ainsi qu'à la « Société de colonisation et de rapatriement de Montréal ».

portait aucun moyen pécuniaire pour assurer son exécution, et le Parlement expira, en 1896, sans que ce projet inutile pût obtenir force de loi.

De 1890 à 1896, la faute commise par le ministère Mac Donald en 1890, accrue encore par les délais prolongés de la justice, irrita, agita profondément l'opinion publique et souleva contre notre nationalité toutes les passions.

Les choses en étaient là, quand le parti libéral prit le pouvoir. M. Laurier entama aussitôt des pourparlers suivis avec le gouvernement du Manitoba, auteur de la néfaste loi scolaire. Et en moins de six mois, grâce à son habileté, à son tact diplomatique, il réussit à conclure un arrangement provisoire qui restitue de fait à nos compatriotes lésés leurs écoles catholiques et françaises. Quoique la loi paraisse garder encore beaucoup de sa rigueur première, elle octroie des traitements à nos instituteurs et elle ferme les yeux sur des privilèges qui réparent presque en entier l'injustice originaire. Ces concessions n'ont semblé, d'ailleurs, que trop précieuses à un certain journal anglais de Manitoba qui se plaignait, dernièrement, de ce qu'on enseignât la langue française et la religion catholique dans les écoles dites publiques de cette province, et qui ajoutait ce commentaire significatif : « Monsieur Greennay (chef du gouvernement) a tellement bouleversé le système d'écoles nationales, et non sectaires, que les Français catholiques romains jouissent aujourd'hui de beaucoup plus de privilèges qu'ils n'en possédaient avant l'abolition des écoles séparées (ou confessionnelles avant 1890). »

***

Depuis assez longtemps le parti libéral appelle de toutes ses forces la réforme de notre Sénat. Il rappelle avec raison que notre constitution actuelle fut crée en 1867, grâce à l'union des deux partis politiques, le parti conservateur et le parti libéral; qu'il fut alors expressément convenu que les membres du Sénat, nommés à vie par la couronne et, en conséquence, irresponsables vis-à-vis du peuple, seraient choisis tantôt dans l'un et tantôt dans l'autre des deux partis. De cette façon, on aurait une Chambre haute vraiment représentative de l'opinion générale du pays. Mais il n'en a pas été ainsi. Et, en dépit de la convention de 1867, le parti conservateur, durant ses dix-huit années de pouvoir, a violé son engagement en nommant exclusivement de ses partisans, si bien qu'à l'heure présente notre Sénat se compose d'une quinzaine de libéraux et de soixante-cinq conservateurs.

On conçoit dès lors le mécontentement extrême du parti libéral. Il ne pardonne pas au Sénat d'avoir rejeté, à la dernière session, deux ou trois mesures importantes que la Chambre des communes avait pour

tant votées à une forte majorité. Et il demande à grands cris, sinon l'abolition pure et simple du Sénat, au moins sa réforme immédiate et complète.

Sir Wilfrid Laurier a dû nécessairement se prononcer. Mais, en esprit modéré et averti, il tient plutôt pour le Sénat tel qu'il est constitué aujourd'hui, en proposant toutefois cette modification : en cas de conflit entre celui-ci et la Chambre des communes, la majorité des votes dans les deux Chambres réunies décidera la question.

L'opposition conservatrice a accueilli avec indignation cette proposition. Ce serait vraiment impie, dit-elle, de vouloir noyer son influence sous une majorité libérale. Ce n'est là, pourtant, que le petit côté de la question, et la réforme suggérée par le premier ministre a une portée beaucoup plus considérable. Le Canada se compose d'éléments anglais et d'éléments français, et ceux-ci forment les trois dixièmes de la population totale. De plus, les deux Chambres fédérales représentent chacune des provinces du Dominion. Qu'adviendrait-il le jour où la minorité d'une de ces dernières se trouverait à la merci d'une majorité hostile? Et quelles conséquences décisives, dangereuses, funestes peut-être, s'ensuivraient pour les destinées de la race vaincue, pour la nôtre peut-être?

Il y a là de quoi faire réfléchir. En attendant, le projet de sir W. Laurier va son chemin. Les gouvernements provinciaux de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse ont, en effet, déposé devant leurs Parlements respectifs une résolution dans le même sens. Mais il coulera beaucoup d'eau sous le moulin avant que cette réforme se réalise définitivement. Peut-être n'est-ce après tout qu'un simple ballon d'essai.

*
* *

Les négociations de la Commission anglo-canada-américaine, en cours depuis six mois à Québec et à Washington, ont été précipitamment ajournées à l'automne prochain. Les commissaires n'ont pu s'entendre encore sur la délimitation des frontières de l'Alaska et sur les droits de transportation des bois de sciage. Et le traité de Québec est forcément remis à la fin de cette année.

Il importe, toutefois, de déclarer dès maintenant que nos voisins du sud, encore tout enivrés de leur récente et trop facile victoire, n'ont pas voulu céder le plus petit morceau de leurs prétentions. Même quelques-uns de leurs journaux [1] admettent volontiers que trois petits groupes ne représentant que 1 % de la population des États-Unis ont causé l'interruption des négociations à Washington.

De notre côté, nos commissaires avaient conscience de leurs hautes

[1] Le *Boston Herald* entre autres.

responsabilités en traitant, au nom d'un peuple de 5 millions d'âmes, avec une nation de 70 millions. Et il faut les louer de n'avoir sacrifié aucun des droits de notre pays. On répète tout bas que, dès longtemps, nous aurions eu un traité en bonne forme si seulement nous avions fait certaines concessions avantageuses aux États-Unis. Mais sir Wilfrid Laurier, l'un de nos délégués, avait promis, en partant, de garder intacte notre dignité nationale, et il a tenu honorablement parole. Comme autrefois, dans la vieille Rome, le peuple allait au Capitole rendre grâces aux dieux de ce que leur général n'avait pas désespéré de la patrie, nous avons de même, au retour de leur mission, applaudi et remercié nos représentants d'avoir sauvegardé les meilleurs intérêts du Canada...

*
* *

Nous permettra-t-on, avant de terminer, de raconter un petit incident tout à l'honneur de son héros, l'honorable M. Taste? Notre ministre des Travaux publics faisait, l'été dernier, une tournée d'inspection des travaux publics dans les provinces du Saint-Laurent. Or, il avait arboré sur son yacht et le drapeau britannique et le drapeau tricolore. Aussitôt nos jingoes de protester avec rage contre ce manque de respect envers la couronne d'Albion. Mais M. Taste est Canadien-Français dans l'âme,et les plus vives attaques ont le don de l'enhardir d'une façon parfois inquiétante pour les provocateurs. Il a donc riposté avec la fermeté patriotique qu'on va voir.

« L'été dernier, a-t-il dit en propres termes [1], j'ai fait un voyage d'inspection de mes travaux dans les provinces maritimes. Je suis descendu sur un bateau de l'État; j'ai naturellement arboré à la proue et à la poupe de mon bateau le drapeau britannique, le drapeau de mon pays; mais je n'ai pas cru qu'à moi, Canadien-Français, il m'était défendu, quand je visitais des groupes de Canadiens-Français, d'arborer non pas à la place, mais à côté du drapeau britannique, le drapeau français. Le drapeau français, c'est le drapeau qui me rappelle mon origine, qui me rappelle la terre de mes aïeux, la terre d'où vos ancêtres et les miens sont partis pour venir ouvrir à la civilisation ce sol où nous jouissons de tant de liberté et de bonheur; le drapeau français, il est dans presque toutes les maisons de la province de Québec; il nous rappelle, je le répète, et notre origine et le pays de nos ancêtres. Est-ce que ce petit morceau d'étoffe bleu, blanc, rouge serait, par hasard, une menace pour l'empire britannique? Est-ce que nous n'avons pas le droit, dans cette province de Québec, en majorité française, de nous rappeler que nous sommes des Français? Je l'ai dit ailleurs et j'aime à le répéter ici, ce soir, en

[1] Discours au Monument national à Montréal, le 3 janvier 1899.

prenant la pleine responsabilité de mes paroles : le jour où il ne me sera plus permis d'arborer, à côté du drapeau anglais, les chères couleurs de la France, je sortirai du gouvernement comme un homme. Et voici pourquoi je tiens ce langage, moi, un ministre de la couronne britannique : c'est parce que j'entends que les Canadiens-Français aient des droits égaux à ceux des autres races dans ce pays. »

Nous n'avons pas besoin d'insister, croyons-nous, sur l'importance et la portée de telles paroles. Elles sont, d'ailleurs, l'écho sincère du sentiment intime de tous les Canadiens-Français. Nous tenons fermement aux institutions britanniques qui nous ont procuré la jouissance complète de nos libertés civiles, politiques et religieuses. Nous sommes, aussi, fiers de notre origine et nous gardons toujours pieusement le culte de notre langue et de nos traditions françaises. Et voilà pourquoi, fidèles à nos pères et à nous mêmes, nous saluons d'un cœur reconnaissant et le *Union Jack* et le drapeau français — mais avec moins d'orgueil pourtant, que notre drapeau à nous, le drapeau du Canada.

Hector GARNEAU.

Ottawa, mars 1899.

LES COMPAGNIES DE COMMERCE ET DE COLONISATION

Depuis quelque temps, l'on se préoccupe en France des moyens de reconstituer les compagnies de commerce et de colonisation qui existaient aux XVIIe et XVIIIe siècles. On sent le besoin d'activer notre esprit de colonisation, dans le but de donner une plus grande expansion à nos colonies, et on ne trouve rien de mieux que de revenir à la constitution de grandes compagnies à charte, sous le prétexte que *les Français ne savent pas coloniser.*

A-t-on oublié les réclamations dont ces compagnies furent l'objet, *leur impuissance même à remplir leurs engagements* et les abus qui en résultèrent? A-t-on oublié que toutes les villes commerciales demandèrent dans leurs cahiers, présentés en 1789 aux États Généraux : *la révocation de l'arrêt du 14 avril 1781, qui a créé une nouvelle compagnie des Indes ; la liberté à tous armateurs pour l'Inde de faire revenir leurs bâtiments dans tels ports qu'ils jugeront à propos, et d'y faire entreposer les marchandises de leurs cargaisons qui ne pourront être vendues dans le royaume. La garantie par les États Généraux qu'il ne sera désormais accordé aucun privilège de commerce, dans quelque partie du monde que ce soit, sans le consentement de la nation?*

Ces *desiderata* montrent suffisamment combien les grandes compagnies furent nuisibles au développement du commerce, et c'est ces anciennes compagnies que l'on songe à ressusciter (proposition de loi de M. André Lavertujon, aujourd'hui au Sénat).

Tenons donc compte des leçons du passé aujourd'hui. Voyons, par exemple, ce qui se passa au sujet de la Compagnie des Indes, après la déconfiture de Law, qui avait réuni toutes les compagnies en une seule, monopolisant ainsi le commerce du monde entier, confondant leurs intérêts avec ceux de sa banque.

Cette Compagnie avait le privilège exclusif du négoce depuis le cap de Bonne-Espérance jusque dans toutes les mers des Indes orientales : îles de Madagascar, de France et de Bourbon, côte de Sofola, mer Rouge, Perse, Mogol, Siam, Chine et Japon. Un édit de juillet 1720 lui accorda des gratifications de 50 livres par tonneau de marchandises sortant de France, et de 75 livres par tonneau pour celles y entrant.

Ce monopole fit éclore la fraude : des armateurs firent partir leurs navires de France, avec des congés en règle pour des navigations permises, puis les dirigèrent aux Indes. Il fallut, par règlement du 26 février 1726, ordonner la confiscation des navires en contravention. On trouve là la preuve que la longueur de ces voyages et la quantité de fonds nécessaires pour ces armements n'étaient pas de nature à arrêter les particuliers.

On vit plus tard Dupleix imposer la méthode à suivre pour conquérir à la domination européenne les populations de l'Inde. Ce grand génie était un conquérant, cherchant à faire gagner la compagnie qu'il représentait aux Indes, tout en étant continuellement en guerre pour accroître les possessions françaises.

Il se faisait, aux Indes, deux sortes de commerce, celui d'Inde en Inde et celui d'Inde en Europe. Le premier était libre, tandis que le second ne pouvait être fait que par les soins de la Compagnie qui tenait, sous sa dépendance, le commerce d'Inde en Inde, et dont les agents faisaient la loi.

Aux îles de France et de Bourbon, les particuliers ne pouvaient vendre leurs produits qu'aux agents du gouverneur, seul acheteur et vendeur pour le compte de la Compagnie.

Malgré tout, la Compagnie des Indes se trouva dans l'impossibilité de continuer son service commercial et Louis XV, par arrêt du 13 août 1769, rendit ce commerce libre, tout en faisant l'obligation aux armateurs de faire revenir leurs navires à Lorient.

Le préambule de cet arrêt s'exprimait ainsi : « Sa Majesté a reconnu que la Compagnie n'a fait jusqu'à présent aucunes dispositions pour se mettre en état d'approvisionner les îles de France et de Bourbon, et pour remplir l'obligation que lui impose son privilège de faire,

sans discontinuation, son commerce des Indes; que ce défaut de précaution ne vient point de la négligence des syndics et directeurs, et qu'il est la suite du manque de fonds dont ils aient pu disposer pour le commerce ; mais que... l'examen que pourrait mériter le troisième projet, ainsi que les oppositions qu'il pourrait éprouver de la part des actionnaires, les discussions qu'elles occasionneraient, et enfin son exécution, dans le cas où il serait jugé pouvoir être admis, entraîneraient des délais et absorberaient le temps propre aux expéditions pour l'Inde, en sorte que les colonies des îles de France et de Bourbon et les sujets de Sa Majesté répandus dans les différents comptoirs de l'Inde seraient exposés à manquer de subsistance et des objets de consommation les plus nécessaires, et qu'il en résulterait une interruption totale du commerce de la nation française dans l'Inde... »

Il était donc bien prouvé que la Compagnie ne pouvait pas remplir ses engagements.

Le Parlement de Paris s'empressa de se réunir pour examiner les termes de cet arrêt, qui lui paraissait porter atteinte aux lois dont il était dépositaire; il nomma des commissaires pour aviser au parti à prendre, enjoignant les syndics et directeurs de la Compagnie, les députés de la Compagnie et les députés du commerce de se rendre pour être entendus par eux.

D'après le procès-verbal de cette réunion, il fut posé les questions suivantes : sur la situation de la Compagnie ; sur l'importance des cargaisons expédiées tous les ans; sur l'importance de la créance que la Compagnie avait sur le Roi; si le commerce de l'Inde pouvait être exercé par autre qu'une compagnie à privilège exclusif; si les particuliers auraient des fonds suffisants ; si les permissions particulières et les passeports ne seraient pas aussi préjudiciables à la liberté que le privilège exclusif; s'il ne serait pas à craindre qu'une trop grande concurrence ne produisît une augmentation sur les prix des denrées importées et exportées; si le commerce fait par les particuliers serait plus actif que celui fait par une compagnie...

Les réponses faites à toutes ces questions, que nous regrettons de ne pouvoir donner ici, vu leur longueur, déterminèrent le Parlement à présenter ses remontrances au Roi. Voici quelles parties de ce document font ressortir les défauts reprochés à l'arrêt du Roi. « Le texte de l'article IV (qui prescrit aux armateurs d'adresser leurs demandes au ministère de la marine pour être communiquées aux députés du commerce qui donneront ensuite leur avis) détruirait la liberté que l'article 3 accorde : cet article ne semble présenter autre chose que la substitution de protégés particuliers et puissants à une compagnie légale; il imposerait au commerçant une sorte d'esclavage qui anéantirait tout commerce. Si le commerce était obligé

d'adresser des mémoires au ministre, de lui déclarer le secret de sa spéculation, de communiquer ses projets aux députés du commerce, et par eux à tous les commerçants du royaume, ce serait substituer une inquisition véritable à la liberté du commerce... Dans ce commerce, où on est obligé de faire deux envois à l'extrémité du monde avant d'avoir reçu les premiers retours, il faudrait que le commerçant qui se proposerait de faire un armement eût non seulement l'assurance d'une protection présente, mais encore la certitude qu'il aurait la même protection pour l'année qui suivrait son premier envoi... Des permissions ainsi accordées à des protégés seraient le principe du monopole et le monopole porte toujours le coup le plus funeste au commerce. Enfin la disposition de l'article 4, tel qu'il est énoncé, tendrait à détruire d'une main ce que l'on paraît vouloir édifier de l'autre... »

« L'imposition annoncée par l'article 6 (portant que toutes les marchandises de l'Inde seront assujetties à l'entrée du royaume, aux droits portés au tarif qui sera incessamment arrêté, lesquels seront payés en sus de ceux ci-devant établis) serait encore un objet d'effroi qui alarmerait le commerçant, par sa surcharge et l'incertitude de sa fixation. La multiplicité des impositions, sous lesquelles les peuples gémissent semblerait leur promettre de n'en plus voir créer de nouvelles... On avait jugé d'exempter le commerce de la Compagnie de toute imposition, on lui avait accordé un bénéfice par chaque tonneau pour donner à son commerce plus de force et d'activité; dans le nouveau système, l'imposition n'aurait d'autre effet que de surcharger le commerçant français, de diminuer par là le commerce national et de favoriser la contrebande... Il importe fort au commerce d'être préservé de la crainte de toute imposition nouvelle... »

« La restriction portée par l'article 5 (portant l'obligation de ne faire le retour des vaisseaux et marchandises que dans le port de Lorient) serait une restriction destructive de la liberté... Si un négociant était contraint d'attendre une vente publique, qui semblerait être le seul objet pour lequel on le forcerait de s'y rendre, et de conserver son navire et tout son équipage en attendant cette vente, dont il supporterait une partie des frais, ce serait autant d'accroissements de dépenses considérables en pure perte... Ce serait donc faire porter à l'État un impôt, éloigner l'étranger et causer une incommodité générale, seule capable de détourner le commerçant des entreprises qu'il voudrait faire... »

« L'obligation, imposée par l'article 7, de ne faire des armements que dans le port de Lorient et dans ceux permis pour le commerce des colonies serait encore une gêne du même genre, également contraire à la liberté. Si les particuliers pouvaient faire librement le commerce, il serait conséquent qu'ils pussent faire leur embarquement dans tel

port du royaume qu'ils jugeraient à propos. Toute espèce de déplacement involontaire, soit pour les navires, soit pour les marchandises, ne pourrait être qu'onéreuse au commerce et aurait pour effet une augmentation de prix sur les marchandises nationales qu'on voudrait porter aux Indes, et, par une conséquence nécessaire, une diminution de bénéfice sur les marchandises des Indes qu'on voudrait faire entrer dans le royaume... »

On voit que le Parlement, dès 1769, reconnaissait que *tout monopole porte toujours un coup funeste au commerce;* son opinion était fondée sur les inconvénients provenant des nombreux monopoles accordés aux XVIIe et XXVIIIe siècles.

Le Roi répondit au Parlement, le 3 septembre suivant :

« J'ai été obligé de suspendre l'exercice de la Compagnie, par l'impossibilité où elle était de continuer son commerce et d'approvisionner les colonies des îles de France et de Bourbon; mon Parlement aurait dû s'en rapporter à l'examen que j'en avais fait faire dans mon conseil. Le compte que mon Parlement s'est fait rendre dans l'assemblée du 21 août a dû le convaincre de la nécessité des mesures que j'ai jugé devoir prendre.

« Je fixerai, sans délai, les droits qui seront perçus sur les marchandises de l'Inde. Il est juste que le commerce supporte, à la décharge de mes autres sujets, une portion des dépenses d'un commerce dont il retirera plus qu'aucun autre le bénéfice. J'ordonnerai la plus grande économie possible sur ces dépenses.

« Les représentations de mon Parlement sur l'article 4 de l'arrêt de mon conseil concourront avec les vues qui m'ont déjà été présentées par plusieurs commerçants; je statuerai incessamment sur cet objet. Je verrai toujours avec satisfaction mon Parlement adopter les principes les plus favorables à la liberté du commerce... »

Le 6 septembre 1769, le roi rendit un nouvel arrêt, lequel, portant « que, s'étant fait rendre compte des représentations qui lui ont été faites sur les restrictions que l'article 4 dudit arrêt du 13 août dernier pourraient apporter à la liberté de faire ce commerce et voulant que tous ses sujets indistinctement puissent y participer, dispense des formalités portées par ledit article, en sorte que les passeports nécessaires pour la sûreté des navigateurs dans l'Inde soient accordés gratuitement et sans délai à tous ceux qui les demanderont... »

Ce fut là la seule modification apportée par le roi sur les remontrances du Parlement. Par l'article 9 de cet arrêt, il fixa un droit de 5 % *ad valorem*, en France, sur les marchandises provenant de l'Inde et de la Chine, et de 3 % sur celles provenant du cru des îles de France et de Bourbon. Les autres dispositions prescrites par l'arrêt du 13 avril furent maintenues.

On a vu précédemment que le roi avait décidé d'accorder des gratifications aux armements faits par la Compagnie, pour ou revenant de l'Inde. Cette gratification, supprimée et remplacée par un impôt *ad valorem*, devait présenter une économie notable au Trésor et, par suite, occasionner une charge bien lourde au commerce, tout en disant qu'on voulait le faciliter en le surchargeant d'impôts. Malgré tout, l'on vit des Rochelais entreprendre, dès 1770, cette navigation lointaine et si coûteuse, dignes émules de ceux qui, en 1731, furent les premiers à entreprendre le commerce avec la Louisiane, après la rétrocession des droits que possédait la Compagnie des Indes. *Que l'on suive l'histoire de l'établissement de nos colonies* (disait la chambre de commerce dans un rapport à l'intendant de la généralité), *partout l'on verra les Rochelais ouvrir la route et la tracer aux autres places. Nulle part, on ne verra avec plus d'énergie cette ambition qui sait également s'élever au-dessus des dangers et les surmonter...*

Ces Rochelais donnèrent une grande impulsion au commerce de l'Inde, et le port de la Rochelle eût profité d'un grand mouvement, si l'obligation des retours n'avait pas été maintenue en faveur de Lorient; ce qui obligea un armateur très important à fonder un comptoir dans cette ville, où ses employés pouvaient surveiller les armements comme les désarmements.

Cette liberté ainsi limitée dura jusqu'en 1785, année où Louis XVI, sur les instances de Calonne et sur la prétendue impossibilité des particuliers d'avoir des moyens assez étendus pour soutenir les hasards d'un commerce si éloigné, établit une nouvelle Compagnie des Indes, stipulant l'obligation des retours à Lorient, mais ne comprenant pas dans le privilège accordé les îles de France et de Bourbon.

C'est, avons-nous dit, de Calonne, contrôleur général des finances, esprit fécond en ressources et en intrigues, qui fut l'instigateur de l'établissement de cette nouvelle Compagnie et qui fit proclamer, le 10 juillet 1785, l'interdiction de la liberté, qui avait été précédemment accordée aux marchands, d'introduire en France les toiles et mousselines des Indes.

Le commerce des Indes occidentales qui, d'après Pierre Bonnassieux, n'avait donné qu'un résultat moyen de 8.200.000 francs par an, de 1725 à 1769, une fois devenu libre, et malgré l'obligation pour tous les vaisseaux de faire leur retour à Lorient, prit un tel accroissement que la valeur moyenne des importations, déduite de sept années consécutives, fut de 20.294.000 francs. De tels résultats étaient bien faits pour que le gouvernement maintînt la liberté de ce commerce.

Les directeurs de la nouvelle Compagnie déployèrent une grande activité et, malgré tous leurs efforts, ils ne réussirent à expédier que dix navires en 1787, six en 1788 et ne paraissaient en préparer que

trois en 1789; tandis que le commerce libre en avait fait partir trente-sept en 1783, trente-trois en 1784 et vingt et un en 1785, année de l'établissement de la nouvelle Compagnie [1].

« La Compagnie, ajoutait le document auquel nous empruntons ces chiffres, a la cruauté de se pourvoir en Angleterre des vaisseaux dont elle a besoin; en 1787, elle y en fit acheter un et elle en a fait venir deux pour l'expédition de cette année, deux complètement armés. »

Cette nouvelle Compagnie ne se borna pas à agir elle-même; car, les registres de l'amirauté de la Rochelle nous apprennent qu'à partir de 1785, il s'y fit beaucoup de déclarations pour les Indes : sans doute, cette nouvelle Compagnie délivrait des autorisations à prix d'argent.

La chambre de commerce de Bordeaux, dans un mémoire adressé le 28 mai 1785 aux députés du commerce, se plaignait qu'on n'eût pas réservé quelques actions pour les villes maritimes de France. Elle disait : « Le ministre nous a tout à fait oubliés; nous n'avons pas même reçu l'arrêt par le canal de l'administration. Enfin, on ne peut pas nous donner plus de marques d'indifférence et du peu d'intérêt qu'on prend au commerce. Nous vous ajouterons encore que, dans le nombre des douze administrateurs, non seulement nous ne remarquons pas un seul négociant de Marseille, de Bordeaux, de Nantes, de la Rochelle, de Saint-Malo, ni du Havre, mais nous n'y voyons pas trois personnes qui aient des titres connus dans le commerce. Les armateurs se regardent comme sacrifiés aux douze administrateurs... »

En 1787, les chambres de commerce allaient réclamer contre le monopole de la Compagnie des Indes, lorsque Calonne fut forcé de convoquer une assemblée des notables et d'avouer un déficit de 112 millions. Il fallut attendre que le calme fût rétabli, dans l'espoir que de Calonne n'étant plus en place, la Compagnie eût perdu son unique appui.

Les réclamations contre le privilège de la Compagnie ne tardèrent pas à paraître; l'abbé Morellet, de son côté, fit un mémoire en faveur de la liberté commerciale. La situation de la Compagnie commençait à être moins bonne; un arrêt du 29 décembre 1787 chargea des commissaires de prendre connaissance de la situation pour en rendre compte au roi.

C'est alors que l'on vit, en 1789, une très grande quantité de villes et de paroisses réclamer contre le privilège de la Compagnie des Indes.

Elles ne tardèrent pas à obtenir gain de cause et, par décret du

---

[1] Adresse des députés extraordinaires du commerce de Bordeaux. Inventaire des fonds de la chambre de commerce de Guienne; C. 4384.

3 avril 1790, malgré les réclamations des administrateurs de la Compagnie, elle fut supprimée.

Elle se reconstitua comme compagnie particulière, mais les conditions économiques étaient tout autres, le décret du 3 avril 1790 ayant pour principal objet de rendre libre le commerce des Indes et d'anéantir les privilèges de la Compagnie.

Si je me suis étendu de la sorte sur la situation de la Compagnie des Indes, critiquée par le Parlement et dont le retrait de la concession était demandé par toutes les villes maritimes, c'est qu'aucun ouvrage, traitant des grandes compagnies d'autrefois, ne parle des remontrances qui furent présentées par le parlement, et de la réponse du roi, ces remontrances concluant à l'impossibilité, par la Compagnie, de faire face à ses engagements. C'était bien un fait complètement avéré, tandis qu'il n'était nullement prouvé, lorsque la Compagnie fut rétablie en 1785, que les particuliers ne pouvaient avoir des moyens assez étendus pour soutenir les hasards d'un commerce si éloigné. Nous avons même relevé qu'en 1783 et 1784 les particuliers avaient envoyé 70 navires aux Indes, tandis que de 1786 à 1788 la nouvelle Compagnie n'en expédia que 16.

Un fait incontestable, c'est que l'ancienne France a fait ce qu'elle croyait devoir faire, pour mettre en valeur nos domaines coloniaux; mais rien ne démontre qu'elle a agi convenablement en livrant ces territoires à des compagnies munies d'un monopole excluant toute concurrence. Ces compagnies n'ont point réussi, et il ne suffit pas de dire qu'il s'en créa du nord au sud, dans des pays neufs comme dans les anciens et vieux pays, pour justifier leur utilité. Les procédés employés aux XVIIe et XVIIIe siècles ne sont plus de mise aujourd'hui, la concurrence seule étant l'élément principal. A nos explorateurs de découvrir les territoires à coloniser, et à nos gouvernants d'y aider, sans choix ni restriction, en accordant des gratifications par tonneau de marchandises exportées ou importées, ainsi que par tête d'émigrants. Pour la confection des routes, chemins de fer et travaux de port, le gouvernement peut bien les mettre au concours et donner la préférence à ceux qui lui feront les conditions les plus douces.

On a dit, il est vrai, avec une grande autorité, que, dans les pays incivilisés, la domination politique des indigènes étant morcelée ou mal assise, la sécurité des entreprises doit être recherchée dans la constitution d'une unité artificielle, à obtenir au moyen de traités ou arrangements faits avec les chefs indigènes. Il va sans dire que les entreprises de ce genre, pour être respectées, doivent être couvertes par la protection de la métropole, et que cette protection doit s'exercer par une armée coloniale instituée par l'État, sur un point de la colonie, en relations faciles avec elle.

Si l'on veut voir se développer le commerce, la colonisation, même

les entreprises agricoles, point n'est besoin de recourir à des compagnies à charte comme autrefois. Nous ne pouvons rester inactifs, quand nos rivaux anglais, allemands ou italiens s'attachent à revendiquer toutes les terres vierges du globe; il nous faut à notre tour marcher, pour n'être pas distancés, refoulés, anéantis un jour. Nous avons d'immenses pays à exploiter, nous serons bons colonisateurs, si le gouvernement nous y encourage dès l'enfance par une éducation spéciale, en nous montrant les avantages que nous pouvons en retirer et en modifiant notre formalisme administratif.

Tous les partisans du système ont beau dire que, pour l'exploitation commerciale, les compagnies à grandes concessions sont indispensables : nous ne pouvons les croire. L'on a vu, au parlement comme dans la presse, autant de défiances que de sympathies. Est-ce à tort ou à raison ? Il est certain, dans tous les cas, que les compagnies de l'ancien régime ont donné la preuve de leur impuissance, et qu'il serait déplorable de voir renaître un pareil empêchement au développement du travail national, *tout monopole portant toujours un coup funeste au commerce.*

Emile GARNAULT.

LA SITUATION DE MADAGASCAR

Tananarive, 15 mai 1899.

Madagascar. — Territoires civils. — Le général Gallieni a quitté Tananarive mardi, 25 avril, à huit heures du matin, après avoir remis le service au général Pennequin. Le même jour, le nouveau secrétaire général, M. Lepreux, succédant à M. Bourde, qui n'avait jamais été remplacé, prenait la direction des services civils. Le rapport qui précède le décret de rétablissement du secrétariat général dit que le moment paraît venu de rendre aux administrateurs civils les emplois qu'ils doivent occuper. Le plateau central est, en effet, tranquille, et la sécurité y est absolue; les cercles de l'Imerina et du Betsileo vont, comme conséquence, être organisés en provinces civiles; ces changements se feront sans blesser aucune susceptibilité, les administrateurs appelés à la direction des nouvelles provinces remplaçant des officiers supérieurs dont la période de séjour en Imerina est achevée. Le général Pennequin a quitté Tananarive, le 13 mai, pour parcourir les territoires dont la transformation administrative est proposée, et se rendre compte, par lui-même, de leur

situation; ce n'est qu'à son retour qu'une décision définitive sera prise.

On ne peut que se féliciter du rétablissement du régime civil sur le plateau central; cette modification, dans le régime de l'île, est une preuve évidente que nos colons peuvent y venir en toute sécurité; les régions d'Anjozorobe, de Tsiafahy, de Tananarive et de Fianarantsoa sont propres à la culture; la population y est dense, et l'Européen y vit bien: elles permettent aussi l'élevage; celles de Tsinjoarivo et d'Arivonimamo sont surtout des contrées minières; la main-d'œuvre s'y trouve avec une certaine facilité. Trois sociétés minières y sont déjà établies. La plupart des chefs des services civils et des administrateurs, ainsi que le chef d'état-major, sont partis avec le général Gallieni. Ces départs simultanés ont désagréablement surpris nos colons qui craignent qu'ils nuisent à l'esprit de suite si nécessaire à l'administration d'un pays nouveau. Le maintien de M. l'administrateur Péan au secrétariat général, l'arrivée de M. Lepreux dont la compétence appuyée sur vingt-cinq années d'administration coloniale bien remplies est indiscutable, enfin l'assurance que le nom de Pennequin fera plus pour le rétablissement de la tranquillité dans l'ouest que beaucoup d'opérations militaires, ont à peine rassuré l'opinion, qui souhaite vivemeut ne pas voir se reproduire des exodes semblables au moment du départ de chaque gouverneur général.

La saison des pluies est terminée depuis la fin d'avril, et les travaux de route ont repris, vers l'est et vers l'ouest. Sur la route de Tamatave (Est), les deux tronçons partant de Tananarive et de Mahatsara sont activement poussés; mais, entre Beforona et Moramanga, rien n'est encore fait. On se demande, avec inquiétude, si le génie viendra à bout du travail qu'il a entrepris. Environ 60 kilomètres de route sont carrossables à chaque extrémité, mais un tronçon de plus de 100 kilomètres inutilisable les sépare encore, et il est à prévoir que, malgré la grande quantité de travailleurs jetée sur les chantiers, elle ne sera pas terminée avant la fin de 1900.

La route vers Majunga fait des progrès rapides; la chaussée est terminée, l'empierrement est déjà commencé, et elle sera entièrement carrossable de Mavetanana à Tananarive, dès le mois d'août; elle est construite par des officiers d'artillerie de marine, sous la direction du capitaine Mauriès.

Malheureusement, la navigation de la Betsiboka offre de grandes difficultés, en particulier entre Marololo et Mevetanana (environ 20 kilomètres); à certaines époques, les bateaux à vapeur ne peuvent atteindre ce dernier point, tantôt à cause du manque d'eau (septembre et octobre), tantôt, au contraire, à cause de la violence du courant (février et mars). La Compagnie Suberbie a creusé parallèle-

ment à la rivière un chenal de 6 kilomètres, qui pourrait facilement être continué jusqu'à Marololo, assurant en tout temps la navigation jusqu'à l'ouverture de la route. Il faut souhaiter que la Compagnie n'hésite pas; elle n'aura qu'à y gagner, les immenses territoires qu'on lui a donnés en concession étant traversés par la route qui vient d'être construite, elle n'aura qu'à y gagner. C'est par la Compagnie coloniale des mines d'or de Suberbieville que l'on a commencé l'essai des compagnies à charte. J'étudierai le décret qui la réglemente dans ma prochaine correspondance, mais je dois constater tout de suite que l'on s'est mis dans des conditions bien défavorables pour faire cet essai, le Boueni, dans lequel se trouve une partie de la concession, étant un pays stérile et inhabité.

Le général Gallieni compte, dès son arrivée en France, solliciter l'autorisation de contracter un emprunt de 60 millions; cet emprunt servirait à couvrir les frais d'établissement de la voie ferrée de Tamatave à Tananarive, de l'ouverture d'un canal parallèle à la mer de Tamatave à Farafanzana (côte Est), et à l'achèvement des voies de construction de première nécessité. Nous souhaitons vivement que le général obtienne ce qu'il demande, la voie Tamatave-Tananarive étant indispensable au développement économique de la colonie. La première amorce, formée d'un chemin de fer à voie étroite, reliant Tamatave à Ivondroo, port sur le canal déjà commencé, a été inaugurée par le général avant son départ.

J. Xior.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La Conférence de la Paix. — La conférence de la Paix qui est réunie depuis un peu plus de deux mois est sur le point de terminer ses travaux. Les journaux en général ont consacré le moins de place possible aux discussions de la Haye. Aujourd'hui ils commencent à plaisanter sur ce qu'ils appellent l'avortement de la Conférence. C'est notamment l'opinion du *Temps* qui écrit :

Il n'y a guère que trois résultats d'atteints. En premier lieu, un accord de *cinq ans* en vue de s'abstenir de l'emploi de ballons lançant des projectiles et des explosifs. En second lieu, la promesse de s'abstenir de l'emploi de projectiles dont l'unique objet serait la diffusion de gaz asphyxiant ou délétères. Une seule puissance a refusé son assentiment. Enfin la majorité, contre deux puissances qui ont voté non et une qui s'est abstenue, a prohibé l'emploi des balles s'aplatissant en s'élargissant dans le corps humain, telles que les balles à enveloppe dure dont l'enveloppe ne couvre pas le plomb entièrement ou offre des incisions.

Quant au projet tendant à fixer la limite des forces militaires et navales des diverses puissances, ainsi que celle de leurs budgets de la guerre et de la marine, le rapporteur enregistre le résultat négatif auquel est arrivée la sous-commission et ajoute :

« En présence de ce fait, la commission, à son grand regret, a dû se convaincre de l'impossibilité d'arriver dans cette conférence à une entente positive et immédiate sur la question des effectifs et des budgets militaires ; mais elle souhaite voir les différents gouvernements reprendre eux-mêmes l'étude des questions soulevées par le premier point de la circulaire du comte Mouravief et elle a adopté la résolution suivante, proposée par le premier plénipotentiaire de France : « La commission est d'avis que la « restriction des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde « est hautement désirable pour accroître le bien-être moral et matériel de « l'humanité. »

Voilà qui ne compromet personne et où l'on reconnaît sans peine la marque de fabrique d'un esprit distingué qui n'aime pas les responsabilités. La commission s'en remet aux gouvernements de faire étudier la question de la limitation des budgets. Ceux-ci ne courent guère le risque de se lier les mains. Il faut donc se contenter de peu sur ce chapitre.

Sur celui de l'arbitrage, on croyait avoir donné satisfaction aux scrupules de l'Allemagne, qui ne veut pas porter atteinte à sa souveraineté.

On a donné un caractère purement facultatif aux arrangements pris. Le bon billet qu'a La Châtre! Le mot *tribunal* avait choqué par sa signification judiciaire le docteur de Zorn. Il proposa le terme plus vague de *cour* qui fut adopté. A la réflexion, il y a vu des inconvénients : il demande qu'on parle, puisqu'on ne peut pas laisser la chose sans forme et sans nom, d'une simple *institution* d'arbitrage.

Qu'à cela ne tienne! Il serait puéril de se disputer sur la forme quand sur le fond on est d'accord... pour ne rien faire de réel. Le docteur Zorn l'emportera une fois de plus et voilà comment cette Conférence, ouverte sous de si brillants auspices, aura simplement servi à constater que la diplomatie est pavée de bonnes intentions qu'elle n'ose pas réaliser. La leçon valait bien le voyage de la Haye.

Le *Journal des Débats* constate également que rien ou presque rien n'a été fait dans le sens de la réalisation des vœux exprimés par le Tsar et il ne s'en montre pas surpris, car, dit-il, dès le début, tout en rendant hommage aux intentions généreuses et magnanimes de Nicolas II, on s'était rendu compte que la tâche entreprise était tellement surhumaine, qu'elle ne pourrait aboutir, en dépit du patronage du puissant souverain qui en avait pris l'initiative.

Le *Journal des Débats* ajoute toutefois :

Sur le caractère en quelque sorte négatif du résultat général, on savait évidemment à quoi s'en tenir depuis le jour où il a été reconnu impossible de donner à l'arbitrage un caractère obligatoire, ce qui lui enlève, cela va de soi, toute signification pratique. Cependant, la procédure d'arbitrage sera facilitée, et ce sera un premier avantage matériel. Le recours à l'arbitrage, d'autre part, sera peut-être plus fréquent que par le passé, les puissances en litige pouvant être invitées par les autres à choisir ce moyen de régler leurs différends. Ce sera un nouveau point acquis. Enfin, à un point de vue exclusivement moral, on ne saurait regretter que les puissances, représentées à la Conférence, aient eu l'occasion de manifester, ne fût-ce que d'une manière platonique, leurs bonnes intentions. C'est pourquoi le résultat final de ce Congrès de la paix ne saurait déplaire qu'à ceux qui s'étaient fait de vastes illusions. Or, ils étaient bien peu nombreux.

La langue française aux colonies. — Le *Matin* a publié un remarquable article de M. Rambaud, ancien ministre de l'Instruction publique, sur la nécessité de répandre dans nos colonies la connaissance de notre langue. Après avoir grandement félicité le général Gallieni des efforts qu'il a faits à ce point de vue à Madagascar, M. Rambaud ajoute :

Les Français ont intérêt à ce que les indigènes, même pour la main-d'œuvre la plus grossière, ne soient pas de pures brutes.

Ils ont intérêt à ce que les indigènes parlent notre langue, qu'ils se francisent, qu'ils prennent goût à la France et aux produits de la France. On sait quel puissant véhicule de commerce, quel admirable stimulant

à l'importation est toujours la langue européenne qu'ont une fois adoptée les nations barbares.

Si l'instruction qu'ils auront reçue aide les indigènes à s'enrichir, tant mieux! Ce n'est pas avec les pauvres diables, c'est avec les gens aisés qu'on peut soi-même s'enrichir.

Certains colons ont le tort de croire qu'il leur importe que les indigènes restent ignorants ou miséreux, parce qu'ils sont ainsi à leur entière discrétion. Ils raisonnent eux-mêmes en sauvages, comme ces sauvages dont parle Montesquieu, qui abattent un arbre pour en cueillir le fruit. C'est sacrifier l'avenir à l'intérêt étroit, égoïste, inintelligent du moment.

C'est, d'autre part, rabaisser la colonisation française à une exploitation brutale de l'indigène. Nous n'avons pas conquis les peuples pour les appauvrir et les affamer, pour manger sur leur dos la laine et même la peau, mais pour créer entre eux et nous des combinaisons d'intérêts avantageuses aux uns comme aux autres, pour les élever assez au-dessus de leur barbarie pour qu'ils deviennent des clients de nos industries, et, s'il se peut, des adeptes de notre civilisation.

Il faut que nos colons, nos industriels, nos commerçants, trouvent leur compte à nos conquêtes coloniales ; il faut aussi que la gloire de la France y trouve le sien.

Une nation comme la nôtre ne doit se tenir pour satisfaite que si sa domination a rendu plus heureux les peuples conquis, et si, de sa main puissante, elle réussit à leur faire franchir les étapes qui mènent de la barbarie à la civilisation.

Ne pouvons-nous ambitionner pour notre langue les glorieuses destinées qu'eut autrefois celle des Romains et qu'ont aujourd'hui l'espagnol et l'anglais, devenus des langues « universelles » ?

En Algérie, les Arabes et les Berbères ne se comprennent pas entre eux. A Madagascar, les Hovas et les autres nations malgaches ne se comprennent pas; on parle dans l'île je ne sais combien de langues ou de dialectes. On en parle sept ou huit dans notre Indo-Chine. On en parle des centaines dans le Sénégal, le Congo, l'Oubanghi. Les cent cinquante tirailleurs de Marchand, recrutés en vingt cantons de l'Afrique, ne se comprennent que parce qu'ils peuvent échanger quelques mots de français.

C'est cela qui, dans nos possessions d'Asie et d'Afrique, rendra partout nécessaire l'emploi de notre langue ; c'est ce qui fera d'elle la langue du commerce, du progrès, de la civilisation.

Dans quelques siècles, si notre empire colonial se maintient jusque-là, quand même il devrait alors périr comme périront sans doute les autres empires coloniaux des Européens, ne sera-t-il pas honorable pour la France de laisser sa langue maîtresse en Afrique, de Madagascar à Saint-Louis du Sénégal, comme la langne des Romains, plus indestructible que leurs monuments, immortelle par les filles qui sont nées d'elle, est restée maîtresse dans un tiers de l'Europe et devenue maîtresse dans la moitié des Amériques.

Donc enseignons partout, le plus largement qu'il se pourra, la langue de la France.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La question slave en Autriche, au point de vue de l'Allemagne. — La *Gegenwart*, revue allemande très importante, craint que le mouvement slave en Autriche n'amène fatalement la dislocation de la triple alliance.

Le gouvernement de l'empire allemand, dit la revue berlinoise, a dû éviter toute apparence d'immixtion dans les affaires intérieures de son allié ; il a dû, à cause de l'alliance existante, garder cette réserve quand même les intérêts de la race allemande auraient dû être sacrifiés à la politique intérieure de l'Autriche. Il est vrai que ces égards ont leurs limites. Ces limites viennent d'être transgressées par la partie adverse. L'alliance austro-allemande est basée sur les fondements allemands de ces deux États qui, autrefois, étaient unis par la fédération germanique. Aujourd'hui, cette condition importante du traité d'amitié n'existe plus. On a conclu l'union austro-allemande contre les agressions franco-russes, donc contre toute action anti-allemande du continent européen. Le caractère de l'alliance a changé et notre diplomatie ne peut plus se dissimuler que la valeur de cette union est devenue presque nulle.

On ne peut pas demander à l'Allemagne de confier à une Autriche slave la mission de sauvegarder l'empire contre la Russie, dans le cas d'un coup de main français. Le moment est venu où l'Allemagne doit sortir de la réserve. Aussi tout fait croire que de Berlin on a envoyé des conseils amicaux à Vienne.

Comme voisins, nous ne saurions pas tolérer que la Bohême, la Moravie et la Silésie deviennent des pays slaves, et nous devrons prendre cause et partie pour nos compatriotes, ce dont nous sommes pour le moment empêchés par le traité qui nous lie à l'Autriche, pays soi-disant allemand. Le jour où cet empêchement disparaîtrait, une politique active du côté de l'Allemagne s'impose, ne fût-ce que pour se garer contre l'alliance franco-russe. Nous sommes donc vivement intéressés aux troubles intérieurs de la puissance danubienne, et il ne nous est guère permis de rester des spectateurs impassibles, à moins que le gouvernement autrichien n'abandonne en dernière heure sa funeste politique qui a mis l'empire des Habsbourg dans une situation grave et qui ne tardera pas à faire naître des complications nationales au delà des frontières de l'empire. En Allemagne, nous devrions rester sur le qui-vive et nous ne devrions nullement perdre de vue la connexité qui existe entre le danger slave en général et la question des Polonais qui nous est propre.

Les affaires du Transvaal. — La solution pacifique du différend anglo-transvaalien est toujours incertaine. A Johannesburg, les uitlanders sont visiblement excités. Aux Communes, M. Chamberlain

vient de faire une déclaration fort importante qui, malgré certaines précautions oratoires, n'est guère rassurante.

Voici quelques objections faites par certains journaux anglais aux concessions accordées par le Transvaal :

La différence entre les sept ans de résidence adoptés par le Volksraad et les cinq ans seulement proposés par le Haut Commissaire britannique a une importance capitale. Les grandes années d'immigration des uitlanders sont en effet 1893 et 1894 (d'après le *Daily Mail*), ou 1894 et 1895 (d'après le correspondant du *Times* à Johannesburg), de sorte que la plupart des uitlanders du Transvaal ne jouiraient, en fait, de la franchise électorale que dans deux ou trois ans.

Quant aux « garanties » qui doivent accompagner les concessions de la République sud-africaine afin que ces concessions ne soient pas illusoires, voici comment le *Daily Graphic* en décrit et explique la nécessité.

Il faut se rappeler que des lois conférant la franchise électorale aux étrangers avaient déjà été votées par le Volksraad et que la période de résidence qui y était fixée pour acquérir le droit de vote aurait dû, depuis longtemps, faire de beaucoup d'uitlanders des électeurs de la République ; malheureusement il y avait dans ces lois des conditions qui en abolissaient l'effet apparent, comme par exemple la nécessité d'obtenir le vote des deux tiers des citoyens boers de la localité avant de pouvoir jouir du droit électoral ; cette condition suffisait pour empêcher tout uitlander d'acquérir la franchise, quelque long temps qu'il eût résidé sur le sol de la République.

Dans la loi votée actuellement il est dit que les uitlanders doivent faire la preuve de leur inscription sur les registres de résidence ; si cela signifie que les uitlanders, auxquels doit s'appliquer la clause de retrospectivité, auront à prouver qu'ils sont depuis sept ans inscrits sur les registres de l'État, ils ne vont pas se trouver dans une meilleure situation qu'il y a six mois. Ce n'est, en effet, que depuis trois ans qu'on applique la loi d'inscription de 1885, et tout le monde sait que très peu d'uitlanders songèrent à se mettre en règle avec cette loi. La faute de cette omission des uitlanders sur les registres est entièrement imputable aux lieutenants de bailliage qui avaient le pouvoir de condamner à l'amende tout individu résidant au Transvaal — qu'il fût citoyen boer ou étranger — qui ne se faisait pas enregistrer. Le gouvernement du Transvaal ne peut équitablement se prévaloir, à son avantage, de cette négligence de ses fonctionnaires. Nous sommes persuadés que, sur les observations amicales de l'Angleterre, la loi sera modifiée de façon à n'exiger l'inscription sur les registres de l'État que pour l'avenir ou tout au moins de ne l'exiger que pour les trois dernières années.

Le *Times* s'élève contre l'article 5 de la loi qui permet au Conseil exécutif du Transvaal de dispenser telle ou telle personne des conditions exigées des étrangers pour acquérir la naturalisation, et contre l'article 7 qui confère à ce même Conseil le droit de décider, lui seul, sur les oppositions faites à des demandes en naturalisation. Ce dernier article pourrait, dit le *Times*, empêcher maint uitlander d'acquérir le droit de vote ; quant à

l'article 5, il permettrait au gouvernement de créer à son plaisir des citoyens du Transvaal dans un simple but politique.

En Allemagne. — La *Gazette de Voss* écrit sur cette question du Transvaal :

Les intérêts de la France, de l'Allemagne et de la Russie sont aussi considérables au Transvaal que ceux de l'Angleterre.

Les Boers peuvent donc réfléchir que, avec l'augmentation des votants due à la nouvelle loi et que l'on estime à 15.000, le Transvaal va compter parmi les nouveaux naturalisés non seulement des Anglais, mais beaucoup de Français et d'Allemands, et le danger redouté avec raison par les Boers est à peu près dissipé.

Aussi, pourvu qu'au dernier moment M. Chamberlain ne soulève pas une nouvelle querelle, on peut considérer le conflit entre l'Angleterre et le Transvaal comme définitivement enterré.

De son côté, la *Gazette de Cologne* dit :

L'Angleterre a dû se sentir un poids de moins sur la poitrine, d'être, grâce à l'esprit de conciliation des Boers, sortie de la position difficile où l'avait mise le zèle belliqueux de M. Chamberlain.

Car, de plus en plus, il devenait évident que les habitants du Cap ne prendraient point le parti de l'Angleterre contre la République sud-africaine et désiraient voir le conflit réglé d'une façon pacifique. De même, la résistance opposée en Angleterre par le parti radical donnait à penser aux gouvernants. Si l'on réfléchit, en outre, qu'il était assez difficile de mobiliser les troupes nécessaires pour une expédition au Transvaal et que surtout l'on manquait d'officiers, on comprendra qu'il était de toute sagesse nécessaire d'accepter les concessions faites par les Boers. Il faut espérer, maintenant, que les Anglais ne viendront pas rendre aux Boers le chemin difficile pour l'exécution des réformes projetées. L'auteur véritable de tous les troubles du Sud africain était Cecil Rhodes. Il est maintenant en chemin pour l'Afrique non pas, dit-on, pour aller inquiéter les Boers, mais pour s'occuper de ses entreprises de lignes ferrées. Il est seulement à craindre que Cecil Rhodes n'aille fomenter au Parlement du Cap une agitation destinée à faire adopter au Cap une position politique différente vis-à-vis du Transvaal. Mais espérons que les leaders du Parlement sauront tenir en respect cette tête brûlée.

Une nouvelle ère du Japon. — Le *Times* reçoit de son correspondant de Tokio l'article suivant :

A partir du 17 juillet, les biens des étrangers sont soumis à la juridiction japonaise. On peut dire que les négociations préliminaires ont duré un quart de siècle. Lorsque le Japon a conclu ses premiers traités de commerce avec les puissances étrangères en 1857, on le regardait généralement comme un pays de païens auxquels on ne saurait permettre de protéger la vie et les biens des chrétiens. Aussi fut-il stipulé que les Puissances étrangères seraient chargées de cette tâche. Assurément le Japon ne s'est pas

rendu compte à cette époque des conséquences que cette concession entraînait. Mais ce fut un bien pour le pays, car, avec ses lois barbares et son système de monopoles, le Japon aurait perdu son indépendance ou n'aurait pas réalisé les progrès commerciaux qu'il a accomplis, s'il avait eu à veiller sur la vie et les biens des étrangers.

Les phases successives que le Japon a traversées au cours de son développement appartiennent désormais à l'histoire et n'ont donc pas à être reproduites ici. Mais il peut être intéressant d'étudier la transformation du peuple japonais à la lumière des divers plans de traités de commerce élaborés depuis 30 ans. Commencés en 1882, car bien que la question ait été sur le tapis depuis 1871, les premiers projets ne furent achevés par le ministère des Affaires étrangères qu'en 1882. Ce projet était extrêmement libéral.

Le pays était ouvert aux étrangers qui jouissaient du droit de commerce et de propriété, mais devraient être soumis aux lois du Japon. Seulement, il y aurait une période de transition de 5 ans pendant laquelle on jouirait du droit de circulation, mais sans résidence, et les autorités japonaises n'auraient à régler que les questions indispensables pour le maintien de l'ordre et le respect de la loi. A l'expiration de cette période le Japon jouissait d'une autonomie complète et le pays était ouvert à tous ; mais les lois japonaises devaient être traduites au moins en une langue étrangère, le système judiciaire deviendrait analogue à celui de la France, de la Belgique et de l'Italie, et, d'une façon générale, il y aurait dans tous les pays un nombre d'étrangers suffisant pour qu'ils fussent en majorité lorsqu'il s'agirait de juger un étranger. Les prisonniers étrangers jouiraient d'un traitement de faveur et, une fois résidents, pourraient prendre rang parmi les autorités locales et municipales.

Ce projet présentait dans l'application quelques difficultés, mais l'esprit en était très libéral. Notons qu'il provenait de l'initiative des Japonais.

Après cinq ans de discussion, au moment où les puissances étrangères se déclaraient prêtes à signer, les négociations furent brusquement rompues par le Japon et le ministre des Affaires étrangères, comte Inouye, donna sa démission.

Un an plus tard, les négociations furent reprises. Les experts légaux étrangers ne figuraient plus qu'à la Cour Suprême. Trois puissances avaient déjà donné leur approbation quand le Japon encore une fois se retira, et le ministre des affaires étrangères, comte Okuma, donna sa démission après avoir failli être assassiné. Au bout de quelque temps on reprit les négociations. Plus d'experts légaux étrangers. Les étrangers n'ont plus le droit de posséder des biens-fonds. La seule garantie était la promulgation et la mise en application du Code japonais un an au moins avant l'exécution des traités. Telles sont les bases des traités actuels.

Il semble, à première vue, que le Japon ait fait preuve de manque de suite et d'hésitation, puisqu'il a rompu trois fois les négociations. Mais, si le projet élaboré par le gouvernement japonais en 1882 était déjà passablement compliqué, il le fut bien davantage lorsqu'il sortit des mains des représentants des 17 puissances étrangères dont chacun avait voulu mé-

nager les intérêts de son pays. En fait, il était impossible à mettre en vigueur et il devenait évident qu'il fallait conclure des traités isolés.

De là en 1887 les négociations dont nous avons parlé avec trois puissances (Allemagne, Russie, États-Unis). Mais l'Angleterre hésitait. Le Japon, ne pouvant compter sur son consentement et pas entièrement satisfait du projet de traité, cessa les négociations. Si l'Angleterre hésitait à accéder au traité, c'est à cause de la suppression des experts légaux étrangers.

Ces détails expliquent que le Japen ait rompu deux fois les négociations, mais ils n'expliquent pas pourquoi il a limité de plus en plus ses concessions pour obtenir la revision des traités.

En effet, dans le projet de 1882, on accordait experts étrangers, organisation judiciaire à l'européenne, traitement spécial pour les prisonniers, droit de posséder des biens-fonds, tandis qu'en 1889 on n'offrait plus que la promulgation et la mise en vigueur du Code japonais un an avant la soumission des étrangers à sa juridiction. C'est que l'opinion publique n'existait pas encore en 1882. Les gouvernants étaient libres, la presse était muselée.

En 1889 une transformation complète s'était accomplie. Les Japonais, irrités de la hauteur des étrangers, de leur supériorité, réclamèrent des concessions moins larges. Les étrangers furent trop aveugles pour discerner qu'il fallait bien vite se hâter d'accepter les avantages offerts, et c'est ainsi qu'ils sont obligés de se contenter des bases actuelles.

Cependant l'esprit général est bon et l'on est en droit d'espérer qu'aucun conflit sérieux ne s'élèvera entre nationaux et étrangers.

Mais le commerce étranger va-t-il prendre une plus grande extension ?

En 1887 le commerce total du Japon était de 95 millions de yen (environ 475 millions). Les Japonais n'y participaient que pour 11 millions de yen (environ 57 millions). Il y avait 3.596 étrangers au Japon. En 1897, le commerce total était de 382 millions 1/2 de yen (1.910 million environ) : Les Japonais y participaient pour 124 millions de yen (620 millions environ) et le nombre des étrangers n'était que de 3.804.

Du reste, ce sont les quartiers japonais qui prennent dans les villes le plus d'extension, et, à notre avis, les étrangers devront s'associer aux Japonais dans bien des entreprises.

Les armements maritimes et l'Angleterre. — On lit dans le *Nouvelliste de Hambourg :*

Le vice-amiral Valois a publié récemment un ouvrage renfermant des considérations sur la tactique navale. Cet ouvrage excitera à un haut degré l'attention, car c'est la première fois qu'on exprime clairement cette idée que la marine de guerre allemande doit être tenue prête à combattre la marine anglaise, qui serait, en cas de guerre, le principal adversaire sur mer. L'auteur résume ainsi sa pensée :

1° Les armements maritimes doivent être dirigés contre l'Angleterre, car, dans les luttes entre puissances continentales, la flotte n'aura qu'un rôle secondaire.

2° L'Angleterre cherchera à terminer la guerre le plus tôt possible et à en restreindre le champ d'action. L'ennemi devra, au contraire, traîner en

longueur les opérations, porter les hostilités sur différents points et inquiéter le commerce et les ravages de l'ennemi.

3° Les cuirassés sont le noyau de toute flotte. Mais il faut surtout disposer de croiseurs cuirassés, car ce sont ces vaisseaux qui ont le rôle offensif.

L'amiral Valois considère, en outre, qu'il nous est impossible d'avoir une aussi forte flotte que l'Angleterre, qui non seulement a une avance considérable sur l'Allemagne, mais dont les chantiers peuvent, à chaque augmentation de notre effectif, livrer un nombre d'unités double. Aussi recommande-t-il la guerre de croiseurs et la guerre de course.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

La visite de nos escadres sur les côtes d'Espagne. — Il sera dit que notre attitude vis-à-vis de l'Espagne, à l'occasion de la guerre hispano-américaine et de ses conséquences, prêtera, du commencement à la fin, le flanc à la critique. Après nous être très mal à propos ingérés dans le règlement de comptes des belligérants, sans avoir pu obtenir du vainqueur qu'il usât avec une équitable modération des droits de la victoire, ni même qu'il respectât l'esprit et la lettre des préliminaires de paix signés sous nos auspices, voilà que nous nous livrons à des démonstrations au moins intempestives à l'égard d'une noble nation, d'une nation amie dont nous devons, sans doute, respecter le malheur, mais dont nous avons le devoir, pour notre propre enseignement et pour notre sauvegarde, de juger sévèrement la défaite.

A la fin de juin et pendant les premiers jours du mois suivant, notre escadre du Nord a fait sur les côtes occidentales d'Espagne, de Cadix à Vigo, un voyage qui prit fin juste à temps pour qu'elle se trouvât en France à l'époque du 14 juillet. Aussitôt après la célébration de notre fête nationale, l'escadre de la Méditerranée, à son tour, se dirigeait vers Barcelone ; elle y a mouillé le 16 juillet.

On se demande quelles considérations politiques ont pu conseiller cette démonstration qui a duré près de deux mois. La question reste sans réponse, à moins qu'il ne faille supposer une intention particulière, un dessein vite abandonné, que ces promenades navales avaient à la fois pour mission de servir et de voiler.

Quoi qu'il en soit, s'il est exact, comme il a été dit à la Corogne (8 juillet), que *le gouvernement français a organisé la visite de l'escadre en Espagne pour exprimer à ce pays ses sincères sympathies et s'associer à ses douleurs*, nous craignons que l'expression n'ait pas heureusement traduit ce que l'on a probablement voulu dire.

Exprimer à l'Espagne nos sincères sympathies, certes c'est là un sentiment qui, en France, ne peut rencontrer aucune contradiction, et l'enthousiasme facilement excitable des Espagnols ne manqua pas d'y répondre. Nos marins, officiers et équipages, furent admirablement reçus; banquets et fêtes de tout genre, réceptions et courses de taureaux achevés aux cris de : « Vive la France ! Vive l'Espagne ! » se succédèrent sans interruption. *Des récentes douleurs de l'Espagne*, il ne fut guère question ; mais quant à la pensée de nous y *associer*, on a le droit de faire remarquer qu'elle est empruntée aux effusions privées, aux condoléances de la famille ou de l'amitié, plutôt qu'aux sentiments nécessairement plus circonspects que dictent les considérations de la politique internationale.

La guerre hispano-américaine, la façon dont elle s'est terminée n'ont fait qu'aggraver la situation politique, sociale et financière de l'Espagne; la nécessité des réformes et des économies devenues indispensables n'est pas acceptée sans de vives résistances. En même temps, comme il arrive souvent en pareil cas, des mouvements séparatistes se manifestent, et les agitateurs cherchent à profiter des difficultés contre lesquelles lutte le gouvernement espagnol. Barcelone fut, il n'y a pas longtemps, le théâtre de troubles sérieux, on aurait dû ne pas l'oublier; cette ville cependant a été choisie pour y faire séjourner une importante partie de nos forces navales. Les inconvénients, l'inopportunité d'une telle visite n'ont pas tardé à apparaître; le gouvernement français dut reconnaître son manque de prévoyance; il s'est vu obligé de modifier les instructions qui avaient été envoyées à l'amiral commandant l'escadre et de lui prescrire une très grande réserve (21 juillet).

Alors même que les récents incidents, qui se sont renouvelés à plusieurs reprises, ne se seraient pas produits, nous ne saurions comprendre cette démonstration dans les eaux espagnoles.

Lorsque la question se posa, au printemps, de décider dans quelles régions nos bâtiments pourraient effectuer leur *campagne d'été*, la crainte de l'opinion fit, comme précédemment, repousser toute idée de voyage sur les côtes d'Angleterre ou d'Allemagne. Une visite en Espagne ne semblait point devoir rencontrer de critiques de la part du public, ou pour mieux dire de la part d'une certaine presse : nos bâtiments sont souvent allés dans ce pays avant la dernière guerre, il fut choisi une fois de plus, un peu par routine, beaucoup parce qu'on comptait sur l'indifférence qui accueillerait cette décision.

Eh bien! si l'on prend soin d'y réfléchir, la place de nos escadres n'était point là. Pour l'Espagne elle-même, c'est lui rendre un mauvais service que de l'encourager dans l'opinion que sa défaite fut simplement un malheur et non une expiation.

Quant à nous, nous avons fait assez longtemps de la politique de

sentiment. Comme Bismarck le disait... et le pratiquait, dans nos relations et nos démonstrations, dans toute notre politique internationale, nous ne devons avoir pour guide que l'avantage, plus ou moins grand, que nous en pouvons espérer pour la France.

La vieille fierté française, qui ne se confond pas avec la vantardise et les déclamations creuses de prétendus patriotes, semble éteinte en nous. On dirait que la confiance en soi, que la conscience de notre force nous manquent, et pourtant nous sommes forts, en réalité; notre armée et notre marine, cela n'est pas douteux, nous permettraient encore de jouer un grand rôle sur la scène du monde pour peu que nous sachions le vouloir résolument!

Nous avons été, nous aussi, des vaincus, il y a de cela bientôt trente ans, c'est entendu; mais il ne faut point nous laisser hypnotiser par ce souvenir, et surtout nous devons nous garder de l'entretenir dans le monde entier, où trop de gens ne sont que trop portés à nous le rappeler. Il n'était donc pas à propos, il n'était pas politique d'aller en Espagne pour y pleurer sur ses malheurs, y rappeler les nôtres, et nous ranger à ses côtés dans la catégorie des nations vaincues. Ce n'est pas ainsi qu'on donne aux autres le sentiment de sa force et qu'on prépare les revanches d'un meilleur avenir.

Mais comment s'étonner de ces intempestives démarches, quand on a vu un gouvernement français tirer gloire d'une intervention impuissante et toute passive entre le vaincu et le vainqueur, car elle n'a pas même pu obtenir des États-Unis victorieux le respect de leurs propres engagements? Elle n'a eu d'autre résultat que de faire signer à Paris et contresigner par la France un traité cruellement léonin qui, s'il est pour l'Espagne la conséquence fatale de ses fautes, n'en est pas moins, de la part des États-Unis, un des plus révoltants exemples qu'on ait jamais vus de l'abus de la force dans les luttes internationales, abus poussé jusqu'au complet mépris même de ces tremblantes considérations d'équité ou de modération devant lesquelles s'arrêtent ordinairement, parmi les nations civilisées, le droit rigoureux de la victoire et l'avidité du vainqueur!

Au Cameroun. L'expédition de Tibati. — La *Feuille coloniale officielle allemande* publie un rapport du capitaine von Kamptz, commandant en chef des troupes coloniales au Cameroun, sur l'expédition de Tibati. Le rapport est daté de Ngambé le 16 avril 1899. Nous en extrayons les passages suivants :

« Le 22 février 1899, l'expédition quitta la ville de Ngilla et atteignit Joko le 1er mars. Afin de frapper le plus sensiblement possible le lamido (sultan de Tibati) et en même temps pour le surprendre, je résolus d'abord de marcher contre l'antique capitale de l'Adamaoua du Sud, Tibati. Après des marches pénibles, manquant souvent

du nécessaire, nous arrivâmes à la place forte de Tibati, qui fut prise d'assaut le 11 mars. Un riche butin tomba entre nos mains, de l'ivoire notamment pour une valeur de 20.000 à 30.000 marcs. L'ennemi s'enfuit avec de grandes pertes et fut vigoureusement poursuivi. Je demeurai à Tibati jusqu'au 2 avril.

« J'envoyai de ce point un prisonnier foulla à Sanferni pour réclamer la soumission du lamido. Le lamido Mohamed Amalama se trouvait, comme d'ordinaire en temps de sécheresse, occupé à une expédition dans son camp de guerre de Sanferni-Tibati, devant la ville de Ngambé, capitale de la populeuse tribu des Mandiongolo, qu'il assiégeait en vain depuis onze ans.

« En même temps, j'envoyais le lieutenant en premier Dominik avec sa compagnie et des cadeaux au lamido de Ngaoundéré, pour l'assurer de l'amitié du gouvernement allemand. Le lieutenant Dominik revint de Ngaoundéré le 29 mars. Le lamido, très heureux, envoyait une lettre de soumission.

« Il veut, disait-il, tout de suite entrer en relation avec un poste à établir à Joko, par Dengdeng (à deux journées au nord de Joko) et Wutschaba. En outre, il affirme que tous les États foullas se soumettront immédiatement au gouvernement allemand et il s'offrait pour envoyer sans délai des messagers à Bubanjida.

« D'après ses dires, qui concordent avec ceux des Foullas faits prisonniers à Tibati, le lamido Mohamed n'est entouré à Sanferni que par des gens de Kabula. Tous les vieux Foullas se sont éloignés de lui depuis longtemps, du jour où l'émir de Sola lui a refusé la consécration.

« Il n'y a à l'heure actuelle, dans l'Adamaoua, que des produits anglais. A mon avis, toute notre colonie jusqu'au lac Tchad pourra être occupée sans grands frais ni peine, tous les Foullas se trouvant sous l'impression des victoires des Anglais au Soudan, victoires bien connues ici. Le lamido de Ngaoundéré a envoyé un représentant qui accompagne l'expédition et veut retourner à Joko-Wutschaba en passant par Dengdeng, qui appartient déjà au Ngaoundéré.

« Nos pertes, tant à Tibati qu'autour de Tibati, s'élèvent à 3 morts et 12 blessés; celles de l'ennemi, à 300 morts comptés. Mon message à Sanferni étant resté sans réponse, je quittai brusquement Tibati le 2 avril et atteignis, non sans avoir eu à lutter contre le manque de vivres, Ngambé, le 13 avril, ayant traversé une contrée inhabitée. Je trouvai Sanferni évacué et brûlé. Une large piste, témoignant de la promptitude de la fuite, se dirigeait vers le nord. Suivant les bruits de Ngambé, les gens de Sanferni s'étaient enfuis, il y avait trois jours. Le lamido doit être gravement atteint de dyssenterie. De plus amples détails manquent encore, mais je crois fermement que, si Joko reste occupé, le lamido de Tibati demandera bientôt la paix et

paiera une appréciable indemnité de guerre. Le chef Ngamba nous a reçus à bras ouverts et s'est déclaré prêt à tout. Hélas! il est très appauvri par onze années de siège. Je le fortifierai le plus possible et placerai sous son autorité les gens de Tikar, qui maintenant se détachent de Tibati. En peu de temps, il sera en état de pouvoir contribuer au recrutement des travailleurs plus que Garega, le chef de Bali, son amitié reposant sur d'autres motifs. J'ai dessein ensuite de marcher sur Joko, pour y établir provisoirement un poste plus important sous le commandement du lieutenant en premier Rolte. Cette station servira à hâter les négociations avec les gens de Wuté et à consolider les arrangements avec les tribus dont j'ai parlé plus haut. Joko, dans une position salubre, est le centre de toutes les routes. Le commerce du Wuté et du Tikar trouvera de grands débouchés dans l'établissement du poste de Joko. Pour Ngaoundéré et Banjo, nos marchands devraient s'approvisionner de meilleures marchandises pour abattre la concurrence. Comme actuellement tout est vendu très cher ici, il y aurait donc à retirer des avantages. »

Le gouverneur impérial ajoute quelques mots au rapport du capitaine von Kamptz. L'Adamaoua du sud et une route commerciale ouverte, traversant entièrement la colonie jusqu'à Ngaoundéré et la frontière française, étant aux mains du gouvernement, c'est, dit-il, un résultat qu'on ne pourra estimer assez haut pour le développement du commerce du Cameroun. Il faut remarquer encore que le lieutenant en premier Rolte va occuper la station de Joko, et le lieutenant von Arnim, Yaoundé, pendant que le lieutenant Dominik regagne la côte.

Somalie. — D'une intéressante lettre publiée dans la *Dépêche Coloniale*, datée d'Aden 15 juillet, nous extrayons la note suivante :

Le protectorat britannique de la côte somalie avait toujours dépendu d'Aden ; l'administration de cette place tirait tout ce qu'elle pouvait de la Somalie, sans rien lui donner en échange : ce pays-là était, sous la domination anglo-indienne, bien plus arriéré qu'à l'époque de la domination égyptienne ; tout ce qu'on trouvait là de bon provenait du temps des Egyptiens. La Somalie britannique était administrée par un consul, qui exerçait en même temps les fonctions de sous-résident politique à Aden et avait à ses ordres des sous-résidents à Berbera, Zeïla et Bulhar. Tout cela est changé depuis quelques mois, et le changement s'est produit comme en cachette. Le ci-devant consul de la Somalie ne cumule plus cet emploi et celui d'assistant-résident à Aden ; il est indépendant d'Aden, ne relève que du Foreign Office et a sa résidence à Berbera. Un dualisme s'est donc établi entre Aden et le pays somali. Ce dernier n'est plus une dépendance indienne, mais une possession impériale.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

GÉNÉRALITÉS

Traité de commerce franco-américain. — C'est un acte important qu'il ne serait pas sage de juger prématurément; le tarif minimum établi par les commissions des douanes que présidaient M. Méline à la Chambre et J. Ferry au Sénat devrait rassurer les protectionnistes, car il a évidemment été étudié de manière à recevoir son application; pourtant leurs protestations se font entendre.

En dehors du ministre et de l'ambassadeur qui ne font pas connaître les conditions de ce nouvel accord, il est impossible d'en apprécier l'intérêt et la portée.

On assure que les articles qui auraient à supporter le contrecoup le plus rude du nouvel état de choses ont été réservés, mais avec les nouvelles officieuses on ne saurait être trop prudent : réservons-nous donc jusqu'à la publication de cette convention dont le texte est encore inconnu.

I. — EUROPE

France. — *Colis postaux.* — En 1881, le total des colis postaux était de 8 millions; en 1885, il dépassait 17 millions; en 1897, il s'est élevé à plus de 43 millions, dont voici le détail :

Service intérieur	37.962.964
Exportation	3.308.271
Importation	1.638.132
Transit français	460.446
	43.369.813

II. — AFRIQUE

Le Congo belge. — Il est bon de connaître la comparaison suivante, par M. A. Rambaud, du budget du Congo belge et du Congo français :

Leur Congo a un budget de près de 23 millions; notre budget congolais, avec les dépenses et recettes du Haut-Oubanghi, n'atteint pas 3 millions 500.000 francs.

Comparons, dans ces deux budgets, les chapitres les plus intéressants.

Les Belges consacrent près de 8 millions à leur armée; nous, pas même 400.000 francs. Ils ont 12.000 soldats (peut-être 22.000, avec les sacrifices que consent leur roi et qui ne figurent pas au budget); pour maintenir un empire huit ou neuf fois grand comme la France, nous disposons de 1.400 hommes!

Ils dépensent 1.600.000 francs pour leurs canonnières et leurs steamers ; c'est presque le budget d'une vraie marine. Nous dépensons à peine 29.000 francs : c'est à peu près l'entretien d'un yacht.

Pour l'instruction publique sous toutes ses formes, eux, plus de 277.000 francs; nous, 27.000.

Pour l'agriculture, eux, plus de 600.000 francs ; nous, 20.550 francs.

Ils possèdent une voie ferrée de quatre cents kilomètres; nous n'avons pas un rail.

Notre Brazzaville est une simple station; leurs Léopoldville, Boma, Matadi sont presque des métropoles.

De 8 ou 10 millions en 1888, le commerce du Congo belge s'est élevé, en 1897, au chiffre de près de 41 millions. Le nôtre est encore dans l'enfance.

En un mot, chez eux, le bâtiment marche, le commerce marche, la navigation marche. Chez nous, tout se traîne et languit. Et, certes, la faute n'en est ni à M. Savorgnan de Brazza, ni à M. Liotard.

Il serait dur d'en venir à cette conclusion que cet humiliant contraste tient à ce qu'il y a là-bas un roi, constitutionnel en Belgique, absolu au Congo, et que chez nous il y a le régime parlementaire dans toute sa beauté.

Espérons que les décrets de concessions publiés par l'*Officiel* feront entrer le Congo français dans une voie nouvelle. Il n'est que temps.

Congo Belge. — *Prospérité commerciale.* — Les résultats du commerce de l'Etat Indépendant en 1898 ont été particulièrement satisfaisants. Les exportations se sont élevées à 25.396.706 francs et les importations à 25.185.138 francs, le mouvement total des échanges est donc de 50.581.845 francs, supérieur de 9.697.556 francs aux résultats de l'exercice 1897. Nous reviendrons avec plus de détails sur ces chiffres, mais nous pouvons noter dès aujourd'hui l'extraordinaire progression des exportations, due pour la plus grosse part aux expéditions de caoutchouc.

Les exportations, en effet, ont progressé de 46 % et le caoutchouc, quant à la valeur, de 7.539.000 francs.

III. — ASIE

Chine. — *Ports à traité.* — Voici, d'après le rapport annuel des Douanes maritimes, que publie l'*Avenir du Tonkin*, quel était, en 1898, le nombre des maisons étrangères fixées dans les ports chinois à traité et des étrangers habitant ces ports :

	NOMBRE DES MAISONS ÉTRANGÈRES	ÉTRANGERS
Anglais	398	5.148
Américains	43	2.056
Allemands	107	1.043
Français	37	920
Hollandais	8	87
Danois	3	162

NOMBRE DES MAISONS ÉTRANGÈRES		ÉTRANGERS
Espagnols	4	395
Suédois et Norvégiens	»	200
Russes	16	165
Autrichiens	5	92
Belges	9	169
Italiens	9	141
Japonais	114	1.694
Péruviens	»	»
Brésiliens	»	»
Portugais	20	1.082
Coréens	»	40
Divers	»	27
Total	773	13.421

A la fin de 1897, le total des maisons étrangères était de 636 et celui des étrangers de 11.667.

Talien-wan. — Le correspondant du *Daily Mail* à Saint-Pétersbourg dit que Talien-wan sera port franc lorsque le chemin de fer de Mandchourie sera terminé, c'est-à-dire en 1902.

La Russie prend actuellement des mesures pour fortifier le groupe d'îles d'Elliot et l'île de Hai-Yun-Tau, pour préserver la côte est de la péninsule de Liao-tung. Un port sera créé dans la baie de Thornton (île de Hai-Yun-Tau).

D'après le *Hong-kong Telegraph*, le Gouvernement russe a donné des instructions pour qu'aucun juif ne puisse s'installer soit à Port-Arthur, soit à Talien-wan.

Japon. — *Industrie des allumettes.* — Les Japonais avaient emprunté aux Suédois les allumettes paraffinées, sans soufre ni phosphore, et, grâce aux immenses réserves forestières de leur pays, avaient très rapidement créé une industrie florissante avec ce produit qui, presque dès son apparition, avait conquis tous les marchés du sud et de l'est de l'Asie. Les statistiques douanières de l'Empire du Soleil levant montrent que, malgré la baisse continue de la valeur au change du *yen* d'argent, l'exportation des allumettes n'a pas cessé d'aller en augmentant.

En 1889, année où le *yen* valait 4 francs, le Japon vendait pour 4.561.808 francs de ce produit; en 1892 pour 6.666.123 francs, bien que le yen ne valût plus que 3 francs; en 1894 le taux du yen étant 2 fr. 60, le trafic des allumettes a rapporté au Japon 6.868.648 francs; et en 1896, 12.565.650 francs, malgré la chute du yen à 2 fr. 50. Le centre de ce commerce était le grand port d'Osaka.

Imprévoyants et âpres au gain, comme tous les Orientaux, les Japo-

nais déboisaient fiévreusement leurs montagnes, si bien qu'il fallut que le Parlement votât une loi spéciale pour mettre un terme à des pratiques qui risquaient de provoquer une modification désastreuse dans le régime des eaux, et par suite, de compromettre les rizières et les cultures de légumes, principales ressources de l'alimentation d'une population essentiellement végétarienne.

Mais la tendance des Nippons à toujours sacrifier la qualité au bon marché a sévi sur cette industrie, comme sur tant d'autres.

Aussi le journal anglais de Kobé, port ouvert voisin d'Osaka, le *Hiogo News*, dit que les allumettes japonaises commencent à être délaissées. On leur préfère les allumettes suédoises, bien qu'elles coûtent plus cher, mais elles sont meilleures.

Le *Hiogo News* ajoute même qu'à la fin de l'an dernier, le syndicat des fabricants allumettiers parlait de suspendre pendant six mois le travail de ses usines. (*Avenir du Tonkin.*)

Les étrangers au Japon. — D'après le *Hongkong Telegraph*, voici quel serait le nombre des étrangers résidant au Japon et répartis ainsi :

Anglais	1.763
Américains	1.140
Allemands	481
Français	420
Russes	214
Portugais	124
Suisses	69
Austro-Hongrois	66
Hollandais	61
Italiens	46
Danois	37
Suédois et Norwégiens	31
Espagnols	24
Belges	13
Hawaïens	13
Brésiliens	11
Grecs	4
Turcs	3
Mexicains	2
Chinois	5.297
Coréens	196

BIBLIOGRAPHIE

Le second volume de l'**Histoire de la Colonisation française**, par M. Eugène GUÉNIN, vient de paraître sous les auspices du Comité Dupleix.

Dans cet ouvrage, le lecteur trouvera le récit émouvant et souvent tragique de la lutte des Français et des Anglais en Amérique et de la perte du Canada, qui a entraîné pour la France celle de la domination dans le Nouvean-Monde. Assassinat de M. de Jumonville par le major Washington, massacre et dispersion des Acadiens, hostilités incessantes en pleine paix, pillages, rien n'y manque, et la bonne foi anglaise, aussi éclatante à cette époque que de nos jours, y est mise à nu avec une abondance de preuves irréfutables. Après cette lecture, on comprend, ce que les faits actuels démontrent avec une brutalité saisissante, que l'Anglais est et restera l'ennemi éternel de notre race.

Ouvrage couronné par l'Académie française, avec souscriptions des ministères de la guerre et de la marine, ainsi que du conseil municipal.

Les Chinois chez eux, par E. BARD, avec 12 pl. hors texte.

Voici le livre d'un Français qui a longtemps séjourné en Chine, et que ses affaires ont conduit à étudier sérieusement les habitants, leurs mœurs, et le mobile de leurs actions. Il nous parle aussi de la Chine elle-même, de ses finances, de la situation économique, etc., etc. Aujourd'hui que la question chinoise prend une place chaque jour plus grande, nous ne saurions assez recommander la lecture de cet ouvrage à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'Extrême-Orient. C'est un des meilleurs livres que nous ayons lus sur la Chine, et l'un des très rares écrits en français.

Deutsche Kolonialgeschichte par M. MAX VON KOSCHITZKY. Leipzig. 2 vol. in-8°.

Bien que datant de quelques années, l'ouvrage de M. de Koschitzky offre le plus grand intérêt en présence de l'extension extraornaire prise chaque jour par la colonisation en Allemagne. L'auteur prend la colonisation à l'époque préhistorique.

Dans un premier volume il parle de la colonisation de la Courlande, de la Livonie et de la Prusse; il décrit l'œuvre de la Hanse et des premiers Hollandais. Il nous trace ensuite un tableau de l'émigration et des colonies allemandes établies au Brésil et en Russie.

Plusieurs chapitres sont aussi consacrés à la marine, au commerce transmaritime allemand, à la conférence du Congo, à la formation de l'Etat indépendant et aux subventions aux lignes de paquebots postaux. Il faut tout spécialement signaler le remarquable chapitre consacré au développement de la politique coloniale.

Le second volume présente les monographies des colonies allemandes et des pays qu'on tente de réduire à l'état de colonies comme les îles Samoa et Tonga. Il renferme aussi un copieux exposé du litige des îles Carolines, que l'acquisition récente de cet archipel ramène à l'état de pur document historique.

En somme, l'ouvrage de M. Koschitzky, très consciencieux et très documenté, forme un précieux livre de fonds pour quiconque veut faire une étude séireuse de la colonisation allemande.

Christian SCHEFER : **Bernadotte roi (1810-1818-1844)**. Paris, 1899, in 8° de VIII-295 pages.

Il y a vraiment plaisir et profit à lire l'ouvrage que M. Christian Schefer vient de consacrer à *Bernadotte roi*. Plaisir, parce que le livre est toujours intéressant, parfois même amusant, et (ce qui ne gâte rien) très agréablement écrit. Profit, car des Français trouveront dans ce volume beaucoup de renseignements nouveaux et, sur la façon dont s'est accomplie l'union de la Suède et de la Norvège, en particulier, de très précieuses indications qui font parfaitement comprendre les difficultés présentes et en montrent les origines. Voilà pourquoi il convient de louer sans réserves la jolie étude de M. Schefer. Ce n'est, dira-t-on, ni un récit complet de la vie de Bernadotte, ni une histoire du règne de Charles XIV Jean. Il est vrai, et l'auteur en convient tout le premier, c'est bien plutôt une étude historico-philosophique et psychologique. Mais qu'importe, puisque le livre de M. Schefer fait bien comprendre ce qu'a été Charles XIV Jean comme homme et comme roi, et quel intérêt présente son œuvre politique.

Henri FROIDEVAUX.

Abd-el-Kader, son rôle politique et religieux, son rôle militaire, sa captivité, sa mort, par le commandant J. PICHON, du 2e tirailleurs algériens. Un vol. in-8°. Paris, 1899.

On n'avait pas encore résumé en 200 pages la vie du héros musulman qui occupe une place glorieuse dans l'histoire de la conquête à côté des Bugeaud, des Clauzel, des d'Aumale.

La commandant J. Pichon a su, dans son récit très alerte, prouver qu'il savait aussi bien manier la plume que l'épée. Ce portrait d'Abd-el-Kader a été pris sur le vif; on voit bien par là que l'auteur connait à fond la nature arabe.

C'est une œuvre biographique et militaire d'une réelle valeur qui sera une utile contribution à l'histoire des événements passés en Algérie, il y a soixante ans.

Marcel RUEDEL.

La mer, les marins et les sauveteurs, par M. L. BERTHAUT. Collection des Livres d'or de la Science. Un vol. petit in-18 illustré, avec 4 planches hors texte, Paris.

Trois parties essentielles forment la trame du livre.

La mer, prise en elle-même, comme force de la nature, la mer avec ses phénomènes, les marées, sa beauté, sa sauvagerie aussi, sa vie intérieure, le grand fleuve chaud (le Gulf-stream) qui roule en son sein, la mer en ses incessants avatars de couleur.

L'homme, le marin, ce dompteur de la mer; le voici lancé sur cette immensité, l'affrontant, la traversant, se débattant contre elle, et parfois sa victime. M. Berthaut nous raconte cette conquête de l'élément liquide par le premier navigateur, et il poursuit ainsi l'histoire des progrès de la navigation.

Enfin ce sont les catastrophes, les naufrages, dont les plus notables nous sont rappelés, en leurs détails émouvants. Et ce sont, en face de ces malheurs causés par la furie des éléments, les sauveteurs, ceux qui se dévouent à leurs semblables. Que d'histoires attendrissantes et belles! Que d'exemples superbes fournis! Quels dangers à courir et quelle vaillance! Quels deuils effroyables et quels sublimes actes d'abnégation!

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA GUADELOUPE EN 1899

En même temps que nous recevions les dernières épreuves de l'article de M. Isaac, *sénateur de la Guadeloupe, corrigées de sa main, la douloureuse nouvelle nous arrivait de la mort subite de notre éminent collaborateur.*

Mieux que personne nos lecteurs avaient pu apprécier la haute intelligence, la grande sûreté de jugement de M. Isaac. *Nous perdons en lui un ami dévoué et un conseil précieux.*

M. Alexandre Isaac *était né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en* 1845. *Licencié en droit, il était d'abord entré dans l'administration de l'enregistrement, puis avait été nommé directeur de l'intérieur à la Guadeloupe.*

Il fut élu sénateur, en 1885, *et réélu en* 1894 *après une lutte très vive. Il siégeait à la gauche démocratique. Il a pris part à un grand nombre de discussions importantes, notamment aux débats sur les lois scolaire et militaire, dont il demanda l'application aux colonies, sur l'organisation judiciaire aux Antilles; il fut rapporteur, en* 1891, *de la pétition du cadi de Milianah qui détermina l'enquête générale sur la situation de l'Algérie en* 1892 *et il fit un rapport sur la réforme de l'organisation judiciaire en Algérie que le Sénat a consacré en votant ses conclusions.*

Depuis l'interpellation que j'ai développée au Sénat, le 25 mai dernier, on ne parle plus guère de la Guadeloupe. Cependant, les faits qui s'étaient passés dans cette colonie étaient assez graves pour que le souvenir n'en fût pas si promptement effacé. Que signifie ce parti pris de silence, succédant à beaucoup de bruit, et qui va maintenant jusqu'à l'oubli même des maux trop réels de toute une population française? Il s'est trouvé des personnes qui, ne pouvant pas nier que les multiples incendies de la Guadeloupe fussent dus à un système prémédité de malveillance, ont dit que cette malveillance était une conséquence de la misère du pays. M. Guillain, ministre des colonies, a cru faire acte de sage politique en s'appropriant, jusqu'à un certain point, cette explication. Mais, du moins, ceux qui s'exprimaient ainsi prenaient, par cela même, un engagement, celui de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour déterminer une atténuation de cette misère, qui avait été si mauvaise conseillère. Or, la bonne volonté de l'ancien cabinet s'est manifestée seulement par le dépôt de deux projets de lois relatifs, le premier à la demande d'un

crédit de secours de 100.000 francs, le second à une nouvelle organisation de la police. Ces deux projets, le premier surtout, avaient un caractère d'extrême urgence. Il était réellement nécessaire, et personne ne pouvait y contredire, d'apporter un soulagement immédiat à la détresse des incendiés de la Pointe-à-Pitre ; les 100.000 francs demandés pour cet objet n'étaient d'ailleurs, par rapport à la gravité du désastre, qu'une très modique obole. Comment donc se fait-il qu'on ait laissé la Chambre se séparer sans insister, auprès d'elle, pour qu'elle votât ce crédit? Comment se fait-il qu'on n'ait pas trouvé important non plus de faire aboutir à la discussion, ni même à un simple rapport, le projet ayant pour but de transférer au gouverneur les attributions de police des maires de la colonie? Ce dernier projet, je suis loin d'en reconnaître l'utilité et je me proposais même de le combattre; mais c'était tout ce que l'administration locale, après mûre réflexion, avait cru devoir proposer. M. le ministre des colonies s'était emparé de l'idée, il l'avait traduite en texte législatif; pourquoi donc a-t-on montré si peu d'empressement à réclamer la réalisation d'une réforme jugée si salutaire?

Pense-t-on que la situation de la Guadeloupe ne mérite pas qu'on en prenne quelque souci? Ce serait un singulier aveuglement. Le ministre, qui répondit à mon interpellation, espérait, il est vrai, qu'une bonne récolte — plus encore, sans doute, que la loi de police — suffirait à remettre les choses au point. Rien ne vaut, assurément, une bonne récolte, qui est à la fois, au point de vue de l'ordre, un effet et une cause. Mais M. le ministre risquait de se tromper dans ses prévisions optimistes, parce qu'il oubliait que les meilleures perspectives de récoltes ne résistent pas à l'épreuve du feu. Je me permets de penser que si les choses des Antilles lui avaient été aussi familières que celles, par exemple, du département du Nord, il aurait tenu un autre langage.

Par une coïncidence vraiment remarquable, nous n'avons plus reçu, depuis cette discussion, de nouvelles alarmantes de la Guadeloupe ; jusque-là il ne se passait guère une semaine, sans qu'on apprît que des champs ou des maisons avaient été brûlés. Or, voilà que tout à coup le feu ne prend plus. C'est toujours un résultat acquis. Mais qu'est-ce à dire? Ne doit-on pas voir là l'effet indéniable d'une volonté raisonnée ? Si les incendies n'avaient été que des malheurs accidentels, pourquoi donc auraient-ils cessé de se produire, dès qu'il en a été question à la tribune nationale?

Il faut pourtant qu'on le sache, ce calme apparent n'est pas encore le signe d'un apaisement définitif. La cause des agitations subsiste, et elle subsistera, tant que ceux qui ont charge d'âmes continueront à ne pas l'apercevoir. Mais est-il bien vrai qu'ils ne l'aperçoivent pas? Nos administrations sont ainsi faites, qu'elles se croient toujours

obligées de dissimuler le mal, au lieu de le reconnaître simplement, et d'y appliquer le remède qui convient. On laissera, par exemple, un pays français exposé aux pires catastrophes, plutôt que de convenir que des subordonnés ont été inférieurs à leur tâche. Or, il est bien certain que, si la Guadeloupe est aujourd'hui la plus malheureuse des colonies, c'est en partie, au moins, parce qu'elle a été, pendant un certain nombre d'années, fort mal administrée. Cette simple constatation, de la part d'un ministre, accompagnée d'une sanction immédiate, aurait été plus efficace que n'importe quelle autre mesure.

Aucun pays n'est plus facile à gouverner que cette île des Antilles, où les passions sont vives, mais où les cœurs sont bons, et j'affirme qu'une autorité clairvoyante et impartiale y acquerrait rapidement assez d'ascendant sur la population, pour la maintenir, sans s'égarer d'aucune sorte, dans les justes voies. La raison est que, dans ce petit milieu, tout le monde a plus ou moins besoin du gouvernement qui est là, comme dans tous les pays pauvres, le grand patron, mais il faudrait que le représentant de l'autorité s'attachât à donner à cette population des marques d'affection, qu'il se montrât attentif à ses besoins, prompt à partager ses tristesses ou ses espérances, et qu'il évitât, d'ailleurs, soigneusement de se laisser accaparer, par aucune faction politique. On ne peut pas dire, malheureusement, que telle ait toujours été l'attitude des délégués du gouvernement à la Guadeloupe. Plusieurs d'entre eux, soit qu'ils ne se sentissent pas suffisamment soutenus par le ministère des colonies, soit qu'ils redoutassent certaines influences politiques, n'ont eu d'autre pensée que d'arriver sans encombre jusqu'au bout de leur carrière. Ils n'ont pas exercé, entre les partis locaux, le rôle de modérateurs qui était le leur. Au lieu d'être des conducteurs, ils se sont laissé conduire, et ils ont assisté, navrés, à l'effondrement de toutes les règles d'équitable administration qu'ils avaient pour mission de maintenir.

La lutte des partis a pris ainsi un caractère désordonné. Le gouvernement local s'en est lavé les mains; il a fait plus : allant toujours du côté où il croyait trouver le plus de sécurité pour lui-même, il a ostensiblement favorisé les prétentions de ceux qui voulaient, par n'importe quel moyen, s'emparer de la direction des masses électorales et, de concession en concession, il a aidé, sans le vouloir, à des surenchères successives, qui ont fini par amener l'état d'esprit dont s'inquiètent aujourd'hui tous les hommes sensés de la colonie.

J'ai dit, ailleurs, quelles agitations produisit cet état d'esprit, et à quelles manifestations il se reconnut tout d'abord. Ce furent, dès le début, des articles de journaux, où les revendications de races étaient mêlées, plus ou moins insidieusement, à des déclamations révolutionnaires-socialistes. Cette croisade, d'un nouveau genre, fut accueil-

lie, dans la colonie, avec une sorte de stupeur mêlée d'incrédulité. On affecta, prudemment, de ne pas la prendre au sérieux. Elle faisait, en effet, un contraste violent avec toutes les traditions du parti républicain aux Antilles. Dans ces pays, où les différences de races avaient créé autrefois de profondes inégalités sociales, les esprits tant soit peu éclairés avaient reconnu, depuis longtemps, qu'il fallait abattre les barrières, abolir les souvenirs irritants et substituer aux préjugés du passé le sentiment sincère de l'égalité naturelle. C'était l'œuvre la plus urgente à accomplir. Beaucoup y avaient travaillé, et les résultats de cet effort apparaissaient déjà tangibles. Les provocations des petits journaux, le *Peuple*, le *Cri du Peuple*, la *Cravache*, s'ajoutant aux excitations orales, détonnaient donc singulièrement, dans ce milieu où le besoin des rapprochements pacifiques était universellement ressenti. Si l'on doute que l'objectif dominant de cette propagande fût de réveiller les antagonismes de races, on n'a qu'à se reporter à certains témoignages qui ne sont pas suspects, puisqu'ils proviennent de citoyens noirs dont l'intérêt n'eût pu être de dénigrer un mouvement qu'ils eussent jugé favorable à leur race.

Dans un article publié par le journal la *Vérité*, le 20 mars 1898, sous le titre « le Parti noir », et la signature « Un noir de la ville », on lit ce qui suit : « M. L..., socialiste révolutionnaire, est parvenu à « se créer un parti, en faisant une *politique haineuse de caste*. Ce can- « didat, qui se réclame de l'*Internationale*, avait prêché la *guerre sociale* « et le *massacre*, alors qu'il disposait d'un organe. Il suffit, pour s'en « convaincre, de lire la collection du journal le *Peuple*. Les théories « de ce révolutionnaire peuvent se résumer ainsi : les blancs ont fait « leur temps, les mulâtres les ont remplacés ; à nous autres les « nègres, maintenant. Cette dangereuse politique séparatiste (*séparatiste, ici, n'a pas d'autre sens que celui de particulariste*) avait fait son « chemin, et c'est ainsi que s'est formé à la Grand'Terre le parti révo- « lutionnaire-socialiste, ou plus exactement, le *parti noir*.

« ...Je suis un noir. Je vis de mon travail et n'ai besoin de per- « sonne. Je puis donc parler librement, et dire à mes frères noirs « qu'ils se sont engagés dans une voie dangereuse, et qu'ils doivent « s'arrêter, s'ils veulent éviter de cruelles déceptions. Ils ont commis « une première faute, en créant un *parti noir*. Nous avons trop souf- « fert déjà du préjugé de couleur, pour allumer une nouvelle guerre « de caste, et je proteste... »

Un autre noir, conseiller général, s'adressant aux propagandistes, par le fait qui prétendent bouleverser la colonie, écrit publiquement en décembre 1898, et signe de son nom :

« Depuis que vous vous êtes déclarés les apôtres des revendica- « tions populaires, je vous demande un peu : qu'avez-vous fait ? Rien, « si ce n'est du mal. Vous avez semé le trouble et la discorde par-

« tout sur votre passage; vous avez toujours prêché la *guerre de races*, « la lutte des classes (*classes dans les colonies des Antilles, signifie races* »; *on dit : la classe noire, la classe de couleur, la classe blanche. Les hommes de progrès et de liberté voulaient supprimer ces classes*).

Un autre écrit encore, toujours publiquement, et sous sa signature en mars 1899 :

« Eh bien! voyons ce que ces misérables ont fait de la grande « majorité de leurs congénères. Il y avait chez elle une certaine igno- « rance et quelques côtés sauvages qui, sous les influences de civi- « lisation, tendaient à disparaître. Les meneurs ont aggravé cette « ignorance et ces côtés sauvages, puis ils les ont exploités et les « exploitent encore... »

Un autre encore, ancien conseiller général, ancien maire, dans une conférence justement applaudie, s'écrie le 14 mai dernier :

... « Je viens, en ma qualité de noir indépendant, soucieux du « respect et de la dignité de la race à laquelle je suis fier d'appar- « tenir, protester contre ces tendances malheureuses, de nature à « démonétiser la race noire aux yeux de la France et à la faire recu- « ler de plus d'un siècle!

« En effet, qui pervertit la race? C'est le socialisme révolution- « naire, internationaliste, séparatiste, *incendiaire*. (*Ici encore, séparatiste « a le sens de particulariste; mais incendiaire signifie incendiaire; et ce n'est « pas moi qui parle.*) Oui, la vérité est que jamais une société ne peut « se maintenir que par la bonne foi. Or, on trompe la masse igno- « rante... »

Voilà les protestations que faisaient entendre des hommes honnêtes, intelligents, que l'équivoque néo-révolutionnaire inquiétait, et qui comprenaient que dans nos colonies des Antilles, il n'y a pas place pour une politique de race. Rien n'est plus vrai, en effet, la population de ces îles se compose de trois éléments, les blancs, les noirs, les métis entre lesquels les anciennes démarcations légales ont à ce point disparu, qu'on ne peut plus même savoir dans quels rapports numériques ils se trouvent les uns vis-à-vis des autres. Si l'un de ces groupes prétend exercer sur les deux autres, en vertu de je ne sais quelle vertu particulière à la race, une influence dominatrice, c'en est fait de la paix publique, et tous les résultats acquis après tant d'années de patients efforts sont compromis. Une politique dirigée dans le sens de la suprématie de l'élément blanc aurait contre elle la majorité des habitants de la colonie; elle serait inévitablement réactionnaire, parce qu'elle aurait besoin de s'appuyer sur l'idée de privilège, et elle serait, par conséquent, désavouée sous n'importe quel régime gouvernemental, à plus forte raison sous la République, par tous les libéraux de France. Une politique noire, qui tendrait visiblement à l'élimination de l'élément européen et de

ses dérivés, ne serait pas tolérée par une métropole européenne, et n'aboutirait, par conséquent, qu'à des déboires pour ceux-là mêmes qu'elle voudrait favoriser, à quoi il faut ajouter que les luttes intérieures que ferait naître l'une ou l'autre tendance seraient désastreuses. D'ailleurs, il ne faut pas s'y tromper ; ces îles, de même que toutes celles qui les entourent, sont de civilisation et de mœurs européennes. La race noire, qui n'a qu'une part dans leur population, doit y jouer son rôle comme les autres races ; mais ce n'est pas là qu'elle peut aspirer à une action autonome ; ce n'est pas là que s'accomplira la grande évolution qui la portera infailliblement un jour au rang qu'elle doit occuper dans l'histoire de l'humanité ; c'est sur les grands territoires continentaux, désormais ouverts aux afflux de civilisation. Ce que Toussaint-Louverture n'a pas pu faire, Ménélik ou quelqu'un de ses successeurs l'accomplira peut-être et ce sera un bien. Mais dans les colonies de l'Europe, dans ces terres des Antilles, entourées de toutes parts d'influences européennes, il n'y a pas d'autre avenir pour la branche de la race noire qui y a pris racine, que celui qui la placera, quant au libre exercice de ses droits et de ses facultés, au même niveau que la branche parallèle de l'autre race. A la Guadeloupe particulièrement, la raison veut que le blanc et le noir français au même titre soient des citoyens égaux, et qu'ils aient l'un et l'autre le sentiment de cette égalité. Quiconque cherche à réaliser une autre conception fait une œuvre nuisible à tous.

Quant aux violences du passé, les générations nouvelles ne les ont pas connues ; et d'ailleurs elles n'ont rien dont ces générations doivent se sentir si profondément affectées, attendu que tous les hommes à une époque proche ou lointaine de leur histoire, ont souffert des abus de la force. Il n'y a pas, j'imagine, beaucoup de personnes qui puissent affirmer qu'aucun de leurs ancêtres n'a été plus ou moins esclave.

*
* *

Mais, dans les colonies françaises comme ailleurs, le conflit des intérêts peut donner naissance à des questions qui ont besoin d'être discutées librement. Ces questions ne se présentent pas là tout à fait de la même manière que dans les pays européens, parce que les exigences de la vie matérielle sont moins dures sous ces climats favorisés ; elles existent cependant, et là comme ailleurs, elles réclament des applications de justice. Partout où il y a des travailleurs libres, le problème des rapports du capital et du travail se trouve naturellement posé. Il n'est donc pas surprenant que le mouvement socialiste, qui a pris dans le monde le développement que l'on constate, ait déterminé aux colonies un contre-coup, et c'est ce qui explique que des écoles socialistes de France aient cru devoir se soli-

dariser, jusqu'à un certain point, avec ceux qui, à la Guadeloupe, annonçaient l'intention de concourir à l'œuvre commune. Mais il y a socialisme et socialisme; celui de M. Milleraud n'est pas tout à fait semblable à celui de M. Jules Guesde, et celui de M. Jules Guesde est fort différent de celui de Ravachol et de Vaillant. Or, c'est ici qu'il apparaît bien que l'on risque de faire beaucoup de mal en se mêlant trop activement de choses sur lesquelles on n'a pas de suffisantes informations. Si les hommes qui soutiennent en France les revendications ouvrières avaient le net sentiment des faits qui se passent au loin, ils s'apercevraient assez tôt que leurs doctrines sont gravement falsifiées par leurs prétendus adhérents de la Guadeloupe, s'ils s'en apercevaient et s'ils continuaient à prêter leur concours à ces adhérents, il faudrait en conclure ou que certains excès ne leur répugnent pas, fussent-ils commis en France, ou qu'il leur importe peu qu'une colonie française soit vouée à tous les désordres, pourvu qu'ils en tirent un appoint, si minime qu'il soit, pour le triomphe de leur politique. Ce serait une application inattendue de la vieille idée de l'exploitation coloniale.

Or, voici ce qu'écrivaient, ce que criaient dans les milieux populaires, ce qu'enseignaient dans les maisons des travailleurs des campagnes les propagateurs de la nouvelle loi sociale à la Guadeloupe :

« ... Nous voulons la promulgation aux colonies de la loi de 1881, « autorisant la création de syndicats ouvriers. (*Cette loi a été promul-* « *guée à la Guadeloupe en même temps qu'en France.*) Nous voulons la « journée de 8 heures. Nous voulons la fixation d'un minimum de « salaire ouvrier de cinq francs, tant pour l'industrie que pour l'agri- « culture. (*Qu'on aille demander aux pauvres planteurs, qui n'en peuvent* « *plus, ce qu'ils en pensent.*) Enfin, nous voulons la commune libre « et maîtresse de son administration et de sa police. (*La loi munici-* « *pale est la même qu'en France. On admet communément qu'elle est libé-* « *rale.*)

« En ce qui concerne nos revendications générales, nous deman- « dons l'abolition de toutes les lois sur la presse (*la loi sur la presse* « *est appliquée dans la colonie comme en France, elle permet de dire* « *beaucoup de choses*), la suppression de l'armée permanente (*la loi* « *militaire ne fonctionne pas à la Guadeloupe*), l'expropriation des valeurs « du capital et de la propriété au profit de la nation; la mine aux « mineurs (*dans un pays où il n'y a pas de mines*), la socialisation, « par n'importe quel moyen, des instruments de production et éta- « blissements de crédit au profit des ouvriers, des travailleurs en « général; à travail égal, salaire égal (*sans doute, mais qu'entend-on* « *par là* ?), suppression radicale du budget des cultes; abolition com- « plète *de toute pénalité* (!); le citoyen libre dans l'État libre ! »

(*Le Peuple*, 21 mai 1893.)

C'est par de pareilles logomachies débitées par des gens qui, eux-mêmes, n'y comprenaient pas grand'chose, qu'on jetait la perturbation dans les esprits crédules.

Et comme, en même temps que la déclaration ci-dessus, le journal révolutionnaire reproduisait un article où il était dit qu'il fallait « confisquer ou exproprier, *en les indemnisant*, les entreprises capita- « listes industrielles au profit des communautés et des associations « ouvrières », le rédacteur du *Peuple*, instigateur et bénéficiaire de toute cette campagne, rectifiait dans les termes suivants :

« Nous n'avons rien à ajouter à cet article, sinon que l'indemnité « réclamée en faveur des capitalistes expropriés n'a pas sa raison « d'être.

« Ce serait aller d'une main bien tendre et bien douce que de se « contenter d'une expropriation pure et simple, et les voleurs du « capital pourraient faire le signe de la croix et se déclarer quittes » à bon compte.

« Donc, pas d'indemnité. Mais une expropriation sommaire et « radicale. Tel est le mouvement qui s'impose de plus en plus, et « qui amènera infailliblement, dans quelque temps, le triomphe du « socialisme international. »

Aux approches d'une élection municipale, le rédacteur du journal le *Peuple* écrit :

« ... Que le mois de mai voie disparaître à l'horizon poudreux « jusqu'aux derniers vestiges de cette féodalité bourgeoise qui nous « pèse encore plus que l'antique féodalité anarchique (?) dont 93 *ven-* « *geur* nous a débarrassés.

« Aux armes, citoyens ! et vive la révolution sociale ! »

Vers la même époque, parlant des agents de l'autorité qui ont la prétention de ne pas permettre les émeutes et de ne pas laisser lyncher les individus, il dit :

« ... Nous crions à tous nos frères et sœurs : Achetez donc des « revolvers, mesdames et messieurs, et brûlez-leur la gueule ! Le « jury sera bien obligé de vous acquitter. »

Mais les insinuations criminelles sont encore enveloppées, là, de réticences et de sous-entendus qui laisseront place, s'il y a lieu, à des faux-fuyants. Voici qui est un peu plus explicite :

« ... Que les chouettes, les hibous, les vampires, les chacals et les « hyènes, que les tigres sanguinaires et féroces » (*c'est ainsi qu'on désigne les pauvres gens de la pauvre Guadeloupe qui ne sont pas pour le socialisme anarchique*) « se donnent dès maintenant du jarret !

« Le progrès (*quel progrès !*) est en marche... et c'est vous, ô faibles « myrmidons, qui voulez l'arrêter ! mais vous y perdrez tout : *votre* « *vie*, qui vous est si chère, votre *or*, qui est plus que votre vie, vos « jouissances, qui sont plus que votre or ! »

C'est déjà assez transparent. Ceci l'est davantage :

« ... Encore un jour, encore deux jours, et le terrain, secoué « comme un misérable ballon, se déchirera béant pour laisser passer « l'enfant terrible » qui fait plus que remuer, maintenant, dans ses « profondeurs « brûlantes », mais qui montre déjà la tête au bord « du « volcan » où il n'est plus qu'à moitié enseveli. »

(*Le Peuple*, 19 janvier 1895.)

Ceci encore :

« ... Et quoi que fassent nos bourgeois du *Courrier*, du *sous-Cour-* « *rier* et du *sous-sous-Courrier*, le Sphinx, la Révolution les dévo- « rera.

« Entendez-vous, mesdames? Entendez-vous, messieurs?

« Et toi, X. (*le nom d'un industriel*), la *mort* est la grande niveleuse. « Qui sait si la *bombe* n'est pas déjà prête, qui doit nous délivrer à « jamais de ton sourire satanique? gare! »

(*Le Peuple*, 11 mars 1894.)

« ... Et là-dessus, la *mort*, cette maîtresse des maîtres, de lancer « la *bombe*, la terrible bombe qui, en même temps qu'elle *écrabouillait* « *une douzaine de nos bourgeois réactionnaires*...

(*Le Peuple*, 18 février 1894.)

Ces choses étaient écrites au moment où s'accomplissaient à Paris les grands attentats anarchistes. Nos anarchistes de la Guadeloupe pplaudissaient. Précédemment, ils avaient écrit :

« ... Au fur et à mesure que les aiguilles tournent sur le cadran « solaire, ne l'oublions point, les âmes et les esprits tournent sur le « grand cadran populaire. De plus en plus grossit la masse des « femmes et des hommes de génie; de plus en plus grandit le cercle « révolutionnaire. L'univers frissonne au souffle, faible encore, qui « s'est fait jour. Tout marche. Le bouillonnement naît dans les cer- « veaux et la colère dans les consciences. Les révoltés deviennent « armée. Alors voici *Ravachol! sautez, maisons, casernes, palais! Salut* « *à la violence!* Le souffle révolutionnaire s'étend, ravageant tout sur « passage.

« Et maintenant, regardez! De toute cette prospérité, de toute cette « fortune factice d'avant-hier, que reste-t-il? Pas même la cendre. »

(*Cri du Peuple*, 14 août 1892.)

« ... Voici l'archange de la justice qui passe, sa lanière d'airain à « la main. Allons, vieux partis, vieux bourgeois, vieux économistes, « vieux politiciens, vieux fourbes, vieux trompeurs, l'heure de l'ex- « piation a sonné. Sus! Cherchez les coins, les recoins, les cavernes, « fouillez les égouts, les cloaques, les fondrières; remuez la vase, la

« boue, le fumier; la vermine y grouille en tas incalculables. *Pas de* « *pitié! Tuez tout! brûlez tout!* Et que, sur les ruines purifiées de la « vieille société du passé, resplendisse la société de l'avenir, dressant « vers les cieux azurés ses colonnes d'ivoire et de porphyre! »

(*Le Peuple*, 22 janvier 1893.)

Je ne peux pas tout citer. Mais voici encore un extrait d'un article publié au sujet de l'armée coloniale et de l'appel sous les drapeaux des contingents des Antilles. On ne dira pas qu'il ne contient que d'inoffensives déclamations :

« ... Il s'agit de savoir ce que vont faire nos jeunes gens sous les « drapeaux. Ce qu'ils vont faire? Une œuvre humanitaire ou de civi- « lisation? Non! L'œuvre qu'ils auront à remplir est toute de destruc- « tion. Contre qui? Serait-ce, par hasard, *contre le bourgeois*, dont la « vie a déjà coûté tant de gouttes de sang à eux et à leurs familles? « Que nenni! L'œuvre de destruction dont on les chargera sera « contre eux-mêmes et contre leurs familles.

« Car aujourd'hui, il ne faut pas qu'on l'oublie, le rôle de l'armée, « la mission de nos soldats ne consiste plus — ce qui est déjà contre « tout principe d'humanité — à tenir tête à l'étranger envahisseur, à « défendre les frontières bourgeoises, mais à veiller à la machinisa- « tion de plus en plus cruelle de l'ouvrier français par le capitaliste « français...

« Eh bien! que l'armée coloniale se forme demain, et qu'un groupe « quelconque d'ouvriers soulevés à bon droit contre l'injustice sécu- « laire d'un X... (*un industriel connu*) quelconque, menace ou de faire « grève, ou de *faire sauter l'usine;* immédiatement nos jeunes gens « vont être appelés, et c'est eux-mêmes, cette fois, qui devront cou- « cher en joue leurs frères, leurs pères, qui sait même, hélas! leurs « mères!

« Dans le siècle où nous sommes, l'armée n'a pas de raison d'être. « Car *l'ennemi ce n'est pas au dehors qu'il est, mais au dedans, mais à côté* « *de nous, mais chez nous. L'ennemi, ce n'est pas, ce ne peut être l'ouvrier* « *allemand*, qui, comme nous, souffre de l'exploitation capitaliste et « politique des gros bourgeois allemands; *l'ennemi pour l'ouvrier alle-* « *mand comme pour nous, c'est la bourgeoisie, qu'elle se masque, comme* « *chez nous, derrière un Carnot le Petit, ou comme en Allemagne, derrière* « *un grand Guillaume.*

« Que d'autres applaudissent donc au projet qui vient de faire à « nouveau son entrée au Sénat; pour nous, socialistes, notre devoir « est de protester hautement et de crier à nos jeunes frères : « Gare « à vous! »

« *Le fusil est une arme à double canon. Il y a deux façons de s'en servir,* « *quand on l'a à la main : la première — et c'est la mauvaise — c'est de*

« *la tourner contre son propre cœur, en la personne de ses frères de misère,*
« *parmi lesquels se trouvent nos pères et nos mères. Souvenez-vous de*
« *Fourmies ! L'autre — et c'est la meilleure — c'est, l'ayant à la main, de*
« *le faire servir à notre cause, à la cause de notre classe, pour notre émanci-*
« *pation et notre liberté.*

C'est tout dire... C'est trop dire !

(24 juillet 1895.)

Tout cela était entremêlé des plus grossières injures à l'adresse des personnes. Et de temps en temps, comme pour affirmer le caractère de ces provocations, quelque incendie éclatait. Pourtant, on ne parlait pas encore du change, qui n'avait rien d'excessif. Ce ne fut que plus tard, à partir du mois de juin 1898, que, les attentats se multipliant, on eut l'idée de les rattacher à la situation monétaire de la colonie. Mais il fut constaté, précisément, qu'à l'époque de la plus grande multiplicité des actes crimimels, cette situation monétaire était en voie d'amélioration.

Il faut, en vérité, que le peuple de la Guadeloupe soit bien foncièrement bon, pour qu'il ait résisté, malgré tout, à ces excitations constamment renouvelées. On lui disait : « Tuez tout ! brûlez tout ! » Mais, si quelques égarés se montraient prêts à suivre la dernière partie de ce conseil, les hommes de bon sens, s'unissant plus étroitement qne jamais, sans distinction de couleur, protestaient avec indignation contre les dangereuses manœuvres des perturbateurs.

Il n'en est pas moins vrai qu'indépendamment du mal matériel qui se mesure à l'étendue des ruines, cette agitation a déterminé un mal moral plus grand encore : elle a fait naître dans la colonie des défiances qui troubleraient profondément, si l'on ne parvenait à les détruire, les relations des citoyens entre eux. Ce qui en résulterait, ce serait le relèvement, sous une forme nouvelle, mais, à coup sûr, regrettable encore, des anciennes barrières qui s'abaissaient de plus en plus sous l'effort des influences libérales. Il ne faut pas que cela soit ; et si l'on veut absolument qu'un mur de séparation se dresse entre les habitants de la colonie, il doit être entendu au moins qu'il y aura, d'un côté de ce mur, tous ceux, quelle que soit leur origine, qui veulent rester fidèles aux traditions de la France civilisatrice, de l'autre, les insensés malfaisants qui poursuivent, on ne sait pourquoi, dans une petite île de la mer des Antilles, la réalisation d'on ne sait quel rêve de démolition internationale.

Que les anachistes français ou étrangers réservent leurs sympathies à ces derniers, on ne devra pas en être surpris. Mais je me permets de supposer que si M. Jules Guesde, qui semble avoir pris sous sa protection spéciale les révolutionnaires de la Guadeloupe, avait connu leurs véritables tendances, constatées par leurs écrits, il aurait

hésité à leur donner l'investiture. Dans tous les cas, ceux qui s'intéressent à l'existence des colonies françaises — qu'ils soient socialistes ou non, — ont le devoir de ne pas acquiescer à ces tendances.

*
* *

Si fâcheuse que soit la situation de la Guadeloupe, elle est loin, assurément, d'être désespérée. Le mouvement, qui a jeté l'émoi dans cette colonie, est, après tout, superficiel; il se dissipera probablement de lui-même, mais à la condition qu'on ne ferme pas obstinément les yeux sur ses manifestations. Si, dès le début, on avait démasqué le danger et l'absurdité de la levée de boucliers, dont quelques énergumènes avaient pris l'initiative, il est possible que la première éruption du mal n'eût point eu de lendemain. Mais les républicains de la Guadeloupe ont jugé préférable de ne pas favoriser, par la contradiction, l'envahissement de ce mal. D'autres ont fait plus : ils ont tenté, par un de ces prodiges d'habileté dont les partis n'ont pas toujours sujet de se glorifier, de détourner, à leur profit, un courant qui menaçait de les emporter eux-mêmes. Cette tactique se dessina très nettement dès l'époque des élections législatives de 1893. Les révolutionnaires-anarchistes venaient de lancer ce fameux manifeste où ils demandaient, entre autres choses, « l'abolition complète de toute pénalité ». Il semble bien qu'une pareille profession de foi ne devait pas trouver d'approbation parmi les partisans, quels qu'ils fussent, d'une politique de raison. Cependant, un député de la colonie, nullement révolutionnaire par ses attaches métropolitaines, n'hésitait pas à engager ses amis à voter pour le candidat des auteurs de ce manifeste, dont il ne pouvait ignorer l'existence, puisqu'il était adressé à lui-même sous forme de *lettre ouverte*. Il disait très formellement à ce sujet : « Je prie et je supplie mes amis de voter pour M. L..., et « d'aider M. L... » (*La Vérité*, 27 août 1893.)

Cette recommandation n'ayant pas produit l'effet désiré, le candidat du désordre, qui n'avait jamais rien abandonné — ostensiblement, au moins — de son programme, se remit à parcourir la colonie, en prêchant la bonne parole.

On put croire alors que sa tentative resterait vaine, et, quelques années après, l'homme politique qui l'avait soutenu en 1893, prenant, cette fois, l'initiative d'une action contraire, montrait la voie dans les termes suivants :

« On ne voit pas qu'il se prépare (*à la Guadeloupe*), comme conclu-
« sion dernière, une crise politique dont la gravité dépassera celle
« des autres crises. Un parti collectiviste, ennemi de l'idée de pro-
« priété et de l'idée de patrie, est né dans notre île, s'y est déve-
« loppé ; il est en communication constante avec les collectivistes de
« France, et il prépare là-bas, dans un milieu que la misère a rendu

« favorable, de graves événements. Or, en ce moment, la commis-
« sion du budget projette, pour économiser 100.000 francs, de sup-
« primer la garnison de 100 hommes, la seule force publique dans
« l'île. »

Un peu plus tard (*Le Temps*, 1er janvier 1898), le même homme politique, revenant sur cette appréciation, la confirmait ainsi dans un journal local :

« M. L... a arboré, dans le pays, un programme auquel il avait paru
« renoncer en 1893, et au premier rang duquel se trouvent : la *guerre*
« *de race*, la *guerre de classe*, la *suppression de l'idée de patrie*, l'abolition des
« armées permanentes, la suppression de l'alliance franco-russe. Je
« repousse ce programme de guerre civile entre les citoyens, et de
« *trahison* envers la France et envers la République ; je repousse la
« candidature qui s'en réclame. »

Celui qui écrivait ces lignes patronnait, en effet, un autre candidat; mais ce candidat, n'ayant pas obtenu, au premier tour de scrutin, la majorité des voix se rallia, au second tour, au révolutionnaire, qui fut élu. Peu de temps après, on constatait, non sans étonnement, que cette alliance s'affirmait au sein du conseil général; c'est grâce à elle, c'est grâce au concours des amis de l'homme politique qui avait dénoncé la « trahison envers la France et envers la République », que le chef du parti, à qui cette *trahison* avait été imputée, était élu président de l'Assemblée locale. Du même coup, on voyait cette chose étrange, dont la Guadeloupe seule pouvait offrir le spectacle : un adversaire du socialisme et un lieutenant de M. Jules Guesde se donnant la main.

Je n'ai pas mentionné ces derniers faits pour la satisfaction de faire allusion à des personnes, mais seulement pour expliquer l'attitude du gouvernement local, vis-à-vis du parti nouveau. Ce parti, en dépit du désaveu de 1898, pouvait, après tout, se recommander du mariage morganatique, qu'il avait contracté avec une personnalité politique, dont l'administration n'était pas disposée à provoquer le mécontentement. C'en était assez pour qu'il se sentît à l'abri de toute mésaventure.

*
* *

Il faut dire aussi, et, sur ce point, M. le ministre des colonies répondant à mon interpellation, ne se trompait pas, que les propagateurs de mauvaises doctrines étaient singulièrement secondés, en tant qu'ils en eussent eu besoin, par le malaise général de la colonie. C'est une constatation qui n'excuse pas les actes criminels, mais qu'il est, cependant, nécessaire de faire. La Guadeloupe traverse, depuis quelques années, une crise économique qui menace sérieusement de dégénérer en crise sociale, et dont l'effet ne peut être sans influence sur les conditions de l'existence publique, dans ce milieu

aux contours restreints. Le pays est essentiellement agricole; il n'a pas d'industries, sauf celle du sucre, qui est représentée par quelques grandes usines, entre lesquelles se partage presque toute l'activité locale. La fabrication du tafia, en dehors de ces usines, est secondaire. Les autres productions, comme celles du café, du cacao, de la vanille, n'ont pas encore pris le développement qu'on en attend, et ne paraissent, d'ailleurs, susceptibles de prospérer que dans une partie de l'île; le sucre lui-même, qui fournit au budget local et au commerce leur principal aliment, n'est plus, depuis longtemps, une source de richesse pour les particuliers. Tous ceux qui ont besoin de travail ne peuvent pas en trouver dans les exploitations, et l'on peut dire qu'à la Guadeloupe l'homme le plus sûr du lendemain, c'est encore l'artisan des champs, qui pourra toujours, s'il n'a pas son lopin de terre, gagner, quand il le voudra, un faible salaire. Ailleurs, il n'y a rien, si ce n'est quelques rares emplois commerciaux, les métiers des villes, qui chôment de plus en plus, et les places de l'administration, dont le nombre, malheureusement, est de beaucoup inférieur à celui des candidats. En résumé, la colonie est pauvre, et sa pauvreté s'aggrave tous les jours.

A ces causes matérielles d'inquiétudes que la politique n'a point apaisées, sont venues s'ajouter d'autres causes qu'on peut appeler intellectuelles. L'instruction publique a pris, depuis quelques années, à la Guadeloupe, une extension considérable. L'enseignement primaire est gratuit et obligatoire. L'enseignement secondaire est organisé sur le même pied qu'en France, et conduit aux mêmes sanctions, c'est-à-dire à la délivrance des diplômes de bachelier. Tout cela est excellent; tout cela était même inévitable, étant donnés l'esprit du temps et les devoirs d'un gouvernement républicain. Mais encore, il faut vivre; et le diplôme de bachelier, pas plus que le brevet de l'enseignement primaire, ne donne le moyen de vivre. Je me rappelle une réflexion que me fit un jour un élève du lycée de la Pointe-à-Pitre, et qui me frappa alors beaucoup : « On nous demande « de travailler pour nous instruire, me dit-il, et nous le faisons; « nous sommes, sous ce rapport, favorisés; mais après cela, que « ferez-vous de nous? » Ce jeune homme avait raison, en définitive. Qu'est-ce que nous faisons de ceux qui sortent de nos écoles? Nous leur laissons la faculté de se tirer d'affaire s'ils le peuvent; mais le plus souvent ils ne le peuvent pas, parce que les ressources manquent, dans le milieu où ils vivent, et parce que nous n'avons pas dirigé leur éducation dans le sens des choses pratiques. Toutes ces jeunes intelligences réfléchissent, et beaucoup d'entre elles sont disposées à trouver assez mal faite la société qui les entoure. Il ne faut pas trop leur en vouloir; il faut plutôt s'efforcer d'apporter quelques remèdes à la situation dont elles se préoccupent.

*
* *

Cette situation ne doit pas échapper, plus longtemps, à l'attention du gouvernement. Que peut-on attendre de lui? La question n'est pas absolument nouvelle. Au point de vue économique, elle a été examinée, l'année dernière, par la section des Antilles du conseil supérieur des colonies, que le ministre avait convoquée en raison, précisément, de la détresse croissante de la Guadeloupe. Cette section a indiqué des solutions, en laissant au gouvernement le soin de faire entre elles une sélection, après les avoir soumises, s'il y avait lieu, à une étude plus approfondie. Au nombre de ces solutions figuraient les suivantes : 1° dégrèvement total des denrées coloniales autres que le sucre, à leur entrée en France; 2° adoption d'une législation sucrière susceptible de favoriser la production coloniale, soit par un remaniement des tarifs qui tendrait à développer la consommation directe du sucre non raffiné, soit par une application plus efficace du système des détaxes de distance; 3° concession, au tafia, d'une réduction de droits correspondant au boni de fabrication accordé au sucre; 4° modification du système douanier, entraînant la possibilité, pour les producteurs coloniaux, de diriger leurs denrées sur les marchés étrangers.

Ces propositions sont restées sans suite. Mais ce n'est là, on peut l'espérer, qu'un ajournement. Il serait important que notre gouvernement procédât, comme l'a fait le gouvernement anglais, à une véritable enquête sur la situation des colonies sucrières, et qu'il appliquât résolument, comme l'ont fait les ministres de la Reine, les mesures dont cette enquête aurait révélé l'urgente nécessité. Il en coûterait, sans doute, quelque chose au budget; mais de pareilles dépenses seraient, en un certain sens, rémunératrices puisqu'elles auraient pour effet de conjurer des ruines imminentes et de mettre en meilleur état de production des colonies dont la métropole ne peut pas se désintéresser.

En attendant ces mesures, qui ne devraient pas tarder, il serait du devoir de l'administration centrale d'encourager, par les moyens dont elle dispose, toute modification de l'état de choses actuel qui tendrait à donner un peu plus d'activité à la vie locale. Ainsi, depuis bon nombre d'années déjà, la construction d'un chemin de fer de la Pointe-à-Pitre au Moule, sur un parcours de 40 kilomètres au maximum, a été décidée. La réalisation de ce projet, outre qu'elle procurerait d'abord du travail à la population ouvrière, améliorerait sensiblement les conditions d'existence économique de toute une région de la colonie. Un contrat a été passé avec un entrepreneur, qui a versé un dépôt de garantie; et depuis 1894, on attend le décret qui autorisera le commencement des travaux. Au point où en sont les

choses, il suffirait certainement que le ministère des colonies voulût bien s'intéresser au projet, pour que la prompte exécution en fût assurée. Cet intérêt, la colonie a d'autant plus le droit d'y compter, qu'elle ne demande à l'État ni subvention ni garantie. Elle affecte, de ses deniers, une faible subvention à l'entreprise; mais cette subvention sera, en grande partie, compensée par les économies que la ligne nouvelle permettra de réaliser sur les services postaux existants.

Ce serait, d'autre part, un grand bien que l'attention des hommes d'initiative de la métropole se portât sur les ressources naturelles que renferme la Guadeloupe. Cette terre, indéfiniment fertile, est propre, au dire de beaucoup d'observateurs, à des productions diverses qui, en raison du manque de capitaux et de relations, échappent aux habitants du pays. Ne se trouvera-t-il pas en France des hommes d'action qui veuillent se rendre compte de ce que peut encore procurer de richesses cette « puissante végétation des Antilles » qu'admirait Michelet? A ceux-là, on peut prédire que leurs peines ne seraient pas perdues. Déjà un mouvement, dans ce sens, s'est produit au Havre. Il s'est formé, dans cette ville, une société pour l'exploitation à la Guadeloupe de plantations de café et de cacao La réputation déjà faite du café de la Guadeloupe est, sans doute, un gage de succès pour cette société. Que l'exemple ainsi donné soit suivi, et l'on fera encore, dans notre vieille île française, que trois cents ans d'exploitation n'ont point épuisée, de la bonne colonisation.

Il y a, d'ailleurs, dans les différentes parties du pays, une grande quantité de terres vacantes où pourraient s'installer des familles européennes. La croyance ordinaire que les Européens ne sont pas aptes à travailler dans ces régions n'est qu'un préjugé. Ils y ont travaillé autrefois, comme ils travaillent à Cuba et Porto-Rico, et rien ne s'opposerait à ce que, dans nos Antilles, ils fissent encore œuvre de leurs mains, à la condition toutefois qu'ils s'adonnassent aux cultures peu pénibles, comme celles du café, du cacao, de la vanille, du tabac, et qu'ils eussent soin de se fixer dans les parties élevées de l'île, assez loin du littoral insalubre. Il faudrait aussi, bien entendu, que ces nouveaux colons fussent des hommes préparés, par leurs antécédents à la vie agricole, et non des citadins dévoyés. Dans tous les cas, l'expérience mérite d'être faite et je ne doute pas qu'elle ne réussisse, si elle était sagement conçue et convenablement menée.

***

Mais rien ne réussira, il est à peine besoin de le dire, si la colonie est livrée au désordre, et si les personnes n'y trouvent pas une suffisante sécurité pour leurs biens et pour leurs entreprises. A cet égard, M. le ministre des Colonies, répondant à mon interpellation, a déjà reconnu la nécessité de certaines mesures. Il faut, d'abord,

qu'il ne soit plus question de supprimer la petite garnison qui subsiste encore à la Guadeloupe comme une vivante image de la patrie lointaine. Et non seulement elle ne doit pas être supprimée, mais elle doit être augmentée, car une garde de 150 hommes ne peut pas fournir un service suffisant. Certains personnages, qui voudraient avoir, à ce qu'il paraît, plus de liberté dans leurs mouvements, se plaignent, comme d'une offense, de la présence des troupes à la Pointe-à-Pitre : c'est une raison de plus pour les y maintenir. La gendarmerie doit être renforcée ; elle l'a été déjà, et il est probable que le seul aspect de cette cavalerie produira un salutaire effet, sans qu'il soit utile de la réquisitionner. On connaît, d'autre part, le projet de loi sur la réorganisation de la police. J'estime, quant à moi, que ce projet est plutôt mauvais. La loi municipale en vigueur arme déjà suffisamment l'autorité supérieure. Tout au moins faudrait-il, si l'on croyait bon de la changer, constater préalablement, ce qui n'a pas eu lieu, que l'Administration a usé de tous les moyens dont elle disposait. Les pouvoirs de police sont de l'essence même des attributions municipales, et rien n'indique, jusqu'ici, qu'il soit indispensable d'y porter atteinte. Mais, par contre, il y aurait grand avantage — c'est précisément de quoi le projet ne parle pas — à ce que la police judiciaire fût réorganisée, ou plutôt organisée, car elle n'existe pas, et qu'elle fût, au besoin, complétée par un service de sûreté. Par-dessus tout, il importerait que le ministre des Colonies veillât soigneusement au choix des fonctionnaires locaux. Ceux à qui a été confié le sort de la Guadeloupe ont une grande part de responsabilité dans les événements qui ont affligé la Colonie.

Cet ensemble de mesures constituerait déjà un système très efficace de protection. Il faudrait faire plus encore, et se résoudre enfin à régler cette vieille question de régime organique des anciennes colonies, qui a donné lieu à tant de polémiques. Je n'apporterai pas ici un nouvel aliment à ces polémiques. Ce que je veux dire seulement, c'est que ce n'est pas en supprimant purement et simplement les libertés acquises qu'on peut rendre à nos Antilles l'équilibre qu'elles semblent avoir perdu depuis un certain temps ; c'est en en modifiant la distribution, de manière à les mettre plus en rapport avec le principe des institutions nationales. Ainsi, beaucoup de personnes estiment qu'il est absolument nécessaire de réduire les pouvoirs des Conseils généraux. J'y souscris, pour ma part, car il me paraît manifeste que le régime du sénatus-consulte de 1866, maintenu *provisoirement* après 1870, n'est pas compatible avec le suffrage universel et la représentation coloniale. Mais si j'accepte, de ce chef, un amoindrissement des attributions que l'Empire avait accordées aux assemblées locales, c'est à la condition que cet amoindrissement soit compensé par des garanties d'un autre ordre. On peut concevoir une or-

ganisation par laquelle les pouvoirs législatifs étant remis au législateur, les services essentiels qui touchent à des intérêts généraux seraient placés sous l'autorité de l'Etat et compris dans son budget, sous réserve de la perception à son profit des recettes correspondantes. Toute une série de questions serait ainsi soustraite à ce qu'on a appelé, à tort ou à raison, l'arbitraire des Conseils généraux. Dans la mesure des affaires purement locales, une large faculté de décision serait laissée aux pouvoirs locaux, mais l'exercice en serait subordonné à un mode de contrôle sinon semblable, au moins équivalent à celui qui fonctionne pour les départements. Un tel régime n'est pas autre que celui que les colonies des Antilles réclament depuis vingt-cinq ans; c'est le régime de l'assimilation, tempéré par une quantité suffisante de décentralisation. Il implique, sauf quelques différences de formes, l'extension aux Français de ces pays, des droits, des devoirs et des responsabilités qui incombent aux Français de la Métropole. Il remet, en réalité, chaque chose à sa place, en même temps qu'il défie le reproche de réaction, qui n'épargnerait probablement pas des propositions d'une autre nature.

Si le gouvernement croit avoir une meilleure combinaison, qu'il l'indique et qu'on la discute. Dans tous les cas, il est temps qu'il avise. L'urgence d'une solution est maintenant plus évidente que jamais. C'est l'enseignement qui ressort de la situation actuelle de la Guadeloupe.

Alexandre Isaac,
Sénateur.

LE FAR-WEST AFRICAIN

C'est de l'empire des Chérifs que nous voulons parler; c'est de ce mystérieux voisin de notre Algérie, de cette sorte de Chine africaine, plus inconnue peut-être que l'autre, que nous voulons entretenir le lecteur. Nous n'avons point pourtant la prétention de faire la découverte du Maroc, bien que presque tout y soit à découvrir; nous avons encore bien moins l'outrecuidance de vouloir parler sur ce que l'on appelle la question marocaine; nous sommes de ceux qui pensent qu'il convient de laisser nos diplomates et nos hommes politiques veiller en silence à nos intérêts; quelque soin que nous apportions à étudier par nous-mêmes une question de ce genre, il y a toujours des éléments d'appréciation qui nous échappent; nos représentants ont, sur la politique européenne générale, des lumières qui nous manquent et ils tiennent compte, dans le règlement des affaires qui

leur sont confiées, de facteurs dont nous ignorons souvent jusqu'à l'existence même : leur haute compétence nous est d'ailleurs une garantie de la prudence avec laquelle ils s'acquittent de leur tâche délicate.

Mais n'ont-ils pas besoin aussi de sentir que nous nous intéressons à leur œuvre? Et certains d'entre nous ne peuvent-ils pas être utiles à notre diplomatie en lui fournissant les matériaux d'information que la spécialité de leurs connaissances les met à même de recueillir plus facilement? Est-ce que nos savants, par exemple, nos géographes, nos linguistes, nos historiens, nos naturalistes algériens n'ont pas le devoir de diriger particulièrement leur activité scientifique sur un terrain où nos intérêts sont si gravement engagés? Et si l'on tombe d'accord qu'ils ont bien ce devoir, il convient de se demander aussitôt : le font-ils? Tel est le point de vue très restreint, auquel nous demandons la permission de nous placer un instant.

Jetons un coup d'œil par-dessus la frontière et voyons ce qui se passe chez les érudits allemands. Leur éminent géographe, M. Th. Fischer, revient en ce moment du Maroc, et le monde scientifique est dans l'attente du grand ouvrage qu'il va nous donner sur l'Afrique du Nord; ce sera quelque chose dans le genre de son magnifique livre sur l'Espagne, qu'il a proprement découverte au point de vue de la géographie physique. Tous ceux qui se sont occupés de la géographie du Maroc connaissent aussi l'ouvrage capital de M. Schnell sur les chaînes atlantiques; or, le savant professeur de Mülhausen va publier incessamment une semblable étude sur la géographie du nord du Maroc. Certes, la science est internationale et nous ne nous donnerons pas le ridicule de prétendre interdire à d'autres savants que les nôtres quelque terrain que ce soit. Dans ce concours empressé des érudits, les meilleures places sont à qui sait les prendre; du moins nous est-il permis d'exprimer le regret de ne pas nous voir au premier rang, lorsqu'il s'agit de questions qui nous touchent de si près.

Ce qui se passe à cet égard dans le monde des savants qui s'adonnent à l'étude des idiomes arabes et du monde musulman n'est pas fait pour tempérer nos regrets. Il semble qu'en Allemagne une véritable poussée d'études scientifiques vers le Maghrib se produise depuis quelques années. En ce qui concerne le seul Maroc, et pour ne pas sortir de l'actualité, un homonyme du géographe, M. A. Fischer, a publié, il y a un an, une série bien intéressante de proverbes marocains : après un séjour au Maroc, il poursuit actuellement ses études maghribines et nous donne, en ce moment, un travail sur les armes blanches et la coutellerie au Maroc, travail dans lequel, sous ce titre modeste, il déploie une érudition remarquable et révèle surtout combien grande a été l'étendue de ses investigations scienti-

fiques dans l'Extrême-Ouest africain. Un autre érudit, M. Kampffmeyer, a publié, il y a un mois, un travail de haute valeur sur la langue des tribus bédouines, en particulier celles de l'Adrar du sud marocain. Enfin, M. Stumme, qui a déjà tant étudié les dialectes du Maghrib et à qui l'on doit la seule grammaire scientifique de l'arabe tunisien qui existe, va faire paraître, ces jours-ci, une grammaire de la langue des Chloûh' ou Berbères marocains! Et nous ne parlons ici que des travaux d'actualité stricte; mais, si nous remontions un peu en arrière, notre liste s'allongerait démesurément.

A côté de cela, qu'avons-nous à placer en regard de cette série de travaux, pour la même période et sur le même sujet? Un seul ouvrage [1], le *Maroc Inconnu* de M. Mouliéras, œuvre à la vérité d'une haute valeur, immense recueil documentaire où les érudits d'outre-Rhin seront les premiers à puiser, mais en somme œuvre isolée, accomplie sans aucun encouragement des pouvoirs publics et qui ne sera appréciée à sa juste valeur que lorsque les étrangers nous auront appris le cas qu'il faut en faire. Il faudrait remonter un peu en arrière pour mentionner le bel ouvrage de MM. de Lamartinière et Lacroix; mais leur livre n'est pas destiné au public et on entend dire avec peine que cette grande entreprise est arrêtée.

Ainsi, en ce qui concerne les ouvrages d'érudition sur le Maroc, nous restons presque tributaires de l'étranger; il y a plus: nous ne sommes même pas exactement au courant de tout ce qui s'y produit. Des travaux de la plus haute importance sur le Maroc, comme ceux de Quedenfeldt, sont à peu près inconnus chez nous et introuvables dans les bibliothèques africaines. Et si la belle œuvre de M. Schnell commence à être appréciée ici, elle ne le doit qu'à l'admirable traduction qu'en a donnée un maître en géographie, bien connu des lecteurs des *Questions*, M. Augustin Bernard.

En vain, dira-t-on que l'action politique de tel ou tel grand pays sur un point donné ne se mesure pas à l'abondance des travaux de ses savants sur ce même point. Lorsque les savants étudient une question dans des mémoires d'ordre purement scientifique, il se trouve des vulgarisateurs pour mettre à la portée des gens du monde le résultat de leurs études, il se trouve une presse pour commenter ces résultats et pour les faire connaître à tous; l'opinion publique s'y intéresse, et le gouvernement, se sentant mieux en communication d'idées avec le pays, reçoit de cette opinion publique un appui moral qui lui est des plus précieux. D'ailleurs, la diplomatie profite

---

[1] Les *Documents géographiques* de M. René Basset ne sont que partiellement relatifs au Maroc. Quant à l'intéressant mémoire de M. Cat sur les confréries religieuses au Maroc et à l'article de M. de Lamartinière dans la *Grande Encyclopédie*, ils s'adressent avant tout au grand public. Ces travaux, du reste, ont déjà un an de date au plus.

aussi directement des recherches des savants : MM. de Lamartinière et Lacroix, que nous citions tout à l'heure, n'ont-ils pas fait avant tout un travail d'ordre scientifique?

En même temps que les savants allemands étudient avec ardeur le Maroc, les commerçants allemands redoublent d'activité, et nous avons vu depuis quelques années le commerce de l'Allemagne au Maroc progresser dans des proportions véritablement extraordinaires. Que l'on veuille bien méditer ce parallélisme de deux manifestations en apparence si étrangères l'une à l'autre.

L'Afrique est à peu près définitivement dépecée, à l'exception du Maroc; ne nous y trompons pas, c'est vers ce pays que les regards vont converger de plus en plus. En cette circonstance, les savants français, et spécialement les savants algériens, ont un patriotique devoir à remplir : c'est de tourner leur labeur scientifique vers l'étude d'une contrée si mal connue encore. Le gouvernement ne manquera pas de s'intéresser à leurs efforts. Si un travailleur dénué de tout appui, comme celui que nous avons cité plus haut, a pu, dans son isolement, élever à la science marocaine un monument durable, que ne pourraient faire l'ensemble de nos érudits algériens et tunisiens, le jour où ils sentiraient leurs travaux guidés de ce côté et encouragés par les pouvoirs publics?

Il est surtout une institution qui serait merveilleusement outillée pour nous mener à la conquête scientifique du Maghrib extrême : nous voulons parler des Écoles supérieures d'Alger. L'École supérieure des Lettres en particulier a là un immense champ d'activité scientifique. Notre école parisienne des Langues orientales vivantes a les yeux presque exclusivement tournés vers l'Orient; on ne s'y occupe pas du Maghrib. Mais, à Alger, une pléiade d'historiens, de géographes, d'arabisants et de berbérisants étudient depuis longtemps l'Afrique du Nord. Là seulement on apprend les dialectes arabes et berbères, là on pourrait former toute une pépinière de jeunes savants, de chercheurs, d'explorateurs tout disposés à étudier méthodiquement soit d'ici, soit, comme le font les savants allemands, sur place, le dernier recoin de la vieille Afrique que la civilisation n'ait pas pénétré. Les indigènes eux-mêmes pourraient nous seconder dans cette œuvre et nous fournir un abondant contingent de missionnaires scientifiques au Maroc[1].

Dans le même ordre d'idées, une place plus large pourrait être faite dans l'enseignement secondaire et primaire, et surtout dans l'enseignement franco-arabe, à l'étude géographique du Maroc, laquelle ne tient actuellement guère plus de place dans les programmes que celle de l'Inde ou de l'Abyssinie. Il y a lieu en effet de

[1] La medersa de Tlemcen semblerait tout naturellement désignée pour la préparation de ces jeunes indigènes.

ne pas scinder la géographie de l'Afrique Mineure et d'en étudier aussi soigneusement toutes les parties : l'île de l'Occident forme une unité géographique et ses différentes provinces ont toujours eu des destinées plus ou moins communes. Telle est l'idée qu'il nous faudrait imprimer dans l'esprit des jeunes générations ; au lieu de nous laisser hypnotiser par les sables sahariens, tournons les yeux vers notre Far-West.

Edmond DOUTTÉ.

Mustapha, 12 juillet 1899.

L'EXTENSION DE HONG-KONG

Le 9 juin 1898, les Anglais ont obtenu du Tsong-li-Yamen une extension considérable de leur possession de Hong-Kong, qui comprend maintenant toutes les îles et la presqu'île voisines. La carte publiée dans ce numéro montre toute l'importance de cette acquisition. A vrai dire, celle-ci est sous la forme d'une cession à bail pour 99 ans, mais on sait ce qu'il faut penser de ces locations gratuites et de longue durée.

C'est en 1841 que les Anglais débarquèrent pour la première fois — mais pour n'en plus sortir — sur le rocher aride et désert qui, en moins de 50 ans, devint l'un des plus grands ports du monde. Cette prise de possession fut confirmée par le traité de Nanking (août 1842), et la délimitation du territoire cédé fut régularisée au traité de Tientsin (1860). Jusqu'à l'année dernière, l'établissement des Anglais se composait de l'île dont il a pris le nom, d'un îlot (I. Lamma) qui forme un des côtés de la passe Sud et, sur le continent, d'une pointe de la presqu'île de Kau-lung qui leur assurait la possession des deux rives de cette belle rade en forme de croissant.

Les deux passes qui y conduisent se trouvaient donc, entre leurs mains, barrées par des torpilles de tout genre. Dans l'île même de Hong-Kong, et jusqu'à mi-hauteur du pic qui se trouve à 550 mètres d'altitude, dans les îlots et la presqu'île, de nombreuses batteries complètent cette défense qui ne reçut tout son développement actuel qu'après notre guerre du Tonkin. Suivant son habitude, le gouvernement anglais feignit d'être effrayé des forces navales que nous avions alors réunies en Extrême-Orient ; il en prit prétexte pour demander d'importants crédits qui furent à peine discutés par le Parlement, et tout aussitôt se mit à l'œuvre d'après un plan bien arrêté d'avance.

Cette mise en état de défense fut facilitée par la configuration du terrain : l'île même de Hong-Kong, dont la crête s'élève à plusieurs

centaines de mètres au-dessus de la mer forme une véritable muraille qui rend impossible toute attaque et tout bombardement du côté du Sud. De tous les autres côtés, les îlots et la presqu'île, très mouvementés, forment un véritable chaos, dont les sommets, couronnés de grosses pièces, défendent les approches de la rade.

Mais la place, fortement protégée contre une attaque maritime, n'était pas absolument à l'abri d'une opération de longue durée ; une puissance qui eût jeté près de Kau-lung un important corps de troupes pouvait, si elle parvenait à s'y maintenir, espérer prendre la place à revers. A vrai dire, cette éventualité n'était guère probable. Les Anglais cependant ont voulu s'en préserver, et, dans un rapport de 1894, le conseil de défense réclama, pour la première fois, l'extension qui a été accordée l'année dernière.

Les raisons alléguées n'étaient point seulement le besoin d'avoir un champ de tir et un champ de manœuvres plus étendus, ainsi qu'un nouveau cimetière, mais surtout de reculer la défense, de s'opposer à ce que des bâtiments étrangers pussent faire l'hydrographie des deux baies qui s'avancent de chaque côté de la presqu'île de Kau-lung, pour étudier les facilités qu'elles présentent à un débarquement. Il était important que les navires anglais fussent seuls autorisés à circuler librement dans les eaux avoisinantes pour en dresser la carte exacte, et, dès le début d'une guerre, les rendre impraticables en y semant quelques torpilles. C'était en quelque sorte une *zone militaire* qu'il fallait créer autour de leur position, et dont il fallait éloigner les navires étrangers dès le temps de paix. Enfin, il n'était pas moins important de pouvoir construire quelques ouvrages destinés à empêcher l'opération même du débarquement, si elle se produisait de ce côté.

Aussi, dès que la Chine eût fait droit aux demandes présentées par la France en compensation des avantages accordés à d'autres nations (Kiao-tcheou, Port-Arthur, Wei-hai-wei), le ministre britannique à Pékin reçut l'ordre de demander au Tsong-li-Yamen une importante extension de territoire autour de Hong-Kong.

La dépêche que M. Balfour envoya, le 13 avril 1898, à Sir Cl. Mac Donald est ainsi conçue [1] :

« Informez le Yamen que, bien qu'il n'ait pas suivi notre avis, nous « tenons à maintenir *autant que possible* l'intégrité de la Chine, et que nous « ne ferons pas de *nouvelles* demandes de concessions territoriales. Cependant « il est absolument nécessaire, si nous devons poursuivre cette politique, « que, de son côté, le Yamen se décide d'abord à terminer les négociations « ayant pour objet :

« 1° De nous accorder tout le terrain nécessaire aux défenses militaires « de Hong-Kong... etc. »

[1] *Blue Book* de 1899 sur les affaires de Chine (vol. I) : n° 21.

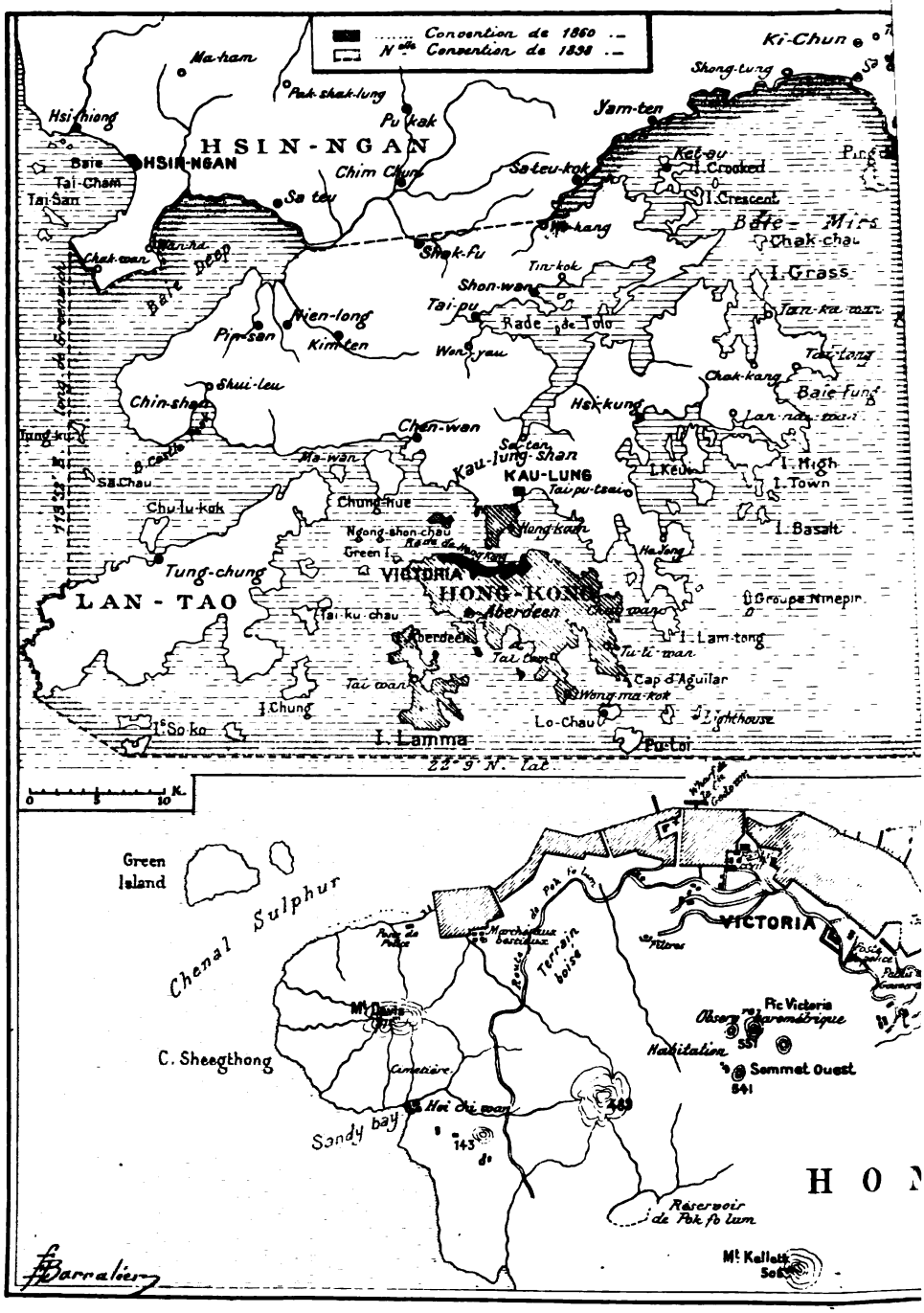

Convention de 1860
Nelle Convention de 1898
Ki-Chun
Shong-tung
Ma-ham
Pak-shak-lung
Pu-kak
Yam-ten
Hsi-hiong
HSIN-NGAN
HSIN-NGAN
Baie Tai-Cham
Tai-San
Chim Chun
Sa-teu-kok
Ket-au
I. Crooked
I. Crescent
Sa-teu
Baie Mirs
Chak-chau
Chak-wan
Baie Deep
Shak-fu
Tin-kok
I. Grass
Shon-wan
Tai-pu
Rade de Tolo
Nien-long
Pin-san
Kim-ten
Won-yau
Tai-tong
Chak-kang
Baie Fung
Shui-leu
Chin-shan
Hsi-kung
Chen-wan
Tung-ku
Sa-ten
Kau-lung-shan
KAU-LUNG
I. High
I. Town
Sa-Chau
Ma-wan
Chu-lu-kok
Chung-hue
Tai-pu-tsai
I. Basalt
Ngong-shon-chau
Green I.
Hong-kam
Tung-chung
VICTORIA
HONG-KONG
LAN-TAO
Aberdeen
Groupe Ninepin
Tai-ku-chau
I. Lam-tong
Tai-tam
Tu-ti-wan
Cap d'Aguilar
Tai-wan
Wong-ma-kok
I. Chung
Lo-Chau
Lighthouse
I. Lamma
Pu-toi
22° 9' N. lat.
0 5 10 K.
Green Island
Chenal Sulphur
VICTORIA
Route de Pok fo lum
Terrain boisé
Pic Victoria
Observ. Barométrique
Habitation
Sommet Ouest
C. Sheegthong
Mt Davis
Cimetière
Hoi chi wan
Sandy bay
Réservoir de Pok fo lum
Mt Kellett
Barralier

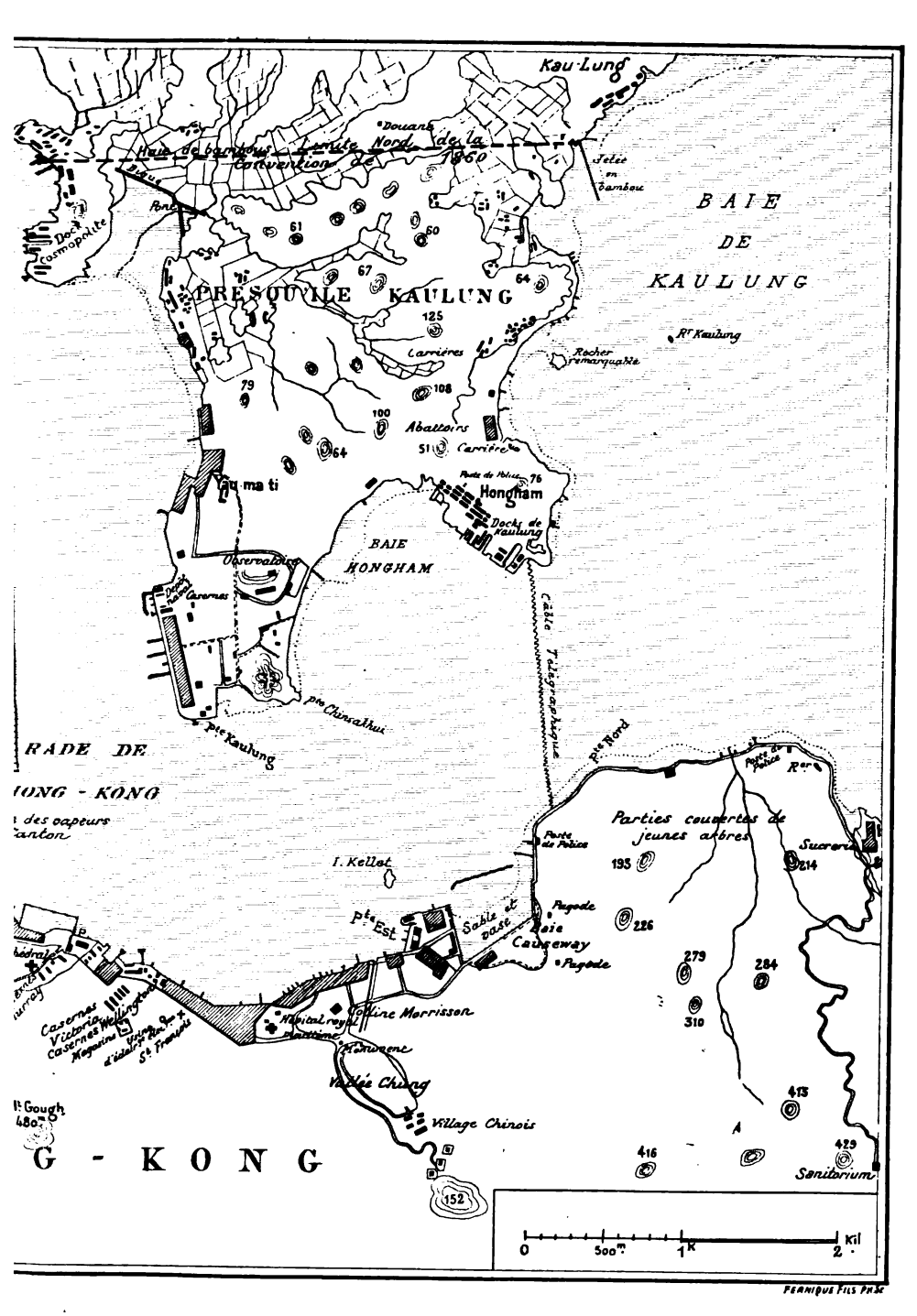

Kau-Lung
Douane
Haie de bambous Limite Nord de la Convention de 1860
Jetée en bambou
BAIE DE KAULUNG
Pont
Dock Cosmopolite
PRESQU'ILE KAULUNG
Carrières
Rocher remarquable
Rr Kaulung
Abattoirs
Carrière
Yau ma ti
Poste de Police
Hongham
Docks de Kaulung
BAIE HONGHAM
Observatoire
Casernes
Câble Télégraphique
Pte Chinsakhui
Pte Kaulung
RADE DE
HONG - KONG
des vapeurs
Canton
Pte Nord
Poste de Police
Parties couvertes de jeunes arbres
Sucrerie
I. Kellet
Pte Est
Sable et vase
Pagode
Baie Causeway
Pagode
Casernes Victoria
Casernes Wellington
Magasins
Usine d'éclairage
St François
Hôpital royal maritime
Colline Morrisson
Monument
Vallée Chung
Village Chinois
Sanitorium
G - KONG
152
0
500m
1K
2 Kil
FERNIQUE FILS PH Sc

Nous n'insisterons pas aujourd'hui sur la façon vraiment étrange dont le gouvernement britannique entendait maintenir l'*intégrité de la Chine;* remarquons seulement que, dans son esprit, la demande de Hong-Kong, après celle de Wei-hai-wei, constituait bien une *nouvelle concession territoriale*, bien qu'il l'ait nié dans la suite.

Les négociations entre le Tsong-li-Yamen et Sir Cl. Mac Donald commencèrent aussitôt; elles durèrent près de deux mois, et, pour les mener à bonne fin, le gouvernement anglais dut accepter que, dans la ville de Kau-lung, l'administration resterait chinoise « autant que « cette mesure serait compatible avec les nécessités de la défense de « Hong-Kong [1] ».

Il dut aussi promettre que les autorités locales montreraient, dans la répression de la contrebande, plus d'énergie que par le passé et tiendraient plus exactement les engagements pris avec la Chine. Ceci jette déjà un jour assez étrange sur la façon dont le gouvernement britannique entendait jusque-là maintenir, et même étendre au delà des limites de Hong-Kong, la franchise de droits qui a fait en partie la fortune de ce grand port. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que cette demande du Tsong-li-Yamen fut suggérée par le Directeur des douanes, un Anglais, Sir Robert Hart, dont l'intégrité a fait beaucoup pour le bon renom de l'Angleterre auprès des autorités chinoises.

Notons encore que, dans la demande d'extension qui avait été proposée par le comité de défense colonial en 1894 et qui finit par être adoptée, les Anglais eurent soin de laisser de côté les chenaux conduisant à Canton « comme n'étant pas indispensables à la défense de « Hong-Kong et capables au contraire d'amener des représailles à « l'entrée d'autres ports à traité, *ce qui pourrait porter préjudice aux « intérêts britanniques* [2] ».

Enfin il nous faut remarquer qu'une clause prévoit que « les bâti- « ments de guerre chinois, neutres ou autres, pourront utiliser les « baies de Mirs Bay et Deep Bay, bien que celles-ci aient été cédées « à bail à l'Angleterre [3] ». La situation juridique de ces eaux est, en somme, mal définie et pourra dans l'avenir être une cause de difficultés, en cas de guerre en ces régions. Aussi devons-nous noter avec soin que, dans cette même dépêche (26 mai 1898), où Sir Cl. Mac Donald apprenait à lord Salisbury la nécessité de cette nouvelle clause, il s'empressait d'ajouter, pour répondre d'avance aux objections qu'il prévoyait : « D'ailleurs, si cette concession nous gênait dans la suite,

---

[1] *Blue Book*, n° 140.
[2] *Blue Book*, n° 46.
[3] *Blue Book*, n° 86.

nous pourrions soit l'étendre à tous les belligérants, soit la restreindre[1] ».

L'Angleterre, ayant admis ces différentes prétentions de la Chine, obtint le territoire qu'elle réclamait, par la convention du 9 juin 1898, dont voici la traduction :

« Comme il a été reconnu depuis nombre d'années qu'une extension du « territoire de Hong-Kong est nécessaire pour la défense même et la pro- « tection de la colonie, il a été convenu entre les Gouvernements de « la Grande-Bretagne et de la Chine que les limites du territoire britan- « nique seront reportées, sous la forme d'une cession à bail, jusqu'à com- « prendre le territoire indiqué sur la carte ci-jointe[2]. Les frontières exactes « seront fixées ultérieurement, quand les levés auront été effectués par les « autorités désignées par les deux gouvernements. Le terme de ce bail est « de 99 ans.

« Il est aussi convenu que dans la ville de Kau-lung les autorités chi- « noises qui y ont été placées continueront l'exercice de leur juridiction, « sauf en ce qui sera incompatible avec la nécessité de la défense de « Hong-Kong. Dans le reste du territoire concédé, la Grande-Bretagne « aura seule le droit de juridiction.

« Les autorités chinoises et les Chinois eux-mêmes auront toute liberté « de circuler sur la route de Kau-lung à Hsin-ngan.

« Il est en outre convenu que le débarcadère actuel près de Kau-lung « pourra être utilisé par les bâtiments de guerre et de commerce chinois, « qui pourront aller et venir et s'y arrêter à leur convenance, et par les « autorités chinoises et les Chinois de la ville.

« Si la Chine construit dans l'avenir un chemin de fer jusqu'à la limite « du territoire de Kau-lung, maintenant placé sous le contrôle britannique, « des arrangements interviendront.

« Il est, en outre, entendu qu'il n'y aura ni expropriation, ni expulsion « des habitants du district compris dans l'extension, et que, si leur terrain « est nécessaire pour des bâtiments publics, des fortifications, ou autres « besoins de l'autorité, il sera acheté à un prix convenable.

« En cas d'extradition de criminels, celle-ci aura lieu d'après les traités « existant entre la Grande-Bretagne et la Chine et d'après les règlements « de Hong-Kong.

« Le territoire cédé à bail à la Grande-Bretagne, ainsi qu'il est indiqué « sur la carte ci-jointe, comprend les eaux de Mirs Bay et Deep Bay, mais « il est convenu que les bâtiments de guerre chinois, neutres ou autres, « auront le droit de s'en servir comme auparavant.

« Cette convention entrera en vigueur le 1er juillet 1898.

Jean DE LA PEYRE.

---

[1] *Blue Book*, n° 140.
[2] C'est la carte publiée dans ce numéro.

ÉTUDES SUR LES COLONIES ALLEMANDES

II. — CAMEROUN

La colonie de Cameroun tire son nom de l'estuaire de Cameroun (ainsi appelé du mot portugais *camarão*, crabe, à cause des millions de crustacés trouvés en cet endroit par les premiers navigateurs qui y abordèrent), situé en face de l'île de Fernando-Po, par 4° de latitude N. Elle s'étend entre le protectorat anglais de la côte du Niger et les établissements français du Congo et de l'Oubangui. Telle que l'ont délimitée les derniers traités, la zone d'influence allemande pénètre dans le continent africain, tantôt assez large, tantôt rétrécie (environ 100 kilomètres seulement d'épaisseur au sud du 10°), jusqu'à la rive méridionale du lac Tchad. Cette zone (qui est loin d'être, actuellement, dans son ensemble une colonie allemande) couvre une superficie de 493600 kq., supérieure à celle de la France. En réalité elle comprend trois régions distinctes : 1° une région *guinéenne*, tournée vers la côte, et à laquelle on donne plus spécialement le nom de Cameroun (en allemand Kamerun); 2° l'Adamaoua, ou bassin supérieur de la Bénoué, dépendance naturelle de la région du Niger; 3° au nord des portions du Belda et du Bornou, orientées vers la cuvette du Tchad. Au point de vue géographique, comme au point de vue politique ou économique, ces trois régions sont très différentes entre elles.

La région de Cameroun. — La côte allemande s'étend sur une longueur de 320 kilomètres entre les deux estuaires du Rio del Rey (à l'est de la ville anglaise de Vieux-Calabar) et du Rio Campo (en face de la station française de Campo), tout au fond du golfe de Guinée, qui entre ici très avant dans la masse du continent africain. Aussi la colonie allemande ouvre-t-elle une partie de ses côtes vers le S.-O., une autre vers l'ouest. — A l'exception de la haute corniche formée par l'important massif volcanique auquel on donne le nom de mont Cameroun, cette côte est uniformément plate. Elle n'est découpée que par des estuaires dont les deux plus septentrionaux, le Rio del Rey et le Cameroun, sont richement articulés. Le Cameroun surtout, véritable golfe protégé en partie par une flèche de sable, projette vers l'intérieur cinq estuaires secondaires; il s'ouvre par un chenal de 8 kilomètres de large, dont les profondeurs (6 à 17 m.) permettent l'accès des navires de guerre; au point de vue commercial, c'est une porte de pénétration dans l'Afrique centrale. Au sud, la côte est pauvre en ports; les embouchures de la Sanaga, du Njong, du Lokundjé, du Cribi, du Lobé, du Campo, sont loin d'avoir le même

développement; une barre, analogue à celle de la Basse-Guinée, contrarie la navigation, et les récifs sont assez nombreux.

La zone côtière, sillonnée par un réseau de bras et de canaux qui font communiquer entre eux les divers estuaires, est un vaste marécage, couvert d'un labyrinthe de palétuviers, infesté par la fièvre. Ce marécage, bordé de forêts inondées, remonte assez loin le long des fleuves, atteignant au nord une épaisseur de 75 kilomètres, restreint au sud, où la côte s'élève de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, à une vingtaine de kilomètres seulement.

Dès que le sol se relève, on entre immédiatement dans la forêt vierge, pour n'en sortir qu'à 150 ou 300 kilomètres de là, au pied du rebord du plateau africain. C'est la forêt tropicale, avec ses fourrés impénétrables où règne une demi-obscurité semblable à la nuit, où l'on ne s'ouvre un chemin qu'à coups de hache, avec ses baobabs, ses cotonniers géants, ses manguiers, ses caféiers sauvages, ses kolatiers, ses lianes à caoutchouc. L'air y est perpétuellement humide et la température constante. Çà et là, quelques clairières cultivées; l'ensemble est naturellement à peine peuplé, certaines régions (au sud) sont tout à fait désertes.

Subitement on sort de la forêt obscure pour déboucher dans la savane aux espaces illimités, aux graminées à hauteur d'homme, semée de mimosées et de palmiers, avec des forêts le long des fleuves, pays de Yaundé, de Wuté, de Bali, à population plus dense, où apparaissent l'agriculture, le commerce, un bien-être relatif.

Sur la côte, le climat appartient au type tropical. La moyenne annuelle y est de 25°5; elle monte en février à 27,3, descend en juillet à 24,4 (on a observé les maxima et les minima de 32° et 20°). Malgré l'influence salutaire de la brise, c'est une des régions les plus malsaines de l'Afrique et du monde. Les pluies atteignent jusqu'à 9 mètres par an (un des chiffres les plus élevés après les 12 mètres de l'Assam) à Bibundi; elles sont encore de plus de 4 mètres à Cameroun, et même de $2^{m}75$ à Baliburg et de $1^{m}53$ à Yaunde-Station, c'est-à-dire à plus de 200 kilomètres de la mer. Cependant, dans la savane, la température moyenne n'est plus que de 23°5 à Lolodorf, de 22°5 à Yaunde, de 18° à Baliburg; et, la nuit, le thermomètre descend parfois à + 7 ou + 6°. D'une façon générale, l'Européen ne peut vivre au Cameroun plus de trois années sans retour au pays natal. Peut-être corrigera-t-on ces conditions déplorables en recourant aux cures d'altitude; le gouvernement allemand a créé un sanatorium sur les pentes du mont Cameroun, à 900 mètres d'altitude, à Buea, où la moyenne annuelle n'est que de 18°.

Les relations entre les trois zones : marais, forêt, savane, sont assez malaisées. Les fleuves, très nombreux, forment tous des rapides en traversant les échelons gneiso-granitiques qui bordent le plateau

africain. Aussi la navigation s'arrête-t-elle à 75 kilomètres en amont sur le Mungo, principal tributaire du Cameroun, à 46 sur la Sanaga, aux chutes d'Ediä, à 20 kilomètres sur le Campo.

La population, sur la forêt et dans la zone côtière, est formée presque exclusivement par la race bantou, c'est-à-dire par la race nègre pure, celle qui peuple presque tout l'intérieur de l'Afrique. Ces nègres pratiquent le morcellement politique en petits villages à roitelets. Quelques roitelets, riches en femmes et en esclaves, à la fois chefs et marchands, réussissent à établir leur suprématie sur plusieurs villages. L'esclavage, très répandu, est assez doux, l'esclave étant considéré comme une machine à travail, qu'il faut ménager. Dans le voisinage de l'estuaire de Cameroun s'est établi, depuis deux siècles, un groupe de 20 à 25 000 nègres Douallas, très supérieurs aux autres Bantous, pratiquant l'élevage des bestiaux et le commerce de l'huile. Dans la savane, l'élément bantou commence à être mêlé d'éléments berbères et arabes, et modifié par l'influence de l'Islam.

Avant l'établissement des Allemands, le commerce se composait presque exclusivement de la vente, aux maisons européennes établies sur la côte, de deux produits : l'huile de palme et l'ivoire. On donnait le nom de *pays de l'huile* à la région du Cameroun et de la Sanaga, de *pays de l'ivoire* à la région du sud. Les indigènes, réalisant de gros bénéfices comme intermédiaires entre les factoreries et les lieux de production, avaient abandonné tout travail pour se livrer au courtage. Au lieu d'organiser des caravanes directes qui auraient traversé toute l'épaisseur de la forêt et de la savane, ils multipliaient les intermédiaires et s'opposaient, au besoin par la force, à ce qu'une même caravane pût traverser les trois ou quatre ceintures successives de courtage établies entre la côte et les points d'aboutissement des caravanes haoussas. Ils étaient ainsi les seuls maîtres du négoce, des transports et des prix sur une zone large de 250 kilomètres, entre les ports du golfe et ce qu'on peut appeler les ports intérieurs du Soudan.

Adamaoua. — La région très peu connue encore qui prolonge vers le nord la colonie allemande est un pays de plateaux et de montagnes, arrosé et cultivé, avec de grandes prairies d'élevage et, vers le Tchad, des steppes parcourues par des troupeaux d'éléphants et de girafes. C'est le Soudan. La population y a été islamisée par les Peulhs et les Haoussas[1]. L'Islam y substitue aux organisations rudimentaires du pays bantou de véritables États, politiquement et militairement constitués. Les conquérants peulhs ont soumis les petits royaumes nègres et ont créé des sultanats; ces sultanats sont plus ou moins

[1] Constantin Meyer. *Die Staatenbildung der Westsudan*, dans les *Ergänzungsh. der Mittheil.* n° 121.

directement placés sous la suzeraineté de l'émir de Yola, tributaire lui-même de l'empereur peulh du Sokoto. Au lieu des villages de la côte, nous rencontrons de vraies villes, ceintes de fossés et de murs en pisé, derrière lesquels s'étendent des terrains de culture pour le

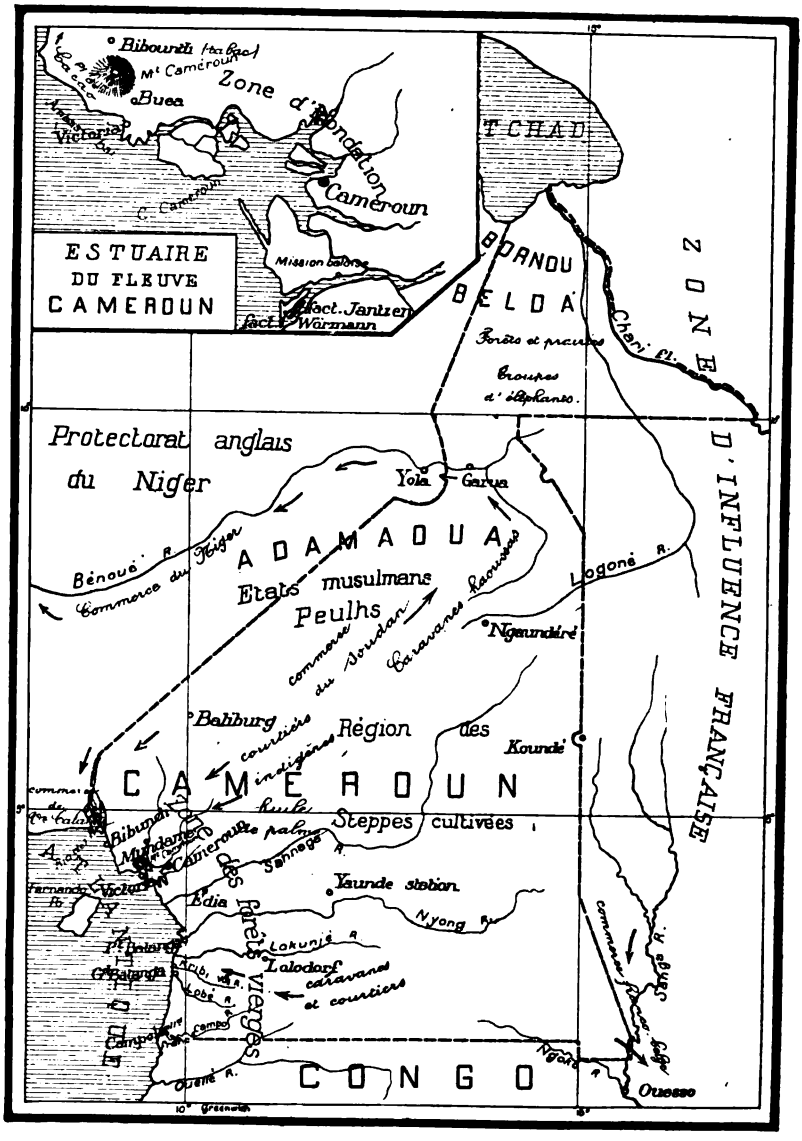

cas de siège. L'une d'elles, Ngaumdéré, a près de 30 000 âmes. Ces villes sont des centres industriels (coton, tanneries, teintureries d'indigo, poteries) et surtout des marchés d'esclaves et de denrées

(particulièrement pour l'ivoire et le sel) : ce sont les points de croisement des routes suivies par les caravanes haoussas qui sillonnent le pays entre les bassins côtiers du Cameroun, le Congo, la Benoué, le Chari et le Tchad.

Prise de possession. — L'existence de quelques factoreries hambourgeoises, inquiétées dès 1882 par des menées anglaises, motiva une escale de Nachtigal, qui venait de Togo, et qui eut la chance de signer des traités avec les petits roitelets de la côte, deux jours avant l'arrivée de l'agent de la compagnie du Niger (14 juillet 1884). Cependant les Anglais conservèrent d'abord le district de Victoria (au nord de l'estuaire du Cameroun), et, aidés par un aventurier polonais, ils firent chasser le principal des roitelets protégés par l'Allemagne, Bismarck Bell. L'arrivée de deux navires de guerre n'empêcha pas un otage allemand d'être tué, un agent de la compagnie hambourgeoise de navigation Wörmann. De premières négociations fixèrent, sur la côte, les limites avec la France et avec l'Angleterre, qui échangea Victoria contre la station de Mahin sur le Bas-Niger.

La domination allemande était alors purement circonscrite à la région insalubre de la côte, complètement séparée du hinterland par les ceintures des courtiers indigènes. Il fallut d'abord briser cette barrière par la force, au moyen d'expéditions coûteuses et pénibles, à travers la forêt, au milieu de populations ennemies. Après plusieurs échecs, la brèche fut enfin ouverte en 1888-89 et le poste de Yaunde-Station fut installé dans la savane, au delà de la zone du courtage. Zintgraff atteignit même Yola sur la Bénoué, et créa au nord du mont Cameroun le poste de Baliburg, depuis abandonné.

Les débuts de cette pénétration dans le hinterland ne furent pas heureux. Les excès commis par le chancelier Leist, gouverneur intérimaire [1], amenèrent une révolte des troupes de police dahoméennes, que l'on dut remplacer par une milice soudanaise. Pendant ce temps, les missions françaises (Monteil, Mizon, Maistre) traçaient entre le Niger, le Tchad et le Congo un réseau dont les mailles ténues allaient fermer l'hinterland du Cameroun. Le *Kamerun-Komitee* eut beau réunir 60.000 marks en quelques jours, la compagnie anglaise eut beau laisser à l'expédition von Ucchtritz libre passage sur le Niger et la Bénoué, celle-ci ne dépassa pas Marrua et ne put arriver à la grande cuvette soudanienne. En bonne justice, la colonie du Cameroun n'aurait donc pas dû être prolongée, au détriment de la France, jusqu'au Tchad, que n'avait touché aucun voyageur allemand depuis les temps héroïques de Barth et de Rohlfs. Mais, « menacés à la fois, Anglais et Allemands s'entendirent : par le traité du 15 novembre 1893, ils prolongèrent jusqu'au lac Tchad la ligne

[1] A la suite d'un conflit avec Zintgraff, le second gouverneur avait été révoqué.

de démarcation du Cameroun allemand et des territoires réservés à la compagnie du Niger. C'était nous exclure des contrées revendiquées par Mizon. Heureusement, le traité franco-allemand, négocié à Berlin par M. Haussmann et le commandant Monteil, limita du côté de l'Est les prétentions allemandes [1]. » Les limites est et sud furent définitivement fixées le 24 décembre 1895.

A l'ouest, partant du Rio del Rey, la frontière marche presque en ligne droite jusqu'au voisinage de la Bénoué; elle décrit alors une courbe dont Yola est le centre, de façon à laisser cette ville à l'Angleterre, puis elle atteint le Tchad dans sa partie la plus méridionale. La zone d'influence allemande est ensuite séparée de la zone française par le cours du Chari, puis par le dixième parallèle, laissant à l'Allemagne une communication ouverte entre l'Adamaoua et le Bornou, ensuite elle gagne le 15° Est de Greenwich, qu'elle suit jusqu'un peu en amont du confluent entre le Ngoko et la Sanga (ce confluent est tout entier en terre française). Puis, du Ngoko, une ligne droite est tirée jusqu'au cours inférieur du Campo, dont la dernière boucle vers le sud est toute française, mais dont les embouchures ont une rive allemande.

Valeur économique et utilisation du pays. — Avant l'occupation, on l'a vu, les deux seuls articles d'exportation du Cameroun étaient l'huile de palme et l'ivoire. Encore aujourd'hui, les produits de l'*elæis guineensis*, là comme au Togo, sont restés la base de l'économie coloniale. En 1895, l'exportation des noix a donné 1.120.000 et celle de l'huile 1.040.000 marks, soit ensemble 2.160.000 sur une exportation totale de 4.100.000. L'ivoire, au contraire (qui s'exporte par Batanga), n'a pas fourni beaucoup plus d'un demi-million.

Mais d'autres produits sont venus se joindre à ceux-là. Des factoreries suédoises (*Afrikanska Handelsaktiebolag*) avaient essayé la culture du caoutchouc sur les pentes du mont Cameroun. Ces factoreries ont été reprises par une société de Hambourg (*Deutsche Westafrikanische Handelsgesellschaft*); la production annuelle dépasse 1 million de marks.

De plus en plus, le Cameroun tend à devenir une colonie de plantations. La station botanique de Victoria [2] a fait des essais en grand de cacao (6.300 pieds), de café (10.500), de tabac, qui ont fort bien réussi, particulièrement pour le cacao. Le cacaoyer paraît avoir trouvé une terre d'élection sur les pentes du mont Cameroun. Le sol, composé de détritus volcaniques, y est d'une remarquable fertilité, et on n'a pas à y craindre, comme à Togo, de longues et redoutables

[1] *Revue de Paris*, 1898, t. II, p. 892 : *les Affaires du Niger*.

[2] Qui est citée comme un modèle du genre, copié par toutes les colonies allemandes.

sécheresses. On rit beaucoup, en 1889, de la première récolte de cacao fournie par la colonie : 125 kilos, valant 360 marks. Mais, depuis dix ans, un tel essor a été donné aux plantations que l'on compte déjà 365.000 cacaoyers sur la montagne et que, dès 1895, l'exportation atteignait la somme de 127.080 marks, et 159.000 l'année suivante. Il y a donc là une culture d'avenir, d'autant plus que les conditions se rencontrent presque aussi favorables à Mundamé, dans l'intérieur : il suffira d'un chemin de fer de 90 kilomètres pour amener, sans trop augmenter le prix de revient, la précieuse amande jusqu'au port d'embarquement. Le café ne donne encore que quelques quintaux.

La grosse question, pour ces plantations, est la question des travailleurs. Déshabituée de tout labeur par la coutume du commerce d'échange, la population de la côte est paresseuse, impudente, menteuse; elle commence à fréquenter les écoles allemandes, mais c'est pour apprendre à mieux tromper l'Européen. On a donc dû engager des travailleurs de la savane et des montagnes, des Yaundés et des Balis, et même faire venir des Krous du delta nigérien; mais ces derniers coûtent fort cher. La culture du tabac a particulièrement souffert de cette situation, car elle exige des travailleurs instruits, en même temps qu'un outillage onéreux de sécheries. Aussi le Cameroun ne peut-il lutter contre les colonies qui produisent le tabac de longue date (3.500 kilos seulement, valant 18.100 marks) [1]. Les autres produits importants sont l'ébène, l'acajou, le raphia et, en petites quantités, la kola, le copal et le copra.

En dehors du jardin d'essai de Victoria, les principaux facteurs de cette transformation économique du Cameroun ont été les grandes compagnies de plantations. La *Kamerun Land und Plantagengesellschaft*, fondée en 1885, a fait venir 200 travailleurs noirs dans les environs de la Baie du navire de guerre (*Kriegsschiffbucht*); elle a planté, à elle seule, les 2/3 des cacaoyers et presque tous les caféiers. La *Tabaksbau Gesellschaft* (établissements Jantzen et Thormälhen à Bibundi) qui, avec 240 noirs, avait planté des cacaoyers et des pieds de tabac havane, vient de se transformer en une grande société au capital de 1.200.000 marks, *Westafrikanische Pflanzunsgesellschaft « Bibundi »*, Une autre vient de s'installer à Victoria, qui engage des travailleurs bails. A côté de sociétés secondaires, il convient de citer les missions, qui possèdent presque toujours des plantations : les *Pallotiner* à Cribi (café), la mission bâloise, les missions américaines.

Commerce intérieur et extérieur. — Excellente colonie à plantations, Cameroun est loin d'être une colonie de commerce idéale. Les diverses zones de production, parallèles et non perpendiculaires à la

[1] Le Cameroun importe encore du tabac pour 250.000 marks.

côte, sont d'une pénétration difficile, même maintenant que la brèche est ouverte dans la barrière des courtiers. La construction du chemin de fer de Mundamé pourra, dans le nord, améliorer cette situation. Sur la côte sud, quelques factoreries ont commencé à organiser des caravanes (de huit ou quinze jours de marche) qui vont échanger les denrées européennes contre l'ivoire et le caoutchouc; mais le prix élevé des porteurs rend ces tentatives onéreuses. Le commandant du poste de Yaunde-station a récemment obtenu des Yaundés qu'ils se missent eux-mêmes à organiser des caravanes pour amener en droiture leur caoutchouc jusqu'à Cribi [1]. Là serait peut-être la solution la plus avantageuse. Une autre condition défavorable au commerce est la mauvaise organisation du crédit : les noirs empruntent à terme illimité.

Mais le gros vice de la colonie, c'est qu'une partie seulement du territoire colonial ressort économiquement à Cameroun. Le pays des Balis est dans la sphère d'attraction de Vieux-Calabar. Les marchandises qui remontent l'estuaire du Campo ou celles qui s'embarquent sur le fleuve dans sa partie supérieure sont obligées de traverser la zone où ce fleuve a ses deux rives en terre française, et le plus souvent s'y arrêtent. Cette situation paraît à l'administration allemande assez grave pour l'amener à construire à grands frais une route qui, partant de Batanga (sans doute Grand-Batanga), rejoindrait le Campo, à un point où ce fleuve est exclusivement allemand [2].)

---

[1] Quelques factoreries ont également établi des dépôts de marchandises à Yaundé.

[2] J'emprunte cette information au *Temps* du 25 mai 1899. Pour voir à quel point nous sommes mal renseignés en matière coloniale, même par nos journaux les plus sérieux, il suffit de lire cette note communiquée au *Temps* par son correspondant de Liverpool :

« Je reçois les informations particulières suivantes, datées de Cameroun, 3 avril :

« Les autorités allemandes de Cameroun, préoccupées de s'assurer le mouvement commercial qui s'écoule actuellement dans le Congo français par la rivière Campo, frontière nord du Congo français, construisent à grands frais une route carrossable entre Batanga et Bassa, tête de la rivière.

« Le commerce suivrait alors la route terrestre, de préférence à la route fluviale, celle-ci (*sic*) étant plus courte. Trois cents travailleurs indigènes sont employés à ce travail.

« La rivière Campo descend du mont Koul, vu par Crampel en décembre 1888, et par lequel passe la frontière franco-allemande. Elle s'éloigne vers l'ouest, opposée à la N'Goko qui, par l'est, gagne la Sangha. La Campo suit au sud le 2e parallèle nord, puis le coupe pour décrire une longue boucle au nord de la limite entre le Congo français et le Cameroun, et se confond de nouveau avec elle dans la partie inférieure de son cours.

« Batanga, ou plus exactement Petit-Batanga, est un établissement de la côte au sud du confluent du Criby et du Lobé, par 2° 50' de latitude nord environ. »

Presque toutes ces affirmations sont erronées : 1°, Petit-Batanga est situé au nord des embouchures du Criby et du Lobé, par plus de 3° N. C'est Gross-Batanga qui se trouve dans la situation indiquée par le *Temps* ; 2° si le cours inférieur du Campo se confondait avec la frontière franco-allemande, les Alle-

Mais cette route de terre, qui nécessitera des porteurs ou des charrois, pourra-t-elle être aussi rapide et aussi économique que la voie fluviale ?

Quant à l'hinterland, il échappe absolument à l'Allemagne. L'activité (politique, missionnaire, commerciale) de l'Allemagne est limitée à la côte. Sur 3 millions à 3 millions 1/2 d'hommes que renferme la zone allemande, un demi-million tout au plus reconnaissent en fait le protectorat impérial. Il n'existe de postes militaires, en dehors de Kamerun et de Buëa, qu'à Ediä et Mpim sur la Sanaga, à Lolodorf et Yaunde-station [1]. L'arrière-pays est tout entier dans le domaine commercial des Haoussas, c'est-à-dire (par la Bénoué) de la Compagnie du Niger. Autrefois, le *Hulk*, ou le vaisseau-bazar de la *Royal Niger C°* était ancré à Garrua, qui se trouvait au point de croisement des routes à caravanes du Congo au Tchad. Mais, en cédant Garrua aux Allemands, les Anglais prirent soin de descendre leur *Hulk* jusqu'à Yola [2], qu'ils se sont jalousement réservé, et par où s'écoule tout le commerce de l'Adamaoua (caoutchouc et ivoire). Au nord, c'est vers le Tchad que s'orientent les routes commerciales, et cette région (Belda et Bornou), peuplée en partie d'Arabes et de Kanouris, est plutôt, malgré la distance, dans la sphère d'attraction de la Méditerranée (caravanes tripolitaines) que dans celle de la côte de Guinée. Or l'Allemagne, ne possédant qu'une des rives du Chari, ne s'ouvrant sur le Tchad que par une étroite bande marécageuse, ne saurait, même dans l'avenir, enlever le commerce de la cuvette tchadienne aux deux grandes puissances africaines, la France et l'Angleterre. Au sud-est, le trafic du Ngoko et de la Sanga est absorbé en totalité par le commerce franco-belge du bassin du Congo.

De puissants efforts — et sur lesquels il est bon d'attirer l'attention de la France — sont faits à cette heure pour améliorer la situation commerciale de l'Hinterland cameronien. Une société germano-belge (*Kamerun-Hinterlandgesellschaft*), créée à Berlin, a obtenu dans le bassin de la Haute-Sanga [3] une concession de 8 millions d'hectares, avec droit d'administrer le pays pendant trois ans. Les lieu-

---

mands n'auraient que faire de construire une route pour nous faire concurrence, ils n'auraient qu'à débarquer les marchandises sur la rive droite; la réalité est qu'un peu en amont (à une cinquantaine de kilomètres des deux postes rivaux de Campo) la rivière coule *tout entière*, rive droite et rive gauche, sur territoire français, et cela sur près de 80 kilomètres. Bassa ne figurant pas sur l'atlas de Langhans, je ne puis donner le tracé de la route en construction.

[1] On réclame la création d'un poste sur le Ngoko.

[2] Et nous savons du reste ce que la puissante compagnie entendait par liberté de navigation.

[3] Et non pas, comme on l'a dit quelque part de la Haute-Sanga, laquelle est en terre française.

tenants Carnap et von Stetten, avec 190 soldats, vont préparer le terrain, mais ils sont obligés de s'y rendre par le Congo et la Sanga. Actuellement, on annonce que le capitaine Kampf vient de s'emparer du pays des Wuté [1], le boulevard méridional de l'Islam, Etat esclavagiste qui barrait la route au commerce. On espère que l'expédition pourra proclamer le protectorat *effectif* de l'Allemagne sur la par' de l'Adamaoua que lui ont dévolue les traités de 1893 et de 1895, et atteindre le Tchad.

Le commerce maritime se fait presque exclusivement par le port de Kamerun, où se trouve la résidence du représentant impérial (*Gouverneur für Guinea-küste*), et aussi par ceux de Victoria, de Kribi, de Rio-del-Rey. Il est principalement entre les mains de la *Wörmann Linie* de Hambourg (24 jours de route) et de deux compagnies anglaises, *African steamship C°*, et *British and African steam navigation C°;* chacune des trois compagnies a un service mensuel. En 1895, les ports du Cameroun ont reçu 81 vaisseaux, chargés de 93.000 tonnes; la part du commerce allemand n'était encore que de 28 vaisseaux et 31.400 t. Donc l'Allemagne ne faisait pas encore un tiers de ce trafic : le reste est surtout la part de l'Angleterre. Un vapeur de l'État relie entre eux les divers points de la côte. Le commerce, comme les plantations, est entre les mains de quelques grandes sociétés, qui réunissent parfois les deux genres d'activité, comme la *Kamerun kakao gesellschaft* de Hambourg.

L'exportation, qui oscillait autour de 4 millions de marks dans ces dernières années (baisse en 96-97), est montée dans le dernier exercice (1897-98) à 5.895.000 m. [2]. La situation est donc prospère. On évalue à 15 (8 allemandes et 7 anglaises) le nombre des sociétés commerciales ou coloniales établies dans le pays, à 5 millions de francs le capital engagé dans les dix principales plantations.

L'importation, à la fois composée de denrées nécessaires à la population européenne, civile et militaire, et d'objets vendus aux indigènes, est légèrement supérieure à l'exportation : 5.660.000 contre 4.100.000 en 1895. Elle se compose surtout des articles suivants : *textiles* (vêtements tout faits et étoffes européennes), livrés surtout par l'Angleterre [3]; jusqu'à présent l'industrie allemande n'a

---

[1] C'est du moins ainsi que je crois devoir interpréter une note donnée, par le *Temps* du 25 mai d'après le *Daily Mail :* « Le capitaine Kampf, qui fait actuellement une expédition dans le Hinterland de la colonie allemande de Cameroun, s'est emparé de Wate (*sic*) ».

[2] *Questions Diplom.* 15 janv. 1899, p. 123. *Deutsches Handelsarchiv*, 1898, p. 111. *Moniteur officiel du commerce*, 5 mai 1898. Cet excellent recueil contient peu de renseignements sur les colonies allemandes, où nous avons peu ou points d'agents consulaires. Ce sera notre excuse pour avoir donné, dans ces études, un tel développement aux renseignements économiques.

[3] Cotonnades.

pu livrer les sortes demandées par les indigènes, mais il est probable que les usines saxonnes, avec leur habileté à se plier aux exigences de la clientèle, ne tarderont pas à s'emparer de ce marché, qui représente dès à présent 1 million et demi de marks par an. *Spiritueux*, ici comme ailleurs l'un des gros articles introduits en Afrique par les nations dites civilisées [1] : rhum, genièvre, liqueurs de fabrication allemande, plus quelques vins et cognacs importés de France, mais ces derniers à l'usage de la population européenne [2]. *Armes à feu et munitions* : les marques allemandes et belges, mauvaises et bon marché, l'emportent sur les marques anglaises et françaises. Parmi les denrées alimentaires, il faut signaler le sel, qui vient d'Allemagne, et le riz, réclamé par les travailleurs *krovs;* la verroterie vient de France, de Venise ou de Bohême ; les pipes, très demandées, sont françaises (marque *self-cleaner*). On voit donc que notre commerce avec le Cameroun pourrait prendre une certaine importance (nous pourrions y importer des lampes à pétrole, de la bimbeloterie, des articles métalliques) et justifierait peut-être l'établissement d'un agent consulaire. Les autres articles sont la musique et l'horlogerie, les pétroles, les chaussures, ombrelles et chapeaux, les allumettes.

La population blanche est peu nombreuse, comme il est naturel dans un pays dont l'insalubrité l'emporte sur celle du Togo. Elle ne dépasse guère 250 personnes, sur lesquelles il convient de dire que la grande majorité (181) est allemande; il n'y a que 31 Anglais, 19 Américains (missionnaires) et 13 Suédois-Norvégiens (ce sont eux qui ont commencé à récolter le caoutchouc). Il est juste aussi de constater que, réunis, les fonctionnaires, missionnaires et religieuses enseignantes ne dépassent pas 83 personnes. Il reste donc un effectif très satisfaisant pour la population coloniale proprement dite, formée surtout de commerçants (41), de contremaîtres (22 mécaniciens et charpentiers), de planteurs (c'est-à-dire de directeurs de plantations sur lesquelles le travail est fait par des noirs, Yaundés, Balis ou Crowmen, 21).

Ces chiffres, joints à ceux que nous avons cités plus haut, donnent l'idée d'une colonie vivace. Le Cameroun ne peut évidemment détourner vers lui la plus minime partie du flot de l'émigration allemande [3], et il en sera sans doute encore de même quand l'intérieur

---

[1] En dehors des spiritueux (1 million de marks), on importe une quantité égale de denrées alimentaires, céréales et autres. Voy. la note suivante.

[2] De même cette dernière importe une grande quantité de conserves, à cause de la cherté de la viande. Nos maisons de Bordeaux pourraient trouver là un débouché pour leurs produits, à condition d'expédier des boîtes avec étiquettes en allemand, comme le fait avec succès l'une d'elles en Allemagne même.

[3] On y compte seulement 9 femmes mariées (sur 253 blancs!) et 3 enfants. N'oublions pas que la côte s'étend entre 2° et 4° et demi seulement de l'équateur.

sera réellement annexé. Mais, comme colonie de plantations, il a un très bel avenir; il est appelé à devenir rapidement un des grands centres de production du cacao, et il produit l'une des meilleures qualités du monde. Il peut s'acquérir par là un véritable monopole, auquel il joindra, comme produits annexes, le café, les huiles, le caoutchouc et, pendant quelques années encore, l'ivoire. C'est assurément, à l'heure actuelle, la plus importante des possessions allemandes.

Mais, si la prospérité de la zone côtière ne saurait faire doute, il semble bien que l'hinterland de la colonie ne soit pour elle qu'un poids mort, sans relations faciles avec la côte [1], sans débouché réel, sans liaison possible avec les autres colonies allemandes, il est orienté vers le Congo, vers le Niger, vers le Tchad et les routes du Sahara, nulle part vers le Cameroun. L'Allemagne, en se faisant donner les frontières bizarrement contournées de 93 et de 95, a obtenu une pure satisfaction d'amour-propre : elle a, elle aussi, une fenêtre sur le grand lac. Mais la possession de cette longue et étroite bande de terrain, qui la mène à plus de 1 000 kilomètres de la côte, ne lui confère aucun réel accroissement de puissance ou de richesse. Encore ne faut-il pas oublier que ce vaste territoire ne lui appartient que sur la carte; il est habité par des États musulmans et esclavagistes, fortement constitués et bien fermés, et dont la valeur militaire n'est pas négligeable. Quand les congrès découpent sur la carte d'Afrique des millions de kilomètres carrés et les adjugent à une nation, leurs cadeaux rappellent un peu celui que fit à Hugues de Cotentin le vieil empereur Charlemagne :

« Hugues, dit-il, je suis aise de vous apprendre
Que Narbonne est à vous ; vous n'avez qu'à la prendre ».

H. Hauser,
Professeur à l'Université de Clermont.

---

[1] Nous avons vu que même les expéditions allemandes sont obligées de l'atteindre par le Niger-Bénoué (Passarge et von Ulchtritz) ou par le Congo-Sanga (Carnap-Stetten).

LES TROUBLES DE CORÉE

Tokyo, 25 juin 1899.

Le malheureux Empire du Matin Calme est de nouveau en proie à l'anarchie la plus absolue. Il y a quelques jours le télégraphe nous apportait la nouvelle de troubles sérieux qui ont eu lieu dans les provinces de *Chollado* et de *Chang-Chongdo*. C'est de Séoul même que nous arrive maintenant l'annonce d'autres désordres plus graves encore. Les révoltes de l'intérieur, en effet, n'avaient pas en somme de caractère politique : leurs auteurs n'étaient pour la plupart que des paysans exaspérés réclamant contre les exactions des fonctionnaires. Les troubles qui bouleversent la capitale coréenne sont, eux, d'une tout autre nature.

Depuis plus d'une semaine, il ne se passait pas une nuit que des bombes de dynamite ne fussent déposées à l'intérieur du palais impérial ou dans les résidences des ministres d'État. La police impuissante ne parvenait pas à mettre la main sur les coupables, lorsqu'un bienheureux hasard est venu la guider dans ses investigations.

Deux des chimistes amateurs, en effet, n'ayant pas pris toutes leurs précautions dans la fabrication des dangereux engins, une des bombes éclata avec un fracas épouvantable réduisant les opérateurs en bouillie.

Du même coup, l'autorité était mise ainsi brutalement en face des coupables. Or, — et c'est là surtout ce qui fait la gravité de ces événements, — la maison qui servait tout à la fois de laboratoire et de quartier général aux conspirateurs, est la demeure du fameux Pak Yong-ho, un des chefs du parti réformiste en Corée. Pak Yong-ho, qui a fui la Corée, habite depuis plusieurs années au Japon où il a trouvé un asile commode hors des atteintes de la justice de son pays. Sa maison était louée à des Japonais, et, précisément, parmi les individus arrêtés se trouvent plusieurs sujets du Mikado. Vous savez au surplus que le prétendu parti réformiste de Séoul a toujours trouvé auprès des Japonais les plus chaudes sympathies.

Comme bien on le pense, l'annonce de ces événements a causé au Japon une vive émotion. La plupart des journaux de Tokyo s'efforcent de dissimuler la gravité de ces attentats en en donnant pour cause une raison toute locale. D'après eux, en effet, ce serait absolument à tort qu'on prétendait mêler des Japonais à ces événements qui ne regardent en aucune façon les intérêts étrangers. Ce que les dynamiteurs de Séoul ont voulu, disent nos confrères, c'est empêcher le gouvernement de remettre en vigueur la terrible loi de *Renza-ho* qu'on avait laissé tomber en désuétude depuis plusieurs années, et

que le cabinet coréen a récemment émis la prétention d'appliquer encore. — C'est, en effet, un principe de jurisprudence admis en Corée comme en Chine; que dans les crimes graves tous les parents mâles du coupable sont considérés comme coupables, eux aussi.

Ainsi, pour la faute d'un homme, sa famille entière est punie, et, en cas de trahison, par exemple, « tous les parents mâles du premier degré âgés de 16 ans au moins, à savoir : le père, le grand-père, les fils, les petits-fils, les oncles paternels et leurs fils, sont tous décapités sans qu'il y ait lieu de tenir compte de l'endroit où ils habitent ni des infirmités dont ils peuvent souffrir. » Il y a mieux! Tout parent mâle, à un degré plus éloigné, est lui aussi puni de mort s'il réside habituellement dans la maison du coupable. On ne fait d'exception que pour les enfants de moins de 16 ans, et encore ces malheureux n'échappent-ils au bourreau que pour devenir eunuques au palais.

Ce serait afin d'éviter le retour de cette horrible coutume, prétendent nos confrères de Tokyo, qu'il s'est trouvé des fanatiques qui ont lancé des bombes.

Cette version est impossible à admettre devant l'attitude énergique qu'a cru devoir adopter le gouvernement de Tokyo. Il faut chercher ailleurs l'explication de ces graves attentats. La vérité, c'est que le parti réformiste de Séoul, poussé par quelques Japonais résidant là-bas, voyant que son projet de réorganisation du pays a décidément fort peu de chances d'aboutir, s'est décidé à terroriser le gouvernement pour essayer de le faire agir.

Tel semble bien être au surplus le sens qu'a donné le cabinet de Tokyo à ces événements. Il est évident, en effet, que s'il s'agissait simplement d'une opposition à la mise en vigueur de la loi de *Renza-ho*, le gouvernement japonais n'aurait pas eu à s'en occuper. Il en est tout autrement, au contraire, s'il se trouve en présence d'excès commis par quelques-uns de ses nationaux, excès qui peuvent amener de sérieuses complications internationales. Or, qu'a-t-on fait à Tokyo?

Aussitôt les nouvelles reçues, le cabinet a été réuni d'urgence en conseil extraordinaire, et deux mesures spéciales ont été prises qui ne sauraient laisser subsister aucun doute sur la gravité des récents désordres.

Une première ordonnance impériale a été immédiatement prise, autorisant le ministre du Japon à Séoul à faire expulser sans délai tous ses nationaux connus comme perturbateurs.

Enfin, le gouvernement a résolu aussi de remettre en vigueur les *Toko Jorei*, ou anciennes restrictions imposées aux Japonais désirant aller en Corée. Le principe de ces restrictions est, en somme, qu'à l'exception des fonctionnaires et autres représentants du pouvoir,

nul sujet du Mikado ne peut se rendre en Corée sans une permission spéciale des autorités.

Ce sont là assurément de très sages mesures. Il faut avouer, d'ailleurs, que le Japon n'est pas heureux dans ses relations avec la Corée. En effet, c'est juste au moment où, grâce à l'attitude prudente prise par son gouvernement depuis deux ou trois ans, on commençait à oublier la détestable part prise par quelques Japonais dans l'assassinat de la reine de Corée, que ces attentats nouveaux viennent encore compromettre les bons rapports entre les deux pays. Lorsque, en 1895, le gouvernement japonais décida, pour la première fois, d'adopter les mesures restrictives des *Toko Joreï*, la Chambre attaqua violemment cette façon d'agir, qu'elle traita de despotique. Les récents événements viennent d'en confirmer une fois de plus la nécessité.

Si le cabinet japonais semble avoir compris son devoir, on doit constater malheureusement qu'il est loin d'en être de même de l'opinion. La plupart des journaux ne se bornent pas seulement, comme je l'ai dit déjà, à essayer de donner le change sur la véritable signification de ces événements, ils critiquent vivement aussi la politique du ministre des affaires étrangères. C'est un exemple de plus de cet antagonisme très marqué qui, au Japon bien plus qu'ailleurs encore, existe presque toujours entre la nation et le gouvernement. Instruits par les expériences passées, qui n'ont pas toujours été agréables, les hommes d'État japonais ont pris depuis quelques années des traditions de prudence et de modération que le peuple, lui, n'a pas l'air de priser encore à leur juste valeur. Une chose cependant est rassurante pour la paix du monde, c'est que, jusqu'à présent et pour longtemps encore sans doute, la nation japonaise n'a pas le moyen d'imposer ses vues à ceux qui la gouvernent.

Il ne faudrait pas s'imaginer d'ailleurs que, dans toute la presse japonaise, il ne soit pas possible de trouver des journaux émettant sur cette situation délicate des vues raisonnables. Voici, par exemple, la conclusion d'un article récent du *Kokoumin thimboun*, qui contraste d'une façon très heureuse avec les élucubrations des chauvins :

« Nous ne comprenons aucunement l'attitude agressive de nombre de nos confrères à l'encontre des mesures prises par le gouvernement. Certes, nous sommes parfaitement d'avis que la Corée fait partie de la sphère naturelle d'influence du Japon, et qu'il est nécessaire d'abattre tous les obstacles qui nuiraient à nos intérêts et à nos droits. Mais, s'il est légitime de ne point laisser mettre en danger notre position dans la péninsule coréenne, nous estimons, avant tout, qu'il faut agir d'une façon correcte et éviter de froisser d'autres puissances. Tous les peuples, et les Coréens eux-mêmes, ont reconnu que le Japon a, dans ces parages, des intérêts particulièrement importants. Il est donc maladroit de partir en guerre à ce propos.

Il est tout à fait regrettable aussi que quelques-uns de nos compatriotes risquent si souvent de nous créer de graves embarras en s'ingérant sans droit dans les affaires intérieures de la Corée. Si donc, comme cela semble certain maintenant, des Japonais sont compromis dans les récents attentats, nous ne pouvons qu'approuver le gouvernement d'avoir pris ses précautions pour empêcher le retour de ces regrettables errements. »

Au milieu de tout cela, il faut surtout plaindre la Corée. *Pays du Matin calme et de l'Après-Midi tranquille*, quelle cruelle ironie dans le nom de ce malheureux empire si peu gouverné! Son souverain, l'empereur Li Hsi, pauvre être sans énergie et sans idées, penchant d'un côté ou de l'autre suivant les fluctuations des partis, n'ayant jamais su avoir une volonté et se soumettant aujourd'hui à une faction, le lendemain à une autre, n'aspire cependant qu'à la paix et à la tranquillité, et passe ses jours à maudire la destinée lorsqu'il s'aperçoit que son rêve n'est jamais réalisé.

Durant ce temps, les choses vont de mal en pis dans le pays : le commerce est paralysé, la justice est offerte au plus fort enchérisseur, le brigandage est partout; et rébellions, désordres, révoltes, pillages, incendies se donnent libre cours jusqu'aux portes du palais impérial. A tous les degrés du pouvoir, l'anarchie est à son comble; en un mois, Séoul n'a pas eu moins de cinq gouverneurs!

Je crois intéressant de terminer ces notes rapides par quelques indications peu connues sur les partis politiques; elles permettront de se faire une idée plus nette de la situation. D'une façon générale, on peut dire que les partis politiques coréens se divisent en trois groupes principaux : le *Club de l'Indépendance*, le *Club impérialiste* et la faction *Sosho*. Les premiers veulent réformer le pays complètement; les seconds s'opposent à ces réformes; quant aux troisièmes, ils visent à améliorer seulement l'état économique : l'agriculture et l'industrie.

Le *Club de l'Indépendance*, ayant organisé l'*Union populaire*, fut un moment très puissant. J'ai conté, il y a quelques mois, dans cette *Revue*, ses luttes épiques avec les *Impérialistes*, qui ont fini par l'emporter, grâce au concours de la fameuse *corporation des colporteurs*. Ces *colporteurs* correspondent un peu aux *soshi* du Japon. Ce sont des gaillards à tout faire que les partis emploient comme instruments. Il va sans dire que ce ne sont plus depuis longtemps les vrais marchands ambulants dont la parfaite organisation et la discipline stricte étaient si admirées autrefois des basses classes de la Corée. Les *colporteurs* actuellement sont pour la plupart d'anciens soldats, des agents de police révoqués, d'anciens *Tonghak*, de petits boutiquiers qui ont fait de mauvaises affaires, etc. Tout ce que Séoul compte de vilaines gens, de vagabonds, a été ainsi recruté dans les bouges et incorporé dans la fameuse association avec un salaire de 15 *yang* par jour.

D. RIZIÈRE.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Le voyage de M. Delcassé. — Toute la presse française et étrangère a commenté le voyage de M. Delcassé à Saint-Pétersbourg. Les assertions les plus étranges ont été mises en avant. et de nombreux journaux en France ont voulu voir dans cette démarche de notre ministre des affaires étrangères une conséquence des difficultés présentes de notre politique intérieure. Quelques organes plus sérieux ont cependant remis plus sagement les choses au point.

Le *Temps* déclare que rien n'est plus normal que ce voyage, et il ajoute :

« Il ne se passe guère de mois sans que se rencontrent les ministres des affaires étrangères de différents pays. Ces entrevues ne sont d'ailleurs nullement limitées aux représentants des puissances alliées. Ce n'est pas seulement, par exemple, le comte Goluchowski qui va à Berlin, ni le comte Mouravief qui vient à Paris. Ici, notamment, il n'est pas de ministre des affaires étrangères européen qui ne passe, chaque année, quelques jours parmi nous, et ce ne sont pas seulement, sans doute, les distractions parisiennes qui attirent ces hauts personnages.

« Il est parfaitement naturel que la facilité croissante des communications ait modifié les mœurs des diplomates, comme celles des simples citoyens. La plupart des industriels trouvent plus commode de passer quelques heures en chemin de fer pour traiter une affaire de vive voix, que de s'embarrasser d'une interminable correspondance. Ce procédé est jugé préférable pour les intérêts privés. Il convient que ces rapports directs entre ministres se multiplient de plus en plus. L'expédition des affaires internationales en sera plus prompte, plus cordiale, et les chances du maintien de la paix en seront augmentées. »

De son côté, la *Liberté* écrit :

« Ceux qui ont cru pouvoir dire que M. Delcassé était accouru à Saint-Pétersbourg pour empêcher que les liens de l'alliance franco-russe ne se relâchassent doivent voir aujourd'hui qu'ils étaient très gratuitement de fort mauvais prophètes ; la réception cordiale que lui a faite l'empereur, la décoration particulièrement recherchée qu'il lui a donnée montrent clairement qu'il professe toujours pour notre pays les mêmes sentiments. »

Le Pape et la Conférence de la paix. — La question de l'exclusion du Saint-Siège de la conférence de la paix et des négociations qui ont eu lieu, en vue de l'y faire admettre, vient de provoquer toute une campagne de presse qu'il est intéressant de signaler.

La *Tribuna* a publié comme une *page d'histoire* de prétendues révélations d'un personnage « que, à plus d'un titre, elle avait des raisons de croire exactement informé ».

Ce personnage, d'après la *Tribuna*, expliquait que c'est l'Angleterre qui a sauvé l'Italie d' « un complot bien ourdi », en déclarant qu'elle ne prendrait pas part à la Conférence si l'Italie n'y paraissait pas; car l'Italie était fort en peine, en butte, d'une part, aux intrigues de la France et de la Russie, et, de l'autre, abandonnée par ses alliées naturelles, l'Autriche, et surtout l'Allemagne.

L'Allemagne en voulait à l'Italie de ce qu'on a appelé le rapprochement franco-italien. La conclusion du traité de commerce, les manifestations de Cagliari, d'autres symptômes encore d'une amélioration des rapports entre Paris et Rome, tout cela avait fort déplu à Berlin. L'affaire de la Haye survenant dans ces conditions, le gouvernement allemand, dans un accès d'humeur, avait résolu de ne rien faire en faveur de l'Italie, et de la laisser face à face avec ses nouveaux amis. Or, ces nouveaux amis, non seulement ne faisaient rien pour elle; mais ils intriguaient contre elle, de concert et en faveur de son pire adversaire, à savoir le Pape.

L'amiral Canevaro, ministre des affaires étrangères, se rendit chez l'ambassadeur de France, M. Barrère, et « n'eut pas de peine à lui démontrer la contradiction de la diplomatie française, puisque, d'un côté, elle essayait d'aliéner à l'Italie la fidélité de ses alliés, et que, d'autre part, au lieu de se substituer à eux pour appuyer ses aspirations, elle les contrecarrait partout, en Chine, en Afrique, à la Haye, où la Russie ne voulait l'intervention du Pape que pour complaire à la France ». M. Barrère, sentant sans doute toute l'étendue de sa faute, quitta immédiatement Rome et n'y revit plus l'amiral Canevaro.

Evidemment, ce roman ne pouvait être pris au sérieux et, de fait, un démenti officieux fut infligé à la *Tribuna* par l'*Agenzia Italiana*. Mais ce qui, mieux encore que le démenti officieux, montre le ridicule des prétendues révélations du journal italien, c'est le très intéressant article publié par M. Goyau dans la *Revue des Deux Mondes*. Dans cet article, M. Goyau expose toute la question avec la plus grande clarté :

Le 30 août 1898, dit-il, M. Tcharykof, ministre de la Russie près le Saint-Siège, transmettait au cardinal Rampolla la première circulaire du comte Mouravief en y joignant une lettre demandant à Léon XIII, au nom de Nicolas II, d'« appuyer de toute la puissance de son autorité morale la grande œuvre de l'affermissement de la paix ».

Le 15 septembre, le cardinal Rampolla répondait par une note très longue, étudiant la question avec une grande netteté, une remarquable

précision et soulignant aussi les difficultés qui entravaient la généreuse pensée du tsar. Le cardinal Rampolla concluait :

« Le Saint-Père, pour l'instant, se borne à donner, en principe, sa pleine adhésion. »

Le 16 janvier 1899, M. Tcharykof adressait au Saint-Siège le programme de la Conférence. Le 10 février le cardinal Rampolla, dans sa réponse, retenait le huitième article : Médiation et arbitrage, et offrait une adhésion chaleureuse, une coopération immédiate à cette proposition.

Cependant, la presse italienne s'inquiétait des égards témoignés au pape. Les organes du Quirinal demandaient: Que fera le pape à la Conférence ?

Et ils invitaient le gouvernement à prendre garde.

Dans la première quinzaine de février, l'amiral Canevaro, ministre des Affaires étrangères du cabinet Rudini, fit savoir au gouvernement du tsar et à celui de reine Wilhelmine que le Saint-Siège devait être tenu à l'écart.

M. de Beaufort, ministre des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, crut devoir accorder au Quirinal cette satisfaction inattendue : la circulaire d'invitation à la Conférence, datée du 5 avril, ne fut point expédiée à la Curie. Il ne dissimula point qu'en agissant ainsi il tenait compte des intraitables volontés du Quirinal.

La Russie avait multiplié les efforts pour convaincre le cabinet de Rome que l'exclusion du Pape serait vue d'un mauvais œil par la chrétienté. La République française avait été, sans équivoque, avertie par un grand journal de Rome qu'on la soupçonnait de souhaiter la présence d'un représentant pontifical à la Conférence de la Haye et que c'était l'heure ou jamais, pour les amis de l'Italie, de montrer l'aloi de leur amitié. Le gouvernemenf de la reine Victoria avait laissé entendre, en des termes assez clairs, que, si l'on saisissait l'occasion de la Conférence de la paix pour pousser sur les bords du Tibre le cri *No popery!* les rives de la Tamise dédaigneraient d'y faire écho. Seul, le cabinet de Berlin avait prêté un concours indirect aux soucis de l'Italie royale : il avait fait savoir que, si l'une des grandes puissances s'abstenait de répondre à l'invitation de la reine Wilhelmine, lui-même s'effacerait à son tour, mais la démarche était assez voilée pour qu'il pût, d'autre part, faire affirmer officieusement, par un journal libéral de Munich, que l'empire d'Allemagne n'avait nullement travaillé à faire exclure le pape de la Conférence.

L'Italie seule était responsable, et c'est une responsabilité qu'elle acceptait avec allégresse.

Le 11 avril, le pape recevant les cardinaux, renouvela sans expression de rancune, ses sympathies pour l'initiative du tsar. En mai, une lettre de la reine Wilhelmine, datée de Hausbaden, rendait hommage à la « parole éloquente du Pape ». qui s'est « toujours prononcée avec tant d'autorité en faveur de la paix », et exprimant l'espoir qu'il verrait la Conférence « d'un œil sympathique » et qu'il « voudrait bien donner à l'œuvre entreprise son précieux appui moral »...

La lettre qu'écrivit Léon XIII à la reine des Pays-Bas, le 29 mai, remerciait la gracieuse souveraine pour « l'intention qu'elle avait eue de solliciter

l'appui moral du Saint-Siège »; il expliquait que le Saint-Siège, désigné, par sa « haute iuvestiture, » pour être le médiateur de la paix », considérait comme son office, non seulement un concours moral, mais une coopération effective; et la définition même du ministère apostolique, l'histoire du souverain pontificat, les souvenirs de son propre règne, étaient allégués par Léon XIII à l'appui de cette déclaration; rendant hommage, enfin, au « but éminemment bienfaisant » de la Conférence, il promettait que, malgré « l'anormale condition » du Saint-Siège, malgré « les obstacles qui paraissent surgir », il continuerait « de remplir cette traditionnelle mission, sans aspirer à d'autre but que le bien public... » C'est avec ces sentiments éminemment pacifiques que Léon XIII demeurait absent de la Conférence de la Haye; et quant aux représentants de l'Italie, dont la vigilance était tournée vers un autre objet, Léon XIII essayait de désarmer leurs soupçons et de leur rendre quelque liberté de travail pour l'œuvre commune, en donnant l'ordre à son intelligent internonce, Mgr Tarnassi, de s'éloigner, quelques semaines durant, de la capitale des Pays-Bas.

On voit par cet article si documenté que les pourparlers se sont poursuivis seulement entre les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de la Haye d'une part, le Vatican et le Quirinal de l'autre. La France a respecté en cette occasion la plus scrupuleuse neutralité. Les insinuations crispiniennes de la *Tribuna* n'ont donc absolument aucun fondement. C'est ce que déclare le *Journal des Débats*, en écrivant :

« La question de l'admission ou de la non-admission du Pape n'était à débattre qu'entre la Russie, qui avait pris l'initiative de la Conférence, la Hollande, qui lançait les invitations, l'Italie et le Saint-Siège. Quant à la France, elle n'avait pas à intervenir et n'est intervenue, ni pour le Vatican, ni pour le Quirinal. »

Le *Journal des Débats* exprime d'ailleurs le regret que le Pape n'ait pas pu être représenté à la Conférence. Il estime que Léon XIII avait la place indiquée à ce Congrès pour y jouer un rôle tout moral et pacificateur. Cette admission, dit-il, eût-elle impliqué la reconnaissance, par les puissances, des prétentions du Saint-Siège au pouvoir temporel? La *Tribuna* sait bien que non. La preuve en est qu'un journal italien, qui ne passe nullement pour être clérical ou papalin, le *Popolo romano* lui-même, a exprimé l'opinion que la présence d'un délégué apostolique à la Conférence n'aurait pas pu être considérée comme une humiliation pour l'Italie. A notre tour, nous poserons cette question à la *Tribuna :* Si l'Italie ne juge pas qu'il soit attentatoire à ses droits que le Saint-Siège soit représenté diplomatiquement, à l'égal des puissances temporelles, dans certaines capitales, Vienne, Saint-Pétersbourg, Munich (Berlin), Paris, Madrid, etc., en vertu de quel raisonnement cette représentation fût-elle devenue, à la Conférence, une insulte pour l'Italie?

Pour conclure, nous dirons qu'on pouvait, sans manquer en rien à l'Italie, ne pas être opposé à ce que le Saint-Siège fût représenté à la conférence,

de même que ce n'est pas reconnaître le pouvoir temporel du Pape que d'admettre un nonce apostolique à Paris où à Munich.

Dans le *Moniteur universel*, M. J. Valfrey dégage très judicieusement la morale de cette polémique :

On sait aujourd'hui, dit-il, par la communication de documents absolument authentiques qu'il y avait unanimité chez les grandes puissances pour ouvrir aux délégués de Léon XIII les portes de la Conférence, qu'aucune d'elles n'a formulé à ce propos la moindre objection, et que toute la responsabilité de l'exclusion pèse sur le cabinet du Quirinal. La Russie est intervenue auprès de lui pour l'amener à se relâcher de son objection ; enfin l'Allemagne elle-même, sollicitée par les Italiens de défendre leur cause, a refusé de s'en mêler. Ce n'est donc que devant la menace de voir le gouvernement du roi Humbert se tenir à l'écart de la Conférence, que l'Europe a cédé devant les exigences de l'Italie et que le Pape lui-même, dans un sentiment très large de haute sagesse, a jugé à propos de s'effacer.

Ayant obtenu le succès qu'ils désiraient, comment expliquer aujourd'hui que les Italiens ne soient pas contents? c'est qu'ils demeurent, après réflexion, très blessés de n'avoir rencontré, au début de leur campagne, aucun appui extérieur. Il leur serait si facile de remarquer et même d'avouer, ne fût-ce que pour se conformer à la vérité historique indéniable, qu'ils ont été abandonnés complètement dans cette circonstance par leurs alliés, par les deux autres membres de la Triplice, l'Allemagne et l'Autriche! Eh bien, non, il leur paraît plus commode d'incriminer la politique française et d'accuser notre diplomatie d'avoir tramé une immense conspiration à Berlin, à Vienne et à Saint-Pétersbourg, afin d'empêcher le Quirinal de recevoir aucun appui extérieur, même chez ses amis les plus intimes lorsqu'il se débattait contre l'insistance de la Russie.

Il y a là, selon nous, une leçon qu'il faut dégager courageusement, pour l'édification du public français, nos rapports avec l'Italie ne laissant rien à désirer, sur le terrain officiel.

Nous devons vivre en bonne intelligence avec les Italiens, il y va de notre tranquillité et même de nos intérêts à l'extérieur. Mais quant à croire que les Italiens ont pour nous une véritable affection et que cette affection résisterait à certaines éventualités, soyons plus sceptiques. Le mot de M. Thiers est toujours juste : « La reconnaissance de l'Italie n'aura que la durée de sa faiblesse. »

L'accord franco-américain. — Sur la question des traités de commerce la presse française ne saurait jamais se mettre d'accord. Le traité franco-américain a, comme bien d'autres, été aussi violemment attaqué qu'énergiquement défendu.

Le *Temps* applaudit à la convention.

« Deux faits, dit-il, dominent toute la situation : d'une part, le péril d'une rupture commerciale avec les États-Unis paraît écarté; d'autre part, la France n'a eu, pour s'assurer les avantages qu'elle obtient, aucun

sacrifice à consentir sur les tarifs établis en 1892 et majorés, dans plusieurs cas, depuis lors. Des protestations s'élèvent contre l'allocation de notre tarif minimum, mais en vérité, ceux qui les font entendre perdent singulièrement de vue le caractère de ce tarif. Ils oublient que les droits qui y figurent n'y ont été inscrits qu'après l'enquête la plus minutieuse sur la protection réclamée par nos industriels et nos agriculteurs. C'est cette protection, jugée à tort ou à raison nécessaire, que représente le tarif minimum. Par conséquent, quand on vient prétendre que le travail national est livré à la concurrence étrangère parce que le tarif minimum est accordé à un pays étranger, on émet la théorie la plus fausse, la moins défendable qui se puisse concevoir. Le Parlement en a, du reste, fait récemment justice, lors des débats auxquels donna lieu l'entente commerciale avec l'Italie. On a peu à craindre qu'il se déjuge, si la même discussion vient à s'ouvrir devant lui.

Et le *Temps* conclut :

« Les intérêts des États-Unis et ceux de la France, bien loin d'être inconciliables comme quelques-uns s'efforcent de le faire croire, sont harmoniques : les chiffres que nous avons cités dans une précédente étude sur l'entente commerciale des deux peuples le montrent surabondamment. Les États-Unis nous approvisionnent surtout en matières premières et en objets d'alimentation; nous leur expédions principalement des produits fabriqués. Les adversaires de tout accord assurent que les progrès de l'industrie américaine transformeront ces relations, et que la France risque d'être envahie par les produits fabriqués des États-Unis. Cette appréhension est-elle chimérique? Les faits, quant à présent, ne la justifient pas, voilà ce qui est certain; dès lors, il n'y a aucune raison sérieuse pour repousser l'entente. Le jour où l'état de choses qui le motive serait changé, on aviserait sans nul doute; mais, pour un danger purement problématique, comment irait-on renoncer au débouché avantageux que l'accord nous garantit? Pourquoi irait-on, de gaieté de cœur, se jeter dans l'aventure d'une guerre de tarifs dont il nous préserve? »

Par contre, la *République française* est indignée. Elle écrit en effet :

« Les Américains vont bénéficier de notre tarif minimum avec les réductions qui en résultent. On sait combien elles sont considérables : l'écart entre notre tarif minimum et notre tarif général, pour la plupart des produits américains importés en France, varie entre 15 et 50 0/0; il est, par conséquent, de beaucoup supérieur à la maigre concession de 10 0/0 que que nous fait l'Amérique.

« Si l'on ajoute à cela que cet écart s'applique à des droits, allant de 15 à 30 0/0 en moyenne, qui sont simplement compensateurs, tandis que le tarif général américain est presque prohibitif, on est amené à conclure que nous avons, en réalité, donné un bœuf pour un œuf.

« Il est juste de dire que le gouvernement nous fait savoir que notre tarif minimum n'a pas été accordé, d'une façon générale, aux États-Unis, et qu'un certain nombre de produits américains continueront à subir l'application du tarif général.

« De ce nombre sont les chevaux, les œufs, les fromages, les beurres, les sucres, la fonte, la porcelaine, les cuirs, les machines d'électricité et les machines-outils.

« C'est fort bien, et nous ne pouvons que remercier M. le ministre de l'agriculture d'avoir protégé et sauvé des branches si importantes de notre production agricole.

« Il en reste, malheureusement, beaucoup d'autres pour lesquelles l'Amérique jouit vis-à-vis de nous d'avantages incontestables et qui n'ont pas eu la même bonne fortune. Citons les amidons et les fécules, les viandes salées, les légumes frais ou salés et les conserves de légumes, les bois surtout, pour lesquels la diffiérence entre le tarif minimum et le tarif général dépasse 30 0/0.

« Du côté industriel, les sacrifices sont plus considérables encore si nous en jugeons par quelques articles seulement. Pour les machines, par exemple, dont la fabrication constitue aujourd'hui une des plus grandes supériorités des États-Unis, la concession consentie par le projet de traité est de 33 0/0; elle est même de 40 0/0 pour les machines agricoles et l'on se demande comment nos fabricants français, qui luttent depuis de longues années avec tant d'efforts et de courage, pourront résister avec la faible protection qui va leur rester.

« Le danger est d'autant plus grand que, depuis quelques années, notre tarif général lui-même est impuissant à arrêter les importations américaines de machines agricoles qui ne cessent de monter. On peut en juger par un seul chiffre : ces importations, qui n'étaient en 1887 que de 915.000 francs, se sont élevées en 1897 à 5.249.000 francs. »

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Le voyage de M. Delcassé. — La presse anglaise s'est montrée très émue de la nouvelle du voyage de M. Delcassé à Saint-Pétersbourg. Elle a généralement voulu en trouver l'explication dans un rapprochement hypothétique de la France et de l'Allemagne.

Le *Standard* dit qu'on n'a peut-être pas tout à fait renoncé, dans les Cabinets européens, à l'idée d'un accord commun contre la race anglo-saxonne qui est en train d'établir graduellement, mais d'une façon sûre, sa domination sur les trois quarts du globe. Peut-être aussi la visite de M. Delcassé a-t-elle pour objet la reprise, sous un prétexte quelconque, de la Conférence de la Paix.

Le *Standard* ne voit pas comment les négociations des gouvernements qui se jalousent pourraient entraver les progrès de la race anglo-saxonne. Le projet d'une telle coalition est assurément trop vague pour avoir l'ap-

probation des Cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Le journal rappelle les avantages concédés à l'Allemagne par la récente convention anglo-allemande. Guillaume II, dit-il, désire entretenir de bonnes relations avec ses voisins; d'un autre côté, l'Angleterre n'a aucun intérêt à voir les puissances continentales persister dans leurs perpétuels et gigantesques préparatifs de guerre, si elles peuvent s'entendre pour réduire leurs armements.

Le *Standard* ne croit pas qu'il s'agisse d'une intervention future au Transvaal ; une telle intervention serait, suivant lui, désastreuse pour les protecteurs, mais surtout pour les protégés.

Le *Standard* répète aussi que, dans le cas d'une coalition, l'Angleterre ne serait sans doute pas seule devant une agression.

Le *Globe* écrit : « A Saint-Pétersbourg, il sera sans doute parlé des tentatives manifestement faites par Guillaume II pour se rapprocher de la France. La Russie est hostile à une réconciliation de ce genre,et cependant il serait parfaitement dans le domaine du possible que la France abandonnât ses idées de revanche et s'entendît avec l'Allemagne. Cette entente pourrait viser les questions coloniales; peut-être même la modification des frontières de quelque État voisin permettrait-elle de donner à la France une compensation. Il est certain que la France hésite entre deux voies et la visite de M. Delcassé influera sur sa décision.

Certains prétendent qu'il existe un terrain sur lequel les trois Puissances pourraient s'entendre : une alliance contre l'Angleterre. A notre avis, ce projet est irréalisable et, d'ailleurs, sa réalisation ne nous effrayerait guère. En tous cas, la France ne saurait retarder plus longtemps sa décision. Il nous paraît que la Russie a grand désir de voir continuer l'alliance franco-russe, comme l'indique la communication officieuse faite de Saint-Pétersbourg à la *Correspondance politique*, et dans laquelle il est dit que les préparatifs militaires de la Russie au moment de Fachoda ont beaucoup contribué à rendre l'Angleterre plus conciliante.

Il ne faut cependant pas méconnaître l'état d'esprit qui inspire ces bruits d'alliance offensive contre l'Angleterre. Nous ne sommes pas aimés à l'étranger parce que nous faisons respecter nos droits. Mais peu nous importe, après tout, que l'Allemagne réussisse à conquérir la France à son amitié. Il nous semble que l'Allemagne trouverait un débouché plus naturel à ses ambitions en prenant une attitude sympathique à l'égard des peuples de même race qu'elle; mais si elle préfère une alliance avec un peuple latin et ne se soucie pas de l'amitié de la race anglo-saxonne en Europe ou en Amérique, nous ne nous en plaindrons pas.

Notre puissance navale nous permet de contempler avec calme les combinaisons d'échiquier de la politique européenne. Nous augmenterons notre flotte à mesure que nos ennemis augmenteront la leur, et, comme ils n'en auront pas moins à maintenir sur pied des armées, comme le contribuable écrasé finira par crier, le principal moyen de défense de l'Empire britannique continuera à être de se confier à la force de son bras et à la justice de sa politique.

Le *Times* ne croit pas non plus à une alliance avec l'Allemagne, à un *ménage à trois* (sic), comme il dit. Il pense que M. Delcassé va s'occuper à Saint-Pétersbourg de la visite du tsar à l'Exposition de 1900. Mais il

ajoute : Il y a un autre souverain auquel on attribue le désir d'aller à Paris l'année prochaine et dont les ouvertures à la France n'ont pas été vues avec une entière satisfaction dans la capitale russe. Il se peut que cette question demande à être traitée avec un doigté particulièrement délicat. Les grandes puissances sont extrêmement jalouses dans leurs amitiés. Il n'y a pas de raison pour que la France ne vive pas, ainsi que le fait la Russie, en bons termes avec l'Allemagne.

Mais vivre en bons termes avec un pays est une chose, et avoir pour ce pays des attentions marquées en est une autre. Il est vrai que la Russie n'a pas cherché à être très agréable à la France avec sa Conférence de la Paix, et son initiative dans cette question demande peut-être quelques éclaircissements.

Néanmoins elle peut se croire le droit d'obtenir des explications concernant le rapprochement avec l'Allemagne. Il se peut donc que la visite de M. Delcassé ait pour objet de dissiper quelques légers malentendus réciproques.

La *Pall Mall Gazette* est d'avis que la visite de M. Delcassé a trait principalement au voyage du tsar à Paris et aussi un peu à une discussion de la situation d'une manière générale. A son avis, une alliance franco-allemande serait improbable et servirait peu à l'Allemagne vu l'inconstance de la France et la faiblesse de sa marine. La Russie n'aimant pas à voir la France essayer de s'émanciper a peut-être désiré dire un mot à M. Delcassé afin de maintenir cette alliance de laquelle elle voie tous les avantages.

Pour répondre à ces inquiétudes des journaux anglais, le *Temps* a publié la note officieuse suivante qui lui venait certainement du quai d'Orsay.

« Toute la presse française et étrangère s'occupe du voyage de M. Delcassé à Saint-Pétersbourg. On a parlé d'un déplacement soudain. Outre que les voyages précipités ne sont guère dans les habitudes de la diplomatie, il faudrait mal connaître les traditions de la cour russe pour imaginer que le séjour de M. Delcassé à Saint-Pétersbourg n'ait pas été, d'avance, discuté et préparé. La mort récente du césarevitch obligeait, en outre, notre diplomatie à des précautions spéciales. Enfin il fallait compter aussi avec les convenances personnelles de M. de Mouravief. De sorte qu'on peut affirmer que le voyage du ministre des affaires étrangères n'a point été improvisé. »

Les journaux anglais paraissent s'inquiéter particulièrement des conséquences politiques de ce déplacement.

Il est, cependant, naturel qu'entre deux nations alliées, chaque nouvelle série d'éventualité nécessite un échange de vues plus précises. Or, depuis la conclusion de l'alliance franco-russe la situation politique s'est transformée dans presque toutes les parties du monde. Une sage et pacifique diplomatie commande donc de définir et d'envisager toujours clairement les problèmes nouveau-nés. M. de Mouravief et M. Delcassé, dans un esprit de parfait accord, agiteront sans doute quelques-unes de ces ques-

tions. Mais il n'y a rien là que de favorable à la paix et à la tranquillité de l'Europe.

D'autre part le *Novoïé Vrémia* a publié à Saint-Pétersbourg un long article démontrant par des considérations politiques et des faits matériels la complète impossibilité pour la Russie et la France d'admettre l'Allemagne dans leur alliance sans risquer d'anéantir cette alliance même, dont les buts fondamentaux sont diamétralement opposés aux buts de l'Allemagne. Celle-ci, dit le journal, cherche un rapprochement pour satisfaire non pas ses visées coloniales, mais, en réalité, les besoins de sa politique européenne, surtout du côté de l'Orient, et, en échange de quelques avantages coloniaux que la France et la Russie pourront, en tout cas, obtenir plus tard avec le temps et la patience, elle devrait forcément exiger en Europe d'énormes avantages, directement préjudiciables à ces deux puissances.

La conférence de la paix. — Le *Messager du Gouvernement* a publié le 3 août à Saint-Pétersbourg, au sujet des résultats de la Conférence de la Paix, un communiqué qui commence par constater l'accueil sympathique fait par les puissances à l'appel généreux du tsar et s'exprime ensuite ainsi :

« Les résultats de la Conférence ont pleinement répondu aux espérances du gouvernement. Si une décision définitive au sujet de la question compliquée de l'arrêt du développement des armements a dû être ajournée par la Conférence jusqu'après un examen approfondi de la question par les gouvernements respectifs, une résolution prise à l'unanimité a cependant, dès maintenant, reconnu que l'allègement des charges militaires était une chose éminemment désirable pour tous les peuples, et, d'un autre côté, les travaux de la Conférence exerceront sans nul doute leur influence sur le règlement des usages de guerre et sur la suppression d'actes d'inhumanité.

« Les États représentés à la Conférence se sont montrés unanimes à employer tous leurs efforts pour maintenir la paix et pour éloigner la guerre. Il est décidé que l'arbitrage, qui jusqu'ici ne pouvait être mis en jeu que par la bonne volonté des parties intéressées, pourra être à l'avenir offert par des puissances tierces, de leur propre initiative. »

Récapitulant ensuite les résultats acquis par la Conférence, le *Messager du Gouvernement* fait ressortir que ces résultats, sans affaiblir les droits de souveraineté des États particuliers, édifient simplement une base pour la paix internationale. « Pour la première fois, la tâche indiquée par la généreuse initiative du tsar a acquis une solide fondation, et tous les États ont reconnu unanimement la possibilité, en même temps que la nécessité de parvenir à son accomplissement. Le temps et le développement des événements historiques montreront les moyens qu'il faudra employer afin d'atteindre complètement, pour le bien de l'humanité, le but visé. »

En ALLEMAGNE, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* écrit à propos des résultats de la Conférence :

Si l'on considère, en elle, l'ensemble des résultats, on est forcé de reconnaître que déjà l'extension de la Convention de Genève aux guerres maritimes et la réglementation détaillée des lois et usages de la guerre marquent, à elles seules, un progrès important de la civilisation, progrès qui assure à la Conférence de la Haye une place honorable dans l'histoire de l'humanité.

La convention relative à l'arbitrage pourra, dans certains cas, avoir un effet utile à condition d'être appliquée avec modération et réflexion, bien que, lorsqu'il s'agira de questions capitales dans la vie d'un peuple, elle soit destinée à rester inefficace.

Ce sera le devoir des divers groupements, tâche importante et qui leur impose une lourde responsabilité, de veiller à ce que les conventions nouvellement arrêtées au sujet de l'intervention de tiers et de l'arbitrage ne provoque précisément, par suite d'abus dans leur application, les dangers qu'elles ont pour but de conjurer.

Les résolutions adoptées par la Conférence de la Haye en vue de diminuer la fréquence et la cruauté des guerres modernes sont un legs précieux que laisse à la postérité le dix-neuvième siècle finissant, legs qui assurera à l'empereur Nicolas II, qui eut la noble pensée de convoquer cette conférence, une gloire durable.

On lit dans la *Germania :*

Les résultats des travaux de la conférence de désarmement ne sauraient être qualifiés de brillants. Mais il faut reconnaître que personne ne s'était attendu à ce qu'une seule conférence suffirait pour apporter au monde la paix perpétuelle, et pour affranchir les peuples du fardeau écrasant du militarisme. Celui qui a observé les événements d'un œil calme et sans emballement, ne pouvait guère attendre un résultat meilleur que celui qui a été obtenu, et, par conséquent, il n'aura éprouvé aucune déception.

La *Gazette Libérale* reproche à l'Angleterre, le pays des Bibles et de la propagation évangélique à outrance, les réserves qu'elle a formulées à la Conférence de la Haye contre les dispositions qui tendaient à rendre la guerre moins inhumaine.

Le *Nouvelliste de Hambourg* s'associe à ce jugement.

En ANGLETERRE :

Le *Times* félicite Sir Julian Pauncefote, le délégué anglais à la Conférence de la Haye et l'ancien ambassadeur aux États-Unis d'avoir été élevé par la reine à la dignité de pair. Il déclare que, grâce à ses efforts, la question de l'arbitrage international a passé au premier plan et c'est à lui que l'on doit en grande partie de n'avoir pas vu la conférence faire une fiasco complet.

Il est vrai que, un peu plus loin, le *Times* déclare n'avoir qu'une confiance médiocre en ce système d'arbitrage. Il considère comme extrê-

mement probable qu'une puissance qu'il entraverait par trop n'en tiendrait tout simplement aucun compte.

La *Westminster Gazette* écrit :

La bonne semence est jetée, attendons maintenant la venue de la moisson. C'est ainsi que s'est exprimé M. de Staal dans son discours de clôture. Mais les semailles qui viennent d'être faites sont à la fois encourageantes et de qualité désappointante.

Nous sommes tous enchantés de voir qu'on va s'efforcer de rendre la guerre moins inhumaine. Nous avions espéré que la Conférence poserait une limite aux armements ; mais nous avons été déçus. Cependant, nous ne perdons pas l'espoir que les puissances maritimes finiront par arriver à une entente qui leur laissera la proportion de leurs forces actuelles, sans les obliger de dépenser, à chaque instant, d'énormes sommes pour conserver leurs places respectives dans la course au clocher des armements.

Ces paroles de la *Westminster Gazette* sont assez amusantes à signaler au moment précisément où la presse anglaise fait des campagnes pour justifier l'emploi des balles dum-dum.

A ce propos, notons une curieuse étude que la *Kriegstechnische Zeitschrift* de Berlin vient de consacrer à ces mêmes balles d'après des expériences faites par le docteur de Bruns, médecin principal à la suite du corps médical wurtembourgeois.

Ces expériences ont été faites avec trois types différents de projectiles : balle à enveloppe métallique complète ; balle avec enveloppe percée à son extrémité antérieure d'un trou laissant passer la pointe du plomb (balle dum-dum); balle se terminant, non en pointe, mais par un évidement qu'épouse l'enveloppe.

Dans un tir comparatif exécuté sur du bois de sapin et du bois de hêtre, on a constaté que les deux dernières balles se déforment, le plomb produisant à leur extrémité un large champignon (plus développé dans la balle dum-dum que dans celle à pointe évidée), tandis que la première ne subit aucune déformation. La pénétration, pour la balle à chemise complète, est beaucoup plus forte; elle diminue moins pour la balle à pointe évidée que pour la balle dum-dum. D'où il résulte que, si les deux nouvelles balles produisent des blessures plus graves, si elles mettent immédiatement hors de combat l'homme frappé, par contre elles ne peuvent traverser plusieurs hommes placés les uns derrière les autres.

Il faut ajouter que, si, dans les chairs, les projectiles dont il s'agit produisent des déchirements semblables à ceux qu'occasionneraient des éclats d'obus, dans les organes creux remplis de liquides ou riches en humeurs ils prennent un caractère explosif.

Leur adoption serait donc absolument contraire aux principes qui viennent d'être admis à la Conférence de la Haye.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Le chemin de fer de pénétration de la Côte d'Ivoire. — La mission Houdaille, que le département des Colonies avait envoyée à la fin de 1898, à la Côte d'Ivoire, pour y étudier le tracé d'un chemin de fer de pénétration, est rentrée en France après avoir accompli très heureusement et très rapidement ce programme.

A la suite de la prise de Samory, qui permettra de consacrer désormais au développement économique de nos colonies de la côte occidentale d'Afrique toutes les ressources qui étaient employées chaque année pour le maintien de nos droits de souveraineté, le ministre des Colonies avait décidé de confier au capitaine du génie Houdaille une mission qui devait avoir pour objet : de relever topographiquement la lagune de Grand-Bassam en vue de rechercher un emplacement favorable à l'établissement d'un port accessible aux navires ; de choisir dans la région le point de départ d'une ligne de chemin de fer qui serait reliée à Grand-Bassam et au port projeté; d'étudier en détails sur un parcours d'environ 150 kilomètres un tracé de chemin de fer se dirigeant vers Kong; d'exécuter enfin une reconnaissance entre Kong et le point terminus de cette section de 150 kilomètres de façon à vérifier la possibilité de la continuation de la ligne vers le nord.

Le capitaine Houdaille, auquel avaient été adjoints MM. Cronon, Duplessis et Thomasset, capitaines, Macaire, lieutenant, Borne, adjoint du génie, Lamy, médecin des Colonies; 7 officiers, 4 caporaux et 4 sapeurs du génie, n'a pas mis plus de six mois pour exécuter en tous points le programme qui lui avait été assigné, malgré les dangers et les difficultés de toutes sortes.

En dehors des travaux purement techniques qui leur incombaient, les officiers de la mission se sont livrés à des études ethnogragraphiques, économiques, botaniques, climatologiques, etc., et ils ont rapporté des documents qui, à divers points de vue, présentent un très grand intérêt; ils n'ont, d'ailleurs, pas délaissé le rôle politique que leur passage au milieu de populations, la plupart inconnues, leur fournissait l'occasion de remplir, et leur action s'est encore, dans cette partie de leur tâche, manifestée d'une façon très heureuse pour l'extension de l'influence française.

Ajoutons que le Dr Lamy s'est particulièrement distingué au cours des épidémies de fièvre jaune et de peste bubonique qui ont sévi à la Côte d'Ivoire

Il convient enfin de faire rêssortir que tous les travaux de la mission, tels que l'établissement des rapports, des plans, des profils,

des devis, etc., ont été terminés dans la colonie même, avant l'embarquement pour la France ; que, notamment le jour même de son arrivée à Paris, le capitaine Houdaille a pu remettre au ministère des Colonies sa comptabilité absolument en règle.

En résumé, la mission accomplie par le capitaine Houdaille et par ses collaborateurs a donné des résultats d'une réelle importance et jeté les bases d'une œuvre dont la réalisation sera d'un puissant effet pour le développement économique de notre colonie de la Côte d'Ivoire.

La mission est revenue intacte, n'ayant perdu ni un Européen, ni un tirailleur, ni un porteur et n'ayant pas tiré un seul coup de fusil dans une région jusqu'alors fermée aux Européens. Elle peut donc, à juste titre, prendre rang parmi les explorations vraiment fécondes en résultats utiles, auxquelles nous devons le vaste domaine colonial qui constitue aujourd'hui l'Afrique occidentale française.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

GÉNÉRALITÉS

Les marines marchandes. — Voici, d'après les tables publiées par le *Lloyd Register*, comment se répartissent les marines marchandes du monde :

Pavillons	Vapeurs	Voiliers	Total
Anglais	7.837	3.161	10.998
Américain	821	2.189	3.010
Norvégien	779	1.749	2.528
Allemand	1.133	543	1 676
Russe	456	762	1.218
Français	639	543	1.182
Japonais	477	364	811
Danois	360	436	796
Espagnol	438	263	701

Les autres navires marchands sont de 104 pour la Grèce, 347 pour le Brésil, 381 pour la Hollande, plus 313 navires turcs, 277 austro-hongrois, 198 argentins, 137 chiliens, et 12 de nationalités diverses.

Il y a en tout 28.180 navires de plus de 100 tonnes, dont 15.324 vapeurs et 12.856 voiliers.

Le tonnage des vapeurs est de 20.877.746 tonnes, celui des voiliers de 6.795.782, en tout 27.673.528 tonnes.

Mouvement de l'émigration. — Depuis le commencement de l'année 1899, il a été accordé à 127 familles des passages sur des bâtiments à destination des colonies françaises.

Le tableau ci-dessous fait connaître :

1° La composition de ces familles;

2° Les colonies vers lesquelles elles ont été dirigées;

3° Les capitaux dont elles disposaient.

Nombre de familles	Hommes	Femmes	Enfants	Destination	Resssources
43	33	16	13	Indo-Chine	183.700 fr.
58	62	26	59	Nouvelle-Calédonie	256.200 »
17	16	7	11	Madagascar	32.350 »
8	4	5	1	Autres colonies	6.000 »
127	115	54	84		478.250 fr.

Il ressort de cet exposé que ces 127 familles ont introduit dans nos diverses possessions un capital de près de 480.000 francs.

Sénégal et dépendances. — *Mouvement du commerce en* 1898. — L'administration des douanes de cette colonie vient de faire parvenir au département les balances générales d'importation et d'exportation du Sénégal pour l'année 1898.

En voici la récapitulation :

	Année 1898	Année 1897
Importations	33.155.550	29.179.937
Exportations	29.146.755	21.136.651
Chiffre total du mouvement commercial	62.302.305	50.316.588
Balance en faveur de 1898	11.985.717	

Tunisie. — *Situation viticole.* — D'un rapport de M. R. Mouline, publié dans l'intéressant *Bulletin de la Direction de l'Agriculture et du Commerce* [1], nous extrayons, sur la production du vignoble tunisien en 1898, les renseignements suivants :

Plantations des indigènes. — Cette récolte évaluée à 30.000 quintaux de raisins frais a été pour les 5/6° consommée en nature. Tunis en a absorbé 9.000 quintaux, un autre tiers a été apporté sur les marchés de l'intérieur, et le reste est resté sur les lieux de production.

La production du vinaigre plus que du raisin sec et du vin a utilisé le dernier sixième. La valeur moyenne du quintal de raisin frais n'a pas dépassé 8 francs à la propriété, 13 francs sur les marchés de province, 17 francs à Tunis, la vente du raisin sec a varié de 15 à 40 francs le quintal suivant qualité.

[1] 4e année, n° 12 du 15 juillet 1899.

Plantations des colons. — Le vignoble des colons comporte environ 6.000 hectares ayant produit 300.000 quintaux de raisins frais. 6.000 quintaux ont été vendus en nature, dont 500 de chasselas au prix moyen de 25 francs le quintal à Tunis, le reste de 13 à 17 francs pour les raisins blancs, de 7 à 10 francs pour les raisins rouges de cuve.

La vinification a produit 210.000 hectolitres, dont les 9/10e de vin rouge, le 1/20e de vin mûté, et le reste de vin blanc.

Le rendement de détail a oscillé de 20 à 50 quintaux pour les plantations situées sur le littoral oriental (moins de 500 millimètres de pluie), est allé de 50 à 140 quintaux suivant les plants et la fertilité du sol dans le Nord. Le *petit bouschet* a rendu le plus, le *carignan* ensuite, enfin le *mourvèdre* occupe le 3e rang.

Le prix de revient à l'hectare a été, dans la 1re région, de 200 à 300 francs, de 300 francs à 500 francs dans le Nord par hectare, soit de 4 fr. 50 à 10 francs. Les prix de vente ont présenté des écarts importants :

Suivant qualité, les vins rouges ont varié de 1 franc à 1 fr. 70, de 1 fr. 20 à 1 fr. 60 la valeur du degré.

L'extension du domaine viticole est sensible : en 1898, la surface complantée nouvelle est de 300 hectares : ce résultat ne nous paraît pas aussi considérable que le juge M. R. Mouline, d'autant qu'ainsi qu'il l'observe très justement, les planteurs visent toujours à la production des vins rouges quand la production des vins blancs neutre serait rarement la plus rémunératrice.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

Abyssinie. — 3 *juillet.* — Le comte Léontieff est proclamé publiquement gouverneur des provinces équatoriales d'Abyssinie.

Allemagne. — 6 *juillet.* — L'Empereur Guillaume visite la frégate école française *Iphigénie* mouillé dans les eaux de Bergen. A la suite de cette visite l'Empereur adresse à M. Loubet, Président de la République française, un télégramme dans lequel il fait l'éloge de la marine française.

Angleterre. — 3 *juillet.* — La Chambre des communes vote un crédit de 865.000 livres sterling destiné à indemniser la Compagnie du Niger à la suite de la révocation de sa Charte.

9. — La Commission parlementaire monétaire adopte l'or comme unique étalon monétaire pour les Indes.

10. — Chambre des communes : déclarations de M. Chamberlain au sujet du Transvaal en réponse à une question de M. Bannermann.

14. — Chambre des communes : déclaration du sous-secrétaire d'État à la guerre qui confirme l'envoi des troupes dans l'Afrique du Sud.

20. — Chambre des communes : M. Chamberlain déclare espérer que les concessions du président Krüger amèneront le règlement définitif du conflit transvaalien.

25. — La Chambre des communes vote un crédit de 29 millions de livres sterling pour l'agrandissement de divers ports, notamment ceux de Hong-kong et du Cap.

28. — Chambre des communes : grand discours de M. Chamberlain qui déclare que l'Angleterre, respectueuse de l'indépendance du Transvaal, fera néanmoins aboutir les réclamations des uitlanders.

Belgique. — 2 *juillet.* — Grande manifestation socialiste à Anvers pour protester pacifiquement contre le projet électoral.

3. — La fédération des mineurs de Mons décide la grève générale si la loi électorale n'est pas retirée.

4. Nouvelle manifestation pacifique à Liège demandant le retrait du projet électoral.

A la Chambre M. Van den Peereboom accepte le renvoi de tous les projets électoraux à une Commission composée des membres de tous les partis. Les gauches acceptent cette proposition que l'on considère comme équivalente au retrait du projet du gouvernement.

Le calme se rétablit dans toute la Belgique.

Chine. — 7 *juillet.* — Le Gouvernement chinois accorde à la France la satisfaction qu'elle a demandée pour les désordres de Mong-tsé.

Crète. — 15 *juillet.* — Rixe à la Canée entre soldats français et italiens. Un Italien et un Français sont tués. L'ordre est rétabli par les consuls et les officiers.

16. — Obsèques des deux victimes de la rixe. Les consuls et les officiers des deux nations assistent à la cérémonie et échangent eurs regrets réciproques.

Espagne. — 2 *juillet.* — Graves désordres à Valencia, Barcelone et à Badalgua à l'occasion de questions municipales. Les troupes tirent sur les manifestants. Il y a de nombreux blessés et beaucoup d'arrestations.

4. — Le Sénat approuve le traité de paix hispano-américain.

Nouveaux désordres à Barcelone.

7. — Au conseil des ministres M. Silvela déclare que la tranquillité est rétablie et assurée.

14. — La régente fait l'abandon de deux millions de sa liste civile pour équilibrer le budget.

16. — Arrivée de l'escadre française à Barcelone. Grandes fêtes. Les Français reçoivent un accueil très enthousiaste.

20. — Réception des officiers français à l'hôtel de ville. Discours de l'amiral Fournier et de l'alcade. Grandes manifestations sympathiques.

24. — Départ de l'escadre française.

26. — Sénat. Au cours de la discussion sur le budget de l'armée, le général Weyler déclare que la situation politique est grave et qu'une révolution est probable.

France. — 1er *juillet.* — Débarquement de Dreyfus à Quiberon et son internement à la prison de Rennes.

2. — Mort de M. Victor Cherbuliez.

4. — Clôture de la session parlementaire.

7. — Banquet des membres de l'Union progressiste. Grand discours politique de M. Méline.

Le général Brugère est nommé Gouverneur militaire de Paris et l'amiral Caillard chef de l'état-major de la marine.

M. Loubet envoie à l'empereur Guillaume un télégramme de remercièment pour sa dépêche de félicitation à l'occasion de la visite de Bergen.

10. — Le général Giletta est gracié à l'occasion du 14 juillet.

11. — Mise en liberté du frère Flamidien de Lille arrêté sous l'inculpation d'assassinat et reconnu innocent. Quelques manifestations ont lieu à ce sujet.

13. — Arrivée à Courbevoie des tirailleurs sénégalais de la mission Marchand. La population leur fait un accueil très enthousiaste.

14. — Fête nationale. Aucun incident. Le commandant Marchand assiste à la revue avec les membres de sa mission et est très acclamé.

22. — Mort du sénateur Chesnelong.

24. — Signature du traité de réciprocité commerciale franco-américain.

25. — Le général de Négrier est relevé par décret de ses fonctions de membre du Conseil supérieur de guerre.

Etats-Unis. — 17 *juillet.* — Grève des employés des chemins de fer de Brooklyn. Les grévistes sont au nombre de dix mille.

19. — La grève qui occasionne de nombreux désordres, gagne plusieurs lignes de tramways.

Démission de M. Alger, ministre de la guerre.

24. — Signature du traité de commerce franco-américain.

29. — Deux navires sont envoyés à Saint-Domingue en prévision de troubles possibles après l'assassinat du président Heuréaux.

Hollande. — 7 *juillet.* — La reine Wilhelmine offre un dîner aux délégués à la Conférence de la paix. Toast de la Reine qui boit au succès de la Conférence.

21. — L'Angleterre et les Etats-Unis refusent de souscrire à l'interdiction de l'usage des balles dum-dum. Leur refus rend illusoire cette interdiction.

23. — La troisième Commission adopte l'ensemble du projet d'arbitrage pour tous les conflits internationaux.

27. — La Conférence, en séance plénière, adopte les conventions sur les droits et coutumes de guerre.

28. — La Conférence adopte en séance plénière la convention d'arbitrage.

29. — Signature de l'acte final et clôture de la conférence. Le Pape répondant à une lettre de la reine Wilhelmine promet d'appuyer l'œuvre de la Conférence.

Italie. — 1er *juillet*. — Clôture de la session parlementaire; 65 députés de l'extrême gauche publient un manifeste expliquant leur conduite au pays.

8. — Un incendie détruit totalement l'exposition de Volta. Toutes les collections sont perdues.

16. — Signature de la convention téléphonique franco-italienne.

Monténégro. — 28 *juillet*. — Mariage du prince Danilo avec la princesse Jutta de Mecklembourg.

Russie. — 10 *juillet*. — Le Tsarévitch meurt subitement au cours d'une excursion qu'il faisait seul sur un tricycle automobile.

Saint-Domingue. — 27 *juillet*. — Assassinat de M. Heuréaux, président de la République dominicaine. L'assassin est arrêté. Le vice-président, M. Figuereo, prend le pouvoir.

Serbie. — 7 *juillet*. — Attentat contre l'ancien roi Milan. Un individu tire sur lui quatre coups de revolver, dont un tue un aide de camp de Milan. Cet individu qui déclare s'appeler Kzenevitch dénonce pour ses complices diverses personnalités du parti radical.

8. — Le leader du parti radical, M. Pasicz, est arrêté.

10. — Arrestation de plusieurs prêtres parmi lesquels l'archiprêtre Mélicz. L'état de siège est proclamé.

Transvaal. — 18 *juillet*. — Le Volksraad accorde la pleine franchise électorale aux uitlanders résidant au Transvaal depuis sept ans.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SEPTIÈME

1er MAI — 15 AOUT 1899

LIVRAISON DU 1er MAI 1899

Les budgets, les finances des colonies en France et en Angleterre, par M. J. Caillaux 1
La question du Transsaharien, par M. Augustin Bernard 10
Le partage de la Chine, par M. le vice-amiral X 20
Les affaires de Chine d'après l'opinion du Japon, par M. D. Rizière 26
Le port militaire et commercial du Tonkin, par *** 31
La situation économique de la Nouvelle-Calédonie, par M. André Jouannin 34
La petite colonisation dans l'Annam central, par M. Félix Hauser 39
Excursion de vacances au Canada, par X 41
Revue de l'opinion en France 44
Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure 50
Renseignements politiques 57
Renseignements économiques 61
Bibliographie 64
Cartes et gravures : *I. La Côte du Tonkin* 32
II. La baie d'Along et la rade de Port-Courbet 33

LIVRAISON DU 15 MAI 1899

La convention anglo-russe, par M. J.-L. de Lanessan 65
Mauvaises traditions diplomatiques, par M. Camille Gabiat 74
La mission Marchand à l'Académie des sciences morales et politiques. Rapport sur le prix Audiffred, par M. Felix Rocquain 77
L'action de la Russie en Perse, par M. H. Pensa 88
La colonisation du Congo français, par M. Paul Bourdarie 90
Le texte de la convention anglo-russe, par X 93
La question chinoise, par M. E. B 96
Les ressources économiques du Fouta-Djallon, par M. J. Machat 103
Revue de l'opinion en France 109
Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure 113
Renseignements politiques 118
Renseignements économiques 123
Chronologie des événements politiques 126
Cartes et gravures : *Carte des concessions accordées au Congo français* (1er *mai* 1899) 91

LIVRAISON DU 1er JUIN 1899

La pénétration du Sahara par l'Algérie et la mission Foureau-Lamy, par M. L. Kryszanowski 129
La Crète autonome, par M. E.-H. Moguez 146
Le ministère Szell. La crise parlementaire autrichienne, par M. Marcel Rouffie 151
L'Angleterre et la Russie en Chine, par M. H. Pensa 161
Madagascar. — I. Situation politique. — II. Les mines d'or, par X 163
Lettre d'Extrême-Orient : la Chine, la Corée, le Japon et les Philippines, par M. D. Rizière 171
Revue de l'opinion en France 177
Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure 182
Renseignements politiques 188
Renseignements économiques 189
Bibliographie 191
Cartes et gravures : *I. L'itinéraire Foureau-Lamy dans le Sahara* 136
II. L'île de Crète 147

LIVRAISON DU 15 JUIN 1899

Le voyage à Bangkok de M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, par M. Jules Godin 193
L'émigration italienne et la colonisation, par Alcide Ebray 201
A propos du chemin de fer français au Yunnan. Iün-Nàn-Sèn, du 16 au 23 octobre 1895, par M. Cl. Madrolle 210
La situation politique de l'Australie. Les forces militaires et navales, par M. Maurice Harbulot 226
L'évolution industrielle au Japon, par M. D. Rizière 232
Revue de l'opinion en France 239

Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure..... 242
Renseignements politiques..... 246
Renseignements économiques..... 250
Chronologie des événements politiques..... 255
Cartes et gravures : *I. Iùn-Nàn-Sèn et ses faubourgs, octobre* 1895, par M. Cl. Madrolle..... 216
— *II. Les environs de Iùn-Nàn-Sèn*..... 221
— *III. Pagode d'Où-San-Koui*..... 226

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1899

Aperçu sur le rôle politique des confréries musulmanes en Afrique, par M. O. Depont. 257
Les chemins de fer en Chine, par M. Jean de Marcillac..... 265
La conférence de la Haye, par M. Charles Brunot..... 275
Etudes sur les colonies allemandes. — I. Togo, par M. H. Hauser..... 286
Le Transvaal et l'Angleterre, par M. J.-H. Franklin..... 293
Les îles Carolines à l'Allemagne, par M. H. Pensa..... 299
Revue de l'opinion en France..... 306
Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure..... 310
Renseignements politiques..... 314
Renseignements économiques..... 316
Bibliographie..... 371
Cartes et gravures : *I. Les îles Carolines*..... 301
— *II. Les câbles desservant les Philippines et les Carolines*.. 303

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1899

Les chemins de fer en Chine (fin), par M. Jean de Marcillac..... 321
La constitution coloniale de 1791, par M. Léon Deschamps..... 332
Le développement économique de la Norwège, par M. Halvdan Koht..... 346
La question de l'or à Madagascar, par M. X..... 350
Lettres du Japon, par M. D. Rizière..... 356
Revue de l'opinion en France..... 365
Revue de la presse étrangère sur la politique extérieure..... 371
Renseignements politiques..... 377
Chronologie des événements politiques..... 381
Cartes et gravures : *Les chemins de fer en Chine et en Indo-Chine*..... 328

LIVRAISON DU 1er AOUT 1899

Lettre d'un colon Tonkinois, par M. Le Myre de Vilers..... 385
Le chemin de fer du Sénégal au Niger, par M. J. C..... 388
La question de la concession française à Changhai, par M. Jean de la Peyre..... 397
Le canal interocéanique de Nicaragua, par M. Czapo..... 409
La politique au Canada, par M. Hector Garneau..... 413
Les Compagnies de commerce et de colonisation, par M. Emile Garnault..... 419
La situation à Madagascar, par M. Xior..... 427
Revue de l'opinion en France..... 430
Revue de la presse étrangère..... 433
Renseignements politiques..... 438
Renseignements économiques..... 443
Bibliographie..... 447
Cartes et gravures : *I. Le chemin de fer du Sénégal au Niger*..... 391
— *II. Changhaï, concessions européennes*..... 401

LIVRAISON DU 15 AOUT 1899

La Guadeloupe en 1899, par M. A. Isaac..... 449
Le Far-West africain, par M. Doutté..... 466
L'extension de Hong-Kong, par M. Jean de la Peyre..... 470
Etudes sur les colonies allemandes. — II. Cameroun, par M. H. Hauser..... 476
Les troubles en Corée, par M. D. Rizière..... 488
Revue de l'opinion en France..... 492
Revue de la Presse étrangère..... 498
Renseignements politiques..... 504
Renseignements économiques..... 505
Chronologie des évéments politiques..... 507
Cartes et gravures : *I. Hong-Kong*..... 472
— *II. Cameroun*..... 479
Table des matières du Tome VII, 1er mai-15 août 1899..... 511

L'Administrateur-gérant : P. Campain.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

DUE [redacted]

[redacted]

3 2044 083 804 617